3 1761 08309028 2

# REVUE
# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière — 6e

# REVUE

# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

---

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

---

PARIS 1909

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1968

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

JX
3
R48
1909

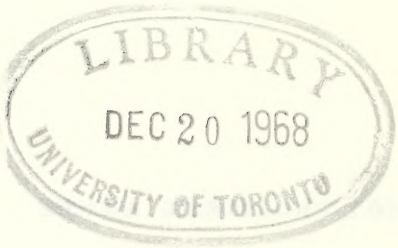


Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein

Printed in Germany
Lessingdruckerei in Wiesbaden

# BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

| | |
|---|---|
| *Président :* | M. le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut. |
| *Vice-Présidents :* | M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, ancien ambassadeur. |
| | M. le comte B. d'Harcourt, ancien ambassadeur. |
| | M. le comte Tornielli Brusati di Vergano, ambassadeur d'Italie. |
| | M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. |
| *Secrétaires* | M. le marquis de Barral-Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade. |
| | M. Ed. Rott, ancien secrétaire de légation, correspondant de l'Institut. |
| *Trésorier :* | M. Octave Noël, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. |

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte D'ANTIOCHE, *vice-président de la Société.*

Le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue.*

Le baron DE BARANTE, *vice-président de la Société.*

Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société.*

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.

Le comte BOULAY DE LA MEURTHE.

Le baron DE COURCEL, *président de la Société.*

Philippe CROZIER, ambassadeur de France à Vienne.

J. DELAVILLE-LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes.

L. DELAVAUD, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Norvège.

Le comte Paul DURRIEU, membre de l'Institut.

Gustave FAGNIEZ, membre de l'Institut.

Comte G. GREPPI, ancien ambassadeur d'Italie.

G. HANOTAUX, de l'Académie française.

Le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur, *vice-président de la Société.*

Le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française, *vice-président de la Société.*

P.-L. DE KERMAINGANT.

Étienne LAMY, de l'Académie française.

LARDY, ministre de Suisse en France.

René LAVOLLÉE, docteur ès lettres, ancien consul général de France.

LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.

Frédéric MASSON, de l'Académie française.

Le comte DE MOÜY, ancien ambassadeur.

Octave NOËL, *trésorier de la Société.*

Le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur.

S. EX. SALIH MUNIR PACHA, ancien ambassadeur de Turquie en France.

S. EX. DE NÉLIDOW, ambassadeur de Russie en France, *vice-président de la Société.*

G. PALLAIN, gouverneur de la Banque de France.

G. PICOT, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

PLANTET, secrétaire d'ambassade honoraire.

Le marquis DE REVERSEAUX, ancien ambassadeur.

Edouard ROTT, *secrétaire de la Société.*

Le comte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade.

Le chevalier DE STUERS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.

Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État.

Albert VANDAL, de l'Académie française.

Le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, *vice-président de la Société.*

Le comte DE VORGES, ministre plénipotentiaire.

---

Le directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.
Le chef de la division des Archives — —
Le chef de bureau historique — —
Le bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères.

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

*(Les membres qui ont racheté leur cotisation sont précédés d'un astérisque)*

Léon Adam, avocat à la Cour d'appel de Paris (France), 4, rue Saint-Florentin, Paris.

Le marquis d'Albon, 83, rue de Lille, à Paris.

A. Aldassy, agrégé à l'Université de Buda-Pest et archiviste au musée national, *membre correspondant* (Hongrie), Buda-Pest.

Le baron Charles Aliotti, conseiller de l'ambassade d'Italie en France, 73, rue de Grenelle, à Paris.

Alizé, ministre de France près S. M. le roi de Suède, à Stockholm.

Gurgel do Amaral, conseiller de la légation du Brésil aux États-Unis, 1710 H. Street, Washington, D. C. (États-Unis.)

L'Ambassade impériale ottomane, à Paris, 33, rue de Villejust, Paris.

Le général d'Amboix de Larbont, 11, avenue Hoche, à Paris.

Anisson du Perron, 13, avenue Hoche, Paris.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 25, rue Barbet-de-Jouy, à Paris.

Le comte Alexandre Apponyi, conseiller intime actuel et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

G. Argyropoulos, ministre plénipotentiaire de Grèce en Russie, à Saint-Pétersbourg, 3, Serguievskaïa.

Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Le baron d'Asbeck, secrétaire de la légation des Pays-Bas, 2, rue de Galilée, à Paris.

Asser, ministre d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, 21, boulevard Flandrin, à Paris, et à La Tour Crassier, par Nyon, canton de Vaud (Suisse).

Le comte Ludovic d'Aubigny (France), ambassadeur, 18, rue Miromesnil, Paris.

E. Aubry-Vitet (France), 69, rue de Varenne, Paris.

Aulneau, avocat à la Cour d'appel, 96, rue de Rennes, à Paris.

Avallerens (Mario), consul de Nicaragua à Caracas.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 27, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron Louis d'Avril, secrétaire d'ambassade (France), 21, rue Casimir-Périer, Paris.

Édouard Aynard, membre de l'Institut, député du Rhône, 50, boulevard de Courcelles, Paris.

Le comte d'Azevedo de Silva, ministre plénipotentiaire (Portugal), 47, rue Copernic, Paris.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), directeur de la *Revue*, correspondant de l'Institut, 14, rue de l'Arcade, Paris.

Le commandeur Bainotti (Italie), consul général d'Italie, à Liverpool.

Le baron de Barante, *membre du Conseil* (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Frédéric Barbey, archiviste-paléographe, 32, rue du Luxembourg, Paris.

Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société* (France), 7, rue du Parc-de-Clagny, Versailles.

BARRÉ DE LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique et de Luxembourg à Paris, 3, rue Hamelin, Paris.

J. BATALHA DE FREITAS, ministre de Portugal à Tokio (Japon).

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague (France), *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

S. E. M. DE BEAUFORT, *membre correspondant*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, den Treck Lemsden, par Amersfort, province d'Utrecht (Pays-Bas).

Le marquis DE BEAUMONT, 33, rue Saint-Dominique, à Paris.

Le vicomte Frédéric DE BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), à Létang-la-Ville (Seine-et-Oise).

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 41, boulevard Malesherbes, Paris.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, palais royal, à Bruxelles.

Le comte DE BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Egon DE BERGER DE WALDENEGG, concipist au ministère des affaires étrangères à Vienne (Autriche).

* Le baron J.-A. DE BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest.

* La BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE NEUFCHATEL (Suisse).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE, rue de l'Université, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE CONDÉ, à Chantilly (Oise).

La BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE (M. Vienot), 34 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE, à Bukarest (Roumanie).

La BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS DE CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme.)

La BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT (France).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON (Doubs).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE à la Sorbonne, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

DE GRENOBLE (France), Grenoble (Isère)

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE JOURJEV, aux soins de M. Per Lamm, 5, rue de Lille, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LYON, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

La BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (Alsace-Lorraine).

S. Ex. le Baron BILDT, ministre de Suède en Italie, Palazzo Capranica, via Teatro Valle, à Rome.

Sir Rowland BLENNERHASSET (Angleterre), Brook's Club, St-James, Londres.

S. Ex. le baron DE BLOCKHAUSEN, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

Le colonel Carlos DU BOCAGE, *membre correspondant* (Portugal), 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne.

Jean DE BOISLISLE, 194, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Ferdinand DE BOJANI (Italie), secrétaire honoraire de légation, via Pozzetto, 122, Rome.

Le commandeur BOLLATI, ancien ministre d'Italie, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, à Rome.

S. A. le prince Roland BONAPARTE (France), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron CARL CARLSON BONDE (Suède) château d'Ericsberg, par Katrinehölm, Sudermanland (Suède).

M. A. BOPPE, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople (Turquie).

Maurice BOREL (France), 65, avenue Henri-Martin, Paris.

Le comte BOTTARO-COSTA, ancien ministre d'Italie à Stochholm (Suède).

Le comte BOULAY DE LA MEURTHE, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph BOURDEL (France), 10, rue Garancière, Paris.

Le baron DU BOURGET, ancien officier supérieur de cavalerie, 43, rue de Lille, à Paris.

Alfred BOURGUET, avocat (France), Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

BOUTIRON, ministre plénipotentiaire (France), 53, avenue Montaigne, à Paris.

Maurice BOUTRY (France), 9, rue d'Argenteuil, Paris.

Félix BOUVIER (France), 123, rue Mozart, Paris.

Louis BRAME, 5, rue Saint-Dominique, Paris.

Le marquis DE BRETEUIL (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le baron BRIN, ministre plénipotentiaire, 4, rue Arsène-Houssaye, à Paris.

Le duc DE BROGLIE, 29, rue de Châteaubriand, Paris.

Oscar BROWNING (Angleterre), *membre correspondant*, Kinght's College, Cambridge.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE BULGARIE.

CARTERON (France), ministre plénipotentiaire de France en Haïti à Port-au-Prince.

CASATI DE CASATIS, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 29, rue de Prony, Paris.

E. DE CARTIER DE MARCHIENNE, conseiller de la légation de Belgique, à Washington (États-Unis).

Maurice CASENAVE, ministre plénipotentaire, à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Mme la comtesse Jean DE CASTELLANE, 1, rue Brignole, Paris.

S. Ex. Don Antonio DE CASTRO Y CASALEIZ, ambassadeur d'Espagne, *correspondant de la Société* à Vienne

(Autriche); et 13, calle Jorge Juan, Madrid.

F. J. Charles-Roux (France), secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople et 12, rue Pierre-Charron, à Paris.

Allard de Chateauneuf, secrétaire d'ambassade, rédacteur au ministère des Affaires étrangères, 27, avenue d'Antin, à Paris.

Charvériat (France), 1, rue du Regard, à Paris.

Le marquis de Chaumont-Quitry (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

S. Ex. le général Cherif pacha, ministre de Turquie, à Stockholm.

Choumigorski, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

Chung-Hui-Wang, 126, Home Street, New-Haven, Connecticut (États-Unis).

Le marquis de Clapiers, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris

Le baron Clauzel, secrétaire d'ambassade, 6, avenue d'Iéna, à Paris.

Clavery, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Frédéric Clément-Simon, secrétaire d'ambassade à Santiago du-Chili.

Jules de Clercq, consul général de France à Gênes, Italie.

Le duc de Clermont-Tonnerre, ancien secrétaire d'ambassade (France), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.

Le comte Louis de Collobiano (Italie), ancien ambassadeur, sénateur du Royaume, 3, Piazza della Pilotta, à Rome.

P. Coquelle, à Meulan (Seine-et-Oise).

H. Cordier, membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

Ch. Corragioni d'Orelli, conseiller de la légation de Siam, 5, rue La Pérouse, Paris.

Corgialegno (Grèce), George yard, Lombard street, Londres. E. C.

Le vicomte Roger de Cormenin (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

Le vicomte Cornudet, député, 115, avenue Henri-Martin, à Paris.

Le comte Pierre de Cossé-Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 45, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française, 6, place Saint-François-Xavier, à Paris.

Fernand Couget, secrétaire d'ambassade, 30, avenue du Trocadéro, à Paris, et à l'ambassade de France à Tokio.

Le baron de Courcel, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Robert de Courcel, secrétaire de la légation de France en Belgique, 37, rue Belliard, à Bruxelles.

Valentin de Courcel (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Lucien Cramer, Taconnerie, à Genève.

Ernest Crampon, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Philippe Crozier, *membre du Conseil*, ambassadeur de France à Vienne (Autriche-Hongrie).

Francis de Crue de Stoutz, *membre correspondant*, professeur à l'Université de Genève (Suisse), 10, rue Mont-de-Sion, Genève.

Bayard Cutting, consul des États-Unis à Milan.

Ernest Daudet (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Le duc Decazes (France), 19, rue de Constantine, Paris.

Albert Decrais, ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

L'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 27, rue de Brissac, Angers (Maine-et-Loire).

Louis Delavaud, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Christiania (Norvège).

J. Delaville-Le Roux, *membre du Conseil* (France), 52, rue Monceau, Paris.

T. Delcassé, ancien ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

Edmond Deprez (Grande-Bretagne), 13, 14, Pall Mall East, London, S.W.

Paul Deschanel, de l'Académie française, député, quai d'Orsay, 23, Paris.

Descos (France), ministre plénipotentiaire, 26, rue Boissière, Paris.

Le baron des Michels, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

Diskman, ambassadeur des États-Unis à Constantinople.

René Dollot, au Consulat général de France à Hambourg (Allemagne).

Le général Donop (France), ancien membre du conseil supérieur de la guerre, 39, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

Jean Doulcet, secrétaire d'ambassade (France), 90, rue de Grenelle, à Paris.

S. E. Étienne Dragoumis, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte du Dresnay (France), secrétaire d'ambassade, 14*bis*, avenue du Trocadéro, Paris.

Dubois de l'Estang, inspecteur général des finances (France), 4, rue Saint-Florentin, Paris.

Dupuis, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le comte Paul Durrieu, de l'Institut, *membre du Conseil* (France), 74, avenue Malakoff, Paris.

Maurice Dutreil, député de la Mayenne (France), 87, avenue Kléber, Paris.

Edhem bey, secrétaire de l'ambassade de Turquie en France, 33, rue de Villejust, à Paris.

Lewis Emstein, secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Constantinople.

Michel Ephrussi (France), 48, rue La Pérouse, Paris

Maurice Escoffier (France), 2, square de Luynes, Paris.

S. M. le Roi d'Espagne.

Le Comte d'Espeuille-Vicence, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

De Etter, premier secrétaire de l'ambassade de Russie en France, 79, rue de Grenelle, à Paris.

S. A. R. Mgr le comte d'Eu, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. Eydin (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

Mme C. Favre-Bessonnet, 37, rue de Lubeck, à Paris.

Gustave Fagniez (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Louis Farges, *membre du Conseil*, chef du bureau historique, au ministère des Affaires étrangères, Paris.

S. E. Ricardo Fernandez-Guardia, ancien ministre plénipotentiaire (Costa Rica), 141, avenida Central San José (Costa Rica).

S. Ex. J.-A. Ferreira da Costa, (Brésil), ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro.

Le comte Paul Fersen, secrétaire de l'ambassade de Russie, 30, rue de Lubeck, Paris.

Feuillatre, 56, rue de Passy, à Paris.

Lord Edmond Fitzmaurice (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wets (Angleterre).

Pierre Flament, archiviste de l'Allier, à Moulins.

Le comte de Florian, ministre plénipotentiaire, 60, avenue Montaigne, Paris.

La comtesse Foucher de Careil, 8, rue François-Ier, Paris.

Le général Franassowitch, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

* Le marquis de Frondeville (France), 13, rue Daru, Paris.

Frantz Funck-Brentano, archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le comte Alexandre de Gabriac, square Latour-Maubourg, 5, Paris.

Le comte Gallarati-Scotti, prince de Molfetta, palais Scotti, via Manzone à Milan et ambassade d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

Giuseppe Gallavresi (Italie), 13, via Manin, Milan.

Le prince Paul Galitzin, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

Le prince Nicolas Galitzin (Russie), 10, Sapiorny per, à Saint-Pétersbourg.

G. Gavoty, 58, rue de Monceau, Paris.

J. Gennadius, ancien ministre de Grèce (Grèce), 14, de Vere Gardens Kensington Palace W., Londres.

Léon Geoffray, ministre de France au Caire (Egypte), et 37, rue de la Pompe, Paris.

Le colonel docteur Vladan Georgévitch, ministre plénipotentiaire (Serbie), à Belgrade (Serbie).

Alexandre de Giers, ancien consul général de Russie, à Jassy.

S. E. Michel de Giers, ministre de Russie à Bucarest (Roumanie).

S. E. Nicolas de Giers, ministre de Russie, 18, rue de la Loï, Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo Giobbio, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

Comte Agenor de Goluchowski de Goluchowo, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à Vienne. IV, Brucknerstrasse, 8.

Docteur Adolfo-Léon Gomez, président de l'Académie colombienne de jurisprudence, à Bogota (Colombie).

Le comte Théodore de Gontaut-Biron (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo Gorrini, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), *correspondant de la Société*, palazzo della Consulta, Rome.

Le comte Goubaux, 33, rue Cortambert, Paris.

Gr. Gram, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Bratbakken, près Hamar, Norvège.

Le duc de Gramont (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

Alfred Grandidier, membre de l'Institut, 74 *bis*, rue du Ranelagh, Paris.

W. Lawson Grant, Royal Colonial Institut, Northumberland avenue, London, W. C.

S. Ex. le comte Guiseppe Greppi, *membre du conseil*, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel Greppi, député, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte DE GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 8, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le comte DE GUICHEN (France), Cirey-sur-Vézouze (Meurthe-et-Moselle), et 114, rue de la Boëtie, Paris.

Le vicomte Eugène DE GUICHEN, ancien premier secrétaire d'ambassade, 114, rue de la Boëtie, à Paris.

S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique aux Pays-Bas, légation de Belgique, à La Haye, et 12, place de la Liberté, à Bruxelles.

Le chevalier N. DE GUTMANSTHAL-BENVENUTI (Autriche), secrétaire d'ambassade, Schloss Weixelstein, près Steinbrück Carniole (Kräuss).

S. E. le comte A. F. GYLDENSTOLPE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.

Alexandre HALOT, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant duCongo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, Bruxelles, 13, rue de Florence.

Le comte Jean DU HAMEL DE BREUIL (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Agathon DE HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

G. HANOTAUX, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères, *membre du Conseil*, 24, rue de Rocroy, Paris.

Le comte B. D'HARCOURT, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

Le vicomte D'HARCOURT, 9, rue de Constantine, Paris.

HARRIS, à Baltimore.

Le comte D'HAUSSONVILLE, *vice-président de la Société*, de l'Académie française (France), 6, rue Fabert, Paris.

Fernand D'HÉBRARD DE SAINT-SULPICE (France), 14, avenue Bosquet, Paris.

S. E. M. DE HEGERMANN LINDENCRONE (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark à Berlin.

Le docteur HEIMBURGER, professeur de sciences politiques et de droit international (Allemagne), 67, Westenstrasse, Karlsruhe (Bade).

Le prince D'HÉNIN, député, 20, rue Washington, Paris.

Le marquis D'HÉRICOURT, consul général de France, 13, rue Colbert, à Versailles.

Le comte D'HINNISDAL, 60, rue de Varenne, Paris.

Charles-Henry HUBERICH, docteur en droit, professeur de la Leland Stanford University, 526, Addison av. Palo-Alto, Californie (États-Unis).

V. HUSSEY-WALSH, esquire, 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.), et 16, avenue du Trocadéro, Paris.

* James H. HYDE, 120, Broadury, à New-York (Etats-Unis), et 8, rue Adolphe Yvon, à Paris.

Institut NOBEL, à Christiania (Norvège).

Das Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung (Autriche), Université, Vienne.

S. Exc. IZZET FUAD PACHA, général de division, ministre de Turquie à Madrid.

Peter Augustus JAY, premier secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis, à Constantinople.

Sir HUBERT JERNINGHAM K. C. M. G. (Angleterre), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Burton st., Londres, W.

Gaston JESSÉ-CURELY, attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, à Versailles, et à Tanger (Maroc).

L'honorable Louis-A. Jetté, *membre correspondant*, lieutenant-gouververneur à Québec (Canada).

Gaston Jooris, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles

Fernand Jousselin, 22, avenue Jules-Janin, Paris.

Jovanoviz, Milan-Paul, *membre correspondant*, à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Santos Jurado, ancien secrétaire de la légation du Vénézuela en France, à Caracas.

Le comte R. de Kergorlay, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de Kermaingant, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

S. Ex. le comte Rodolphe de Khevenhüller-Metsch, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, 57, rue de Varenne, Paris.

de Klercker, conseiller de la légation de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.

Jean Knight, 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Koch, consul de Suisse, Veerkade, 1, à Rotterdam.

Ladislas Konopczynski, 7, Moninozko, à Varsovie.

Le baron Kurino, ambassadeur du Japon, 7, avenue Hoche, à Paris.

Le marquis de Laborde (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

J. de la Boulinière, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, à Athènes (Grèce).

Camille Labouret, conseiller d'ambassade (France), 2, rue du Cirque, Paris.

Le comte de Labry, 21, avenue Kléber, à Paris.

A. Lacaze, ministre plénipotentiaire (France), 67, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Bernard de Lacombe, ancien élève de l'École des chartes, 86, rue de Varenne, Paris.

J. de Lacharrière, 10, rue Puvis-de-Chavannes, à Paris.

Le baron Lafaurie (France), 12, rue Newton, Paris.

Pierre de La Gorce, membre de l'Institut (France), 2, rue de Commaille, à Paris.

Louis de Laigue, ministre plénipotentiaire, 67, rue de la Pompe, à Paris.

Le marquis de La Mazelière (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Léonidas Lambrinudi (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

S. E. le comte Lamsdorf, ancien ministre des affaires étrangères (Russie), à Saint-Pétersbourg.

Étienne Lamy, de l'Académie française, *membre du Conseil*, 3, place d'Iéna, Paris.

Léon de Lanzac de Laborie (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Carlos Lara, secrétaire de la légation de Costa-Rica, à Paris, 53, avenue Montaigne.

Le comte Aymery de La Rochefoucauld (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. Lardy, ministre de Suisse en France (Suisse), *membre du Conseil*, 15 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Le comte de Lariboisière, sénateur d'Ille-et-Vilaine, 50, avenue Montaigne, à Paris.

Le marquis de Lasteyrie, 225, rue de l'Université, Paris.

Fernand Laudet, secrétaire d'ambassade (France), 4, rue de Luynes, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Auguste Laugel (France), 12, rue d'Anjou, Paris.

René Lavollée, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Robert Lavollée, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque

de l'Arsenal, 162, boulevard Haussmann, Paris.

Paul LEFAIVRE, ministre plénipotentiaire de France à la Havane, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles (Seine-et-Oise).

Léon LEFÉBURE, ancien député, membre de l'Institut (France), 36, avenue Marceau, Paris.

S. Exc. M. LEGHAIT, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, 20, rue de Berry, Paris.

André LE GLAY, 16, rue de Lorraine, à Monaco.

LE MYRE DE VILERS (France), ancien député, ambassadeur honoraire, 3, rue Cambacérès, Paris.

S. Ex. M. DE LEON Y CASTILLO, marquis DEL MUNI, ambassadeur d'Espagne en France, boulevard de Courcelles, 34, à Paris.

André LEROY, 47, rue Bonaparte, Paris.

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

E. LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), administrateur du Collège de France, au Collège de France, Paris.

Le duc DE LESPARRE, 62, rue de Ponthieu, à Paris.

Lieutenant-colonel LEVÉ, 17, rue Cassette, à Paris.

THE DEPARTMENT OF STATE'S LIBRARY, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 18, avenue Kléber, Paris.

Le prince DE LIGNE, château de Belœil, Hainaut, Belgique.

Docteur Fito V. LISONI, consul général de Guatémala, à Santos (Brésil).

DE LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 92, rue de Miromesnil, Paris.

LOREAU, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'abbé LOTH, protonotaire apostolique, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Georges LOUIS, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

Charles DE LÖVENSKIOLD, ministre d'État de Norvège, château de Velskerve, près Christiania (Norvège).

Joseph DE LOYNES (France), consul général de France à Montréal (Canada).

Le baron Albert LUMBROSO (Italie), palais Roccagiovine, Rome.

S. E. le baron Melvil DE LYNDEN, ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye, Lange Voorhout.

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), 3, boulevard de la Gare, à Tecuci, Roumanie.

Le marquis MAC SWINEY DE MASHANAGLASS, *membre correspondant*, camérier secret de S. S. le pape Pie X (Grande-Bretagne), palazzo Falconieri, 1, via Giulia, Rome.

CARLOS MAGALHAENS DE AZEVEDO (Brésil), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, Rome.

Le comte DE MALLEVILLE, ministre de Monaco à Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nerio MALVEZZI DE MEDICI, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

S. Ex. le duc DE MANDAS, ancien ambassadeur d'Espagne, à Saint-Sébastien (Espagne).

Bernard DE MANDROT, ancien élève de l'École des chartes, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

Le comte Albert DE MARCHENA (Espagne), ingénieur des arts et manufactures, 5, rue de l'Isly, Paris.

C. DE MARCHI, bibliothécaire, Pavia (Italie).

M. DE MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Frédéric MASSON, de l'Académie française, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 15, rue de la Baume, Paris.

Francisco DE PAULA-MATEUS, à Bogota (Colombie).

Lucien MAUROUARD, premier secrétaire d'ambassade (France), chargé du consulat général de France en Crète (La Canée), et 110, boulevard Haussmann, Paris.

S. Ex. le baron Edmond MAYOR DES PLANCHES, ambassadeur d'Italie à Washington, Moncalieri, province de Turin (Italie).

Le duc MELZI D'ERIL, 29, avenue Marigny, Paris.

S. A. le prince MEHEMET-ALI d'Égypte, au Caire.

Paul MERTIAN, ancien attaché d'ambassade, 76, avenue Malakoff, Paris.

Sébastien DE MIER, ministre du Mexique en France, 19, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly.

MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN, ancien chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles, 3, rue Amelin, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE COSTA-RICA, à San-José (Costa-Rica).

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE (Italie), Rome.

S. Ex. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. DE MIQUEL, conseiller de l'ambassade d'Allemagne, à Saint-Pétersbourg (Russie).

A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

Léon MIROT, archiviste-paléographe, 15, rue de Grenelle, Paris.

S. Ex. H. MISSAK-EFFENDI, membre correspondant; ministre plénipotentiaire de Turquie, à La Haye. 2, avenue Marceau, à Paris.

DE MITILINEW (Charles), conseiller de la légation de Roumanie en France, 120, avenue Victor-Hugo, à Paris.

Le baron docteur Oscar DE MITIS, concipist aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

Le marquis DE RIPERT DE MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

Le marquis DE MONTAIGU, député, 18, rue Martignac, Paris.

Le lieutenant-colonel MONTEIL, 10, rue d'Aumale, Paris.

Le baron Roger DE MONTESQUIEU, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.

S. Exc. M. O. MOTONO, ambassadeur du Japon, à Saint-Pétersbourg (Russie).

MOUKBIL BEY, secrétaire de l'ambassade de Turquie, 33, rue Villejust, à Paris.

MOURAVIEW (Valérien), attaché à l'ambassade de Russie en France, 79, rue de Grenelle, à Paris.

Le marquis DE MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte DE MOÜY, ancien ambassa-

deur, *membre du Conseil*, 26, rue Nicolo, Paris.

Le comte DE MOÏ, ministre de Bavière en Russie, Fontanka 25, à Saint-Pétersbourg.

Le comte Gabriel DE MUN, 10, avenue de l'Alma, Paris.

S. EX. SALIH MUNIR-PACHA, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur de Turquie en France, 3, rue Pajou, Paris.

A. MUNIR BEY SUREYA, premier secrétaire de l'ambassade Ottomane en Autriche, 38, Hengasse, à Vienne.

NAB-BEY, conseiller de l'ambassade de Turquie en France, 33, rue de Villejust, à Paris.

Le marquis DE NADAILLAC, 79, rue de Lille, à Paris.

Ferdinand HENRY DE NAVENNE, ministre plénipotentiaire (France), 28, avenue Bosquet, Paris.

NEDJIB-HADJ-BEY, consul général en Dalmatie (Turquie), à Gravosa.

S. EXC. M. DE NELIDOFF, ambassadeur de Russie en France, *vice-président de la Société*, 79, rue de Grenelle, Paris.

Le baron DE NERVO, 17, rue de Marignan, Paris.

NEKLUDOW, conseiller de l'ambassade de Russie, rue de Grenelle, 79, Paris.

Le baron Jean DE NEUFVILLE, 34, rue de la Faisanderie, Paris.

Le comte Albert DE NIOAC, ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 14, rue de la Faisanderie, Paris.

NISARD, ambassadeur de France, 166, faubourg Saint-Honoré, à Paris, et à Florence.

Le Dr François NITTI (Italie), 7, via di Porta-Salaria, à Rome.

Le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur, 2, rue de Saïgon, Paris.

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 17, boulevard Flandrin, Paris.

Le docteur Giovanni OGNIBENE (Italie), directeur des archives d'État, Modène.

OHANNES BEY COUYOUMGIAN, premier secrétaire de l'ambassade de Turquie à Rome, 4, via Gaëta.

Le marquis D'OLIVART, *membre correspondant* (Espagne), assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, ancien député, 12, calle Zurbano, Madrid.

Le comte André D'ORMESSON, 94, avenue Malakoff, à Paris.

S. Ex. le prince Léon OUROUSSOF, ambassadeur de Russie (Russie), à Vienne. III, Reisnerstrasse, 47.

* Georges PALLAIN, *membre du conseil*, gouverneur de la Banque de France (France), rue de la Vrillière, Paris.

Alexandre PANGIRIS-BEY, directeur de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis PASSY, membre de l'Institut, député (France), 75, rue de Courcelles, Paris.

Léon-G. PELLISSIER, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier

S. E. Manuel M. DE PERALTA, *membre correspondant*, ministre de Costa-Rica, 53, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis DE PERSAN (France), ministre plénipotentiaire, 22, boulevard de la Reine, Versailles.

Hector PETIN (France), docteur en droit, 81, avenue Victor-Hugo Paris.

Maxime PETIT, avocat général près la Cour des comptes (France), 70, rue d'Assas, Paris.

Harris PHELPS (États-Unis), 7, rue de Presbourg, Paris.

Georges PICOT, *membre du Conseil*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques

(France), 54, rue Pigalle, Paris.

Léonce PINGAUD, correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 17, rue Saint-Vincent, à Besançon (Doubs).

Le prince PIO DI SAVOIA, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Le docteur Simon PLASNAS-SUAREZ, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Nicaragua, à Lisbonne (Portugal).

Eugène PLANTET (France), *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

B. DE POGAS, 3, rue Tjavela, à Athènes (Grèce).

Docteur Éduardo POIRIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Guatémala au Chili, à Santiago (Chili).

Le vicomte DE POLIGNAC, 24, rue Élisée-Reclus, à Paris.

M. POLOVTSOV, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le chevalier POMPÉE ALVISI, attaché d'ambassade, 28, avenue du Trocadéro, Paris.

Le comte Jacques DE POURTALÈS, ancien secrétaire d'ambassade, 7, rue Tronchet, à Paris.

Le comte Emmanuel PRINETTI CASTELLETTI, envoyé extraordinaire d'Italie, 8, via Amedei, à Milan.

Le docteur A.-F. PVIBRAM, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université de Vienne (Autriche), XIX/2 Armbrustergass, 16, à Vienne.

Le comte DE RABEN-LEVENTZAU (Danemarck), ministre des affaires étrangères de Danemarck, à Copenhague.

Le prince Dominique RADZIWILL, château de Balice, station Zabierzow, Galicie (Autriche).

Le prince Léon RADZIWILL, 5, place d'Iéna, à Paris.

S. A. S. le prince DE RADOLIN, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Arthur RAFFALOVICH, conseiller privé, attaché financier à l'ambassade de Russie, 2, rue de Berri, à Paris.

Pierre RAIN, 80, rue Taitbout, Paris.

Le marquis RANIERO PAULUCCI DE CALBOLI, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie, à Athènes (Grèce).

Le comte DE RAMBUTEAU, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lord REAY, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), membre de l'Institut, 6, Great Stanhope street, Londres.

RECHID-SAFVET-BEY, membre du secrétariat général au ministère des Affaires étrangères de Turquie, à Constantinople.

S. Ex. le baron DE REEDTZ-THOTT, ancien ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

Louis RENAULT, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 5, rue de Lille, Paris.

S. Ex. le comte DE REVENTLOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark, avenue d'Antin, 19, à Paris.

Le marquis DE REVERSEAUX, *membre du Conseil*, 14 *bis*, avenue du Trocadéro, à Paris.

Joseph RIBET, 2, rue de Vaugirard, Paris, et au ministère du commerce.

Le docteur David RICARDO, consul général à Caracas (Venezuela).

Abel RIGAULT, archiviste au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Henri ROGÉ, docteur en droit, 51, rue Rennequin, Paris.

Rohan (Mme la duchesse de), 35, boulevard des Invalides, à Paris.

Roxoroiz (Antonio) (Brésil), 93, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

Le comte de Rosebery, pair du royaume, ancien ministre des Affaisre étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaghi et Co, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Edmond de Rothschild (France), 51, faub. Saint-Honoré, Paris.

Le baron Gustave de Rothschild (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Ed. Rott, *secrétaire de la Société*, correspondant de l'Institut (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

Marcel Rouff, docteur ès lettres, 33, rue Franklin, Paris.

L. Ruyssenaers (Pays-Bas), ministre plénipotentiaire, 1, Amalia Straat, La Haye.

Fleury de Saint-Charles (France), docteur en droit, Saint-Étienne-La Varenne (Rhône), et 5, rue du Plat, Lyon.

Maurice Sainctelette, ministre de Belgique, à Athènes (Grèce).

Le comte Hervé de Saint-Gilles, 25, rue Marbeuf, Paris.

Saint-Paul, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

René de Saint-Quentin, attaché d'ambassade 3, rue de Magdebourg, Paris.

Le marquis de Salisbury, pair d'Angleterre, Hatfield-house, Grande-Bretagne.

Charles Samaran, archiviste aux Archives nationales, 11, rue Torricelli, à Paris.

Le marquis de Saporta (France), château de Fonscolombe, Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), 45, rue de Lisbonne, Paris.

Le comte Louis de Sartiges (France), secrétaire de l'ambassade de France à Madrid.

Le vicomte de Sartiges, villa Fontanabran, avenue de Rumines, à Lausanne.

Le Docteur Schiemann, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, Uhlandstrasse, 179-180, à Charlottenbourg, Allemagne.

Le docteur Hanns Schlitter, conseiller de section, archiviste de la maison, de la Cour et de l'État impérial et royal d'Autriche-Hongrie, agrégé à l'Université et au Polytechnique de Vienne, *correspondant de la Société* (Autriche-Hongrie), 44, Stahrenberggasse, Vienne.

Emm. Schlumberger, secrétaire d'ambassade (France), 49, rue de la Boëtie, Paris.

Le marquis de Ségur, ancien auditeur au Conseil d'État, de l'Académie française (France), 45, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte de Ségur-d'Aguesseau (France), secrétaire d'ambassade, 22, rue Oudinot, à Paris.

Le comte de Semallé, *membre du Conseil* (France), secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Em. Senart, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Le Secrétariat général de la questure du Sénat, Palais du Luxembourg, à Paris.

Sevjick-Bey Davoud, secrétaire de l'ambassade de Turquie en France, 33, rue de Villejust, à Paris.

Alfred Seydoux, régent de la Banque de France, 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Jacques Seydoux (France), secrétaire d'ambassade à Berlin, et 70, boulevard de Courcelles, à Paris.

Henri de Seynes de Larlenque, ancien secrétaire d'ambassade, 43, rue Boissière, à Paris.

Nikolaki-Effendi Sgouridi (Tur-

quie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques HORA SICCAMA, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), 13, Bejnidenhout, La Haye.

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade, *membre correspondant* (France), à Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne, I, Steyverhof, 3.

Alexandre SKOUSÉS, ministre des Affaires étrangères, à Athènes (Grèce).

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HOLLANDE (Pays-Pas), Utrecht.

Le comte Albert de Gerbaux DE SONNAZ (Italie), ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du Royaume, à Turin.

Le marquis Antoine DE SORAGNA, 140, rue Manzoni, à Milan (Italie).

Le baron Frédéric DE SOUBEYRAN, 105, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henry STANDISH (Grande-Bretagne), 3, rue de Belloy, Paris.

André STCHÉGLOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie en Bulgarie, à Sofia.

A.-N.-L. DE STIEGLITZ (Russie), Angliiski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Le professeur VON STOCKMAYER (Allemagne), *membre correspondant*, 8, Neckar Strasse, Stuttgart.

S. Ex. le chevalier DE STUËRS, *membre du Conseil*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 57, avenue Kléber, Paris.

S. Ex. le comte LADISLAUS-SZÖGYENY MARICH DE MAGYAR-SZÖGYEN SZOLGAEZYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à Berlin.

Le marquis DE TALHOUET-ROY, 2, avenue Bosquet, Paris.

Le marquis DE TAMISIER (France), ancien ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

Major TANKERVILLE-CHAMBERLAYNE (Grande-Bretagne), commissaire britannique à Cérinés, Ile de Chypre ou à Londres, 41, Lancaster Gate.

André TARDIEU, secrétaire d'ambassade, 26, avenue de Messine.

Le baron Joseph DU TEIL (France), 2, quai Debilly, Paris.

Le comte Léonce DE TERVES, ancien député, 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Pomereu, Paris.

THUBERT, 8, rue Marguerin, à Paris.

Le marquis DE THUISY, 19, rue de Berri, à Paris.

Le marquis DU TILLET, 12, rue Pierre-Charron, Paris.

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

Mgr TOSTI-RASPONI, ancien secrétaire de Nonciature, 32, via Vimeriale, à Rome.

Edmond TOUTAIN, ministre plénipotentiaire, 24, rue de Marignan, Paris.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil*, anc. conseiller d'État (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Maurice TREMBLEY, 28, rue d'Assas.

Raoul TREUILLE (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Edouard TROPLONG, ancien magistrat, 127, boulevard Malesherbes, Paris.

Nicolas TSCHARYKOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie, à La Haye (Hollande).

Nério A. VALARINO, consul du Nicaragua, à Caracas (Vénézuéla).

VALLERY-RADOT, 3, rue Saint-Dominique, à Paris.

Le comte Albert VANDAL, *membre du Conseil*, de l'Académie française (France), 32, avenue Marceau, Paris.

Francisque DE VAUGELAS, ancien secrétaire d'ambassade, 10, avenue de l'Alma, Paris.

Le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

Le baron L. Michiels VAN VERDUYNEN, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, à La Haye.

Charles VERGÉ, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. VESNITCH, membre de l'Institut de droit international, ministre de Serbie en France, 7, rue Léonce-Reynaud, Paris.

S. Ex. Don Wenceslao DE VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), ambassadeur à Londres, 1, rue Padilla, à Madrid (Espagne).

Le comte DE VILLENEUVE, San-Remo (Italie).

Fleury VINDRY (France), à Francheville-le-Haut (Rhône).

S. Ex. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 6, rue Luculle, à Rome.

Arnold VISSIÈRE, consul général de de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, rue du Ranelagh, 44, Paris.

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Le marquis DE VOGÜÉ, *vice-président de la Société* (France), de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ, de l'Académie française (France), 55, rue de Varenne, Paris.

Le comte Louis DE VOÏNOVITCH, ancien ministre de la Justice du Monténégro, S.-Pietro Brazza, Dalmatie (Autriche).

Le comte DE VORGES, *membre du conseil*, ancien ministre plénipotentiaire, 46, rue du Général-Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 17, rue de Longchamp, Paris.

Donald-MACKENZIE WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

Le comte WURD, conseiller de la légation de Nicaragua en Portugal, 6, Moorgate St., à Londres.

Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Hongrie), professeur à l'Université allemande de Prague, *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, à Prague, Bohême.

Le baron P.-Luc DE WELDEREN-RENGERS, ministre des Pays-Bas, 16, Str. Sf. Apostoli, à Bukarest (Roumanie).

Le baron DE WEDEL JARLSBERG, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Norwège, 95, rue de l'Université, à Paris.

Mme Guy DE WENDEL, à Hayange (Alsace-Lorraine).

Henry WHITE, ambassadeur des Etats-Unis en France, 5, rue Jean-Goujon, à Paris.

James-Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), *membre correspondant*, 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LI-

BRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jehan DE WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

S. Ex. le comte DE WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ancien ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie, à Vienne XIII/5, 12, Hüttelbergstrasse.

Le comte DE WRANGEL, ministre de Suède à Saint-Pétersbourg.

YOURJEVITCH, attaché à l'ambassade de Russie en France, 7, rue Monsieur, à Paris.

Le docteur Lubomir ZOLOTOVITZ, à Philippopoli (Bulgarie).

---

# RECUEILS PÉRIODIQUES

## AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

---

*Société de l'histoire de France,* aux Archives nationales.

*Revue historique,* paraissant tous les deux mois, à Paris.

*Revue des Questions historiques,* paraissant tous les trois mois.

*Questions diplomatiques et coloniales,* revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois.

*Revue d'histoire,* rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

*Revue d'histoire moderne et contemporaine,* paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

*Polybiblion*, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

*Revue des études historiques,* paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

*La Revue* (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

*Les Annales de l'Est et du Nord*, à Lille (Nord).

*Correspondance bi-mensuelle* du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

*Revue de Droit international et de Législation comparée,* Bruxelles.

*Royal historical Society,* Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

*Achivio storico Lombardo*, Castello Sforgesco, Milan.

*Rivista storica Italiana,* Torino, via Brofferio, 3.

*Boletin de la Real Academia de la historia,* Madrid, 21, calle de Leon.

*Nuovo archivio Veneto,* Venise.

*Analecta Bollandiana*, revue trimestrielle, Bruxelles.

*Revue d'histoire ecclésiastique*, rue de Namur, 40, Louvain (Belgique).

*Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*, revue mensuelle. Cracovie, imprimerie de l'Université.

*Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel,* Bâle, bibliothèque de l'Université.

# L'ŒUVRE DE LA HAYE

ET LES

## DEUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES

DE LA PAIX DE 1899 ET 1907

---

« J'ai le ferme espoir que, si l'on veut prendre la peine d'étudier les textes ici rassemblés, au lieu de gloser à perte de vue sur le titre même de la Conférence, ce qui est d'ailleurs aisé et à la portée de tous, on constatera que l'œuvre élaborée à La Haye par les efforts consciencieux de quarante-quatre États, si elle n'est pas parfaite, mérite mieux que des critiques superficielles et de faciles ironies. » — Louis RENAULT (Préface du *Recueil des textes des deux Conférences.*)

Les Conférences de la Paix de 1899 et 1907 n'ont pas toujours eu ce qu'on appelle une bonne presse.

Les critiques, dans les revues aussi bien que dans les journaux de tous les pays, ne leur ont pas été épargnées, et leur œuvre elle-même a été taxée d'inutile par certains esprits, et non des moindres.

Sans doute, pour se décider à une appréciation aussi sévère ou seulement se laisser aller aux « faciles ironies », on a trop systématiquement mis de côté les résultats tangibles et

[1] *Les deux Conférences de la paix, 1899 et 1907. — Recueil des textes arrêtés par ces Conférences et de différents documents complémentaires,* avec un *Avant-propos* de M. Louis RENAULT. — Paris, Arthur Rousseau, 1908.

*La seconde Conférence de la paix, La Haye (juin-octobre 1907),* par M. Ernest

pratiques de ces Conférences, en prétendant circonscrire leur intérêt et leur objet dans la réalisation d'un rêve de paix universelle, parfaitement chimérique.

Il faut reconnaître que certaines questions inscrites au programme des Conférences de la Paix, telles que celles du désarmement et de la limitation des armements, ont pu donner matière à des critiques très autorisées et très fondées. Mais c'est à tort qu'on a étendu ces critiques à toutes les questions posées et à l'œuvre tout entière.

Dans l'aperçu, que nous allons tenter de présenter ici, des travaux et des résultats des deux Conférences de 1899 et 1907, nous devons éviter, avant tout, un pareil écueil. Aussi, suivrons-nous le conseil de l'éminent professeur, M. Louis Renault, en donnant pour base à cette étude les textes des conventions, résolutions et vœux arrêtés en 1899 et 1907. Nous les comparerons entre eux et nous les rapprocherons des conventions internationales antérieures, qui se rattachent à l'œuvre de La Haye, afin de faire ressortir aussi exactement que possible l'état d'avancement du « grand travail de codification du droit international public » commencé, il y a un demi-siècle, par la Déclaration de Paris du 16 avril 1856.

## I

### ACTES ET CONVENTIONS ANTÉRIEURS A 1899

*Congrès de Paris 1856. Déclaration pour régler divers points de Droit maritime (16 avril 1856).* — Les représentants des puis-

LÉMONON. Préface de M. Léon Bourgeois. — Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1908.

*Bulletin mensuel de la Société de Législation comparée, février 1908.* Rapport de M. FROMAGEOT, délégué technique de France, sur la Conférence de la Paix.

*Documents relatifs à la deuxième Conférence de la Paix de 1907*, publiés par les soins du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. — La Haye, Martinus Nyhoff, 3 vol. *en préparation.*

*Livre Jaune français*, 1907.

sances signataires du Traité de paix du 30 mars 1856 avaient été frappés, au cours de leurs discussions, des « contestations regrettables » auxquelles le droit maritime était depuis longtemps exposé, en temps de guerre. Pour faire cesser l'incertitude du droit et des devoirs des neutres et des belligérants dans cette matière, ils se réunirent en conférence et arrêtèrent la déclaration solennelle ci-après :

1° La course est abolie.

2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre.

3° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi.

4° Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi.

*Convention internationale, signée à Genève le 22 août 1864, au sujet des militaires blessés sur les champs de bataille. — Articles additionnels, signés à Genève le 20 octobre 1868.* — C'est encore à la suite de deux guerres que furent signés la Convention de Genève de 1864 et les articles additionnels de 1868. La Convention de 1864 — à laquelle presque tous les États ont accédé — a eu pour but « d'adoucir les maux inséparables de la guerre, de supprimer les rigueurs inutiles et d'améliorer le sort des militaires blessés sur le champ de bataille ». Les articles additionnels de 1868 étendaient aux armées de mer les avantages de la Convention de 1864 et précisaient davantage quelques-unes de ses dispositions : mais ils n'ont jamais été ratifiés, et ont seulement servi de *modus vivendi* pendant la guerrre franco-allemande de 1870.

Il suffit de rappeler d'un mot l'ensemble des dispositions de la Convention de 1864 : neutralisation des ambulances et des hôpitaux militaires, de leur personnel permanent ou provisoire; respect et liberté des personnes et des maisons ayant recueilli des blessés; communauté de soins aux blessés, leur

évacuation ; drapeau distinctif, brassard, uniformes (croix rouge sur fond blanc) ; détails d'exécution à régler par les commandants en chef des armées belligerantes.

*Déclaration relative à l'interdiction des balles explosibles en temps de guerre* (Saint-Pétersbourg, le 11 décembre 1868). — « Les parties contractantes, dit la Déclaration, s'engagent à renoncer mutuellement, en cas de guerre entre elles, à l'emploi par leurs troupes de terre ou de mer de tout projectile d'un poids inférieur à 400 grammes, qui serait ou explosible ou chargé de matières fulminantes ou inflammables. »

## II

### PREMIÈRE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA PAIX : 1899

Due à l'initiative de l'Empereur de Russie et convoquée sur l'invitation de la reine des Pays-Bas, la Conférence internationale de la Paix s'est réunie pour la première fois à la Maison Royale du Roi, à La Haye, le 18 mai 1899. Vingt-six États y furent représentés : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Chine, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, les États-Unis mexicains, la France, la Grande Bretagne et Irlande, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Monténégro, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, le Siam, la Suède et la Norvège, la Suisse, la Turquie et la Bulgarie.

L'Acte final, signé le 29 juillet 1899, résume et consacre les travaux de la Conférence. Voici l'énumération des Conventions, Déclarations, Résolutions et Vœux, dont les textes ont été annexés à cet Acte :

I. — Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux ;

II. — Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre;

III. — Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 août 1864;

IV. — Trois Déclarations concernant :

1° L'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux;

2°. L'interdiction de l'emploi des projectiles qui ont pour but unique de répandre des gazs asphyxiants ou délétères;

3° L'interdiction de l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles à enveloppe dure dont l'enveloppe ne couvrirait pas entièrement le noyau ou serait pourvue d'incisions.

V. — Résolution : la Conférence estime que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité.

VI. — Vœux émis par la Conférence :

1° Qu'il soit procédé à bref délai à la réunion d'une Conférence spéciale, ayant pour objet la revision de la Convention de Genève de 1864;

2° Que la question des droits et devoirs des neutres soit inscrite au programme d'une prochaine Conférence;

3° Que les questions relatives aux fusils et aux canons de marine, telles qu'elles ont été examinées par elle, soient mises à l'étude par les Gouvernements, en vue d'arriver à une entente concernant la mise en usage de nouveaux types et calibres;

4° Que les Gouvernements, tenant compte des propositions faites par la Conférence, mettent à l'étude la possibilité d'une entente concernant la limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre;

5° Que la proposition tendant à déclarer l'inviolabilité de la propriété privée dans la guerre sur mer soit renvoyée à l'examen d'une Conférence ultérieure;

6° Que la proposition de régler la question du bombardement

des ports, villes et villages, par une force navale, soit renvoyée à l'examen d'une Conférence ultérieure.

Les cinq derniers vœux ont été votés à l'unanimité, sauf quelques abstentions; le premier vœu ainsi que la résolution l'ont été à l'unanimité absolue.

Quant aux Conventions et Déclarations, il a été dit qu'elles formeraient autant d'actes séparés, porteraient la date de l'Acte final et pourraient être signées jusqu'au 31 novembre 1899 par les plénipotentiaires des puissances représentées à la Conférence. Elles ont effectivement été signées par ces puissances, et les Conventions, en particulier, ont reçu depuis l'adhésion des Républiques du Centre et du Sud de l'Amérique.

Analysons sommairement les trois principales Conventions.

§ 1er. — *Convention pour le règlement des conflits internationaux.*

Aux termes de l'article 1er, qui constitue tout le titre Ier de la Convention, « les Puissances signataires conviennent d'employer tous leurs efforts pour assurer le règlement pacifique des différends internationaux ».

Suit le titre II, qui traite « des bons offices et de la médiation »; mais il est bien précisé que l'acceptation de la médiation n'interrompt ni les préparatifs de guerre, ni la guerre elle-même, et que la durée du mandat ne peut excéder trente jours, — le tout, sauf stipulation contraire.

Le titre III a pour objet « les Commissions internationales d'enquête », qui sont formées comme le Tribunal arbitral (art. 11). Le rapport de la Commission, limité à la constatation des faits, n'a nullement le caractère de sentence arbitrale. Il laisse aux puissances en litige une entière liberté pour la suite à donner à cette constatation (art. 14).

Le titre IV est le plus important. Il est intitulé « de l'arbitrage international », et pose les principes fondamentaux de la justice arbitrale (chap. Ier), de la Cour permanente d'arbitrage (chap. II) et de la procédure arbitrale (chap. III).

Bien que restreinte aux litiges « n'engageant ni l'honneur, ni les intérêts essentiels » des nations, cette Convention a été le point de départ d'un mouvement de plus en plus accentué et élargi vers l'arbitrage international et même, pour certains objets précisés, vers l'arbitrage obligatoire. Chaque année, nous relevons de nombreuses conventions particulières de ce genre, entre les différents États du monde entier [1].

Plus spécialement, une « Commission internationale d'enquête » a été formée à l'occasion de l'incident d'Hall. La Convention de 1899 était, à la vérité, encore bien incomplète, au point de vue du règlement et de la procédure à suivre, et la Commission constituée pour examiner l'incident a dû elle-même fixer son règlement et sa procédure. Obéissant aux idées généreuses qui avaient présidé à la création de leur haute mission, les Commissaires ont « éclairci, par un examen impartial et consciencieux », les questions de fait qui leur étaient soumises et apaisé ainsi le conflit, né entre la Grande-Bretagne et la Russie.

### § 2. — *Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.*

La Convention tient tout entière dans son article 1er, ainsi conçu : « les Hautes Parties contractantes donneront à leurs forces armées de terre, des instructions qui seront conformes au *Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre* annexé à la présente Convention. »

Il était impossible, en effet, d'imposer à chaque nation un règlement unique, ou même un règlement quelconque. Mais n'est-ce pas un résultat considérable et précieux que l'on ait pu se mettre d'accord sur un règlement-type, pour guider la solution de tant de points si délicats !

Relevons seulement la division du Règlement annexé à la Convention.

La première section traite des belligérants ; elle fixe la qua-

[1] Voir les *Annuaires de Législation étrangère*, publiés par la Société de Législation comparée.

lité de belligérants (chap. Ier), le sort des prisonniers de guerre (chap. II), des malades et des blessés (chap. III).

La deuxième section s'occupe des hostilités et est subdivisée en cinq chapitres, dont voici les titres : Des moyens de nuire à l'ennemi, des sièges et des bombardements; — des espions; — des parlementaires; — des capitulations; — de l'armistice.

La troisième section est consacrée à l'autorité militaire sur le territoire de l'État ennemi, et la quatrième section aux belligérants internés et aux blessés soignés chez les neutres.

§ 3. — *Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 août 1864.*

Cette convention réalise, en le complétant et en l'élargissant, le projet des articles additionnels de 1868.

Tous les bâtiments, sans distinction — bâtiments-hôpitaux militaires [1], bâtiments hospitaliers appartenant aux belligérants ou à des neutres, bâtiments de particuliers ou de sociétés de secours, — pourvu qu'ils soient destinés à recueillir et à soigner les blessés et qu'ils ne violent pas la neutralité, et qu'ils aient (pour les hospitaliers) satisfait à diverses conditions d'armement et de mise en usage, sont déclarés neutres, respectés et exempts de capture.

Un pavillon les fera reconnaître, le pavillon blanc à croix rouge de la Convention de Genève, hissé avec leur pavillon national. De plus ils sont distingués par une peinture extérieure blanche, avec une bande horizontale d'un mètre et demi de largeur qui est de couleur verte pour les bâtiments-hôpitaux militaires, et rouge pour les bâtiments hospitaliers.

Les belligérants ont seulement droit de contrôle et de visite.

Le personnel religieux, médical et hospitalier de tout bâtiment capturé est inviolable et ne peut être fait prisonnier de guerre.

[1] D'après les articles additionnels de 1868, les bâtiments hôpitaux militaires pouvaient être capturés, mais en conservant leur affectation spéciale pendant la guerre. Les blessés recueillis par tout bâtiment ne pouvaient plus servir pendant la guerre.

Les marins et militaires embarqués blessés ou malades, à quelque nation qu'ils appartiennent, seront protégés et soignés par les capteurs. Sont prisonniers de guerre les naufragés, blessés ou malades d'un belligérant qui tombent au pouvoir de l'autre. Celui-ci décide de les garder, ou de les rendre libres sous la condition de ne pas servir pendant la durée de la guerre.

§ 4. — *Les résultats de la première Conférence.*

Et maintenant, qui peut soutenir que les délégués de 1899 n'ont pas fait œuvre utile et durable?

« La première Conférence de 1899, a dit avec raison M. Fromageot, dans sa communication à la Société de Législation comparée, avait été réunie spécialement dans le but de rechercher les moyens de mettre un terme aux lourdes charges militaires des États, de faciliter la solution pacifique des conflits internationaux et de prévenir la guerre; — si elle n'a peut-être pas tout à fait répondu au but originairement annoncé, elle a cependant laissé une œuvre dont le temps s'est chargé de démontrer toute la valeur. »

L'analyse des travaux de la deuxième Conférence fera particulièrement ressortir la valeur des résultats obtenus par la Conférence de 1899.

Sans attendre 1907, plusieurs Conventions internationales sont venues les affirmer : nous ne saurions manquer d'en parler dans une étude comme celle-ci.

## III

### DE 1899 A 1907

Les Puissances qui avaient signé ou adhéré à l'Acte Final du 29 juillet 1899 ont arrêté en 1904 et en 1906 deux Conventions fort importantes. Leur but a été de « favoriser par des dispositions nouvelles la mission des bâtiments hospitaliers », consa-

crée par la IIIe Convention de 1899, et, d'un autre côté, « d'améliorer le sort des militaires blessés ou malades dans les armées en campagne ».

C'est vraiment la continuation de la première Conférence. On nous saura gré d'en reproduire les principales dispositions.

§ 1er. — *Convention du 25 décembre 1904 relative aux navires de la Croix-Rouge.*

« Article premier. — Les bâtiments hospitaliers à l'égard desquels se trouvent remplies les conditions prescrites par les articles 1, 2 et 3 de la Convention conclue à La Haye le 29 juillet 1899, pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 août 1864, seront exemptés, en temps de guerre, dans les ports des Parties contractantes, de tous les droits et taxes qui sont imposés aux navires au profit de l'État. »

« Art. 2. — La disposition de l'article qui précède n'empêche pas l'application de la disposition relative à la visite et d'autres formalités des lois fiscales ou autres en vigueur dans ces ports. »

§ 2e. — *Convention du 6 juillet 1906 pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne.*

Conçue et discutée après la guerre russo-japonaise, cette Convention dûment ratifiée remplace la Convention du 22 août 1864 dans les rapports entre les États contractants (art. 31).

« La Convention de 1864 reste en vigueur dans les rapports entre les Parties qui l'ont signée et qui ne ratifieraient pas la présente Convention[1] ».

[1] La convention a été ratifiée par l'Allemagne, la République Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Chili, la Chine, l'Etat indépendant du Congo, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis du Brésil, les Etats-Unis Mexicains, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, le Guatémala, le Honduras, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, le Siam, la Suède, la Suisse, l'Uruguay. La Turquie a adhéré depuis.

Elle complète celle de 1864 et ajoute de très intéressantes dispositions à celles contenues dans la quatrième section « Des belligérants internés et des blessés soignés chez les neutres », du *Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*, annexé à la deuxième Convention de 1899.

La nouvelle Convention de 1906 est divisée en huit chapitres qui traitent : des blessés et malades, des formations et établissements sanitaires, du personnel, du matériel, des convois d'évacuation, du signe distinctif (croix rouge sur fond blanc), de l'application et de l'exécution de la Convention, de la répression des abus et des infractions (emploi des insignes et de la dénomination de *Croix-Rouge* ou *Croix de Genève*, notamment dans un but commercial).

La Convention de 1906 constitue un véritable *Code* de la matière. La deuxième Conférence de 1907 n'y apportera, du reste, aucune modification, elle la consacrera expressément dans l'article 21 du Règlement annexé à la *Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*, et elle l'étendra à la guerre maritime dans une Convention spéciale. Son ancien titre lui reste : CONVENTION DE GENÈVE.

Nous ne pouvons l'analyser en détail; ce serait dépasser le cadre de ce travail, dans lequel nous devons nous borner à marquer les étapes de *l'Œuvre de La Haye*. Qu'il nous suffise de noter que le bénéfice de la neutralité est étendu toujours plus largement à tout ce qui, personnes, territoires, matériel, etc., concourt aux soins à donner aux malades et aux blessés pendant la guerre.

## IV

### DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA PAIX : 1907

Le 24 septembre 1904, une nombreuse délégation de l'*Union interparlementaire* — composée de membres ou anciens membres

du Congrès américain et des divers parlements d'Europe et réunie en Conférence annuelle, à Saint-Louis, à l'occasion de l'exposition universelle — apportait, au président des États-Unis, les vœux contenus dans la résolution suivante, adoptée par un vote unanime de tous les délégués, à l'exception de deux seulement :

« Considérant que l'opinion publique éclairée et l'esprit de la civilisation moderne exigent que les différends entre nations soient réglés de la même manière que les contestations entre individus, c'est-à-dire par des Cours de justice et conformément à des principes légaux reconnus; la Conférence demande que les divers Gouvernements du monde entier délèguent des représentants à une Conférence internationale qui devra se réunir à l'époque et au lieu désignés par eux pour délibérer sur les questions suivantes, savoir : *a)* les points ajournés par la Conférence de La Haye; *b)* la négociation de traités d'arbitrage entre les nations qui seront représentées à cette Conférence; *c)* l'opportunité de créer un Congrès international qui se réunirait périodiquement pour discuter les questions internationales; la présente Conférence décide de prier respectueusement et instamment le président des États-Unis, d'inviter toutes les nations à se faire représenter à cette Conférence [1-2].

[1] Le Congrès interparlementaire a été tenu en 1908 à Berlin. Les travaux ont été clos le 19 septembre après l'adoption de la motion Déssescou, du groupe roumain, motion qui émet le vœu que la 3e conférence de La Haye s'occupe de la codification du droit international public. Dans son discours de clôture, le Président du Congrès a exprimé l'espoir que la conférence de Berlin marquera un nouveau progrès pour la cause de l'arbitrage en vue du maintien de la paix et du bonheur des peuples.

Un vœu particulièrement intéressant à noter a été adopté, sur la question de la médiation : « La Conférence interparlementaire exprime le vœu que les États insèrent dans les traités d'arbitrage la clause que, pour le cas où il surgirait un différend ne tombant pas sous l'application de l'arbitrage, les parties contractantes ne pourront recourir à aucune mesure d'hostilité de quelque nature que ce soit avant d'avoir ensemble ou séparément requis la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies. »

[2] Sur la demande de l'Allemagne et de l'Italie, le gouvernement hollandais a invité tous les États représentés à la deuxième Conférence de la paix, à une Conférence internationale à La Haye, qui serait tenue probablement

Le président Roosevelt accepta la mission qui lui était offerte, et, dès le 21 ocobre 1904 une Circulaire, pour la réunion d'une nouvelle Conférence internationale de la Paix à La Haye, était adressée par le département d'État de Washington aux représentants des États-Unis accrédités auprès des gouvernements signataires des actes de la Conférence de La Haye en 1899.

La guerre russo-japonaise ne permit point la fixation immédiate de la date à laquelle la nouvelle Conférence se réunirait; mais la proposition du Président des États-Unis avait été favorablement accueillie par tous les Gouvernements. En attendant que « les circonstances permissent de conclure un arrangement définitif et de se réunir », une nouvelle Circulaire du 16 décembre 1904 les invita à « échanger leurs vues respectives sur le but et l'objet des questions qui seront soumises à la seconde Conférence ».

La paix signée entre la Russie et le Japon par le traité de Portsmouth de septembre 1905, les négociations furent reprises en vue de la réunion de cette Conférence, sur l'initiative de S. M. l'Empereur de Russie, promoteur de la première Conférence, à qui le président Roosevelt laissa gracieusement le soin d'adresser les invitations.

Voici dans quels termes le programme de la 2e Conférence fut proposé dans la note du 16/29 mars 1906, remise au nom du Gouvernement impérial russe :

« 1° Améliorations à apporter aux dispositions de la Convention relative au règlement pacifique des conflits internationaux, en ce qui regarde la cour d'arbitrage et les commissions internationales d'enquête.

« 2° Compléments à apporter aux dispositions de la Convention de 1899, relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre, entre autres à celles concernant l'ouverture des hostilités, le

en 1909 pour ébaucher un droit universel sur les traites (lettres de change).

L'Allemagne et l'Italie ont exprimé le vœu qu'une commission royale néerlandaise pour le droit international privé soit chargée de préparer la Conférence. (Journaux du 16 septembre 1908.)

droit des neutres sur terre, etc. Déclarations de 1899. L'une d'elles étant périmée, question de son renouvellement.

« 3° Élaboration d'une Convention relative aux lois et usages de la guerre maritime concernant : *a)* les opérations spéciales de la guerre maritime, telles que le bombardement des ports, villes et villages par une force navale, pose de torpilles, etc. ; *b)* la transformation des bâtiments de commerce en bâtiments de guerre; *c)* la propriété privée des belligérants sur mer; *d)* le délai de faveur à accorder aux bâtiments de commerce pour quitter les ports neutres ou ceux de l'ennemi après l'ouverture des hostilités; *e)* les droits et devoirs des neutres sur mer, entre autres questions : de la contrebande; régime auquel seraient soumis les bâtiments des belligérants dans les ports neutres; destruction, pour force majeure, des bâtiments de commerce neutres arrêtés comme prises. Dans ladite Convention à élaborer, seraient introduites les dispositions relatives à la guerre sur terre, qui seraient applicables à la guerre maritime.

« 4° Compléments à apporter à la Convention de 1899 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève de 1864. »

Enfin, par une note du 3 avril 1907, le Gouvernement impérial exposa aux Puissances ayant accepté son invitation, la situation résultant d'adjonctions ou de réserves au programme, demandées par plusieurs d'entre elles : les principales portaient sur la réduction ou la limitation des armements. Du reste, le programme n'était point limitatif. — ce qui explique, dès à présent, la durée de la seconde Conférence.

Convoquée par S. M. la reine des Pays-Bas, la deuxième Conférence internationale de la Paix se réunit le 15 juin 1907, à La Haye, dans la salle des Chevaliers, et ses réunions furent tenues du 15 juin au 18 octobre 1907.

Quarante-quatre puissances y prirent part : l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la République Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la République de Cuba, le Danemark, la

République Dominicaine, l'Équateur, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, le Guatémala, la République d'Haïti, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, le Monténégro, le Nicaragua, la Norvège, le Panama, le Paraguay, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, le Salvador, la Serbie, le Siam, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Uruguay, le Vénézuéla.

Toutes les puissances du monde civilisé furent donc représentées à ces assises de la paix, sauf la puissance pacifique par excellence et dont la haute médiation avait pourtant été demandée par les premières d'entre elles et s'était affirmée dans des circonstances mémorables : le Saint-Siège. Pas plus en 1907 qu'en 1899, le Pape ne fut convié aux Conférences de la Paix, sous le prétexte que « la Papauté n'était pas un État ». Pourtant « la loi des garanties du 13 mai 1871 avait fait du Pape une personne internationale propre et distincte ; à ce titre, ne fallait-il pas le considérer comme partie, aussi bien que les États pleinement souverains, de la Communauté internationale [1] ? »

Cette théorie fut repoussée sur les instances du gouvernement italien, et le Saint-Siège, bien qu'ayant des représentants accrédités auprès de presque toutes les Puissances civilisées, fut la seule Puissance écartée d'un Congrès et d'une œuvre, dans lesquels le titre auguste et le caractère personnel de son chef, aussi bien que les précédents, devaient lui assurer la première place [2].

Avant d'exposer les travaux si importants de la deuxième conférence, constatons-en de suite les résultats, tels qu'ils ont été consignés dans l'Acte final du 18 octobre 1907 :

La Conférence a arrêté, pour être soumis à la signature des Plénipotentiaires, le texte des Conventions et de la Déclaration énumérées ci-après et annexées au présent Acte :

[1] *La seconde Conférence de la paix*, par M. Ernest Lémonon. Introduction, p. 19.

[2] « Léon XIII, de même que ses prédécesseurs, avait été choisi comme médiateur en maintes circonstances, notamment par l'Allemagne et l'Espagne, en 1885, au sujet des îles Carolines ; par Haïti et Saint-Domingue, en 1895, au sujet de leurs frontières nationales. » Note de M. E. Lémonon, *op. cit.*

I. — Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

II. — Convention concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement de dettes contractuelles.

III. — Convention relative à l'ouverture des hostilités.

IV. — Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

V. — Conventions concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre.

VI. — Convention relative au régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités.

VII. — Convention relative à la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre.

VIII. — Convention relative à la pose des mines sous-marines.

IX. — Convention concernant le bombardement par des forces navales en temps de guerre.

X. — Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.

XI. — Convention relative à certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime.

XII. — Convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises.

XIII. — Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances neutres dans la guerre maritime.

XIV. — Déclaration relative à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons.

Ces Conventions et cette Déclaration formeront autant d'actes séparés. Ces actes porteront la date de ce jour et pourront être signés, jusqu'au 30 juin 1908, par les plénipotentiaires des Puissances représentées à la seconde Conférence de la Paix à La Haye.

La Conférence, se conformant à l'esprit d'entente et de concessions réciproques qui est l'esprit même de ses délibérations, a arrêté la déclaration suivante qui, tout en réservant à chacune des Puissances représentées le bénéfice de ses votes, leur permet à tous d'affirmer les principes qu'ils considèrent comme unanimement reconnus.

Elle est unanime :

1° à reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire;

2° à déclarer que certains différends, et notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

Elle est unanime enfin à proclamer que, s'il n'a pas été donné de conclure dès maintenant une Convention en ce sens, les divergences d'opinion qui se sont manifestées n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique, et qu'en travaillant ici ensemble pendant quatre mois, toutes les Puissances du monde, non seulement ont appris à se rapprocher davantage, mais ont su dégager, au cours de cette longue collaboration, un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité.

En outre, la Conférence a adopté à l'unanimité la Résolution suivante :

La seconde Conférence de la Paix confirme la Résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires, et vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les Gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question.

Elle a, de plus, émis les vœux suivants :

1° La Conférence recommande aux Puissances signataires l'adoption du projet ci-annexé de Convention pour l'établissement d'une Cour de justice arbitrale, et sa mise en vigueur dès qu'un accord sera intervenu sur le choix des juges et la constitution de la Cour.

2° La Conférence émet le vœu qu'en cas de guerre, les autorités compétentes, civiles et militaires, se fassent un devoir tout spécial d'assurer et de protéger le maintien des rapports pacifiques et notamment des relations commerciales et industrielles entre les populations des États belligérants et des pays neutres.

3° La Conférence émet le vœu que les Puissances règlent, par des conventions particulières, la situation, au point de vue des charges militaires, des étrangers établis sur leur territoire.

4° La Conférence émet le vœu que l'élaboration d'un règlement relatif aux lois et coutumes de la guerre maritime figure au programme de la prochaine Conférence et que, dans tous les cas, les Puissances appliquent, autant que possible, à la guerre sur mer, les principes de la convention relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre.

Enfin la Conférence recommande aux Puissances la réunion d'une troisième Conférence de la Paix, qui pourrait avoir lieu dans une période analogue à celle qui s'est écoulée depuis la précédente Conférence à une date à fixer d'un commun accord entre les Puissances, et elle appelle leur attention sur la nécessité de préparer les travaux de cette troisième Conférence assez longtemps à l'avance pour que ses délibérations se poursuivent avec l'autorité et la rapidité indispensables.

Pour atteindre à ce but, la Conférence estime qu'il serait très désirable que, environ deux ans avant l'époque probable de sa réunion, un Comité préparatoire fût chargé par les Gouvernements de recueillir les diverses propositions à soumettre à la Conférence, de rechercher les matières susceptibles d'un règlement international et de préparer un programme que les Gouvernements arrêteraient assez tôt pour qu'il pût être sérieusement étudié dans chaque pays. Ce Comité serait, en outre, chargé de proposer un mode d'organisation et de procédure pour la Conférence elle-même.

### § 1er. — *L'organisation des travaux.*

Les desiderata consignés à la fin de l'Acte final témoignent des graves difficultés, et même d'une véritable lacune, en présence desquelles les délégués se sont trouvés dès leur première séance.

Le nombre des États représentés et celui des délégués envoyés par chaque État, d'une part, l'extension donnée au programme primitif d'autre part, devaient fatalement troubler les prévisions des promoteurs de la Conférence. Il fallut, de la part de l'éminent président, M. Nelidow, une expérience et un tact parfaits, et, chez tous, une persévérance inlassable et une méthode rigoureuse, pour venir à bout d'une tâche qui s'augmentait chaque jour.

Dès la seconde séance un Règlement en 14 articles fut adopté, pour assurer la régularité des travaux. Puis, les sujets mis au programme, ou ajoutés au cours du Congrès, furent répartis entre quatre commissions de la façon suivante :

*Première commission.* — Président, M. Léon Bourgeois (France) : Arbitrage ; Commissions d'enquête internationales et questions connexes.

*Deuxième commission.* — Président, M. Bernaert (Belgique) : Améliorations dans le régime des lois et coutumes de la guerre sur terre ; ouvertures des hostilités ; déclarations de 1899 y relatives ; droits et obligations des neutres sur terre.

*Troisième commission.* — Président, M. le comte Tornielli (Italie) : Bombardement des ports, villes et villages par une

force navale; pose des torpilles, etc.; régime auquel seraient soumis les bâtiments des belligérants dans les ports neutres; compléments à apporter à la Convention de 1899 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève de 1864 revisée en 1906.

*Quatrième commission.* — Président, M. de Martens (Russie) : Transformation des bâtiments de commerce en bâtiments de guerre; la propriété privée sur mer; le délai de faveur; contrebande de guerre; blocus; destruction par force majeure des prises neutres; dispositions relatives à la guerre sur terre qui seraient applicables également à la guerre maritime.

Les trois premières commmissions se subdivisèrent chacune en deux sous-commissions, avec autant de comités d'examen chargés d'élaborer le texte des résolutions à proposer. La quatrième commission seule, en raison de la connexité de ses travaux, adopta une autre méthode : un questionnaire général, composé de quatorze articles, lui fut soumis par son président et ce questionnaire servit de base aux discussions de la Commission; l'étude du questionnaire épuisé, un comité et un sous-comité d'examen préparèrent (comme dans les autres commissions) les textes à proposer.

Un comité de rédaction avait été nommé, dès le début, par la Conférence et chargé de la coordination des actes.

En dépit de cette organisation des travaux, la tâche de ceux qui y prirent une part active fut des plus pénibles. On nous permettra de citer, à cet égard, l'impression d'un témoin autorisé : « Quand un comité d'examen avait à peu près réussi à se mettre d'accord sur une rédaction, on convoquait la sous-commission; mais presque toujours de nouvelles objections étaient produites en séance, nécessitant un renvoi au comité, et tout recommençait sur de nouveaux frais. Nulle part, comme à la Conférence, n'a été mis en honneur le précepte de Boileau :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Malheureusement, au fur et à mesure que la Conférence *polissait et repolissait*, les projets perdaient de plus en plus les formes harmonieuses qu'ils avaient pu avoir au début. Ils devenaient un assemblage de pièces et de morceaux, sur lesquels s'exerçaient la patience et la bonne volonté des délégués techniques les plus savants et les plus travailleurs. Les autres avouaient bonnement qu'ils n'y comprenaient plus rien, et se bornaient à espérer la fin de la Conférence pour la quinzaine suivante [1]. »

Elle dura trois mois, et l'explication en est facile.

Que de complications, que de divergences d'intérêts, en effet, entre les quarante-quatre nations représentées! Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans la composition de la Cour permanente d'arbitrage et de la Cour internationale des prises maritimes, les grandes Puissances demandaient une situation prépondérante; les petits États, au contraire, réclamaient la stricte égalité. Les Républiques sud-américaines n'avaient pas été invitées à la première conférence de 1899; celle de 1907 leur donnait l'occasion d'une revanche, qui se manifesta, d'abord, par l'envoi de jurisconsultes véritablement éminents, puis, par une certaine aigreur dans la discussion de plusieurs questions, où elles prétendaient — non sans quelque raison, parfois — avoir des intérêts bien supérieurs à ceux de certaines vieilles nations d'Europe.

La Conférence, comme un simple Parlement, fut fatalement envahie par un véritable flot de papiers et de discours.

Elle en sortit cependant; et il nous reste maintenant à constater l'heureux achèvement de sa tâche, par l'analyse des Actes et Conventions énumérés à l'Acte final du 18 octobre 1907.

### § 2. — *Les actes et conventions de 1907.*

La Conférence de 1907 a abouti à l'adoption de textes importants, mais de nature et de portée différentes : Conventions, Déclarations, Résolutions, Vœux et Recommandations. Il nous

[1] Hélie-Robert Savary : *A la Conférence de la Haye : Impressions d'un témoin.* (*La Revue hebdomadaire*, 21 décembre 1907.)

paraît utile de les grouper sous les sections suivantes, susceptibles de répondre à leur objet principal :

Règlement pacifique des conflits;
Guerre sur terre;
Guerre sur mer;
Neutres;
Prises maritimes;
Limitation des armements.

PREMIÈRE SECTION. — *Règlement pacifique des conflits.*

A ce groupement appartiennent particulièrement deux Conventions, une Déclaration et un Vœu.

I. — Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

II. — Convention concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement des dettes contractuelles.

Déclaration unanime tendant : 1° à reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire;

2° A déclarer que certains différends, et notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

Premier Vœu recommandant aux Puissances l'adoption d'un projet de Convention pour l'établissement d'une Cour de justice arbitrale et sa mise en vigueur, dès qu'un accord sera intervenu sur le choix des juges et la constitution de la Cour.

La *Ire Convention* n'est qu'une réédition, mais corrigée et augmentée, de celle de 1899. Rien n'est changé aux titres I (Du maintien de la paix générale) et II (Des bons offices et de la médiation), si ce n'est un second qualificatif *désirable* ajouté, dans l'article 3, à celui d'*utile* par lequel les puissances caractérisaient l'offre « des bons offices et de la médiation ».

Même adjonction à l'article 2, en ce qui touche les « commissions internationales d'enquête », qui font l'objet du titre III. Ce titre a été complètement remanié; contenu dans les articles 9 à 14, en 1899, il s'étend avec la Convention de 1907 de l'article 9.

à l'article 36. L'expérience de l'incident de Hull a porté ses fruits, et c'est la réglementation la plus complète de la procédure que les rédacteurs du second texte ont tenu à arrêter dans les plus petits détails. Il y a là une heureuse inspiration : les conflits ne naissent-ils pas ou ne s'enveniment-ils pas le plus souvent à l'occasion de questions de forme ! Une procédure parfaitement réglée, c'est tout mis à sa place, hommes et choses : et ce n'est pas une des moindres étapes vers l'apaisement et l'entente.

Le titre IV (De l'arbitrage international) comporte les mêmes trois premiers chapitres : De la justice arbitrale ; de la Cour permanente d'arbitrage ; de la procédure arbitrale. Nous ne pouvons donner le détail des changements opérés entre les deux textes de 1899 et de 1907 ; ils sont très importants, et il nous suffira de les faire ressortir aux mêmes préoccupations que celles qui ont présidé à l'élaboration du titre III. Aux trois chapitres primitifs du titre IV, un quatrième a été ajouté, que nous devons signaler comme une heureuse innovation : il a trait à la « procédure sommaire d'arbitrage », procédure rapide et simplifiée « en vue, dit l'article 86, de faciliter le fonctionnement de la justice arbitrale, lorsqu'il s'agit de litiges de nature à comporter une procédure sommaire,... règles, qui seront suivies en l'absence de stipulations différentes et sous réserve, le cas échéant, de l'application des dispositions du chapitre troisième qui ne seraient pas contraires. »

L'économie du nouveau chapitre répond à son but : un seul arbitre pour chaque partie ; en cas de division, un surarbitre qui préside le tribunal ; fixation par le tribunal, à défaut de convention, du délai de production des mémoires ; représentation des parties par un seul agent : procédure exclusivement par écrit, sauf comparution de témoins et d'experts, et même explications orales des agents, si le tribunal le juge utile.

Enfin, les « Dispositions finales » qui étaient placées à la fin du titre IV dans le texte de 1899, font l'objet d'un titre spécial, le V^e^, dans le texte de 1907 : elles concernent les ratifications, adhésions et dénonciations de la Convention.

La *IIe Convention* appartient tout entière à la Conférence de 1907. Elle tient principalement dans deux articles qu'il est intéressant de citer :

Article premier. — Les Puissances contractantes sont convenues de ne pas avoir recours à la force armée pour le recouvrement des dettes contractuelles réclamées au gouvernement d'un pays par le gouvernement d'un autre pays, comme dues à ses nationaux.

Toutefois, cette stipulation ne pourra être appliquée quand l'État débiteur refuse ou laisse sans réponse une offre d'arbitrage, ou, en cas d'acceptation, rend impossible l'établissement du compromis, ou, après l'arbitrage, manque de se conformer à la sentence rendue.

Art. 2. — Il est de plus convenu que l'arbitrage, mentionné dans l'alinéa 2 de l'article précédent, sera soumis à la procédure prévue par le titre IV, chapitre III, de la Convention de La Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux. Le jugement arbitral détermine, sauf les arrangements particuliers des parties, le bien fondé de la réclamation, le montant de la dette, et le mode de payement.

Art. 3 *et suiv.* — (Ratification, etc.)

Le troisième texte dont nous avons à parler ici est le « projet d'une Convention relative à l'établissement d'une Cour de justice arbitrale », projet annexé au premier Vœu de la Conférence.

Il est divisé en trois titres : Organisation de la Cour de justice arbitrale; Compétence et procédure; Dispositions finales. Mais ce n'est qu'un projet, l'entente n'ayant pu se faire sur la répartition des sièges entre les grands... et petits États intéressés.

Nous avons déjà souligné leur attitude, quand nous avons parlé de l'organisation des travaux de la Conférence.

Les « Déclarations » de l'acte final de 1907 sur l'arbitrage obligatoire montrent les limites auxquelles s'est arrêté l'accord possible des Puissances représentées; il faut reconnaître que, malgré toute leur bonne volonté, les Délégués ne pouvaient les franchir. Comment, en effet, sans porter atteinte à la souveraineté de chaque État, prévoir et imposer d'avance soit le principe, soit l'objet éventuel d'un arbitrage? Comment et de quel droit juger et surtout préjuger, avant tout événement, si une ques-

tion ou un litige engagera ou n'engagera pas *l'honneur ni les intérêts essentiels* d'un État?

Les propositions d'arbitrage obligatoire étaient donc appelées fatalement à un échec, en tant que devant faire l'objet d'une convention générale et unique à imposer à toutes les Puissances. Dans la Circulaire du 21 octobre 1904, le président Roosevelt avait fait insérer la phrase suivante, qui fixait les limites du programme de la deuxième Conférence : « Il est à désirer que, dans l'élaboration d'un tel programme, on ait soin de distinguer entre les questions qui appartiennent au domaine du droit international et celles qui sont conventionnelles entre des gouvernements individuels. » L'arbitrage obligatoire touche aux questions de ce dernier ordre, et ne saurait utilement être proposé et réglé que par des conventions particulières.

Et pourtant, de cette question spéciale, non résolue et qui ne pouvait pas l'être dans une Conférence internationale, on est parti en guerre contre les acteurs de cette Conférence, pour la déclarer vaine et dépourvue de toute utilité pratique. Rien de plus injuste que cette appréciation, rien de plus contraire au programme même de ses initiateurs.

Telles qu'elles apparaissent, les Conventions signées, aussi bien que les Déclarations et les Vœux émis, ont été œuvre éminemment sage et utile, et sa durée sera d'autant plus assurée sur les questions relatives aux règlements pacifiques des conflits, que son action aura su se limiter au seul champ dans lequel elle pouvait légitimement évoluer : l'arbitrage conventionnel, et son organisation.

DEUXIÈME SECTION. — *Guerre sur terre.*

III. — Convention relative à l'ouverture des hostilités.

IV. — Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

XIV. — Convention relative à l'interdiction de lancer des explosifs du haut des ballons.

La *III^e Convention* appartient exclusivement à la Conférence

de 1907. Les Puissances y reconnaissent que « les hostilités entre elles ne doivent pas commencer sans un avertissement préalable et non équivoque, qui aura, soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle » (art. 1er). — L'état de guerre devra être notifié sans retard aux Puissances neutres (art. 2).

L'intervention résultant de la XIVe Convention de 1907 avait fait l'objet de la première Déclaration de 1899. Rien à signaler que l'étendue de cette interdiction consentie « pour une période allant jusqu'à la fin de la troisième Conférence de la Paix ». On tient à ménager l'avenir... pour la science de la destruction.

La *IVe Convention*, concernant les lois et les coutumes de la guerre sur terre, complète et précise sur certains points l'œuvre de la première Conférence de la Paix, inspirée elle-même par les travaux de la Conférence de Bruxelles de 1874 [1]. Le Règlement prévu par l'article 1er de la Convention est annexé à cette Convention, dont l'article 3 sanctionne expressément la violation : « La partie belligérante qui violerait les disposition dudit Règlement sera tenue à indemnité, s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée. »

Le Règlement de 1907 contient les mêmes divisions que le Règlement de 1899 (v. ci-dessus), sauf la suppression dans celui de 1907 de la quatrième section : « Des belligérants internés et des blessés soignés chez les neutres », qui fait l'objet de Conventions spéciales (Convention de Genève; Conventions concernant la guerre maritime, les neutres). Le texte n'a subi, pour les parties maintenues, que de très légères modifications, de la part de la deuxième commission chargée de sa revision.

### Troisième section. — *Guerre sur mer.*

Les trois Conventions rappelées dans les sections qui précèdent

[1] Voir, dans le *Recueil des textes*, de M. Louis Renault : « *Projet d'une Déclaration internationale concernant les lois et coutumes de la guerre, adopté par la Conférance de Bruxelles (juillet-août 1874).* — Cf. dans le même *Recueil : Instructions de 1863, pour les armées en campagne des États-Unis d'Amérique.*

intéressent naturellement la guerre sur mer. Nous n'en voulons pour témoin, dans l'esprit des délégués de 1907, que le quatrième vœu porté à l'acte final :

Que l'élaboration d'un règlement relatif aux lois et coutumes de la guerre maritime figure au programme de la prochaine Conférence et que, dans tous les cas, les Puissances appliquent, autant que possible, à la guerre sur mer, les principes de la Convention relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre.

En outre de ce vœu et en dehors des Conventions relatives aux prises maritimes et aux Neutres, la Conférence a adopté cinq Conventions spéciales à la guerre maritime :

VI. — Convention relative au régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités.

VII. — Convention relative à la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre.

VIII. — Convention relative à la pose de mines sous-marines automatiques de contact.

IX. — Convention concernant le bombardement des forces navales en temps de guerre.

X. — Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.

Sauf la dernière convention, qui a modifié en la complétant celle relative au même objet de 1899, toutes sont dues à l'initiative de la deuxième conférence.

Relevons dans chacune d'elles les principales stipulations.

La *VI^e Convention* a eu pour but de « garantir la sécurité du commerce international contre les surprises de la guerre et de respecter autant que possible les opérations engagées de bonne foi et en cours d'exécution des hostilités. » Délais, laissez-passer, interdiction de confiscation, faculté éventuelle de saisie et de réquisition avec ou sans indemnité, charge de sauvegarder les personnes et les papiers de bord, tout est prévu pour assurer ce but. Mais sont placés en dehors de cette Convention, les navires de commerce destinés par leur construction à être transformés en navires de guerre.

Ces derniers font l'objet de la *VII^e Convention* qui réglemente cette opération et assure aux bâtiments transformés les droits et obligations des navires de guerre, sans préoccupation du lieu (port ou haute mer) où la transformation s'est opérée.

La *VIII^e Convention* s'inspire du « principe de la liberté des voies maritimes ouvertes à toutes les nations », elle considère que « si, dans l'état actuel des choses, on ne peut interdire l'emploi de mines sous-marines automatiques de contact, il importera d'en limiter et réglementer l'usage, afin de restreindre les rigueurs de la guerre et de donner, autant que faire se peut, à la navigation pacifique, la sécurité à laquelle elle a droit de prétendre, malgré l'existence d'une guerre. »

La *IX^e Convention* soumet les bombardements par des forces navales « à des dispositions générales qui garantissent les droits des habitants et assurent la conservation des principaux édifices, en étendant à cette opération de guerre, dans la mesure du possible, les principes du Règlement de 1899 sur les lois et coutumes de la guerre sur terre ».

La *X^e Convention* n'est que la reproduction, complétée en ce qui concerne les questions d'internement, d'hospitalisation et de soins aux malades et blessés, de la pareille Convention de 1899. Observons que la Convention de Genève a été réglementée définitivement par les Conventions de 1904 et de 1906 rappelées plus haut.

### Quatrième section. — *Neutres.*

V. — Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre.

XIII. — Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances neutres en cas de guerre maritime.

Deuxième Vœu : « qu'en cas de guerre, les autorités compétentes, civiles et militaires, se fassent un devoir tout spécial d'assurer et de protéger le maintien des rapports pacifiques et notamment des relations commerciales et industrielles entre les populations des États belligérants et les pays neutres.

La *V^e Convention* est divisée en cinq chapitres : Des droits et

des devoirs des Puissances neutres; Des belligérants internés et des blessés soignés chez les neutres; Des personnes neutres; Du matériel des chemins de fer; Dispositions finales.

La liberté des mers, les cas de force majeure rendant impossible pour les navires d'atteindre un port national pour se ravitailler ou subir des réparations urgentes, ont commandé de ne pas tenir rigoureusement fermé aux belligérants l'accès dans les ports et les eaux des neutres, comme le sont sur terre leurs frontières territoriales. D'où cette *XIII^e Convention*, qui, comme la précédente, appartient exclusivement à la seconde Conférence de la Paix. Respect absolu de la neutralité; usage des pilotes neutres; délai de séjour et de départ des navires belligérants; réparation des avaries, ravitaillement; cas de prise de la part des neutres; droit de surveillance; communication entre les Puissances des lois et ordonnances en vigueur sur la matière; — tels sont les objets sur lesquels portent les prévisions et les stipulations particulièrement précises et détaillées de cette Convention, une des plus intéressantes à noter.

Le *deuxième Vœu* émis par la Conférence répond aux préoccupations qui ont inspiré les deux Conventions relatives aux neutres.

Rappelons, pour terminer cette section, l'établissement et la réglementation chez les neutres du *Bureau de renseignements*, prévu par les articles 14 et suivants du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, — bureau intéressant les prisonniers de guerre, ainsi que les malades et blessés hospitalisés.

### Cinquième section. — *Prises maritimes*

XI. — Convention relative à certaines prescriptions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime.

XII. — Convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises.

C'est dans les questions des prises maritimes que les travaux et surtout les résultats de la Conférence ont été les plus définitifs. La voie était, il faut le reconnaître, depuis longtemps préparée à une entente sur cette matière, aussi bien par les nom-

breuses Conventions particulières qui l'avaient réglementé entre les diverses nations maritimes, qu'en raison des Congrès et des Conférences auxquelles a donné lieu depuis plusieurs années la poursuite de « l'unification du droit maritime[1] ».

La *XI*e *Convention* excepte de toute capture, et de toute violation la correspondance postale (chap. Ier) officielle ou privée, même trouvée sur un navire ennemi. En cas de saisie du navire elle est expédiée par le capteur. Sont exempts de capture, les bateaux affectés à la pêche côtière ou à des services de petite navigation locale, les navires chargés de missions religieuses, scientifiques ou philanthropiques (chap. IIe). Enfin le chapitre III traite du régime des équipages des navires de commerce ennemis, capturés par un belligérant.

La *XII*e *Convention* crée la Cour internationale des prises :

Elle comprend quatre chapitres consacrés : le premier aux dispositions générales ; le deuxième à l'organisation de la Cour ; le troisième à la procédure devant cette Cour ; et le quatrième aux dispositions finales.

Lorsqu'il s'est agi de constituer la Cour de justice arbitrale, la Conférence n'a pu réunir l'accord des Délégués sur l'attribution des sièges de la Cour, et cet écueil fit échouer les propositions, d'où sortit seulement un simple projet. (V. ci-dessus, section Ire).

Elle a été plus heureuse avec l'organisation de la Cour des prises, dont le siège est fixé à La Haye. Citons les articles 14 et 15 de la Convention qui nous occupe, et le Tableau annexé à l'article 15 :

Art. 14. — La Cour fonctionne au nombre de quinze juges ; neuf juges constituent le quorum nécessaire. Le juge absent ou empêché est remplacé par le suppléant.

Art. 15. — Les juges nommés par les Puissances contractantes dont les noms suivent : l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Russie, sont toujours appelés à siéger.

[1] Voir les documents publiés par le Comité maritime international (Bureau permanent à Anvers), et par l'Association française du droit maritime.

Les juges et les juges suppléants nommés par les autres Puissances contractantes siègent à tour de rôle d'après le tableau annexé à la présente Convention; leurs fonctions peuvent être exercées successivement par la même personne. Le même juge peut être nommé par plusieurs desdites Puissances. »

Ils sont nommés pour les six ans (art. 11).

ANNEXE DE L'ARTICLE 15.

*Distribution des Juges et Juges suppléants par Pays pour chaque année de la période de six ans.*

| | JUGES | JUGES SUPPLÉANTS | JUGES | JUGES SUPPLÉANTS |
|---|---|---|---|---|
| | **Ire année.** | | **IVe année.** | |
| 1 | Argentine. | Paraguay. | Brésil. | Guatémala. |
| 2 | Colombie. | Bolivie. | Chine. | Turquie. |
| 3 | Espagne. | Espagne. | Espagne. | Portugal. |
| 4 | Grèce. | Roumanie. | Pérou. | Honduras. |
| 5 | Norvège. | Suède. | Roumanie. | Grèce. |
| 6 | Pays-Bas | Belgique. | Suède. | Danemark. |
| 7 | Turquie. | Perse. | Suisse. | Pays-Bas. |
| | **II année.** | | **V année.** | |
| 1 | Argentine | Panama. | Belgique. | Pays-Bas. |
| 2 | Espagne. | Espagne. | Bulgarie. | Monténégro. |
| 3 | Grèce. | Roumanie. | Chili. | Nicaragua. |
| 4 | Norvège. | Suède. | Danemark. | Norvège. |
| 5 | Pays-Bas. | Belgique. | Mexique. | Cuba. |
| 6 | Turquie. | Luxembourg. | Perse. | Chine. |
| 7 | Uruguay. | Costa-Rica. | Portugal. | Espagne. |
| | **III année.** | | **VIe année.** | |
| 1 | Brésil. | Dominicaine. | Belgique. | Pays-Bas. |
| 2 | Chine. | Turquie. | Chili. | Salvador. |
| 3 | Espagne. | Portugal. | Danemark. | Norvège. |
| 4 | Pays-Bas. | Suisse. | Mexique. | Équateur. |
| 5 | Roumanie. | Grèce. | Portugal. | Espagne. |
| 6 | Suède. | Danemark. | Serbie. | Bulgarie. |
| 7 | Vénézuéla. | Haïti. | Siam. | Chine. |

Quant à la compétence de la Cour, elle est établie par les articles 1 à 9, que nous devons reproduire textuellement :

Article premier. — La validité de la capture d'un navire de commerce ou de sa cargaison est, s'il s'agit de propriétés neutres ou ennemies, établie devant une juridiction des prises conformément à la présente Convention.

Art 2. — La juridiction des prises est exercée d'abord par les tribunaux de prises du belligérant capteur.

Les décisions de ces tribunaux sont prononcées en séance publique ou notifiées d'office aux parties neutres ou ennemies.

Art. 3. — Les décisions des tribunaux de prises nationaux peuvent être l'objet d'un recours devant la Cour internationale des prises :

1° Lorsque la décision des tribunaux concerne les propriétés d'une Puissance ou d'un particulier neutre :

2° Lorsque ladite décision concerne des propriétés ennemies et qu'il s'agit :

*a)* De marchandises chargées sur un navire neutre;

*b)* D'un navire ennemi, qui aurait été capturé dans les eaux territoriales d'une Puissance neutre, dans le cas où cette Puissance n'aurait pas fait de cette capture l'objet d'une réclamation diplomatique;

*c)* D'une réclamation fondée sur l'allégation que la capture aurait été effectuée en violation, soit d'une disposition conventionnelle en vigueur entre les Puissances belligérantes, soit d'une disposition légale édictée par le belligérant capteur.

Le recours contre la décision des tribunaux nationaux peut être fondé sur ce que cette décision ne serait pas justifiée, soit en fait, soit en droit.

Art. 4. — Le recours peut être exercé :

1° Par une Puissance neutre, si la décision des tribunaux nationaux a porté atteinte à ses propriétés ou à celles de ses ressortissants (article 3-1°) ou s'il est allégué que la capture d'un navire ennemi a eu lieu dans les eaux territoriales de cette Puissance (article 3-2° *b*);

2° Par un particulier neutre, si la décision des tribunaux nationaux a porté atteinte à ses propriétés (article 3-1°), sous réserve toutefois du droit de la Puissance dont il relève, de lui interdire l'accès de la Cour ou d'y agir elle-même en ses lieu et place;

3° Par un particulier relevant de la Puissance ennemie, si la décision des tribunaux nationaux a porté atteinte à ses propriétés dans les conditions visées à l'article 3-2°, à l'exception du cas prévu par l'alinéa *b*.

Art. 5. — Le recours peut aussi être exercé, dans les mêmes conditions qu'à l'article précédent, par les ayants droit, neutres ou ennemis, du particulier auquel le recours est accordé, et qui sont intervenus devant la juridiction nationale. Ces ayants droit peuvent exercer individuellement le recours dans la mesure de leur intérêt.

Il en est de même des ayants droit, neutres ou ennemis, de la Puissance neutre dont la propriété en est cause.

Art. 6. — Lorsque, conformément à l'article 3 ci-dessus, la Cour internationale est compétente, le droit de juridiction des tribunaux nationaux ne peut être exercé à plus de deux degrés. Il appartient à la législation du belligérant capteur de décider si le recours est ouvert après la décision rendue en premier ressort ou seulement après la décision rendue en appel ou en cassation.

Faute par les tribunaux nationaux d'avoir rendu une décision définitive dans les deux ans à compter du jour de la capture, la Cour peut être saisie directement.

Art. 7. — Si la question de droit à résoudre est prévue par une Convention en vigueur entre le belligérant capteur et la Puissance qui est elle-même partie au litige ou dont le ressortissant est partie au litige, la Cour se conforme aux stipulations de ladite Convention.

A défaut de telles stipulations, la Cour applique les règles du droit international. Si des règles généralement reconnues n'existent pas, la Cour statue d'après les principes généraux de la justice et de l'équité.

Les dispositions ci-dessus sont également applicables en ce qui concerne l'ordre des preuves ainsi que les moyens qui peuvent être employés.

Si, conformément à l'article 3-2° *c*, le recours est fondé sur la violation d'une disposition légale édictée par le belligérant capteur, la Cour applique cette disposition.

La Cour peut ne pas tenir compte des déchéances de procédure édictées par la législation du belligérant capteur, dans les cas où elle estime que les conséquences en sont contraires à la justice et à l'équité.

Art. 8. — Si la Cour prononce la validité de la capture du navire ou de la cargaison, il en sera disposé conformément aux lois du belligérant capteur.

Si la nullité de la capture est prononcée, la Cour ordonne la restitution du navire ou de la cargaison et fixe, s'il y a lieu, le montant des dommages-intérêts. Si le navire ou la cargaison ont été vendus ou détruits, la Cour détermine l'indemnité à accorder de ce chef au propriétaire.

Si la nullité de la capture avait été prononcée par la juridiction nationale, la Cour n'est appelée à statuer que sur les dommages-intérêts.

Art. 9. — Les Puissances contractantes s'engagent à se soumettre de bonne foi aux décisions de la Cour internationale des prises et à les exécuter dans le plus bref délai possible. »

Notons, enfin, la forme et le délai du recours :

Art. 28. — Le recours devant la Cour internationale des prises est formé au moyen d'une déclaration écrite, faite devant le tribunal national qui a statué, ou adressée au Bureau international; celui-ci peut être saisi même par télégramme.

Le délai du recours est fixé à cent vingt jours à dater du jour où la décision a été prononcée ou notifiée (article 2, alinéa 2).

### Sixième Section. — *Armements.*

*Résolution.* — La deuxième Conférence de la Paix confirme la Résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires; et, vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les Gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question.

*Troisième Vœu.* — La Conférence émet le vœu que les Puissances règlent, par des Conventions particulières, la situation, au point de vue des charges militaires, des étrangers établis sur leurs territoires.

Des flots d'encre ont coulé, à propos de ces questions. On a même essayé une distinction : « Ce qui est une utopie, c'est le désarmement; mais ce qui ne l'est pas, c'est la limitation des armements. » Comme si la limitation des armements n'était pas un désarmement partiel!

Non, il faut bien regarder la question nettement, en face : « Charbonnier est maître chez lui »; un État souverain est seul juge de l'état de défense éventuelle contre toute attaque et même de préparation éventuelle à l'attaque, qui convient « à son honneur et à ses intérêts essentiels ». Les diplomates ont donc sagement agi, quand ils se sont refusés à faire entrer de semblables

problèmes dans le programme d'un Congrès général des États.

En vain a-t-on cité l'exemple du Chili et de la République Argentine, limitant leurs forces navales par la Convention du 28 mars 1902 et le Protocole du 9 janvier suivant. Cet exemple vient à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure, car il ne s'agit que d'une Convention particulière, entre deux États voisins, — ce qui est tout ce qu'il y a de plus opposé à une règle internationale quelconque.

« Le désarmement? — aurait répondu Bismarck à Crispi en août 1877 — c'est irréalisable. Il n'y a pas de définition, dans les dictionnaires, marquant la limite de l'armement et du désarmement. Les institutions militaires des États sont différentes, et quand vous auriez réduit toutes les armées sur un pied équivalent, vous n'auriez pas encore mis les nations adhérant au principe du désarmement dans les conditions d'égalité pour la défensive et pour l'offensive. Laissons cela à la Société des amis de la paix [1]. »

La *Résolution* votée par la deuxième Conférence restera donc purement platonique. Il y a des questions qu'il vaut toujours mieux ne pas poser, quand on ne peut pas les résoudre.

### § 3. — *Les résultats de la deuxième Conférence.*

Les textes adoptés par la deuxième Conférence internationale de la Paix ont été ratifiés par la presque unanimité des États représentés à la Conférence. En tenant compte des quelques réserves formulées et en considérant les seules Conventions arrêtées définitivement, nous pouvons tenir l'œuvre de la deuxième Conférence pour considérable et vraiment utile.

Elle a parfaitement répondu à son programme.

Nous avons dû, dans les limites d'un article, nous borner à une simple analyse, forcément aride et peu attrayante des Conventions. L'énoncé des graves sujets entrepris et des solutions obtenues, leur rapprochement avec les sujets et les solutions

[1] Cité par M. Gabriel Hanotaux, *La Conférence de la Haye et la limitation des armements. (La Revue hebdomadaire,* 8 juin 1907.)

qui ont occupé les premiers Délégués de 1899, — témoignent déjà que les Délégués de 1907 n'ont pas failli à leur tâche.

Que serait-ce si nous avions pu suivre pas à pas leurs discussions et leurs travaux! Il faut en lire l'exposé détaillé, avec les très judicieuses et prudentes critiques qui l'accompagnent, dans le livre de notre distingué confrère et ami, M. Ernest Lémonon. Nous n'avons pu que le citer dans la courte bibliographie mise en tête de cet article; la préface dont son remarquable ouvrage a été justement honoré par M. Léon Bourgeois, dit assez en quelle estime l'éminent président de la première commission de la Conférence tient et l'auteur et le livre. Nous y avons trouvé et nous le considérons comme le guide nécessaire et sûr de tous ceux qui voudront étudier sérieusement les travaux de la Conférence de 1907.

Les résultats de ces travaux ont été surtout d'ordre juridique : leur vitalité n'en sera que plus assurée, ayant pris sa source dans les conceptions les plus pures et les plus désintéressées du Droit, de la Justice et de la vraie Humanité.

## V

### L'ŒUVRE DE LA HAYE

Le 30 juillet 1907, en présence du comité Carnegie, « par décision de S. M. la reine des Pays-Bas, au nom de l'empereur de Russie, par l'autorité de la Conférence ». M. Nélidow, président de la deuxième Conférence, posait à La Haye la première pierre du *Palais de la Paix*.

Avant de se séparer, la Conférence, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, exprima le vœu « que chaque gouvernement signataire de la Convention de La Haye contribue à l'édification du Palais de la Paix par l'envoi, d'accord avec l'architecte, des matériaux de construction, de décoration, et des objets d'art représentant le plus pur spécimen de sa production

nationale, de façon que ce Palais, expression de la volonté et de l'espérance universelles, soit fait de la substance même de tous les pays ».

Cette double manifestation matérielle affirme et symbolise la grandeur et la vitalité de ce qu'on a si justement appelé « L'Œuvre de La Haye. »

Commencée en 1856, l'Œuvre de La Haye s'est placée de suite en tête des préoccupations des peuples civilisés. Restait à poursuivre la réalisation de ses généreux projets. Les étapes ont été longues, 1864, 1899, 1906 et 1907; mais quels magnifiques monuments ont marqué chacune d'elles!

Après la deuxième Conférence de 1907, on peut proclamer, avec M. Louis Renault : « La société des nations est créée. — Elle est bien vivante. En s'ajournant à huit ans pour une nouvelle assemblée, les représentants des Puissances ont marqué la volonté commune de ne pas se désintéresser de son existence et d'assurer sa stabilité, son développement par de nouvelles extensions du régime de Droit[1]. Ne nous arrêtons pas aux polémiques, avait-il dit quelques instants auparavant. Elevons-nous au-dessus d'elles, pour considérer dans leur ensemble les problèmes posés par les Conférences de La Haye. Tâchons de bien voir ce qu'ils ont de vraiment nouveau, ce qu'ils ont donné déjà de résultats heureux, et ce qu'ils peuvent promettre pour l'avenir. »

Et l'éminent professeur terminait sa Conférence en citant l'appréciation portée sur l'Œuvre de La Haye par l'une des plus hautes personnalités diplomatiques de notre époque, le regretté comte Tornielli. On nous permettra de le citer à notre tour; ce sera la meilleure conclusion que nous puissions donner à notre étude :

« Des problèmes que la science elle-même n'avait pas encore osé aborder trouvèrent des solutions inattendues. Sur la base de vérités déjà acquises au patrimoine commun de la civilisation,

[1] L'Œuvre de la Haye, 1899 et 1907. — Conférence faite à l'École libre des sciences politiques le 5 juin 1908.

la conciliation d'intérêts, jusqu'alors considérés comme les plus divergents, a pu être l'objet d'efforts qui ne sont pas demeurés stériles. Ce spectacle, dans lequel le rôle de la France était tout tracé par ses nobles et grandes traditions, est des plus réconfortants. La diplomatie du monde entier, placée désormais à la tête du mouvement des idées, peut, à juste titre, en tirer les plus heureux présages pour un avenir certain de justice et de paix. Le principe de la justice internationale supérieure appliquant sa propre loi n'a pas été seulement proclamé, mais il est entré dans la pratique des nations [1]. »

*P.-S.* — Cet article était déjà à l'impression lorsque fut signé, à la date du 24 novembre 1908, entre la France et l'Allemagne, le traité d'arbitrage relatif à l'incident de Casablanca.

Voici le texte de ce traité :

Après que le gouvernement impérial allemand et le gouvernement de la République française se furent mis d'accord, le 10 novembre 1908, sur le point de soumettre à un tribunal d'arbitrage l'ensemble des questions du litige causé par les événements survenus le 25 septembre de l'année courante à Casablanca, les soussignés, qui y sont dûment autorisés, ont convenu le traité d'arbitrage suivant :

Article premier. — Un tribunal d'arbitrage, composé conformément aux prescriptions ci-après, jugera le fait et tranchera les questions de droit relatifs aux incidents survenus à Casablanca, le 25 septembre, entre des fonctionnaires des deux pays.

Art. 2. — Le Tribunal d'arbitrage est composé de cinq membres, qui seront choisis parmi les membres du Tribunal d'arbitrage permanent de La Haye. Chacun des deux gouvernements choisira le plus tôt possible et, au plus tard, dans un délai de deux semaines à partir de la signature de la convention d'arbitrage, deux juges arbitres dont un seulement parmi ses nationaux. Les quatre arbitres ainsi désignés éliront un président dans un délai de deux mois après que leur nomination leur aura été notifiée.

Art. 3. — Le 1er février 1909, chaque partie transmettra au bureau du Tribunal d'arbitrage permanent dix-huit exemplaires de son rap-

[1] Discours prononcé par M. le comte Tornielli au nom du corps diplomatique à la réception officielle du 1er janvier 1908, à l'Élysée.

port avec copie certifiée conforme de tous les documents et actes qu'elle a l'intention d'invoquer dans l'affaire. Le bureau s'occupera sans retard de faire parvenir ces pièces aux juges arbitres et aux parties. Chaque juge recevra deux exemplaires, chaque partie en recevra trois, tandis que deux autres exemplaires resteront déposés aux archives du bureau.

Le 1er avril 1909, les parties déposeront de la même manière leurs réponses ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant et leurs conclusions.

Art. 4. — Chaque partie devra déposer, avant le 15 avril 1909, au bureau international, une provision de 3,000 florins de Hollande, en vue du paiement des frais de procédure de l'arbitrage.

Art. 5. — Le Tribunal d'arbitrage se réunira le 1er mai 1909, à La Haye, pour procéder immédiatement à son information sur le litige. Il est autorisé, au cas où cela lui paraîtrait utile, de changer provisoirement le lieu de sa résidence ou de déléguer en un autre lieu un ou plusieurs de ses membres en commission d'enquête, conformément à l'article 20 de l'accord du 18 octobre 1907 sur le règlement amiable des litiges internationaux.

Art. 6. — Les parties peuvent faire usage de l'allemand ou du français. Les membres du Tribunal peuvent, à leur choix, se servir du français ou de l'allemand. Les décisions du Tribunal seront rédigées dans les deux langues.

Art. 7. — Chaque partie sera représentée par un agent particulier qui servira d'intermédiaire entre elle et le Tribunal. Ces agents donneront les éclaircissements que leur Tribunal leur demandera. Ils pourront invoquer les arguments de droit qu'ils jugent utiles à la défense de leur cause.

Art. 8. — Sauf les points spécifiés par la Convention d'arbitrage actuelle, les dispositions de l'accord déjà cité du 18 octobre 1907 seront applicables au procès, puisque cet accord, qui n'a pas encore été ratifié, a néanmoins été signé par la France et par l'Allemagne.

Art. 9. — Lorsque le Tribunal d'arbitrage aura tranché les questions de droit dans l'affaire qui lui est soumise, il prendra, conformément à ces décisions, relativement au sort des personnes emprisonnées le 25 septembre, les décisions nécessaires au règlement de ce conflit.

La solution donnée à l'incident de Casablanca vient à l'appui de l'opinion que nous avons reproduite ci-dessus (pages 23 et 24), sur l'arbitrage obligatoire et l'arbitrage conventionnel.

Les derniers événements des Balkans ajoutent encore au bien fondé de cette opinion. Aux propositions tendant à la réunion d'une Conférence où les Puissances signataires du Traité de Berlin seraient appelées à résoudre les conflits récents, les deux principales Puissances intéressées ont mis comme première condition à leur adhésion :

L'Autriche, « que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine ne serait pas mise en question » ;

La Bulgarie, « que ne serait pas non plus mise en question la Constitution de la Principauté en Royaume indépendant ».

Voilà qui recule bien loin la réalisation des rêves d'arbitrage obligatoire.

Léon Adam.

# L'ORIGINE DES NONCIATURES

A PROPOS

## D'UNE HISTOIRE DE LA DIPLOMATIE PONTIFICALE

AUX SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES

---

Il semble qu'il y ait quelque intérêt, en ce temps où la diplomatie pontificale traverse une crise difficile, mais où malgré tout il faut bien lui reconnaître une influence considérable en Europe, à rechercher quelles furent ses origines et à l'étudier dans son action pendant la période la plus brillante de son histoire. C'est à quoi tendent, depuis plusieurs années déjà, les efforts de M. l'abbé P. Richard, un heureux fureteur d'archives, bien connu par ses travaux historiques. M. Richard espère pouvoir prochainement mettre en œuvre les matériaux abondants et curieux qu'il a accumulés de longue date et nous donner un tableau complet de la diplomatie pontificale, envisagée dans son véritable caractère, international, européen, chrétien, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'au traité de Westphalie, qui lui paraît marquer la fin du rôle politique proprement dit des papes en Europe. Nous voudrions non seulement attirer l'attention du public sur une entreprise qui mérite plus que des encouragements, mais aussi dégager les résultats obtenus par M. Richard sur la question — fort complexe, à la vérité — de l'origine des nonciatures, et en particulier de la nonciature de France [1].

[1] Voici la liste des principaux travaux de M. Richard que nous avons utilisés pour cet article : *Origines de la nonciature de France. Nonces résidant avant Léon X* (1456-1511), dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1905. — *Origines des nonciatures permanentes. La représentation pontificale au XV*e

*
* *

De tout temps, que ce soit à l'occasion de la Querelle des Investitures, de la Croisade, du Grand Schisme ou de la Guerre de Cent-Ans, les papes, en leur qualité de chefs de la République chrétienne, ont entretenu auprès de certains princes des représentants, légats *a latere*, nonces, délégués apostoliques. Aussi est-ce une vérité courante de dire, avec l'éminent jurisconsulte russe M de Martens, que les papes ont été les véritables initiateurs des ambassades permanentes.

Ils n'ont pourtant pas été les premiers à mettre en pratique la grande idée dont ils avaient semé dans le monde le germe fécond; et il semble bien qu'il faille faire honneur aux républiques italiennes d'avoir les premières compris la nécessité d'établir auprès des souverains des ambassadeurs en permanence.

Avant le milieu du quinzième siècle, les envoyés apostoliques avaient une mission limitée, quant à l'objet et quant aux pouvoirs, pour régler certaines affaires religieuses, politiques, militaires ou financières. On s'explique, il est vrai, assez aisément que les papes aient pu se passer jusqu'alors d'ambassadeurs permanents. Les clercs de toutes les nations qui résidaient dans la capitale du monde chrétien les renseignaient à l'occasion sur l'esprit et les tendances de leurs pays respectifs. Grâce aux prélats en visite *ad limina*, aux pèlerins dont le flot grossissait toujours, il se formait comme des courants constants de nouvelles qui, de tous les points de l'horizon catholique, venaient aboutir à Rome. N'y avait-il pas enfin, surtout à partir du qua-

*siècle* (1450-1513), dans la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, 1906, nos 1 et 2. — *Origines de la nonciature de France. Débuts de la représentation permanente sous Léon X* (1513-1521), dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1906. — Cf. du même auteur, *La légation Aldobrandini et le traité de Lyon* (septembre 1600-mars 1601). *La diplomatie pontificale au temps de Clément VIII*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1902 et 1903. — *Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan* (1515), *ibid.*, 1904.

torzième siècle, le vaste réseau de la fiscalité que la papauté avait jeté sur l'Europe et qui, dès les origines, avait revêtu un caractère presque aussi politique que financier? N'étaient-ce point de véritables diplomates que ces milliers de collecteurs d'impôts que la Chambre Apostolique chargeait des missions les plus diverses et munissait des pouvoirs les plus étendus?

Mais de grands changements se produisirent en Europe au quinzième siècle sur le terrain politique, et particulièrement du côté de la France. La Pragmatique Sanction de 1438, l'intervention de Charles VII et de Louis XII en Italie, le protectorat de ce dernier sur Milan et Florence, rendaient de plus en plus fréquents entre la papauté et les rois de France les rapports qui s'étaient déjà établis à la faveur du long séjour des pontifes à Avignon et de l'irritante autant qu'interminable affaire du Grand Schisme. Les papes enfin avaient à compter avec les compétitions qui divisaient les maisons d'Aragon et d'Anjou à propos de Naples, fief du Saint-Siège, et avec le péril turc que la prise de Constantinople avait rendu extrêmement menaçant. Cette importante question de la Croisade à organiser en Europe domina même si bien toutes les autres aux yeux de la papauté, que les premiers nonces qui résidèrent réellement en France furent précisément les commissaires de la Croisade, *oratores et nuncii, commissarii decimarum Cruciatæ*.

*
* *

Il ne faudrait pas croire néanmoins que le problème des nonciatures permanentes comporte une solution aussi simple et aussi nette. Cette seconde moitié du quinzième siècle est en réalité une période de transition, et il est assez malaisé de trouver un fil conducteur dans le mélange de missions temporaires à objet déterminé et de missions résidentes à objet général dont cette époque nous offre le tableau assez confus. La vérité est que cette affaire des nonciatures dépendait à la fois des circonstances et du caractère des pontifes qui se succédaient sur le

trône de saint Pierre, et qu'il n'y avait point encore de tradition fixée. Il faut dire aussi que, dans la politique extérieure des papes au quinzième siècle, les questions financières s'embrouillaient sans cesse avec les questions diplomatiques d'ordre spirituel et temporel; et voilà ce qui rend difficile à résoudre le problème historique de la représentation pontificale.

Un fait cependant paraît hors de doute, qu'il importe de mettre tout d'abord en lumière : c'est que partout (sauf dans certains pays où le réseau fiscal était par trop complexe, comme la France et l'Allemagne) les nonciatures ont eu pour base et pour point de départ une collectorie, à savoir une circonscription financière à la tête de laquelle se trouvait un collecteur d'impôts dépendant de la Chambre Apostolique. C'est ainsi que la première ébauche de la nonciature de Flandre est la mission, en apparence financière, de Luca de Tollentis à la cour de Bourgogne, de 1469 à 1484. De même, en Espagne, où la collectorie de Castille et Léon, de laquelle relevaient la *cruciada* et les *spogli*, a donné naissance à la nonciature d'Espagne. Ainsi la nonciature de Venise, celle d'Angleterre, celle de Savoie qui correspond à la collectorie de Piémont-Asti, celle de Naples qui se superpose à la collectorie de Sicile *citra Pharum*, ainsi celle de Pologne. L'évolution s'opère en général de la manière suivante : les collecteurs indigènes sont remplacés par des nonces, sinon italiens, du moins étrangers au pays; ces nonces gardent quelque temps, puis perdent leur rôle d'officiers de finances; ils cessent jusqu'à un certain point de dépendre de la Chambre Apostolique pour entrer en contact avec les bureaux naissants de la Secrétairerie d'État.

*
* *

Ce principe général une fois admis, il faut rechercher avec M. Richard de quelle façon s'est effectuée dans les principaux pays de l'Europe cette transformation.

En Espagne, c'est depuis 1460 environ que des Italiens furent

chargés de la collectorie de Castille et Léon, presque sans interruption. En 1470, Lianor de Lianoris cumule les fonctions de collecteur général avec celles de nonce ou d'ambassadeur en Espagne, aussi bien auprès du roi d'Aragon que du roi de Castille. Au commencement du seizième siècle, il ne manquait à la nonciature d'Espagne (car le mouvement d'unification de la péninsule avait eu son contre-coup sur la représentation pontificale dans ce pays, et, dès Innocent VIII, on ne parlait plus que des *collectores in regno Hispaniae*) que de recevoir, avec la régularité de la succession, les éléments que la chancellerie avait déjà introduits dans les nonciatures de quelques autres pays : brefs de créance et instructions pour la généralité des affaires, obligation de résider, services de bureaux et de correspondance, mensualités ou traitements fixes, etc.

A Venise, tantôt la collectorie de Venise et Aquilée (États de terre ferme de la République) coexiste avec la nonciature, tantôt elle se confond avec elle. Il arrive que de fréquentes missions extraordinaires y accaparent la direction de la diplomatie, tandis qu'à d'autres époques, collecteurs et nonces ordinaires fonctionnent ensemble. Mais au commencement du seizième siècle la nonciature de Venise paraît être une des plus avancées. Les nonces résident, la transmission des pouvoirs s'effectue suivant le protocole qui sera bientôt adopté partout, et la succession des nonces ne s'interrompt pas, même à la mort du pape.

Le royaume de Naples, la Sicile *citra Pharum*, comme on l'appelait alors, était depuis la conquête normande sous la suzeraineté effective de l'Église romaine, et de cette situation spéciale les collecteurs tiraient le caractère politique de résidents, analogues à ceux qui de nos jours surveillent les rajahs vassaux de l'Hindoustan au nom de l'Angleterre. Mais les princes aragonais de Naples supportaient mal cette dépendance. Ils créèrent aux papes du quinzième siècle de nombreuses difficultés, si bien que les collecteurs, impuissants à les résoudre, furent fréquemment suppléés par des nonces extraordinaires. La collectorie de Naples disparut de bonne heure dans la longue tourmente dont

la conquête de Charles VIII marqua les débuts et qui se termina par l'affermissement de la domination espagnole. Aussi ne peut-on pas dire que la nonciature établie dans le royaume de Naples à la fin du seizième siècle ait avec elle un lien direct, mais en lui succédant à un siècle d'intervalle, elle recueillit l'exercice des droits de suzeraineté, d'ailleurs plus nominaux que réels, et la perception de quelques redevances ecclésiastiques que le pape avait pu maintenir.

L'Angleterre, la Pologne, où les anciennes collectories servent aussi de point de départ, entrent de même au quinzième siècle dans la voie des nonciatures ordinaires.

Pour l'Allemagne, on est frappé de ce fait que toutes les missions envoyées par les papes au quinzième siècle sont extraordinaires et qu'elles ne se rattachent pas l'une à l'autre. Mais comme elles sont généralement très longues et qu'elles se succèdent à peu d'intervalle, elles acquièrent l'importance de nonciatures à demeure. La mission de l'évêque de Forli, Alessandro Nanni ou Numai, de 1474 à 1483, qui ne prit fin qu'à la mort de ce prélat, est une des plus longues que l'on connaisse parmi les nonciatures ordinaires, même au temps de leur plein développement. Mais il suffit de dire que, au temps de Nanni, il n'y avait pas moins de cinq agents curiaux en Allemagne, pour comprendre qu'aucune tradition n'y était encore définitivement établie en la matière. En réalité, la première mission qui revêt en Allemagne les formes officielles de la permanence ne remonte pas plus haut qu'à l'extrême fin du quinzième siècle. C'est celle de Leonello Cheregato, nommé en novembre 1495, licencié en septembre 1499. Alors seulement se fait jour le dessein bien arrêté du pape de tenir ses agents à demeure pour les employer à la manière des ambassadeurs modernes, en toutes les occurrences. Pourtant cette nouvelle forme de nonciature ne se cristallisera pas immédiatement en Allemagne, et pendant tout le pontificat de Jules II on ne comptera pas dans ce pays un seul ambassadeur ordinaire de la curie.

*
* *

Nous arrivons à la France, et ici on nous permettra de suivre de plus près M. Richard dans ses développements, d'autant que l'étude de l'évolution qui, partant des missions temporaires, s'achemine peu à peu vers les nonciatures fixes, est pour notre pays particulièrement curieuse et instructive.

C'est aux dix premières années du règne de Louis XI que remonte véritablement l'origine de la nonciature de France, et c'est le pape Sixte IV qui s'efforça le premier, pour répondre à l'ambassade française installée à Rome, d'établir en France des agents ordinaires chargés de la généralité des affaires. Un peu auparavant, Paul II avait préparé les voies en envoyant un nonce résidant, Stefano Nardini, chargé de réconcilier Louis XI et le duc de Bourgogne : tâche difficile où d'ailleurs ses efforts ne furent pas couronnés de succès. La mission de Nardini, qui dura d'avril 1467 à juin 1468, mérite véritablement, aussi bien par sa durée que par l'importance et la variété des affaires qu'elle eut à traiter, d'être considérée comme une nonciature à résidence. Son successeur, Falco Sinibaldi, remplit à la cour de France les fonctions de nonce ordinaire, envoyé pour la généralité des affaires, sans autre pouvoir que celui de collecteur, mais avec le titre de *nuncius et orator* (juillet 1468-octobre 1471). Sixte IV remplaça Sinibaldi par Carlo Manelli, se préoccupant ainsi d'assurer la permanence de la représentation pontificale, mais il ne persévéra pas dans la voie qu'il semblait s'être tracée, et il arriva durant son pontificat qu'il y eut en France deux nonces à la fois ou qu'il n'y en eut aucun. « Néanmoins, dit M. Richard, les faits et les circonstances, plutôt qu'un acte formel de sa part, maintinrent en résidence pendant un temps assez long les agents qu'il envoyait, transformant ainsi en nonciatures ordinaires, pour l'ensemble de la politique, des missions temporaires qui auraient dû prendre fin après l'accomplissement de leurs instructions. »

En somme, on arrivait à la fin du pontificat de Sixte IV et la

diplomatie pontificale piétinait sur place, alors que celle des princes de la Chrétienté marchait à pas de géant. Au début du règne de Charles VIII, les nonciatures permanentes existaient donc à peine en France. Il manquait surtout à l'institution un élément essentiel, l'obligation, expressément formulée dans le bref d'envoi du nonce, de résider auprès de la personne du roi.

Sous Innocent VIII et Alexandre VI, le développement de la nonciature de France ne fit pas de grands progrès. Le premier de ces papes attendit trois ans avant de se faire représenter auprès de Charles VIII, et de plus, en donnant à Leonello Cheregato et à Antonio Florès (novembre 1487 à octobre 1491) des pouvoirs limités à quelques affaires, il revint au système de Paul II. Quant au second, ce n'est que dix ans après son avènement qu'il envoya un représentant à demeure auprès du roi de France, et le seul nonce permanent qu'il ait tenu à la cour de Louis XII est l'archevêque d'Arles, Giovanni Ferreri. On le voit, la représentation pontificale n'existait encore que sous forme de cas isolés, alors qu'un petit duc de Ferrare, par exemple, avait déjà organisé ses relations diplomatiques avec la plupart des cours européennes. Pourtant un élément nouveau des ambassades permanentes apparaît sous Alexandre VI, l'établissement des mensualités ou du traitement du nonce, et, grâce à cette circonstance, on peut dire que l'institution ne reste pas tout à fait stationnaire. Auparavant les agents recevaient une provision au moment de leur départ; les revenus de leurs facultés, les caisses des collecteurs apostoliques les aidaient à couvrir le surplus de leurs dépenses. Or Ferreri est le premier nonce qui ait reçu un traitement fixe : 125 florins, que le trésorier de la Chambre lui envoyait chaque mois, ordinairement par avance.

Jules II maintint cet usage en France et l'établit dans les autres pays. S'il n'a pas plus fait pour la succession régulière des nonces que pour leur stabilité, du moins sous son pontificat les contours de l'institution se dessinent plus nettement. La nonciature de France apparaît déjà à cette époque comme un corps constitué, avec un personnel de serviteurs, secrétaires, cour-

riers et autres officiers subalternes. La correspondance se fait, non plus d'une façon intermittente, mais par le retour périodique des courriers. A la mort de Jules II (21 février 1513), on peut dire qu'il ne manque à la nonciature de France qu'un élément, essentiel il est vrai : la permanence, c'est-à-dire la succession régulière des agents.

Voici enfin Léon X, héritier des Médicis, chez qui les dons politiques étaient comme un patrimoine de famille. Dès lors les nonces se remplacent les uns les autres sans interruption, en France et ailleurs, et on peut les qualifier à bon droit de permanents. L'homme d'État qui ouvre la série des représentants ordinaires de la papauté en France, Ludovico di Canossa, évêque de Tricarico, est une grande figure de diplomate. Il suivit François Ier à travers la France, ne quittant presque jamais la personne royale, même à la guerre. Il vit de près la bataille de Marignan et resta à la suite du roi dans ses chevauchées à travers l'Italie. Une heureuse fortune a voulu qu'une partie de sa correspondance, par où se peut pénétrer son caractère et saisir son action politique, se soit conservée jusqu'à nous. M. Richard en a fait l'objet d'un de ses articles les plus attachants.

Mais, dira-t-on, avec qui correspondait Ludovico di Canossa? Adressait-il ses lettres au pape lui-même? Nous touchons ici à une nouveauté particulièrement remarquable, à l'institution de la Secrétairerie d'État. Ses origines sont marquées par la réorganisation du collège des secrétaires apostoliques et la création par Innocent VIII, en 1487, du *secretarius domesticus*. Mais ce n'est que sous Léon X, véritable initiateur ici encore, que l'on voit un secrétaire intime, Pietro Ardinghelli, rédiger la correspondance diplomatique en langue vulgaire d'une manière suivie. Au temps où Canossa était nonce en France, un Florentin, Bernard Dovizi, appelé plus communément Bibbiena du nom de son pays d'origine, et dans les documents contemporains cardinal de Santa-Maria-in-Portico, un des humanistes les plus célèbres de la Renaissance, continuait auprès de Léon X, sans autre titre que celui de trésorier de la Chambre apostolique, les fonctions

de secrétaire qu'il avait remplies auparavant auprès du cardinal de Médicis. Bibbiena a été, on peut le dire hardiment, le premier de ces secrétaires d'État, conseillers et directeurs politiques des papes, qui ont joué depuis et jouent encore un rôle si important dans la politique européenne.

L'institution des nonciatures permanentes, si longtemps combattue par des traditions curiales, si longtemps ballottée au gré des vues personnelles des papes, se trouvait donc à peu près définitivement établie, en France, tout au moins dans la première moitié du seizième siècle. Pourtant, même après Léon X qui lui avait assuré la permanence, elle devait subir bien des traverses. Et ce ne fut qu'à la suite du Concile de Trente, quand la papauté entra fermement dans la voie d'une politique ecclésiastique, nullement mondaine et séculière, que l'institution des nonciatures permanentes fut enfin complètement organisée sur le modèle qu'elle a conservé jusqu'à nos jours [1].

*
* *

En quoi les nonces se distinguaient-ils des autres envoyés

[1] Brantôme nous a laissé de curieux détails sur l'époque où on commença à la cour de France à désigner sous le nom de « nunce » l'ambassadeur du pape et sur les plaisanteries auxquelles donna lieu ce mot nouveau : « J'ay usé de ce mot de nunce, puisqu'il s'use aujourd'huy ; mais j'ay veu, à mon advenement à la court, que l'on n'en usoit, sinon d'ambassadeur du pape. Et quand ce nom de nunce fut introduict, par derrision on disoit : « Voylà l'once du pape ! » Et certes plusieurs ne goustarent bien ce mot du commancement, comm'autant vaudroit qu'on dist le *messagier du pape* comme *nunce* : car *nuncius* en latin n'est autre chose à dire que *messager* : et par ainsi, ces beaux pindariseurs de motz, pensant faillir ou ne dire pas bien qu'*ambassadeur du pape*, allarent trouver *nunce du pape*, que (comme j'ai dict), au commancement que ce nom fut introduict, parmy les dames, filles et cavalliers de la court, disoient souvent par derrision, quand l'ambassadeur ou nunce du pape arrivoit en la chambre du roy et de la reyne, disoient : « Gare l'once du pape qui arrive ! » Sur quoy feu M. de la Fayette qui rencontroit des mieux, bien qu'il begueyast un peu, dist une fois : « Par Dieu (dist-il), l'on changera tant de ces noms d'ambassadeurs et de nunce du pape, qu'à la fin on viendra dire : « Voylà l'ange ou l'annonciateur ou le précurseur du pape qui vient parler au roy et à la reyne. » (Brantôme, édit. Lalanne, t. IV, *Grands capitaines francois*, 1868, p. 294-295).

pontificaux? Nous essaierons de le dire très brièvement en terminant. Ce qui tout d'abord différenciait dès le quinzième siècle les nonces à demeure des simples ambassadeurs politiques, c'étaient le titre et les facultés de légats *a latere*. Cette institution des facultés se maintiendra encore pendant une partie du seizième siècle, et même, en se transformant, elle restera l'un des éléments des nonciatures permanentes. Mais il y avait aussi la part toute particulière que prenaient les nonces à la direction des affaires ecclésiastiques, par exemple lorsqu'il s'agissait de conférer les dignités et grands bénéfices vacants qui dépendaient du pape, même certains prieurés, canonicats et cures. Les conflits provoqués par ces nominations étaient fréquents entre le roi et le pape, de sorte que les négociations conduites à leur sujet par les nonces avaient une grande importance. Quant aux attributions fiscales, les nonces les recueillirent tout naturellement des mains des collecteurs, qui disparurent à peu près complètement dans le premier quart du seizième siècle. Mais ils n'eurent guère l'occasion d'en faire usage en France, à cause de la nouvelle situation matérielle que le régime concordataire créait à l'Église romaine. La mainmise de la royauté sur les biens ecclésiastiques se fit de plus en plus accaparante, et le clergé s'entendit à merveille avec la royauté pour priver la curie de ses anciens revenus.

*
* *

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire de l'origine des nonciatures, et en particulier de la nonciature de France. Je ne me flatte point d'avoir rigoureusement suivi dans tous ses détours cette évolution si capricieuse. Il m'a paru, j'en conviens, assez malaisé de dégager l'essentiel de l'exposé que M. Richard a fait de la question dans ses différents articles. Cela tient principalement sans doute à ce que je n'étais point assez familiarisé avec ce sujet délicat. Quant à rejeter sur M. Richard la responsabilité de quelques obscurités, ce serait tout à fait injuste. Les faits

eux-mêmes, par suite de leur enchevêtrement, ne se prêtent guère à la synthèse, et, pour en faire un exposé aussi bref et aussi clair que possible, j'ai dû me tenir à l'essentiel. D'ailleurs, il faut souhaiter que M. l'abbé Richard reprenne sans tarder ses précédentes études. Il les clarifiera autant que le lui permettra la complexité des choses, et lorsqu'il nous aura donné, soit dans une étude d'ensemble, soit dans une série de monographies, en même temps qu'une doctrine définitive sur l'origine des nonciatures, l'histoire de la diplomatie pontificale au seizième et au dix-septième siècle, nul doute que son œuvre ne lui fasse honneur, par l'étendue des recherches, la nouveauté des aperçus et l'importance des résultats.

Ch. Samaran.

# LES PAPIERS

DE

# M. DE NESSELRODE[1]

---

Nous avons essayé d'indiquer, il y a deux ans, dans cette revue [2], l'importance qu'aurait pour l'histoire la publication des Papiers de M. de Nesselrode. Les quatre volumes alors parus avaient trait à la jeunesse, aux années d'apprentissage, si l'on peut dire, du futur chancelier de l'empire des Tsars; ils faisaient assister à la formation de son esprit. Cette fois, avec les documents qu'un zèle pieux vient encore de mettre au jour, ce n'est plus à un Nesselrode apprenti que nous avons affaire : il a trente-trois ans; il est quelqu'un et quelque chose; il occupe près du maître la place de confiance, on le consulte et on l'écoute, il agit; et l'heure est solennelle, — la plus solennelle peut-être du siècle passé : l'empire de Napoléon croule et, sur ses ruines fumantes et sanglantes, se constitue l'Europe moderne Il est possible que les nouveaux volumes, que nous donne le comte A. de Nesselrode, causent à certains une déception. Ils ne contiennent pas, en effet, l'histoire secrète de la politique de l'empereur Alexandre et de son jeune collaborateur; les dessous de la diplomatie russe, au moment où elle décida du sort de la France, n'y sont point étalés. Tels qu'ils sont, les Papiers de Nesselrode apparaissent cependant comme des documents précieux; il s'y rencontre des lettres d'hommes d'État, de

[1] *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode*, publiés par le comte A. de Nesselrode, t. V et VI (Paris, Lahure.)

[2] Voy. la *Revue* du 1er octobre 1906

Gentz, de Metternich, du duc de Richelieu, de Talleyrand, qui laissent transparaître, malgré la prudence calculée des plumes qui les écrivirent, les sentiments intimes des acteurs du grand drame, et d'autres lettres, toutes spontanées et toutes franches celles-là, — notamment les lettres de Mme de Nesselrode à son mari, — qui livrent sur le vif les impressions mobiles des spectateurs.

## I

Le 1er janvier 1813 trouva Nesselrode sur les bords du Niemen. Il est aux côtés de son empereur. Tous deux suivent, étape par étape, les progrès de l'armée russe, pendant qu'à travers la Pologne et la Prusse, la Grande Armée à la débandade continue sa retraite, harcelée par les cosaques. Nesselrode, qui est un mari très tendre, écrit sans cesse à sa femme; ce n'est pas pour l'entretenir des grandes affaires de sa diplomatie. Au hasard des billets de logement, tantôt « campé dans une manière de buffet » où son côté gauche grille et où son côté droit gèle, tantôt installé dans une confortable maison allemande, auprès d'un piano qui « n'est pas un chaudron » et sur lequel il joue la marche de *la Vestale*, il mande les petites nouvelles. Son cœur déborde d'enthousiasme : les Russes sont vainqueurs! Ils sont acclamés! En l'honneur du Tsar, « libérateur de la patrie allemande », dans les villes de Prusse, les ovations éclatent! Aussi, qu'importent les fatigues, les mauvais gîtes, les misères quotidiennes? « Quand on a battu Bonaparte, on n'a besoin de rien, et vive la joie! »

A cette joie, il y avait pourtant une ombre : l'attitude de l'Autriche. Tandis qu'à Breslau, sous les yeux charmés de Nesselrode, le roi de Prusse se jetait dans les bras d'Alexandre, au milieu des applaudissements, François-Joseph, malgré les vœux ardents de son entourage, tergiversait, sans se résoudre à abandonner Napoléon — Napoléon, son allié et son gendre. Placé entre le sentiment de son peuple et l'intérêt de sa fille, le

monarque se troublait, et Metternich lui-même était embarrassé. « La chute d'un grand homme est lourde », écrivait-il au comte de Stackelberg en lui citant un mot du prince de Schwartzenberg; il faut tâcher de ne pas être écrasé. S'il n'avait pas craint de livrer le fond de sa pensée, il aurait pu ajouter : comment à la fois satisfaire les aspirations patriotiques de l'Allemagne et ne pas froisser les scrupules paternels de Sa Majesté? Comment, avec un trésor vide, recruter et mobiliser une armée? Comment emporter les hésitations du conseiller militaire, le général Duka, « vieil homme, dit Nesselrode, qui préférait le repos au mouvement et la neutralité à la guerre ». On sait à quoi s'arrêta Metternich : il offrit la médiation de l'Autriche; sous l'arbitrage de son Empereur, conclure une paix qui, sauvegardant encore la grandeur de la France où régnait Marie-Louise, assurât à l'Allemagne une indépendance solide.

La paix, avant que fût définitivement brisée la puissance de Napoléon, ce n'était pas l'affaire des Russes. Metternich se réserva d'expliquer lui-même ses vues à Stackelberg; Frédéric de Gentz, son confident et son ami, se chargea d'en parler à Nesselrode, dont il se savait admiré. Dans des lettres fortement raisonnées, où il le mettait en garde contre l'intransigeance anglaise. Gentz essaya donc de gagner à la politique autrichienne le diplomate favori du Tsar. « Parlons sans détour, lui écrit-il le 10 mars. Si Napoléon veut se contenter aujourd'hui de la frontière du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, je signe la paix sans hésiter un instant, heureux, mille fois heureux de sauver au continent les crises, les incertitudes, les hasards, les sacrifices prolongés de cette guerre épouvantable. Or, si, dans une circonstance pareille, le ministère anglais, guidé par un ressentiment immodéré, par une fierté sans bornes ou par quelque fantôme d'une imagination exaltée, s'opposait à une pacification que tout le monde trouverait bonne et salutaire, ne serait-ce pas là un malheur incalculable? » Le 12, il reprend : Schwartzenberg va parler à Napoléon; s'il échoue, « je regarde comme sûr que l'Autriche prend fait et cause avec les alliés ». Le 17,

nouvelle lettre : « Délivrons d'abord le territoire allemand! Travaillons par toutes les voies possibles à amener une paix qui, entre autres garanties de l'indépendance et de la tranquillité de l'Europe, anéantisse complètement et définitivement toute influence du gouvernement français sur l'Allemagne prise en masse, qui ensevelisse dans un oubli éternel la honteuse Confédération du Rhin, qui purge le sol de notre patrie commune du scandale d'un gouvernement westphalien, qui rende enfin l'Allemagne à elle-même. Le mal présent déraciné, vient ensuite l'époque d'un nouvel ordre de choses à fonder. » Le 18, Gentz écrit encore. Et Nesselrode lui répond, le 26 mars, exposant le programme d'Alexandre : « Pour le moment nous n'avons d'autre but que de soustraire à la domination de la France les pays qui ne doivent pas rester sous son influence, quitte à en disposer après, et... nous avons également adopté pour principe d'éviter soigneusement toutes les discussions sur les formes futures à donner à l'Europe reconstituée, puisqu'elles ne pourraient que faire naître des germes de division entre les puissances alliées et influer, par conséquent, sur les opérations de la guerre. Pousser celles-ci aussi loin que possible, c'est-à-dire jusqu'aux limites naturelles, maintenir la plus étroite union entre les coalisés et les exciter aux plus grands efforts, voilà, mon cher Gentz, notre politique en deux mots. » Et la conversation se prolonge, sans aboutir. Gentz qui, tout en continuant de plaider la thèse de Metternich, est au fond du cœur rallié à celle de Nesselrode, écrit, au lendemain de l'arrivée à Vienne de Narbonne apportant à l'Autriche les conditions de Napoléon : « Les dispositions des peuples, non seulement de l'Allemagne, mais encore de tous les autres pays, sont prononcées en votre faveur. Votre cause est celle du monde civilisé. Les vœux du genre humain vous secondent... » Le même jour, il ajoute : « Le moment décisif s'approche pour le cabinet de Vienne... L'Empereur se croit enfin affranchi de tous les liens qu'il avait contractés par son alliance avec la France. »

Cependant Nesselrode entre en scène. Aux conversations se

joignent à présent les actes. C'est lui qui, le 9 mai, signe la convention de Breslau; c'est lui qui, le 13 juin, conclut un traité avec l'Angleterre au sujet des subsides, et c'est lui encore que, dans ce même mois de juin, Alexandre envoie près de François-Joseph et de Metternich. Il eût été intéressant de connaître par Nesselrode, avec plus de détails que n'en fournit son autobiographie, ce qui se dit dans les entretiens de Czaslau; mais, sur ce sujet, ses Papiers sont muets. Une lettre de Gentz indique seulement que Nesselrode a été « content » de Metternich et Metternich « enchanté » de Nesselrode. Le résultat fut la visite qu'à Opocho. Metternich vint, quelques jours plus tard, rendre à Alexandre.

Ce mois de juin 1813, si fécond en pourparlers, allait se terminer par l'entrevue de Metternich et de Napoléon, à Dresde. On connaissait déjà, par le récit inséré dans les *Mémoires de Metternich*, les propos échangés dans cette rencontre célèbre. Mais n'était-ce pas beaucoup plus tard, vers 1820, au moment où il songeait à l'histoire, que le chancelier de la cour d'Autriche avait reconstitué, avec de vieux souvenirs, la scène du palais Marcolini? Il sera désormais permis de croire que Metternich avait, sur l'heure, fixé ses impressions. On trouve, en effet, dans les Papiers de Nesselrode, la relation de l'audience de Napoléon [1] qu'il fit passer au diplomate russe, et cette note, vivante de vérité, reproduit presque mot pour mot le dialogue des *Mémoires*. Tout y est; le cadre : dans le salon de service, la « troupe dorée » des beaux officiers d'état-major, anxieux, guettant au passage le négociateur; Berthier lui glissant à l'oreille, tout bas : « N'oubliez pas qu'il faut la paix à l'Europe et surtout à la France qui ne veut que la paix. » Puis, planté droit au milieu de son cabinet, Napoléon, « l'épée au côté et le chapeau sous le bras ». Et, alors, le drame — ou la comédie — si bien joué par les deux acteurs : l'Empereur criant, tempê-

[1] L'éditeur des *Papiers de M. de Nesselrode* aurait dû corriger la date de l'entretien de Metternich et de Napoléon qui eut lieu le 26 juin et non le 23 (Voy. *Mémoires de Metternich*, t. I, p. 253)

tant, rugissant, mêlant aux grands airs les aveux cyniques; le diplomate froid, solennel et doucereux, avec son sourire figé, — tous les deux n'ayant qu'un même but : tromper l'autre. « Vous voulez donc la guerre! s'exclame Napoléon. Eh bien, nous la ferons. J'ai détruit à Lutzen l'armée prussienne; j'ai battu les Russes à Bautzen; vous voulez avoir votre tour, je vous donne rendez-vous à Vienne. » Malgré ce début, Metternich, fidèle à son rôle, prononce le nom de la paix : « La paix comme la guerre dépend de Votre Majesté. Le sort de l'Europe, son avenir et le vôtre sont placés aujourd'hui entre vos mains. Il y a incompatibilité entre l'Europe et les plans que vous avez poursuivis jusqu'à présent. Il faut la paix au monde; pour assurer cette paix, vous devez rentrer dans des limites de puissance compatibles avec le repos général, ou bien vous succomberez dans la lutte. Vous pouvez faire la paix aujourd'hui; demain, vous ne le pourrez plus... » Napoléon bondit : « Eh bien, que veut-on de moi? Que je me déshonore? Jamais! Je saurai mourir, mais je ne cède pas un pouce de terrain. Vos souverains nés sur le trône, continue-t-il non sans grandeur, peuvent se faire battre vingt fois, et ne pas moins rentrer, chaque fois, dans leurs capitales; moi qui ne suis que le fils de la fortune, je ne régnerais plus le jour où j'aurais cessé d'être fort... » — « C'est l'armée, reprend Metternich, qui, elle-même, demande la paix. » Nouvelle explosion : « Pas l'armée! interrompit Napoléon avec vivacité, mais mes généraux; je n'ai plus de généraux; le froid de Moscou les a démoralisés. J'ai vu les plus braves pleurer comme des enfants. Ils n'avaient plus ni forces physiques, ni forces morales. Je pouvais faire la paix, il y a quinze jours; je ne le puis plus aujourd'hui; j'ai gagné deux batailles, je ne la ferai pas. » Metternich, qui se vante de n'avoir pas un instant perdu son sang-froid, insinue : « Vous n'avez plus d'armée, ou plutôt vous n'avez plus qu'une armée d'enfants avec les levées anticipées; quand elle aura disparu, que vous restera-t-il? » C'était le point le plus sensible à Napoléon. Il pâlit, note Metternich, et sa figure se décomposa. « Vous n'êtes

pas militaire, me dit-il avec l'accent de la colère, et vous ne savez pas ce qu'est l'âme d'un soldat. Je suis élevé dans les camps, je ne connais que les camps, et un homme comme moi se soucie peu (je n'ose pas me servir ici du terme bien plus énergique employé par Napoléon) de la vie d'un million d'hommes. » En finissant cette phrase, il jeta le chapeau qu'il tenait à la main, dans le coin de la pièce. Le dialogue, après cela, reprit, haché. Il dura jusqu'à la nuit close. Lorsque Metternich se retira, dans le salon de service, les généraux dorés, silencieux, attendaient la sortie du négociateur, et à Berthier qui lui demandait s'il avait été content de l'Empereur, le ministre de François-Joseph répondit, toujours solennel et souriant : « Oui, il a eu soin d'éclairer ma conscience, je le regarde comme un homme fini. »

Sur l' « orageuse » conférence de Ratjiborszye où la Russie et la Prusse se résignèrent à accepter un congrès avec une armistice; sur le congrès de Prague, qui se termina par l'adhésion de l'Autriche à la coalition; sur l'entrevue d'Alexandre et du prince royal de Suède, à Trachenberg, sur la reprise des hostilités, sur les journées de Leipsig auxquelles assista Nesselrode, sur le traité de Chaumont qu'il signa au nom du Tsar, sur toute la campagne de France qu'il suivit, ses Papiers n'apportent que peu de lumières. On sent seulement, dans les lettres de Nesselrode, en même temps que la joie de la victoire, l'inquiétude qu'elle donne. Que sera le lendemain? Les Français veulent tous la paix; ils sont misérables et las, mais ils n'ont pas l'idée de faire une révolution. Un changement de régime, note quelque part Nesselrode, n'est pas dans l'air. « On peut en France, écrit d'après lui sa femme le 2 mars, ne pas aimer Napoléon, mais on ne songe pas à le détrôner » Et, le 10 mars, lui-même déclare : « Pour ces malheureux [les émigrés], il n'y a plus d'espoir, je le crains fort; je ne vois aucun parti réel en leur faveur, et ce serait nous plonger dans une guerre civile sans fin que d'épouser la cause des Bourbons. » — Moins d'un mois plus tard, les Bourbons étaient restaurés; Nesselrode y était un peu

pour quelque chose, et, sans plus s'étonner d'avoir si vite changé de sentiment, il mandait simplement à la comtesse, le 4 avril : « Je t'écris deux mots, ma bonne amie, pour te dire que je suis à Paris, que je me porte bien, que je suis surchargé d'affaires, que nous ferons ici des choses immenses, que le Sénat a prononcé la déchéance de Napoléon, que le rétablissement des Bourbons s'ensuivra immédiatement, que tout va à merveille, excepté que, depuis des siècles, je suis sans nouvelles de toi. »

## II

De la première Restauration, sur laquelle Nesselrode, dans son autobiographie, n'avait glissé déjà que quelques notes brèves, ses Papiers ne disent rien. C'est leur plus grosse lacune peut-être ; et l'on s'en étonne. Rien sur l'événement qui marque le point culminant de sa carrière! Rien, pas un fait, pas une impression! Dans le feu de l'action, ne savait-il plus soudain échanger avec sa femme que des propos d'amoureux? Et la joie de voir Napoléon à terre avait-elle fait tomber la plume des mains de Frédéric de Gentz?

Louis XVIII une fois monté sur le trône, les Papiers de Nesselrode, heureusement, recommencent à contenir des documents de prix. L'un des plus curieux, sans contredit, est une lettre de Talleyrand au Tsar. Alexandre s'était demandé sans doute si, dans la France encore agitée par le ferment révolutionnaire, les Bourbons pourraient régner; Talleyrand voulut le rassurer, il lui écrivit, le 13 juillet 1814 : « Vous avez sauvé la France. Votre entrée à Paris a signalé la fin du despotisme; quelles que soient vos muettes observations, si vous y étiez appelé, ce que vous avez fait, vous le feriez encore, car vous ne pourriez manquer à votre gloire, quand même vous croiriez avoir entrevu la Monarchie disposée à ressaisir un peu plus d'autorité que vous ne le croiriez nécessaire, et les Français négliger le soin de leur indépendance. Après tout, que sommes-nous encore, et qui peut se flatter, à la suite d'une pareille tourmente, de comprendre en

peu de temps le caractère des Français? N'en doutez pas, Sire, le Roi que vous nous avez reconquis, s'il veut nous donner des institutions utiles, sera obligé, en y mêlant quelques précautions, de chercher dans son heureuse mémoire ce que nous étions autrefois, pour bien juger de ce qui nous convient. Détournés par une sombre oppression de nos habitudes nationales, nous paraîtrons longtemps étrangers au gouvernement qu'on nous donnera...

« En France, le Roi a toujours été beaucoup plus que la patrie, il semble pour nous qu'elle se soit faite homme; nous n'avons point d'orgueil national, mais une vanité étendue, qui, bien réglée, produit un sentiment très fort de l'honneur individuel: nos opinions ou plutôt nos goûts ont souvent dirigé nos Rois. (Bonaparte eût répandu plus impunément le sang français, s'il n'eût voulu nous asservir à ses sombres manières.) Les formes, les manières de nos Souverains nous ont façonnés à notre tour, et, de cette réaction mutuelle, vous verrez sortir de chez nous un mode de gouverner et d'obéir, qui, après tout, pourrait finir par mériter le nom de constitution. Le Roi a longtemps étudié notre histoire, il nous sait; il sait donner un caractère royal à tout ce qui émane de lui, et, quand nous serons rentrés en nous-mêmes, nous reviendrons à cette habitude vraiment française de nous approprier les actions et les qualités de notre Roi. D'ailleurs, les principes libéraux marchent avec l'esprit du siècle, il faut qu'on y arrive, et si Votre Majesté veut se fier à ma parole, je lui promets que nous aurons de la Monarchie liée à la liberté, qu'elle verra les hommes de mérite accueillis et placés en France, et je garantis à votre gloire le bonheur de notre pays. »

Alexandre s'était effrayé du nombre de mécontents qu'il avait vus à Paris. Talleyrand répondait : « Qu'est-ce que Paris après tout? Rien qu'une ville d'appointements. La cessation seule des appointements a averti les Parisiens du despotisme de Bonaparte. Si l'on avait continué de payer les gens en place, c'est en vain que les provinces auraient gémi de la tyrannie. Les pro-

vinces, voilà la vraie France; c'est là que l'on bénit réellement le retour de la maison de Bourbon et que l'on proclame votre heureuse victoire...

« Sire, disait en terminant Talleyrand, que votre âme généreuse daigne avoir quelque peu de patience. Vrai bon Français que je suis, permettez-moi de vous demander en vieux langage français de nous laisser reprendre *l'ancienne accoutumance* de l'amour de nos Rois; ce n'est pas à vous de refuser de comprendre l'influence de ce sentiment sur une grande nation. »

La lettre de Talleyrand, si admirablement écrite dans la langue souple qu'il avait gardée du dix-huitième siècle, est un beau morceau de philosophie politique. Nous avons tenu à en citer de larges extraits, parce qu'il était difficile, nous semble-t-il, d'analyser mieux, à cette date, l'état de la France. Cette lettre serait intéressante à rapprocher de celles qu'adressait alors à Nesselrode Frédéric de Gentz. Lui aussi, le penseur allemand, savait observer, comprendre, raisonner, mais, à côté de cet exposé profond et clair, ses consultations, si fortes soient-elles, pâlissent : on y sent moins de vue et plus de système.

Les événements de 1814 et de 1815 avaient grandi Nelsselrode. En lui s'incarnait déjà la diplomatie russe. Il était, au su de tous, sans en avoir le titre, le vrai ministre des Affaires étrangères du tsar Alexandre. La retraite du chancelier Roumiantzof, que deux attaques d'apoplexie avaient rendu sourd, permit de régulariser sa situation : il fut nommé, en 1816, « secrétaire d'État, dirigeant le ministère des Affaires étrangères ». Changement de pure forme et qui n'influa pas sur ses manières. Ses Archives, qu'elles se rapportent à l'époque où il était conseiller intime ou bien à celle où il devint directeur officiel de la politique de l'Empire, restent toujours aussi discrètes. Pour l'année 1818, elles ne mettent guère au jour que les lettres, fort remarquables d'ailleurs, où Gentz expose les tentatives financières de l'Autriche afin de relever son crédit. Pour 1819, elles produisent une très curieuse correspondance de Mme de Nesselrode.

La comtesse de Nesselrode fit à Paris de longs séjours en

1818 et 1819. Elle y fréquentait les salons du faubourg Saint-Germain, surtout ceux de la duchesse de Duras, de Mme Swetchine, de Mme de Montcalm et de sa sœur, la spirituelle marquise de Jumilhac, de la princesse de Talmont, qui allait épouser en secondes noces le comte Auguste de La Rochejaquelein; elle y voyait des hommes en vue, comme Chateaubriand, le duc de Richelieu, Talleyrand: elle était assidue aux séances de la Chambre, et elle mandait à son mari, avec son impression personnelle, les nouvelles petites et grandes. Mme de Nesselrode était ardente et passionnée. Toutes ses sympathies allaient aux ultras. Pendant la crise de 1819, elle juge, s'inquiète et s'irrite avec eux. Elle prévoit les pires catastrophes. « Ce qu'on entend de tous côtés, écrit-elle par exemple le 23 janvier, fait trembler et donne la preuve que ce pays croulera. » Un autre jour, elle annonce : « Tout dégringole ici, cela roule comme un torrent. » La fournée des soixante pairs à tendances libérales l'épouvante et l'exaspère : « C'est un véritable appel à la Révolution », et elle se persuade que la Restauration finira par une nouvelle Convention. Ses craintes tournent au cauchemar, elle ne dort plus, elle est prise, assure-t-elle, « d'une mélancolie atroce ». Pas un modéré, bien entendu, ne trouve grâce à ses yeux. L'ambassadeur du tsar, Pozzo di Borgo, est très coupable : n'a-t-il pas laissé croire que les puissances alliées pouvaient sans inconvénients retirer leurs troupes? Et elle avance cette opinion, au moins hardie, que « les habitants eux-mêmes, chez qui logeaient les alliés, les ont regrettés »! Elle est sévère pour Richelieu, qui a préparé le mal. Quant à Decazes, il est « un grand coquin ». Mais sa bête noire, c'est le roi Louis XVIII; il faut l'entendre en parler : « Le Roi... est une simple machine qui fait ce qu'on lui dit de faire; il croit, à ce prix, être en droit d'occuper le château des Tuileries et d'avoir son dîner. C'est bien l'homme du siècle le plus méprisable. » Ou encore : « Le premier jacobin est le Roi. Il finira avec le bonnet rouge sur la tête. » Le 12 avril, elle reprend : « Je voudrais être à la place d'un souverain, pour faire entendre raison à ce rabougri qui est sur le trône comme un

magot... Jamais il n'y a eu un Roi qui ressemble plus à un vieux bouledogue, égoïste, baffreur et grognon, car il est épouvantable de laideur. » Son mari essaye de la calmer. « Que le mal existe, lui écrit-il, je n'en doute pas; mais que les circonstances puissent devenir aussi immédiatement dangereuses, et de nature à justifier et réclamer l'action des puissances étrangères, je ne le pense pas... » Peine perdue. Elle continue à répéter que la Révolution est imminente, que la guerre sera inévitable, que le monde sera troublé jusqu'aux frontières de l'Asie, et le Tsar même n'échappe pas à ses critiques : « Pourquoi, gémit-elle, malgré toutes ces leçons, notre cher Empereur, que j'aime du fond de mon cœur, parle-t-il encore de liberté et daigne-t-il répondre dans ce sens aux députés de la Livonie?... Tous les bien pensants d'ici disent que l'Empereur commettra une sottise, s'il change la moindre chose dans l'administration de son pays, sous le rapport de la liberté. S'il pouvait penser de même! Que de mal produira le seul mot de liberté! Loin d'obtenir la chose, on ne gagne et ne gagnera que de lourdes chaînes. Je crois que l'Europe est destinée à voir s'éclipser sa puissance; elle deviendra comme l'Asie, et ce sera une autre partie du globe qui s'élèvera et jouera le plus beau rôle. » — En s'exprimant de la sorte, Mme de Nesselrode n'était que l'écho d'un petit coin de la société parisienne; c'est ce qui fait le prix de ses lettres : elles montrent avec quelles difficultés, entre les préventions stupides des ultras et les maladroites prétentions de certains libéraux, devait compter le gouvernement réparateur du sage et prudent Louis XVIII.

Entre autres documents publiés encore dans le sixième volume des Papiers de Nesselrode, nous ne pouvons que signaler au hasard, sans nous y arrêter, quelques lettres écrites par Gentz et par son correspondant à l'époque du congrès de Laybach; un rapport très considérable du grand-duc Constantin relatif à un voyage qu'il accomplit, en 1824, à travers l'Allemagne; une déclaration sur la politique de son règne faite par l'empereur Alexandre à M. de La Ferronnays, en février 1825; un certain nombre

de pièces ayant trait à l'avènement du tsar Nicolas et à l'abdication du grand-duc Constantin, enfin une dépêche de La Ferronnays au baron de Damas, datée du 5 janvier 1826, où il raconte la première audience diplomatique du nouveau souverain.

Les Papiers de Nesselrode sont un peu décousus; ils ont des silences, ils ont aussi des lacunes. On n'y trouve pas, comme nous le disions en commençant, les secrets de la diplomatie russe; on y trouve, en revanche, des renseignements, des impressions sur l'état de la France ou de l'Allemagne, qu'on n'attendait guère, et, tout compte fait, ils sont pour l'histoire une mine riche.

B. DE LACOMBE.

# LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU JAPON

## DEPUIS QUINZE ANS

---

Parler aujourd'hui du Japon est presque une nécessité. Cet Empire, dont on s'occupait à peine il y a un quart de siècle, a passé avec une effrayante rapidité du bégaiement de l'enfance à la force et à la maturité de l'homme fait. Il a surpassé toutes les prévisions, il s'est placé par un essor prodigieux dans le concert des grandes Puissances, étonnant ceux-là mêmes qui avaient été ses premiers maitres et que la réussite si brillante de leur élève avait profondément surpris. Je ne crois pas, en effet, qu'il existe dans l'univers un pays qui, divisé en une infinité de clans, en butte à mille rivalités, présentant, en un mot, tous les caractères de la confusion et de l'incohérence, ait, en l'espace de quarante ans, entièrement dépouillé le vieil homme et revêtu une sorte de parure nouvelle. Brisant résolument ses antiques entraves, le Japon s'est tout à coup présenté à l'univers avec une cohésion et une armature qui en font un pays de premier ordre.

Ce n'est guère qu'à la suite de son premier conflit avec la Chine que le Japon a pu laisser entrevoir la mesure de sa force. Elle se révéla si subitement qu'à la demande de la Russie, alors en pleine expansion *extrême-orientale* et dont les visées dans cette région devenaient chaque jour plus ambitieuses, l'entente franco-russe, à laquelle l'Allemagne se joignit bientôt dans un dessein facile à concevoir, s'affirma aux yeux du monde pour frustrer le Japon du fruit de sa brillante victoire, l'empêcher de mettre le pied sur le continent asiatique, de dominer Pékin et le rejeter dans ses îles.

L'hostilité du Japon et de la Russie ne remonte d'ailleurs pas à hier, comme on le croit généralement. A mesure que les progrès de la Russie se dessinaient en Sibérie où elle avançait lentement, mais sûrement, des symptômes alarmants d'agitation antirusse se firent jour dans l'empire du Soleil Levant. Au début du siècle dernier, une mission commerciale, envoyée au Japon par Alexandre Ier, y provoqua une telle agitation que le « shogoun » d'alors lui intima l'ordre formel de se retirer. Dès 1860, à la suite des avantages considérables obtenus par la Russie dans la province de l'Amour, un sentiment d'animosité de plus en plus grand se manifesta au Japon contre elle. On en vit une preuve évidente dans la tentative d'assassinat qui fut plus tard dirigée contre le Tsarévitch (le Tsar actuel) et qui était l'œuvre d'un des agents de la police chargé de veiller à sa sûreté pendant son séjour au Japon. On s'est demandé après coup si celui-ci n'était pas un fanatique dont la main avait été armée par l'une des nombreuses sectes qui pullulaient à cette époque dans ce pays. C'est plausible; mais il n'en est pas moins vrai qu'un peuple dont l'état d'esprit est tourné de la sorte contre une nation étrangère est exposé à se voir entraîner vers les pires aventures.

Lorsqu'en 1895, les Japonais eurent, à la suite de leurs victoires, mis le pied sur le sol chinois, leur désir le plus ardent était de s'y implanter, d'exercer à Pékin une action soutenue par la situation très favorable qu'ils occupaient dans le Liao-Tung, d'acquérir ainsi dans l'empire du Milieu une prépondérance morale qui leur permettrait d'y développer parallèlement leur influence politique et commerciale.

Comme nous le disions au début, la France crut devoir alors opposer, de concert avec la Russie et l'Allemagne, une barrière aux ambitions grandissantes du Japon.

Nous estimions que notre rapprochement de plus en plus étroit avec la Russie nous imposait l'obligation de la soutenir au moment où elle considérait comme d'une importance capitale pour le développement de son influence dans ces parages que

l'accès vers le Pacifique restât libre et qu'aucune puissance étrangère ne pût le fermer. D'ailleurs le gouvernement russe songeait déjà à se réserver en Mandchourie une situation prédominante en vue d'une sorte de protectorat qui aurait prolongé jusqu'au Pacifique les frontières de la Sibérie. Il fallait donc à tout prix évincer le Japonais. Mais ce n'est pas à dire qu'il faille donner à la direction imprimé alors à la politique française une approbation sans réserve; les événements ont prouvé depuis l'étendue de notre faute, car, quelques années après, les désastres subis par les Russes dans les plaines du Yalou et à Moukden ont été le prélude de nos échecs au Maroc, de la conférence d'Algésiras et de l'action envahissante de l'Allemagne dans le nord de l'Afrique. Cette puissance, dont la politique, fort habile depuis quinze ans, a toujours tendu à faire miroiter aux yeux de la Russie les perspectives brillantes que lui offraient l'Extrême-Orient et à l'y engager ainsi à fond pour isoler la France récoltait à ce moment la moisson qu'elle avait semée. On n'a peut-être jamais suffisamment compris à Saint-Pétersbourg les tendances de la politique allemande à l'égard de la Russie et les traditionnelles relations d'amitié qui ont existé entre les deux Empires voisins, ne paraissent pas s'être ressenties, bien au contraire — des revers multiples de la Russie aux confins de l'Asie.

Si nous avions d'ailleurs pleinement écouté à cette époque toutes les suggestions des Russes, nous nous serions laissé entraîner à l'égard du Japon à une politique violemment agressive dont les conséquences eussent été incalculables. Nous savons de bonne source que lorsque la flotte japonaise pénétra dans la baie de Takou où se trouvaient réunies les flottes russe et française, le commandant en chef de l'escadre russe proposa à l'amiral qui avait la direction de la nôtre de profiter de leur situation favorable pour anéantir l'escadre japonaise; — mais l'amiral français repoussa énergiquement cette demande, déclarant que ses instructions ne lui permettaient pas d'y adhérer.

Le Japon s'était replié sur lui-même, gardant au cœur une

amertume qui s'est avivée encore avec le temps. Dès ce jour, toutes les aspirations, tous les actes tendirent à une revanche, au pansement de la cruelle blessure que l'amour-propre national avait reçue. Les armements furent poussés avec une activité inouïe, une véritable fièvre se manifesta sur tous les chantiers. Les leçons si pleines de profit que des instructeurs français et allemands avaient jadis données aux Japonais furent alors, plus que jamais, mises en pratique et on put déjà mesurer à leur juste valeur l'étendue des connaissances du personnel militaire et naval. Mais il fallait aussi inculquer aux jeunes générations les sentiments de patriotisme exaspéré qui dominaient dans le peuple : sur les bancs des écoles, les enfants furent élevés dans la haine de la Russie; on la leur représenta comme l'ennemie, la rivale séculaire du Japon; on enflammait ainsi ces âmes juvéniles, qui, par tempérament et par tradition, sont si facilement excitables et dont l'esprit combatif n'attendait qu'une occasion pour se manifester dans toute son intensité.

La presse, si répandue dans toutes les classes de la société japonaise, se faisait l'écho du sentiment public. Il n'est pas de semaines, peut-être pas de jours, où les attaques les plus violentes n'aient été dirigées contre la Russie. Signalait-on la présence d'une escadre russe sur les côtes de Corée, les tentatives de la Russie d'acquérir un terrain à Masampo, le désir de cette puissance d'obtenir quelque concession dans le nord de la Corée? aussitôt se déchaînait une campagne de presse d'une violence inouïe. Elle durait deux ou trois jours, parfois même une semaine, puis s'arrêtait momentanément pour reprendre quelques semaines après avec une vigueur nouvelle.

D'ailleurs, la concession de la ligne de l'Est chinois, obtenue par les Russes après de laborieux efforts, avait encore avivé le mécontentement profond qui se faisait jour au Japon; la tactique russe se révélait alors clairement; elle exaspérait les masses japonaises et l'on peut dire que cette époque marque une véritable évolution dans l'histoire de cette nation.

Mais nous ne saurions oublier que la presse anglaise et la

presse américaine attisaient le feu qui couvait encore sous la cendre. Les progrès incessants des Russes en Mandchourie, la situation considérable qu'ils y acquéraient, les privilèges qu'ils manifestaient l'intention de se réserver n'avaient pas été sans éveiller les susceptibilités des anglo-américains qui réclamaient avec insistance la porte ouverte, seul principe qui fût de nature à donner satisfaction au développement de leur puissance commerciale Nul n'ignore avec quelle maëstria est menée une campagne de presse anglaise, grâce aux ressources de toute nature dont disposent nos voisins, et à leur monopole télégraphique dans plusieurs parties du monde; aussi rarement une campagne eut-elle un succès plus réel et plus durable que celle dont il s'agit.

Les rapports anglo-japonais devenaient de jour en jour plus cordiaux. On savait grand gré à l'Angleterre d'avoir été la première à renoncer aux privilèges des Capitulations, de s'être mise sans hésitation du côté japonais à la suite de l'intervention franco-germano-russe en 1895, de manifester en toute occasion ses sympathies pour l'Empire dont l'avenir s'annonçait déjà si brillant.

Quant au gouvernement américain, il était visible qu'il se portait résolument du côté japonais. Après l'acquisition des Philippines, fort mal vue à Tokyo, on comprit à Washington qu'une politique habile commandait les relations les plus cordiales avec le cabinet japonais, qu'il fallait s'efforcer de pallier l'impression fâcheuse produite sur lui par une occupation qui le gênait visiblement; car l'expansion vers le Sud avait toujours figuré dans le programme japonais et la série d'îles qui constituent les Philippines aurait complété admirablement ce long chapelet qui s'étend depuis le détroit de La Pérouse jusqu'à Formose et aux Pescadores. D'ailleurs, les principes qui dictaient la politique japonaise en Mandchourie étaient identiques aux principes fondamentaux dont s'inspirait le gouvernement américain : liberté commerciale dans la plus large mesure, porte ouverte, maintien de la souveraineté chinoise afin d'éviter à tout prix le commen-

cement d'une dislocation de l'Empire du Milieu, dont l'intégrité importait autant aux États-Unis qu'au Japon.

En outre, d'autres considérations, que je qualifierai presque de sentimentales, attiraient l'Américain vers le Japonais. En dehors même des séductions profondes que l'art japonais exerçait aux États-Unis, on était habitué à traiter amicalement à Washington et à San-Francisco ces petits Japonais contre lesquels aucun sentiment d'animosité ne s'élevait alors; ils fréquentaient les universités et les écoles américaines et s'y étaient concilié des amis nombreux par la souplesse de leur caractère, leur aspect toujours avenant, cette sorte de bonhomie apparente dans laquelle excelle le Japonais quand il s'entretient avec un Européen ou un Américain peu avertis.

Tout concourait donc à rapprocher les deux pays. Aussi la cordialité qui présidait à leurs rapports réciproques ne le cédait en rien aux liens d'amitié qui unissaient le Japon à l'Angleterre. Et ce trio qui protestait avec énergie contre tout nouvel empiétement de la Russie dans le Nord de la Chine formait une masse compacte, fortement soudée et prête à résister à toute tentative plus audacieuse du gouvernement russe.

Les événements se précipitaient. A Pétersbourg, une « camarilla », alors toute-puissante sur l'esprit du Tzar, le poussait à adopter à l'égard du Japon une politique plus nette. Du jour au lendemain, le baron Rosen, qui avait été trois fois au Japon et le connaissait à fond, fut remplacé par M. Iswolsky qui représentait une école nouvelle et sur lequel on fondait les plus grandes espérances. Dans les milieux russes d'Extrême-Orient, on ne cachait pas que l'arrivée de M. Iswolsky marquerait le début d'une autre politique et des personnalités, ayant perdu la notion de la juste mesure, parlaient de mettre le Japon à la raison! Étrange aberration et qui prouvait combien on connaissait peu ce pays, déjà armé jusqu'aux dents, et qui n'attendait qu'une occasion pour assouvir sa vengeance.

M. Iswolsky, qui était arrivé au Japon au mois d'avril 1900, ne fut pas long à s'apercevoir de la gravité de la situation. On

assure que dans les rapports qu'il envoya à son gouvernement, il la signalait très nettement, laissant entrevoir le danger d'une politique de provocation en Corée et en Mandchourie, insistant sur les armements formidables du Japon, qui étaient de nature à donner à réfléchir aux cercles russes les plus agissants.

Le départ du baron Rosen, qu'on avait toujours considéré comme représentant la conciliation, fut accueilli à Tokyo avec les plus sincères regrets. Toute la presse s'en fit l'écho, et dans les conversations particulières des hommes d'État japonais se reflétait un profond sentiment de tristesse, mêlé d'une rancune invincible contre les procédés du gouvernement russe.

Les Anglais, très secondés par les Américains, surent merveilleusement tirer parti de cette situation. Dès le début de l'année 1901, la presse japonaise parlait ouvertement d'une alliance anglaise; certains organes allaient jusqu'à dire qu'elle devait être vite conclue et *durer toujours*. L'Angleterre avait su faire choix pour la représenter à Tokyo d'un diplomate auquel les affaires d'Extrême-Orient étaient aussi familières que les siennes propres, et qui, après avoir vécu au Japon de longues années comme interprète, s'était immiscé peu à peu dans l'intimité des hommes d'État les plus en vue. Une pareille désignation n'avait rien de surprenant pour quiconque connaît la diplomatie anglaise, où chaque homme est à sa place et se trouve en mesure, par des séjours prolongés à l'étranger, d'en connaître admirablement les arcanes.

Si l'alliance anglo-japonaise a pu se conclure dans des conditions aussi exceptionnelles, on le doit donc en partie à l'influence personnelle de Sir Ernest Satow, car les événements ne procèdent pas seulement de leurs causes essentielles; l'ordre logique en est souvent modifié par des interventions personnelles. Il faut encore trouver l'homme du moment.

La nouvelle de l'accord du 30 janvier 1902 fut accueillie à Tokyo avec des démonstrations de joie indicible. Des milliers de personnes parcoururent les rues, acclamant l'Angleterre. Partout on illumina; on donna libre cours à sa satisfaction, on

entrevoyait l'aurore d'une ère nouvelle féconde en résultats politiques et moraux, et ce sentiment exaltait les imaginations japonaises. L'empire du Soleil-Levant entrait, en outre, définitivement dans le concert européen où sa voix s'était déjà fait entendre à la suite du rôle remarquable qu'il avait tenu pendant les événements de Chine en 1900 : résultat splendide pour un pays unifié depuis trente ans à peine, et dont on a pu dire à juste titre qu'il marchait à pas de géant. Quant à l'Angleterre, sa politique franchement hostile alors à la Russie l'avait poussée à un acte très grave, dont la répercussion ne se bornait pas au Royaume-Uni, mais s'étendait sur toutes les puissances européennes. Pour la première fois, en effet, on voyait une grande nation donner officiellement son appui à la race jaune, s'en constituer le défenseur, lui imprimer par là-même une impulsion nouvelle, l'opposer, en un mot, à l'Europe dont elle était l'ennemie traditionnelle. En agissant de la sorte, l'Angleterre, qui reconnaîtra tôt ou tard l'étendue de la faute qu'elle a commise et dont elle ressent déjà maintenant les effets au point de vue commercial, rompait avec ses traditions séculaires et avec le mépris qu'elle a toujours professé pour les races noires ou jaunes. Mais un grand homme d'État a dit jadis qu'en politique il n'y a pas de sentiment et, dans cette occasion, le gouvernement anglais pratiquait cette maxime dans toute son ironie.

Quelques semaines après la nouvelle de l'alliance anglo-japonaise, la Russie signait avec la Chine un traité par lequel elle s'engageait à évacuer la Mandchourie dans une épisode de dix-huit mois : — certes il était bien à prévoir que, sous un prétexte quelconque, nos alliés ne rempliraient pas un engagement que leur intérêt le plus élémentaire leur commandait d'éluder après tous les sacrifices faits par eux en Extrême-Orient depuis quelques années. Aussi, il faut bien le dire, le traité dont il s'agit ne fut accueilli au Japon qu'avec une extrême réserve et, de toutes parts, on signalait une recrudescence d'armements qui laissait dès cette époque le champ libre à toutes les éventualités. Il n'était, du reste, pas douteux que la situation considérable

acquise en Mandchourie par la Russie, grâce à son chemin de fer, n'était plus guère qu'une prise de possession déguisée. A Tokyo, on était unanime à le reconnaître; les importantes sociétés qui s'étaient constituées en vue de la défense de l'intégrité de la Chine et dont certains membres avaient en haut lieu une influence réelle, jetaient un cri d'alarme. La presse combattait plus que jamais les projets russes dans des termes d'une violence extrême et de toutes parts on signalait une agitation croissante.

D'autres causes contribuaient à alarmer l'opinion. Elles viennent d'être révélées de la manière la plus intéressante par le *Mac Clures Magazine* qui a commencé la publication d'une série d'articles du général Kouropatkine affirmant qu'une compagnie commerciale, à laquelle s'intéressait vivement la famille Impériale elle-même, avait alors imposé la guerre. En effet, les concessions de bois obtenues en 1898 dans la région du Yalou par un Russe nommé Briner avaient passé en 1902 aux mains de M. Bezobrazof qui avait acquis une autorité telle qu'à un certain moment il fut presque le confident de l'Empereur. Non seulement M. Bezobrazof aurait combattu de tout son pouvoir l'évacuation de la Mandchourie, mais il aurait encore poussé l'Empereur à une politique plus agressive à l'égard du Japon. Au printemps de l'année 1903, M. Witte, ministre des finances, le comte Lamsdorff, ministre des Affaires étrangères et le général Kouropatkine déclarèrent nettement au Tsar qu'il fallait s'attendre aux pires éventualités avec le Japon si la compagnie Bezobrazof ne cessait pas ses entreprises. Nicolas II envoya alors le général Kouropatkine en mission au Japon et, à son retour, dans le rapport qu'il adressa à l'Empereur, il s'exprimait ainsi : « Si nous ne mettons pas un terme à la situation incertaine qui règne en Mandchourie et à l'activité aventureuse de Bezobrazof en Corée, il faut nous attendre à une rupture avec le Japon. »

Ces révélations ont d'autant plus de valeur que ceux qui ont, à cette époque, vécu au Japon savent que tout empiétement de la

Russie en Corée était considéré à Tokyo comme un véritable *casus belli*. On la regardait comme une sorte d'État tampon qui devait fatalement retomber tôt ou tard sous l'influence japonaise et servir d'exutoire au débordement de la population de l'empire du Soleil-Levant. Aussi la question coréenne n'était-elle pas moins vitale aux yeux des Japonais que la question mandchourienne. Elles constituaient un tout indivisible.

Mais le parti de l'action violente continuait à s'agiter à Saint-Pétersbourg. Le Tsar l'écoutait ; il semblait disposé à se ranger entièrement à ses conseils et nul n'en douta plus lorsqu'un oukase du 30 juillet (style russe) 1903 créa une lieutenance générale d'Extrême-Orient chargée de l'administration des territoires de l'Amour et du « Kouang-Toung ». Ces importantes fonctions étaient confiés à l'amiral Alexeieff qui réunissait dans sa main le commandement des forces navales du Pacifique et de toutes les troupes cantonnées dans les pays soumis à sa juridiction.

La mesure dont il s'agit souleva à Tokyo une indescriptible émotion — et y fut presque considérée comme le prélude de la guerre. On estima que la Russie avait d'ores et déjà voulu prendre ses précautions. On crut que cette nomination revêtait le caractère d'un acte antiamical pour le Japon et qu'elle marquait également un pas nouveau dans la voie d'une sorte de protectorat russe sur la Mandchourie.

Un homme qui connaît à fond le Japon et qui en est revenu à la fin de l'année 1903 nous assurait d'ailleurs à cette époque que les Japonais, se doutant bien que la Russie manquerait à ses engagements, avaient tout préparé pour commencer la guerre dès le mois d'octobre. Cette appréciation est conforme à la réalité. Une simple étincelle eût alors suffi pour déchaîner un embrasement général. Il ne se produisit pourtant qu'en février 1904. Les négociations engagées entre les Cabinets de Tokyo et de Pétersbourg presque immédiatement après l'arrivée en Mandchourie de l'amiral Alexeieff occupèrent ce laps de temps. On en connaît les grandes lignes. La Russie réclamait la garantie réciproque de l'indépendance et de l'intégrité de la Corée — l'engagement

de n'affecter aucune partie du territoire coréen à des buts stratégiques quelconques et la garantie de la liberté absolue de la navigation dans le détroit de Corée.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 28 janvier/10 février 1904, qui mentionne ces diverses conditions, ajoute ce qui suit :

Le projet d'entente élaboré en ce sens ne satisfit cependant pas le gouvernement japonais, lequel, dans ses dernières notes, non seulement déclina l'acceptation des conditions destinées à garantir l'indépendance de la Corée, mais encore insista sur l'insertion de stipulations relatives à la Mandchourie.

De pareilles prétentions du Japon étaient évidemment inadmissibles.

La question de la position de la Russie en Mandchourie concerne avant tout la Chine elle-même et ensuite toutes les autres puissances qui ont des intérêts commerciaux dans le Céleste Empire. Par suite de ces considérations le gouvernement Impérial ne pouvait pas admettre qu'il y eût lieu d'insérer des clauses concernant l'occupation russe en Mandchourie dans un traité avec le Japon, spécialement relatif aux affaires de Corée.

Le gouvernement Impérial ne refuse pas d'ailleurs de reconnaître, durant l'occupation militaire de la Mandchourie, la souveraineté de l'empereur de Chine sur cette province, de même que les avantages stipulés en faveur des Puissances qui ont conclu à ce sujet des traités avec la Chine, ainsi qu'il a été communiqué précédemment aux Cabinets étrangers.

En vertu de ce qui précède, le gouvernement Impérial, ayant chargé son représentant à Tokyo de faire parvenir sa réponse aux dernières propositions japonaises, était en droit de s'attendre à ce que le Cabinet de Tokyo attacherait de l'importance aux considérations susdites et apprécierait le désir témoigné par la Russie d'arriver à une entente pacifique avec le Japon.

Or, le gouvernement japonais a pris la décision de rompre les négociations diplomatiques sans même avoir attendu que la réponse de la Russie lui fût parvenue.

Ces explications, quoique fort intéressantes, ne mettent pas pleinement en lumière l'attitude du gouvernement Impérial. C'est le 3/16 janvier 1904 que l'amiral Alexeieff avait transmis au Tsar les dernières propositions japonaises; mais le gouverne-

ment Impérial, toujours irrésolu, avait tenu avant de répondre à consulter un grand nombre de personnalités qui toutes furent d'un avis différent. Ces divergences d'opinion entraînèrent des retards considérables et ce n'est que le 3 février que le texte des changements apportés aux propositions japonaises fut transmis à l'amiral Alexeieff et au baron Rosen, le nouveau ministre de Russie à Tokyo.

Ces lenteurs tenant aux causes que nous venons d'indiquer et au désir de temporisation du gouvernement Impérial eurent nécessairement pour effet d'exaspérer le Japon. Il crut que la Russie voulait le jouer et retarder indéfiniment la solution de difficultés que le temps avait encore contribué à grossir aux yeux des Japonais.

A Tokyo, le vent était à la guerre; le peuple était en proie à une excitation croissante et les nouvelles déplorables qui parvenaient chaque jour aux cercles dirigeants sur l'état intérieur de la Russie et la crise qui l'étreignait ne pouvaient que les pousser à une politique combative. Merveilleusement renseigné d'ailleurs sur la situation précaire de l'armée et de la marine russe et la faiblesse de leur organisation, ayant acquis une connaissance approfondie de la Sibérie orientale et de la Mandchourie, grâce à un système d'espionnage développé à l'extrême et qui répondait admirablement aux aptitudes et au caractère de ses agents, le gouvernement japonais envisageait la guerre sans crainte; il pouvait presque dire, comme l'un de nos hommes d'État en 1870, qu'il la faisait d'un cœur léger.

Les événements qui marquèrent cette guerre sont trop connus pour qu'il y ait lieu de les rappeler ici : d'un côté, une discipline, un esprit de corps admirables, une organisation militaire irréprochable et préparée de longue date jusque dans les moindres détails, un mépris de la mort digne des plus grands stoïciens de l'antiquité, de l'autre, hélas! un système militaire tout à fait défectueux et de la part des officiers un manque d'ins-

truction et de connaissances techniques que ne parvenaient pas à compenser les réelles quatités du soldat russe, esclave du devoir et puisant dans sa foi religieuse et dans sa vénération pour le Tzar les forces nécessaires à une lutte inégale et sans merci.

Les personnalités étrangères qui se sont rendues sur le théâtre des hostilités ont malheureusement pu se convaincre, en outre, dès le début, de l'état moral, parfois navrant, des adversaires des Japonais. L'une d'elles, et non des moindres, s'exprimait en ces termes :

Kharbine possède un jardin public. Il est vaste, fait songer à une copie grossière du jardin de Paris, Il renferme un théâtre qui, chaque jour, fait le maximum... Je quitte le Jardin : un quart d'heure à pied et me voici à la Nouvelle Colchide (les Ambassadeurs de Kharbine). Là également, une scène, sorte de café-concert, des promeneurs, deux, trois cents femmes... toutes des cocottes! D'où viennent-elles? Du monde entier... Aux premiers bruits de guerre, ces femmes se sont ruées sur la Mandchourie...

Quand la Mandchourie ne sera plus qu'une ombre dans mon souvenir, que les détails de Kharbine seront effacés de ma mémoire ; quand j'aurai oublié l'aspect des rues, les commerçants grecs, innombrables, les huit fabriques de vodka qui distillent nuit et jour des océans d'alcool, seule, restera gravée l'impression d'une ville qui, d'un bout à l'autre, n'est que noce, fête continuelle, chocs de bouteilles et de verres, bandes d'ivrognes dans les rues, coups de revolver, la nuit, bouges, maisons closes, estaminets sordides !

La paix fut signée au mois de septembre 1905. Le Japon vengeait l'affront qu'on lui avait fait en 1895 ; il reprenait possession du Liao-Tung, il obtenait une part du chemin de fer de l'Est chinois, il s'implantait donc en Mandchourie dont la partie méridionale devenait une sorte de province japonaise, il annexait la moitié de l'île de Sakhalin. Si, contrairement aux efforts énergiques tentés par les plénipotentiaires japonais, ils n'obtenaient pas d'indemnité de guerre, ce qui leur fut une déception cruelle, en retour : » Le gouvernement Impérial de Russie reconnaissait que le Japon possède en Corée des intérêts

prépondérants, politiques, militaires et économiques et s'engage à s'abstenir de toute opposition ou intention au sujet des mesures de bon conseil, de protection ou de contrôle, que le gouvernement impérial du Japon peut juger nécessaire de prendre en Corée. » C'était, en somme, la mainmise déguisée du Japon sur ce pays, objet de ses longues convoitises, complément géographique indispensable à ses yeux et nécessaire à sa sécurité personnelle. Depuis lors, d'ailleurs, le flot japonais s'est sans cesse déversé sur la Corée. Le pays du « Matin Calme » n'est plus qu'un jouet entre les mains de son puissant voisin qui exerce aujourd'hui sur lui un véritable protectorat et peut ainsi menacer doublement le Nord de la Chine, par Port-Arthur d'abord, puis par sa situation inexpugnable en Corée. On évalue à 400 000 le nombre des Japonais qui y résident et qui, par leurs exigences incessantes, leur ton dominateur et la conscience qu'ils ont de leur personnalité se sont souvent attiré de profondes inimitiés, mais qui pèsent d'un poids minime dans la balance des forces de la Corée, incapable du moindre effort et réduite à l'état de fantoche.

Les succès japonais n'avaient pas été sans éveiller la vive attention de l'Angleterre. La répercussion profonde qu'ils eurent dans tout l'Extrême-Orient où la puissance d'un pays victorieux s'affirmait dans toute son intensité ne pouvaient qu'inciter le cabinet de Londres à donner une autre forme à son alliance avec le Japon et à en élargir considérablement le champ. D'ailleurs, à cette époque, la rivalité anglo-allemande prenait un caractère de plus en plus aigu; l'Angleterre éprouvait le besoin de masser toutes ses forces navales dans les mers d'Europe pour être en mesure de les opposer, le cas échéant, à la marine allemande dont l'expansion devenait une menace constante : il fallait donc pouvoir retirer des mers d'Extrême-Orient la plupart des grosses unités navales anglaises. C'est l'idée qui a présidé à la conclusion de la nouvelle alliance anglo-japonaise, conclue pour douze années et dans des conditions

toutes particulières. Le traité de 1902 ne prévoyait, en effet, l'assistance militaire d'un des alliés que si l'autre était attaqué par deux puissances étrangères.

Actuellement, les signataires sont garantis contre les attaques d'une seule puissance. L'accord proclame, en outre, le principe de l'indépendance et de l'intégrité de l'Empire Chinois, et assure à l'Angleterre une entière sécurité pour ses possessions des Indes, au cas où elles viendraient à être attaquées. Il reconnaît enfin la situation prépondérante du Japon en Corée et dans les mers de Chine.

Ainsi, les Japonais sont associés à la grande politique européenne. Fermement unis à une puissance de premier ordre, ils sont devenus, eux aussi, l'un des facteurs mondiaux avec lesquels l'Europe devra compter. Ils sont, en Extrême-Orient, les dispensateurs suprêmes de la paix et de la guerre, car dans l'état actuel des choses, aucune grande puissance ne peut plus se mesurer avec eux dans ces parages lointains où ils disposent de tout ce qu'un peuple fort doit posséder : armée, marine, bases navales, connaissance ancienne et approfondie des terres et des mers.

On ne peut à ce point de vue que se féliciter des conséquences que peut avoir pour nous la conclusion du récent accord franco-japonais aux termes duquel les deux pays se garantissent réciproquement l'intégrité de leurs possessions en Extrême-Orient. En préservant — momentanément au moins — l'Indo-Chine, ce traité nous a permis de renouveler avec les Japonais nos liens d'amitié, un peu ébranlés par notre intervention à Shimonosaki. La France a toujours compté dans le pays du Soleil Levant de précieuses amitiés qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour se faire de nouveau jour et les démonstrations d'enthousiasme qui ont accueilli à Tokyo la nouvelle de la signature de l'accord nous ont prouvé la vitalité des sentiments qu'on nourrissait à notre égard et la chaleur des sympathies qu'on témoigne au nom français.

Ce n'est pas à dire pourtant que notre vigilance doive jamais

se trouver en défaut. D'après les dires des personnalités autorisées qui ont parcouru l'Indo-Chine, elle est toujours plus ou moins sillonnée par des Japonais dont plusieurs sont certainement sujets à caution; ce pays où le riz croît en abondance et constitue un appoint précieux à la nourriture habituelle des Japonais sera toujours, dans une limite plus ou moins grande, l'objet de leur attention et nous devons y prendre d'autant plus garde que nous ne sommes pas très sûrs du loyalisme de nos populations indo-chinoises. Des incidents récents sont venus alimenter encore un mécontentement latent, mais qui pourrait brusquement faire explosion. Les succès japonais ont eu, aux Indes comme en Indo-Chine, un retentissement profond et durable. Dans un grand nombre de temples, de pagodes, les indigènes ont été remercier les dieux de la victoire du jaune sur le blanc, d'une civilisation sur l'autre. Dans les plus modestes intérieurs, des fêtes de famille en ont réuni tous les membres et on a célébré en termes dithyrambiques la gloire du « frère japonais » élevé aujourd'hui au rang du héros. De pareils symptômes ne sont pas négligeables. Ils dénotent un état d'esprit inquiétant. Ils sont une nouvelle manifestation de l'application à l'Extrême-Orient de la doctrine de Monroë : l'Asie aux Asiatiques.

Ce sont ces mêmes succès qui ont enhardi les Japonais dans leurs revendications à l'égard de la Chine et des États-Unis.

Dans le premier de ces pays, ils ont moins que jamais renoncé à jouer un rôle prépondérant; ils rêvent toujours d'exercer sur lui une sorte d'hégémonie politique et morale qui leur permettrait peu à peu d'éliminer les Européens des entreprises commerciales et maritimes et d'étendre ainsi indéfiniment le champ de leur influence. La Chine se redresse, elle ne veut pas subir un joug qu'elle considère comme humiliant, elle oppose toutes ses forces aux rêves d'expansion japonaise. Très inquiète déjà de la situation considérable que les Japonais ont prise dans la Mandchourie méridionale, elle entend ne pas se départir du droit absolu qu'elle a d'y construire des voies ferrées et de les faire

servir à ses desseins. Des incidents très sérieux, notamment la saisie du *Tatsu Maru*, encore présente à toutes les mémoires, sont venus encore aviver le conflit. Des manifestations hostiles aux Japonais se sont produites dans un grand nombre de villes chinoises pour protester contre la reddition de ce navire. Des discours d'une violence extrême ont été prononcés, même par de jeunes enfants. Sur beaucoup de points, les marchandises japonaises ont été boycottées, une sorte de fièvre antijaponaise excitait les imaginations. L'avenir pourrait bien de ce côté nous réserver de réelles surprises, car, malgré ses tendances très nettement anticuropéennes, la Chine paraît vouloir conserver à l'égard de son remuant voisin sa pleine et entière liberté d'action.

Aux États-Unis, le danger n'a pas été moindre. A la suite de longues et laborieuses négociations, un *modus vivendi* est intervenu entre les deux pays rivaux en vue de la limitation, presque l'interdiction de l'immigration japonaise. Bien que l'accord ne soit que verbal, il aura, pour quelque temps du moins, la valeur intrinsèque d'un traité ! Tant que le Japonais se bornait à fréquenter les Universités américaines, à écouler les produits artistiques du pays, à se renfermer, en un mot, dans un rôle purement passif, aucun germe de division n'était de nature à altérer les relations des deux nations. Mais, lorsqu'une question de race est intervenue, lorsque les salaires inférieurs dont se contentait l'ouvrier japonais ont favorisé ce dernier au détriment de l'ouvrier américain, âpre au gain, habitué à une grande aisance et peu disposé à renoncer au bénéfice d'une situation très enviable, une terrible explosion de haine est venue se greffer sur la rivalité déjà aiguë entre jaunes et blancs et on a pu pendant quelques semaines redouter les pires éventualités. Le Japon a donné, dans cette occasion, des preuves certaines de son désir de paix, car une partie engagée entre Américains et Japonais laisserait à ces derniers des atouts tels qu'on aurait compris qu'ils cédassent à la tentation.

Leur situation, aux yeux de l'Europe, n'a pu qu'y gagner

encore. Sans doute, leur situation financière laisse à désirer; une guerre de dix-huit mois a accru la dette nationale dans des proportions inquiétantes : elle est aujourd'hui de près de cinq milliards de francs et on peut considérer ce chiffre comme formidable pour un pays neuf, où les capitaux sont encore peu abondants et dont les habitants sont très pauvres.

Le budget de l'année finissant au 31 mars dernier comportait 616 millions de yens en recettes et presque autant en dépenses (le yen vaut 2 fr. 62). Dans ces chiffres, le budget de la guerre entrait pour plus de 100 millions de yens et celui de la marine pour 80. La réserve d'or déposée à la Banque du Japon ne s'élevait à la fin de l'année 1907 qu'à 160 millions de yens, contre 147 millions, un an auparavant. Si l'on songe qu'en 1900, les dépenses annuelles n'étaient que de 249 millions de yens, on saisit aisément dans quelle course vertigineuse le Japon est engagé. Il est vrai que, en 1907, les importations n'ont dépassé les exportations que de 6 millions de livres sterlings et qu'il faut également tenir compte de la réserve or déposée par le gouvernement japonais à Londres, mais néanmoins le pays paraît être arrivé à son maximum d'efforts financiers, surtout si l'on songe qu'actuellement les dépenses sont de près de 12 yens par tête d'habitant.

Tout incite donc le Japon à la conciliation et au recueillement; et, de plus, l'amour-propre national développé à l'extrême, et qui poussera toujours le Gouvernement à faire honneur à ses engagements financiers, constitue une garantie sérieuse de sa sagesse politique.

Il y a peu de temps, un fait admirable est venu de nouveau mettre en lumière d'une manière saisissante la mentalité japonaise : le général Nogi, le héros de Port-Arthur, n'a pas craint de descendre au rang de modeste instituteur pour éduquer l'enfance et lui inculquer les principes qui ont fait jusqu'ici la force et la grandeur du pays ; l'homme qui a mené au feu les armées japonaises, qui a fait reculer les troupes russes et qui s'est acquis

une renommée mondiale, raconte aujourd'hui aux écoliers l'histoire glorieuse de leur pays, il les prépare par sa stoïque parole aux luttes de la vie et aux devoirs du citoyen, il leur enseigne cette grande loi du renoncement préconisé jadis avec tant d'élévation par un Gœthe dans *Wilhelm Meister* : de pareils traits se passent de commentaire; s'ils honorent de la manière la plus haute les anciens guerriers japonais, ils constituent également la suprême glorification d'un pays qui a produit de tels hommes.

*P.-S.* — Au moment de terminer cet article, nous apprenons que les États-Unis et le Japon viennent de conclure un accord aux termes duquel ces deux pays s'engagent à respecter réciproquement leurs possessions territoriales, ainsi que l'indépendance et l'intégrité de la Chine. Ils reconnaissent également le principe de la porte ouverte dans l'Empire du Milieu.

Les conclusions que nous émettions plus haut, au sujet de la sagesse politique du Japon, se trouvent ainsi corroborées. La tension qui existait depuis quelque temps entre les Cabinets de Tokio et de Washington semble maintenant arrivée à son terme. La paix paraît assurée, autant que les prévisions humaines peuvent le laisser croire. Le principe de la liberté du commerce en Chine, si cher aux États-Unis, est officiellement consacré.

Une ère de tranquillité et de développement économique paraît s'ouvrir en Extrême-Orient.

Vicomte de Guichen.

# LES PRÉLIMINAIRES

DE LA

# CONFÉRENCE DE LONDRES[1]

## I

### L'EUROPE ET LA TURQUIE EN 1870

### I

L'année 1870 s'annonçait relativement calme en Europe. On n'avait pas le sentiment d'être à la veille de grands événements; et si quelques esprits inquiets entrevoyaient les indices d'un orage qui s'amoncelait au cœur même de l'Europe, leurs appréhensions n'étaient pas généralement partagées : on ne croyait pas à l'imminence du danger qu'ils signalaient

A Constantinople, la situation politique reflétait assez exactement ce qui se passait en Europe. A part des pourparlers avec le Monténégro et l'Égypte, la Porte n'avait pas de sujets de préoccupation dans le domaine de la politique extérieure. « Que la Turquie soit prudente et modérée », disait le prince Gortchakoff à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, « et maintenant que les puissances sont d'accord et veillent, nous n'avons rien à redouter pour le maintien de la paix. »

[1] Les pages qui suivent se réfèrent souvent à des ouvrages et mémoires connus et publiés en France Mais la source principale de cette étude a été puisée aux Archives du ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg, ainsi qu'à l'ambassade de Russie à Constantinople. Nous croyons de notre devoir d'exprimer notre vive gratitude à S E. M. Zinovieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, pour l'appui bienveillant que nous avons trouvé auprès de lui dans nos recherches, ainsi qu'à M. le Prince Nicolas Galitzine qui nous a prêté à Pétersbourg son aimable concours

Le *statu quo* en Orient reposait toujours sur les bases du traité de Paris. Mais quatorze années écoulées depuis sa signature avaient apporté bien des changements sur le terrain mouvant de la capitale turque. L'Angleterre ne jouait plus un rôle prédominant dans les conseils du sultan comme au temps du fameux sir Strattford Redcliffe. Le représentant de la Grande-Bretagne semblait s'effacer dans une attitude d'observation cédant le pas à l'ambassadeur de France.

Le prestige de la France s'était sensiblement accru après la guerre de Crimée. La politique expansive de l'empereur Napoléon, tenant en éveil l'opinion publique en Europe, rehaussait son éclat aux yeux des hommes d'État turcs qui en outre envisageaient la France comme leur alliée naturelle. A la tête du gouvernement ottoman se trouvait à cette époque un parti qui professait une grande admiration pour la culture française, convaincus de la possibilité de régénérer la Turquie en y implantant des idées et des institutions modelées sur celles de la France. Le grand vizir Aali Pacha et le ministre des Affaires étrangères, Inad Pacha, étaient les principaux adhérents d'une politique réformatrice combinée avec l'appui de la France. Ces tendances trouvaient un écho sympathique auprès de l'empereur Napoléon III et surtout auprès de ses ambassadeurs à Constantinople. Pourtant ces derniers se plaignaient souvent du manque de suite et de l'inconstance dans les directions qu'ils recevaient de Paris.

« Je ne sais vraiment *ce que nous roulons* », écrivait M. Thouvenel, de Constantinople en 1858, « et il faut que notre pays soit bien léger pour tourner ainsi à tous les vents! » « Sébastopol, Magenta, Solférino, sont, grâce à Dieu, des événements ineffaçables », observait-il un an après. « Mais l'*esprit de suite* a aussi une valeur, dont, à aucune époque, malheureusement, nous n'avons eu le sentiment *au même degré que nos vaincus* [1]. » Ce fut même le principal défaut de la politique française qui

[1] L. Thouvenel, *Trois années de la question d'Orient*, p. 246, 350. Paris, 1897.

l'empêcha de bénéficier des circonstances particulièrement favorables pour asseoir son influence sur des bases plus solides en Orient. En effet, il était difficile aux représentants français de concilier des tendances aussi contraires que la protection de la propagande catholique, des nationalités chrétiennes et en même temps le soutien de l'autorité du Sultan. Les réformes introduites en Turquie étaient fondées sur un principe confus, car il proclamait la parité des droits de tous les sujets du Sultan sans distinction de race et de religion avec cependant l'hégémonie de l'élément musulman.

Si d'une part les velléités nationalistes de la politique impériale mettaient quelquefois en garde contre le gouvernement du Sultan, ses tendances réformatrices basées sur le renforcement du pouvoir central en Turquie, lui aliénaient les sympathies des populations chrétiennes. En faisant le bilan de l'action diplomatique du second empire en Orient, on ne saurait ne pas constater qu'elle avait plus d'éclat que de vraie consistance. Les résultats de la prodigieuse activité des représentants de la France en Orient ne devaient pas résister à l'épreuve d'un revers de fortune que la France allait subir.

## II

Vers 1870, un courant sympathique semblait rapprocher les gouvernements de Russie et de France. Le nouvel ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, le général Fleury, jouissant de la confiance personnelle de l'empereur Napoléon III, avait reçu pour instruction de travailler « à resserrer les liens » entre les deux souverains et de sonder le terrain à une entente. Les liens de parenté qui unissaient Pétersbourg et Berlin n'étaient pas sans donner des soucis à l'empereur Napoléon. La partie la plus délicate de la mission de son représentant était de combattre dans la mesure du possible l'influence de la Prusse en insinuant à Saint-Pétersbourg l'idée du danger qui existait pour la France

et la Russie dans les visées ambitieuses de la puissance germanique.

En dehors des instructions du quai d'Orsay, l'ambassadeur avant son départ de Paris reçut du cabinet de l'Empereur une note où il était dit entre autres :

« Avec le prince Gortchakoff, il faudra rester sur la réserve et affirmer que le gouvernement français désire la paix et par conséquent le *statu quo*. »

« Dans des conversations ultérieures, le général Fleury fera comprendre le danger que fait courir à l'Europe l'idée germanique qui, si elle continue à grandir, doit naturellement englober dans sa sphère d'action tous les pays qui parlent allemand, depuis la Courlande jusqu'à l'Alsace. »

« Il serait très important de savoir comment la Russie envisage l'avenir de la Turquie et comment elle voudrait qu'après un bouleversement général, les pays de l'Orient fussent constitués. »

« Si la France connaissait complètement les vues de la Russie, elle pourrait examiner où seraient ses intérêts dans un avenir qu'on peut prévoir [1]. »

Le comte Fleury réussit à se faire rapidement agréer de la Cour et de la société de la capitale russe.

Si l'élément allemand était fort à la Cour, il trouvait un certain contrepoids dans les tendances généralement répandues dans les salons ainsi que dans la majeure partie de la société russe qui était contraire à l'intrusion du germanisme et favorisait plutôt l'idée d'une entente avec la France. Le prince Gortchakoff professait ouvertement ses sympathies françaises et en parlait souvent au comte Fleury. Il lui dit un jour qu'il désirait voir s'établir une entente entre les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg sur la conduite des affaires en Orient. « Ce jour-là, comme chaque fois que ce sujet se présentait, le chancelier répéta que la Russie ne convoitait rien en Turquie, qu'elle ne

[1] Comte Fleury, *la France et la Russie en 1870*, p. 5. Paris, 1902.

demandait pas un pouce de terre, désirant « que le malade vécût « le plus longtemps possible » pour la paix du monde, mais qu'elle revendiquait, au point de vue religieux, la part d'influence qui lui revenait. Le chancelier se plaignit ensuite — en cela, dit-il, d'accord avec le Czar — du personnel consulaire qui, sous prétexte de protéger les chrétiens, se pose souvent en adversaire de la Russie, qui cléricalise la situation et sème la discorde au lieu d'entretenir la conciliation. » ... « Le malheur, » dit-il. « c'est que les représentants des différents pays, dès qu'ils sont en Orient, deviennent jaloux les uns des autres. C'est une lutte d'influence personnelle qui s'établit au détriment de l'intérêt général et de la politique qu'ils sont chargés de faire prévaloir. » Le chancelier russe revenait souvent sur le manque d'unité et de suite de l'action française en Orient, ce qui entravait l'effet de la mutuelle confiance des gouvernements russe et français. « S'il s'agit des affaires d'Orient, dit-il un jour au comte Fleury, ce sont vos ministres qui vont au delà ou en deçà de la pensée de l'Empereur, tantôt ce sont vos consuls de tendance plus ou moins polonaise qui fomentent et entretiennent la discorde. » — « Permettez-moi de vous le dire, monsieur le chancelier, répliqua l'ambassadeur, les difficultés en Orient ne viennent pas de nos ministres plus ou moins turcophiles, comme vous les appelez, ou de nos agents plus ou moins polonais. Ces difficultés sont entretenues par une force occulte qui pactise avec le parti révolutionnaire par l'entremise des comités slaves... Je considère le panslavisme comme une franc-maçonnerie sentimentale à laquelle il est de bon ton dans la société d'appartenir et à laquelle aussi, dans les hautes sphères gouvernementales, il est difficile de ne pas faire quelque concession sur l'autel du parti national. C'est ainsi que le grand-duc Constantin, autrefois le défenseur des idées slaves; c'est ainsi que le comte Folstoy, ministre des cultes, et d'autres grands fonctionnaires sont les orateurs passionnés du panslavisme à côté des Rieger et des Palacky. Mais ne craignez-vous pas que dans les principautés, par exemple, la Russie ne soit mal servie par le zèle exagéré

de partisans du slavisme qui, à son insu et sans mandat, je n'en doute pas, se font les agents officieux du gouvernement? C'est une appréciation personnelle que je vous livre. Si je me trompe, rectifiez-moi... » — « On exagère beaucoup le travail du slavisme, répondit tranquillement le chancelier, et on a fait bien du bruit, dans vos revues et vos journaux, autour de certaines manifestations auxquelles le gouvernement était étranger. D'autre part, nous ne pouvons ni renier, ni désavouer ces manifestations; nous n'avons pas le droit de nous opposer à des associations dont la charité est le but, dont les efforts tendent à propager l'instruction, à porter l'instruction à des frères qui souffrent. Ces comités fonctionnent au grand jour; leur siège est à Saint-Pétersbourg, à Moscou, et je ne sache pas qu'il y ait des sous-comités dans les principautés. A ce sujet, je vous répéterai ce que je vous ai déjà dit : que l'on nous cite des faits, que l'on nous nomme des agents faisant la propagande politique sous le drapeau du slavisme, et nous en ferons justice, mais je ne puis admettre que ces idées de confraternité entraînent aucun péril et qu'elles puissent être considérées comme de sourdes menées susceptibles de fixer l'attention du gouvernement. »

Le prince Gortchakoff établissait bien la différence qui séparait le slavisme — principe inoffensif tout du domaine de la culture — du prétendu panslavisme politique. Il est à noter qu'un diplomate étranger, même bien intentionné envers la Russie, comme l'était le comte Fleury, ne saisissait pas cette distinction capitale.

Observateur judicieux des milieux qu'il fréquentait, il se rendait bien compte que le gouvernement russe ne se laissait pas diriger par des mobiles d'une politique panslaviste; mais son expérience mondaine ne pouvait lui rendre des services efficaces dans le domaine de la psychologie populaire. Ainsi, il attribuait au courant romantique qui portait la société russe à sympathiser aux races congénères des visées ambitieuses et intéressées qui n'étaient jamais venus troubler la source pure du romantisme slavophile. C'est ce qui ressort des commentaires que la conver-

sation avec le chancelier russe suscite à l'ambassadeur. Voici d'abord une caractéristique assez fine du chancelier qui avait un penchant connu pour la popularité : « Le prince Gortchakoff n'ose pas brûler les dieux que secrètement il encense. Dans son cabinet de ministre, il ne peut sérieusement reconnaître ni la force, ni l'importance de cette propagande, mais il n'en est pas moins obligé, au nom de sa popularité, d'y sacrifier quand l'occasion se présente. Il n'a jamais assisté aux manifestations, aux banquets, ni aux représentations théâtrales, mais il est bien aise quand il apprend qu'on a porté un toast à sa santé. »

A ces observations justes s'ajoutent une appréciation du courant slavophile, où tout ce qui se rapporte au point de vue des milieux bureaucratiques est vrai, mais où le jugement porté sur l'idée slavophile en elle-même paraît être emprunté à ces mêmes milieux.

« Le slavisme est pour lui, comme pour beaucoup d'hommes politiques, une manière de se rendre sympathique à ce grand parti national russe qui, faute d'aliment libéral bien défini, se laisse aller aux utopies décevantes de l'annexion de tous les pays slaves, de l'archipel au Danube. Le slavisme est encore un moyen pour les hautes classes de lutter contre le nihilisme, cet idéal populaire qu'elles redoutent, en essayant d'occuper et de rallier à la grande idée les esprits trop ardents. Il en est enfin du panslavisme, comme en d'autres pays, d'un rêve patriotique que l'on caresse, sans bien se rendre compte s'il sera possible de jamais le voir se réaliser[1]. »

Telles étaient les impressions recueillies par le représentant de la France à Saint-Pétersbourg à l'égard des prétendues visées russes en Orient. Si elles n'étaient pas entièrement rassurantes, celles de son collègue de Constantinople l'étaient encore beaucoup moins. La veille de la guerre avec la Prusse, le Cabinet des Tuileries rappela son ambassadeur à Constantinople, M. Bourrée, pour le remplacer par un autre. A cette occasion, le

[1] Comte Fleury, *la France et la Russie en 1870*, p. 93-99. Paris, 1902.

général Ignatieff caractérisa ainsi ses relations avec l'ambassadeur de France : « ... Nos rapports personnels n'ont pas cessé d'être excellents... mais il nous a été impossible de nous entendre et de marcher d'accord dans beaucoup de questions, vu la différence des points de départ de notre action, du but final, ainsi que de la tendance générale que les agents français, à l'exception peut-être de M. Thouvenel, ont cru devoir suivre en Turquie depuis la guerre d'Orient[1]. »

Reçu par le Sultan avant son départ en audience privée, l'ex-ambassadeur de France « s'étendit sur les dangers qui menaçaient la Turquie du côté de la Russie. Il parla de la nécessité pour la Porte de s'appuyer sur la France et de profiter de « l'œil de « la France » toujours ouvert sur tout ce qui pouvait mettre en péril le bien-être de l'Orient[2] ».

Telles étaient les recommandations du dernier représentant de la France impériale qui résumaient la politique de ses prédécesseurs et expliquaient l'impossibilité d'une entente loyale avec la Russie sur le terrain de l'Orient.

## III

Dans le même groupement politique qui était formé par l'Angleterre et la France figurait encore une puissance dont la tendance était parfois en accord complet et d'autres fois était parallèle à l'action anglo-française. C'était l'Autriche-Hongrie.

Plus conséquente dans sa politique que la France, l'Autriche-Hongrie tâchait de rallier les puissances occidentales au principe du maintien de l'autorité du Sultan et de l'intégrité de son

[1] Il est à noter que par rapport à M. Thouvenel, le général Ignatieff se trompait évidemment. « Ce que ma conscience et ma raison ne me permettent pas de dissimuler, écrivait le diplomate français en 1859, c'est que pour *refaire* la position de la Russie, chose difficile, il faut d'abord prendre notre parti de *perdre* celle que tant de sang nous avait conquise. » (V. *loc. cit.*, 338.)

[2] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, le 28 juillet/9 août 1870, n° 192.

empire. Certains de ses hommes d'État n'étaient pas contraires cependant à l'idée d'arrondir un jour les possessions de la monarchie stabsbourgeoise aux dépens de « l'homme malade ». Après son récent échec en Allemagne, l'Autriche était portée à consacrer une sollicitude toujours croissante aux affaires d'Orient. Le mouvement nationaliste qui commençait à se répandre de plus en plus dans la péninsule balcanique était vu de mauvais œil à Vienne. On y craignait la répercussion que ce mouvement pourrait produire dans les contrées adjacentes de l'Empire dont les parties mal liées entre elles n'étaient jamais à l'abri d'une fermentation séparatiste. La diplomatie autrichienne, comme d'ailleurs toute autre diplomatie, était foncièrement conservatrice. L'âme populaire n'a été que trop souvent un facteur méconnu d'elle, capable de dérouter les plus sceptiques des diplomates en se révélant subitement dans sa toute-puissance. Ce fut ainsi que le mouvement national slave et surtout bulgare, qui avait commencé après la guerre de Crimée, surprit la diplomatie autrichienne qui sembla en méconnaître la portée.

Au lieu de voir dans ce mouvement une conséquence bien naturelle de l'évolution historique, la diplomatie autrichienne l'attribua à des menées des agents russes émissaires d'une prétendue organisation panslaviste montée sous main par le gouvernement tzarien.

Dès lors le fantôme du panslavisme et des prétendues convoitises russes ne cessa de hanter l'imagination des politiques autrichiens qui réussirent à faire partager leurs appréhensions par l'opinion publique en Angleterre et en France. D'ailleurs le parti occidental turc n'épargna pas ses efforts pour exploiter contre la Russie ces méfiances.

## IV

Il y avait au service de la Porte bon nombre d'émigrés polonais ennemis acharnés de la Russie qui croyaient servir la cause

de leur patrie en combattant par tous les moyens en leur pouvoir le prestige de la Russie à l'étranger.

Parmi ces émigrés la Porte recrutait des agents qui lui fournissaient toutes sortes de renseignements secrets. Le système d'espionnage était de tout temps largement pratiqué en Turquie. Concurremment avec les réformes empruntées de l'Occident, le gouvernement du Sultan Abdul-Aziz avait perfectionné et réformé cette branche importante de l'administration ottomane. De toutes les nouvelles réformes ce fut celle qui avait trouvé le terrain le plus favorable et promettait un développement toujours continu. C'est à cette époque que remonte l'institution des « journaldji », c'est-à-dire d'une bande organisée d'espions qui se glissent dans les théâtres, les cafés, les maisons privées et rapportent chaque soir à leurs chefs des intimes du Palais les menus propos et détails concernant les hauts dignitaires, les négociants, tous ceux enfin qui peuvent exercer une influence quelconque par leur situation sociale sur une partie de l'opinion publique. A côté de cette petite armée dirigée par des chambellans et des secrétaires du grand seigneur une organisation analogue fonctionnait dans un des bureaux du ministère des Affaires étrangères et dont la direction était confiée à un certain Ocza, émigré polonais. C'était dans ce bureau que se forgeaient les nouvelles à sensation les plus extraordinaires et se fabriquaient des documents « authentiques » que les agents vendaient à l'enchère. Ceux qui ont habité l'Orient connaissent bien cet article de l'industrie bureaucratique indigène, qui consiste dans une fabrication parfois très habile de documents secrets dont la portée varie selon les circonstances ou bien la libéralité de celui qui attache une importance quelconque à cette source de renseignements. Entre les mains des dignitaires turcs, c'est une arme usitée s'il s'agit de persuader le représentant d'une puissance quelconque des prétendues intrigues d'une autre puissance rivale. Il est vrai que l'arme a deux tranchants et il arrivait aux ministres turcs de tomber à leur tour dans le piège que leur tendaient leurs propres agents. Cette force occulte fut plutôt néfaste aux Turcs : elle ne

profitait guère à personne et contribuait seulement à compliquer la situation en éveillant de part et d'autre des soupçons inavoués. La seconde moitié du règne d'Abdul-Aziz, qui fut une époque de trouble, donnait une riche pâture aux espions turcs. L'ambassadeur de Russie était plus d'une fois à même de constater les résultats de cette activité occulte et il ne manquait pas d'y attirer l'attention des hommes d'État turcs qui lui inspiraient plus de confiance. Un jour le grand vizir Aali Pacha posa au général Ignatieff cette question à brûle-pourpoint, afin sans doute d'en vérifier la véracité : « Est-ce vrai qu'en vertu d'une convention passée entre la Russie et le vice-roi d'Égypte, celui-ci proposerait son assistance à la Porte contre la Russie en cas de complications et enverrait son contingent de troupes à Constantinople: mais qu'une fois celui-ci arrivé, le vassal changerait subitement de rôle et ferait coopérer ses troupes avec les Serbes et les Grecs afin d'accabler le sultan. En revanche, la Russie aurait garanti à l'Égypte l'indépendance politique avec l'annexion de la Syrie et de l'Arabie »? La réponse de l'ambassadeur fut un éclat de rire à l'exposé de cette étrange combinaison qu'Aali pacha lui-même n'avait accueillie du reste qu'avec incrédulité [1].

L'attention mise en éveil, le général Ignatieff tâcha de s'enquérir sur la source du bruit absurde parvenu au grand vizir. Il lui réussit de découvrir que ce bruit était fondé sur le texte « authentique » d'une convention secrète passée entre le vice-roi d'Égypte et le consul général de Russie au Caire, vendu à prix d'or par un Polonais au ministère des Affaires étrangères à Vienne et parvenu par ce canal jusqu'à Constantinople [2]. Une autre fois ce fut la crédulité de l'ambassadeur de Russie qu'on voulut surprendre en lui proposant d'acheter le texte également « authentique » d'un traité secret entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie contre la Russie. L'ambassadeur n'y donna pas d'autre suite qu'en en faisant part au grand vizir, qui lui confia avoir reçu

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Péra, le 22 décembre 1870/3 janvier 1871, n° 328.

[2] Le même au même, Péra, 2/14 février 1871, n° 33.

une proposition analogue relative à un traité qui aurait été conclu entre la Russie et l'Allemagne.

C'était encore heureux quand l'intrigue pouvait être déjouée à temps, ce qui dépendait en majeure partie de ce qu'à la tête des affaires se trouvait un homme d'une expérience et d'une sagesse éprouvées tel qu'Aali pacha. Ses successeurs moins expérimentés, et quelquefois prévenus contre la Russie, ou bien se faisaient les jouets des intrigues occultes ou bien ne les dédaignaient pas, en les employant consciemment à nourrir la méfiance des puissances occidentales contre la Russie.

La veille de la dernière guerre russo-turque, la Porte crut utile de publier tout un recueil de ses documents « authentiques » établissant les soi-disant agissements panslavistes de la Russie[1]. Parmi ces documents nous trouvons, entre autres, une lettre que le général Ignatieff aurait écrite au vice-roi d'Égypte en date du 18/30 mai 1871. Dans cette lettre l'ambassadeur de Russie parle de ce même accord entre le vice-roi et la Russie que nous avons vu mentionné par Aali pacha dans la conversation avec le général Ignatieff.

Si nous nous sommes attardés à cette page peu attrayante de la politique ottomane, c'est que nous ne saurions méconnaître les tristes, mais réels résultats, qui bien souvent couronnèrent l'œuvre occulte des espions. Il nous importe aussi d'établir la vraie valeur de ces soi-disant documents « authentiques » qui ont induit en erreur certains historiens de la question d'Orient[2].

## V

A l'époque qui nous intéresse, la Russie était représentée à Constantinople par le général Ignatieff.

[1] Ce recueil a été publié en deux éditions, la française sous le titre : *les Responsabilités*, sous le prête-nom d'un certain J. Jiacometti ; l'anglaise : *Russia's Work in Turkey* (traduction de la première faite par Edgar Whitaker).

[2] Notons par exemple l'ouvrage volumineux de M. Félix Bamberg : *Geschichte der Orientalischen Angelegenheit im zeitraume des Pariser und de Berliner Friedens*, xxxvii. Berlin, 1892.

Arrivé dans la capitale turque en 1864, d'abord en qualité de ministre, Ignatieff fut bientôt promu au rang d'ambassadeur. C'était un indice des bons rapports qui commençaient à se rétablir entre les deux empires voisins. Le nouveau représentant du Tzar bénéficiait des succès remportés par ses prédécesseurs. Quatre ans après la guerre le ministre de Russie avait déjà une place digne de son pays et il lui arrivait de tenir tête, non sans succès, à l'action combinée des puissances occidentales.

Ignatieff avait une bonne situation dans son pays. Jeune encore il avait fait une brillante carrière et s'était distingué en Chine où il réussit à conclure un traité des plus avantageux. L'empereur l'avait nommé son aide de camp général. Le père du diplomate occupait un des postes les plus éminents de l'Empire et pendant l'absence de son fils lui était d'un utile soutien à la Cour et dans les hautes sphères administratives. L'initiative personnelle du général Ignatieff avait acquis d'autant plus de largeur qu'il sentait sa situation personnelle sûre et solide. Il apportait à l'accomplissement de sa tâche un esprit vif, un talent incontestable de savoir-faire et de s'adapter aux circonstances. L'élasticité et la vivacité de son tempérament avaient, il est vrai, leurs revers. Son désir même de servir en toutes choses les intérêts de son pays n'était pas toujours un guide infaillible dans le choix des expédients. Et c'est ainsi qu'en tâchant d'adapter les circonstances à la cause qu'il servait, il se laissait quelquefois entraîner au delà du but qu'il s'était tracé. Ces particularités de son caractère lui attirèrent des reproches bien souvent immérités, mais que d'autres procédés auraient pu faire quelquefois éviter au représentant de la Russie.

L'ambition de l'ambassadeur trouvait un contrepoids dans celle de son chef immédiat, le prince Gortchakoff qui n'aimait pas à partager avec d'autres les bénéfices d'un succès diplomatique. L'ambition et l'amour-propre n'ont que trop souvent joué un rôle important dans la carrière diplomatique de tous les pays. La recherche de l'éclat extérieur, du succès à effet est surtout un défaut incohérent au régime absolu, et certes l'action diplo-

matique russe en 1870 n'en a pas été exempte, malgré les mérites incontestables de ceux mêmes à qui ce reproche est imputable.

## VI

Le traité de Paris avait sanctionné quelques principes de droit international devant servir de bases aux rapports des puissances signataires avec l'empire ottoman.

L'indépendance complète du gouvernement turc de toute immixtion étrangère, la diminution des forces matérielles de la Russie par le fait de la neutralisation de la mer Noire — telles étaient les nouvelles « garanties » du *statu quo* en Orient.

Ces stipulations écrites pouvaient-elles compter sur un long avenir ou bien était-ce lettre morte ne répondant même pas à la réalité qui leur était contemporaine [1]?

Il a été remarqué depuis longtemps que le traité de Paris contenait une contradiction intrinsèque. L'indépendance de la Turquie était subordonnée implicitement dans ce traité à la mise à exécution du fameux *hatti-houmayoun*, dont les promesses fallacieuses ne laissaient que peu d'espoir de réalisation. Dès lors le principe d'intervention, loin d'être aboli, venait d'être consacré une fois de plus.

La seule modification survenue dans l'application de ce principe était qu'avant la guerre certains puissances seules pouvaient se prévaloir des droits qu'elles possédaient en vertu d'anciens traités pour intervenir en faveur des chrétiens, tandis que le traité de Paris étendait ce droit à toutes les puissances signataires. Cependant le texte du traité, intentionnellement vague laissait libre carrière à diverses interprétations et les adversaires de la Russie souvent minaient eux-mêmes les garanties juridiques dont ils croyaient se prémunir contre le rétablissement par cette puissance de son ancienne influence. Diminuée dans

[1] Voir le remarquable ouvrage de M. Adolphe D'AVRIL : *Négociations relatives au traité de Berlin*. Paris, 1886.

ses ressources, la diplomatie russe comprit les avantages qu'il y avait d'exploiter les côtés faibles du traité de Paris; tout en gardant les apparences de sa plus stricte observation, souvent les rivalités respectives de ses adversaires servaient admirablement les intérêts de la politique russe[1].

L'issue malheureuse de la guerre de Crimée coûta à la Russie la perte de la Bessarabie et la restriction de certains de ses droits souverains sur sa frontière maritime du sud. La mer Noire fut proclamée neutre: il a été stipulé qu' « ouverte à la marine marchande de toutes les nations, ses eaux et ses ports sont formellement, et à perpétuité, interdits au pavillon de guerre, soit des puissances riveraines, soit de toute autre puissance », sauf certaines exceptions expressément stipulées. « La mer Noire étant déclarée neutre », était-il dit dans un autre article, « le maintien ou l'établissement, sur son littoral, des places militaires maritimes, devient sans nécessité comme sans objet. En conséquence, S. M. l'Empereur de Russie et S. M. le Sultan s'engagent à n'élever et à ne conserver, sur le littoral, aucun arsenal militaire maritime ». Une convention maritime entre la Russie et la Turquie fut annexée au traité. En vertu de cette convention les deux États s'engageaient à n'avoir chacun dans la mer Noire pas plus de six bâtiments à vapeur de 50 mètres de flottaison et quatre bâtiments légers qui ne dépassent pas 200 tonneaux chacun.

Le principe de la fermeture des détroits, reconnu comme une loi internationale par la convention de 1841, était de nouveau confirmé. Cependant, comme chacune des puissances signataires du traité de Paris obtenait le droit d'avoir deux bâtiments légers aux bouches du Danube, on réservait au sultan le droit d'accorder des firmans de passage à travers les détroits aux bâtiments légers des puissances étrangères, à titre d'exception.

En imposant à la Russie des obligations incompatibles avec

[1] Ce manifeste contenant des promesses de réformes les plus libérales émanait de l'autorité souveraine du Sultan, mais le traité de 1856 en prenait acte.

sa dignité de grande puissance, la diplomatie européenne ne fit pas preuve d'une grande habileté. Il était facile à prévoir que la Russie profiterait du moment opportun pour se débarrasser des clauses humiliantes qui ne pouvaient survivre à son désastre momentané. La présence de ces clauses rendait la durée de l'œuvre du Congrès de Paris précaire.

Dans les années qui suivirent le traité de Paris, le cabinet de Saint-Pétersbourg reçut à deux reprises des ouvertures au sujet de son remaniement. Ce fut d'abord l'empereur Napoléon, ensuite le comte de Beust, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, qui en prirent l'initiative, mais leurs démarches furent poliment déclinées à Saint-Péterbourg. Tout à son œuvre de réorganisation sociale, entreprise après la guerre de Crimée, le gouvernement russe n'avait pas encore le loisir de songer au rétablissement de ses forces navales dans la mer Noire. Dans leur portée immédiate les clauses restrictives du traité de Paris n'étaient pas au fond préjudiciables aux intérêts matériels russes. Cependant elles constituaient une plaie toujours saignante pour l'amour-propre national et que l'empereur Alexandre ressentait vivement.

Effacer les clauses humiliantes du traité de Paris sans recourir à une assistance étrangère, tel était le but que ni l'Empereur ni les agents de son pouvoir ne perdaient jamais de vue sans qu'il y ait eu un plan d'action concerté d'avance à ce sujet. On était décidé de patienter, d'attendre le moment favorable, quitte à saisir l'occasion quand elle se présenterait, sans éveiller des soupçons prématurés.

Telles étaient les préoccupations de la politique russe quand éclata la guerre entre la Prusse et la France.

## II

### LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE ET L'ORIENT

### I

« La déclaration de guerre de la France à la Prusse a eu en Orient un immense retentissement, » écrivait le général Ignatieff le 7/19 juillet 1870.

« Connaissant les sympathies politiques des ministres turcs pour la France, j'avais été peu impressionné par la nouvelle qu'un télégramme aurait été adressé par Aali pacha à Djemil pacha pour faire connaître à l'empereur Napoléon qu' « en cas « de guerre européenne la France pouvait compter sur l'Empire « ottoman ». Il est vrai que ces paroles ne constituaient pas pour la Turquie un engagement de prendre part à la lutte. C'était plutôt l'expression d'un bon vouloir platonique à l'égard d'une puissance alliée qui lui a rendu de nombreux services.

« Du reste Aali pacha dément catégoriquement l'existence d'un pareil télégramme. Il attribue l'origine de cette rumeur à la demande du duc de Grammont de conseiller la modération à Berlin pour éviter un conflit avec la France. Le grand vizir lui a répondu que la Turquie était trop intéressée au maintien de la paix générale pour ne pas prêcher la modération à la Prusse.

« Quoi qu'il en soit, en vue de l'attitude que pourrait prendre ultérieurement l'Autriche, j'ai cherché à éclaircir la situation dans une longue conversation que j'ai eue avec le grand vizir. Aali pacha est naturellement fort préoccupé de la gravité d'événements dont le contre-coup se ferait nécessairement sentir en Orient : dans le cas où la guerre ne serait pas localisée ou bien se prolongerait. Il paraît compter sur une victoire rapide de la France et surtout la désirer, craignant, en cas d'échec, que cette puissance ne s'allie à la Russie au détriment des intérêts qu'elle défend en Turquie. Voilà pourquoi il voudrait créer à son gou-

vernement de nouveaux titres à la bienveillance de la France, sans se compromettre cependant et sans vouloir aller jusqu'à participer à la guerre de quelque manière que ce soit.

« Les sympathies de la Porte paraissent ainsi acquises à la cause française pour le moment, en dépit de *la Turquie*, journal officieux de la Porte qui, sous l'influence de ses relations intimes avec le comte de Keyserling [1], vient de publier plusieurs articles assez favorables à la Prusse.

« Il existe, d'ailleurs, parmi les Turcs, un parti qui, fatigué de l'omnipotence et de l'ingérence françaises dans les affaires intérieures de ce pays, sympathise avec la Prusse dans l'espoir qu'une grande et forte Allemagne répondra mieux aux intérêts turcs.

« Le langage empreint de sincérité que m'a tenu Aali pacha ne me laisse aucun doute sur l'intention de la Porte d'observer une stricte neutralité et d'éviter tout conflit pouvant donner lieu à une levée de boucliers des chrétiens. Ces assurances n'auraient certainement pas de valeur sérieuse si elles n'étaient corroborées par la connaissance que nous avons des intérêts et de la position de la Porte.

« Poursuivant ma conversation avec Aali pacha d'une manière tout à fait académique, je lui demandai à quel parti s'arrêterait la Turquie dans le cas où l'Autriche sortirait de son attitude expectante. Il me répondit qu'elle ne se départirait pas davantage de la neutralité la plus absolue. « Mais vous-mêmes, « répondit-il vivement, croyez-vous pouvoir rester à l'écart? » Cette question trahissait des appréhensions du côté de la Russie. Personne ici, — pas plus les Turcs que les étrangers, — ne veut croire que nous puissions nous maintenir longtemps en dehors du conflit. Le vice-roi d'Égypte est, sous ce rapport, aussi incrédule que les autres. « Si vous laissiez écraser votre « unique alliée, la Prusse, me dit-il, vous commettriez la même « faute que la France en 1866. Je crois la Russie trop intelli-

[1] Ministre de Prusse à Constantinople.

« gente pour ne pas profiter de l'occasion qui s'offre à elle de « prendre sa revanche [1]. »

Ainsi le gouvernement turc ne se départait pas d'une attitude de neutralité expectante attendant que le sort des armes se prononçât nettement en faveur de l'une des puissances combattantes.

Quant aux populations chrétiennes, leurs sympathies semblaient se dessiner avec plus de netteté.

« ... Ce qui est digne de remarque, observait le général Ignatieff, ce sont les sympathies que témoignent les Grecs et les Slaves à la cause prussienne. La France n'éveille plus ici les mêmes sentiments qu'autrefois, à cause de la politique inaugurée depuis quelques années par ses représentants dont le turcophilisme ne connaissait plus de bornes. Sous ce rapport, les dispositions des populations orientales se sont singulièrement modifiées depuis 1859. »

Les conditions de la neutralité de la Turquie furent discutées au conseil des ministres. L'échange de vues entre les hommes politiques turcs laissa percer les soucis que leur inspiraient les conséquences encore problématiques de la guerre... « Au milieu des débats soulevés par cette question, une voix s'est élevée pour démontrer que, loin d'avoir sauvé la Turquie, la politique française lui avait causé plus de dommages que les guerres désastreuses avec la Russie.

« Aali pacha est trop engagé dans la politique occidentale pour donner raison à une pareille manière de voir. Aussi a-t-il cherché à prouver à son interlocuteur qu'en entrant dans l'orbite des puissances occidentales la Porte n'avait pas eu le choix entre cette politique et une autre.

« ... Les Turcs, ceux du parti occidental et gouvernemental, suivent avec anxiété les nouvelles de l'Occident et redoutent que la défaite de la France ne les isole et ne leur laisse d'autre appui que celui de l'Angleterre dont les ressources militaires ne sauraient contre-balancer celles de la Russie. Ils espèrent que

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, le 7/19 juillet 1870, n° 171.

l'empereur Napoléon ne recherchera dans cette guerre qu'une satisfaction d'honneur qui, une fois obtenue, l'amènera à proposer des conditions acceptables pour la Prusse... Quant à la déclaration de neutralité de la Russie publiée par les journaux, elle semble avoir calmé les appréhensions des Turcs à notre égard, bien que la Porte se rende parfaitement compte de la position avantageuse qui peut nous être faite par le développement des événements actuels.

« J'espère pour ma part, ajoutait l'ambassadeur, que notre attitude durant ce grand conflit exercera une heureuse influence sur la solution des questions qui nous intéressent directement le jour où un congrès sera appelé à régler les conditions d'une paix définitive [1]. »

Quelles pourraient être en Orient les conséquences de la guerre? Cette question préoccupait à Constantinople non seulement les Turcs et les chrétiens, mais aussi les diplomates étrangers. Les plus soucieux étaient les représentants de la ligue occidentale formée par l'Angleterre et l'Autriche et dont la France avait été le porte-voix durant les six dernières années de l'Empire.

Sir H. Elliot et le baron Prokesch tâchaient de faire partager à la Porte la crainte que la Russie ne profitât, aux dépens de la Turquie, de la disparition momentanée de son antagoniste redoutable. Pour parer aux éventualités, la Turquie ne devait pas rester inactive. L'observation de la stricte neutralité ne l'empêchait pas de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas être prise au dépourvu par les événements.

Les Turcs ne firent pas la sourde oreille. Une mobilisation partielle fut ordonnée. Cinquante mille réservistes furent appelés sous les armes. Des munitions de guerre furent commandées en Europe. Le but avoué de ces armements était de décourager toute « tentative insurrectionnelle en Turquie » des populations chrétiennes.

[1] Le général Ignatieff au Chancelier, Buyukdéré, 7/19, 14/26 juillet, 21 juillet/2 août, sub. nos 171, 182 et 187.

« Les nouvelles du théâtre de la guerre produisent ici la plus vive impression, » rapportait Ignatieff le 9 août (nouveau style). « L'esprit de l'observateur est frappé surtout par l'unanimité avec laquelle les sympathies des populations chrétiennes se portent du côté de la Prusse. Les chrétiens d'Orient, et notamment les Grecs, aperçoivent derrière cette puissance la Russie. Ils espèrent que la lutte au centre de l'Europe aboutira à un règlement de compte général, à la revision du traité de Paris, peut-être à l'annexion de Candie à la Grèce. Quant aux Turcs, ils ne savent que penser ni que dire. Voyant que la balance militaire penche pour le moment pour la Prusse, ils entourent de tous leurs soins le représentant de cette puissance, sans parvenir pourtant à effacer en lui le souvenir de leur servilité et de leurs préférences à l'égard de la France. Le parti des vieux Turcs, auquel appartiennent les grands vizirs en retraite, a songé à profiter de la situation actuelle pour miner la position d'Aali pacha, qui passe pour être dévoué à la politique française. Sentant le danger, ce dernier s'efforce de déjouer la manœuvre en cajolant ses devanciers et ses rivaux. Au fond, les sympathies des hommes d'État turcs restent acquises à l'Angleterre; ils se préoccupent des armements de cet État et croient pouvoir en tirer augure pour les affaires d'Orient en espérant que ce n'est pas seulement la Belgique qui intéresse la Grande-Bretagne. Le revirement ne se produit que pour ce qui concerne la Russie et la France. *Nous semblons gagner aujourd'hui ce que la France perd en terrain.*

« J'ai causé à plusieurs reprises avec Aali pacha des grands événements du jour. J'ai fait ressortir la sagesse du cabinet impérial qui reste en dehors du mouvement, tenant la balance égale d'une main si ferme et ne poursuivant aucun des projets que ses adversaires ont souvent reprochés à sa prétendue ambition. J'ai exhorté également le grand vizir à se convaincre de l'inutilité des armements, qui ne produisent qu'une excitation nuisible et pourraient, en provoquant des contre-préparatifs, préparer de nouvelles complications. J'ai lieu de croire que mes

avis ont porté quelque fruit, dans ce sens du moins que l'hésitation s'est mise dans les mesures militaires de la Porte [1]. »

## II

En présence des succès de plus en plus surprenants de la Prusse sur le théâtre de la guerre, tout le monde se demandait à Constantinople quelle serait l'attitude de cette puissance dans les affaires d'Orient après que la paix serait conclue. Il était inutile de chercher la solution du problème dans les antécédents de la politique prussienne. Jusqu'alors l'Orient n'entrait pas dans « la sphère des intérêts » de la Prusse. Le comte de Bismarck s'en servait plutôt comme d'un moyen pour s'amorcer le cabinet de Saint-Pétersbourg, dont il recherchait l'appui dans des questions bien autrement importantes à ses yeux. Son habileté consistait à ne point compromettre la liberté d'action de la Prusse dans ce jeu où il gagnait continuellement par une série de bluffs.

« M. de Bismarck s'est constamment appliqué à s'assurer le concours éventuel de la Russie », écrivait l'ambassadeur de France de Berlin le 30 juin 1870; « dans cette pensée, il s'est montré d'une part favorable à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg en Orient; il n'a cessé, de l'autre, d'éveiller ses susceptibilités dans les questions qui agitent le sentiment national en Russie. Il ne faudrait cependant pas supposer que M. de Bismarck juge opportun de lier étroitement sa politique à celle du cabinet russe. A mon sens il n'a contracté et il n'est disposé à prendre aucun engagement qui pourrait, en compromettant la Prusse dans des complications dont la Turquie deviendrait le théâtre, à rapprocher l'Angleterre et la France, et lui créer des difficultés ou l'affaiblir sur le Rhin. Les complaisances du chancelier pour la Russie ne seront jamais de nature à limiter sa

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, 28 juillet/9 août 1870, n° 198.

liberté d'action ; il promet en somme plus qu'il n'a l'intention de tenir, ou en d'autres termes, il recherche l'alliance du cabinet de Saint-Pétersbourg pour s'en assurer le bénéfice dans le cas d'un conflit en Occident, mais avec la résolution bien arrêtée de ne jamais engager les ressources ou les forces de l'Allemagne en Orient. Aussi ai-je toujours été persuadé qu'il n'a été conclu aucun arrangement officiel entre les deux cours... [1] »

Reconstituer l'unité de l'Allemagne sous l'hégémonie du roi de Prusse, tel était le grand but auquel étaient subordonnées toutes les autres préoccupations de Bismarck. Pour atteindre ce but il fallait s'assurer que les relations amicales avec la Russie ne seraient pas troublées. Et sans désirer un agrandissement de la puissance de son redoutable voisin, la Prusse laissait aux autres États le soin de contrecarrer l'influence russe en Orient. Le cabinet de Berlin affichait un désintéressement complet dans les affaires d'Orient. Le comte Benedetti notait « le soin avec lequel M. de Bismarck évite de s'expliquer sur la question d'Orient. Quand on l'interroge, il répond qu'il ne lit jamais la correspondance du ministre du Roi à Constantinople. Pourtant, on n'aura pas oublié avec quelle complaisance il s'est toujours prêté aux vues du prince Gortchakoff. Il se persuade sans doute que d'autres puissances ont un intérêt de premier ordre à soustraire l'empire ottoman aux convoitises de la Russie, et il leur en abandonne le soin ; *il sait d'ailleurs que rien ne peut s'y accomplir définitivement sans le concours ou l'adhésion de l'Allemagne, si l'Allemagne est unie et forte ;* il croit donc qu'il peut, quant à présent et sans péril, aiguiser lui-même l'ambition du cabinet de Saint-Pétersbourg, pourvu qu'il obtienne en retour de cette condescendance une abstention bienveillante dans tout ce qu'il entreprend en Allemagne. Il y trouve d'ailleurs un avantage immédiat, c'est d'inquiéter l'Autriche par la Russie... [2] »

Un représentant diplomatique dont « la correspondance n'était pas lue par son chef » ne pouvait pas se faire une position

[1] Comte Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 297-298. Paris, 1871.
[2] *Idem*, p. 251.

influente dans le pays où il était accrédité. Jusqu'au commencement de la guerre franco-allemande, le ministre de Prusse à Constantinople n'avait à remplir qu'un rôle bien effacé en comparaison avec les représentants des grandes puissances. Mais voici que les succès inattendus de l'armée prussienne faisaient présager comme résultat final un grand changement dans l'équilibre européen. Un brillant avenir semblait être réservé à l'empire nouveau-né de l'Allemagne victorieuse et unie. Les événements de la guerre réagissaient avec une une vitesse surprenante sur le terrain mouvant de la capitale turque.

« Mon collègue de Prusse, écrivait le général Ignatieff le 4/16 août 1870, fait aujourd'hui, dans ses rapports avec les Turcs, les mêmes espériences qui s'imposent à tout observateur attentif de la politique de la Porte. Il se convainct de plus en plus que rien n'agit aussi puissamment sur l'esprit des ministres du Sultan que l'aspect de la force. En dépit des procédés les plus courtois, la légation de la Confédération du Nord n'avait pu acquérir jusqu'ici qu'une position secondaire à Constantinople. Le succès des armes prussiennes en font aujourd'hui l'objet des prévenances les plus recherchées de la part de la Porte. Cet empressement doit être attribué d'une part à la crainte de voir la Prusse faire bon marché des intérêts turcs le jour d'un règlement général, et de l'autre, à l'espoir de pouvoir remplacer par une protection anglo-prussienne ce que la Porte perd actuellement par les défaites de la France[1]. »

Il est curieux de voir comment avant même que la défaite de la France fût décisive, les Turcs escomptaient déjà le triomphe de l'Allemagne et faisaient des calculs dont on ne saurait contester la clairvoyance à plus d'un égard.

Au poste d'ambassadeur ottoman à Vienne venait d'être nommé Khalil Bey. C'était un homme politique assez marquant qui semblait être désigné à jouer un rôle considérable dans la politique de son pays. A l'occasion de son départ pour son nou-

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, 4/16 août 1870, n° 200.

veau poste, le général Ignatieff crut devoir donner à son gouvernement quelques détails caractérisant les convictions politiques de ce diplomate. « Le nouvel ambassadeur, professant en véritable oriental le culte de la force, ne cache pas ses sympathies prussiennes depuis les derniers événements. Le parti de la « jeune Turquie gouvernementale » auquel il appartient, semble convaincu que si la Confédération du Nord atteint le degré de puissance que ses succès militaires semblent lui promettre, elle ne tardera pas à se trouver en rivalité avec la Russie. Ce fait suffirait, d'après Khalil Bey, pour en faire une amie protectrice de la Turquie, d'autant plus que l'Angleterre ne manquerait pas d'exploiter cette rivalité en tâchant de susciter, au centre de l'Europe, un puissant adversaire à la Russie le jour où elle croirait ses intérêts menacés en Orient [1]. »

## III

A l'époque des grands événements dont la répercussion se fait sentir sur les intérêts généraux du monde, il semble que partout la vie commence à battre d'un temps accéléré. On dirait que les canons ont non seulement le don de faire tomber des forteresses, mais aussi celui de faire brèche dans le bloc composé de préjugés et de sympathies, de principes et de routine, dont la totalité imprime la direction aux relations internationales et détermine en quelque sorte les voies de la civilisation.

En relisant aujourd'hui les documents diplomatiques dans lesquels se refléta le revirement étonnant de l'opinion politique sur le terrain de l'Orient durant les premiers mois de la guerre franco-allemande, on est tout étonné de pouvoir constater que déjà alors les conséquences lointaines des événements qui allaient s'accomplir se laissaient entrevoir. Il est vrai que de tout temps Constantinople a été le baromètre politique le plus

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff. Buyukdéré, 11/28 août 1870, n° 209.

sensible, sinon le plus exact, des hausses et des baisses éprouvées en Europe. C'est ainsi qu'avant la bataille de Sedan on prévoyait en Orient le futur groupement politique qui amènerait l'alliance des deux puissances allemandes avec l'appui de l'Angleterre et par contre l'alliance franco-russe. Diplomates turcs et européens arrivaient à la même intuition qui semblait s'imposer d'elle-même par la logique des choses.

Ces réflexions complexes sont résumées dans une dépêche du général Ignatieff, dont nous aurions cru diminuer l'intérêt en y retranchant quelque chose :

« Mon collègue de France[1] est profondément affecté des revers qui accablent son pays. Il est très froissé en même temps du sans-façon avec lequel non seulement les chrétiens, mais encore des ministres turcs tournent aujourd'hui les regards du côté du vainqueur. J'ai eu garde de laisser s'atténuer cette impression. M. de la Guéronnière paraissant frappé surtout de la joie causée aux Grecs de la capitale par les victoires de la Prusse, je lui ai fait observer que cette attitude n'était que la conséquence de la politique suivie par la France lors de la question de Crète. J'ai relevé également le peu de fond qu'il appartenait de faire sur la gratitude des hommes d'État turcs, et j'ai exprimé l'espoir que le revirement actuel servirait d'avertissement à la France en la prémunissant contre des entraînements qui avaient compromis ses rapports avec nous. »

« L'ambassadeur semble abonder dans mon sens. Il m'a dit que, dans sa pensée, l'alliance russe était la seule possible pour la France depuis la guerre de Crimée, qu'il s'était toujours prononcé dans ce sens, mais que M. Drouyn de Lhuys avait eu le tort de lancer le gouvernement français dans l'équipée de 1863 et que l'on voyait aujourd'hui où conduisait cette malencontreuse politique. Au lieu de cultiver des alliances utiles, la France n'avait cherché son point d'appui que dans le principe des nationalités demeuré stérile pour les intérêts français. On

[1] M. de la Guéronnière qui venait de remplacer, en qualité d'ambassadeur, M. Bourrée.

avait cajolé les Italiens et les Polonais, on avait attaché un grand prix à la régénération de la Turquie, on avait même tenté de reconstruire l'Autriche et on avait fini par se trouver complètement isolé au moment du péril. Tout en déplorant cet état de choses, l'ambassadeur est convaincu pourtant que la France ne saurait traiter de la paix tant que son sol est envahi et qu'un gouvernement sortant, selon son expression, d'un fourgon prussien ne serait accepté par personne.

« Au milieu des préoccupations s'aggravant tous les jours, la position du représentant français est certainement aussi précaire que pénible. Il ne peut pas être question pour lui d'une influence quelconque à exercer sur les conseils de la Porte et il est condamné à une déchéance qui laisse le terrain perdu au ministre de la puissance rivale. Dans le principe, M. le comte de Reyserling semblait défavorablement impressionné lui-même par la rapidité d'une évolution, dont les Turcs ne prenaient pas la peine de masquer le cynisme. Petit à petit il paraît pourtant s'être habitué au rôle qu'on lui offre et prendre quelque goût aux douceurs de la situation. Il me revient ainsi que, pressé par les appréhensions de quelques ministres turcs, mon collègue les aurait rassurés quant aux allures que la Prusse triomphante prendrait un jour en Orient. Pas plus que les autres puissances occidentales, elle n'y tolérerait, à son dire, les envahissements de la Russie : elle serait intéressée à préserver de toute atteinte la liberté du Danube et cette situation était tellement dans la force des circonstances que les hommes d'État prussiens l'avaient fait entrer à l'avance dans leurs combinaisons. L'élévation du prince Hohenzollern au trône de Roumanie devait, sous ce rapport, offrir une garantie à la Turquie et en même temps lui servir de preuve combien M. de Bismarck avait eu la vue longue. Pour le moment des hommes de nuances tout à fait différentes, tels que le grand vizir, Ruchdi pacha et Khalil bey, ne cachent pas les espérances qu'ils fondent sur la prépondérance prussienne. Selon eux, la Prusse ne tarderait pas à s'entendre d'une part avec l'Autriche et de l'autre avec l'Angleterre. Elle tiendrait

ainsi en échec la France et la Russie et offrirait certainement l'appui le plus ferme à la Turquie dans le développement des événements qui succéderait à la crise actuelle.

« Ce qu'il y a de saillant dans ces déplacements subits d'opinion, c'est que l'ambassadeur d'Autriche lui-même se prononce très haut en faveur de la Prusse. Dans une allocution adressée à ses nationaux le jour de la fête de l'empereur François-Joseph, il a établi un parallèle entre les armées autrichiennes et françaises, a démontré la supériorité de la première en rappelant les souvenirs de l'année 1866, et il a fini par déclarer que toute l'Autriche devait faire des vœux pour la Prusse, qui représentait aujourd'hui les intérêts de la vraie civilisation[1]. »

La nouvelle de la capitulation de l'armée du maréchal Mac-Mahon et la chute du régime napoléonien ne produisirent que peu d'effet sur l'esprit des ministres turcs. Le terrain était préparé. Aussitôt la nouvelle reçue, le général Ignatieff alla voir le grand vizir, qui était connu pour ses sympathies françaises tant que la Turquie avait quelque chose à craindre ou à espérer de sa puissante amie.

Aali Pacha n'hésita pas à dire à son interlocuteur « que l'empereur Napoléon avait mérité son sort; qu'il avait couvert l'Europe de ruines et qu'il ne restait plus qu'à souhaiter à la Prusse une victoire complète et définitive afin de supprimer toute idée de congrès pour le règlement des conditions de paix ». Évidemment le grand vizir laissait percer dans ses paroles l'inquiétude qu'une fois un congrès réuni, on pouvait s'attendre à le voir délibérer sur des questions que la Turquie avait tout intérêt de ne pas voir soulever.

« Avant de se préoccuper de l'empire ottoman, ajouta Aali Pacha, la France aurait dû songer à faire adopter par l'Europe le principe de sa propre intégrité. » Une seule nouvelle semblait préoccuper Aali Pacha, c'était celle de la proclamation de la République à Paris. Il craignait que le contre-coup de cet évé-

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, 19/31 août 1870, n° 214.

nement ne se fit sentir en Orient en provoquant des mouvements révolutionnaires en Grèce et en Roumanie.

« En observant ce qui se passe autour de moi, concluait le général Ignatieff, je me convaincs de plus en plus que la facilité avec laquelle les Turcs renient aujourd'hui leur idole de la veille, est due principalement à la croyance que la Prusse se trouvera fatalement amenée à se mettre en opposition avec nous. Même Aali Pacha semble partager aujourd'hui cette idée [1]. »

Les impressions de l'ambassadeur ne pouvaient qu'être confirmées encore davantage, quand quelques jours après son entretien avec le grand vizir, il fut reçu par le Sultan. Le souverain aussi avait complètement changé d'idées. Au cours de l'audience, le Sultan « dit sans détour que personne n'avait fait plus de mal à la Turquie que l'empereur Napoléon par son ingérence continuelle. Il a cité comme exemples les affaires d'Égypte, de Syrie et de Tunis.

« En revanche, Sa Majesté avait une haute idée de la puissance de la Prusse. Elle prétendit que l'aspect des soldats de Coblence, lors de son dernier voyage, avait suffi pour lui faire comprendre la supériorité de l'armée prussienne et pour prédire à ses ministres les triomphes de cette dernière [2]. »

## IV

Les sympathies que rencontrait la Prusse dans des milieux aussi différents que celui du parti gouvernemental turc et des populations chrétiennes provenaient de motifs fort dissemblables. Si les Turcs basaient leurs calculs sur un changement probable dans le *futur* groupement politique, les chrétiens espéraient que la victoire prussienne aurait pour conséquence *immédiate* le recouvrement par la Russie d'une plus grande liberté

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff (confidentiel), le 26 août/7 septembre 1870, n° 219.

[2] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, 2/14 septembre 1870, n° 230.

d'action en Orient. Les uns comme les autres avaient raison à leurs points de vue. Quant au gouvernement turc et aux diplomates étrangers accrédités à Constantinople, ils dissimulaient mal leur crainte de voir la Russie profiter de la guerre pour se débarrasser des clauses humiliantes du traité de Paris. Cette idée paraissait si naturelle qu'avant même que notre gouvernement y songeât sérieusement, elle était débattue partout en Turquie. Les rumeurs des populations chrétiennes, qui entrevoyaient derrière la conquête prussienne le triomphe de l'influence russe en Orient, se faisaient entendre dans les provinces éloignées ainsi qu'à Constantinople. De la rue elles montaient dans les maisons et leur écho arrivait jusqu'aux oreilles des diplomates qui ne les écoutaient pas sans anxiété.

La France, étant absorbée par la guerre d'Autriche, redoublait de soins pour découvrir partout les symptômes des visées russes et y rendre attentif le gouvernement du Sultan. L'Angleterre, de son côté, semblait sortir de sa quiétude qui durait tant qu'elle pouvait abandonner à la France le rôle ingrat de surveiller les prétendues machinations panslavistes russes en Turquie.

Le mot d'ordre étant donné de conjurer « le danger russe », les agents de la Grande-Bretagne ne manquèrent pas de zèle. Tantôt c'étaient des émissaires officieux du panslavisme dans les contrées slaves qui étaient signalés par des consuls anglais; mais une enquête minutieuse ne pouvait découvrir aucune trace de ces dangereux agitateurs. Une autre fois l'imagination zélée d'un diplomate britannique croyait avoir trouvé le moyen sûr d'aliéner à la Russie les sympathies de ses corréligionnaires en les comblant de bienfaits dont ils auraient été redevables uniquement aux Anglais. L'agent britannique à Belgrade proposa à son gouvernement d'insister auprès de la Porte sur la cession à la Serbie de la Bosnie et de l'Herzégovine, à condition que ces provinces, tout en restant soumises au sceptre souverain du Sultan, fussent administrées par la Serbie.

Il était chimérique de croire qu'une pareille combinaison pût

être réalisée par la voie diplomatique. A peine le projet anglais fut-il ébruité, que les Grecs s'empressèrent de réclamer l'assistance de la Grande-Bretagne pour obtenir à leur tour une rectification de frontière. Dans un entretien avec sir H. Elliot, le général Ignatieff lui dit que pour sa part il souhaiterait certainement la réussite du projet anglais, mais qu'il croyait que toute tentative d'obtenir l'acquiescement de la Porte lui paraissait d'avance vouée à la stérilité. Quant à l'ambassadeur d'Angleterre, le désir de miner l'influence russe parmi les slaves ne pouvait être contrebalancée que par son turcophilisme à outrance. Au bout du compte, sir Elliot ne se décida pas à agir énergiquement et le projet en question fut abandonné.

Rendant compte de l'activité déployée par les Autrichiens et les Anglais, le général Ignatieff laissait percer son impatience de ne pas recevoir d'instructions l'éclairant sur les intentions du gouvernement impérial. Laisserait-on échapper une si belle occasion de se débarrasser des entraves du traité de Paris et d'obtenir la rétrocession de la Bessarabie que la Russie avait perdue en 1856? Une telle attitude d'abstention était toute à l'avantage de la Prusse. Mais ne fallait-il pas songer à ses propres intérêts et était-il prudent d'ajourner leur règlement alors que la Russie n'aurait plus les mêmes garanties du bon vouloir prussien et la même indépendance d'action.

G. Troubetzkoï.

# COMPTES RENDUS

**La France et les Alliances. La lutte pour l'équilibre**, par M. André Tardieu, premier secrétaire d'ambassade honoraire. Paris, Félix Alcan, 1908, in-8°.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont point oublié l'étude définitive qu'a donnée M. A. Tardieu sur la crise de 1905 et la Conférence d'Algésiras. Une documentation aussi étendue que précise, un style aussi ferme que mesuré, l'allure du récit, la sûreté de l'information, la netteté du point de vue, l'irréfutable exactitude de la démonstration ont fait de la publication de ce livre un véritable événement, que soulignèrent encore les critiques intéressées d'outre-Rhin. On se souvient que certaines de ces critiques s'attirèrent telle réponse, positive et formelle, tel rappel à la vérité qui ne permettait plus de réplique et laissait l'adversaire en fâcheuse posture.

Appelé en 1908 par le Cercle français de l'Université Havana, aux États-Unis, comme chargé des fameuses conférences que cette Université confie chaque année à un maître de nos lettres françaises, M. A. Tardieu traita devant un public d'élite et avec un succès croissant, les questions qui forment le sujet du livre qu'il publie aujourd'hui : *la France et les Alliances*.

C'est l'histoire tout actuelle de la lutte diplomatique qui se poursuit sous nos yeux mêmes et dont chaque jour montre un acte nouveau. La France vaincue en 1871 est isolée dans une Europe hostile ou indifférente : elle demeure en face de l'Allemagne victorieuse qui essaye de fixer l'hégémonie acquise par ses armes et sa politique. La Triple Alliance, le groupement le plus étroit et le plus redoutable, unissant à l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, semble assurer les bases de cette domination nouvelle. Mais, par cette même loi historique dont firent tour à tour l'épreuve Charles-Quint, Louis XIV et Napoléon, contre l'hégémonie menaçante une réaction se produit. Autour de la France vont, si l'on peut ainsi parler, se cristalliser ces éléments de résistance. C'est d'abord le rapprochement, puis l'alliance de la France et de la Russie : fait capital, qui va être la base de l'évolution politique que nous allons parcourir. C'est ensuite le rapprochement de la France et de l'Italie d'une part, de l'Espagne, de l'autre, les « ententes méditerranéennes », enfin c'est le traité fameux du 8 avril 1904, l'accord définitif entre la France et l'Angleterre[1], et le régime de rapports entre les deux grandes nations, auquel a été donné le nom d'*entente cordiale*. Ces faits établis, cette situation diplomatique nouvelle, donnent lieu à des développements incessants, lentement accomplis, au milieu des plus graves péripéties — guerre de Cuba — guerre des Boers — guerre du Japon — affaires des Balkans. De nouvelles ententes résultent des relations précédemment nouées : la principale est le rapprochement

[1] Nous est-il permis de rappeler que nous avons étudié dans la *Revue*, en 1904, cette question dans un article intitulé : l'Accord franco-anglais et l'Europe.

anglo-russe. Ces ententes embrassent, hors d'Europe, le peuple qui vient d'affirmer par une grande guerre sa force et son génie, le Japon. Enfin les États-Unis d'Amérique sont mêlés, eux aussi, au conflit, au remous, si l'on veut, qu'entraînent ces déplacements d'influence.

Au conflit — car M. Tardieu nous montre l'Allemagne jalouse de conserver l'hégémonie acquise sous M. de Bismarck et sinon menacée, du moins balancée par les nouvelles ententes, — l'Allemagne oppose l'ancien édifice de la Triple-Alliance, soigneusement maintenu, et elle essaye d'ébranler, sinon de dissoudre, les plus récentes combinaisons dont la France est comme le pivot. C'est l'affaire d'Algésiras, le « conflit des alliances »; l'épreuve est dure et dramatique. Elle se dénoue enfin pacifiquement, laissant non seulement intacts, mais fortifiés, les groupements occidentaux. La tentative de mainmise a rencontré une résistance si forte qu'elle n'a point pu être poussée à bout.

Dans un dernier chapitre, la France et la Paix, l'auteur montre les résultats acquis dans cette « lutte pour l'équilibre ». L'équilibre au lieu de l'hégémonie, l'équilibre qui sera peut-être la solution de l'avenir.

Il suffit de signaler ce livre, du plus profond intérêt, et qui aura le plus légitime retentissement. C'est l'histoire diplomatique des trente dernières années, ramassée, pour ainsi dire, en une forme nettement tracée, pour des fins d'une réalité saisissante.

M. Tardieu a publié en même temps ses intéressantes « Notes sur les États-Unis[1] », résumé de conversations, d'études et d'impressions, recueillies au cours de son séjour outre-mer, marquées au coin des mêmes qualités de perspicacité, d'esprit et de sagesse que ses autres volumes. Et en écrivant ce mot d'États-Unis, et le sous-titre du livre « la lutte pour l'équilibre », nous pensions au vieux titre anglais « Struggle for America », la lutte pour la vallée du Mississipi. C'était au temps du long différend franco-anglais, de ce cruel différend qui a pris fin de nos jours par l'entente cordiale.

F. DE SAINT-CHARLES.

---

**Studies in english official historical documents,** by Hubert HALL, 1908, in-8°; *A formula boots of english official historical documents*, Part I. — Diplomatic documents (704-1837), édit. by Hubert Hall, 1908, in-8°.

La « Cambridge University press » vient de publier deux volumes élémentaires, mais d'une incontestable utilité pour tous les travailleurs. L'auteur, M. Hall, appartient au « Public record office », et il est professeur de paléographie à l'Université de Londres.

Dans un premier fascicule, il a donné la formule, le spécimen, si l'on veut, de toutes les pièces officielles depuis l'origine de l'État anglais jusqu'au siècle dernier. Il y a là des chartes anglo-saxonnes du septième siècle, des chartes anglo-normandes, la plupart en latin jusqu'au treizième siècle, des lettres particulières, des lettres missives, quelques-unes en français.

L'autre recueil, plus considérable, est un exposé de toutes les sources his-

[1] *Notes sur les États-Unis.* La Société, la Politique, la Diplomatie, par M. A. TARDIEU. Paris, Calmann Lévy, 1908, in-12.

toriques officielles, autrement dit des documents qui se trouvent dans les archives publiques du royaume. Leur histoire, leur analyse, leur classification composent la première partie du livre. Dans la seconde, il est question de ce que nous appelons proprement la diplomatique, c'est-à-dire les chartes anciennes, anglo-saxonnes et anglo-normandes, les « state papers » et les lettres royales, tant du moyen âge que des temps modernes, les « judicial proceedings », avec une table de tous les « diplomatic documents ». Enfin, l'auteur termine par une courte étude sur la paléographie de ces pièces d'archives dont il vient de nous donner la nomenclature. Nous possédons ainsi, pour l'Angleterre, l'introduction nécessaire aux études historiques originales ; et personne n'était mieux qualifié pour l'écrire que M. Hubert Hall.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**La Vie politique dans les deux mondes**, publiée sous la direction d'Achille Viallate, avec une *préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu*. — Première année, 1er octobre 1907-30 septembre 1908. Paris, Félix Alcan, 1908.

Ce nouveau volume de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* est une heureuse reprise des tentatives faites en France, au cours du siècle dernier, pour assurer « une publication annuelle embrassant la politique des différents peuples ».

Si les premières publications n'ont pu durer, c'est qu'elles manquèrent d'une équipe régulière de rédacteurs, ou, pour certaines, commirent la faute de ne pas comprendre la France dans leur exposé annuel.

*La Vie politique dans les deux mondes* a évité ce double écueil. Sa rédaction ne saurait manquer : c'est toute notre vaillante et justement célèbre École des Sciences Politiques — élèves du passé, élèves du présent — qui la constitue et en assurera la perpétuité. Quant à son objet, il s'étend au monde civilisé tout entier.

La première année parue témoigne d'une méthode parfaite et d'une haute conception du but poursuivi. Elle concorde avec l'année parlementaire et laisse ainsi à chaque session son unité. L'ensemble des événements intéressant la vie européenne ou mondiale est présenté en deux chapitres consacrés, l'un à la politique internationale, l'autre à la vie économique ; un chapitre spécial est réservé aux actes internationaux, aux congrès ou aux conférences internationales : ainsi le premier volume donne une étude sur la deuxième Conférence de la Paix, par M. L. Renault. Chaque pays a sa notice spéciale.

Une table analytique et une table alphabétique facilitent les recherches dans cet ouvrage, qui sera particulièrement goûté des hommes politiques, « des sociologues, des hommes d'étude, de tous ceux que préoccupent les grands problèmes et les angoissantes questions qui passionnent nos contemporains ».

Dans son intéressante préface, l'éminent directeur de l'Ecole des Sciences politiques rappelle l'antique précepte, adopté comme devise par M. Viallate, professeur à l'Ecole et ses collaborateurs : *Ne quid veri non audeat*. On ne saurait mieux caractériser et plus justement louer l'œuvre entreprise.

Léon Adam.

---

**Grandeur et Décadence de Rome** : t. VI, *Auguste et le grand Empire*, par M. G. Ferrero, Paris, Plon, 1908, in-16.

Est-ce le dernier volume des études si originales de M. Ferrero sur les débuts de ce qu'on a appelé l'Empire romain? Toujours est-il que nous nous arrêtons à la mort d'Auguste et à l'échec de sa politique par la défaite de Varus et la décadence de l'aristocratie. Pendant quarante ans, Octave avait, — en affectant une simplicité toute républicaine, en se faisant renouveler par le Sénat ce que l'auteur appelle « sa présidence, » — essayé de reconstituer les anciennes traditions de Rome par la conquête de la Germanie et par le relèvement des mœurs. Il assistait à l'effondrement de sa propre famille et à la décadence de l'esprit militaire. Tibère, qu'il associait en quelque sorte à son gouvernement, commençait aussi à perdre cette vertu qui avait fondé sa gloire. Auguste était vieux et usé. Mais il avait organisé la Gaule, qui allait devenir une autre Égypte, avec son agriculture, son commerce, sa prudence parcimonieuse. Dans l'immense empire, elle allait faire contre-poids aux provinces orientales, fournir à Rome des soldats et prolonger pendant deux siècles sa fortune.

G.-B. de P.

---

**Un Grand Marin. Tourville** (1642-1701), par Emmanuel de Broglie. 1 vol. Paris, librairie Plon, 1908.

Il faut savoir gré à l'historien disert et au très aimable conteur qu'est M. Emmanuel de Broglie de nous donner une vie très complète et fort intéressante de Tourville. Les grands marins du siècle de Louis XIV, à la différence des grands capitaines, n'ont pas eu la fortune d'avoir des biographes pour décrire leurs exploits. Et cependant, que d'actions d'éclat ils accomplirent, et combien ils contribuèrent à la grandeur de la France! A une époque où la navigation était si périlleuse et si difficile, le mérite était double de savoir gagner sur mer une grande bataille ; et précisément le « comte Hilarion de Costentin de Tourville, vice-amiral du Levant, commandant en chef les escadres du Roi Très-Chrétien » eut à son actif les plus beaux faits d'armes. Il méritait d'avoir un historien digne de lui.

Les grands marins étaient tous, à peu d'exceptions près, fils de leurs œuvres. Nobles ou roturiers, bien peu arrivaient par protection ou par faveur. Il leur fallait apprendre le métier très jeune, à force de travail et de persévérance, et surtout il leur fallait se battre. Tourville avait quinze ans quand il fut présenté à M. de Hocquincourt, un chevalier de Malte, pour qu'il lui fît faire campagne sur un vaisseau de la « Religion ». « Que voulez-vous que je fasse de cet Adonis? », répondit-il brusquement. Il l'engagea cependant sur ses vaisseaux, et l'Adonis, monté sur une frégate de trente-six canons, ne tarda pas à surpasser ses compagnons par son intelligence et son ardeur.

Les rencontres avec les vaisseaux barbaresques qui s'emparaient des cargaisons et des équipages étaient alors très fréquentes. Il fallait débarrasser les mers de ces corsaires qui sortaient à l'improviste des ports d'Alger, de Tripoli ou de Tunis. Tourville eut bientôt l'occasion de prouver sa valeur en recevant le baptême du feu. Tandis qu'on donnait la chasse aux vaisseaux qui faisaient la course, on rencontra deux corsaires algériens, Tourville le premier s'élance à l'abordage, et frappe à coups redoublés malgré plu-

sieurs blessures dont il ne s'aperçoit même pas. Deux navires tripolitains viennent tout d'un coup au secours de leurs coreligionnaires. Hocquincourt ordonne l'abordage; mais la vaillante petite troupe n'aurait pu s'emparer du navire, si Tourville, ayant entendu des cris sortant de la cale du navire, ne s'y était précipité et n'avait délivré trente esclaves chrétiens qui décidèrent de la victoire. Quelques jours après, il s'emparait d'un vaisseau turc dont il était nommé commandant.

Après maintes actions d'éclat, on parlait de lui à la cour et chez M. de Colbert; et son oncle, M. de la Rochefoucauld, « qui voyait revenir couvert des lauriers de Mars l'Adonis dont il s'était porté garant » le présentait à Louis XIV à Saint-Germain pour le faire entrer dans la marine royale. A vingt-cinq ans, Tourville était promu d'emblée commandant d'un navire de guerre. Il fallait qu'il se montrât digne de la haute faveur qui lui était faite et de l'intérêt tout spécial que lui portait Colbert. En 1672, il va se mesurer avec le célèbre Ruyter et la flotte hollandaise, près de South-Wood, et en 1673, dans la baie de Walcheren. A cette occasion, il avait fait adopter par les vaisseaux français, comme ligne de combat, une ligne droite semblable à celle des ennemis, au lieu de l'ancienne tactique « en croissant ». C'est cet ordre de bataille qui devait faire donner à nos grands vaisseaux le nom de vaisseaux de ligne. Puis, sous les ordres de Duquesne, il prenait une part active à la victoire d'Agosta, dans laquelle périt Ruyter; et désormais il était sacré grand capitaine.

Une active correspondance s'engageait entre Colbert et son brillant protégé qui lui décrivait par le menu toutes ses campagnes. M. Delarbre avait déjà publié quelques lettres de Tourville dans son ouvrage : *Tourville et la marine de son temps ;* mais plusieurs autres étaient encore inédites et faisaient partie d'un recueil manuscrit composé par la comtesse de Brissac, fille de Tourville. Ces lettres sont adressées à Colbert et plus tard à son fils, le marquis de Seignelay, et sont du plus haut intérêt pour l'histoire de notre grand marin. On y découvre cet ardent amour du pays, ce vif désir de bien servir le roi, qui caractérisait les serviteurs de Louis XIV.

Le roi appréciait les mérites de Tourville, et avec la puissante recommandation de Colbert, il le nommait chef d'escadre, en lui donnant mission de délivrer les prisonniers chrétiens retenus par les pirates à l'île Majorque. Mais il le chargeait bientôt d'une mission plus importante encore. Il préparait en effet une grande expédition contre le dey d'Alger qui avait eu l'insolence de le provoquer : Tourville fut mandé à Saint-Germain pour arrêter les grandes lignes de l'entreprise. On décida le bombardement d'Alger, en se servant des galiotes à bombes, inventées par l'ingénieur Petit-Renan, et le ministre, dans une lettre remarquable, précisa les instructions données à Tourville.

Celui-ci, sous les ordres de Duquesne, fit voile sur Alger où les nouvelles bombes furent essayées. Après une tentative infructueuse, l'effet produit fut foudroyant; et après avoir résisté encore une année, les Algériens demandèrent la paix. Tourville eut la gloire de mettre son nom au bas d'un traité qui nous rendait les esclaves chrétiens et faisait cesser la piraterie. Quoique les Algériens eussent juré fidélité pour « cent ans au Roi Très-Chrétien », ils reprirent la course quelque temps après : Tourville put donner encore de nouvelles preuves de son inlassable bravoure sur les côtes barbaresques.

Après de tels exploits, il était nommé vice-amiral du Levant en 1689 : charge nouvelle, autrefois confondue avec celle de général des galères et créée spécialement pour lui. Il avait quarante-sept ans, était dans toute la force de l'âge et dans la plénitude de ses facultés ; il avait pris le titre de comte de Tourville et se trouvait à la tête de la plus belle flotte de la France : soixante-dix vaisseaux commandés par des marins de premier ordre, tels que d'Estrées et Château-Renaud. Mais la tâche était difficile ; il lui fallait prouver aussi bien à ses envieux qu'à ses admirateurs qu'il était capable de manier la flotte qui lui était confiée et d'en tirer parti. Le ministre de la marine, Seignelay, se sentant malade et près de sa fin, était impatient de frapper un grand coup. Lui et le roi voulaient que Tourville agît au plus vite : or celui-ci désirait ménager ses vaisseaux et choisir le moment le plus favorable. Il dut aller de l'avant et fit un coup d'audace en attaquant près du cap de Beachy-Head la flotte anglo-hollandaise. C'est la bataille connue dans l'histoire sous le nom de bataille de Béréziers, qui fut l'occasion pour Tourville d'un triomphe éclatant. Le roi, de sa main, lui envoya une lettre de félicitations.

Après un tel succès, le gouvernement royal ne connut plus de modération. Seignelay avait épousé avec ardeur la cause du roi Jacques II, qui venait d'être détrôné, et voulait une défaite totale des Anglais pour lui reconquérir son royaume. Il envoyait lettres sur lettres à Tourville pour le presser d'agir. Seignelay au fond était un ami : Tourville pouvait lui exposer les raisons qu'il avait de temporiser ; mais avec son successeur, Ponchartrin, toute discussion des ordres donnés devait être considérée comme une désobéissance. Par le nouveau ministre, l'incompétence absolue était entrée au ministère de la marine : Tourville s'épuisa en raisonnements qu'il ne parvenait pas à faire comprendre, se heurtant à des volontés inintelligentes et inflexibles. Les événements devaient donner raison à Tourville contre le ministre imprévoyant.

Chaque fois que le pouvoir central a voulu diriger de Paris les opérations militaires, il a exposé la France aux plus grands dangers. Un commandant en chef doit avoir une certaine latitude d'agir ; il est souvent meilleur juge des forces de l'ennemi, du moment propice pour les attaquer. En vain Tourville faisait dans l'été de 1691 sa magnifique *campagne du Large*, qui reste un chef-d'œuvre de la navigation militaire, qui lui servit à harceler l'ennemi en l'obligeant à se tenir sans cesse sur le qui-vive. Ponchartrin, qui circonvenait le roi, voulait avec tout son entourage une attaque prompte, rendue des plus téméraires par suite de l'infériorité des forces françaises. Tourville envoya cependant au ministre un mémoire explicatif, qui aurait pu provoquer sa disgrâce. Le roi lui-même lui ordonna d'attaquer. Ce fut la défaite de la Hogue. Cependant, jusqu'à la dernière minute, Tourville, grâce à son opiniâtreté et à son habileté remarquable, faillit éviter un désastre ; mais les éléments eux-mêmes se liguèrent contre lui, et tous les vaisseaux français furent anéantis. Le roi sut reconnaître qu'il s'était trompé, en rendant hommage à la valeur de Tourville et en le nommant maréchal de France. « Je suis très content de vous et de toute la marine, lui écrivait-il. Nous avons été battus ; mais vous avez acquis de la gloire et pour vous et pour la nation. Il nous en coûte quelques vaisseaux ; cela sera réparé l'année qui vient et sûrement nous battrons les ennemis. »

Louis XIV avait dit vrai. Si les conséquences fâcheuses du désastre de la

Hogue furent incalculables, Tourville sut les corriger en partie par la victoire de Lagos. Mais bientôt la paix de Ryswick (1697), puis les maladies et la vieillesse allaient obliger le héros au repos.

Celui qui restait une des grandes figures du dix-septième siècle disparaissait quelques années plus tard (1701), laissant les plus beaux états de service qui se puissent voir. « Ils en disent long, écrit très justement M. de Broglie, sur celui qui avait su les mériter et ne montrent-ils pas que c'est avec justice que le nom de Tourville a été inscrit parmi les gloires du passé de la France, de ce passé qui, malgré ses ombres et ses taches, semble tout éclairé par les rayons du soleil! »

J. Aulneau.

---

**Histoire du Département des Forêts** (Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814) d'après les archives du gouvernement Grand Ducal et des documents français inédits, par M. Alfred Legort, membre titulaire de l'Académie nationale de Reims, membre honoraire de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg et de l'Académie Stanislas de Nancy, avec une préface de M. le professeur Godefroid Kurth, t. I. Paris, Alphonse Picard; Bruxelles, Société belge de librairie; Luxembourg, P. Worre-Mertens, 1905, 1 vol. in-8°, 350 pages.

Les premières campagnes de la Révolution laissèrent le Luxembourg en dehors des opérations militaires. S'il fut traversé de troupes prussiennes après Valmy (20 septembre 1792), presque encerclé de garnisons françaises après Jemappes (6 novembre 1792), Neerwinden (18 mars 1793) ajourna l'éventualité d'une occupation par nos soldats. Les premiers symptômes d'anarchie, l'incendie de l'abbaye d'Orval (23 juin 1793), l'affaire de Dudelange (17 mai 1794) ne sont que des événements sans portée, comme il en surgit toujours à la frontière d'une région où règne l'état de guerre : la Révolution n'en fut pas la cause, seulement l'occasion ou le prétexte.

C'est seulement à l'automne de 1794 que Hoche, maître du Palatinat, Pichegru, de la Flandre, Jourdan, du reste de la Belgique, tandis que Michaud assiège Mayence, René Moreaux, qui commande l'armée de la Moselle, occupe le Luxembourg et reçoit l'ordre de s'emparer de la forteresse. Le 21 novembre, il investit la place. A ce moment déjà, la province presque tout entière était soumise à la domination française et dès le lendemain de Fleurus un commissaire civil avait été désigné par le conseil qu'avait établi la Convention à Bruxelles. Mais bientôt on reconnut l'insuffisance d'un fonctionnaire unique, la nécessité de substituer, à l'ancienne administration autrichienne déchue, une nouvelle organisation. Le 9 janvier 1795 (20 nivôse an III), une délégation de dix personnes, installée à Saint-Hubert, est chargée par les représentants en mission du soin des intérêts du Lxembourg dont la capitale seule, encore assiégée, est soustraite à la domination française.

Il ne semble pas que les débuts de l'administration de Saint-Hubert aient été pénibles. Un projet d'adresse réclamant la réunion du Luxembourg à la France est adopté sans difficulté sérieuse (25 février 1795). On réprime aisément une émeute à Arlen, provoquée par l'achat de denrées pour l'armée (22 avril). Pourtant, se discernent déjà les premiers signes de

mécontentement : refus d'assignats, irritation provoquée par l'abus des réquisitions et les débuts de la persécution religieuse.

Chez ces populations dont l'histoire avait été traversée de tant de vicissitudes, l'excitation des esprits se fût aisément calmée, si le comité de Saint-Hubert, transféré dans la capitale le 28 juin, quelques jours après la reddition de la citadelle (7 juin), n'avait tendu à s'organiser suivant les principes que la Révolution avait introduits en France. Le 16 juin, un arrêté supprime les Etats du pays de Luxembourg, et le 11 septembre, le général Joubert établit la première division administrative française de l'ancien duché; la municipalité de la capitale est reconstituée, la justice réorganisée. Dès le 18 juillet, l'autorité supérieure demande pour la seconde fois la réunion à la France; elle est votée par la Convention le 1er octobre. Le Luxembourg devient le Département des Forêts. Son territoire, alors habité par 200,000 personnes environ, est divisé en vingt-six cantons. Pour l'administration, pour la justice, on s'inspire des règles posées dans la Constitution de l'an III, en se bornant à nommer les fonctionnaires au lieu de les recruter par voie d'élection. Le calendrier républicain est mis en vigueur à partir du 13 octobre 1795. Le premier volume de M. Lefort s'arrête au mois de janvier 1796. A cette époque, le régime français s'est substitué au régime transitoire qui va de la fin de la domination autrichienne à la création du Département des Forêts.

Si nous voulons porter un jugement sur la période maintenant révolue, il est plutôt favorable à l'œuvre accomplie. Certes, il s'est produit des excès de pouvoir, d'odieuses violences, notamment celles dont se rend coupable le général Friant, emprisonnant les membres de la municipalité de Luxembourg pour les obliger à verser eux-mêmes le complément des sommes dont ils ne parviennent pas à assurer le recouvrement intégral. Mais, ce ne sont là que des faits isolés, qui tiennent à l'incertitude des temps, non à la politique révolutionnaire. Les habitants en pâtissent : ils les supportent toutefois comme des souffrances qui ne leur sont pas inconnues. Je dirais volontiers qu'ils les reconnaissent pour les avoir éprouvées sous les régimes antérieurs.

Leur placidité naturelle s'accommode des changements de fortune, et ils acceptent sans protestations des améliorations administratives dont ils n'apprécient pas toujours exactement le bienfait. A l'ancienne organisation patriarcale et surannée, le nouveau régime substitue une organisation plus logique. L'assistance, et en particulier l'assistance par le travail, assure davantage le sort des indigents; l'établissement de justices de paix favorise aussi les petits; l'institution des registres de l'état civil remplace avantageusement l'ancienne inscription des actes; la création d'un corps de gendarmerie donne plus de sécurité à tous. La suppression des jurandes et des maîtrises sert les intérêts du commerce et de l'industrie; la réforme scolaire et la fondation d'un théâtre ceux de l'instruction. D'autres réformes mériteraient également d'être signalées. Je vais seulement mentionner encore une mesure de libération religieuse dans le meilleur esprit de cette époque et dont le texte n'est pas sans originalité pittoresque. En la séance du 14 juillet 1795, le receveur des douanes demandait à l'administration d'arrondissement s'il devait continuer à envoyer la perception « du droit corporel de trois sols et demi dû antérieurement par les Juifs, pour sortir du pays. » L'administration répondit que, considérant : 1° que le règne de la superstition et de l'esclavage seuls ont pu assimiler une partie des citoyens à des

animaux; 2° que la déclaration des Droits de l'homme dit que les hommes naissent libres et égaux en droits; 3° que la personne de l'homme doit être inaliénable... », elle supprimait les droits corporels sur les Juifs.

Il est fâcheux que ces mesures législatives n'aient pas eu pour contrepartie plus de modération dans l'application des lois, plus de tolérance à l'égard des prêtres et des émigrés. Hors des limites de la vieille France, le gouvernement aurait pu comprendre l'inconvénient d'une politique qui devait provoquer une véritable désaffection à l'égard des conquérants. Au début, la rupture avec les anciennes traditions s'était effectuée sans heurt. L'administration du Luxembourg était formée de modérés, qui s'interposaient entre leurs concitoyens et les autorités françaises, obtenaient la réduction des contributions de guerre, l'amélioration du régime du clergé : Legier, son chef, quoique français, intervenait encore utilement entre les deux parties. Mais il fallait exécuter les décisions de la Convention finissante ou du Directoire : arrêté du 4 fructidor an IV (21 août 1796) réglant l'application aux habitants des départements réunis des lois sur les émigrés; loi du 15 fructidor au 18 (1er septembre 1796) supprimant les ordres religieux, etc. Ces mesures qui, rattachées à l'ensemble des besoins du gouvernement de Paris, pouvaient s'expliquer dans les limites de la France d'avant 1789, devenaient incompréhensibles dans les pays annexés: dépourvues de causes apparentes, elles paraissaient de pures vexations. Le Luxembourg subissait sans l'aimer la domination française; par tempérament ou par résignation, il ne songeait pas à se rebeller, mais déjà le bénéfice de services durables s'effaçait devant le souvenir de tracasseries matérielles ou de violences morales.

C'est la conclusion qui paraît se dégager du livre de M. Lefort, où cet auteur avec beaucoup de méthode et de clarté, dans un style simple et sobre, s'attache uniquement à l'exposé des faits, sans en hasarder les commentaires. Peut-être, des recherches plus actives dans les dépôts français auraient-elles utilement complété la riche moisson qu'il a rapportée des archives luxembourgeoises, et des notes sur l'esprit public en auraient-elles rehaussé l'intérêt. Sous sa forme actuelle, l'ouvrage est une utile contribution à l'histoire de la domination française en Europe pendant la Révolution et l'Empire. C'est une œuvre singulièrement honorable et dont le prompt achèvement devra bénéficier à la réputation de l'auteur.

René Dollot.

---

**Joseph de Maistre et Blacas.** *Leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié* (1804-1820). Introduction, notes et commentaires par Ernest Daudet. Un vol. in-8°, avec une héliogravure. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908.

M. Ernest Daudet ne se contente pas de découvrir les documents les plus curieux et les plus intéressants. Il sait aussi les faire sortir des archives privées qui jusqu'ici ne s'étaient entr'ouvertes que pour lui. M. Daudet entend que le public connaisse ses sources. Cette probité, cette conscience lui font grand honneur et ne constituent pas un de ses moindres titres d'historien.

C'est la correspondance de Joseph de Maistre et du duc de Blacas qu'il nous donne aujourd'hui. Les notes et commentaires dont il l'accompagne

en forment le récit suivi de l'amitié de ces deux hommes d'Etat, que l'on ne saurait séparer des événements qu'ils traversent. Jamais Joseph de Maistre n'a tenu une plus grande place dans notre littérature, dans notre philosophie historique et sociale que de nos jours. Sans doute, ses incomparables qualités d'écrivain se sont toujours imposées. Son style si personnel et sans apprêt, à la fois entraînant, impérieux et fougueux, ce qui n'en exclut ni l'extrême souplesse, ni le nuancé délicat, la richesse de ses idées, la hauteur de sa pensée et de sa morale n'ont cessé d'être reconnus. Mais un préjugé s'est longtemps attaché à son nom. Pendant la première moitié du dernier siècle, le libéralisme que hantaient encore les fantômes du passé ne voyait en lui qu'un sectaire dangereux de l'absolutisme théocratique et non pas le philosophe ou plutôt, selon un de ses biographes, le théologien, l'apologiste, qu'il avait été. Aujourd'hui, soit que les excès de la démocratie triomphante ramènent l'attention sur les doctrines contraires, soit que la publication de ses œuvres posthumes et de sa correspondance permette de mieux comprendre son génie, Joseph de Maistre fait autorité : il est étudié, cité, son nom se répète ; et, illustration suprême, l'invoquer devient presque un lieu commun. Aussi de quel prix n'est point toute découverte de lettres ou d'écrits de lui : ils apportent même en des sujets déjà traités, des considérations, des intuitions nouvelles : de sa plume jaillissent toujours des éclairs.

Blacas et de Maistre se connurent à Saint-Pétersbourg où l'un remplissait les fonctions d'agent de Louis XVIII, alors réfugié à Varsovie, puis à Mittau, et l'autre représentait comme ministre le roi de Piémont. De 1803 à 1808 ils habitèrent la même maison. Ce voisinage devint bientôt une vive amitié dont cette correspondance fut le gage durable ; car ils ne devaient pas se revoir. Erudit et lettré, d'esprit très ouvert, quand le dévouement n'était pas inquiet, d'un grand charme de manières, mais surtout cœur affectueux et bon, Blacas ne s'y montre pas inégal à son puissant interlocuteur. Les deux amis s'écrivaient dans toute l'indépendance de leur pensée, et non sans de nombreuses polémiques. Le gallicanisme de Blacas s'entrechoquait souvent avec l'ultramontanisme théocratique de Joseph de Maistre. Blacas, selon lui, sentait quelquefois le fagot et méritait l'épithète de jacobin. Napoléon seul les réunissait dans une haine commune. Au lendemain de sa chute, la Charte de 1814 venait encore les diviser.

Les doctrines, les événements les préoccupent moins, pendant les dernières années, que les confidences de leur vie intime. Episode touchant : Blacas est ambassadeur à Rome, de Maistre rentre de sa longue mission à Saint-Pétersbourg, dont les frais ont dévoré le peu que lui a laissé la Révolution. Son ami le presse en vain de devenir son collègue dans la ville du *Pape* : 7.000 francs de pension, toute sa fortune, ne pourraient suffire avec son traitement pour lui assurer une représentation convenable, et Blacas de lui ouvrir sa bourse. Il n'accepte en toute simplicité de n'y puiser pour quelques mois que deux ans plus tard, lors du mariage d'un fils.

Peu après, le 26 février 1821, mourait Joseph de Maistre.

B.

**Pierre le Grand et le premier traité franco-russe** (1682 à 1717), par le vicomte DE GUICHEN, ancien premier secrétaire d'ambassade. Préface du baron de Courcel, ambassadeur de France, membre de l'Institut. Un vol. in-8°. Ouvrage orné de cinq portraits. Paris, Perrin et Cie, 1908.

L'étroite amitié qui nous unit à la Russie, est-elle due à des circonstances accidentelles et transitoires? N'est-elle pas plutôt le terme nécessaire d'un dessein depuis longtemps conçu et poursuivi non sans traverses? L'histoire semble confirmer cette dernière impression, et l'étude que nous donne aujourd'hui le vicomte de Guichen sur les origines de cette évolution en est un important témoignage.

L'auteur nous rappelle le mariage d'Henri Ier, les fiançailles de Philippe-Auguste, avec les filles d'un grand duc et d'un tzar de Moscovie, les ambassades envoyées à Louis XIII et à Louis XIV pour rechercher leur amitié, voire leur appui contre la Suède, la Pologne et la Turquie, jusqu'alors nos alliés; pour élaborer des traités de commerce. Mais il ne fait vraiment dater que de Pierre le Grand le propos délibéré de conclure avec nous un accord dont les conséquences modifieraient profondément le système politique de l'Europe. C'est en ce but que l'Empereur se rend à Paris en 1717.

Quand il y arrive, M. de Guichen nous a déjà mis au courant de la situation de la France et des principaux Etats, des dessous des diverses négociations diplomatiques en cours, que les archives de Saint-Pétersbourg, comme celles de nos affaires étrangères, lui ont révélées. Presque tous les détails et anecdotes de ce séjour nous sont déjà connus. Aussi le narrateur ne nous promène encore à la suite du comte du Nord que pour mieux nous faire assister à la poursuite de son projet et à sa réalisation. Le traité du 15 août 1717, dont M. de Guichen nous expose les péripéties, en diplomate qu'il a été, substitua, selon l'espoir de Pierre le Grand, la Russie à la Suède dans les alliances de la France. La Prusse y participait.

Le sillon était ouvert et le grain lancé pour ne lever que 174 ans après. La France du dix-huitième siècle ne prit pas plus souci de ce pacte avec une Moscovie aussi lointaine, que des avances d'Elisabeth et de Catherine. Survint le partage de la Pologne, gage d'une longue union entre les trois complices, et la Russie dut prendre part aux guerres de coalition de l'Autriche et de la Prusse contre la Révolution française et le premier Empire. Les ambitions de Napoléon, puis les dédains de Louis XVIII pour le cadet de Holstein, ne permirent à Alexandre Ier que de manifester son désir de reprendre l'œuvre de son aïeul; si les antipathies personnelles de Nicolas et la guerre de Crimée imposèrent encore de nouveaux délais, la force des choses devait amener enfin le jour de l'alliance, non plus cette fois entre deux monarchies absolues, mais entre une autocratie et une démocratie toutes les deux sans limites. Les lois de l'équilibre européen sont inéluctables : la préface du baron de Courcel en est une lumineuse démonstration.

B.

**Bismarck et la France en 1866**, à propos d'un fragment inédit des « Mémoires de La Marmora ». (Article du sénateur Giorgini dans la *Nuova Antologia* du 1er novembre 1907.)

Les Italiens disent couramment en leur langue : *tempo è galant'uomo :* proverbe populaire dont notre locution « le temps est un grand maître » peut être regardée comme l'équivalent français.

De la justesse de ce dicton nous recueillons, à cette heure même, des preuves nouvelles, convaincantes et multiples. Ainsi, désormais éclairée par la marche de ce *galant'uomo* qu'est le temps, l'opinion publique italienne, presque unanime, désavoue pour le passé, répudie pour l'avenir la politique gallophobe de ce « crispant » Crispi, auquel, alors qu'à l'apogée de la puissance, sinon de la popularité vraie, il protestait de son amour pour la France, la grande romancière Matilde Serao ne craignait pas de répondre : « Sans doute vous l'aimez, la France,... mais à la façon des anthropophages, pour la dévorer ».

Uniquement fomentée par de tortueux artifices, l'hostilité des Italiens contre nous était apparente et superficielle, non réelle et profonde, parce qu'elle est contraire à notre commune origine et partant aux véritables intérêts des deux peuples. Aussi cette hostilité a-t-elle été définitivement enterrée avec celui qui en était l'unique instigateur.

Mais si, peu à peu, l'on évente les machinations de feu Crispi à notre détriment et péril, il en va de même des déloyaux agissements de Bismarck, lequel, bien avant la falsification de la dépêche d'Ems, chercha, par cent sortes d'embûches et de manœuvres, à isoler, à mettre en suspicion cette France qu'il voulait abattre et qu'il abattit en effet par la « force qui prime le droit », après l'avoir savamment débilitée par ses ruses extra-diplomatiques.

Une de ces ruses, et non la moins perfide, nous est révélée par « Una pagina di storia », article publié dans la *Nuova Antologia* du 1er novembre dernier sous la signature du sénateur Giorgini, l'un des ouvriers de la première heure de cette œuvre prestigieuse qu'a été le *risorgimento* italien, œuvre aussi extraordinaire par le concours des événements qui la favorisèrent, que par la disparité singulière des personnages en apparence inconciliables qui y concoururent, depuis Cavour jusqu'à Garibaldi, en passant par Victor-Emmanuel et Mazzini.

Quoique ce ne soit guère l'habitude de donner, dans une revue, l'analyse d'études parues dans un autre périodique analogue, même étranger, l'exception se justifie cette fois, à cause des révélations inattendues que nous devons à l'auteur de cet article, vénérable vieillard dont la réputation de droiture est une sûre garantie de la conscience patriotique qu'il apporte à livrer au public, sur certains faits, des précisions dont il peut affirmer et cautionner l'origine.

Nul, d'ailleurs, ne s'étonnera que ces faits soient si longtemps demeurés célés : car de multiples circonstances ont jusqu'à aujourd'hui entravé ou plus exactement rendu impossible leur divulgation. Aussi bien, parmi ces entraves, la plus grave et la plus absolue était l'inféodation de Crispi à Bismarck, au moindre signe duquel le « dictateur » italien obéissait sans jamais risquer la plus timide objection. Il fallait la disparition de ces deux hommes pour que la vérité pût enfin se faire jour.

Giambattista Giorgini est originaire du village toscan de Montignoso,

localité dont le nom, dernièrement encore des plus obscurs, vient d'acquérir une peu enviable notoriété depuis qu'à la suite de ses érotiques aventures, la princesse de Saxe s'en est qualifiée comtesse, jusqu'à ces derniers temps qu'elle a convolé en « noces anglaises » avec un pianiste florentin.

Étant né dans ce village en 1820, notre sénateur, qui compte donc sensiblement plus de 80 ans, a successivement pris part comme capitaine de volontaires toscans, aux campagnes de 1848-49 et de 1859, campagnes au cours desquelles il s'acquit la réputation d'habile entraîneur d'hommes, plutôt, du reste, dit un de ses biographes, par la parole que par l'action. Grâce au renom de chaleureux patriotisme que lui valut le rôle joué au cours des *patrie battaglie*, comme aussi à sa valeur littéraire, Giorgini devenait le gendre d'Alessandro Manzoni, l'immortel auteur des *Promessi Sposi*; et, il noua de solides amitiés avec les hommes les plus en vue du *risorgimento*.

Parmi ceux-ci, il faut citer en première ligne le célèbre général La Marmora, auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *Un po'piu di luce sugli avvenimenti politici e militari del 1866*, ouvrage qui ne laissa point que de faire un certain bruit en 1870, époque à laquelle il parut. Or son auteur avait, dès longtemps, confié à Giorgini des écrits complémentaires, qui jettent un jour nouveau sur plus d'un épisode relaté dans ce livre. Ce sont ces écrits inédits que, par une lettre précisément datée de Montignoso le 1er septembre 1907, Giorgini adresse au député toscan Martini pour les joindre à sa précieuse collection de documents sur le *risorgimento*. Mais, comme il ne semblait point encore possible de publier tout entières les confidences contenues dans cette « réserve », le sénateur Giorgini et son ami Martini sont tombés d'accord d'en présenter une brève analyse.

Après la campagne de 1866, le loyal et brave soldat qu'était La Marmora fut, pendant de longues années, en butte à de perfides et odieuses insinuations, non seulement de la part des étrangers, Prussiens en tête, mais des Italiens eux-mêmes. Ces insinuations étaient d'autant plus épouvantables, qu'elles tendaient à faire planer sur le soldat vaincu le déshonorant soupçon de trahison. D'après ses impitoyables détracteurs, celui-ci aurait forfait à ses devoirs, parce qu'il avait appris, dès avant l'ouverture des hostilités, que l'Empereur d'Autriche avait décidé de céder la Vénétie à l'Italie par l'intermédiaire de Napoléon III. Cette calomnie est aujourd'hui traitée avec le mépris qu'elle mérite. Mais, il en allait différemment alors ; car, exaspérée, l'opinion publique italienne était, selon la triste habitude latine, toute prête à crier à la trahison là où il aurait fallu simplement accuser la capricieuse fortune des armes et se renfermer dans une attitude de dignité, douloureusement recueillie.

Aussi bien, l'inanité de cette odieuse accusation est indiscutablement démontrée aujourd'hui. Et pour établir la bonne foi du gouvernement de Victor-Emmanuel, il suffit de rappeler que l'armée italienne continua d'avancer et de combattre même après que la cession de la Vénétie eût fait l'objet d'une offre officielle ; ce qui revient à dire que la guerre était poursuivie en Italie à l'avantage exclusif de la Prusse : argument si puissant qu'il dispense de tout autre.

Mais, en Allemagne il ne convenait point que cette vérité pût être reconnue. Aussi, la trahison de La Marmora y prit un tel crédit que, se trouvant au théâtre à Wiesbaden, le général fut frappé par un mot forgé depuis peu et couramment employé, mais dont il ne parvenait point à saisir

le sens. Il s'agissait du pseudo-verbe *lamarmovriren* dont le candide soldat eut la simplicité de demander l'explication. « Cela signifie », lui fut-il répondu, « retourner son habit, manquer de foi ou plus explicitement encore trahir. »

Ce qui donne une singulière portée au récit de Giorgini, ce n'est point l'accusation lancée contre le général piémontais, mais l'incessante préoccupation qui poussait Bismarck à détacher l'Italie de la France et à l'attirer dans l'orbite tudesque. C'est cette préoccupation que révèle discrètement Giorgini, en soulevant un pan du voile impénétrable qui couvre encore plus d'un épisode de la triste et énigmatique campagne de 1866.

Conclu en 1865 entre Guillaume Ier et Victor-Emmanuel II, le traité de Berlin peut être regardé comme la clé de voûte de l'ingénieux labeur qui, doublé d'une mine souterraine, devait, d'après les plans de Bismarck, plans suivis d'un plein succès, contraindre les gouvernants italiens à suivre, presque inconsciemment et à leur insu, une politique favorable à celle de la Prusse. En fait, tandis que d'un côté le cabinet de Berlin s'offrait de continuer pour l'Italie l'œuvre victorieusement commencée par la France, d'un autre côté, le retors diplomate craignant, cependant, que celle-ci ne se rapprochât de sa congénère l'Italie, s'ingénia à dresser entre elles des barrières insurmontables. Pour mieux se rendre compte de ce ténébreux travail, il se faut souvenir qu'en 1865, non seulement les relations entre nous et l'Italie étaient excellentes, mais le souvenir de Magenta et de Solférino subsistait encore plein de force et d'éclat dans l'esprit des patriotes italiens.

Ayant donc de très sérieuses raisons de craindre que, nonobstant ses avances et malgré les engagements contractés à Berlin, les deux peuples ne s'alliassent étroitement, poussés qu'ils étaient par la communauté de race et d'aspirations, le grand homme d'État teuton ne se donna point de cesse qu'il n'eût trouvé le moyen de rendre les Français impopulaires dans la Péninsule. La question romaine était là toute prête. Il sut en tirer un habile parti, par la claire vision qu'il eut des rancunes que créerait irrémédiablement une intervention militaire française. Cette intervention, il fallait la provoquer ; et pour la provoquer, une invasion garibaldienne en territoire pontifical était indispensable.

Susciter pareille échauffourée n'était point pour embarrasser le chancelier de fer. A Florence même, alors capitale du royaume, de nombreux et subtils agents provocateurs menèrent les plus habiles intrigues, se donnèrent de mystérieux mouvements afin de pousser les plus aventureux des libéraux à marcher sur Rome. Même, chose vraiment inouïe ! la légation de Prusse devint le rendez-vous clandestin, mais permanent, des agités, des risque-tout du *parti d'action*, ainsi que s'intitulait le groupe des partisans de coups d'audace.

Encore qu'en 1866 l'ouverture des hostilités entre la Prusse, l'Autriche et l'Italie mit obstacle à ce que le *raid*, comme l'on dirait aujourd'hui, contre la ville éternelle pût être tenté, l'œuvre active, sourde et soutenue des agents prusssiens eut pour conséquence dès lors de faire germer d'incoercibles méfiances contre la France. Cependant, la Prusse ne pouvait se tenir pour satisfaite d'un si mince résultat. Il lui fallait l'expédition : celle-ci fut fomentée avec une patience inlassable. On sait le reste : le 3 novembre de l'année qui suivit celle de la guerre austro-italo-prussienne,

les garibaldiens étaient écrasés à Mentana par les zouaves pontificaux que commandait Lamoricière. Bismarck avait voulu teindre les mains françaises de sang italien : il y était parvenu.

A ce propos, le profond penseur lombard Gaetano Negri a remarqué que d'aucune nation Bismarck n'a su tirer plus brutal profit que de la nation italienne, à l'égard de laquelle il recourut sans scrupule aux expédients et aux manœuvres les plus disparates. Sous ce rapport, on le vit tantôt conclure des accords officiels, patents ou secrets, avec le gouvernement, tantôt et plus souvent encore, solliciter les hommes qui « conspiraient » à l'abri de la grande ombre de Garibaldi. Il n'est point jusqu'aux républicains les plus antidynastiques avec lesquels ils ait dédaigné de se commettre pour arriver à ses fins ; ce dont il a fait l'aveu cynique dans ses propres « Mémoires ».

Quoi qu'il en soit, apprendre que, dès 1865, Bismarck fomentait l'expédition romaine dans le but, non de hâter l'unification définitive de l'Italie avec Rome capitale, mais de semer entre la France et l'Italie les germes empoisonnés de désunion, ce n'est certes point chose qui puisse beaucoup surprendre. On doit pourtant savoir un gré particulier au sénateur Giorgini d'avoir donné de ces agissements des preuves absolument indiscutables, en entr'ouvrant la partie, aujourd'hui et sans doute pour longtemps encore inédite, des manuscrits de La Marmora.

Lorsque en juin 1866 commença la campagne contre l'Autriche, si l'on excepte l'amiral Persano, durement puni de sa présomption d'ailleurs excusable, vu la supériorité de la flotte italienne sur celle de la monarchie austro-hongroise, on se faisait, dans les milieux vraiment éclairés du monde militaire, assez peu d'illusions sur les chances de succès des italiens, du moins par terre. En sorte que, si Lissa les combla de stupeur et de découragement, Custozza ne surprit qu'à demi ceux qui étaient instruits du fort et du faible de l'organisation des armées. Mais, comme sous une apparence exubérante, l'esprit pratique et calculateur ne perd jamais ses droits, tout en faisant entrer en ligne de compte l'éventualité d'un échec dans la Vénétie, les plus minutieuses mesures avaient été concertées pour permettre de risquer, en tout état de cause, une pointe sur Goritz-Trieste, qu'on savait relativement dégarnis, parce que le gros de l'ennemi était concentré ailleurs.

Aurait-on réussi dans ce dessein ? La guerre a des surprises qui déconcertent les plus prévoyants stratégistes et démentent les prévisions des plus expérimentés. Aussi bien, le seul point qu'il est important de mettre en pleine lumière, c'est que, de longue main, Bismarck, l'ayant deviné ou mieux encore y ayant été incité, avait irrévocablement décidé d'empêcher l'Italie d'en tenter l'exécution, même si le sort des armes lui avait été favorable.

De fait, après Sadowa et Königgraetz, le chancelier de fer avait tiré des italiens tout ce qu'il s'était proposé d'en tirer, c'est-à-dire l'immobilité des armées austro-hongroises qui, dans la Péninsule, auraient été renforcer celles concentrées en Bohème. Et il se hâta de signer un armistice commun, pour empêcher les Italiens d'arriver à Trieste, où les habitants les auraient accueillis en libérateurs ; car il couvait des yeux cette ville, que la presse de l'Allemagne du Nord appelle couramment aujourd'hui « notre port sur l'Adriatique » et partant sur la Méditerranée...

Si, des révélations relatives à la volonté bien arrêtée de Bismarck d'empêcher les Italiens d'étendre la main vers Trieste, on rapproche celles du sénateur Giorgini nous montrant, sur la foi indiscutable de La Marmora, ce même Bismarck fomentant insidieusement l'expédition de Mentana, on obtient la preuve convaincante que le chancelier allemand a constamment suivi une politique impitoyable à l'égard de la France, mais tout à la fois nuisible à l'Italie. En effet, tandis qu'il tirait de cette puissance, pourtant peu naïve, les plus complexes avantages, il trouvait le moyen de lui porter dommage, tout au moins en l'entravant dans son développement normal ou en la faisant engager par le mégalomane Crispi dans des entreprises qui ont entraîné le pays à des crises périlleuses, dont les dures répercussions n'ont été atténuées, puis conjurées, qu'en rompant avec la politique aveuglément allemande et gallophobe

Revenue heureusement au sentiment de la réalité, l'Italie est rentrée dans la route dont elle n'aurait jamais dû s'écarter, cette route éclatante et glorieuse où, la main dans la main, les deux peuples latins s'avancent chaque jour davantage, guidés qu'ils sont par le flambeau de leur race, ce flambeau qui, pour les Italiens, s'appelle à si juste titre la *Stella d'Italia*. Fasse le ciel que plus jamais les brumes venues de la Sprée n'altèrent l'éclat de cette prestigieuse étoile, à laquelle ont allumé la flamme de leur génie, politique, artistique, scientifique et guerrier, les Machiavel, les Michel-Ange, les Galilée et les Doria ! L.

---

**Les sources de l'histoire de France de 1789, aux Archives nationales**, par Charles Schmidt. In-8° de 288 p., H. Champion, 1907.

Le petit livre que vient de publier M. Charles Schmidt rendra des services sans prix à tous ceux, vétérans ou novices, qui, pour étudier la France contemporaine, fréquentent les Archives nationales. Grâce à ce guide clair et pratique, les chercheurs, même les plus inexpérimentés, s'orienteront tout de suite et sans peine dans ce labyrinthe, qu'est notre grand dépôt d'actes administratifs. M. Schmidt, en quelques pages précises, commence par indiquer ce que sont les Archives nationales, comment on y pénètre, comment on y obtient des documents, comment on y travaille. Après quoi, il donne un aperçu méthodique de ce qu'on peut y trouver. Pour simplifier, il a groupé, sous des titres généraux, les divers objets des pièces conservées : *Période préparatoire à la Révolution*, 1787-1789; — *Convocation des États-Généraux* ; — *Formation des départements : leur histoire topographique*, 1790-1856 ; — *Élections diverses et votes populaires* : — *Histoire politique et administrative* ; — *Histoire économique* ; — *Cultes* ; — *Instruction publique* ; — *Histoire judiciaire* ; — *Histoire militaire*. Enfin, il fournit la « liste par ordre alphabétique des séries des Archives nationales où se trouvent les documents relatifs à l'histoire contemporaine, avec l'indication des classements départementaux actuellement inventoriés et communicables. »

B. L.

---

**P. Ilario Rinieri.** *Il congresso di Vienna e la Santa Sede* (1814-1815). Rome, Civitta-cattolica, 1904, in-8°.

Le P. Rinieri, dont on connaît les grands ouvrages sur la diplomatie du

Saint-Siège au dix-neuvième siècle, a consacré un gros volume au Congrès de Vienne et au rôle qu'y joua l'éminent représentant du pape Pie VII, le cardinal Consalvi. Dès son arrivée, le 7 septembre 1814, il s'était trouvé au milieu de compétitions et d'intrigues de toutes sortes. Les alliés voulaient refaire la carte de l'Europe et tout le monde aurait désiré prendre un morceau. La Prusse voulait faire des Légations un état pour le roi de Naples ; le czar les aurait réservés au prince Eugène. D'autre part, Murat, brouillé avec Napoléon, occupait les Marches et ne consentait à les remettre au pape que si le pontife lui conférait solennellement l'investiture du royaume de Naples, dont d'après le droit ancien il était suzerain. En revanche, le Congrès voulait faire restituer par Murat Bénévent et Ponte-Corvo.

Au milieu de toutes ces discussions, Bonaparte avait quitté l'île d'Elbe et repris possession de la France, non sans s'appuyer sur les Carbonari italiens et sur les adhérents de la franc-maçonnerie en Europe, dont le P. Rinieri montre par des documents nombreux l'influence déjà grande à cette époque. Murat n'avait pas voulu se laisser tenter par les avances de l'Empereur et prétendait se tailler seul un royaume en Italie ; il avait chassé le pape de Rome, ainsi que le sacré collège, qui s'était réfugié à Gênes. Mais ses succès ne furent pas plus durables que ceux de Napoléon. Le 7 juin 1815, Pie VII rentrait dans la ville éternelle ; et ces événements furent au fond favorables à sa cause. Très appuyé par l'Autriche, le Saint-Siège obtint du Congrès de Vienne la restitution des Légations et des Marches, de Bénévent et de Ponte-Corvo : mais Consalvi dut abandonner Avignon et Carpentras, ainsi que la partie transpadane de la légation de Ferrare. En même temps, l'habile cardinal défendait avec vigueur les intérêts généraux de l'Église catholique : il préparait un nouveau concordat pour la France avec Louis XVIII ; il poursuivait l'émancipation des catholiques en Angleterre et en Russie ; il renouait des relations officielles avec le Wurtemberg, la Bavière et la Prusse, posant les bases mêmes d'une union entre catholiques allemands, que nous avons vue fonctionner si bien de nos jours en dépit de la puissance du prince de Bismarck.

Le P. Rinieri n'est pas tendre pour ses adversaires ; et chaque fois qu'il trouve un document qui leur soit défavorable, il les en écrase ; il est aussi très persuadé de l'exactitude de ses recherches et fait bon marché des historiens qui ont écrit avant lui, qu'ils se nomment Albert Sorel ou le comte d'Haussonville. Ce sont petites querelles de moine ; mais l'ensemble de ses travaux est vraiment imposant ; et il est difficile de contester l'autorité qu'il s'est acquise dans la science historique qu'il connaît si bien.

B. P.

---

**L'Europe et la résurrection de la Serbie** (1804-1834), par M. Grégoire Yakschitch, avec une préface de M. Émile Haumant. Paris, Hachette et Cie, in-8°, 1907.

Au début du dix-neuvième siècle, les Serbes soutinrent une longue lutte contre la Turquie, pour reconquérir leur indépendance. Cette insurrection est un des épisodes importants de la question d'Orient.

Plusieurs historiens ont traité ou effleuré ce sujet. L'ouvrage de M. Yakschitch est certainement le plus solidement documenté, celui où le sens cri-

tique est le plus développé. C'est une œuvre définitive qui restera. L'auteur n'a rien laissé dans l'ombre : il a tout vu, tout contrôlé. Il a eu la bonne fortune de découvrir un grand nombre de pièces inédites et précieuses, notamment dans la *Bibliothèque polonaise* de Paris. Il a su mettre en valeur toute la substance de ces documents, avec une réelle science historique. Il n'était certes pas facile de débrouiller le réseau des négociations compliquées qui se nouèrent à Pétersbourg, à Vienne, à Paris et à Constantinople; et M. Yakschitch a eu le mérite rare de le faire d'une façon claire et précise.

Le soulèvement des Serbes eut pour causes les exactions et la tyrannie des janissaires et des *dahis*, ou chefs du gouvernement turc, dans le pachalik de Belgrade. Au début, les insurgés protestaient de leur fidélité à la Porte et se proposaient même de réclamer la protection de celle-ci contre ses propres représentants. Les dahis firent mettre à mort plusieurs *knèzes*, ou chefs serbes. L'insurrection éclata alors sur différents points à la fois et devint générale.

Un fils de paysans, Georges Petrovitch, surnommé Kara-George (George le Noir), qui avait servi en Autriche, fut élu commandant en chef des Serbes. La révolte s'organisa : des villes et des citadelles furent prises. Des négociations s'engagèrent entre la Turquie et les insurgés ; mais ceux-ci n'entendaient cesser les hostilités qu'à la condition de garder leurs armes. Ils exigeaient, en outre, que cette clause leur fût garantie. La Porte prêcha alors la guerre sainte contre les Serbes. Sous l'énergique impulsion de Kara-George, ceux-ci remportèrent d'importants succès; et, en 1806, le pachalik de Belgrade était entièrement entre leurs mains.

Les puissances de l'Europe, notamment la Russie et l'Autriche, ne restaient pas indifférentes devant la crise serbe. Mais le conflit des intérêts en jeu empêchait toute solution. Les Russes, dont l'ambition se tournait toujours vers Constantinople, favorisaient l'insurrection des peuples chrétiens soumis au sultan, pour affaiblir l'empire ottoman : c'est ainsi qu'ils donnèrent des secours aux Serbes, sinon en hommes ou en munitions, du moins en argent. L'Autriche qui voyait son commerce avec la Turquie menacé, qui voulait assurer son influence sur la région du Danube aux dépens de celle de la Russie, désirait voir les Serbes rentrer sous l'obéissance du Turc. La rupture entre Napoléon et Alexandre, le mariage de Marie-Louise rapprochèrent l'Autriche de la France, en isolant la Russie. L'Autriche put croire alors qu'une communauté d'intérêts en Orient l'unissait désormais à la France. Mais, au milieu de toutes ces compétitions, les Serbes en étaient toujours au même point. Après huit ans de luttes énergiques, le traité de Bucharest ne leur accorda que de maigres satisfactions.

Cependant, la Porte avait résolu de réduire les Serbes par la force. Elle organisa une armée importante. Par trois côtés différents, la Serbie fut envahie. La situation des insurgés devint critique : il leur fut impossible de lutter contre le nombre. Les villes tombèrent aux mains des Turcs. La panique s'empara des populations, et Kara-George, découragé, passa en Autriche avec plusieurs chefs. Alors, ce fut dans tout le pays une répression sanglante.

Le Congrès des puissances s'était réuni à Vienne. Comme la situation de la Serbie ne faisait que s'aggraver, les chefs, dont Miloch Obrenovitch, décidèrent d'envoyer un représentant dans la capitale autrichienne pour

obtenir des diplomates leur protection en faveur du malheureux pays. Cette mission délicate fut confiée à l'archiprêtre Nenadovitch. Quelle page dramatique que le récit des démarches du mandataire des Serbes! Il va de porte en porte, sollicitant, faisant le tableau du sort misérable des sujets chrétiens du sultan. Il recueille de bonnes paroles, des promesses vagues, des conseils; mais c'est tout. Pendant ce temps-là, en Serbie, les Turcs commettent toutes les atrocités; ils pillent et tuent.

Au mois d'avril 1815, une nouvelle insurrection éclata. Miloch Obrenovitch se mit à la tête du mouvement, qui prit de suite une grande extension. Les Serbes remportèrent de rapides succès; mais les armes et les munitions leur faisaient défaut. De plus, ils n'étaient pas en nombre pour lutter avantageusement contre les forces turques. Miloch se décida à négocier.

Napoléon était définitivement tombé. La Russie avait les mains libres; elle put donner aux Serbes un concours efficace. Aidé par le tsar, Miloch, pendant quinze ans, poursuivit ses négociations avec une ténacité et une prudence qui ne se démentirent jamais devant aucune difficulté. La guerre russo-turque de 1828, les victoires russes, le traité d'Andrinople lui permirent de surmonter tous les obstacles. En 1833, le sultan, complétant un décret de 1830, accorda à Miloch Obrenovitch le titre de prince héréditaire que lui avaient déjà décerné ses compatriotes. La Serbie resta tributaire de la Porte; mais elle obtint son autonomie intérieure.

Cet ouvrage, qui fixe un point important d'histoire, fait grand honneur à M. Yakschitch.

André Le Glay.

---

**Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848**, par André Lebey, Paris, librairie Félix Juven, 1907, in-8°.

Les événements contemporains ont ramené l'attention vers la révolution de 1848, comme si les difficultés présentes se retrouvaient au même point que dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Comment elles se sont imposées, comment leur conflit a entraîné une partie de la France contre le gouvernement, et comment la candidature Napoléonienne s'est peu à peu insinuée au point d'être désirée, voulue, établie par le pays tout entier, voilà ce que s'est efforcé d'étudier un chercheur impartial et sincère dans *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*.

L'ouvrage de M. André Lebey comprend deux volumes, dont le second paraîtra prochainement. Nous ne voulons pas entrer dans un compte rendu détaillé de ce travail historique avant de l'avoir tout entier sous les yeux.

Le tome Ier contient des reproductions de portraits oubliés ou inconnus; les nombreux documents inédits mis au jour dans ce travail le recommandent aux érudits; le drame de la seconde République française, que l'auteur a presque fait revivre, rend l'ouvrage intéressant, non seulement aux curieux de sociologie et d'histoire, mais encore à tous ceux qui occupent à l'heure actuelle, souvent malgré eux, un poste de combattant dans la mêlée sociale. L'action du fils de la reine Hortense et la politique de ses amis y sont examinées en quelque sorte jour par jour.

E. T.

---

**Un État neutre sous la Révolution. — La chute de la République de Venise**, par André Bonnefons. Paris, librairie académique Perrin, in-8° de xx-336 pages.

Le nouvel ouvrage de M. André Bonnefons rentre nécessairement dans le cadre des études de cette Revue. La vieille République qui datait du septième siècle succomba fortuitement à un compromis diplomatique que la France et l'Autriche conclurent à la suite de la glorieuse campagne de Bonaparte en Italie. Cet événement imprévu nous est exposé dans un récit alerte et vivant dont les péripéties aboutissent fatalement à la ruine finale sanctionnée par le traité de Campo-Formio.

Venise dans le morcellement des États de l'Italie s'était, grâce à sa situation privilégiée au fond de l'Adriatique, constituée une puissance fort respectable. Longtemps elle avait eu la domination dans la Méditerranée, mais deux événements considérables avaient porté atteinte à sa prospérité, dont l'apogée doit être fixé au quinzième siècle; la chute de l'empire grec lui opposa un rival et voisin toujours menaçant, le Turc, qui la priva de ses principaux comptoirs du Levant; la découverte de l'Amérique déplaça de la Méditerranée dans l'Atlantique l'axe du grand trafic commercial et, depuis, elle ne fit que décroître; elle eut néanmoins encore des jours de gloire, comme à Lépante; mais en 1718 par le traité de Passarowitz (Pojarewatz-Serbie), elle doit céder à la Turquie, la Morée, que Morosini lui avait reconquise en 1683 et à partir de cette date l'humeur guerrière de Venise s'apaise, la République s'amollit pendant tout le dix-huitième siècle dans les plaisirs et la paix conservée à tout prix; ces choses-là se paient tôt ou tard, la chute de Venise en est un exemple : désormais sa décadence est irrémédiable et elle se trouve à la merci d'un accident inopiné.

Venise en 1789 constituait encore un important État de cinq millions d'habitants qui en Italie englobait des villes illustres et puissantes comme : Vérone, Padoue, Crémone, Bergame, Trévise, Vicence, Brescia, Udine et possédait en dehors de la péninsule : l'Istrie, la Dalmatie, un fragment de l'Albanie et les îles Ioniennes. Elle ne comprit pas à l'époque de la Révolution française que, sous peine de servir d'enjeu à ses voisins, elle devait unir son sort à une grande puissance; dès que la guerre éclata, en 1792, entre la France et la Coalition, elle s'obstina aveuglément dans sa neutralité et après les préliminaires de Léoben, il arriva inéluctablement que sans avoir combattu et presqu'à son insu elle devint l'objet du débat entre les belligérants désireux de mettre fin à cette longue guerre. L'Autriche avait perdu le Milanais et la Belgique; Bonaparte proposa de la dédommager par des territoires pris dans les États de terre ferme de la sérénissime République qui aurait, quoique réduite, continué à subsister; mais l'Empire convoitait Venise et la préférait aux compensations qu'on lui offrait en Allemagne.

Fallait-il pour conserver l'indépendance d'une République démembrée reprendre les hostilités et risquer la perte de nos conquêtes? Bonaparte ne le voulut pas et désobéissant, semble-t-il, aux ordres du Directoire il conclut le 17 octobre 1797 le célèbre traité de Campo-Formio, qui dans son article 6 décrétait la destruction de Venise.

« Ainsi périssait, dit M. André Bonnefons, cette République à qui ses gloires éclatantes et son existence séculaire méritaient un meilleur sort. Chose étrange! il n'y eut aucune émotion semblable à celle qu'avait causée

le partage de la Pologne, et l'Europe assista à sa disparition avec une indifférence complète. »

Ce sujet a été traité à plusieurs reprises par des écrivains français et italiens; et l'auteur a pu le rénover à l'aide d'un grand nombre de documents inédits qu'il a puisés aux archives des Affaires étrangères et à celles de la République de Venise: il en a fait un livre attrayant où nous signalerons tout particulièrement les nombreuses figures de diplomates des provenances les plus diverses et qui, acteurs de second plan, défilent pour l'amusement du lecteur sur la scène tragique de Venise expirante. C'est, au début, le comte de Froullay, ambassadeur de France, auquel la chronique scandaleuse imputait d'avoir enlevé de son couvent Marie de Riva, jeune nonne de grande race. Au moment de la réunion des États généraux, notre ambassade à Venise était vacante depuis un an, le dernier ambassadeur s'étant brouillé avec la sérénissime République à l'occasion d'une visite de la douane dans sa résidence; furieux, il avait fait publiquement brûler la gondole des agents du fisc vénitien. Son successeur fut le marquis de Bombelles qui, pour ne pas prêter le serment civique exigé des ambassadeurs par l'Assemblée constituante, démissionna au commencement de 1791 et émigra; c'est lui qui à la suite d'un violent chagrin de famille entra dans les ordres, devint évêque de Glogau en Silésie, puis, revenu en France avec les Bourbons, mourut évêque d'Amiens en 1822.

Après lui M. de Durfort ne fit que passer; Dumouriez le trouvant trop tiède lui donna son congé.

En mai 1793, Lebrun avait nommé comme représentant de la Convention à Venise un professeur nommé Noël à qui ses opinions exaltées servaient de talents diplomatiques. Le Sénat ayant refusé de l'agréer, Lallement fut désigné et admis; il fut notre dernier agent dans la cité des Doges. Une belle figure émerge de cette époque et s'impose à l'attention dans l'agonie lamentable de Venise, c'est celle de Capello, l'ambassadeur Vénitien à la Cour de Louis XVI : les dépêches de ce diplomate conservées aux archives de la République révèlent que dès l'Assemblée des Notables en 1788 il avait, avec une intuition vraiment surprenante, prédit à son gouvernement la révolution intérieure qui menaçait la Monarchie, et comment il lui conseillait de s'entendre au plus tôt avec une grande puissance : ses avis ne furent point écoutés. Venise repoussa les avances de la France comme plus tard elle déclina les offres de l'Autriche; elle tomba sans gloire.

A. P.

---

**La femme italienne de l'époque de la Renaissance,** par M. Emmanuel Rodocanachi, 1 vol. in-4°, Paris, Hachette, 1907.

Tout ce que peut accumuler de notes et de fines observations un amateur de la Renaissance et des si multiples manifestations de l'art et de l'esprit dans l'Italie de ce temps se retrouve dans ce beau volume écrit par un lettré français qui connaît l'Italie et qui sait en apprécier les chefs-d'œuvre. L'histoire de la femme lui sert de prétexte pour rappeler avec quelque précision les souvenirs du passé. Qu'il s'agisse de l'enfance, de l'éducation, du mariage, de la parure et du vêtement, de la vie privée, de l'amour, l'auteur choisit avec délicatesse ses modèles, et il nous peint les mœurs du temps par des exemples vivants, accompagnés des plus jolies reproductions des œuvres

des grands maîtres ou des merveilles conservées dans les collections publiques ou privées.

Quand on voit la place qu'occupait la femme dans la société du temps, on ne s'étonne plus de l'influence que pouvait exercer, dans tous les genres, de belles et intelligentes créatures comme Isabelle d'Este, Élisabeth Gonzague, Jeanne d'Aragon, la reine de Chypre, la maîtresse de Michel-Ange ou sainte Catherine de Sienne. Comment, après avoir été à l'apogée de sa puissance, la femme a-t-elle perdu dans les siècles suivants cette sorte d'hégémonie qu'elle avait acquise après une longue période d'obscurité? C'est un problème philosophique que M. Rodocanachi n'avait pas à résoudre. Il s'est contenté de peindre d'une touche très légère, avec une érudition, qui se cache, quand elle pourrait si bien s'étaler, les habitudes de la vie de chaque jour d'un monde évidemment très aristocratique, pour lequel les préoccupations sociales ou économiques n'existaient pas et qui mêlait un paganisme très luxueux et parfois très sensuel aux conditions séculaires d'un christianisme que personne ne contestait. Son livre est un plaisir pour les yeux et pour l'esprit ; mais ce n'est pas aux déshérités de la fortune qu'il s'adresse. B. P.

---

**Mathieu de Montmorency et Madame de Staël**, par M. Paul Gautier. Paris, 1908. Librairie Plon, in-8°.

On peut juger Mme de Staël de bien des manières; mais il est certain que les rares qualités de son esprit lui ont valu beaucoup d'amis. Un des plus célèbres et des plus imprévus fut Mathieu de Montmorency. Il ne cessa pendant vingt-cinq ans de se montrer l'amant platonique de la femme la moins réservée et la plus positive dans ses successives passions. Devenu de bonne heure vertueux, M. de Montmorency aurait voulu que Mme de Staël se contentât de ses succès intellectuels, aussi nombreux que mérités. Et à chaque nouvel écart, il essayait de remontrances inutiles et tentait avec un soin jaloux de la préserver de la chute. Il était aidé dans cette tâche ingrate par une cousine de Mme de Staël, la charmante femme de Jacques Necker, Saussure de son nom, très honnête mère de famille, grande admiratrice de sa parente, mais aussi correcte dans ses sentiments que l'autre était impétueuse.

C'est à l'aide de la correspondance de Montmorency avec Mme Necker de Saussure que M. Paul Gautier a reconstitué la vie parallèle de Mme de Staël et de son ami. L'auteur se trouvait tout préparé par des travaux importants publiés depuis quelques années sur *Madame de Staël et Napoléon* et sur le livre fameux : *Dix années d'exil*. Il a pu ainsi retracer les phases diverses de la vie de la fille du grand ministre de Louis XVI, demeurée républicaine d'opinion, tout en vivant au milieu de l'aristocratie de l'ancien régime. Si le rôle de Mathieu de Montmorency semble parfois un peu naïf, il est constamment relevé par des qualités chevaleresque et par les vertus les plus austères, dont le contraste fait un des charmes de ces lettres inédites, enchâssées dans un récit plein d'intéressants souvenirs.

G. Baguenault de Puchesse.

---

*Le gérant :* J. BOURDEL.

---

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET C^ie^, 8, RUE GARANCIÈRE. — 12045.

LA

# PRÉPARATION DE L'ARMADA

## I

### GRÉGOIRE XIII ET L'IRLANDE

(1572-1582)

La seconde moitié du seizième siècle marque un vigoureux retour offensif du catholicisme contre la révolution protestante qui avait si rapidement conquis la moitié de l'Europe.

Ce n'est plus l'Allemagne, comme du temps de Luther, c'est la France déchirée par les factions, c'est surtout le groupe des Iles-Britanniques (et ce conflit prend corps dans le duel prolongé des deux reines, Élisabeth et Marie Stuart) qui deviennent le foyer principal des luttes et des intrigues politico-religieuses.

Les Pays-Bas révoltés offrent aux partis adverses un champ clos dont l'importance stratégique n'échappe à personne, et les Papes, témoins vigilants du combat, s'efforcent de stimuler Philippe II à porter un coup décisif.

Restait à déterminer le point vulnérable et à former des alliances capables d'envelopper les rebelles; on cherchera celles-ci en France et jusqu'en Suède; quant à l'Angleterre, on se risquera trop tard à l'attaquer de front, mais l'Irlande mal domptée, l'Écosse toute frémissante durant la longue minorité de Jacques VI, attireront naturellement les regards du Saint-Siège, de l'Espagne et des Guises. Un réseau très compliqué de négociations se nouera du Vatican à l'Escurial, de Paris à Édimbourg; les Archives commencent à nous en livrer le secret; sans pré-

tendre à augmenter le nombre, déjà respectable, de ces documents si variés, nous voudrions utiliser les ressources offertes par le vaste recueil des *Calendars of State Papers*, les Livres bleus du seizième siècle, afin de préciser le rôle de Grégoire XIII et de Sixte-Quint dans ces entreprises.

On avait pu croire, sous Henri VIII et Édouard VI, que l'Irlande accepterait sans trop de résistance le schisme royal : en réalité, cette adhésion extérieure et forcée demeurait superficielle; les archevêques d'Armagh et de Dublin tenaient à réserver l'autorité du Pape; on récitait en anglais le *Décalogue*, le *Pater* et le *Credo*, avec une Confession de foi équivoque sur le chapitre de la juridiction pontificale, mais on gardait la messe latine, avec le culte de la sainte Vierge et la prière pour les morts.

Le cardinal Morone, qui allait jouer un rôle si important au Concile de Trente, fit envoyer dans l'Ile-Verte un Jésuite originaire de Limerick, David Wolfe, alors recteur du collège de Modène (le diocèse de Morone); il emportait des instructions fort étendues, et sans posséder le caractère épiscopal, il était investi des pouvoirs de Légat apostolique. Parti de Rome le 11 août 1560, Wolfe gagna d'abord Nantes, déguisé en marchand : il perdit ses bagages, faillit être arrêté comme luthérien, et après un premier embarquement à Saint-Malo dut redescendre jusqu'à Bordeaux, d'où il réussit enfin à passer en Irlande. Le 20 janvier 1561, il débarquait à Cork : une enquête rapide lui permit de constater le triste état de ces églises dévastées, privées de pasteurs ou gouvernées par des indignes; la cathédrale d'Athenry était changée en forteresse; celle de Tuam, que le clan des Burke occupait depuis plusieurs siècles, leur avait été reprise par l'archevêque Bodkin, mais ce prélat était, du moins extérieurement, *conformiste*, c'est-à-dire qu'il reconnaissait la suprématie d'Élisabeth. Cependant la pauvreté réelle du Légat, qui s'abstenait de mendier, selon l'avis de son général, Lainez, édifiait les fidèles, et beaucoup venaient lui demander l'absolution.

Un prêtre de Raphoe, Donald Mac Congail, porta les lettres

de Wolfe à Rome, et fut préconisé au siège de cette ville dans le Consistoire du 28 janvier 1562; avec lui furent sacrés deux autres Irlandais, les évêques d'Elphin et d'Achonry; ce dernier accompagna Mac Congail au Concile, où ils prononcèrent l'un et l'autre plusieurs discours, et paraissent avoir joui de l'estime générale.

Wolfe n'avait pas osé pénétrer dans l'Ulster, où le célèbre Shan O'Neil, qualifié par lui de « cruel impie », faisait une guerre ouverte aux clans amis de l'Angleterre; Shan, qui avait essayé de s'entendre avec Marie Stuart, et qui avait même offert ses services au cardinal de Lorraine et à Charles IX, fut d'ailleurs battu et perdit la vie en 1567.

Un certain Thady Newman servait de vicaire au Légat dans la province de Leinster; peu à peu la discipline se rétablissait, et un Bref de 1564 autorisait l'érection d'un collège qui aurait les droits d'une Université, mais le nouvel archevêque d'Armagh, Creagh (sacré à Rome par Pie IV, le 4 mai 1564) jugea cette mesure inopportune. Quelques mois plus tard, Creagh et Wolfe tombaient au pouvoir des gens d'Élisabeth; l'archevêque, transféré à la Tour, fut ramené à la prison de Dublin en 1567, et malgré l'intervention du Nonce de Madrid, le Légat ne réussit qu'en 1572 à se réfugier en Espagne; loin de se décourager, il retourne en Irlande en 1575, et l'on croit qu'il mourut à Lisbonne, après 1578.

L'un des principaux chefs sur qui comptait l'intrépide Jésuite, s'appelait James Fitzmaurice, de l'illustre maison des Fitzgerald; créé comte de Desmond en 1558, il eut de longues querelles avec la famille rivale d'Ormond, et le gouverneur anglais sir Henry Sidney, lui ayant donné tort, mit à sa place son frère John, qui encourut à son tour la disgrâce de la reine, et fut envoyé à Londres en 1566; James soulève alors le pays de Munster, rallie les Butler, parents d'Ormond, mais se fait battre et passe des années de vie errante jusqu'à ce qu'il se résigne, de guerre lasse, à prêter un nouveau serment à Élisabeth [1].

[1] Nous ne saurions entrer dans le détail des discordes intestines qui bouleversèrent l'Irlande à cette époque; M. Froude leur a consacré des

Évidemment, les forces locales ne suffisaient pas à défendre la cause catholique; un religieux cistercien, Maurice Mac Gibbon, que le Pape venait de faire archevêque de Cashel, se rendit donc à Madrid (février 1569) porteur d'un mémoire signé par les évêques et les principaux chefs orthodoxes, où ceux-ci réclamaient du Pape, leur suzerain légitime, un prince catholique espagnol qui recevait l'investiture du royaume d'Irlande.

On ne dissimulait pas les périls de l'entreprise, la faiblesse des éléments indigènes; toutefois, l'attente serait pire encore. au lieu de 10 000 Espagnols, il faudrait en envoyer 100 000 si on laissait succomber le parti national.

Pie V, qui allait pourtant lancer l'excommunication contre Élisabeth [1], n'encouragea point le projet de Mac Gibbon; celui-ci insiste auprès du cardinal secrétaire d'État; Philippe II, selon lui, est seul capable de secourir l'Irlande; si Rome n'y consent pas, l'archevêque quittera l'Espagne: il demande un nouveau pallium, le premier étant détruit par ordre de Sidney. C'est alors qu'intervient un singulier personnage, Thomas Stukeley, que ses antécédents ne préparaient guère à défendre l'Eglise menacée. Originaire d'Ilfracombe (Devonshire), il était allé fort jeune chercher fortune à Londres; attaché au duc de Suffolk, il prit part à la conspiration de Thomas Wyatt contre Marie Tudor, puisque nous le voyons, après la mort de celui-ci, réfugié dans le sud de l'Irlande, où il est vaguement propriétaire du côté de Cork, mais où il se livre à la piraterie en compagnie de boucaniers anglais, Carew et Killigrew; pris et conduit à la Tour, Marie lui pardonne, et il épouse en secret la

centaines de pages, mais on sait que le célèbre historien n'est guère impartial vis-à-vis des catholiques. On peut le contrôler par l'ouvrage de Bellesheim (*Geschichte der Katholischen Kirche in Irland*). Voir aussi un bon chapitre (avec bibliographie) de la *Cambridge Modern History*, t. III, 1903.

[1] Pour l'histoire des relations du Saint-Siège avec l'Angleterre, depuis la mission du cardinal Pole jusqu'à la rupture définitive, je me permets de renvoyer à mes études antérieures; on les trouvera indiquées et résumées dans l'ouvrage tout récent de M. l'abbé Trésal, *les Origines du schisme anglican*. Paris, Lecoffre, 1908.

fille d'un riche marchand; il a tôt fait de gaspiller la dot, et annonce pompeusement à la reine Élisabeth qu'il va s'établir en Floride « aimant mieux régner sur un coin de terre que d'obéir au plus grand des rois ». Il ne songe à rien moins qu'à fonder un empire, d'où il traitera d'égal à égal avec son ex-souveraine. Stukeley ne traversa point l'Océan; il retourne en Irlande, capte la confiance de Sidney, et Shan O'Neil propose à Élisabeth de purifier le pays et d'en faire un paradis terrestre... à condition de le partager avec Stukeley! Pour toute réponse, la reine ordonne de l'incarcérer à Dublin, et Shan disparu, l'archevêque de Cashel fera savoir à Madrid (6 décembre 1570) que Stukeley est détesté des Irlandais, parce qu'il s'est emparé de leurs terres sans même avoir l'investiture d'Élisabeth, qu'il a détruit les images saintes, pillé les églises et les monastères. Cependant le prisonnier écrit à l'ambassadeur espagnol à Londres qu'il est catholique, très influent, dévoué à Philippe et à Marie Stuart; il propose de soulever l'Irlande. Sidney, par un scrupule de justice, lui permet d'aller plaider sa cause à Londres; Stukeley s'embarque à Waterford, avec un certain nombre de seigneurs catholiques; il arrive en Galice, se fait présenter au Roi par le duc de Feria, ancien ambassadeur en Angleterre; on le crée chevalier, on lui donne une pension, un hôtel à Madrid, il demande à commander l'escadre qui devait amener des Pays-Bas Anne d'Autriche, la quatrième femme de Philippe. Il vit princièrement, reçoit en quelques mois jusqu'à 21 000 ducats; son fils étudie à l'Université d'Alcala, avec le jeune prince d'Orange, fils du Taciturne, retenu comme ôtage en Espagne.

Mac Gibbon paraît d'abord avoir secondé les prétentions de Stukeley, qui se qualifiait de duc d'Irlande, et Philippe, dès lors mécontent d'Elisabeth, l'aurait volontiers utilisé, du moins comme épouvantail; l'aventurier entre en relations avec le Nonce par l'intermédiaire de son confesseur, un moine espagnol; il veut adresser un mémoire au Pape, mais le Nonce, défiant, insiste sur les difficultés de l'entreprise : la guerre de Flandre, les projets d'expédition en faveur de Marie Stuart, absorbent déjà les

ressources (rapport du 5 janvier 1571, au cardinal Alexandrin).

La discorde éclate bientôt dans le clan des émigrés : l'archevêque, fixé sur le compte de Stukeley, quitte Madrid, gagne Bordeaux où il se procure un cheval qui le porte jusqu'à Paris ; il s'abouche avec le cardinal de Lorraine, mais un certain Thomas, capitaine anglais au service de Charles IX, insinue que Mac Gibbon n'est pas sûr; au duc d'Anjou, le futur Henri III, ce même Thomas donne à entendre que l'Irlande appauvrie, toujours en révolte, pèse à l'Angleterre, qu'il y aurait moyen de s'y tailler une souveraineté... Le duc offre à l'Anglais 200 ducats, mais refuse de s'engager: bien lui en prit, car Thomas fréquentait également l'ambassadeur d'Élisabeth, Walsingham, et se disposait à dénoncer le complot, en vue de retourner au pays natal!

Nous perdons ensuite la trace de Mac Gibbon: une référence du *Scottish Calendar* (à la date du 26 juin 1572) ferait supposer qu'il était prisonnier; en août 1573, le Pape le recommande au duc d'Albe, et lui-même écrit d'Oporto, le 29 novembre 1575, à Grégoire XIII, pour s'excuser de n'avoir pas fait son voyage *ad limina*, ayant obtenu de Pie V un délai de sept ans; il mourut sans doute en Portugal, vers 1578. Son départ laissait le champ libre à Stukeley: résolu à voir le Pape, il se rendit en 1571 à Rome, fit pieds nus le pèlerinage des sept basiliques, tâcha de gagner don Juan d'Autriche à ses desseins, et l'accompagna peut-être à Lépante.

L'avènement de Grégoire XIII lui ouvrit de brillantes perspectives : décidé à poursuivre énergiquement le retour offensif contre le protestantisme, le nouveau Pontife s'indignait des retards de Philippe, de ses éternelles compromissions avec Élisabeth; celle-ci, de son côté, renonçant à l'alliance française que la Saint-Barthélemy rendait impossible, cessait de soutenir les Gueux et offrait même de trahir leur confiance en livrant à l'Espagne des places remises à sa garde.

Il fallait abandonner tout projet d'attaque directe; une diversion sur l'Irlande eût été la bienvenue.

C'est aussi sur un mariage entre don Juan, alors gouverneur des Pays-Bas, et Marie Stuart, que l'on fondait certaines espérances, et en 1576, Stukeley allait trouver ce prince de la part du Pape; nous ignorons le résultat de cette démarche, que la mort prématurée du vainqueur de Lépante[1] eût empêché d'aboutir, mais en février 1577, Stukeley revient à Rome; il y rencontre un noble Irlandais, Gerald Fitzmaurice, qui s'était réfugié en France, dès 1575, avec d'autres exilés; à partir de cette époque, la correspondance du Nonce de Madrid nous permet de suivre la marche quotidienne des événements.

Philippe II avait mis trois conditions à l'entreprise de son frère : pacification des Flandres, entente avec Henri III, coopération effective des catholiques anglais; alors seulement un capitaine espagnol, Julien Romero, sous prétexte de conduire en Afrique les troupes devenues sans emploi, tenterait une descente brusque du côté de Plymouth ou de Southampton.

Élisabeth se méfiait; son agent Wilson intriguait en Belgique pour faire imposer aux Espagnols le rapatriement par voie de terre; don Juan, peu soutenu, entouré d'alliés suspects, céda enfin, et il eût quitté la partie si les ordres formels de Madrid ne l'avaient retenu; Élisabeth, heureuse de ce revirement, lui offre jusqu'à vingt mille hommes (mai 1578) s'il en a besoin contre le roi de France, et elle insinue que les volontaires anglais enrôlés sous le drapeau du Taciturne tiennent surtout à combattre les Français; la duplicité de la reine est d'autant plus odieuse qu'elle encourageait simultanément les démarches matrimoniales du duc d'Alençon (frère d'Henri III) et que l'intervention française devait favoriser les desseins de ce prince sur les Pays-Bas !

Le Pape, à en croire une dépêche du Vénitien Correr, aurait envoyé à don Juan un secours de 50 000 ducats, et le porteur, Philippe Sega, était à Louvain en mars 1577. Ce même person-

[1] Sur les dernières années de don Juan et sur le rôle de son successeur Alexandre Farnèse, cf. deux articles de l'amiral Jurien de la Gravière, *Revue des Deux Mondes*, t. LXXII, 1885.

nage, alors évêque de Ripa, plus tard de Plaisance, est désigné bientôt après pour remplacer à Madrid le Nonce Ormanetto; les instructions qu'il reçut le 1er juillet du secrétaire d'État, le cardinal de Côme[1], l'exhortaient à s'entendre avec Antonio Perez et le secrétaire Escovedo pour décider leur maître à une action énergique; on ne devait pas attendre l'apaisement des guerres civiles en France, car le Roi Très Chrétien, s'il avait les mains libres, s'opposerait plutôt à l'agrandissement de l'Espagne: si Philippe hésitait encore, qu'il aidât du moins les Geraldines en Irlande, et le Saint-Père aiderait de son côté Stukeley à rejoindre les insurgés.

Le 29 août, Sega est à Madrid; le 5 septembre, il obtient sa première audience, et fort de son récent séjour sur le théâtre de la guerre, il montre qu'Élisabeth est le principal appui des rebelles; la gloire et l'intérêt du Roi Catholique sont en jeu; s'il temporise, il perd ses États héréditaires, sa réputation, et charge sa conscience. Une fois de plus, Philippe demande à réfléchir; on lui remet le Mémoire composé pour don Juan. Quant à Geraldine, l'ambassadeur espagnol à Lisbonne doit l'aider à équiper un navire, mais sans lui donner de soldats, parce que cela serait découvrir l'affaire principale; le même motif empêche d'approuver le départ immédiat de Stukeley.

Le Nonce explique à Rome que l'on redoute l'action de la France aux Pays-Pas: les armements de Guise sont suspects, étant donné que l'Allemagne et les huguenots se tiennent tranquilles. L'archevêque de Séville, Quiroga, grand-inquisiteur et ministre d'État, qui entretient une correspondance avec don Juan passe pour hostile à l'expédition; le Nonce lui rend visite, et Quiroga proteste de son bon vouloir, rejette la responsabilité

[1] Sur ce personnage, qui s'appelait Ptolomeo Gallio, cf. la thèse récente d'un jeune savant finlandais, M. Törne (Paris, Picard, 1906). Sa correspondance avec Sega a été publiée par M. Kretzchmar, *Die Invasions projekte catholischen Mächte gegen Elizabeth*, Leipzig, 1892.

Un autre Finlandais, M. le docteur H. Biaudet, qui étudie les rapports du Saint-Siège avec la Suède, a découvert aux Archives vaticanes (Correspondance de Portugal) nombre de pièces où il est question de Stukeley.

sur le Roi, qui s'enferme à l'Escurial avec son fils malade; fidèle à sa tactique, Philippe aurait dessein de paraître abandonner l'affaire pour qu'elle éclate ensuite avec plus de force ; Escovedo insiste, avec Quiroga, pour que le Nonce tente une seconde démarche, et à la suite d'avis fâcheux envoyés de Flandre, Sega écrit en effet au monarque (23 septembre); celui-ci montre une lettre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui exhorte à mener de front la guerre maritime et la guerre sur le continent; Escovedo déclare qu'on n'en finira que si l'on attaque Élisabeth. Les délibérations se prolongent, mais Quiroga fait assurer le Pape que l'idée fixe de la politique espagnole n'est point abandonnée, que l'on fera diligence... après mûre considération.

Sur un ordre du Vatican, Sega retourne à l'Escurial; il insinue qu'à défaut de Philippe, Henri III se chargera de l'entreprise; il offre quatre ou cinq mille fantassins qui seraient commandés par Jacques Buoncompagni, et qui s'achemineraient de Savone en Piémont sous prétexte de renforcer les garnisons de Belgique.

Le Roi désire une promesse écrite ; il s'inquiète toujours de l'attitude des Français ; certains régiments espagnols ramenés de Lombardie reprennent la route du Nord ; don Juan est suspect depuis l'affaire de Namur, qui a entraîné la perte de nombreuses places et de plusieurs provinces; aussi le Nonce conseille de ne plus mettre en avant ce prince.

Il se tient sur la réserve durant tout le mois d'octobre, malgré trois lettres pressantes du secrétaire d'État, tant on redoute de fournir à Henri III un *casus belli:* le Pape se contenterait alors d'une diversion en Irlande, qui empêcherait Élisabeth de secourir le Taciturne. Stukeley veut absolument gagner Lisbonne et opérer de concert avec Geraldine.

Philippe, averti, saisit volontiers ce prétexte à nouveaux délais ; la majeure partie du Conseil serait favorable à l'action, mais le duc d'Albe est d'un avis contraire ; son expérience des Pays-Bas lui donne voix prépondérante.

Maintenant, c'est Quiroga qui regrette l'attitude du Pape, et qui voudrait une initiative capable d'émouvoir le faible Henri III ;

celui-ci se laisserait peut-être entraîner, malgré son frère, à une ligne offensive avec l'Espagne; le duc de Guise offre des renforts de cavalerie à don Juan; pour éviter des jalousies, on remettrait le royaume d'Élisabeth en dépôt entre les mains du Saint-Père, jusqu'à l'accord complet des parties intéressées.

Geraldine a quitté Madrid avec sa petite troupe; arrivé en Galice, un patron infidèle lui dérobe navire et provisions, mais le chef Irlandais frète une barque anglaise, rejoint le voleur sur les côtes bretonnes, et recouvre tout son bien.

En février 1578, Stukeley, créé marquis de Leinster par Grégoire XIII, amène dans le port de Palamos six cents soldats, avec des armes pour trois mille hommes et des provisions pour six mois.

Le Nonce demande au Roi 20 000 écus, destinés à la solde de quatre cents cavaliers et de mille fantassins; il les envoie à Lisbonne où Stukeley s'est transporté; en même temps, il distribue des fonds au baron Dacre et à d'autres gentilshommes catholiques exilés d'Angleterre; il remet à l'évêque (Irlandais) de Killaloe des lettres pour tous ses collègues d'Irlande.

Mais voici que Stukeley se laisse gagner par le jeune Roi de Portugal, don Sébastien, qui écrit à Rome pour obtenir la permission de l'emmener à la croisade contre les Maures!

L'aventurier assure qu'au retour Sébastien lui confiera deux mille soldats; il réclame de l'or et des munitions; le Nonce, très mécontent, expédie à Lisbonne l'Italien Gambrini pour combattre ce projet fantasque: il déclare qu'on ne versera pas un sou pour l'expédition d'Afrique, et désigne un capitaine originaire de Bologne, Bastiano san Gioseffe, pour suppléer au besoin Stukeley à la tête des troupes, en même temps qu'il rappelle Geraldine de Nantes.

Stukeley s'obstine, il s'embarque au mois de juin, et va se faire tuer avec don Sébastien, le 4 août suivant[1].

[1] Le sort extraordinaire de cet aventurier a frappé l'imagination des contemporains; un précurseur de Shakespeare, Peele, fit de Stukeley le héros de son drame, intitulé : *The Battle of Alcazar*. Cf. le recueil d'H. Morley, *A Cyclopædia of English Literature*, t. I, p. 248.

Ce n'était pas le seul déboire de la politique pontificale : dès février 1578, Philippe réclamait 420 000 ducats de plus, chaque année, sur les taxes qu'un indult l'autorisait à exiger du clergé espagnol; le total en était évalué à 1 500 000 ducats, et le Nonce trouvait déjà ces concessions énormes: on en accorda cependant 250 000, c'est-à-dire 170 000 de plus, sur l'impôt dit de l'*escusado*, pour la durée de la guerre des Flandres; Philippe répondit que le recouvrement de cette taxe était trop laborieux: il finit par obtenir, en octobre 1578, une somme de 170 000 ducats à prélever sur tous les bénéficiers, pour trois exercices successifs.

Le Pape regardait l'expédition d'Irlande comme l'amorce d'une attaque générale contre Élisabeth: il offrait de l'entreprendre en son propre nom, de fournir un corps auxiliaire de six mille Italiens commandés par Giordano Orsini, à condition que Philippe en donnât le double et payât tous les frais.

Il est douteux que le Roi *prudent* (c'est l'épithète que lui décernent ses panégyristes) eût accepté de pareilles avances: certains conseillers achevèrent de l'alarmer en insinuant que les anciens droits du Saint-Siège sur l'Angleterre pourraient être allégués en faveur des Buoncompagni, et l'affaire n'eut aucune suite immédiate.

C'est alors que Sega mande Geraldine à Madrid et veut lui donner la succession de Stukeley à Lisbonne; il s'y rendit en effet, accompagné de plusieurs ecclésiastiques irlandais ou anglais; le plus remarquable était le docteur Sanders. Né vers 1537, élève de l'école épiscopale de Winchester et *fellow* de New Collège d'Oxford, ce savant théologien avait paru au Concile de Trente et venait de publier en latin sur le schisme anglican un ouvrage qui demeurera l'arsenal des controversistes catholiques[1]. Son zèle ardent le portait à servir d'intermédiaire entre le groupe des réfugiés, la Cour de Rome et l'Escurial: toutefois, il se faisait peu d'illusions. « Le roi d'Espagne, écrivait-il le

[1] Il y a une édition de Cologne (1585). L'ouvrage fut traduit en français par le chanoine Maucroix, l'ami de La Fontaine. — Sur Sanders, cf. un article du P. Pollen, S.-J., *English Historical Review*, 1891.

6 novembre 1577 au futur cardinal Allen (alors recteur du collège anglais récemment transféré de Douai à Reims), craint la guerre comme un enfant le feu: notre seul espoir, après Dieu, c'est le Pape. »

Sanders devait être le chef spirituel de l'expédition; il reçut du Trésor espagnol 1 000 ducats, Geraldine 3 000, sans compter 4 000 pour les frais généraux: c'était le simple remboursement d'une partie de la somme avancée par le Pape, et déjà dépensée au service de Philippe. Geraldine laissa deux de ses fils en otage entre les mains du Nonce; le P. Mathieu d'Oviedo et quelques Franciscains se joignirent à la petite troupe, dûment recommandée aux autorités portugaises, et munie de pouvoirs spirituels très étendus.

Les préparatifs occupèrent la fin de l'année 1578: avec les fonds ci-dessus, augmentés de 1 000 ducats par le roi-cardinal, Henri de Portugal, Sanders recruta trois cents fantassins; en février 1579, on allait mettre à la voile lorsqu'un soldat, arrêté par les sbires, se réclama du Saint-Siège! Timide, le gouvernement de Lisbonne fit aussitôt séquestrer le navire, disperser les gens armés, et il fallut plusieurs mois pour fréter un nouveau bâtiment.

Las d'attendre, Sanders quitta le port de la Corogne (17 juin 1579) avec Geraldine, sur un simple bateau de pêche; malgré les tempêtes, ils gagnèrent en un mois la côte irlandaise, ayant capturé deux barques anglaises, s'emparèrent de la petite ville de Dingle et d'un château voisin; Mathieu d'Oviedo retourna seul en Espagne, où il déclara qu'avec 10 000 ducats, trois cents hommes et le navire nolisé à Lisbonne, on tiendrait jusqu'au printemps.

On apprit à Rome que cette tentative audacieuse avait vivement ému la reine Élisabeth: ses forces militaires étaient presque nulles, ses alliés des Pays-Bas ou d'Allemagne incertains, sinon impuissants; elle n'avait guère à espérer d'Henri III et elle pouvait redouter une attaque du côté de la Suède, dont le roi Jean III se rapprochait visiblement du Saint-Siège.

Grégoire XIII, désireux de pousser les choses à bout, offrait donc à Philippe des galères armées, le revenu du riche diocèse de Tolède, plus de 300 000 ducats, et au besoin le Nonce était autorisé à faire espérer davantage ; l'ambassadeur espagnol près le Vatican expédie un courrier spécial, avec des Brefs exhortant Granvelle et Quiroga à user de leur influence ; tout fut inutile ; le Roi répondait invariablement que l'affaire lui tenait à cœur, mais que le moment n'était pas venu : Granvelle expliquait au Nonce que l'argent manquait, que les ministres étaient hostiles, que l'on redoutait la France.

Sega obtint seulement 10 000 ducats (à prendre sur les revenus de Tolède) pour Geraldine ; il dut lever à son propre compte des hommes qu'il envoyait en Galice, et leur procurer des munitions ; le Roi ne voulait pas paraître. Mathieu d'Oviedo se rendit auprès de l'archevêque de Santiago, lui remit les 10 000 ducats, avec ordre de noliser un navire ; c'était en septembre 1579, Geraldine allait se voir aux prises avec les troupes anglaises ; Philippe consentit 5 000 ducats de plus, et le 24 septembre, Mathieu d'Oviedo repartait ; son vaisseau touchait à l'Ile Verte lorsqu'un ouragan le rejeta sur l'Océan ; il rejoignit le port de Ferrol : on apprenait sur ces entrefaites que Geraldine était mort le 18 août, mais que les Desmonds continuaient la campagne ; le Nonce prescrivit donc au capitaine Bastiano qui commandait le détachement formé en Galice, de gagner la côte de Biscaye ; on venait de capturer un bateau anglais chargé de munitions et de 4 000 écus ; c'eût été un précieux renfort, mais la tempête brisa ce navire sur les rochers de Villaviciosa.

Enfin, au début de 1580, à l'aide d'un nouveau crédit de 25 000 ducats, on réunit en Biscaye quatre cents hommes, quatorze canons, cent trente arquebuses ou mousquets, trois cents épées et autant de piques, du biscuit et du vin, deux navires de deux cents tonneaux étaient nolisés pour quatre mois ; Philippe, tiré de sa torpeur, pressait tous ses officiers d'obéir au Nonce, et avec deux cents àuxiliaires venus d'Italie, Bastiano se trouvait colonel de six cents hommes, répartis entre deux compagnies.

Bastiano reçut les titres pompeux de général et de collecteur trésorier-payeur de l'armée d'Irlande.

Mario dell'Anguillara, capitaine de la seconde compagnie, eut le grade de sergent-major du détachement, mais il ne s'embarqua point; un troisième Italien, Alexandre Bertoni, qui était revenu du camp de Geraldine en mars 1579, était maître de camp, avec charge de recruter trois cents hommes en Irlande; l'artillerie était sous les ordres du comte Stefano d'Angarano; enfin, quelques gentilshommes anglais ou irlandais, l'évêque de Killaloe, Mathieu d'Oviedo avec ses missionnaires, pourvus de cent bréviaires et de cinquante missels, complétaient ce personnel assez disparate.

Lorsqu'on serait parvenu à destination, Gerald Desmond serait proclamé lieutenant-général du Saint-Siège, son frère Jean, gouverneur de Limerick; les officiers avaient mandat de fortifier immédiatement la place voisine du port où ils seraient débarqués, d'y mettre à l'abri navires et munitions, puis de s'acheminer vers Kilkenny, Limerick et Dublin.

Ces prescriptions minutieuses furent très médiocrement exécutées, moins par la faute des hommes que par l'hostilité des éléments.

Le 28 août, cinq navires et une galère quittaient Santander, portant cinq cent cinquante Espagnols ou Italiens, trois cents Irlandais bien armés, mais sans artillerie et n'ayant plus que 8 000 ducats sur les 50 000 qui venaient de Philippe II; du golfe de Gascogne, on s'adjoignit deux bâtiments français, dont l'un fut jeté à la côte basque le 10 septembre; le reste de l'escadre se divisa : Bertoni atteignit Dingle, tandis que Bastiano ayant perdu deux navires à cause de la tempête, finit par débarquer à Smerwick avec quatre cents hommes et quelques munitions; il s'y retrancha aussitôt.

Une heureuse coïncidence avait éloigné de Dingle, six jours auparavant, cinq galères anglaises, armées de cent cinquante canons: toutefois, le pays était ruiné, les Desmonds peu suivis et Sanders, qui se trouvait avec eux à Smerwick, envoya dere-

chef Mathieu d'Oviedo réclamer du renfort en Espagne, parce que lord Grey, lieutenant d'Élisabeth, lançait contre les envahisseurs Ormond, l'ennemi acharné des Geraldines, à la tête de mille cinq cents hommes; ceux-ci furent d'ailleurs battus une première fois par les paysans catholiques.

Au vu de ces nouvelles, le cardinal Granvelle propose à Sega de former à Lisbonne une véritable armée de deux mille Allemands et de deux mille cinq cents Italiens (dont cinq cents mousquetaires), à condition qu'elle arborât les couleurs pontificales. Le Nonce charge son secrétaire de sonder les intentions du Roi. et comme on devait s'y attendre, Philippe, tout occupé de la conquête du Portugal, ne voulut point éloigner ses troupes : lorsque le prieur de Crato, don Antonio, qui revendiquait l'héritage du cardinal Henri, en sa qualité de fils naturel d'un roi de Portugal, se fut réfugié en Angleterre, on n'avait plus guère à s'occuper de lui; le secrétaire Idiaquez dit alors au cardinal Riario, Légat extraordinaire à Madrid, que si l'Irlande pouvait servir de pont afin d'attaquer la Grande-Bretagne, on mobiliserait deux mille Italiens, avec trois mois de vivres, et un capitaine de la même nation, par exemple Prosper Colonna, le vainqueur de Lépante, serait mis à leur tête.

Le Nonce, consulté par le Légat, y consentit à condition que le Pape donnât seulement son nom et sa bannière: le rapport de Mathieu d'Oviedo, et de deux Espagnols qui revenaient d'Irlande, avait décidé Philippe; durant l'intervalle, ces mercenaires cantonnés à Lisbonne, mal traités, sans chefs, s'étaient dispersés, ou n'avaient plus ni armes ni vêtements: ceux qui venaient de Toscane exigeaient un ordre formel du grand-duc, et le Nonce avouait qu'après les avis fâcheux reçus d'Irlande. cela serait envoyer ces pauvres gens à la boucherie.

A Londres, on n'avait pas su d'abord à quoi s'en tenir sur le véritable caractère de l'expédition; les informations, de provenance variée, étaient souvent inexactes ou contradictoires.

Ainsi, l'ambassadeur vénitien à Rome mandait successivement (janvier 1578) que Stukeley armait à Naples pour le

compte de Philippe, puis qu'il se rendait à Avignon au nom du Pape, enfin qu'il frétait à Cività-Vecchia un navire destiné à le transporter en Angleterre.

Le célèbre Bernardin de Mendoza, historien, écrivain militaire [1], après avoir servi sous le duc d'Albe aux Pays-Bas, avait rempli auprès d'Élisabeth une première mission d'ordre commercial, en 1574; il s'était fait bien voir de Leicester et d'autres personnages influents; Philippe jugea donc opportun de l'y renvoyer comme ambassadeur: le poste était vacant depuis la disgrâce éclatante de Guerau d'Espes; à partir de 1578, les dépêches de Mendoza nous renseignent sur les fluctuations de la politique anglaise. Dès le 4 mars, en route pour l'Angleterre, il voyait à Paris le Nonce, et mandait qu'Élisabeth ayant appris par la voie de Florence l'embarquement de Stukeley, redoutait une ligne offensive entre la France et l'Espagne; on mettait les côtes de la Manche en état de défense, on réunissait le Conseil et l'on prévenait même les *aldermen* de la capitale, tout cela sans vouloir une rupture ouverte avec Philippe II.

Arrivé à son poste, Mendoza recevait confirmation de ces bruits par son collègue, Castelnau, l'ambassadeur français.

Le 12 avril, la Reine en personne lui déclarait que l'empereur Maximilien l'avait prévenue de ce danger, dès 1573. Une mission de l'Italien Gondi, serviteur de Catherine de Médicis, à Londres et peut-être à Edinbourg, avait pour objet, selon Mendoza, de rassurer Élisabeth et de la pousser à la guerre; en effet, au mois de juin, on croyait Stukeley en vue des côtes d'Irlande, et ne pouvant obtenir la soumission de Desmond, la Reine ordonnait au hardi marin Frobisher de passer le canal de Saint-Georges, sous prétexte d'une croisière en Chine; quelques jours après, on savait que don Sébastien emmenait Stukeley à la croisade, et le 8 septembre, Mendoza parlait d'un message du sultan de Fez à la Reine, promettant de lui livrer, mort ou vif, ce sujet rebelle.

[1] Sur Mendoza, cf. un article de M. Morel-Fatio dans le *Bulletin Hispanique*, 1906.

Sir Philip Sidney, le gentilhomme accompli, fils du gouverneur de l'Irlande, était alors chargé d'une tournée diplomatique en Allemagne : il s'arrêtait à Paris, d'où l'ambassadeur anglais réitérait l'avis alarmant d'une triple alliance entre Grégoire XIII, Henri III, Philippe II, dirigée contre Élisabeth.

Au commencement de 1579, un Anglais revenu d'Espagne faisait connaître les préparatifs maritimes et militaires sur la côte de Biscaye : on saisissait quelques lettres adressées d'Irlande à Sanders et à Fitzmaurice, et Walsingham les remettait au capitaine John Malby qui allait rejoindre le gouverneur à Dublin.

Nous avons vu plus haut que Fitzmaurice, débarqué le premier, espérait soulever rapidement ses compatriotes ; il écrivit au comte de Desmond, rappelant le glorieux passé catholique, la tyrannie d'Élisabeth, l'incertitude de la succession du trône : il conjurait Desmond de s'unir à lui pour être sous l'autorité du Pape le chef et le libérateur du peuple opprimé.

Desmond, indécis, envoya cette lettre aux autorités anglaises, et ne bougea point de sa résidence d'Ashketyn, mais Jean, son frère, voulant donner un gage aux Espagnols, assassina traîtreusement un capitaine anglais nommé Davell, et ses compagnons : aussitôt trois mille hommes se levèrent dans les comtés de Kerry et de Limerick : le 3 août, le commandant de Waterford réclamait des secours à Walsingham, et le 15, la Reine permettait, en cas d'urgence, d'accorder le culte public aux catholiques : les clans hostiles aux Desmonds se ralliaient à la bannière britannique, et la mort si prompte de Geraldine Fitzmaurice écrasait le mouvement ébauché : sa tête fut exposée à Dublin ainsi que l'étendard pontifical, qui représentait le dragon rouge d'Erin, avec deux anges, Notre-Seigneur, deux figures de femmes, avec cette inscription : *Spes nostra, Jesus et Maria*

Desmond se renferma dans sa retraite, tandis que son frère rejoignait à Dingle le détachement espagnol, et faisait mettre à mort quelques prisonniers anglais.

Le Légat Sanders essaya d'encourager ces rares combattants.

leur promit de nouveaux secours, et engagea le chef Ulick Burke à reprendre la campagne, sans attendre les renforts du continent. En effet, les Anglais, conduits par Drury, se laissèrent envelopper dans les bois voisins, et Drury battu s'en alla mourir à Cork; son collègue Malby ravageait la province de Munster, dévastait les monastères, massacrait les malheureux qui croyaient y trouver asile; il n'épargna pas l'abbaye d'Ashketyn, et Desmond, que le Légat était allé solliciter en personne, fut si irrité de cette injure qu'il transféra son allégeance à Philippe II, pilla le domaine de Walter Raleigh à Yougall[1] et mit le siège devant Cork, défendu par Warham Saint-Leger.

Élisabeth, furieuse de cette campagne maladroite et barbare, fit alors partir de Londres le comte d'Ormond, mais sans lui donner les crédits nécessaires; elle comptait davantage sur sa flotte, et le 17 octobre, l'amiral Winter entrait dans le port de Smerwick avec douze galères, deux mille soldats, quatorze canons; la petite garnison italienne, décimée par le feu ennemi, ne résista que cinq jours; à en croire les dépêches ultérieures du Nonce, les recrues espagnoles refusèrent absolument de se battre, et le colonel Bastiano, ayant arboré un signal de détresse (blanc et noir), attendit en vain le secours des Irlandais : au bout d'un terme très court, il fut réduit à se rendre sans conditions.

Les chefs et les Italiens reçurent les sacrements, et lord Grey un puritain fanatique, qui commandait les troupes anglaises, fit exécuter de sang-froid tous ces infortunés, leur refusant la qualité de belligérants, parce qu'ils étaient à la solde de l'Antéchrist romain : seuls, les chefs se rachetèrent au prix d'une énorme rançon, et furent emmenés prisonniers en Angleterre.

Lorsque deux navires envoyés d'Espagne arrivèrent à Dingle (janvier 1580), Winter d'un côté, Ormond et Pelham de l'autre, poussaient vivement la répression, et le capitaine Juliano, assiégé dans le petit fort de Carrigafoyle, subit le même sort

[1] Voir une belle gravure, avec description de ce château ruiné, dans le recueil de Bartlett, *The Scenery and Antiquities of Ireland*, t. II, p. 88.

que ses camarades ; on ne lui laissa qu'un petit nombre d'heures pour se préparer à mourir (6 avril).

En guise de représailles, les gens de Desmond firent sauter les débris d'Ashketyn, et Pelham ayant offert une amnistie, si Sanders et les meurtriers de Davell étaient livrés, lady Desmond se contenta d'envoyer sa lettre au Légat: l'absence d'argent retarda le progrès des troupes anglaises, et Malby dut se borner à dévaster le comté de Mayo: en juin 1580, fourni de nouveaux subsides, il gagna le comté de Kerry: Sanders et la comtesse de Desmond, alors réfugiés dans une île, purent s'échapper à cheval, et le vieux Desmond porté sur les épaules de ses fidèles: le bagage du Légat tomba entre les mains de l'ennemi: Ormond et Malby opérèrent leur jonction, tandis que Winter, du côté de la baie de Ventry, arrêtait un prêtre espagnol que l'on se figura être le Legat.

On estime à quarante le nombre des îles, abbayes, paroisses ou châteaux qui eurent à souffrir: à quatre mille personnes, dont quarante-six chefs et « huit cents traîtres notoires », celui des victimes; encore Malby regrettait-il de n'avoir pas été assez dur !

Pelham offrait de nouveau l'amnistie générale aux mêmes conditions; Jacques Desmond tombait entre les mains du shériff de Cork ; son frère Jean continuait à errer avec Sanders, qui essayait vainement de soulever les catholiques des environs de Dublin (la région appelée *the English pale*, parce qu'elle avait reçu les premiers colons normands): seul, le vicomte Baltinglass, qui avait une vengeance particulière en tête, répondit à son appel: le maire de Waterford reçut de lui une circulaire dans laquelle il déclarait se rallier au Pape, parce qu'Élisabeth ne pouvait être Chef de l'Église : « la sainte Vierge elle-même ne l'était pas. »

Jean Desmond se dirigea du côté de Wicklow. On espérait qu'un contingent écossais, venant de l'Ulster, prendrait à revers les troupes d'Élisabeth; le sort terrible des Espagnols n'était pas de nature à provoquer une autre intervention étrangère: le mal-

heureux Légat, réduit à changer sans cesse d'asile, finit par succomber aux fatigues et aux angoisses: le 1er mars 1582, on le trouva mort dans une tourbière: sa bible et son bréviaire gisaient auprès du cadavre: à en croire un Irlandais, nommé O'Sullivan Bere, il aurait pu recevoir l'extrême-onction des mains de l'évêque de Killaloe, et la sépulture chrétienne par les soins du père d'O'Sullivan, assisté de trois paysans.

On se demande quelles pouvaient être à Londres, durant ces vicissitudes, la contenance et la politique de l'ambassadeur Mendoza: ses dépêches nous font suivre, au jour le jour, les parades subtiles par lesquelles il se dérobait aux questions pressantes de la reine. Le 23 mars 1579, celle-ci prétend savoir que la bulle apportée par Sanders la déclare schismatique et déchue: elle se plaint à Paris et à Madrid, et supplie Mendoza d'en écrire à son maître. Le fier Castillan se dit prêt à mourir mille fois pour défendre le Vicaire du Christ, Chef spirituel de l'Église, mais il distingue en lui le souverain du Pontife; en qualité de simple particulier, il fait observer à son interlocutrice que tous les ministres anglais se montrent ennemis du Pape, que l'on vend à Londres un pamphlet intitulé : *des Trois Tyrans*, à savoir Néron, le Turc et le Pape; il n'y a pas à s'étonner que Grégoire XIII veuille éclairer ce peuple et le convertir. Furieuse, Élisabeth menace de s'allier au roi de France et au prince d'Orange: Mendoza, très calme, réplique que si l'Espagne déclarait la guerre, le coup serait trop brusque pour laisser à la Reine le temps de respirer: il la voit troublée, réclame à son tour contre les démarches du duc d'Alençon, contre le détournement des joyaux de la maison de Bourgogne, expédiés de Bruxelles à Londres, où ils servent de gage à l'emprunt consenti aux insurgés: Élisabeth assure qu'elle garde ces bijoux en vue de les conserver au légitime possesseur, qu'elle s'efforce plutôt de retenir le duc d'Alençon: si ce dernier s'établissait aux Pays-Bas, ce serait la guerre entre la France et l'Espagne: enfin, elle blâme l'intolérance des évêques anglicans, acharnés contre les catholiques

Le 30 avril suivant, nouveau dialogue aigre-doux : s'il y a tant d'Anglais à la solde du Taciturne, ce n'est pas quinze hommes, c'est un millier d'Espagnols qui fondront sur l'Angleterre à l'improviste ; Élisabeth soupçonne les agissements de l'escadre : Mendoza répond (16 juillet) que les couleurs du Pape circulent librement dans les eaux espagnoles ; ces bruits tendent à provoquer une intervention britannique aux Pays-Bas ; ce n'est point mille cinq cents, c'est soixante soldats qui ont débarqué avec Fitzmaurice ; le capitaine Juliano est Italien.

L'ambassadeur observe les préparatifs militaires, l'arrestation préventive de cinq cents gentilshommes anglais, suspects, parce que catholiques : le 30 octobre, il annonce que le Conseil dissimule un avis reçu d'Irlande, annonçant la défaite et la mort d'Ormond, mais cette fausse alerte est bientôt dissipée : le 11 décembre, Mendoza raconte en détail la prise de Smerwick : il affirme que l'on avait promis la vie sauve, et qu'il y a eu cinq cent sept exécutions ! Dix-sept hommes, dont un prêtre, ont été pendus [1].

Cependant, Sanders et Desmond tiennent la campagne, et Grey aurait dit que l'Irlande eût pris feu si l'on avait mieux su s'y prendre.

Le 9 janvier 1580, Mendoza annonce que Stafford questionne le duc d'Alençon pour apprendre si Henri III soutient les prétentions du Pape en cette affaire ; un capitaine génois, Giustiniani, est mis en liberté pour porter à Rome la nouvelle du désastre : les protestants s'obstinent à croire que la Ligue catholique existe entre le Saint-Siège, la France et l'Espagne.

Cependant les prisonniers qu'on amène à Londres ne présentent que des *Agnus Dei* et des lettres d'absolution.

[1] Camden et les historiens anglais soutiennent que Grey fut cruel, mais non point parjure : le poète Spenser, qui l'accompagnait, tâche à l'excuser : on rejette aussi la responsabilité sur Walter Raleigh, et sous Jacques Ier, lorsque ce brillant pionnier de la *Greater Britain* fut extrait de la Tour, et mis à mort après une longue captivité, l'un des griefs allégués par l'Espagne était précisément sa participation au massacre de Smerwick. Quant à la Reine, elle n'eut que des félicitations pour Grey, et regretta plutôt qu'il eût épargné les officiers ennemis.

Philippe II exprime ses regrets, et invite l'ambassadeur à enregistrer tous les faits de persécution, qui justifient sa propre ligne de conduite vis-à-vis des réformés hollandais.

Élisabeth craint une seconde invasion pour l'été: alléguant certains aveux, elle presse Mendoza de reconnaître l'intervention du Nonce et les ordres donnés aux autorités espagnoles en faveur de l'entreprise irlandaise: l'ambassadeur la somme de produire la réponse du Roi aux prières du Nonce.

Cependant la terreur règne en Irlande: on parle de dix-sept notables invités à dîner par un lieutenant de Grey, et odieusement massacrés; finalement la mort de Sanders est officiellement confirmée à Londres. « C'est une grande perte, écrit le solitaire de l'Escurial en marge de la dépêche, mais il ne fera que changer d'objectif sans changer de tactique, et les négociations autrement compliquées qui se poursuivaient dès lors en Écosse vont détourner une fois de plus le péril qui menaçait Élisabeth.

(*A suivre.*)

J. Martin,
prêtre de Saint-Sulpice.

# LA
# DUCHESSE DE DINO

C'est un personnage très diplomatique et tout à fait international que font revivre les ouvrages déjà nombreux relatifs à la duchesse de Dino [1]. Il ne saurait suffire pour en rendre compte d'une simple bibliographie. On y trouve en effet bien des faits, bien des observations à noter qui appartiennent à l'histoire et qui ont pour la France une importance d'autant plus grande, qu'ils viennent d'une étrangère, qui se prêta à nous pendant quelques années seulement. Mariée par M. de Talleyrand en 1809, elle devînt vraiment sa nièce d'adoption, vite formée par lui en dépit de la différence d'âge, relevant au Congrès de Vienne en 1814 son prestige de grand seigneur un peu terni par ses accointances avec la Révolution et même par son mariage, le suivant à l'ambassade de Londres sous la Monarchie de Juillet, devenant son conseil et son Antigone durant les dernières années de sa vie, tenant grand état en son nom à Valençay, comme à Rochecotte et à Paris, puis quittant la France à la mort de son oncle, rentrant dans sa chère Allemagne et y demeurant fidèle aux Hohenzollern, jusqu'à ce qu'elle vienne à disparaître elle-même en 1862. Une telle destinée vaut bien d'être analysée en quelques pages, à l'aide des écrits que la petite-fille de la duchesse de Dino, doublement nièce aussi de M. de Talleyrand, vient de sortir de ses archives de famille.

[1] *Souvenirs de la duchesse de Dino*, publiés par sa petite-fille, la comtesse Jean de Castellane. Préface de M. E.-V. Lamy, Paris, 1908, in-8°; *Ministère et relations politiques du baron de Vitrolles*, Paris, 1884, 3 volumes in-8°; article de la *Revue historique* de novembre-décembre 1908.

## I

La princesse Dorothée de Courlande naquit le 24 août 1793 au moment où son père, le dernier duc régnant, cédait sa principauté à l'impératrice Catherine II, l'un des copartageants de la Pologne. Elle passa sa jeunesse en Silésie dans la belle terre de Sagan, que sa famille avait achetée, et à Berlin dans le palais que Frédéric II avait bâti pour sa sœur Amélie. Ayant perdu son père de bonne heure, elle fut élevée par un certain abbé Piattoli, adepte des philosophes du dix-huitième siècle, florentin, ayant essayé de donner une constitution aux Polonais, qui ne croyait à rien qu'à la métaphysique de Condillac et lui laissait lire tous les livres de sa bibliothèque. Elle se rappelait avoir visité toute jeune avec sa mère un roi fugitif, retiré au château de Mittau, dont le secrétaire et l'ami, M. d'Avaray, les avait reçues avec beaucoup d'affabilité et s'était lié avec sa gouvernante. Là, elle fut témoin du dévouement avec lequel la duchesse d'Angoulême soignait les blessés français que les guerres de l'Empire amenaient prisonniers; et elle dîna plusieurs fois chez le prince, qui fut plus tard Louis XVIII, sans se rappeler des nobles personnes qui avaient charmé autrefois sa solitude. « Le roi, dit-elle, me prenait sur ses genoux, m'embrassait, me nommait, à cause de mes yeux noirs, sa petite Italienne, me questionnait sur mes études, en un mot me faisait mille grâces, dont je me souviens avec étonnement, lorsque je passe maintenant comme une ombre deux fois l'année devant son fauteuil. » Mme de Dino n'a jamais aimé les Bourbons et elle est dure dans son jugement sur la petite cour de Mittau et sur Marie-Louise de Savoie, « la reine » : « Je n'ai jamais vu, écrit-elle, une femme plus laide et plus sale. Les cheveux gris, coupés en hérisson, étaient couverts d'un mauvais chapeau de paille tout déchiré; son visage était long, maigre et jaune; sa taille petite et grosse soutenait je ne sais trop comment un jupon sali sur lequel flottait un petit manteau de taffetas noir, tout en loques; elle me

fit peur la première fois que je la vis... La messe, vêpres, le salut, la chasse occupaient M. le duc d'Angoulême à Mittau, comme à Paris. Le duc de Gramont cherchait partout un bon dîner; M. d'Agoult soignait déjà Mlle de Choisy. A tout considérer, si on n'avait pas été aveuglé par le besoin de trouver intéressant des gens malheureux, on les aurait jugés là comme nous les jugeons aux Tuileries. »

Et cependant, non sans fatuité, elle raconte que M. d'Avaray, « la regardant comme fort grande dame et riche héritière », avait voulu la marier au duc de Bercy, et que, si la personne du prince ne lui a jamais depuis inspiré de regret, elle avoue que « ne se croyant pas précisément une émanation de la Divinité, elle aurait pu être assez utilement le lien intermédiaire entre ces demi-dieux et le reste des humains ».

Sa destinée fut tout autre. Après avoir dû un instant épouser le prince Adam Czartoryski, elle fit le plus banal des mariages de convenance, même un mariage politique, tout comme une princesse de sang royal sacrifiée. Elle était avec sa mère en Saxe, au château de Lobikau, quand un jour d'automne de 1808, l'empereur Alexandre se fit annoncer pour le dîner. Il venait d'achever de sçeller son alliance avec Napoléon au congrès d'Erfurth. Au cours des négociations, il avait vivement apprécié Talleyrand, pour les qualités même et les traditions d'ancien régime qui contrastaient avec le nouveau personnel français, et il avait compris les services que pouvait lui rendre l'ancien évêque d'Autun contre son maître d'aujourd'hui, le tout-puissant empereur. Il voulut lui être agréable et demanda pour son neveu, Edmond de Périgord, la main de Dorothée de Courlande, sa sujette. Un tel désir était un ordre et la duchesse s'y conforma, sans même consulter sa fille, y trouvant d'ailleurs pour elle de sérieux avantages. Le lendemain elle prévint Dorothée et lui communiqua en même temps une lettre du prince de Bénévent, dans laquelle, avec une singulière habileté diplomatique, il faisait le plus flatteur éloge d'un jeune homme qu'il aimait comme son fils, qui serait son héritier et dont l'avenir ainsi

assuré ferait le bonheur de sa vieille mère de quatre-vingts ans. Dorothée ne discuta point. Elle raconte spirituellement que M. Edmond lui fut représenté comme quelqu'un d'une bravoure éclatante et d'un caractère charmant: son père comme tout ce qu'on pouvait voir de plus séduisant et de plus aimable; sa sœur, Mme de Noailles, comme la bonté, la simplicité et l'élégance en personne. Enfin ils étaient tous des êtres parfaits... Il y avait bien la princesse de Bénévent, mais elle était si insignifiante et si annulée, qu'elle ne pouvait être regardée comme un inconvénient. »

On lui amena M. de Périgord. « Son attitude était celle d'un jeune homme fort embarrassé. Il montrait d'ailleurs la plus grande réserve et ne parlait presque jamais. Il était impossible d'augurer de son caractère et de son esprit; car personne n'a jamais fait autant d'usage... du silence. »

Le tableau de la première entrevue des deux fiancés est tracé, non sans malice, par la jeune fille dans ses *Souvenirs ;*

« Assis en face l'un de l'autre, nous fûmes longtemps dans le plus profond silence. Je le rompis, en disant : J'espère, monsieur, que vous serez heureux dans le mariage que l'on a arrangé pour nous. Mais je dois vous dire, moi-même, ce que vous savez sans doute déjà, c'est que je cède au désir de ma mère, sans répugnance à la vérité, mais avec la plus parfaite indifférence pour vous. Peut-être serai-je heureuse; mais vous trouverez, je pense, mes regrets de quitter ma patrie et mes amis tout simples et ne m'en voudrez pas de la tristesse que vous pourrez remarquer en moi. — Mon Dieu, me répondit M. Edmond, cela me paraît tout naturel. D'ailleurs, moi aussi, je ne me marie que parce que mon oncle le veut; car, à mon âge, on aime bien mieux la vie de garçon. »

Le volume s'achève sur ce tableau. Le mariage fut célébré à Francfort, et M. de Périgord emmena sa femme à Paris, « qui ne savait rien de la famille dans laquelle elle allait entrer ». Edmond de Talleyrand-Périgord avait alors vingt et un ans; il devint plus tard duc de Dino, d'un titre que le prince de Béné-

vent obtint du roi de Naples, après les négociations du congrès de Vienne, puis duc de Talleyrand après la mort de son père, et mourut à Florence en 1875 : mais c'est la seule fois que la princesse Dorothée parle de son mari. Toutes ses préoccupations sont désormais pour son illustre oncle, dont elle devient la maîtresse de maison officielle.

Femme politique et mondaine, elle aurait pu ne laisser dans son temps qu'une trace éclatante que les générations futures auraient eu peine à retrouver. Comment se mit-elle à écrire ? Son témoignage sur ce point a d'autant plus d'intérêt, que ses *Souvenirs* ne semblent pas devoir être le moindre des documents, fort curieux pour l'histoire contemporaine, qu'elle a laissés.

C'était à Paris, au printemps de 1822 : un de ses amis partant pour l'étranger vient lui dire adieu, et la surprend avec quelques larmes dans les yeux ; elle lui ouvre son cœur. Ses sentiments étaient ceux que saint Augustin dit quelque part avoir éprouvés : *le mécompte du passé, le tourment du présent, l'épouvante de l'avenir*. L'ami essaye de la consoler ; il propose à son état quelques remèdes :

« Le monde ? J'en suis excédée, répond-elle. — Le spectacle, la promenade ? — Me fatiguent. — La coquetterie ? — Je l'ai épuisée. — La dévotion ? — Je l'ai traversée. — Eh bien, écrivez vos mémoires ? — Quelle folie ! »

« Je me promis, dit-elle, de réfléchir à ce conseil, et je me suis peu à peu familiarisée avec cette pensée, d'abord assez effrayante, de devenir une sorte d'auteur : et je suis arrivée à me soumettre à ce régime déplaisant et à le suivre comme nécessaire à ma tête et à mes nerfs. C'est une manière comme une autre d'avoir la compassion, et après avoir, bien à tort, inspiré beaucoup d'envie, je ne serais pas fâché de faire naître un peu de cette pitié qui aide l'indulgence. »

La modestie de la duchesse de Dino est exagérée, à moins que ce ne soit un artifice. Elle a beaucoup des qualités littéraires de ces « auteurs » dont elle parle avec tant de mépris, et il n'est pas certain qu'elle n'ait point pris goût au métier en l'exerçant.

En tout cas, son Journal politique, dont nous aurons maintenant à parler, n'est point d'une novice.

## II

On n'a rien trouvé dans les papiers de Mme de Dino sur le rôle de Talleyrand au congrès de Vienne et sur le lustre qu'elle-même apporta, — tous les témoignages contemporains en font foi, — à la représentation française lors de cette réunion fameuse de diplomates qui décida du sort des États européens. Cela s'explique, si elle ne commença à écrire qu'en 1822.

Au surplus, elle était alors tout occupée de plaisirs et déployait ses séductions dans les ballets, les carrousels ou les comédies. Les souvenirs du comte de La Garde sur le congrès de Vienne [1] sont remplis de détails sur les réceptions de M. de Talleyrand, dont sa charmante nièce, la comtesse de Périgord, « faisait les honneurs avec une grâce ravissante ». Elle était assise sur un canapé à ses côtés, ou présidait aux déjeuners de gala, éclipsant beaucoup la princesse de Talleyrand, qui n'était encore que Mme Grant. Le prince Woslowski raconte une jolie scène qui se passa au commencement de mars 1815. Un matin, la nouvelle de la folle entreprise de Napoléon parvient à M. de Talleyrand au moment où il était encore couché. Assise auprès de son lit, Mme Edmond de Périgord conversait gaiement avec lui ; on apporte une lettre de M. de Metternich : la belle comtesse ouvre machinalement la dépêche, y jette les yeux et lit le grand événement. Or elle devait se rendre dans la journée chez M. de Metternich pour y répéter *le Sourd ou l'Auberge pleine*. « Bonaparte a quitté l'île d'Elbe. Ah ! mon oncle, et ma répétition ! — Elle aura lieu, lui dit tranquillement le diplomate. »

[1] Comte Fleury, *Souvenirs du Congrès de Vienne*, Paris, 1901, in-8°, p. 434 et *passim*.

L'impératrice d'Autriche y tenait : la représentation ne fut pas ajournée [1].

Sur la Restauration, pendant tout le cours de laquelle Talleyrand vécut presque en mécontent, le Journal, ou plutôt la « Chronique [2] », publiée par la princesse Radziwill, d'après le manuscrit de M. Adolphe de Bacourt, est aussi absolument muette. Ce n'est donc pas la « continuation » du volume imprimé par les soins de Mme la comtesse Jean de Castellane. Après une vingtaine d'années d'intervalle, les notes de Mme de de Dino commencent aux premiers temps de l'ambasssade de M. de Talleyrand en Angleterre sous la Monarchie de Juillet, au mois de septembre 1831. Encore les indications un peu développées ne datent-elles vraiment que du mois de mai 1832. Ce sont des observations, des portraits, des anecdotes sur la société aristocratique de Londres et aussi sur les hommes politiques français ; chacun est traité sans indulgence, mais non sans esprit. La duchesse exerce une véritable influence sur le prince de Talleyrand vieillissant : et on voudrait se servir d'elle. Les « honnêtes gens du juste milieu » lui envoyent M. de Rémusat, qui a la prétention de lui « apprendre Paris » ; car il faut toujours que les doctrinaires enseignent quelque chose. Lors d'un voyage à Paris, au mois de décembre 1833, elle voit la famille royale et est émerveillée de ce que fait le roi Louis-Philippe pour l'aménagement des Tuileries et de Versailles ; elle dîne chez M. Thiers, qui vient à trente-cinq ans d'épouser une jeune fille de dix-neuf. « Mme Dosne — la belle-mère — est très élégante ; elle a une conversation spirituelle et animée, un rire déplaisant : mais sa fille a de beaux cheveux, de jolis membres bien attachés, de grands yeux qui ne disent rien encore, la bouche désagréable, le sourire sans grâce, aucun maintien.

[1] Bien entendu, il n'est pas question de tout cela dans la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand avec le roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, publiée avec tant de succès en 1881, par M. G. Pallain.

[2] *Duchesse de Dino. Chronique de* 1831 *à* 1862, t. I. 1831 à 1835. Paris, Plon, 1909, in-8°.

aucun usage du monde; elle ne parle pas, répond à peine et semblait nous porter sur ses épaules. »

Quant au faubourg Saint-Germain, ajoute-t-elle, il est plus récalcitrant que jamais. L'empereur Napoléon avait des places à donner, des biens à rendre, des confiscations dont il pouvait menacer; rien de tout cela maintenant. Aussi boude-t-on avec une aisance et une insolence inimaginables. « Le fait est que, quand on n'y est pas obligé, la cour est trop mêlée pour être tentante. J'en suis fâchée pour la reine que j'aime et que j'honore. »

M. Dupin vient à Londres au mois de mai 1834 avec quelque prétention d'étudier la politique étrangère. C'est un produit grossier de l'époque, écrit-elle, sentencieux et criard, comme un vrai procureur, avec la plus lourde vanité plébéienne qui apparaît à tout instant. Le premier mot qu'il a dit au chancelier, qui se souvenait de l'avoir vu il y a quelques années, a été celui-ci : « Oui, quand nous étions avocats tous deux... » Fort bien traité ici par un monde brillant et élevé, il y prend assez de goût pour faire le difficile sur celui de Paris. Ne s'avise-t-il pas de trouver que la cour des Tuileries manque de dignité, que les femmes n'y sont pas assez bien mises, que tout y est trop confondu et que le roi Louis-Philippe ne *trône* pas assez? Il a été si frappé du beau costume des femmes à la cour d'Angleterre, qu'il m'a fait, à ce sujet, une phrase vraiment amusante : « Il faudrait que la Reine des Français établît aussi un costume de cour ; on prélèverait ainsi sur nos vanités bourgeoises, qui ont la rage de se montrer, l'impôt d'un grand habit. »

Nous avions lundi (10 juin 1834) un dîner arlequin : M. Dupin, les jeunes Ney et Davoust, M. Bignon. « Si dire du mal de tout le monde est une manière de dire du bien de soi, M. Dupin n'y a pas manqué; il a indignement traité roi et ministres, hommes et femmes de Paris. Les uns sont avares, bavards, sans tenue ; les autres sont des brigands, des contrebandiers, que sais-je! Les mauvaises mœurs ont eu leur diatribe. Puis il m'a fallu sentir la

doucereuse fausseté de M. Bignon. Il me rappelle le mielleux et subalterne de Vitrolles; il en a un peu la figure et surtout le maintien. Je trouve, cependant, la conversation de M. de Vitrolles plus animée et son imagination plus brillante. M. Bignon, le jour où il a dîné, avec M. de Talleyrand, chez lord Palmerston, a dit au premier qu'il désirait lui parler; et avec un air et un ton mystérieux et intime, il lui a dit : « Maintenant que j'ai dîné avec lord Palmerston, on ne dira plus à Paris que je ne puis pas être ministre. »

Au reste, le Journal contient beaucoup plus de détails sur les affaires politiques anglaises et les querelles intestines des ministres et des hommes d'État que sur les événements proprement diplomatiques et européens. Il y est longuement parlé du rappel de la princesse de Lieven en Russie et du vide que cette absence causera dans la société anglaise. Puis vient aussi le départ ou la démission de M. de Talleyrand. Le roi et le ministère auraient voulu le voir rester encore à Londres: mais sa nièce, dans une lettre pleine d'éloquence et de bon sens, l'engage vivement à prendre sa retraite :

« Quand, comme vous, on appartient à l'histoire, on ne doit pas songer à un autre avenir qu'à celui qu'elle prépare. Elle juge plus sévèrement, vous le savez, la fin de la vie que son début. Ne marchandez pas avec le public. Imposez-lui son jugement, de le subissez pas; déclarez-vous vieux, pour qu'on ne vous trouve pas vieilli; dites noblement, simplement, avant tout le monde : *l'heure a sonné.* »

Mme de Dino avait bien jugé. De retour à Paris, M. de Talleyrand est plus populaire, plus choyé que jamais : Louis-Philippe voudrait en faire un président du Conseil. Sa nièce et lui fréquentent le château et flattent le Roi. Ils répètent qu'il faut le laisser faire, qu'il est le plus habile homme de France. « Le Roi parle de tout très bien, longuement, beaucoup; il s'écoute, et a au moins la conscience de sa capacité. Il aime le souvenir du Régent. Saint-Cloud l'y ramène tout naturellement. On l'a entendu dire : « Il n'y a pas de mal que messieurs les

« gens d'esprit s'aperçoivent de temps en temps qu'ils ont « besoin du roi. » Ou bien encore il est entré avec Mme de Dino dans beaucoup de détails sur la pesanteur de sa charge, et lui a ajouté : « Madame, songez donc qu'il faut, pour que les choses « aillent, que je sois *Directeur de tout et Maître de rien.* »

C'est du côté de M. le duc d'Orléans que se portent toutes les affections des Talleyrand. On voudrait le voir marié; on dit qu'il est fatigué tout à la fois de la vie dissipée et des frivolités de jeune homme qui lui nuisent et le diminuent, qu'il veut prendre racine, grouper autour de lui, se fixer, s'asseoir. A l'automne de 1834, il annonce sa visite à Valençay.

Il y arrive le 26 octobre, très bien accueilli sur son passage par la population rurale. Au château se trouve le baron de Montmorency, qui avait manqué épouser Madame Adélaïde, la comtesse de Sainte-Aldegonde, dame d'honneur de la reine, veuve en premières noces du général Augereau. La réception de trois jours, les dîners, bals, promenades n'ont rien que de banal. Mais il en reste une intimité véritable entre le prince et la duchesse de Dino, qu'il vient voir fréquemment et à l'improviste quand elle est à Paris. Elle raconte ainsi nombre de conversations; elle parle d'un bal très élégant donné par lui; et elle ajoute : « Il y a de singuliers contrastes dans le prince royal : le goût et les prétentions aristocratiques dans ses habitudes et une détestable tendance dans la politique. » Aussi, accusait-il la duchesse d'être « comme le roi » : son père l'aimant beaucoup, parce qu'il lui parlait toujours dans son sens. Et ces petites disputes finissaient galamment par son portrait qu'il demandait la permission d'ajouter à la galerie de Rochecotte. Ce fut l'occasion pour Louis-Philippe de faire à Mme de Dino une déclaration à laquelle il tenait sans doute. A quelques jours de là, il attend la duchesse chez Madame Adélaïde et il l'aborde :

« Il a causé longtemps, et de toutes choses : je dois dire avec beaucoup de bon sens, d'esprit, de lucidité et de prudence : comprenant parfaitement les destinées anglaises, jugeant bien l'Europe, parlant de son fils avec une grande raison. Il m'a particu-

lièrement dit deux choses qui m'ont frappée. La première, c'est que, sans avoir été entraîné aussi loin que son fils, il avait lui-même donné dans certaines erreurs dont la pratique l'avait guéri. Il est revenu ensuite sur la Révolution de Juillet, et a mis du prix à s'en montrer étranger dans le principe, aussi m'a-t-il raconté que lors de la décoration des députés, des ministres avaient voulu la lui faire porter, et qu'il s'y était refusé, disant qu'il ne la porterait jamais, n'y ayant eu aucune part que celle d'en arrêter les résultats destructeurs. Il a ajouté : « Madame, vous ne me l'avez jamais vu porter, cette décoration ! »

Un sujet d'intérêt moins général est la mort de la princesse de Bénévent ; mais le récit en est assez piquant : « J'ai été avertie que la princesse de Talleyrand était dans un état de santé qui menaçait d'une fin prochaine. Il fallait y préparer M. de Talleyrand.

« Je ne craignais pas d'affliger son cœur, qui n'est nullement intéressé dans cette circonstance ; mais la disparition d'une personne à peu près de son âge, avec laquelle il a vécu, qu'il a jadis assez aimée, ou à laquelle il a été assez soumis pour lui donner son nom, tout cela me faisait croire que le danger de la princesse lui causerait une impression profonde. Mes premières paroles à ce sujet ont été écoutées en silence, sans réponse. Le lendemain, M. de Talleyrand m'en a parlé, mais uniquement, le cas échéant, comme d'un embarras de deuil, d'enterrement et de billets de part : tout cela non seulement avec la plus grande liberté d'esprit, mais avec un soulagement visible. Il a immédiatement abordé les questions d'argent, assez importantes, qui se lient pour lui à la succession de sa femme... Tout le reste du jour, M. Talleyrand a montré une sorte de sérénité et d'entrain, que je ne lui avais pas vue depuis longtemps et qui m'a tellement frappée, que, l'entendant fredonner, je n'ai pu m'empêcher de lui demander si c'était son prochain veuvage qui le mettait si fort en hilarité. Il a fait la grimace, comme un enfant qui joue, et a continué de parler de ce qu'il y avait à faire si la princesse mourait... Il y a probablement, quoiqu'il n'en convienne pas,

même avec moi, dans la perspective de cette mort, le soulagement de voir briser un lien qui a été le plus grand scandale de sa vie, parce qu'il a été le seul irrémédiable. »

Il y a là un ton dégagé qui ne manque pas d'allure et qui est bien d'une grande dame du dix-huitième siècle, ou d'une étrangère que rien n'étonne.

La princesse mourut le 9 décembre 1835, administrée par l'archevêque de Paris; et sa succession ne laissa pas que de causer aussi quelques ennuis à M. de Talleyrand.

Ici s'arrête la *Chronique*. Mais il faut en relever encore un passage important, celui où la duchesse de Dino explique comment M. de Talleyrand écrivit ses fameux *Mémoires*, qui ont causé une déception véritable quand M. le duc de Broglie les a publiés. C'est en 1809, à cinquante-cinq ans, lors de ses quatre années de disgrâce près l'empereur Napoléon, que, frappé de l'inexactitude des histoires de la Révolution, il voulut recueillir ses souvenirs sur les événements auxquels il avait été mêlé, particulièrement ses rapports avec le duc d'Orléans. Plus tard, de 1810 à 1830, il a écrit son morceau sur Erfurth et sur la révolution qui conduisit le souverain espagnol prisonnier jusqu'à Valençay. Mais quand il aborda le congrès de Vienne, il n'avait plus sous les yeux sa correspondance, et n'ayant gardé ni notes, ni papiers, il écrivait de mémoire, ce qui a amené des lacunes regrettables. De plus, quoi qu'on en ait dit, il n'y a dans ses souvenirs rien de méchant, rien d'insultant, à peine quelque malice fine et gaie, moins de scandale que dans aucun écrit de ce genre. Les femmes, qui ont tenu cependant tant de place dans les habitudes sociales de M. de Talleyrand, sont traitées par lui avec respect, ou du moins avec grâce, mesure, indulgence. On voit qu'il est reconnaissant du charme qu'elles ont répandu sur son existence. M. de Bacourt n'a donc pas eu besoin de tronquer le texte des *Mémoires:* et Mme de Dino, très liée avec lui, a en quelque sorte certifié d'avance la copie qu'il devait faire sous ses yeux.

On voit quels services Mme de Dino rendit à M. de Talleyrand pendant sa vieillesse et son âge mûr, en le replaçant dans ce

monde aristocratique dont il était un peu sorti, sans rien sacrifier elle-même de l'orgueil et du prestige que sa grande naissance et ses illustres alliances en Russie et en Allemagne légitimaient. Si elle est un peu sévère parfois pour la France, c'est qu'étrangère et cosmopolite, elle n'a pris de Talleyrand que le nom. Encore, cependant, devenue duchesse de Talleyrand, à la mort de son beau-père, voulut-elle, en 1845, échanger ou acheter à sa sœur, Mme de Hohenzollern, le duché de Sagan, dont le roi de Prusse lui conféra l'investiture avec succession assurée à son petit-fils.

Comme elle retourna en Allemagne aussitôt la mort de son oncle, la seconde partie de sa *Chronique*, après des renseignements relatifs à la France, donnera sans doute quelques révélations sur la politique européenne au milieu du dix-neuvième siècle. Ce sera un motif de plus de l'analyser avec soin aussitôt son apparition.

G. Baguenault de Puchesse.

# LA
# MISSION D'ALQUIER A STOCKHOLM
## 1810-1811

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS
DES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A PARIS

---

## I

### LES INSTRUCTIONS D'ALQUIER

Un mois après la ratification du traité de paix conclu avec la Suède, le 6 janvier 1810 [1], Napoléon choisit pour le représenter définitivement à Stockholm, Jean-Baptiste Alquier, ancien ministre de France à Munich, à Rome et à Naples.

Quatre candidats avaient été présentés par Champagny pour le poste de Stockholm : d'abord Lehoc, ancien ambassadeur en Suède en 1795, qui fut jugé trop âgé, il avait soixante ans ; puis Durand, ministre à Stuttgard ; Bignon, ministre à Carlsruhe, enfin Alquier. A l'occasion de sa nomination, il sollicita le titre de comte ou de baron : « la position de sa fortune ne lui permettant pas de transmettre ce titre à ses deux fils, servant alors en Espagne, il lui resterait personnel, mais honorerait sa vie et serait un motif de noble émulation pour ses enfants [2]. » Napoléon le créa baron.

Alquier n'était pas riche : 9 000 livres de rente annuelle ; il avait perdu son mobilier et ses chevaux, lors de sa fuite de

[1] Ce traité fut ratifié le 21 février 1810 ; voir à ce sujet notre étude : *Napoléon et la Suède en 1810*, dans le *Bulletin historique du Ministère de l'instruction publique*, année 1906.

[2] Archives nationales, AF IV, 1700 ; Alquier à Napoléon, 9 avril 1810.

Naples, en 1806, et on ne l'avait point indemnisé. A Rome, il avait également dû abandonner une partie de ses meubles, par suite de son départ précipité, ordonné par l'Empereur. Enfin, son établissement à Stockholm serait ruineux pour lui, à cause de la distance. Pour ces motifs, il sollicita, comme gratification, les deux tiers de son traitement annuel, au lieu d'un tiers, fixé par le règlement. Ce traitement était de 60 000 francs, et il en avait déjà dépensé 32 000. Nous ne savons s'il obtint satisfaction.

Par suite de diverses circonstances et notamment à cause de l'élection du prince royal de Suède, le départ d'Alquier fut retardé, et il ne quitta Paris que dans les premiers jours d'août 1810.

De la mission d'Alquier en Suède, on ne connaît guère que la scène entre Bernadotte et lui, le 26 août 1811, c'est-à-dire le dernier épisode. Les négociations diplomatiques qui l'ont précédé n'ont jamais été exposées d'une manière méthodique et complète [1]. Elles sont pourtant très intéressantes et permettent de saisir les motifs qui ont amené Bernadotte à se détacher progressivement de Napoléon, et poussé l'Empereur à l'agression du 27 janvier 1812, contre la Poméranie suédoise.

[1] On en trouve des fragments toujours incomplets, parfois inexacts, dans les ouvrages suivants : TOUCHARD-LAFOSSE, *Histoire de Charles-Jean*, 1838, t. II, p. 179 et suiv. ; — BAIL, *Correspondance de Bernadotte avec Napoléon*, 1819, *passim* : — BEAUMONT-VASSY, *Les Suédois depuis Charles XII*, t. II, p. 143-150 ; — BERNARD-SARRANS, *Histoire de Bernadotte*, 1845, t. I, p. 205 et suiv. ; — Ch. SCHEFER, *Bernadotte roi*, 1899, p. 72 et 81 : — BIGNON, *Hist. de France sous Napoléon*, t. IX, p. 342, et t. X, p. 151 et suiv. ; — A. THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. XIII, *passim* : — L. PINGAUD, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*, 1901, p. 136-138 ; — A. VANDAL, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. III, chap. x ; — *La Suède sous Charles XIV Jean*, par F. SMITH, 1845, p. 27 et 38 ; — COUPÉ DE SAINT-DONAT, *Mémoire pour servir à l'histoire de Charles-Jean*, t. I, *passim*, donne la copie des pièces contenues dans le recueil de BAIL, cité ci-dessus ; — MONTGAILLARD, *Histoire de France*, vol. VII, p. 24-26 ; — LANFREY, *Histoire de Napoléon Ier*, t. V, p. 326 et 453 ; — SUREMAIN, *Mémoires*, chap. VIII et IX ; — LAVISSE et RAMBAUD, *Hist. générale*, t. IX, ne parlent pas de l'activité diplomatique d'Alquier, à Stockholm.

Nous allons essayer de présenter ces négociations dans leur ensemble grâce aux documents, pour la plupart inédits, des archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, et des Archives nationales.

Malgré l'élection de Bernadotte comme prince héritier, les instructions remises à Alquier, le 31 mars précédent, avaient conservé toute leur valeur; on ne lui en donna donc point d'autres lors de son départ. Elles débutent par une considération peu flatteuse pour la Suède : « Cette nation étant déchue du rang qu'elle occupait au dix-huitième siècle, et plus tard quand elle menaçait la capitale du grand empire qui venait de s'élever et de se former à côté d'elle et à ses dépens; aujourd'hui la France n'a plus aucun intérêt à renouveler ses anciens traités d'alliance avec elle. Ils sont annulés et nos rapports se borneront au maintien de la paix et d'une amitié franche et durable. Ce sera le premier objet de la mission d'Alquier.

« Il doit donc veiller constamment à l'exécution du blocus continental, provoquer toutes les mesures qu'il jugera convenables pour prévenir l'introduction des marchandises et denrées coloniales anglaises. Il s'attachera surtout à empêcher qu'il ne résulte des abus de la faculté que le gouvernement suédois s'est réservé d'admettre dans ses ports des navires chargés de sel pour la consommation du pays.

« La France ne pourra probablement profiter immédiatement de l'entrepôt de Gothembourg, si favorable à son commerce avec le Nord : néanmoins, il veillera à ce qu'il ne soit pris aucune mesure attentatoire à ses droits. Il étudiera la question de l'établissement d'un traité de commerce pour remplacer ceux de 1741 et 1784[1] ».

En résumé, au printemps de 1810, Napoléon estime la Suède indigne de s'allier avec lui, parce qu'il n'est pas question en ce moment d'une brouille avec la Russie, et le rôle de

[1] Archives des Affaires étrangères. Ms. Suède, Correspondance, t. 293, f° 341.

son représentant sera celui d'un surveillant qui devra même, le cas échéant, s'immiscer dans les affaires intérieures du pays: cette situation donnera bientôt lieu à des froissements regrettables.

Alquier séjourna un certain temps à Elseneur, en face de la côte suédoise et n'arriva à Stockholm que le 17 septembre. Il fallait, avant qu'il prit possession de son poste, que la question de l'élection du prince royal de Suède fut définitivement réglée.

La Suède s'était engagée, par l'article 3 du traité du 6 janvier 1810, à adhérer pleinement au blocus continental, c'est-à-dire à ne recevoir aucune marchandise ou denrée coloniale anglaise, *sous quelque pavillon que ce fût*. Le sel venant d'Angleterre était admis en dérogation à cette clause.

Or, d'après le rapport d'un voyageur français, six mille bâtiments, battant pavillon américain, avaient pénétré à Gothembourg depuis l'époque de la signature de ce traité jusqu'au 13 octobre de la même année. Ils portaient pour 50 à 60 millions de denrées coloniales anglaises, dont une partie était entrée en Danemark par suite de la faiblesse du Roi, le reste se trouvait sur les marchés suédois En conséquence, le sucre et le café se vendaient à vil prix dans ce pays, à la grande satisfaction des habitants. Ces renseignements étaient en partie confirmés par Ranchoup, consul de France à Gothembourg, qui écrivait à Champagny que, le 8 octobre 1810, mille sept cents navires américains mouillaient dans ce port, que neuf cents étaient partis le lendemain pour la Baltique avec des denrées coloniales et le 10, huit cents avaient fait voile pour l'Angleterre avec des produits suédois : fers, bois et chanvre [1]. Tous étaient escortés par des navires de guerre britanniques. Il ajoutait que les lettres et les passagers voyageaient régulièrement par des paquebots entre les ports de Suède et de l'entrepôt de Gothembourg.

Un corsaire français le *Wagram* avait été enlevé par les Anglais

[1] Archives des Affaires étrangères, *loc. cit.*, t. 249, f° 294: rapport de Ranchoup.

dans le port de Stralsund, en Poméranie suédoise; enfin, un incident plus caractéristique s'était produit dans les eaux suédoises. Une chaloupe, détachée d'un navire de guerre anglais, ayant pénétré dans le port de Carlstern pour attaquer un corsaire danois, avait été capturée avec ses dix-sept hommes d'équipage par une canonnière suédoise. Les autorités de Calstern s'étaient empressés de rendre ses marins au commandant du navire britannique.

Alquier demanda des explications sur ces infractions au traité de Paris et ces manquements aux bons rapports entre pays amis. Engeström, ministre des Affaires étrangères, répondit :

« Le *Wagram* a été pris dans le port de Stralsund par sa propre imprudence, et d'ailleurs le Roi a ordonné au commerce de Stralsund d'en payer la valeur; donc le gouvernement suédois n'est pas responsable de cette affaire. Nous avons rendu au commandant anglais les marins pris à Carlstern: c'est vrai, mais leur nombre était si peu important que la perte de ces marins ne pouvait causer un préjudice à la marine britannique; si leur nombre avait été plus considérable, nous aurions pu agir différemment; de plus, l'Angleterre doit à son honneur de punir ces hommes, ce qu'elle aurait été dans l'impossibilité de faire si nous les avions gardés; car nous ne pouvions pas négocier en vue d'une réparation, puisque nos relations diplomatiques sont rompues avec le cabinet anglais. »

Le nombre de six mille navires neutres entrés dans la rade de Gothembourg était faux, suivant Engestrom et il fournissait à Alquier des rapports des autorités suédoises constatant que, du 1er janvier au 28 novembre 1810, mille deux cent quatre-vingt-huit navires seulement y étaient entrés dont quatre cents sur lest et deux cent soixante venant de la Norvège, du Jutland et de la Baltique, les autres contenaient peut-être des denrées coloniales, mais on n'en était pas bien certain. La Russie était bien plus coupable, ajoutait-il, car elle avait reçu trois mille bateaux venant directement d'Angleterre.

Alquier devait se contenter de ces explications spécieuses, mais elles ne convainquaient ni lui, ni Napoléon.

## II

### PREMIÈRES DIFFICULTÉS

Pour pallier le mauvais effet que sa conduite ne pouvait manquer de produire sur l'Empereur, le gouvernement suédois accablait Alquier de politesses. Il fut reçu à Orebro par le Roi et lui remit le grand cordon de la Légion d'honneur: le vieux monarque s'empressa de s'en parer: sa joie était extrême: il s'écria :

« Enfin, nons ne faisons plus qu'un. Tout le monde sait bien ici que tel a toujours été le vœu de mon cœur; mais ne laissez pas ignorer à l'Empereur que je suis plus entraîné vers lui par l'admiration et l'affection que je lui ai vouées, que par les considérations politiques [1]. »

Engeström et Adlercreutz, conseiller intime, reçurent également des mains d'Alquier les hautes décorations de la Légion d'honneur. Après trois jours de réceptions, de fêtes et de protestations d'amitié, notre ministre revint à Stockholm; les difficultés allaient commencer.

Dans les derniers jours d'octobre 1810, Alquier reçut de Champagny deux importantes dépêches; elles lui traçaient, de la manière suivante, sa ligne de conduite :

1° Rien n'est changé aux décrets de Milan et Berlin: les denrées coloniales : sucre, café, coton sont exclues des ports avec plus de sévérité que jamais;

2° Il n'y a plus de neutres, surtout américains; même quand ils ont des certificats délivrés par les consuls de France, il faut les traiter comme Anglais;

3° Le gouvernement suédois doit confisquer tous les bâti-

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 294, f° 236: Alquier à Champagny, 6 octobre 1810

ments neutres ayant des denrées coloniales à bord, qui lui tomberont sous la main, même ceux qui ont la licence française[1];

4° Par décret des 8 août et 12 septembre 1810, des droits d'entrée ont été établis. Ces droits n'ont pas pour résultat de permettre l'entrée des denrées coloniales: mais, comme une grande quantité de denrées a été saisie dans les ports français, russes et prussiens, sur plus de deux cents navires soi-disant neutres, le résultat de ces saisies serait de rendre ces denrées trop abondantes en certains endroits du continent. L'Empereur a décidé de mettre sur les denrées coloniales déjà introduites, ou qui arrivent par suite de saisies, des droits qui les maintiennent à un prix élevé; d'abord, pour en diminuer la consommation, ensuite pour favoriser le débit des produits continentaux qui doivent les remplacer.

Il faut que tous les pays appliquent ces droits, la Suède plus que les autres;

5° Demander la cessation de toutes relations directes ou indirectes avec l'Angleterre et la fermeture complète des ports aux navires chargés de denrées coloniales, quelle que soit leur nationalité.

Alquier tint à Engeström un langage conforme à ces instructions.

« Le gouvernement suédois, lui répondit le ministre, est à l'abri de tout reproche, puisque les denrées coloniales accumulées à Gothembourg n'ont point été apportées par des navires anglais, mais par des bâtiments américains que le traité de Paris n'exclut point des ports suédois. » Cette interprétation du traité était fausse: en effet, il était spécifié que les denrées coloniales ne seraient pas reçues, quelle que fût la nationalité des bâtiments qui les avait apportées: mais le mot « américains » ne figurait pas dans le texte du traité, d'où la réponse spécieuse d'Engeström.

[1] *Loc. cit.*, Suède. Correspondance, t. 294, f° 236; Champagny à Alquier, 5 octobre 1810. Au sujet du blocus continental; cf. notre ouvrage : *Napoléon et l'Angleterre, 1802-1813*, chap. XXII.

Nous ne pouvons pas interrompre tout commerce avec l'Angleterre, continuait le ministre : en effet, l'article IV du traité de Paris nous autorise à recevoir de ce pays le sel nécessaire aux besoins de notre population et, comme conséquence, à vendre aux Anglais les produits suédois.

Cette fois, Engeström avait raison et Alquier ne pouvait rien objecter, car c'était conforme à la lettre du traité de Paris, sinon à son esprit. Quant à la confiscation des bâtiments chargés de denrées coloniales, Engeström prendrait les ordres du roi, et il ne voyait pas d'inconvénient à cette confiscation : mais, au sujet des droits que Napoléon proposait d'appliquer sur les denrées coloniales déjà entrées, la question était complexe, et on ne pouvait la résoudre sans l'autorisation de la Diète, qui n'était pas réunie et dont on ignorait la date de convocation, car elle ne se tenait que tous les trois ans. C'était une manière adroite d'éluder la question, en effet Napoléon ne pouvait forcer le gouvernement à violer la constitution du royaume.

L'arrivée de Bernadotte à Stockholm, le 2 novembre 1810, fit espérer à Alquier que les ordres de Napoléon seraient mieux exécutés que par le passé, le nouveau prince royal paraissant plein de bonnes intentions envers la France. Aux plaintes de notre ministre, il reconnut que les commerçants de Gothembourg s'étaient conduits d'une manière scandaleuse et révoltante et que plusieurs maisons israélites, extrêmement riches, lui semblaient très coupables. Il prit alors l'engagement de faire connaître au Roi les abus dont Sa Majesté n'avait point encore été informée [1]. Puis il écrivit à Napoléon que le commerce anglais n'était pas toléré à Gothembourg, qu'il y avait de la contrebande en Suède comme partout et il le suppliait de ne point ajouter foi « à des rapports exagérés dictés par l'intérêt de ceux qui les font [2] ».

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 294, f° 298 ; Alquier à Champagny, 9 novembre 1810.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 294, f° 283 ; Bernadotte à Napoléon,

Entre temps, Lagerbielke, ministre de Suède à Paris, ayant protesté contre la saisie à Rostock de huit bâtiments suédois, chargés de denrées coloniales, Napoléon perdit toute mesure et, ayant mandé ce diplomate à Fontainebleau, lui reprocha avec une violence inouie la violation du blocus continental et lui déclara que si la Suède ne déclarait pas la guerre à l'Angleterre, Lagerbielke quitterait Paris immédiatement et Alquier rentrerait en France[1].

## III

### LA SUÈDE DÉCLARE LA GUERRE A L'ANGLETERRE

Lorsque l'alternative imposée par Napoléon fut connue à Stockholm, et qu'Alquier menaça de partir dans cinq jours[2], l'affolement fut à son comble dans le conseil. Confisquer les marchandises anglaises était possible, fermer les ports aux neutres ou soi-disant neutres, l'était moins, à cause de l'étendue considérable des côtes suédoises et des innombrables ports naturels qu'elles offraient; on pouvait toutefois l'essayer, mais déclarer ouvertement la guerre à la nation anglaise pouvait amener la ruine complète de la Suède. Les bâtiments suédois se trouvant dans les ports anglais seraient confisqués; le change, déjà si bas, tomberait encore davantage et causerait de nombreuses faillites, l'écoulement des fers et des bois serait arrêté, les douanes, principale source des revenus de l'État, ne donneraient plus rien: les arsenaux sont vides, l'armée désorganisée, il faut sept à huit millions pour rétablir la puissance défensive du pays, et le Roi ne peut ordonner de nouveaux impôts sans le concours de la Diète: les fortifications de Carlskrona sont en mauvais état,

14 novembre 1810. Cette lettre a été publiée par Bail, *op. cit.*, p. 79, et par Montgaillard, t. VII, p. 69.

[1] Lagerbielke transmit à son cabinet le récit détaillé de cette scène et il a été publié par Bail, *op. cit.*, p. 59.

[2] Note remise par Alquier, le 13 novembre 1810.

les Anglais pourront donc sans peine détruire les restes de la flotte suédoise: enfin, le sel fourni par l'Angleterre, venant à manquer, la population sera réduite à la dernière misère.

Avouons-le, la situation de la Suède était des plus pénible ; il fallait qu'elle optât entre la brouille complète avec Napoléon, c'est-à-dire la perte immédiate de la Poméranie suédoise, ou la guerre avec l'Angleterre et tous les maux dont nous venons de tracer le tableau.

On sait que Bernadotte sortit de la salle du Conseil lorsqu'on discuta cette question ; le prince royal ne voulait pas influencer ses résolutions. Malgré cette abstention, on obéit aux injonctions de l'Empereur [1], car on en était arrivé à craindre sa colère plus que toute autre chose au monde. Le Roi déclara la guerre à l'Angleterre, le 17 novembre, et ordonna la saisie des denrées coloniales en entrepôt et la fermeture des ports à tous les neutres sans exception ; enfin, défense fut faite de recevoir les paquebots anglais.

Le cabinet de Londres ne prit pas au sérieux cette levée de boucliers, il la tint pour non avenue et poussa la générosité jusqu'à autoriser les cinquante navires suédois en chargement dans les ports britanniques à compléter leurs cargaisons et à quitter librement les eaux anglaises [2]. Cette conduite était intéressée, car si l'Angleterre faisait la guerre à la Suède, elle se privait d'un débouché, difficile mais pourtant pas impossible et aggravait ainsi sa propre situation. De son côté, le gouvernement suédois ne poursuivit que mollement la confiscation des marchandises anglaises.

Il ne pouvait faire autrement; en effet, les familles nobles les plus influentes possédaient les mines de fer et de cuivre formant la principale richesse du pays; ces produits ne pouvant trouver leur écoulement qu'en Angleterre, une rupture effective avec cette puissance ruinait du même coup toute la noblesse. Or, celle-ci tenait l'armée par la possession de presque tous les

[1] Cf. Charles Schefer, *Bernadotte roi*, p. 63.
[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 70.

grades. Les marchands, dont plusieurs avaient acquis des fortunes énormes par le trafic des denrées coloniales, jouissaient d'un crédit illimité qu'ils devaient à des largesses habilement distribuées, ils dominaient en cour et recevaient une large part des faveurs et des distinctions honorifiques. Ainsi, en 1811, les ordres les plus influents [1], la noblesse et les marchands, étaient attachés à l'Angleterre par le lien le plus puissant, celui de l'intérêt et cette coalition, appuyée sur l'armée, dominait le gouvernement du faible Engeström et du plus faible encore Charles XIII [2]; elle pouvait même les renverser s'ils contrecarraient trop ouvertement ses vues. Napoléon, maître absolu d'un immense empire, ne pouvait apprécier à leur juste valeur les difficultés auxquelles le cabinet suédois était aux prises et il exigeait de lui une conduite qu'il ne pouvait tenir sans danger.

L'Empereur croyait avoir atteint son but en forçant la Suède à déclarer la guerre à l'Angleterre, il eût été logique qu'il l'aidât à la faire d'une manière efficace.

Bernadotte, arrivé à Stockholm depuis deux mois et ne connaissant pas encore à fond la situation économique du pays, était plein de zèle pour la cause française: il venait encore de proposer la saisie des marchandises anglaises et voulait que l'on fît une guerre sérieuse à l'Angleterre. Les dépêches d'Alquier à cette époque ne laissent aucun doute à cet égard.

En novembre et décembre 1810, le prince royal écrivit quatre lettres à Napoléon, il le suppliait de lui envoyer des secours :

« Forcés par Votre Majesté de déclarer la guerre, nous nous tournons vers Elle. Nous lui offrons des bras et du fer et nous lui demandons, en retour, les moyens que la nature nous a refusés [3]. »

[1] Les deux derniers ordres de la Diète étaient le clergé et les paysans, de beaucoup les moins influents.

[2] Ce monarque pleurait pour les motif les plus futiles et Engeström l'imitait. On voyait avec étonnement et pitié ce ministre, qui était d'une taille et d'une force colossales, verser d'abondantes larmes en toute occasion. Alquier à Champagny, *passim*.

[3] Ces quatre lettres des 1, 19 novembre et 8, 19 décembre 1810 ont

Ce langage, plein de sens et de logique, ne produisit aucun effet sur Napoléon, peut-être parce qu'il venait de Bernadotte[1]. Il fit répondre, par l'organe d'Alquier : « Je suis satisfait de la décision de la Suède, j'accorde l'entrée de tous les ports de mon empire à ses produits, je l'autorise à prendre les miens y compris le blé ; mais, en échange, il me faut deux mille marins pour monter quatre vaisseaux à Brest ; je consens aussi à passer un traité d'alliance, mais un régiment suédois prendra du service dans mes armées. Il faut, enfin, que la Suède accepte le tarif du 5 août 1810 pour les denrées coloniales saisies. Quant à Bernadotte, il ne doit plus écrire à l'Empereur, on ne lui répondra point jusqu'à ce qu'il soit Roi : pourtant Alquier doit lui témoigner tous les égards possibles[2]. »

— Eh quoi ! répondit Engeström, vous me demandez des soldats et des matelots à un moment où la guerre avec l'Angleterre va nous forcer à utiliser toutes nos forces, et d'ailleurs, il faut l'autorisation de la Diète pour faire sortir les troupes du territoire suédois ; toutefois, si l'Empereur le désire, nous lui enverrons des officiers. Il faut aussi que la Diète nous autorise à frapper d'un tarif nouveau les denrées importées. L'Empereur ignore-t-il donc que la Constitution nous force à soumettre aux États toutes les questions financières et militaires ? Quant au blé que vous nous offrez, sachez que les progrès de notre agriculture nous permettent d'en exporter nous-mêmes.

Bernadotte fut plus catégorique encore avec Alquier : l'idée d'une alliance lui souriait beaucoup, mais la demande d'un régiment dans les circonstances actuelles le mit en colère.

— Quel avantage trouverai-je à envoyer un régiment se mettre en ligne avec ceux de la France ?

— Mais celui de former des officiers à la première école de l'Europe, reprit Alquier.

été publiées par Bail, *op. cit.*, p. 79, 81, 84 et 94, et aussi par d'autres historiens, soit en totalité, soit en partie.

[1] C'est l'opinion de Suremain, *Mémoires*, p. 255.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 294, f^os 384 et 392 ; Champagny à Alquier, 22 et 26 décembre 1810.

— Apprenez, monsieur, que l'homme qui a formé par ses leçons et ses exemples une multitude d'officiers particuliers et généraux en France, peut suffire à l'instruction et au perfectionnement de nos armées!

Et dans le conseil des ministres, il s'écria :

— Cette main se sécherait plutôt que de signer l'ordre de faire sortir un seul homme du royaume [1]!

Ces boutades peignent Bernadotte tout entier, et pourtant, à quelques jours de là, il donnait 30 000 francs de sa cassette personnelle à des journalistes pour mettre un terme à leurs attaques contre la France [2].

## IV

### ALQUIER ET TZERNICHEFF

Il est incontestable que l'attitude personnelle d'un ambassadeur et sa manière de transmettre les désirs ou les requêtes de son cabinet exercent une certaine influence sur les relations d'État à État. Tous les historiens ont reproché à Alquier d'avoir manqué de tact et de mesure, et surtout d'avoir énoncé trop sèchement les injonctions de l'Empereur.

Représentant d'un maître despotique, il affectait de copier ses manières sur les siennes en les exagérant et sa façon de présenter ses requêtes blessait profondément l'amour-propre excessif de Bernadotte, sans toutefois suffire à l'éloigner de la France [3], comme nous le verrons bientôt. La conduite d'Alquier est d'autant moins excusable que, dès la fin de décembre 1810, la rupture entre la France et la Russie était considérée à Stock-

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 14: Alquier à Champagny, 6 janvier 1811.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 42: Alquier à Champagny, 18 janvier 1811.

[3] Bernadotte l'écrivit lui-même à Napoléon, le 24 mars 1812. Cf. Bail, *op. cit.*, p. 108.

holm comme inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné. Mais Alquier était irrité de la manière illusoire avec laquelle la Suède appliquait le blocus continental, et cette considération semble lui avoir fait perdre de vue que son véritable rôle n'était pas de s'insurger au sujet de quelques cargaisons de denrées coloniales, mais d'empêcher par l'usage d'une diplomatie adroite la Suède de retomber dans la dépendance de l'Angleterre et de s'allier à la Russie contre nous. On peut dire pour sa défense que Napoléon a commis la même erreur et par une antipathie fondée sur les anciens torts de Bernadotte envers lui, se plaisait à l'isoler, à l'humilier, à éloigner de lui tout ce qui pouvait lui rappeler la France et servir de contre-poids à l'influence russe. La privation de sa principauté de Ponte-Corvo, qui le laissait presque sans ressources, et le rappel définitif de ses aides de camp français Sevret et Gentil de Saint-Alphonse[1], qui connaissait les langues du Nord, indisposa Bernadotte, le chagrina tout autant que le refus de répondre à ses lettres, refus donné dans une forme peu agréable[2].

Dans une lettre à Pauline Borghèse, Bernadotte exhale ses plaintes et ajoute : « Je n'ai d'espérance que dans l'Empereur : s'il ne vient pas à notre secours, ce pays est perdu sans ressources. Dites-lui qu'il daigne se pénétrer de notre position et qu'il borne ses demandes à nos facultés[3]. »

Tout autre fut la conduite d'Alexandre Ier ; pour flatter le prince royal, il lui envoya, au début de décembre 1810, le colonel Tzernicheff, en route pour Paris. On lit dans le rapport de cet officier à Alexandre[4], que Bernadotte fit de grandes protestations d'amitié envers le Tzar, témoigna le désir de toujours être uni à lui, mais ne promit rien au delà de ces banalités, obligées en la circonstance. Il fut exubérant, comme de coutume, mais

[1] Ces diverses décisions sont des 12 et 18 décembre 1810.

[2] *Loc. cit.*, Suède. Correspondance. t. 294, f° 402; Champagny à Alquier. 22 décembre 1810.

[3] *Revue historique de 1888* : La diplomatie russe à Stockholm.

[4] Rapport de Tzernicheff, du 7 décembre 1810; in *Revue historique de 1888*.

ne prit aucun engagement, car il était loin alors de songer à rompre avec Napoléon.

Tzernicheff fit connaissance avec Alquier à un dîner que ce ministre donna au corps diplomatique. Alquier lui dit que le prince royal prenait une fausse route et se comportait d'une manière très indiscrète en se permettant sur le compte de l'Empereur beaucoup de propos qui pouvaient le blesser. Remarquons, toutefois, que dans sa correspondance avec Champagny, Alquier ne fit jamais la moindre allusion à ces propos.

En général, ajoute Tzernicheff dans son rapport au Tzar, Alquier s'exprima sur le compte du prince royal d'une manière tout à fait inconcevable, en disant : « qu'au fond, c'était un bon diable, un bon homme qui même n'était pas dénué de moyens, mais que c'était une tête du Midi, qui avait des idées trop volcaniques. »

Tzernicheff répondit à Alquier que Bernadotte ne plaisait pas beaucoup aux commerçants, mais que lui et le gouvernement suédois avaient prouvé par la promptitude de leurs déterminations combien ils désiraient faire ce qu'exigeait l'Empereur.

Alquier reprit que, malgré cela, il existait beaucoup d'escamotage et qu'il ne pouvait s'imaginer à quel point la nation suédoise méritait d'être nommée les Gascons du nord. Deux jours plus tard, il lui renouvela ces appréciations déplacées.

La manière de vivre de notre ministre n'était pas celle du représentant d'une grande nation. Peu fortuné (9,000 livres de rentes), souffrant de la goutte, ayant renoncé à être jamais nommé sénateur, il cherchait par tous les moyens à économiser sur son traitement. Sous le rapport des mœurs, Alquier donnait un fort mauvais exemple. « Il est entouré, absorbé par une Napolitaine qu'il a amenée d'Italie et avec laquelle il vit. Cette femme, jeune et jolie, veut, de son côté, assurer à elle et à un enfant qu'elle a eu du baron (Alquier) une existence. Elle est à la tête du ménage. Il en résulte une parcimonie intérieure et des scènes domestiques, qui se racontent, s'exagèrent et fait jaser

toute la ville. Le ministre de France, qui, dans le Nord surtout, devrait donner souvent à dîner, ne voit personne. Il n'a qu'une seule voiture de remise, changeant fréquemment de domestiques, ayant toujours des difficultés sur les comptes, mémoires qui lui sont présentés et passant enfin pour fort mal payer [1]. »

La présence de la maîtresse d'Alquier dans sa propre demeure produisit un incident. Pour célébrer la naissance du Roi de Rome, il donna une soirée et lança trois cents invitations; or, la vieille reine, épouse de Charles XIII, instruite qu'il avait chez lui une femme, avait résolu de ne pas se rendre à cette fête. Bernadotte intervint, en faisant observer à la reine qu'officiellement elle ne devait pas savoir qu'il y eût une femme chez Alquier, et que, dans tous les cas, on devait présumer que cette dame ne paraîtrait pas. Sa Majesté décida donc d'assister à la soirée [2].

Alquier recherchait la société du colonel de Suremain, et semblait heureux de rencontrer un compatriote, aide de camp du Roi et honoré de sa confiance la plus complète. Suremain essayait d'adoucir ce que le ministre de France avait de trop rude, intervenait en faveur de la Suède et suppliait que Napoléon fermât les yeux sur les petites infractions au blocus continental, en rappelant la promesse que, disait-il, Champagny lui avait faite l'année précédente à ce sujet [3].

Malgré sa qualité de Français, Suremain, dans ses *Mémoires*, s'exprime assez défavorablement sur Alquier.

« Sa dignité, quand il voulait faire l'ambassadeur, ressemblait à de la morgue; puis il retombait assez vite dans des habitudes bourgeoises. On aurait pu le croire bon homme, si sa figure n'eût annoncé tout le contraire ».

[1] Archives nationales, AF IV, 1700. Extrait d'un rapport envoyé par Davout, de Hambourg, 28 janvier 1811, pour être mis sous les yeux de l'Empereur tout seul.

[2] Archives nationales, AF IV, 1700. Extrait d'une lettre du secrétaire intime de Bernadotte, ouverte à la poste, 5 avril 1811.

[3] Rappelons que Suremain avait été envoyé à Paris, en 1809, par Charles XIII, pour essayer d'opérer un rapprochement avec Napoléon; il prépara les voies à la mission de Lagerbielke et d'Essen.

Parfois, le ministre de France, s'abandonnant, laissait errer ses souvenirs.

— Voyez, disait-il à Suremain, voyez ce que c'est que la fortune et quel est l'effet du temps et de l'expérience. Votre prince royal a été un fougueux jacobin et le voilà sur les marches du trône! Mais moi-même n'ai-je pas eu le malheur d'être conventionnel [1] et me voilà baron [2]!

Suremain soupçonna Alquier d'avoir dit à Bernadotte que son intention à lui Suremain était de quitter la Suède à la mort de Charles XIII, et leurs relations cessèrent momentanément. Elles reprirent pourtant et, dans les premiers jours d'avril, Alquier fit à Suremain une ouverture hardie : il lui demanda d'user de son influence pour inciter le vieux Roi à abdiquer en faveur de Bernadotte, qui, devenant ainsi libre de ses mouvements, pourrait gouverner sans entraves selon les vues de l'Empereur.

Napoléon récompenserait Suremain et Alquier ajoutait : « vous aurez et vous serez ce que vous voudrez en servant ce projet [3] ».

Suremain repoussa avec indignation cette proposition offensante pour ses sentiments de fidélité envers Charles XIII, il crut que l'initiative venait de Napoléon : pure supposition, car la correspondance diplomatique ne contient rien de semblable. Alquier seul en était l'auteur, mais elle correspondait fort bien au but que ce ministre poursuivait, savoir : de ramener définitivement la Suède dans l'orbite de la politique impériale. Remarquons que Bernadotte avait été investi de la Régence, le 17 mars précédent : les insinuations d'Alquier parvenues en haut lieu ne furent peut-être pas étrangères à cet événement.

La femme du prince royal et son jeune fils Oscar arrivèrent

[1] Député à la Constituante et à la Convention. Alquier avait voté la mort de Louis XVI.

[2] SUREMAIN, *op. cit.*, chap. VIII, *passim*.

[3] SUREMAIN, *op. cit.*, p. 246.

à Stockholm, le 6 janvier 1811 [1]. Le passage de cette princesse à Copenhague y laissa un souvenir défavorable. Accueillie par la cour danoise avec une splendeur royale, Désirée Clary se montra pendant le dîner d'une taciturnité tout à fait désobligeante et à peine obtint-on qu'elle prononçât quelques paroles. Au concert du soir, elle montra un tel dégoût que la reine, la croyant malade, lui dit :

— Mais, assurément, vous êtes incommodée?

— J'ai la migraine, ce qui m'arrive toujours lorsque je m'ennuie. Mais, madame, vous devriez bien renvoyer cette musique qui ne finit pas et qui m'est insupportable!

Invitée à souper dans les termes les plus obligeants par les souverains, la princesse refusa sèchement et s'en alla coucher [2].

Tous les historiens qui se sont occupés de la Suède à cette époque ont constaté que la femme de Bernadotte exerça sur son mari une certaine influence en faveur de la politique de Napoléon; la correspondance diplomatique en fait foi. Elle trouvait d'ailleurs un terrain bien préparé et, nous le répétons encore, le prince royal était alors encore tout à son ancien maître.

## V

### INTRIGUES RUSSES.

Un incident survint à Stockholm, qui attira sérieusement l'attention de l'Empereur. Alquier mandait, le 7 mars, que cinq jours auparavant, un officier russe, venant de Saint-Pétersbourg,

[1] Léonce Pingaud, *op. cit.*, p. 129, fait arriver le prince Oscar à Stockholm, en même temps que son père, le 2 novembre 1810.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 25; Alquier à Champagny, 12 janvier 1811; — B. Hochschild, *Désirée Clary, reine de Suède*; — Anonyme, *La femme de Bernadotte*; — comtesse d'Armaillé, *Désiré Clary*, p. 164, fait arriver D. Clary, à Stockholm, en 1810. Aucun de ces trois ouvrages ne contient la moindre allusion à la soirée de Copenhague.

avait passé vingt-quatre heures dans la capitale suédoise, puis était allé s'embarquer, probablement à l'île d'Anholt. Il portait une lettre du Tzar au prince de Galles. Dans cette missive, Alexandre disait qu'il voyait bien qu'on voulait l'endormir à Paris, mais que la guerre avec la France était probable, et que, dans l'état actuel des choses, il attachait un grand prix à connaître les intentions du régent d'Angleterre, afin d'arrêter les dispositions d'un plan de campagne, se liant avec les mouvements des Anglais en Espagne [1].

Napoléon justement ému, mais doutant de la réalité de la chose, ordonna, sans perdre un instant, à Alquier de savoir la vérité complète sur cette affaire et de dire de qui il tenait le texte de la lettre d'Alexandre au prince de Galles. Notre ministre avoua alors que les détails de cette mission avaient été envoyés de Saint-Pétersbourg par un agent secret de la cour de Suède, agent très bien payé, qui les obtint par deux employés de la chancellerie russe. De plus, l'officier russe avait dit à une femme de Stockholm qu'il allait en Angleterre, et le gouvernement suédois avait la certitude que réellement ce messager s'était embarqué à Anholt sur un vaisseau britannique.

Alquier avait appris tous ces détails par un aide de camp de Bernadotte, le colonel Sevret qui, rappelé en France comme ses camarades en décembre précédent, n'avait pu partir pour raison de santé. Sevret transmettait à Alquier d'autres renseignements très importants, et notamment lui donna copie des lettres que Stedingkt, ministre de Suède à Saint-Pétersbourg, adressait à Charles XIII; il le tenait aussi au courant de tout ce qui se passait dans l'entourage de Bernadotte [2]. Cette source de renseignements, si utile et si sûre, convenait tellement à Alquier, qu'à deux reprises il sollicita de Napoléon l'autorisation de laisser Sevret auprès du prince royal [3]. L'Empereur ne daigna

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 160; Alquier à Champagny, 7 mars 1811.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f°s 150-193, et 220.

[3] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f°s 150-151: Alquier à Champagny, 25 et 26 février 1811.

pas faire répondre à cette requête et Sevret dut enfin quitter Stockholm le 12 mai, dans un état de santé des plus précaire.

Tout s'achetait à Stockholm, même les secrets d'État ; c'est ainsi qu'Alquier faisait copier à la poste les dépêches de Tarrach, ministère de Prusse, au roi Frédéric-Guillaume. Ces dépêches, incomplètement déchiffrées parfois, sont assez intéressantes [1].

Alquier avait fort à faire pour contre-balancer l'influence sans cesse grandissante de la Russie auprès de la cour suédoise. Elle se manifestait surtout depuis l'Ukase du 31 décembre 1810 et celui relatif aux neutres [2]. Dans une remarquable dépêche du 18 janvier 1811, notre ministre prédit le changement de front que Bernadotte, attiré par les flatteries d'Alexandre, pourrait bien exécuter un jour. Suchtelen, ministre russe en Suède, qui tout récemment encore se répandait en sarcasmes et en plaisanteries sur le compte du prince royal, était devenu subitement obséquieux, et comme Alquier représentait au prince le danger qu'il courrait si la France et la Russie venaient à se brouiller, celui-ci s'écria :

— Ah, oui dà! vous croyez que j'ai quelque chose à craindre de la Russie, vous donnez là dedans; que vous êtes dans l'erreur! Sachez qu'il ne tiendrait qu'à moi de me jeter tout à l'heure dans les bras de la Russie et de l'Angleterre! Demandez à Suchtelen, s'il voulait vous dire ce qu'il a dans l'âme [3]!

Mais aussi quelle différence entre les représentants des deux nations rivales, celui de France raide, cassant presque, parlant en maître et exigeant l'impossible; celui de Russie, poli, insinuant, flattant l'orgueil du prince royal, ne demandant rien

[1] *Loc. cit.* Suède, Correspondance, t. 295 et 296, *passim*.

[2] On sait que par ces décrets le Tsar autorisait l'entrée des vaisseaux américains dans ses ports et prohibait un certain nombre de produits manufacturés étrangers, notamment les draps et les soieries venant de France.

[3] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 36; Alquier à Champagny, 18 janvier 1811.

qui ne fut conforme à la situation économique de la Suède. Pourtant, avant que Bernadotte se détachât complètement de Napoléon en avril 1812, il y eut des tiraillements, des hésitations, des retours, qu'il est intéressant de mettre en relief.

La question de la Norvège fut soulevée, pour la première fois, devant Alquier, au début de février; mais c'est une erreur de croire que l'idée de la conquête de ce pays vint de Bernadotte. Elle était de beaucoup antérieure. Gustave III avait possédé jadis l'évêché de Trondjem, formant la partie septentrionale presque entière de la Norvège, et lorsque Bernadotte fut sollicité de venir en Suède, le comte Platen lui fit remettre un mémoire à ce sujet; le futur prince y donna son assentiment. La question se posait ainsi en mars 1811 : la Suède armait 50,000 hommes, elle sollicitait l'alliance de la France éventuellement contre la Russie, en échange de quelques facilités dans l'exécution du blocus continental, et d'une promesse d'acquisition de la Norvège; le Danemark devait recevoir, comme compensation, la Pomeranie suédoise d'abord; puis une autre portion de l'Allemagne du Nord à trouver. Alquier concluait ainsi : « Si l'Empereur veut compter la Suède au nombre de ses alliés, il faut donner une marque de son appui au prince royal, qui pourra alors saisir le pouvoir d'une manière effective[1]. »

Certes, il aurait été cruel d'autoriser la dépossession de son allié fidèle, le roi de Danemark; mais attendu qu'on pouvait l'indemniser ailleurs, on eût été autorisé à ne point en faire une question de pur sentiment; et d'ailleurs, l'alliance de la Suède, placée sur le flanc de la Russie, à laquelle Napoléon s'apprêtait à déclarer la guerre, valait mille fois mieux que celle du Danemark, au cas très improbable où on se brouillerait avec le Roi danois. L'Empereur refusa de discuter les propositions de Bernadotte, ce qui est d'un grand caractère plutôt que d'un politique habile; malheureusement, il le fit dans des termes offen-

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 83; Alquier à Champagny, 5 février 1811.

sants pour l'amour-propre suédois. « Le prince royal manque de suite, de mesure et de tenue. Il n'y a aucune suite à donner aux ouvertures qui vous ont été faites par le prince royal: l'Empereur est trop puissant pour avoir besoin du concours de la Suède. Vous aurez soin de garder beaucoup de réserve dans vos rapports avec le prince. Vous ne lui parlerez jamais d'affaires, et vous vous adresserez habituellement au Roi ou au Cabinet. »

Alquier devait, en outre, dire « que Sa Majesté ne fondait plus rien sur la Suède, qu'Elle n'exigeait ni ne voulait plus rien d'elle, qu'il fallait blâmer les armements et être au mieux avec le ministre du Danemark [1] ».

Un mois plus tard, c'est-à-dire au milieu d'avril, Alquier déclara par ordre formel de l'Empereur, que si un seul bâtiment neutre, chargé de denrées coloniales, pénétrait dans le port de Stralsund, les troupes françaises occuperaient ce port [2].

## VI

### INTENTIONS DE BERNADOTTE ENVERS LA FRANCE

Ces déclarations d'Alquier ne pouvaient venir plus mal à propos, Bernadotte étant en ce moment plus porté que jamais vers la France.

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295. f° 158; Champagny à Alquier, 26 février 1811.

[2] Napoléon à Champagny, 25 mars 1811, et Champagny à Alquier, 28 mars 1811.

Gentil de Saint-Alphonse, aide de camp de Bernadotte, rappelé à Paris, comme nous l'avons dit plus haut, y arriva le 11 février et fut reçu par l'Empereur, auquel il remit un rapport sur la Suède à cette époque. On y lit cette phrase dans la bouche de Bernadotte : « Il est possible que les mouvements politiques de l'Europe nous donnent un jour la Norvège, mais, dans ce cas, c'est de l'Empereur que je veux la tenir et vous pouvez lui dire que je ne ferai jamais rien à cet égard, sans sa participation. »

La lettre de Genty à Bernadotte, du 19 février 1811, ouverte, copiée et recachetée sur son bureau, en son absence, dut prouver à Napoléon qu'à

L'influence de sa femme n'était pas étrangère à ces sentiments, les fonctions de régent du royaume, dont il venait d'être investi (17 mars 1811) allaient lui permettre de gouverner personnellement [1]. Il dit à Alquier : « Je serai Français tant que l'Empereur ne m'aura pas forcé de croire qu'il m'oublie et qu'il m'abandonne. »

Sa lettre au gouverneur de Carlscrona, lui ordonnant de défendre ce port contre les attaques éventuelles des Anglais, est conçue dans des termes qui ne laissent aucun doute sur les sentiments de Bernadotte envers Napoléon [2].

Passant de la parole aux actes, il fait chasser de Stockholm, Arm-

cette époque Bernadotte était tout dévoué à ses ordres; mais elle nous permet en revanche de constater que Napoléon était plus mal disposé que jamais contre son ancien lieutenant. Archives nationales, AF IV, 1700.

[1] La seule lettre que Napoléon adressa à Bernadotte, après son arrivée en Suède, le fut à cette occasion, 6 avril 1811; elle est courte et très insignifiante. Bail, *op. cit.*, p. 88, donne une longue lettre du 8 mars 1811, adressée par Napoléon à Bernadotte, dans laquelle l'Empereur lui promet son amitié et lui offre *vingt* millions de denrées coloniales.

Elle a été acceptée sans discussion par Bignon, Beaumont-Wassy, Bernard Sarrans, Saint-Donnat, Touchard-Lafosse. Or, cette lettre ne se trouve pas dans la *Correspondance générale de Napoléon*. Lecestre, t. II, p. 153, la reproduit sous la date du 8 août 1811, comme venant de *Tancrède Martel, Œuvres littéraires de Napoléon*; mais il fait des réserves quant à son authenticité.

En effet, la minute de cette lettre ne se trouve ni aux Archives des Affaires étrangères, ni aux Archives nationales; de plus elle ne s'accorde nullement avec la situation réciproque de Napoléon et de Bernadotte, au début de mars 1811. L'Empereur était alors très irrité contre Bernadotte, témoin la lettre de Champagny à Alquier, du 26 février, que nous avons donnée, p. 22, et ces sentiments ne se modifièrent plus jusqu'aux propositions de mars *1812*, faites par l'entremise de Désirée Clary.

Remarquons aussi les contradictions et les erreurs que contient cette lettre donnée par Bail : Napoléon avait fait mander à Bernadotte qu'il ne répondrait plus à ses lettres, avant qu'il fût roi; de plus, il est question du comte d'Essen, en qualité de ministre à Paris; or, ce personnage quitta Paris en mars *1810*. Cf. notre étude sur l'*Élection de Bernadotte*.

Pour trancher cette question, nous avons demandé, par l'entremise du ministre de France à Stockholm et par celle du ministre de Suède à Paris, si *l'original* de la lettre du 8 mars 1811 était dans les Archives de Stockholm. Nous n'avons point reçu de réponse précise. (Lettres des 4 et 24 décembre 1906.)

Il en faut conclure que la lettre publiée par Bail est apocryphe.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 190, 30 mars 1811.

feld, le Finlandais devenu Russe, qui intriguait dans cette ville, ordonne la saisie des denrées coloniales entreposées à Gothembourg, offre spontanément un régiment suédois à l'Empereur, communique à Alquier des renseignements circonstanciés sur les troupes que les Anglais envoient à l'armée de Portugal, enfin envoie au baptême du roi de Rome le comte de Brahé, le plus illustre représentant de la noblesse suédoise, pour déposer l'ordre des Séraphins dans le berceau de l'Impérial Enfant.

Lagerbielke, ministre à Paris, s'est compromis par ses déclarations en faveur de la Russie, et par la société qu'il fréquente; on le rappelle et son remplaçant sera le baron de Cedershielm, bien connu pour ses sentiments francophiles[1]. Par suite de la brouille survenue en juillet suivant entre Alquier et le cabinet suédois, Cedersheim ne vint pas à Paris, et jusqu'en 1813, d'Ohsson fut chargé de gérer les affaires de la Légation. Bernadotte donna également des ordres pour fortifier l'île de Rugen, dans la Poméranie suédoise, et envoya trois mille hommes de ses meilleures troupes pour renforcer la garnison de cette province. Seulement, comme il manquait de fusils pour armer les recrues, il demanda à l'Empereur de lui en vendre quelques milliers, mais n'obtint pas de réponse.

De la Norvège, il ne parlait plus à Alquier; l'évêché de Trondjem, possédé par Gustave III, il y avait vingt ans à peine, suffirait à satisfaire les ambitions suédoises, et encore, il aimerait mieux reprendre la Finlande aux Russes.

Tels furent les premiers actes de Bernadotte lors de sa prise de possession de la Régence, et étant donné le caractère même de ce prince, il est impossible de croire qu'il avait voulu abuser l'Empereur sur ses sentiments véritables et lui donner le change. Il avait des défauts, mais pas celui de l'hypocrisie. L'histoire a suffisamment flétri sa conduite en 1813 envers la France, pour

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f^os 170, 181, 206, 215, 231.

ne pas lui rendre la justice de reconnaître la sincérité de ses intentions au printemps de 1811 [1].

En échange de ces preuves de bonne volonté, Bernadotte ne demandait plus que deux faveurs. Sa requête est contenue dans ses deux lettres à Maret : elles sont inédites et intéressantes pour l'histoire des relations entre la Suède et la France à cette époque.

MONSIEUR LE DUC,

Les anciennes relations d'estime et d'amitié qui ont existé entre nous, m'engagent à saisir l'occasion du départ de M. le lieutenant-colonel de Sevret, mon ancien aide de camp, pour vous informer de la part bien vive que j'ai prise à la nouvelle marque de confiance que Sa Majesté l'Empereur vient de vous accorder [2]. A cette satisfaction personnelle que j'éprouve se joint encore l'espérance que, par votre entremise, la France continuera à porter à la Suède cet ancien intérêt, qui lui fut si utile dans tous les temps, et qui a contribué à attacher, d'une manière si particulière, le peuple suédois à la nation française.

Les bontés que Sa Majesté a eues constamment pour moi, les liens qui m'attachent à Elle et à sa famille, me font désirer, bien vivement, de voir cimenter de plus en plus l'union qui existe.

L'attachement que vous m'avez toujours témoigné et plus encore les dispositions conciliantes qui vous caractérisent, me font croire que la Suède trouvera dans ses rapports d'amitié avec la France les avantages que sa constance et ses malheurs même semblent réclamer en sa faveur.

M. de Sevret et mes autres aides de camp français avaient été autorisés par l'Empereur à m'accompagner en Suède; depuis, Sa Majesté les a tous rappelés, mais le mauvais état de la santé de M. de

[1] MONTGAILLARD, *op. cit.*, t. VIII, p. 63, et après lui d'autres historiens, ont raconté que lorsque Bernadotte prit congé de Napoléon en 1810, il lui demanda de lui accorder quelque temps, afin de savoir jusqu'à quel point la Suède pourrait seconder les vues de l'Empereur.

— Combien de mois vous faut-il?

— Jusqu'au mois de mai.

— Je vous l'accorde, à cette époque prononcez-vous; ami ou ennemi.

La manière d'agir de Bernadotte au printemps de 1811 laisse croire que cette conversation eut lieu réellement, car c'est à ce moment précis qu'il donna les preuves les plus évidentes de son bon vouloir

[2] Maret, duc de Bassano, venait d'être nommé ministre des Relations extérieures.

Sevret, qui a constamment été malade pendant son séjour ici, ne lui a pas permis de partir aussitôt que ses camarades. Je vous prie, monsieur le Duc, de lui accorder vos bons offices auprès de l'Empereur, afin que Sa Majesté ne voye dans ce retard que l'effet de la nécessité. M. de Sevret est un officier très attaché à ses devoirs, qui mérite la bienveillance de son gouvernement par de longs et honorables services, mais qui, malheureusement, n'est plus en état de les continuer d'une manière bien active, en raison du délabrement de sa santé. J'avais demandé pour lui et pour un autre de mes aides de camp, M. Gentil Saint-Alphonse, une prolongation de congé, afin de les conserver quelque temps encore près de moi. Si Sa Majesté Impériale daignait les autoriser à me rejoindre, ce serait une nouvelle faveur qu'Elle ajouterait à toutes les bontés qu'Elle a eues pour moi.

Sur ce, je prie Dieu, monsieur le Duc, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre affectionné, CHARLES-JEAN.

Stockholm, le 12 mai 1811.

MONSIEUR LE DUC,

Je prie M. le comte de Fermont de mettre sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi les pertes que j'éprouve par suite de la nécessité où je me suis trouvé de renoncer aux biens qui composaient ma dotation, comme maréchal de l'Empire et prince de Ponte-Corvo. La magnanimité de l'Empereur, à laquelle je me confie, m'est un sûr garant que la décision de Sa Majesté me sera favorable.

Je vous prie, monsieur le Duc, de vouloir bien en parler à Sa Majesté, si l'occasion s'en présente. Mon élévation actuelle n'étant qu'une suite des hautes destinées de la France, il serait trop malheureux pour moi, qu'après les privations que j'ai éprouvées et les sacrifices que j'ai faits, je perdisse la récompense de trente années de bons services et de gloire militaire.

Sur ce, je prie Dieu, monsieur le Duc, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre affectionné, CHARLES-JEAN.[1]

Stockholm, 12 mai 1811

En réalité le prince royal se trouvait dans une gêne pénible[4]. avait toutes les peines du monde à tenir son rang, et ne pouvait

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 315-317.

[4] Il avait essayé en vain d'emprunter 800.000 francs sur des cuivres qui

faire quelques largesses aux personnes qu'il eût désiré attacher à la cause française.

Alquier profitait personnellement des bonnes dispositions de la cour; elle voulut assister, en même temps que l'aristocratie suédoise, à une fête splendide que le ministre de France donna le 9 mai. Désirant l'avoir auprès de lui, pendant tout l'été, le vieux roi lui prêta une maison de campagne voisine de la résidence de Drottingholm. Alquier voyait tous les jours Bernadotte, et il le reçut une fois d'une manière somptueuse avec une société choisie. La plus grande cordialité régnait dans leurs rapports [1].

## VII

### PROJET D'ALLIANCE FRANCO-SUÉDOISE

Nous voici arrivés au moment le plus important de la mission d'Alquier en Suède, celui où fut proposée une alliance entre les deux pays; mais avant de résoudre cette question, Napoléon passa par diverses alternatives contradictoires.

Le 10 avril 1811, il faisait écrire à son représentant : « L'Empereur est au mieux avec la Russie, il n'y a pas de guerre possible entre ces deux nations. Sa Majesté ne répondra aux avances de la Suède que lorsqu'il saura si ses projets peuvent se concilier avec les siens [2]. »

Lorsque Alquier soutenait à Stockholm que la paix ne serait pas troublée dans le Nord, on l'écoutait par politesse, car on savait à quoi s'en tenir. La Finlande était dégarnie progressi-

se trouvaient à Stettin et appartenaient au gouvernement suédois. Archives nationales. AF IV, 1700. Puis, le 15 avril, il avait demandé à Napoléon de lui laisser transporter sans droits à Lubeck six millions de denrées coloniales saisies.

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295. Lettre interceptée de Tarrach au roi de Prusse, 21 juin 1811.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 235; Maret à Alquier, 10 avril 1811.

vement de troupes russes, et personne n'ignorait que le Tzar se préparait à la guerre, car cinq divisions de l'armée du Danube remontaient vers la Pologne; la cour de Suède en fut avertie plus tôt que toute

Lorsque Napoléon apprit cette nouvelle, il s'imagina que la Russie allait le prévenir, et changeant d'avis à cinq jours de date, il se décida à une alliance avec la Suède. Par son ordre, Maret mande à Alquier, le 15 avril : « La Russie fait des préparatifs; dans une telle circonstance, l'alliance de la Suède n'est pas à dédaigner. Alquier doit connaître les vues de la Suède, dire qu'on désirerait une alliance entre les deux pays; elle serait, en cas de guerre, dirigée contre la Russie; le recouvrement de la Finlande en serait le but. La France y concourrait de tous ses moyens. Sonder le cabinet suédois, mais ne rien conclure, et dire à Bernadotte que l'Empereur est satisfait de lui, depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement[1]. »

L'enthousiasme fut grand dans le conseil, lorsque ces nouvelles arrivèrent à Stockholm. Engeström se déclara prêt à lier la Suède à la France et demanda à connaître les stipulations du traité, le cas où les deux puissances contractantes pourraient réciproquement se requérir pour l'attaque et pour la défense : il promettait dès maintenant d'accepter les propositions de l'Empereur, car il ne doutait pas qu'elle fussent avantageuses pour la Suède. Bernadotte ne se sentait pas de joie. Soixante mille hommes, dit-il à Alquier, seront prêts en août, dont quarante mille au moins marcheront contre la Russie; il se mettra à leur tête et sera le fidèle lieutenant de l'Empereur ; ses ordres seront exécutés ponctuellement. Mais, comme cet accroissement de troupes dépassera la puissance financière de la Suède, le prince royal compte sur la générosité de l'Empereur pour donner des subsides, dont il fixera lui-même le montant; le

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 242 ; Maret à Alquier, 15 avril 1811. Le projet de cette dépêche du 15 avril portait ces mots : « Parler de l'amitié de l'Empereur pour le prince royal. » Napoléon les biffa de sa propre main.

Roi sera désintéressé; mais le meilleur moyen de secourir la Suède serait d'autoriser la vente en Prusse des denrées coloniales saisies à Stralsund.

Les généraux suédois s'enflammèrent à la nouvelle de l'alliance française, ils proposèrent à Alquier un plan de campagne fort bien conçu pour l'automne et l'hiver 1811-1812. On contournerait le golfe de Bothnie, et on prendrait ainsi la Finlande à revers[1].

Quelles suites aurait eues une telle attaque des Suédois contre la Russie, un an plus tard?

Engeström attendait avec impatience la réponse de Napoléon et chacun croyait qu'elle serait la conclusion de l'alliance, car le cabinet suédois se soumettait d'avance à toutes ses conditions. On atteignit le milieu de juillet sans recevoir de nouvelles: les Suédois commençaient à être inquiets.

Enfin, une dépêche arriva de Paris, son contenu était plutôt désagréable.

C'était le cas, puisque l'Empereur invitait Bernadotte à conclure une alliance avec la France, de lui accorder les petites satisfactions qui lui eussent causé tant de plaisir, particulièrement le renvoi à Stockholm de ses deux aides de camp Gentil de Saint-Alphonse et Sévret : Napoléon ne fit même pas répondre à la lettre que Bernadotte avait écrite à Maret le 12 mai à cette occasion[2]. Ce refus de Napoléon s'explique d'autant moins que la femme de Bernadotte ayant quitté la Suède, le 4 juin, le prince royal se trouvait sans aucun Français de marque dans son entourage immédiat. En ne s'opposant pas au départ de la princesse, il semble que l'Empereur ait voulu systématiquement isoler Bernadotte de la France[3].

[1] Cette situation de la cour suédoise et de l'armée lors de l'annonce de l'alliance est exposée dans une dépêche d'Alquier à Maret, du 30 mai 1811 (*Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 295, f° 347.

[2] Nous avons donné cette lettre p. 220

[3] Dans une lettre personnelle à Maret, du 3 juin, Alquier déplore cet état de choses et en fait ressortir le danger. (*Loc. cit.*, t. 295, f° 385.)

Sur la question d'argent, il fut plus facile, et accorda la vente de huit millions de denrées coloniales de Stralsund, mais il mit une condition qui la rendait inacceptable pour l'honneur suédois, car elle mettait en doute la bonne foi du cabinet. Napoléon voulait que le consul de France surveillât étroitement la vente des denrées coloniales de Stralsund, et que le produit de cette vente restât jusqu'à nouvel ordre dans la caisse de cet agent[1]. C'était en somme accorder pour ne rien donner. La fierté du vieux Roi se révolta, il commença à douter de l'affection de l'Empereur pour la Suède, et comprit, à cette exigence inattendue, que Napoléon avait renoncé à l'alliance suédoise. Il ne se trompait pas; l'Empereur venait d'accomplir sa troisième volte-face depuis deux mois. Parvenu au milieu de juillet et voyant que les Russes ne faisaient point mine de l'attaquer, il renonçait définitivement à s'unir avec la Suède, au risque de la voir tomber dans la politique anglo-russe.

Il fallait donner un prétexte à ce changement d'attitude; on écrivit à Alquier que les troubles survenus en Scanie, à l'occasion de la levée des soldats, avaient mécontenté l'Empereur, que la Suède ne devait plus faire d'armements, et que la guerre avec la Russie était improbable. Napoléon savait bien qu'elle n'était que retardée d'un an, mais il trompait Alquier afin que celui-ci pût mieux tromper le cabinet suédois. De l'alliance, plus un mot dans cette importante dépêche du 19 juillet 1811[2].

## VIII

### LA NOTE DU 20 JUILLET

Au lieu du projet d'alliance tant désiré, Alquier remit à Engeström, le 20 juillet, une note inattendue dans laquelle l'insulte se joignait à la menace.

[1] *Loc. cit.*, Suède. Correspondance, t. 296, f° 71.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 296, f° 86; Maret à Alquier, 19 juillet 1811.

« Le commerce avec l'Angleterre, écrivait le ministre de France, continue au grand jour à Gothembourg, Marstrand et autres ports. Depuis que l'amiral Saumarez croise dans la Baltique, un nombre considérable de navires suédois sont partis pour l'Angleterre avec bois, fers, cordages, goudron. Le général suédois de Tavast (gouverneur de Gothembourg) a été, le 23 mai, avec le consul anglais Smith à bord du navire de Saumarez et a conclu avec lui un traité pour l'approvisionnement de la flotte anglaise; il lui a promis cinq à six cents bœufs, dont cent cinquante ont déjà été livrés. Donc la Suède nourrit les ennemis de la France. Le consul d'Angleterre Smith habite toujours Gothembourg; trois cents bâtiments, dont beaucoup d'anglais, sont réunis à Wingo, sous la garde de Saumarez; des convois vont et viennent d'Angleterre en Suède; les Suédois approvisionnent également l'île d'Anholt, où mouille la flotte anglaise. » Tels sont les griefs, en partie fondés, en partie tout à fait faux, qu'exposait la note d'Alquier sous une forme plutôt blessante; mais voici qui dépassait toute mesure :

« Monsieur le baron, on n'est point à la fois l'ami de la France et celui de l'Angleterre; mon maître n'admet point de ces compositions pusillanimes. La Suède ne tient pas ses engagements, les personnes sages du royaume doivent répugner à cette politique misérable par laquelle on espère dérober aux regards de la France les relations journalières de commerce et d'amitié avec l'ennemi du continent, dont l'effet infaillible sera de replacer le gouvernement suédois dans la situation qui a produit la catastrophe du dernier Gustave [1]. »

Par suite de quelle aberration, Alquier, dont les réclamations et le ton d'arrogance avaient déjà fortement indisposé le cabinet

[1] Allusion au renversement de Gustave IV, prédécesseur de Charles XIII. *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 296, f° 55; Alquier à Engeström. Cette note ne figure pas dans le rapport imprimé présenté à Charles XIII, par Engeström, le 7 janvier 1813, à cause des termes outrageants qu'elle contient.

suédois, s'oublia-t-il au point de présenter une semblable note, inacceptable de la part du représentant d'une nation amie, incompatible avec les principes élémentaires de la diplomatie? Il manquait aussi à ses instructions, qui lui prescrivaient de présenter ses requêtes de vive voix ou par notes verbales, mais pas par notes signées. Le caractère même d'Alquier explique cet écart. Plutôt timide, faible et facilement impressionnable, sa conduite sous la Convention et plus tard à Rome et à Naples le prouve, ce diplomate était en ce moment, à Stockholm, dominé par de Dernath, ministre du Danemark. Animé, comme tous ses compatriotes, d'une haine violente contre la Suède, Dernath ne cessait d'exciter Alquier, de grossir à ses yeux les torts réels du gouvernement suédois. Les rapports entre Copenhague et Stockholm étant extrêmement tendus à cette époque, et Dernath en faisant son possible pour brouiller la France avec la Suède restait dans son rôle [1]. Alquier fut, sans avoir l'air de s'en douter, un instrument docile entre ses mains; d'où la remise de la Note du 20 juillet, dont les suites furent si graves pour les deux pays.

Quant au consul de France à Gothembourg, il péchait comme tous les fonctionnaires de cet ordre sous l'Empire, par excès de zèle; pour se faire valoir, il exagérait l'importance du commerce interlope à Gothembourg; de ce côté encore Alquier ne sut pas faire la part du vrai et du faux, et crut aveuglément le consul, personnage du reste assez peu recommandable, comme on le verra plus loin [2].

Un ministre plus habile qu'Engeström se serait bien gardé de répondre sur le même ton à la note d'Alquier et aurait mis tous les torts du côté de son adversaire. Il ne put contenir sa colère et envoya cette réplique :

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 296. Des lettres de Tarrach au roi de Prusse, copiés à la poste de Hambourg, et figurant dans ce volume, confirment cette appréciation. La correspondance, elle-même, d'Alquier ne laisse aucun doute à cet égard.

[2] Voir la note, p. 231.

« Votre dernière lettre n'est pas rédigée dans des termes qui me permettent de la mettre sous les yeux du Roi. Vos expressions peu conciliantes m'ont fait penser que cette lettre était de votre propre mouvement. Cependant, pour ne point altérer la bonne harmonie qui existe entre votre gouvernement et le mien, je crois de mon devoir, comme ministre du Roi, de répondre à votre lettre dans l'ordre des paragraphes.

« Le Roi n'a point manqué à ses engagements envers l'Empereur. On fraude en Suède, mais il en est de même en France et les vins de Bordeaux passent ouvertement en Angleterre. Nous ne pouvons surveiller la mer et empêcher quelques bateaux d'aller porter du fer en Écosse ; les rapports officiels démentent que des navires se soient formés en convois sous la protection des Anglais. La police a ordre de faire arrêter les commerçants qui ont approvisionné l'île d'Anholt. Il n'y a pas plus de consul anglais à Gothembourg qu'à Paris. La conduite de Tavast[1] ne peut être jugée que par son gouvernement, car nous ne sommes pas alliés à la France. Vous avez été mal renseigné par votre correspondant, car aucun Anglais n'est toléré ni à Gothembourg, ni ailleurs. Vous ne prouvez rien, donnez les noms des navires accueillis contrairement au blocus continental. Nos registres des douanes font foi. Vous dites que quatre bâtiments finnois ont été enlevés par les Anglais à Sandhamm, près de Stockholm, c'est comme si vous disiez que quatre bâtiments ont été enlevés à Guernesey, vis-à-vis de Paris. Je ne prétends pas relever une erreur géographique, je veux seulement faire apercevoir qu'il y a dans cet article aussi peu d'exactitude que dans les autres. »

Une phrase de la note était insultante pour Alquier et mettait son honorabilité en question. Il était venu au château royal, un jour à sept heures du matin, pour demander que l'on ne saisit pas un contrebandier français, la *Rosalie* de Dunkerque, et Engeström insinuait qu'en agissant ainsi, Alquier avait un

[1] Gouverneur de Gothembourg.

intérêt personnel à ce que le bâtiment fraudeur pût pénétrer en Suède. Imputation fausse, car ce bâtiment avait été volé à ses armateurs et emmené à Gothembourg, et Alquier voulait le ressaisir pour le livrer à la justice française.

Engerström terminait sa note par une déclaration de l'amitié de la Suède pour la France et rappelait que, pour se mettre à même de la mieux seconder, elle venait de dépenser huit millions pour armer ses côtes et incorporer vingt-cinq mille hommes de plus dans l'armée[1].

En résumé, le cabinet suédois avouait les rapports de Tavast avec les Anglais et l'approvisionnement de l'île d'Anholt; mais, en même temps, il annonçait la punition des coupables. Quant au commerce interlope, il répondait par des arguments sérieux, et demandait des preuves qu'Alquier ne s'était pas donné la peine de rechercher.

## IX

### LA MYSTIFICATION DU GÉNÉRAL TIBELL

Survint un incident qui par lui-même ne vaudrait pas la peine d'être mentionné s'il n'avait porté au plus haut point la colère de Napoléon et été une des causes déterminantes de la rupture virtuelle des relations amicales avec la Suède. Un officier suédois, le général Tibell[2], après avoir passé plusieurs années au service de la république cisalpine, était retourné dans son pays, et avait été annobli par Gustave IV. Il commandait le service topographique de l'armée; Alquier le fréquentait. Bernadotte, voulant savoir à quoi s'en tenir sur les rapports véritables des Anglais avec les Suédois, lui enjoignit de faire un voyage sur les côtes de Scanie et à Gothembourg, afin de s'assurer par ses propres yeux de ce qui se passait.

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 296, f° 119, août 1811.

[2] SUREMAIN, *Mémoires*, p. 219. Tibell fit une active propagande en faveur de l'élection de Bernadotte, en répétant partout que Napoléon était favorable à cette élection.

A son retour, Tibell remit au prince un mémoire exposant que les escadres anglaises stationnaient en face de Gothembourg et de Carlshamn et avaient été approvisionnées par les autorités suédoises, que la contrebande s'exerçait sur les côtes et que les lettres arrivaient régulièrement d'Angleterre, enfin que les Anglais allaient journellement à Gothembourg. Tout cela était connu depuis longtemps; mais Tibell raconta à Alquier l'histoire suivante : Le général, après avoir visité la forteresse de Carlshamn, s'avança d'environ trois lieues sur le littoral. Il y y fut arrêté par un cordon de hussards suédois qui l'avertirent qu'il ne pouvait pénétrer plus avant en raison d'une épidémie qui régnait dans cette contrée. Tibell imagina de dire à la sentinelle qu'il était le docteur Sparmann, chargé par le Roi de faire une enquête. Il passa donc et aperçut deux mille et quelques cents Anglais campés dans une presqu'île. Le prétendu docteur Sparmann fut bien accueilli par les officiers anglais avec lesquels il passa quelques heures et qui étaient parfaitement instruits de la mission confiée au général Tibell, qu'ils se proposaient de traiter rigoureusement s'il avait l'audace de paraître dans leur camp. Il y avait, toujours selon Tibell, en face de Carlshamn plusieurs vaisseaux de guerre anglais et une *forêt* de bâtiments de commerce (ce sont ses propres termes) destinés à conduire en Angleterre les produits suédois.

Alquier ajouta foi à cette histoire invraisemblable, et complètement abusé par Tibell, il se hâta d'en aviser l'Empereur [1]. Or, il n'y avait pas de camp anglais sur la côte suédoise, et Tibell, à l'instigation du ministre du Danemark très probablement, avait mystifié le ministre de France. Le rapport circonstancié que de Cabre, secrétaire de la légation de Stockholm, fit sur l'ordre de l'Empereur, après un voyage aux mêmes endroits que Tibell, ne contient nulle trace d'un tel établissement. Par contre, Alquier apprit que les Danois confirmaient l'existence du camp, sur les affirmations d'un officier prussien qui

[1] *Loc. cit.*, Suède. Correspondance, t. 296, f° 156; Alquier à Maret, 26 août 1811.

y était passé en allant en Angleterre; mais on ne donnait ni le nom de l'officier prussien, ni aucune pièce authentique et d'ailleurs, l'animosité des Danois envers les Suédois empêchait d'apporter aucune créance à de telles histoires.

Mais voici qui est plus extraordinaire. Tibell alla en France pour affaires de famille au mois de mars suivant et à son retour en Suède il fut arrêté, l'histoire du camp anglais s'étant ébruitée. Sommé de dire la vérité, il avoua qu'il avait abusé de la crédulité d'Alquier, et qu'il n'y avait pas de camp anglais sur la côte suédoise. Le misérable supplia le Roi de ne pas le faire mettre en jugement, et lui écrivit une lettre (dont la copie est aux Affaires étrangères)[1] dans laquelle il déclare que dans deux voyages faits en 1811 sur la côte suédoise, il n'a pas vu de camp anglais.

Bernadotte voyageait en Scanie lorsque la note du 20 juillet et sa réponse furent échangées, il ne prit donc aucune part à cette querelle. A son retour à Drottingholm, Alquier s'empressa d'aller le voir et lui déclara que, trouvant la réponse d'Engeström inconvenante, il ne pouvait l'accepter. Le prince royal refusa de la reprendre, alors Alquier la déchira en sa présence, et s'écria qu'il rompait toute relation avec le cabinet suédois. Bernadotte, que cette rupture effrayait, se réserva de continuer personnellement à voir le ministre de France[2].

[1] Suède, Correspondance, t. 297, f° 280. On trouve également, dans une lettre d'Engeström à d'Ohsson, une appréciation fort sévère sur la moralité de Ranchoup, ex-consul de France à Gothembourg. Bignon, *op. cit.*, t. X, p. 170, présente Tibell comme un honorable personnage. L. Pingaud, *op. cit.*, p. 136, le donne pour un officier disgracié par le nouveau régime suédois, venu à Paris, en qualité d'interprète des mécontents, et ajoute que Napoléon lui donna audience. Tout cela est en contradiction avec les papiers des Affaires étrangères relatifs à Tibell. Suède, Correspondance, t. 297, f°s 120, 187, 280. C'est d'après ces documents que nous avons exposé sa conduite. Archives nationales, AF IV, 1700 : note sur Tibell. Pendant son séjour à Paris, il fut présenté à l'Empereur; dans les salons, il démolissait Bernadotte, qui pourtant l'avait comblé de bienfaits et alla jusqu'à dire : « Si l'Empereur le veut, nous remettrons bientôt le fils du comte de Gottrop sur le trône. »

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 296, f° 116; Alquier à Maret, 24 août

En conséquence, Alquier retourna au château, le 26 août, pour demander satisfaction au nom de la France pour l'affaire des corsaires de Stralsund. Le 20 juin, cinq matelots des corsaires le *Wagram* et la *Minute*, ayant insulté des conscrits poméraniens, furent attaqués par eux à coups de pierre et tombèrent dans un bassin. Il n'y eut point mort d'homme, mais « le sang français a coulé », écrivit Napoléon et, simulant un extrême ressentiment contre la Suède, d'une simple affaire de police locale fit une affaire d'État. Bernadotte répondit à Alquier, ce qui était vrai, que les coupables avaient été punis de huit jours de cachot et de vingt-cinq coups de bâton chacun et que l'officier suédois du port avait eu huit jours de prison et deux mois de suppression ; mais que pourtant, si l'Empereur n'était pas satisfait, il voulût bien déterminer lui-même la satisfaction qu'il exigeait, elle serait donnée à la France. »

A la suite de cette déclaration, à laquelle il n'y avait rien à redire, eut lieu la conversation bien connue qui se termina par les phrases sangrenues de Bernadotte et l'entrée en scène du jeune Oscar [1].

La remise de la note du 20 juillet ruina le crédit d'Alquier à Stockholm, tout le monde le prit en aversion. Son activité diplomatique peut être considérée comme terminée dès la fin d'août 1811 : il attend les ordres de l'Empereur pour savoir ce qu'il doit faire. Trop irrité pour rechercher la société du prince royal, il s'isole et ses relations avec la cour cessent peu à peu. On se plaît alors à rappeler ses allures despotiques, et ses exigences relativement à l'exécution du blocus continental : les partisans de l'alliance française le rendent responsable de ce que Napoléon ait abandonné ses projets d'union avec la Suède. Le bruit du

1811. Alquier avait eu soin de prendre copie de cette pièce avant d'aller chez Bernadotte.

[1] Cette conversation a été reproduite trop de fois pour que nous la donnions ici.

prochain rappel d'Alquier commence à se répandre et prend chaque jour plus de consistance [1].

Le vieux roi s'en plaignait à Suremain, son confident habituel.

— Que pensez-vous, disait-il, de ce vilain Alquier qui veut faire ici le proconsul romain?

— Je pense que l'Empereur ne pouvait plus mal choisir pour se faire aimer.

— Mais, cela a-t-il le sens commun de vouloir préluder à une alliance par nous vexer et nous ruiner? Je croyais, en prenant pour me succéder un Français, un ancien compagnon d'armes de l'Empereur, qu'il m'en saurait gré, qu'il me ménagerait, et c'est tout le contraire. Alquier est acharné à nous trouver des torts et le prend sur un ton qui n'est pas supportable. Aussi, Engeström, qui était tout Bonaparte, commence à en revenir. Au reste, le prince est d'avis, et c'est bien aussi le mien, de ne pas nous laisser mener à la baguette. Il y a la mer entre la France et nous, c'est un bon allié. Cependant, si Napoléon venait à se brouiller avec Alexandre, quelle belle occasion pour ravoir la Finlande! Vous le savez, j'ai un faible pour votre nation et une vieille aversion pour les Russes. Je ne pourrai plus guère monter à cheval; mais, sur un vaisseau, on n'a pas tant besoin de jambes que de la tête. Le prince royal commanderait l'armée, moi je commanderai la flotte. Une glorieuse campagne, cela finit bien un règne [2].

Ce langage ému de l'auguste vieillard résume tous les griefs et toutes les espérances du peuple suédois en 1811.

Pendant quelque temps, Suremain interrompit ses relations avec Alquier; puis, ayant appris, que certains hauts dignitaires étaient allés dîner chez lui, il crut pouvoir s'y rendre aussi, avec la permission du Roi. Bernadotte, qui ne voyait plus le ministre de France, en fit des reproches à Suremain et une scène très

[1] SUREMAIN, *Mémoires cités*; et Suède. Correspondance, t. 296, f° 193: Alquier à Maret, 24 septembre 1811.

[2] SUREMAIN, *Mémoires cités*, p. 256.

vive se produisit. Si le prince royal demanda le rappel d'Alquier, comme Suremain l'affirme, ce dut être par l'entremise de Désirée Clary, alors en France, car la correspondance entre le chargé d'affaires de Suède à Paris et Maret ne mentionne point une semblable requête.

Lorsque la cour revint à Stockholm, dans les premiers jours d'octobre, on invita Alquier à une soirée : mais, pour le mortifier, l'invitation n'était pas libellée dans les mêmes termes que celles envoyées aux autres ministres étrangers[1]. Il s'y rendit pourtant : une note conservée aux Archives nationales nous édifie sur son attitude à cette fête[2] : « Lundi, jour de la fête du Roi, il y eut spectacle-gala et spectacle français, joué par des personnes de la cour. Le corps diplomatique y assistait ; on remarqua avec indignation qu'Alquier restait seul assis, lorsque Sa Majesté était debout. Cette affectation déplut tellement que les seigneurs suédois convinrent de ne pas se trouver à la table à laquelle il viendrait souper. Malheureusement il prétexta une migraine et il ne vint pas seulement faire sa cour au Roi. On dit qu'on ne l'invitera plus. Cette conduite est d'autant plus désagréable pour le prince, que le Roi avait déjà voulu prendre ce parti et n'y avait renoncé qu'à la sollicitation de son Altesse Royale. »

Ceci prouve que, jusqu'au dernier moment, Bernadotte, malgré les écarts d'Alquier, espérait encore dans Napoléon, et désirait ménager son représentant. « Je serai avec lui tant qu'il ne me forcera pas de croire qu'il m'abandonne », avait-il répété à plusieurs reprises au ministre de France.

[1] *Loc. cit.* Suède. Correspondance, t. 296, f° 211 ; Alquier à Maret, 8 octobre 1811.

[2] Archives nationales. AF IV, 1700. 11 octobre 1811.

## X

### FIN DE MISSION

Si Napoléon avait désiré la continuation des bons rapports avec la Suède, il se serait empressé, en apprenant la sottise commise par Alquier par sa note du 20 juillet, de le rappeler en le désavouant, et d'envoyer à Stockholm un ministre plus souple, porteur de paroles d'apaisement et d'amitié. Il était temps encore de réparer le mal; mais il falllait agir avec promptitude, car nos ennemis allaient profiter de l'interruption des relations diplomatiques pour intriguer plus que jamais en Suède. L'Empereur hésita pendant plns de deux mois, du 5 août au 14 octobre et choisit enfin un moyen terme entre le rappel d'Alquier et l'approbation de sa conduite. Il supposa que celui-ci avait demandé un congé.

« L'intention de Sa Majesté est qu'immédiatement après la réception de cette lettre, vous fassiez vos dispositions pour vous rendre à Copenhague, où vous attendrez de nouveaux ordres. Vous ferez connaître aux ministres qu'ayant demandé un congé vous l'avez obtenu et vous partirez aussitôt sans voir, ni le Roi, ni le prince royal, ni le ministre des Affaires étrangères. »

Alquier devait laisser Auguste de Cabre [1], comme chargé d'affaires et lui défendre de voir le prince royal et les ministres, sauf pour les affaires courantes. Cabre ayant connu autrefois Bernadotte, il lui était expressément recommandé d'être réservé à son endroit [2].

Étant à Dusseldorf, quinze jours plus tard, Napoléon songea à envoyer à Charles XIII une lettre explicative sur le rappel d'Alquier. Le projet est aux Archives nationales (AF. IV, 1708[a]).

[1] Secrétaire de légation à Washington pendant cinq ans, Cabre avait été chargé d'une mission à Stralsund et Gothembourg, et était arrivé à Stockholm, le 21 octobre, en qualité de secrétaire de légation.

[2] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 296, f° 216; Maret à Alquier, 14 octobre 1811.

3 novembre 1811). Alquier irait prendre congé du Roi et l'assurer des sentiments d'amitié de l'Empereur. Cette lettre ne fut pas envoyée; elle eût été trop tardive, puisque Alquier quitta Stockholm le 2 novembre.

Il est regrettable que Napoléon n'ait pas eu cette idée quelques jours auparavant, car le départ d'Alquier n'aurait pas été interprété comme il le fut en Suède. En effet, le cabinet considéra que l'Empereur en ne désavouant pas Alquier, en ne le rappelant même pas en France, mais en le faisant partir pour Copenhague et avec l'impolitesse de quitter Stockholm, sans prendre congé de personne, approuvait partiellement au moins la note du 20 juillet.

L'Empereur se montra indulgent pour Alquier. « Sa Majesté, lui fit-il écrire, n'approuve pas votre conduite, il fallait faire des représentations verbales. En remettant une note signée, vous avez pris sur vous la responsabilité des conséquences qu'elle peut entraîner et, malheureusement, elles ont été très graves. On n'a pas voulu vous désavouer, parce que la réponse d'Engeström était inconvenante : Sa Majesté vous nomme à Copenhague. Elle n'a pas oublié vos anciens services et elle n'attribue qu'à l'ardeur de votre zèle l'erreur dans laquelle vous vous êtes laissé entraîner[1]. »

Un blâme discret, une meilleure résidence, un traitement égal, une cour plus agréable à fréquenter, telles furent pour Alquier les conséquences d'une grosse faute diplomatique. Faute que Napoléon pouvait d'ailleurs facilement réparer. Il s'était montré bien autrement sévère pour Désaugiers, dix-huit mois auparavant[2].

[1] *Loc. cit.*, Suède, Correspondance, t. 296, f° 256; Maret à Alquier, 5 novembre 1811.

[2] Chargé d'affaires à Stockholm, révoqué pour avoir dit en conversation que Napoléon était partisan de l'élection du roi de Danemark comme prince royal de Suède. Cf. notre étude : *Napoléon et la Suède en 1810*.

Quels sont les motifs pour lesquels Napoléon rompit virtuellement ses relations avec la Suède, en octobre 1811?

L'incident de Stralsund, peu important par lui-même et pour lequel le cabinet Engeström avait donné toutes les satisfactions désirables à l'Empereur, n'en fut point la cause [1].

Par suite d'une nécessité économique inéluctable pour la Suède, la contrebande s'exerçait à Gothembourg et sur les côtes. c'est un fait indéniable, encore que Ranchoup et Alquier en exagérassent l'importance; mais où ne s'exerçait-elle pas? la France elle-même n'en était pas exempte. Reconnaissons que les torts étaient réciproques, car les corsaires français enlevaient continuellement les bâtiments de commerce suédois même lorsqu'ils n'avaient point de denrées coloniales à bord; les plaintes du ministre de Suède à Paris, dont la correspondance est remplie, ne permettent point d'en douter. Sans s'arrêter à cette considération, Napoléon ressentit un violent courroux pour la violation du blocus continental par les Suédois et l'histoire du camp anglais de Carlshamn, inventée par Tibell et à laquelle il crut sincèrement sur les assertions d'Alquier et du ministre du Danemarck, porta sa colère au plus haut point.

Pourtant à l'automne de 1811 la question entre l'Angleterre et Napoléon n'était pas de laisser quelques sacs de sucre ou de café de plus ou de moins pénétrer à Gothembourg, mais de savoir quelle serait l'issue de la guerre contre la Russie, et pour la rendre décisive l'appui de la Suède n'était pas à dédaigner à cause de sa position géographique et des sentiments d'animosité des Suédois contre les Russes. Le premier stratégiste des temps modernes n'ignorait pas de quelle importance serait une diversion de cinquante mille Suédois exaspérés, sous la conduite d'un général formé à son école et agissant directement sur Saint-Pétersbourg par la Finlande.

[1] Lettre du chargé d'affaires de Suède à Paris à Maret, 30 août 1811, t. 296, f° 147, et rapport de Maret à Napoléon, p. 150.

Napoléon le savait mieux que personne, puisque, six mois auparavant, craignant une attaque subite des armées du Tzar, il avait demandé l'alliance suédoise, pour y renoncer tout aussitôt. On a écrit qu'il se flattait de ressaisir Bernadotte au moment opportun; une note dictée par lui en marge de la dépêche de Maret à Alquier, le 19 juillet 1811, permet de croire qu'il caressa un instant cette idée; mais il n'y donna pas suite. En effet, s'il avait eu l'espérance de ressaisir Bernadotte, il n'aurait pas rompu les relations aussi complètement qu'il le fit en octobre 1811; il était trop perspicace pour cela [1].

Il supposait que la Suède resterait neutre entre la Russie et la France; mais cette neutralité serait elle-même très avantageuse pour la Russie, et de la neutralité la Suède pouvait passer à l'alliance; c'est ce qui arriva, en effet, par suite de l'occupation de la Poméranie suédoise par Napoléon, en janvier 1812.

On comprend que le puissant Empereur ait dédaigné d'avoir la Suède pour ennemie, mais il ne dut jamais croire son concours inutile contre la Russie.

La vérité est que Napoléon préféra combattre le Tzar sans le secours de Bernadotte. Des sentiments personnels lui dictèrent cette conduite impolitique, et ici le chef d'État fait place à l'homme. Nous l'avons vu repousser avec dédain toutes les avances de Bernadotte, ne lui accorder aucune des petites satisfactions qu'il demandait. Napoléon ne veut rien devoir à son ancien lieutenant, à un homme qu'il méprise et dont il a eu à se plaindre, il ne peut se résoudre à signer un traité avec lui et il oublie que derrière cet homme il y a la Suède tout entière, alors exaspérée contre la Russie.

Il sait bien que la Suède finira par tomber dans la politique anglo-russe, s'il ne s'allie pas étroitement avec elle : de nom-

[1] La tentative, faite en mars 1812, par l'entremise de Désirée Clary, sur l'ordre de Napoléon, ne pouvait réussir; l'occupation de Stralsund nous ayant définitivement aliéné la Suède.

breuses dépêches d'Alquier lui ont fait prévoir cette évolution fatale ; n'importe, il rejette l'alliée naturelle de la France, et trois mois plus tard il envahira sans déclaration de guerre une de ses provinces.

Si un autre que Bernadotte eût été prince royal de Suède, la conduite de Napoléon envers ce pays eût probablement été bien différente, ainsi que les destins de la campagne de Russie.

P. Coquelle.

# UN ESSAI

DE

# PÉNÉTRATION PACIFIQUE EN ALGÉRIE

## LES NÉGOCIATIONS DU GÉNÉRAL CLAUZEL

### AVEC LE BEY DE TUNIS[1]

### (1830-1831)

## I

Dès les premiers jours d'août 1830, le nouveau gouvernement et l'opinion publique se préoccupèrent de la question d'Alger : renoncerait-on à cette entreprise inspirée au régime déchu par des raisons avant tout politiques ? ajouterait-on d'autres soucis aux inquiétudes qui accablaient déjà la jeune monarchie ? garderait-on Alger, qui assurait à la France une prépondérance indiscutée sur la Méditerranée, qui remplacerait peut-être un jour les vieilles colonies des Antilles si éloignées, si menacées, qui mettrait enfin, à la porte de Marseille, des richesses incommensurables ?

[1] Cette étude est faite d'après les documents, conservés aux Archives du Ministère de la Guerre, dans la *Correspondance de l'Algérie*. La date permettra de retrouver les pièces, qui sont classées chronologiquement dans les cartons. Sauf indications spéciales, tous ces documents sont inédits.

M. Christian Schefer, professeur à l'École Libre des Sciences Politiques, a bien voulu m'indiquer ce sujet d'étude et me prodiguer ses précieux conseils ; qu'il me permette de lui exprimer ici ma très vive gratitude.

L'indécision était grande, et, sans rien préjuger de l'avenir, le ministère nomma au commandement du corps expéditionnaire le général Clauzel, au lieu du maréchal de Bourmont. Clauzel[1], vieux soldat de Napoléon, rêvait de renouveler en Algérie l'expédition d'Égypte ; bien décidé à ne pas abandonner le pays, énergique, entreprenant, s'embarrassant fort peu des formes administratives (on s'en rendra bientôt compte), il ne voyait que le but à atteindre : rester à Alger et forcer ses camarades du ministère, Sebastiani entre autres, à partager ses idées. Dans sa hâte de destituer Bourmont, le gouvernement n'avait donné à Clauzel que des instructions insignifiantes[2] ; le général avait donc la liberté de tout tenter, il ne s'en priva pas.

Clauzel se trouvait aux prises avec une situation difficile : les Français s'étaient rendus maîtres d'Alger et de ses environs immédiats ; mais l'occupation de la capitale n'était pas suffisante. C'était la « puissance des Turcs qu'il fallait remplacer par la nôtre, pour affirmer à toutes les nations et particulièrement à nos nouveaux voisins, Marocains et Tunisiens, la volonté de

[1] Bertrand Clauzel (1772-1842), engagé dans la garde nationale de Mirepoix (1789), général de brigade (An IV), employé à Saint-Domingue (1801-1803), général en chef de l'armée du nord de l'Espagne (1813). Pendant les Cent-Jours il expulsa de Bordeaux la duchesse d'Angoulême. Pair de France (1815), suspendu au retour de Louis XVIII, condamné à mort par contumace (1816), il rentra en France (1820) mais resta sans emploi sous la Restauration, qui ne lui pardonnait pas sa conduite en 1815. Député de l'Ariège (1827), commandant en chef de l'armée d'Afrique (12 août 1830), député des Ardennes (12 octobre), mis en disponibilité (7 février 1831), maréchal de France (27 juillet), de nouveau envoyé en Algérie (1835-1837), il mourut en 1842. (Archives administratives du ministère de la Guerre, dossier personnel.)

[2] Ces instructions se rapportaient presque exclusivement à l'état d'esprit des troupes qu'on supposait peu favorable au Gouvernement de Juillet. A son arrivée au ministère de la Guerre, le maréchal Soult, ayant demandé qu'on lui fasse connaître quelles étaient les attributions du général Clauzel, reçut une note lui exposant que « le bureau de la Correspondance Générale n'a connaissance d'aucune instruction qui détermine particulièrement les pouvoirs du général en chef » et ce n'est que près de trois mois après son arrivée à Alger que Clauzel reçut du ministre l'ordre, encore bien peu précis, de se « maintenir à Alger, sans préjuger de ce qu'il adviendra de cette occupation ». (Instructions de Gérard, ministre de la Guerre, à Clauzel, 11 août, et de Soult au même, 2 décembre ; et note pour le ministre, 29 décembre.)

réunir sous notre domination l'ensemble des territoires constituants jusqu'à ce jour la régence d'Alger ». Les circonstances se prêtaient mal à l'accomplissement d'un tel programme : sans doute, afin de répondre aux désirs du Cabinet sollicité par des questions européennes, Clauzel proposait de ne conserver en Afrique que dix mille hommes ; aussi pour réaliser son idée d'expansion devait-il agir moins en soldat qu'en diplomate. Il lui fallait tout d'abord s'établir fortement à Alger, puis nouer des intelligences dans les trois provinces ou beylicats de Titéry, de Constantine et d'Oran, et s'assurer à bref délai de Constantine et de Tlemcen « les deux Gibraltars de la Régence[1] ».

Malgré des différences appréciables, la situation à Oran et à Constantine offrait de nombreuses analogies : à Oran, le bey Hassam, par faiblesse et par crainte du parti populaire[2], avait à plusieurs reprises demandé au général en chef son remplacement : mais Clauzel, satisfait de sa loyauté, et qui ne voyait pas quelle serait la meilleure combinaison en l'occurence, avait fait la sourde oreille. Toutefois, le 11 décembre, il avait envoyé le général Danrémont, avec le 20e de ligne, occuper les forts de Mers-el-Kebir et de Saint-Grégoire, qui dominaient Oran[3]. Cette expédition était surtout nécessitée par les menées marocaines[4] dans le sud de la province : le 13 août, l'empereur du Maroc, Moulaï-Abderrhaman, avait été proclamé par les habitants de Tlemcen et, tout en paraissant refuser, par crainte de mécontenter les Français, il avait fait nommer Kalifat du Sultan, pour

[1] Clauzel. *Explications...*, Paris, Dupont, in-8°, 1837, p. 11 et 16 : — Clauzel à Gérard, 6 octobre.

[2] Rapport du capitaine Mordret à Clauzel, 9 octobre.

[3] Clauzel à Soult, 16 décembre.

[4] M. A. Court, dans la *Revue Africaine* (numéro 268, premier trimestre 1908, p. 29-73), étudie l'*Occupation marocaine de Tlemcen* (septembre 1830-janvier 1836). Son récit est intéressant en ce qu'il corrobore les événements rapportés dans ce travail, tout en s'appuyant sur des documents différents. M. Court a en effet recueilli, sur ces faits, le témoignage des écrivains arabes et celui des « personnages locaux les plus anciens, témoins oculaires et auriculaires les plus dignes de foi » (p. 60) ; mais il a complètement négligé non seulement les archives du ministère de la Guerre, mais même celles des Affaires Indigènes à Alger. Aussi son exposé manque-t-il parfois

la Régence de Tlemcen, Moulaï-Ali [1], le fils de son oncle et prédécesseur Moulaï-Sliman. A Constantine, le bey El Hadj-Ahmed-ben-Mohamed avait été sollicité, dès le mois d'avril 1830, de se séparer du Dey d'Alger. Tous les trois ans, il devait conduire en personne à son suzerain quatre cents fantassins et cinq cents cavaliers [2] et il comptait se mettre en route vers le 20 ou le 25 mai ; aussi Bourmont, dans l'espoir de retarder l'arrivée de ce renfort qui pouvait inquiéter les derrières de nos troupes et encourager la résistance du Dey au moment du débarquement des Français [3], dépêcha-t-il à Tunis, au début d'avril, MM. d'Aubignosc [4] et Girardin pour négocier cette affaire par l'intermédiaire du consul général de France, M. de Lesseps [5]. Le maréchal remit à

de bases solides : comme il le dit lui-même *(ibid.)* : « L'histoire locale, pour cette période troublée, est devenue légende : elle s'est assombrie ou embellie. Dans la bouche des Kouloughlis de Tlemcen, elle touche presque à l'épopée. » Toutefois cette étude nous est précieuse pour certains détails qu'elle précise et parce qu'elle nous permet d'identifier certains personnages dont le nom est défiguré dans les documents français, par suite de l'ignorance où se trouvaient la plupart des officiers du corps expéditionnaire sur tout ce qui touchait à la langue et aux mœurs des Arabes.

[1] Clauzel à Danrémont, Instructions 10 décembre, et Courr. p. 35, donne des détails sur la mission envoyée à Fez par les habitants de Tlemcen.

[2] Delaporte, consul général de France à Tanger, à Sébastiani, 30 septembre, 2 et 12 novembre. (Archives du ministère des Affaires étrangères. Le ministère de la Guerre a fait copier, dans les archives de ce département, les documents relatifs aux négociations de 1830-1831 ; cette précaution nous a permis d'utiliser des pièces qui ne sont pas encore communiquées au public par ce dépôt. Dans cette étude, une mention spéciale les désignera, le cas échéant, au lecteur.)

[3] Général de Livron à Bourmont, 1er février.

[4] Louis-Philibert Brun d'Aubignosc, ancien officier de cavalerie, employé à l'armée d'Égypte, fait prisonnier par les Turcs, commissaire des domaines et de la contribution foncière en Pologne (1808), directeur général de la police à Hambourg à la fin de l'Empire, employé à l'armée d'Afrique comme interprète, nommé lieutenant général de la police à Alger (5 juillet 1830), il fut remplacé à la fin d'août de la même année.

[5] Mathieu-Maxime-Prosper, comte de Lesseps (1774-1832), attaché aux légations de Tanger et de Tripoli, consul à Cadix, commissaire général aux Iles Ioniennes (1809), préfet du Cantal pendant les Cent-Jours, consul à Philadelphie, consul général à Alep et enfin à Tunis (1827), père de Ferdinand de Lesseps, le constructeur du canal de Suez, qui fut lui-même attaché au consulat de Tunis (1828) et chargé par son père d'une mission près de Clauzel en 1830.

ses envoyés une lettre pour Hadj-Ahmed et leur confia qu'il serait près, afin d'assurer le succès de la négociation, à lui faire présent de 100 000 francs[1] : il rentrait dans les vues du personnage d'abandonner son suzerain, non pas par amitié pour la France, mais bien par désir de se rendre indépendant; il ne tarda pas d'ailleurs à manifester ses véritables sentiments[2] : Bône, un instant occupée par nos soldats, dut être évacuée devant les attaques incessantes des Kabyles qu'il soulevait contre nous. Toutefois Hadj-Ahmed avait par sa cruauté et de fréquents massacres excité la haine de ses sujets : ceux-ci, pour mettre fin à l'anarchie, envoyèrent au bey de Tunis une députation de grands, de gens de loi et d'hommes du peuple pour le prier d'accepter la souveraineté de leur pays[3].

On voit donc comment se présentait la situation : à l'est et à l'ouest d'Alger, deux provinces en révolte, appelant toutes deux l'intervention étrangère ; au centre, Alger qu'il fallait dégager pour assurer la tranquillité des Français. Aussi le général en chef devait-il s'emparer d'un grand territoire jusqu'au Petit Atlas, « afin d'avoir ses coudées franches... de se donner de l'espace dans toutes les directions » et d'empêcher la formation de rassemblements hostiles et les pillages des convois, ce qui nous déconsidérait aux yeux des indigènes[4]. Clauzel, très perplexe, cherchait à la fin de septembre « une combinaison qui permît de soulager le gouvernement d'une partie du fardeau de l'occupation et de satisfaire à l'honneur national en établissant la domi-

[1] Brun d'Aubignosc, *Alger, de son occupation depuis la conquête en 1830 jusqu'au moment actuel. Appel au public impartial*, brochure in-8°. Paris, Dentu, p. 11.

[2] Le Bey de Constantine, tout en recommandant de ne pas maltraiter les Français résidant à Bône, ordonnait en juin 1827 de tirer à boulets sur tout navire de guerre qui voudrait entrer dans ce port et, sur l'ordre du Dey d'Alger, faisait mettre la ville en état de défense et lui envoyait des armes. (Hadj Ahmed aux habitants de Bône, 14 juin 1827 et au Dey d'Alger, 21 juillet, 8 août 1827 et 2 mai 1830, cités par B. de la Motthe, *le Coup d'éventail*, dans la *Dépêche algérienne* du 14 août 1905.)

[3] Lesseps à Molé, 21 septembre et 22 octobre. (Archives des Affaires Étrangères.)

[4] Delort à Soult, 2 et 5 décembre.

nation française sur toute la Régence d'Alger[1] », lorsqu'une lettre de Lesseps vint fixer ses idées en lui suggérant une solution par le moyen du bey de Tunis.

Hussein, bey de Tunis depuis 1824, était en effet, comme il l'avait prouvé, très favorable à la France avec les réserves que lui imposait le fanatisme de ses sujets ; sa bienveillance, dans notre intérêt même, ne pouvait être trop ostensible[2]. Des sérieuses raisons nous garantissaient l'amitié de Hussein : en s'emparant d'Alger, nos troupes avaient renversé un des ennemis les plus inquiétants du bey et celui-ci espérait sans doute, qu'en aidant à notre mainmise sur tout le pays, nous assurerions du même coup la tranquillité du sien, troublé par les incursions constantes et les menées de Hadj-Ahmed : toutes les occasions lui étaient bonnes pour nous manifester ses sentiments. Le 30 octobre, Lesseps prévenait le ministre des Affaires Étrangères que Hussein avait chargé une mission de complimenter le général Clauzel de sa prise de commandement. Cette mission, composée d'importants personnages, devait être conduite à Alger par le vaisseau français *le Zèbre* : démarche flatteuse et surtout très opportune, car elle allait fournir au général en chef une occasion toute naturelle d'exécuter le projet, muri depuis quelque temps, de substituer à notre ennemi le bey de Constantine un prince de la maison régnante de Tunis aux mêmes titres et conditions que les beys nommés par les souverains d'Alger[3].

Au reste, ce n'était pas une idée absolument nouvelle : déjà en avril 1830, d'Aubignosc, sur les conseils de Lesseps, signalait au prince de Polignac l'intérêt pour la France « de combiner l'administration provisoire (d'Alger) au moment de la con-

[1] Clauzel, *Observations,... sur quelques actes de son commandement*, brochure in-8°. Paris, Denain, 1831, p. 17.

[2] Lesseps à Polignac, 6 mai; — Traité du 8 août 1830; — Rousseau, *Annales Tunisiennes*, p. 385.

[3] Lesseps à Molé, 21 septembre et Clauzel, *op. cit.* (1831), p. 17, 18; — Mordret à Clauzel, 13 octobre; — Lesseps à Molé, 30 octobre. (Archives des Affaires étrangères.)

quête, de manière à conserver, au milieu des mesures réclamées par nos usages, le plus possible des coutumes locales » et il désignait Sidi Mustapha, frère du bey de Tunis, comme le personnage sur lequel on pouvait faire « le plus de fond, si quelque combinaison territoriale exigeait qu'un naturel du pays fût investi de la puissance [1]. » D'Aubignose prétend avoir mis, dès le 10 septembre, Clauzel au courant de son idée : mais le rôle qu'il se prête est fort exagéré : s'il semble avoir eu avec Lesseps la première intuition de semblables arrangements, leur réalisation, telle qu'il la concevait, différait beaucoup des conceptions du général. Plus vraisemblablement, Clauzel reçut des communications extra-officielles de Lesseps à ce sujet, puisque, le 15 octobre, il songeait à lui envoyer quelqu'un pour étudier la question. Ce devait être d'Aubignose, au dire de celui-ci, mais Clausel aurait dépêché un « affidé », neuf dans les usages de l'Orient et qui s'adressa au ministre de la Marine du Bey. « C'était de l'hébreu pour cet ancien patron de barque et même pour ses collègues, qui ne savaient pas le premier mot de cette affaire [2]. » Cette mission manquée est sans doute une des causes de la haine que d'Aubignose nourrit depuis contre Clauzel.

Bientôt arrivèrent à Alger, Mehemet, dignitaire de la cour du Bey, Sidi Mustapha, son propre neveu, et Sidi Assuma, premier drogman (28 octobre). Aussitôt débarqués, les ambassadeurs furent conduits chez l'Aga des Maures d'Alger où Clauzel les fit loger et nourrir à ses frais. Le 29, à midi, ils furent reçus par le général entouré de tous les chefs de l'armée, des généraux Delort, Danrémont, de l'intendant en chef Volland... Le cérémonial avait été soigneusement réglé : on s'efforça d'y mettre « un peu de cette pompe qui plaît aux Orientaux. » Soixante grenadiers rendaient les honneurs : la musique du 6e régiment

[1] Plantet, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour de France*, t. V, p. 249. — Aubignose à Polignac, 30 avril.

[2] Aubignose, *op. cit.*, p. 21, 22 et 23. — Le récit de d'Aubignose est sujet à caution puisqu'il a été fait tardivement et dans le but évident de nuire à Clauzel. Le rapport dont parle l'auteur ne se trouve pas dans les cartons de la *Correspondance de l'Algérie*. — Cf. Clauzel à Gérard, 15 octobre.

de ligne jouait la *Marseillaise*. Les envoyés remirent des présents portés par vingt esclaves, ayant chacun une corbeille sur la tête.

Mehemet tira ensuite de son burnous une lettre de Hussein que le drogman remit à Clauzel en lui disant combien son maître et Sidi Mustapha se trouvaient heureux d'avoir un si bon et si habile voisin et qu'ils ne feraient rien sans le consulter. Le commandant en chef remercia de ces assurances dont les présents étaient le témoignage : « Dites au Bey, ajouta-t-il, que comme voisin j'éprouve d'autant plus de joie de sa démarche que je suis convaincu que la tranquillité et le bonheur de son peuple dépendent de la bonne harmonie de ses relations avec nous. Dites-lui que, de mon côté, j'espère trouver pendant la durée de mon commandement l'occasion de montrer mon affection sincère pour toute sa famille » : allusion évidente aux projets du général. En se retirant, les Tunisiens avaient « l'air content » : d'ailleurs on ne négligea rien pour les distraire : ils assistèrent à différents exercices militaires et à un bal donné par le général Clauzel[1]. Au milieu de ces réjouissances, les affaires sérieuses n'étaient pas négligées et, lorsque la mission quitta Alger le 10 novembre, les bases d'une convention relative à Constantine avaient été posées par le général et Sidi Assuma. Clauzel instruisait Lesseps de la négociation et lui envoyait la copie de la note, remise par le Comité du Gouvernement à Sidi Assuma, pour préciser les conditions de l'entente : Sidi Assuma devra revenir à Alger le plus tôt possible muni des pleins pouvoirs du Bey de Tunis et du prince « désigné par ce souverain pour recevoir du général en chef l'investiture du beylicat de Constantine ». Il « sera dûment autorisé à s'engager, au nom dudit

[1] Roland de Bussy à Gérard, 30 octobre; Clauzel à Gérard, 30 octobre; Gérard à Maison, 12 novembre et le *Constitutionnel* des 13 et 18 novembre. Seul des quotidiens contemporains, ce journal donne des renseignements un peu précis et détaillés sur Alger; les correspondances qu'il recevait provenaient de l'entourage immédiat de Clauzel : peut-être même étaient-elles inspirées par lui, comme on pourra s'en apercevoir dans la suite; toujours est-il que les détails qu'il rapporte sont d'une exactitude singulière.

prince, sous la garantie du Bey, à payer à Alger, en deux payements égaux, la somme de 600 000 francs, faisant la somme totale annuelle de 1 200 000 francs. Le prince autorisera formellement Sidi Assuma à s'engager en son nom à entretenir des relations régulières et mensuelles, soit par terre, soit par mer, avec Alger et à concourir, de toute la puissance qui lui a été confiée, pour protéger les établissements de toute nature, agricoles, commerciaux ou industriels, que les Français formeraient dans les ports de Bône, Bougie, Stora et autres du beylicat de Constantine et dans les autres villes de l'intérieur [1].

Par une lettre jointe à cette note, Clauzel, après avoir assuré Lesseps du poids dont avaient pesé ses avis personnels sur la décision, et après avoir énuméré les motifs déterminants de la négociation, ajoutait qu'il n'avait pas voulu imposer au Bey des conditions trop difficiles à remplir, qu'il chargeait même le consul de les modifier s'il le jugeait convenable. Il entendait bien que les peuples, soumis aux Tunisiens sous son autorité, ne subissent aucune vexation et participassent au système de justice et de modération qu'il voulait établir dans un pays dominé par la France. Clauzel était prêt à envoyer à Hussein quelques officiers pour instruire ses troupes; enfin il désirait que la négociation fût terminée avant le départ d'une mission qui devait, de la part du Bey, féliciter Louis-Philippe de son avènement; et témoignant d'une hâte singulière, il ordonnait au *Sphinx* d'attendre Sidi Assuma et de le ramener afin que le Tunisien puisse « profiter de la belle saison [2] ».

Quels motifs poussaient Clauzel et le bey de Tunis à conclure cet accord? Le général en chef, obligé de ne pas éparpiller ses forces et dans l'impossibilité de conquérir le pays par des expéditions militaires, essayait, avant la lettre, du système de pénétration pacifique [3] : la convention pour Constantine déchargeait

[1] Note émanée du Comité du gouvernement, 10 octobre. (Archives des Affaires étrangères.)

[2] Clauzel à Pau, 10 novembre.

[3] Clauzel emploie cette expression même dans sa lettre à Gérard, le 25 octobre.

la France de l'occupation immédiate de ce pays, assurait la tranquillité des environs d'Alger, rendait la conquête future plus facile puisque notre influence se serait fait sentir déjà sans exciter le fanatisme des habitants, le gouverneur du beylicat étant musulman comme eux : on les préservait en outre contre le retour des Turcs, leurs ennemis détestés. A la place d'un droit de douanes d'un recouvrement peu certain, un tribut était assuré sous la garantie du souverain de Tunis et les efforts de l'armée pouvaient se concentrer sur la province d'Alger : économie d'hommes, profits d'argent, accroissement d'influence, tout militait en faveur du projet. Le bey de Tunis, de son côté, considérait cette convention sous un autre jour tout aussi avantageux pour lui : en plaçant un de ses parents à Constantine, il garantissait la sécurité de sa frontière de l'ouest, augmentait son prestige et, partageant fort peu la modération de Clauzel, s'apprêtait à tirer de la magnifique province des bénéfices importants ; la prise de possession paraissait facile, un parti ayant appelé déjà les Tunisiens contre le bey Ahmed. Enfin Hussein obtenait pour le présent notre amitié et, pour l'avenir, nourrissait, semble-t-il, le secret désir de s'approprier définitivement, un jour ou l'autre, le beylicat de Constantine : si les Français conservaient Alger, il se dégagerait peu à peu de notre vasselage et s'établirait si solidement dans la région que le général en chef renoncerait à l'en déloger ; si, comme cela paraissait assez vraisemblable à cette époque, les Français abandonnaient l'Afrique, il se substituerait à eux et agrandirait son empire de l'ancienne Régence ou tout au moins des provinces de Constantine et d'Alger [1]. Peut-être, dans la volonté de mieux assurer la réussite de son idée, Clauzel avait-il fait miroiter cette éventualité aux yeux des Tunisiens, bien qu'il la regardât comme tout à fait

[1] Clauzel à Soult, 16 décembre ; rapport de l'intendant général Volland à Soult, 12 janvier 1831 ; Keredin Aga, gouverneur par intérim d'Oran, à Clauzel, 16 février ; et cf. Pélissier de Raynaud, *Annales Algériennes*, t. I, p. 163, et Clauzel, *op. cit.* (1831), p. 17 ; Rapport du commandant Huder à Sébastiani, 3 juillet 1831, cité par Demontes, et cf. d'Aubignosc, *op. cit.*, p. 23.

improbable; quoi qu'il en soit, de part et d'autre, tout semblait pour le mieux.

Lesseps, très heureux de la marche que suivaient des négociations « inspirées par l'élévation de vues vraiment philanthropiques et patriotiques [1] », employa son influence à les mener à bien; mais, démuni de pouvoirs officiels, il s'y employa comme « médiateur bénévole [2] ». Une certaine mise au point des conditions parut en effet nécessaire à Tunis; quelques entrevues du Bey et de son premier ministre avec Lesseps y pourvurent.

Les Tunisiens, en accueillant ces offres, demandaient des modifications peu importantes et qui ne changaient rien aux clauses principales, mais y apportaient de légères atténuations en leur faveur. Durant tous les pourparlers, le Bey se comporta avec beaucoup de loyauté et, pour montrer sans doute l'intérêt qu'il portait à ce qui était français, il visita, le 18 novembre, en grande pompe, le *Sphinx*, prêt à regagner Alger [3].

Bientôt le navire levait l'ancre, emmenant les plénipotentiaires tunisiens; mais Sidi Assuma, qui inspirait de la défiance à son maître, avait été remplacé par Sidi Mustapha, garde des Sceaux. Les dernières négociations ne souffrirent aucune difficulté : le 15 décembre, Clauzel rendait un décret de déchéance contre Hadj-Ahmed, qui refusait de faire sa soumission et affectait de persécuter les partisans des Français; le 16, un second décret nommait bey de Constantine Sidi Mustapha, prince de Tunis; enfin la convention définitive était signée le 18 [4] : elle développait et précisait le contenu de la note du 10 octobre : nomination par le général en chef, comme bey de Constantine, de Sidi Mustapha, frère du bey de Tunis et désigné par lui; en cas de rappel, obligation pour le Pacha de présenter un personnage d'égale importance, qui le remplacerait après approbation du général en chef; payement en quatre termes, sous la garantie de Hussein, d'une

[1] Lesseps à Clauzel, 18 octobre. (Archives des Affaires étrangères.)
[2] Lesseps à Sébastiani, 19 octobre. *(Ibid.)*
[3] Lesseps à Sébastiani, 18 et 19 octobre. (*Ibid.*)
[4] Décrets des 15 et 16 décembre; Convention du 18 décembre.

contribution de 900 000 francs pour la première année et d'un million pour les suivantes, « sauf les arrangements qui pourraient être pris postérieusement après la pacification de la province », et cela en échange de perception, par le nouveau bey, de tous les revenus du pays; droits de douanes réduits de moitié pour les Français dans tous les ports; protection assurée à nos nationaux qui s'établiraient dans le beylicat comme négociants ou agriculteurs; assurance de n'installer aucune garnison française dans la province jusqu'à son entière soumission et, le cas échéant, les mesures à ce sujet seraient résolues d'un commun accord selon les intérêts réciproques des deux parties. Un article secret du 24 décembre, ajouté et signé par Clauzel, mais que le Bey accepta non sans difficulté au début de janvier 1831, spécifiait plus directement encore que le gouverneur tiendrait le beylicat aux mêmes conditions et droits que s'il l'avait reçu du dey d'Alger, qu'il devrait se conformer à tout ce que le commandant en chef jugerait à propos de lui prescrire dans l'intérêt du pays en général, du beylicat en particulier et surtout de la France [1]. Tel est le résumé de l'arrangement « purement administratif et militaire » du 18 décembre [2]. Le principe en était acceptable; cependant, malgré les précisions de l'article secret, certaines clauses (contributions, droit de garnison, douanes) ne nous donnaient peut-être pas une assez grande prépondérance et, par là même, ne laissaient pas que d'inspirer des critiques contre l'œuvre accomplie.

Clauzel, ainsi qu'il semble l'avoir insinué aux Tunisiens et à son entourage [3], agissait comme s'il avait carte blanche : de fait l'intervention du gouvernement français n'a été signalée jusqu'ici à aucun moment; et cela non pas pour faciliter le récit des événements, mais parce que, selon le désir inavoué mais

[1] Lesseps à Clauzel, 4 janvier. (Archives des Affaires étrangères.) CLAUZEL, *op. cit.* (1831), p. 20.

[2] *Ibid.*, p. 19.

[3] Lesseps à Clauzel, 18 novembre; — Boyer à Huder, 31 décembre; et rapport de Huder à Sébastiani, 5 juillet.

évident de Clauzel, Paris ne devait connaître et ne connut les arrangements qu'après leur conclusion. Aussi bien la hâte du général à obtenir un résultat en est une preuve manifeste, nous en trouvons une autre dans sa correspondance avec son chef hiérarchique. Clauzel pensait-il annoncer du même coup ses intentions et leur heureux achèvement pour frapper les esprits et récolter des avantages plus considérables pour son avenir? ou bien, très au courant des lenteurs et des tergiversations administratives, avait-il pris sur lui d'agir au mieux des intérêts de la France dans l'espoir que le Gouvernement, placé devant le fait accompli, serait obligé de ratifier ses actes? Étant donné le caractère du négociateur, ces hypothèses, surtout la seconde, paraissent des plus admissibles. Le 16 décembre seulement, Clauzel avertit explicitement le ministre de l'accord qu'il allait signer le 18. Jusqu'à ce jour il s'était borné à parler d'un projet « à l'égard de Tunis » dont il rendrait « compte en temps et lieu; » et il ajoutait que « dans quelques semaines », il aurait pris telles dispositions, qui assureraient notre domination sur Constantine et sur Oran et feraient rentrer au Trésor la même somme que les anciens beys locaux payaient aux deys d'Alger avec moins de vexations que sous l'ancien régime [1]. Soit de propos délibéré, soit ignorance réelle, l'entourage du général gardait la même réserve [2]; et Soult de faire part à Sébastiani des bonnes dispositions de Hussein-Bey à notre égard, de féliciter Clauzel des excellents rapports qu'il entretenait avec ses voisins et d'approuver en bloc les actes de son subordonné [3]. Clauzel ne se décidait à parler que le 16 décembre : il envoyait le texte du traité le 24, en y joignant les appréciations favorables de Lesseps, qui avait, quelque temps auparavant, prévenu le ministre des

[1] Clauzel à Soult, 16 décembre. Les lettres mettant quinze à vingt jours pour parvenir à Paris, Soult ne reçut celle-ci que le 3 janvier; — Clauzel à Gérard, 15 octobre; — Clauzel à Gérard, 25 et 30 octobre.

[2] Rolland de Bussy à Gérard, 30 octobre; — Delort à Soult, 2, 5 et 9 décembre.

[3] Gérard à Maison, 12 et 17 novembre et à Clauzel, 30 octobre et 17 novembre.

Affaires étrangères : c'est de ce côté que les choses allaient se gâter. Sébastiani, dès qu'il eut reçu la lettre de Lesseps, saisit le Conseil des Ministres « d'une espèce de traité d'où résulterait la reconnaissance de certains droits sur le beylicat de Constantine, en faveur du bey de Tunis sous certaines conditions ». Soult, interrogé, ne put répondre puisqu'il ne savait rien et aussitôt demanda au général de quoi il s'agissait, cette affaire pouvant devenir si importante qu'il voulait être à même d'en faire un rapport au Roi. Trois jours après, Soult recevait la lettre du 16 décembre et, réclamant un supplément d'informations, il revenait encore sur la nécessité de ne pas engager l'avenir, car pour l'instant on voulait se borner à conserver Alger; en même temps, il transmettait à Sébastiani toutes les pièces de cette négociation, que la volonté du Roi plaçait dans les attributions de son collègue, « cette affaire, expliquait-il à Clauzel, étant entièrement diplomatique et pouvant donner lieu à des réclamations de diverses puissances [1] ».

La tactique de Sébastiani commence d'apparaître ici sans détour; soutenu par Louis-Philippe, assez peu soucieux de respecter les prérogatives des autres, mais tenant très fort aux siennes [2], il n'entendait pas qu'on lui enlevât une parcelle de son pouvoir, d'autant qu'en cette occasion il affirmait sa supériorité sur d'anciens camarades : Soult et Clauzel. Sans compter que Clauzel était appuyé par le duc d'Orléans dont les tendances différaient parfois de celles de son père. Aussi le ministre réclama-t-il un dossier très complet sur la question de Constantine, stu-

[1] Lesseps à Sébastiani, 19 novembre. (Archives des Affaires Étrangères.) Soult à Clauzel, 24 et 31 décembre, 3 janvier; Soult à Sébastiani et à Clauzel, 10 janvier.

[2] Sébastiani avait été très mortifié de la conduite de Talleyrand, ambassadeur de France à Londres : le prince correspondait directement avec le Roi, « si bien que les protocoles étaient négociés et signés avant que le ministre en eût la moindre révélation. » (Mme de Boigne, *Mémoires*, t. IV, p. 209.) Piqué au vif par une telle dérogation aux usages, que la situation personnelle de Talleyrand rendait impossible à empêcher, Sébastiani d'autant moins disposé à supporter d'un autre ce qu'il devait subir de Talleyrand, était plus porté à prendre ombrage des manquements et des initiatives de Clauzel.

préfait qu'un soldat eût pris une telle initiative sans autorisation expresse et ne comprenant pas les motifs qui avaient fait agir le général [1]; dans une lettre assez sèche, il rappela au consul de France une règle dont celui-ci s'était écarté : « C'est du ministre des Affaires étrangères que vous devez tenir vos instructions et vos pouvoirs pour tout ce qui est diplomatique », encore qu'il lui eût été ordonné de concourir au succès de l'expédition d'Alger, en se mettant à la disposition du commandant en chef : « Cela ne changeait rien aux règles générales d'après lesquelles on ne peut ouvrir une négociation sans y avoir été autorisé par le département des Affaires Étrangères. La distinction que vous établissez, de médiateur bénévole, ne peut être admise : c'est au Gouvernement à juger si vous devez vous dépouiller de votre caractère officiel » [2].

Sébastiani, dès la première minute, considérait l'acte du général comme une négociation diplomatique, donc faisant partie de ses attributions et non pas comme une convention militaire, ce qu'elle était réellement dans l'esprit du commandant en chef et qui, dans ce cas, ressortait des pouvoirs attachés à ce titre; mais le ministre n'en voulait qu'à Clauzel, il se borna donc à réprimander Lesseps sans le déplacer, ainsi qu'il arrive en pareilles circonstances. Six jours après, le 30 janvier, dans son rapport au Roi, tout en reconnaissant, pour la forme, les bonnes intentions et le patriotisme de Clauzel, il rappelait les principes qu'il venait d'exposer à Lesseps et dont l'oubli, selon lui, entachait le traité du vice de nullité, « puisqu'un ministre ne saurait être responsable d'actes auxquels il est demeuré étranger ». D'autres raisons étaient encore mises en avant : on préjugeait de l'avenir du royaume d'Alger, phrase qui servait à chaque instant aux adversaires de la conquête pour entraver les opérations; des complications surgiraient de la part des puissances, car « le fait d'une conquête ne suffit pas pour assurer à la possession qui en résulte

[1] Sébastiani à Soult, 15 janvier.
[2] Sébastiani à Lesseps, 25 janvier (Archives des Affaires étrangères).

la sanction du droit public » et des susceptibilités seraient blessées « par un acte si explicite et si ostensible » ; enfin le traité, désavantageux au point de vue pécunier, aliénait trop complètement nos droits : aussi, le 30 janvier, le Roi approuvait-il qu'il soit considéré comme non avenu et Soult fut-il chargé d'en prévenir Clauzel [1].

Cependant, à Tunis, une expédition contre Constantine s'organisait avec l'aide d'officiers instructeurs envoyés d'Alger [2], mais d'importants changements se préparaient.

Le général Clauzel, fidèle à sa tactique, avait songé, dès le début, non seulement à s'assurer de la tranquillité à Constantine, mais à agir de même à Oran. Ce plan apparaît, si on jette les yeux sur une carte d'Algérie, comme une conception essentiellement militaire : les Français, appuyés à la mer, comme base de ravitaillement, occupaient le centre du pays : les ailes droite et gauche, en l'espèce Constantine et Oran, étaient gardées par des alliés : nous dominions donc la contrée sans avoir à redouter des surprises sur les flancs ; projet d'une simplicité séduisante que le commandant en chef s'appliqua à réaliser d'abord pour Constantine, ensuite et parallèlement pour les deux beylicats. Le bon vouloir des Tunisiens offrait une occasion très propice en fournissant, pour alliés, des Musulmans dont l'intérêt devait se confondre avec le nôtre en raison de relations anciennes et excellentes et de la reconnaissance qu'ils nous auraient pour l'accroissement de puissance obtenu. Ces circonstances ne se rencontraient nulle part ailleurs en Afrique. Clauzel n'hésita pas : peut-être l'idée de la combinaison lui vint-elle d'abord pour Oran : s'il s'occupa en premier lieu de Constantine, c'est qu'il importait de s'attacher les Tunisiens par un traité immédiatement avantageux afin de les mener à une décision dont nous étions les principaux bénéficiaires.

La situation s'aggravait à Oran : le 29 octobre, M. Delaporte,

[1] Sébastiani à Soult, 31 janvier ; — Soult à Sébastiani, 4 février.

[2] Lesseps à Sébastiani, 15 et 28 janvier (Archives des Affaires étrangères).

consul de France à Tanger, avait protesté contre l'invasion de Tlemcen, dans une lettre, puis au cours d'une audience du gouverneur de la ville, le 2 novembre. Sidi Mohamed ben Idris, secrétaire des commandements de l'empereur du Maroc, répondit, le 20 novembre, que le Sultan n'avait cédé qu'aux supplications des habitants de Tlemcen, lesquels étaient tout à fait libres de choisir un nouveau souverain puisque Dieu les avait délivrés des Turcs et, ajoutait-il : « la bonne harmonie, qui règne entre la France et le Maroc ne doit pas en être troublée [1]. » L'empereur répandait aussi la légende de son entente avec Louis-Philippe, par quoi il justifiait son action.

Clauzel ne l'entendait pas ainsi : un officier, le lieutenant-colonel Auvray, fut chargé par lui d'un ultimatum, enjoignant à Moulaï Abderrhaman d'avoir à retirer ses troupes, de remettre leur chef Moulaï Ali entre les mains du bey d'Oran, de rembourser les dégâts commis par ses sujets, sous peine de représailles et même du blocus de Tanger, si satisfaction n'était pas donnée dans les vingt-quatre heures. La menace était appuyée par l'envoi de deux navires de guerre à Tanger et Danrémont devait conduire à Oran les forces nécesssaires pour couvrir la place : ce général, avec l'aide des troupes du bey d'Oran, devait marcher contre les Marocains et les refouler hors de la province. Clauzel démontra aussitôt à Soult la nécessité de l'expédition [2]; de son côté, Delaporte mandait à son chef les détails de la mission Auvray, arrivée à Tanger le 21 décembre : il trouvait l'ultimatum du général en chef trop dur; le Sultan ne le recevrait pas, bien plus la guerre sainte serait proclamée; et le consul faisait part de son embarras, car sa mission consistait à

[1] Delaporte à Sidi Mohamed ben Idris, 29 octobre, confidentiel (Archives des Affaires Étrangères). D'après Court (*op. cit.*, p. 30), ce personnage se nommerait en réalité Abou Abdallah Idris, vizir du sultan du Maroc; — Sidi Mohamed ben Idris à Delaporte, 20 novembre (Archives des Affaires étrangères).

[2] Clauzel à Delaporte, 9 décembre (Archives des Affaires étrangères; — Clauzel à Soult, 9 et 20 décembre, et à Danrémont (instructions), 10 décembre.

maintenir les bonnes relations entre la France et le Maroc et les actes de Clauzel devaient amener une rupture certaine [1]. Sébastiani, dans les instructions qu'il envoya sur l'heure à son agent, opposa à la violence du général des formes plus diplomatiques : il affectait de croire à un malentendu qui serait réglé à l'amiable par la suite; mais, très irrité de cette nouvelle affaire, il obtenait du Roi une désapprobation complète de la mission Auvray. Soult, moins formel, reprochait à Clauzel de s'être aventuré à la conquête d'Oran, demandait des détails et, à son habitude, lui ordonnait de ne rien faire qui pût engager l'avenir [2]. Clauzel, après une protestation très vive, répliquait en demandant son rappel [3] : « Il faut, disait-il, déclarer publiquement, formellement à la face de la France entière que, malgré la situation des affaires en France et en Afrique, au moment de mon départ, j'ai été

[1] Delaporte à Sébastiani, 28 décembre (Archives des Affaires étrangères).

[2] Sébastiani à Delaporte, sans date (Archives des Affaires étrangères); — Soult à Clauzel, 20 décembre, 3 et 17 janvier.

[3] Clauzel à Soult, 5 janvier; — Le 6 janvier (cf. Soult à Clauzel, 31 janvier), M. Demontes, dans le *Bulletin de Géographie historique et descriptive* (1905, n° 2), a étudié d'une façon très avertie, à l'aide de documents puisés dans les Archives Indigènes d'Alger, la *Mission du commandant Huder à Tunis* (1831) par laquelle se termine, comme on le verra, l'affaire des traités de 1830. Il apparaît à l'auteur que « la disgrâce de Clauzel a été un des résultats de la non-ratification des traités ». Or, les documents plus complets du Ministère de la Guerre semblent infirmer cette opinion : Clauzel n'a pas été rappelé, *mais il démissionna*, non pas à cause des traités de Constantine, mais après la désapprobation de l'occupation d'Oran. En effet Soult, averti par Sébastiani, demandait le 31 décembre à Clauzel, et d'un ton qui n'avait rien de désobligeant, des explications sur la convention : il n'en fut averti officiellement que par la lettre de Clauzel du 16 décembre à laquelle il répondit le jour même de sa réception, le 3 janvier, cette réponse arriva à Alger vers le 20; or, le général était démissionnaire depuis le 6. En effet, entre temps, Clauzel avait reçu une lettre de Delaporte dont il pouvait conclure que Sébastiani allait contrecarrer la mission Auvray et, très irrité de cette manière d'agir, il démissionna sans attendre plus ample informé : le caractère violent de Clauzel, son inimitié politique et personnelle à l'égard de Sébastiani expliquent complètement cette décision (cf. les documents déjà cités et particulièrement les lettres de Soult à Clauzel, 31 décembre, 31 janvier; — Clauzel à Soult, 20 décembre, 5 janvier; — Delaporte à Clauzel, 31 décembre; — Sébastiani à Delaporte, janvier (sans date).

envoyé au commandement de l'armée sans pouvoirs » et le ministre, à la réception de cette lettre, écrivait en marge que rien de ce qu'on avait fait ne pouvait blesser la susceptibilité du général, mais il fallait « rentrer dans les formes légales : c'est une sécurité, c'est un devoir ». On trouve ici l'écho, très atténué il est vrai, des idées de Sébastiani : une fois encore le formalisme crée l'initiative.

Le successeur de Clauzel, le général Berthezène, était désigné; cela n'arrêtait pas le négociateur. En vain Soult lui conseillait-il d'attendre l'approbation du Roi, avant de se lancer dans une nouvelle expédition; en vain rappelait-il Auvray à Paris pour lui faire rendre compte de la mission; Clauzel ne retenait qu'une chose : on l'autorisait à conserver à Oran le nombre d'hommes suffisant pour garder la ville [1]; et, confiant dans le résultat de son œuvre, le général n'était arrêté ni par les conseils, ni par les blâmes. Le 30 décembre, en même temps qu'il amenait à Tunis les officiers instructeurs pour l'armée beylicale, le *Sphinx* apportait à Lesseps une lettre du commandant en chef : le bey d'Oran se retire, y lut-il, pourquoi ne le remplacerait-on pas par un Tunisien? Les circonstances pressent. Hussein a trois jours pour répondre. Si le Bey accédait à cette demande, le personnage désigné devait partir sur-le-champ pour sa destination; dans le cas contraire, on menaçait de nommer un autre candidat qui n'était pas Tunisien; les seules conditions stipulées étaient un tribut de 1 200 000 francs et l'occupation par les Français du fort de Mers-el-Kebir, qui dominait Oran [2]. Hussein-Bey, toujours bien disposé pour nous, aurait accepté sans difficulté le nouveau projet, mais le Divan, ou Conseil des Ministres, hésitait devant les risques d'une entreprise si lointaine et dans un pays où Tunis n'avait pas d'intérêts immédiats. Aussi, après la première entrevue, Lesseps gardait-il peu d'espoir; néanmoins le Bey et sa famille vinrent le lendemain visiter le *Sphinx* et, au cours d'un

[1] Soult à Clauzel, 7 et 17 janvier.

[2] Lesseps à Sébastiani, deux lettres du 15 janvier (Archives des Affaires étrangères).

entretien secret, des modifications furent apportées aux demandes de Clauzel (réduction de tribut,...); le consul ne douta plus alors du succès : un navire emporta de suite cette bonne nouvelle à Alger, tandis que la réponse officielle, attendue par le *Sphinx*, devait être donnée un plus tard. Hussein désirait, avant de conclure, prendre l'avis de son ministre des Finances, mais le résultat ne faisait pas question, le Sahab-Tahah étant complètement favorable aux Français. Le Bey avait tout le mérite de la négociation et son insistance avait seule eu raison de l'hostilité de son entourage.

Clauzel menait rondement les choses : peut-être, afin d'appuyer ses prétentions et d'intimider le Bey, allait-il jusqu'à insinuer que l'accord pour Constantine ne serait pas maintenu si celui pour Oran n'était pas signé, bien certain que Hussein aurait trop d'intérêt à l'un pour ne pas accepter l'autre. Au reste le souverain, pour montrer sa bonne volonté, activait les préparatifs militaires, notifiait au consul général d'Angleterre la conclusion des deux accords et présentait comme bey d'Oran son neveu, Sidi Ahmed Bey, fils de Sidi Mustapha, bey de Constantine. Le *Sphinx* emportait un contingent de deux cents hommes, commandés par Keredin-Aga, personnage très brave et très considéré à Tunis; deux détachements de mille hommes chacun devaient suivre sur des vaisseaux tunisiens, et Sidi Ahmed se rendrait à son poste dès l'annonce officielle de l'occupation des forts d'Oran [1].

Le 24 janvier à onze heures et demie du matin, les Tunisiens arrivaient à Alger; les troupes étaient logées au fort Bab-Azoum et le 4 février, un décret de Clauzel nommait « Ahmed, prince de la maison régnante de Tunis, à la place du bey de la province d'Oran, vacante par la retraite volontaire du titulaire [2] ». Deux

[1] Lesseps à Clauzel, 15 et 17 janvier, à Sébastiani, 17 janvier (Archives des Affaires étrangères); — Huder à Sébastiani, rapport du 3 juillet; — Massieu, capitaine de vaisseau commandant la station navale d'Alger, à d'Argout, ministre de la Marine, 25 janvier.

[2] Delort à Boyer, 24 et 26 janvier; — Décret du 4 février.

jours après, l'intendant général Volland, muni des pleins pouvoirs du commandant en chef, signait avec Keredin Aga la convention définitive : ce document, semblable au précédent, contenait quelques clauses spéciales : le tribut de 800 000 francs pour la première année était porté à 1 000 000 pour les suivantes à moins que « le temps, les circonstances ou l'expérience » ne fassent reconnaître la nécessité de modifications qui seraient, le cas échéant, établies d'un commun accord; les marchandises françaises seraient soumises à des droits égaux à ceux qu'elles acquittaient à Alger; enfin des ratifications devaient être ultérieurement échangées. Par surcroît de précautions, afin qu'aucun doute ne subsistât sur la portée et dans les termes de l'accord, Clauzel eut soin de spécifier qu'il « n'avait pas eu l'intention de créer des souverains ni de faire aucune concession de territoire » : les nouveaux beys, insiste-t-il, seront à l'égard du roi des Français, dans une position semblable à celle de leurs prédécesseurs vis-à-vis du dey d'Alger et si les actes, qui les investissent, s'écartent des formes ordinaires, c'est en raison de la situation personnelle des titulaires. Le bey de Tunis ne pourra donc arguer de son ignorance, averti qu'il était et par une lettre de Clauzel et par le consul de France auquel le général avait donné des instructions extrêmement précises à ce sujet[1]. Ces représentations, bien explicites et faites en temps utile puisque elles sont de la première quinzaine de février, allaient au-devant des interprétations erronées du Bey et Clauzel se préparait, pour l'avenir, des arguments afin de répondre, si besoin était, aux critiques malveillantes de Paris.

Aussitôt après la conclusion définitive du traité, en même temps qu'il pressait le nouveau Bey de rejoindre son poste, et le bey de Tunis de ratifier l'accord[2], le général faisait embarquer Keredin Aga sur le *Sphinx* à destination d'Oran d'où il rappelait Danrémont : mais en laissant dans les forts une garnison de six

[1] Convention du 6 février; — Lesseps à Clauzel, 8 février.
[2] Clauzel à Ahmed Bey, et à Hussein Bey, 8 février.

à huit cents hommes; les Tunisiens étaient parfaitement libres d'agir dans le reste du beylicat à condition de payer leur contribution[1]. Keredin Aga parvint à Oran le 9 février et se plaignit de suite à Clauzel de la situation intérieure et extérieure de la province : les Marocains n'avaient pas évacué le sud; le Sultan donnait des assurances de paix au consul Delaporte, qui dirigeait les pourparlers depuis l'échec de la mission Auvray, mais il n'en continuait pas moins à envoyer des troupes à son parent, qui avait pris le titre de roi de Tlemcen[2] et à préparer une véritable expédition. Pour gagner du temps, il ne cessait de répandre des fables : entente avec Louis-Philippe, avec le Grand-Seigneur, et démontrait aux indigènes qu'en s'emparant de la région il ne faisait que de réoccuper les possessions de ses ancêtres[3]; tout le Maroc était troublé et l'agitation gagnait la province d'Oran. A l'intérieur, même inquiétude; après le départ de l'ancien bey, on attendait avec impatience le nouveau, dont la présence devait ramener la paix et le général Danrémont n'était pas celui qui souhaitait le moins vivement cette arrivée; des défections étaient à craindre, on soupçonnait chez deux très influents personnages de la ville[4], le caïd Boursali et Mustapha ben Ismaïl, aga des Douaïrs[5], des velléités de négocier avec le Maroc : tous deux attendaient les circonstances et ne se refusaient pas, l'un et l'autre, si l'occasion s'en présentait, à devenir bey d'Oran, de par la grâce des Français ou de par celle de Moulaï Abderrhaman; aussi insistaient-ils avant de répondre aux envoyés de Moulaï Ali, pour connaître le futur souverain. De son côté, Clauzel ne négligeait rien pour

[1] Delort à Danrémont, 7 février; — Clauzel à Boyer, 19 février (instructions).

[2] Ou plutôt kalifat du Sultan (Court, *op. cit.*, p. 85).

[3] Keredin Aga à Clausel, 16 février.

[4] Delaporte à Sébastiani, 19 novembre, 2, 10 et 27 janvier, 1 et 3 février; — Sébastiani à Delaporte, janvier (s. d.); — Delaporte à Clauzel, 13 janvier. L'ancien bey d'Oran avait quitté la ville le 14 janvier à bord de la *Victoire*, emmenant avec lui une suite de 175 personnes dont 100 femmes; il paraissait fort bon homme et très résigné (Consul de France à Carthagène à d'Argout, 16 janvier).

[5] Les documents français nomment ces personnages Musserli et Mustapha Aga (Cf. Court, *op. cit.*, p. 34).

gagner des partisans aux Tunisiens et les fonds secrets y pourvoyaient. Cependant les intrigues s'accumulaient et Danrémont faisait des efforts désespérés pour fortifier la ville. La position des arrivants était précaire : ils n'avaient pour eux « ni les Turcs, ni les Arabes, ni Mustapha, ni Boursali ». Des Bédouins infestaient les environs : on ne pouvait s'aventurer sans danger à un quart de lieue des forts. Dans la ville, même situation déplorable : les Français, pour se procurer du bois, avaient démoli une partie des maisons; la Casbah était vide; aucun mobilier, pas de vivres, aucune des denrées promises à Keredin ne s'y trouvaient. L'ancien bey Hassam avait vendu des biens appartenant au beylicat et, contrats en main, les nouveaux propriétaires, dont le vice-consul d'Angleterre, réclamaient avec insistance leur envoi en possession. Keredin, découragé, insistait pour qu'on annulât le traité en raison de l'inexécution de la clause principale : de livrer le beylicat, sauf Tlemcen, dans un état de parfaite tranquillité. Il implorait qu'on le tirât de la fausse position où il était et qu'on lui donnât les moyens de quitter un pays où il n'y avait « ni sûreté pour nous-même, ni communications avec l'intérieur, ni approvisionnements, ni ressources aucunes ». Envoyé à Oran par la volonté de Clauzel, il lui demandait instamment de lui donner les moyens de regagner Tunis sous ses auspices[1].

Ces plaintes, loin d'émouvoir le général, valurent à Keredin Aga une réponse sévère dans laquelle des compliments voilaient mal des remontrances assez dures. Après avoir rappelé les avantages matériels que les Tunisiens pouvaient tirer d'Oran, Clauzel remarquait que neuf jours sont bien courts pour juger de l'état d'une province; le Bey ne devait s'en prendre qu'à lui-même au sujet des troubles et de la conduite de Mustapha ben Ismaïl et de Boursali, car pourquoi tant tarder à rejoindre son poste? sa présence n'aurait-elle pas retenu tout le monde dans le devoir? Au

[1] Danrémont à Clauzel, 18, 25 et 30 janvier, 3 février; — et à Delort, 15 février, — Clauzel à Soult, 25 janvier, 3, 4 et 8 février; — Keredin Aga à Clauzel, 16 février.

reste Keredin devait se défendre des suggestions intéressées et ne pas se croire autorisé à demander la résiliation d'actes auquels le bey de Tunis avait donné son plein et entier assentiment; mais puisqu'il ne voulait pas demeurer dans une position si haute, qu'il regardait cependant comme si pénible, Clauzel lui conseillait de s'adresser à Berthezène, le nouveau commandant du corps d'occupation, la lettre de Keredin ne lui étant parvenue qu'à Toulon, huit jours après son départ d'Alger. « Je crois pouvoir vous assurer, ajoutait-il, que si le nouveau bey et S. A. le bey de Tunis adoptent l'opinion que vous manifestez,... ils en seront parfaitement les maîtres : ce sera, avant peu, pour vous et pour eux un sujet de justes regrets [1] ».

Pendant ces discussions, des événements importants s'étaient passés à Paris et en Afrique. Selon sa coutume, Clauzel découvrait peu ses intentions; il avait bien fait part au ministre de la Guerre, très vaguement, de ses vues sur Oran, sans souffler mot du second traité pas plus qu'il ne l'avait fait du premier. Il assurait que la mission Auvray ne devait pas compromettre les bonnes relations de la France et du Maroc, parce que la prise de Tlemcen « était une attaque dirigée contre la Régence d'Alger qu'elle seule devait repousser... sans faire intervenir le nom de la métropole ». Cet argument, assez extraordinaire, visait Sébastiani : Clauzel, pour le faire accepter, le développait longuement et terminait par une courte allusion à la nomination d'un nouveau bey d'Oran, mais sans dire lequel [2].

Cependant le moment du départ approchait; Clauzel rédigea un dernier rapport où il établissait la situation florissante de la colonie et appuyait de nouveau sur la nécessité de nous y maintenir [3].

Le 21 février, le général Berthezène débarquait à Alger. Clauzel qui, depuis quelques jours, avait remis son commandement au général Boyer, instruisit son successeur des principales

[1] Clauzel à Keredin Aga, 12 mars.
[2] Soult à Clauzel, 3 janvier : — Clauzel à Soult, 25 janvier, 4 et 7 février.
[3] Clauzel à Soult, 19 février.

affaires, s'embarqua peu après sur l'*Armide* et parvint à Toulon le 27 février à 10 heures du soir. Il avait sans doute appris de Berthezène la non-ratification définitive des traités, car, avant même d'être sorti du lazaret, il télégraphiait au ministre de la Guerre et le pressait de conserver ce qu'il avait fait pour Constantine et pour Oran, lui exposant que si ses projets n'étaient pas admis, c'était l'invasion aux portes d'Alger, deux millions perdus pour le Trésor, tribut qu'il avait triplé par sa négociation : « Voilà, s'écriait-il, ma réponse au ministre des Affaires étrangères »[1].

En effet Soult avait été informé par une voie détournée du traité pour Oran : des lettres de Lesseps à son ministre en annonçaient la conclusion, mais il n'avait pas le texte de la convention, ni même un avertissement direct et officiel qui permit de prendre les ordres du Roi. D'ailleurs, pour Sébastiani, les raisons, qui militaient contre l'accord pour Constantine, condamnaient le dernier, encore moins admissible, « car la situation d'Oran n'autorise même pas à dire qu'en la plaçant sous la dépendance de Tunis, on lui assure une protection bien efficace ». De l'aveu même de Clauzel, on n'eût pas été en peine de trouver sur place un autre bey, puisque le général menaçait de nommer un indigène[2]. Sébastiani prenait pour une réalité ce qui n'était qu'une menace pour intimider Hussein Bey.

Le maréchal Soult avait fait rédiger pour Berthezène des instructions très précises : les négociations avec Tunis et le Maroc étaient blâmées et le commandant en chef censuré pour avoir outrepassé ses pouvoirs en entreprenant, sans autorisation suffi-

[1] Berthezène à Soult, 28 février. Pierre Berthezène (1775-1847), soldat (1793), nommé capitaine sur le champ de bataille (5 messidor an VII), colonel (1807), général de division (1813), inspecteur général de l'infanterie (1818), commandant une des divisions de l'armée d'Afrique (juin 1830), commandant par intérim le corps d'occupation d'Alger (7 février 1831-6 février 1832). Il avait été blessé à Eckmül et à Wagram (Archives de la Guerre, dossier personnel). — Clausel à Soult, deux dépêches de Toulon, 26 février.

[2] Lesseps à Sébastiani, 15 et 17 janvier ; — Massieu à d'Argout, 25 janvier (tirés des Archives des Affaires Etrangères) ; — Soult à Sébastiani, 17 février ; — Sébastiani à Soult, 14 février (utilisé par Demontes, *op cit.*).

sante, des négociations diplomatiques qui dépendaient exclusivement du ministre des Affaires étrangères. Toutefois, il fallait se maintenir à Mers-el-Kebir : cette contradiction témoignait assez que les initiatives de Clauzel n'étaient pas entièrement méprisées et qu'elles trouvaient chez le ministre un certain crédit [1].

Si Clauzel allait trop de l'avant, Berthezène tombait dans l'excès contraire autant par prudence que par indécision; parti sans enthousiasme pour Alger, il réclamait sans trêve des suppléments d'instructions : les dépêches se succédaient sans répit. A tout prendre le général était assez excusable : malgré son premier séjour en Afrique, il avouait : « Je ne connais pas les lieux..., j'attendrai vos ordres ». Soult, aussi mal renseigné que son subordonné et que la presque totalité des hommes politiques à cette époque, répondait d'abord par des lieux communs, puis, excédé par la précision des demandes, il enjoignait à Berthezène de gagner son poste, d'examiner par lui-même la situation et de rédiger un rapport qui servirait de bases à de nouvelles instructions [2]. On ne pouvait plus ironiquement masquer son ignorance.

Sébastiani, non content d'avoir réitéré, par l'entremise de son collègue Berthezène, à l'ordre de renoncer à tout ce qui empiéterait de près ou de loin sur ses attributions, avait recueilli les témoignages les plus divers et les plus tendancieux avec la seule préoccupation de trouver des arguments contre Clauzel; il avait écouté d'Aubignosc [3], qui se prétendait dépouillé de l'idée première des accords; il recevait Bouderbah, Arabe très riche, qui avait fait autrefois une faillite frauduleuse à Marseille. D'abord interprète du Dey au moment de la prise de la ville, puis nommé par Bourmont membre de la Commission municipale d'Alger qu'il avait administrée pour le plus grand profit des siens et de lui-même, cet intrigant s'autorisait d'une pseudo-mission que lui

[1] Soult à Berthezène (instructions), 31 janvier.

[2] Berthezène à Soult, 2, 8, 9, 10 et 13 février; — Soult à Berthezène, 10, 11, 14, 15 et 17 février.

[3] D'Aubignosc, *op. cit.*, p. 23.

auraient confiée les notables de la ville[1] pour affirmer que les traités étaient peu populaires et tout à fait désavantageux pour la France; à l'en croire, le bruit courait que nous céderions le pays à une autre puissance, les Tunisiens : il demandait en hâte une réponse, car sa position à Paris « se trouvait compliquée par l'arrivée du général Clauzel » : cette dernière phrase en dit long sur le personnage. Bref le ministre acceptait toutes les insinuations; le commandant en chef avait reçu du bey de Tunis deux millions de gratification et le négociateur du traité 500 000 francs[2]. Clauzel se défendit avec énergie contre de telles accusations, mais le coup était habilement dirigé, car des incidents anciens pouvait donner de la vraisemblance à ces allégations.

Sébastiani avait encore manœuvré pour faire échouer les accords du côté des Tunisiens, en portant à la connaissance de l'opinion publique le refus de Roi de les sanctionner. Par hasard, il avait employé le meilleur moyen d'arriver au résultat ambitionné; il avait fait insérer des notes dans les journaux. Le 4 février, *le Globe* annonçait la résolution royale et en donnait la raison en termes *identiques* à ceux employés par le ministre dans son rapport, notamment en ce qui concernait la sanction de droit publique, les pouvoirs insuffisants de Clauzel et le peu de profit des traités. *La Quotidienne* s'emparait du fait, notait l'émotion des salons diplomatiques et affirmait que l'abandon d'Alger était la condition que l'Angleterre avait mise à la reconnaissance

[1] Sidi Ahmed Bouderbah avait suggéré à Bourmont l'idée de créer à Alger « un conseil d'administration à l'instar de celui qui existait sous le gouvernement turc, sous le nom de Divan ». Ce conseil, dont Bouderbah faisait parti et où il fit entrer plusieurs de ses parents, était présidé par Roland de Bussy; il ne se réunit qu'une fois et ne put se rendre compte de ce qu'on lui demandait. Après cette unique séance, on « ne songea plus à le convoquer, pas même à le dissoudre ». Si, pour les besoins de la cause, on écoutait les allégations de Bouderbah, le ministre de la Guerre n'attachait pas d'importance à une mission dont se disait chargé un personnage de « très mauvaise réputation, trop mauvaise pour être délégué ». (Cf. note écrite en marge des demandes de Bouderbah et Aumerat, *La Première Municipalité d'Alger*, dans la *Dépêche Algérienne*, août 1905.)

[2] Cf. trois notes de Bouderbah à Soult et à Sébastiani et la lettre des notables d'Alger aux ministres français, janvier 1831. — Note de la main du général Berthezène, avril (?) 1831. — Clauzel, *op. cit.* (1831), p. 46.

de Louis-Philippe. En vain le *Constitutionnel*, pour pallier l'effet de ces nouvelles, assurait-il que les négociations marchaient pour le mieux et que « le résultat était au-dessus de toute malveillante critique », le but était atteint[1].

A la nouvelle de cette publication, Clauzel ne se tint pas de fureur; il avait reconnu sans peine d'où partait l'indiscrétion et, dès le 16 février, il adressait d'Alger même à Casimir Perier, président du Conseil des ministres, un acte d'accusation virulent contre son collègue des Affaires étrangères en même temps qu'un plaidoyer en faveur de sa conduite; il se plaignait de la publicité donnée aux conventions alors qu'il avait promis le secret au bey de Tunis, pour ne pas accroître les difficultés que celui-ci rencontrerait dans son entourage et pour éviter de surrexciter le fanatisme des Musulmans contre les Chrétiens et leurs alliés : ce que le ministre des Affaires Étrangères ne devait pas ignorer. En rédigeant ces accords, le général n'avait pas excédé les pouvoirs du commandant en chef; il avait simplement remplacé, par un bey soumis, un bey insoumis, cruel, hostile aux Français, comme il l'avait fait à Titéry, et la garantie du bey de Tunis n'était qu'un surcroît de précaution. Il n'avait pas conclu de traités mais des conventions administratives dont la susceptibilité du ministre ne pouvait se froisser; et aurait-il fait un traité, qu'il en aurait eu le droit, parce que rentraient dans ses attributions toutes les mesures utiles au bien de la Régence, ainsi que le lui avait exposé Sébastiani lui-même le 14 août 1830[2] à propos de ses relations avec les pays voisins. D'ailleurs si quelqu'un devait être blâmé pour avoir, par des faits, préjugé de l'avenir de l'occupation française en Afrique, n'était-ce pas Sébastiani le premier coupable, puisqu'il avait saisi la presse de négociations secrètes? Enfin les traités (et les arguments mis en avant le prouvaient) étaient très avantageux; le ministre s'est donc trompé et « involontairement sans doute », il a trompé le Roi :

[1] Sébastiani à Soult, 31 janvier: — Le *Globe*, 4 février; — La *Quotidienne*, 6 février; — Le *Constitutionnel*, 11 février.

[2] Sébastiani était alors ministre de la Marine dans le cabinet Guizot.

par son « indiscrétion volontaire », il a causé des pertes au Trésor, et l'hésitation du Bey à remplir ses engagements; l'acte purement administratif ne relevait d'ailleurs que des ministres de l'Intérieur et des Finances et, pour conclure, Clauzel en appelait au Roi mieux informé [1].

Malgré cette brillante et forte défense, malgré les dépêches envoyées sans interruption de Marseille, par Clauzel, Paris semblait immuable dans son opinion : à Tunis, tout paraissait aller pour le mieux; les préparatifs étaient très avancés et, au retour d'une tournée annuelle à Kairouan et dans le Djérid, Sidi Mustapha pensait opérer la conquête de Constantine d'une façon pacifique. Pendant que Lesseps formulait ces espoirs, un bâtiment entrait au port : il apportait le refus de sanction pour le traité du 18 octobre qu'annonçait le *Journal du Commerce* de Marseille [2]. Et le pauvre consul de rouvrir sa lettre et de se lamenter autant sur le fait lui-même que sur sa répercussion à Tunis; il ne voulait pas encore se rendre à cette idée, le journal pouvait se tromper et il attendait un avis officiel. Il déplorait l'effondrement d'une œuvre à laquelle il avait collaboré avec enthousiasme et redoutait l'effet d'une indiscrétion qui révélait, à tous les Tunisiens et surtout aux ministres, les négeciations personnelles du Bey, ce que Clauzel avait formellement promis d'empêcher. Bientôt une lettre de Sébastiani, datée du 25 janvier, confirmait, en l'atténuant cependant, la note trop absolue du journal : le ministre soumettrait au Roi le traité pour Constantine, mais tout faisait prévoir que Louis-Philippe le repousserait et il engageait le consul à convaincre le Bey que les bonnes relations des deux pays ne souffriraient pas de ce refus. Lesseps remplit cette mission le 20 février, en insistant auprès du premier ministre sur son absence de certitude quant à la réponse définitive du Roi et sur les bonnes dispositions de son souverain [3]. Le lendemain il

[1] Clauzel à Casimir Perier, 16 février.
[2] Numéro du 7 février.
[3] Lesseps à Clauzel, 15 février, et à Sébastiani, 21 février; Clauzel à Casimir Perier, 16 février; — Lesseps au Sahab-Tahab, 20 février.

mandait à Sébastiani « sa profonde douleur... d'avoir vu se dissiper la plus douce des illusions, celle d'avoir secondé avec zèle et succès les intentions du Gouvernement en adhérant aux désirs du général Clauzel »; l'émotion régnait dans la cour beylicale; Mustapha et le Sahab-Tahab avaient peine à croire une nouvelle si extraordinaire et, pleins de confiance dans la loyauté française, ils continuaient, malgré tout, leurs préparatifs; Clauzel leur avait tant répété qu'il avait *carte blanche*, que la convention était muette sur la clause de ratification [1]. Le Divan n'avait connaissance de l'état de l'affaire que par les journaux, mais il retardait l'organisation de l'expédition.

Les témoignages, de sources très différentes, concordent trop pour qu'on ne remarque pas combien Clauzel s'était avancé; mais, dans l'enthousiasme de la combinaison, nul n'aurait soupçonné le général de prendre ainsi sur lui d'augmenter l'étendue de ses pouvoirs; d'ailleurs, parti sans instructions, il n'avait vu aucune limite à des initiatives qui blesseraient, sans qu'il s'en doutât peut-être, la vanité de Sébastiani.

Hussein Bey, en termes très amicaux, rappelait bientôt lui-même à Clauzel sa confiance et lui demandait ses bons offices « pour le maintien de ce qui a été conclu »; au reste « la France avait trop de preuves de la sincérité des Tunisiens pour permettre que leur honneur et leurs intérêts soient lésés ». Sidi Mohamed ben Aied allait partir à Paris suivre de près les négociations et le Pacha ne doutait pas que son envoyé ne remportât gain de cause avec l'aide de Clauzel dont la présence lèverait toutes les difficultés. Comme preuve de son attachement aux conceptions pacifiques des Français, le Bey assurait que pendant l'expédition qui serait entreprise contre Constantine à la fin du Ramadan, on négocierait le plus possible pour éviter l'effusion du sang [2]. Toutefois cette lettre, sans que rien de formel n'y

[1] Lesseps à Sébastiani, 21 février (Tiré des Archives des Affaires Étrangères).

[2] La mission de ce personnage n'avait cependant aucun caractère diplomatique. — Lessseps à Sébastiani, 29 mars (Archives des Affaires étrangères); — Hussein Bey à Clauzel, 7 mars.

apparaisse, témoigne d'une moins grande assurance chez le Bey dans le succès final des pourparlers; cette inquiétude était motivée par le refus de Lesseps qui, obéissant aux instructions de Sébastiani, refusait d'accompagner les deux officiers, Guy et Passy, auxquels Clauzel avait confié l'accord pour Oran : l'attitude du consul était aux yeux du Bey l'indice de la complète désapprobation de la France. Entre temps, Lesseps, tout en exécutant les ordres reçus, ne pouvait s'empêcher de faire part à Clauzel de ses sentiments; il encourageait « son digne et vénéré général » à persévérer dans ses idées patriotiques et philanthropiques, seul moyen de mettre un terme aux horreurs de l'anarchie et d'ouvrir enfin « une porte par laquelle, un jour qui ne serait sans doute pas éloigné, les bienfaits de la civilisation et du commerce pénétreraient dans l'Afrique centrale, dans ce vaste continent jusqu'ici inaccessible aux lumières et à l'industrie de l'Europe » [1]. Ces curieuses lignes, en signalant la nécessité d'une pénétration toujours plus poussée vers le sud, ne résument-elles pas la politique française en Afrique au cours du dix-neuvième siècle? ne soulignent-elles pas aussi la pénétrante perspicacité de Lesseps, qui avait prévu, près de soixante-dix ans à l'avance, l'obligation absolue pour nous d'établir d'une façon effective notre prépondérance dans l'arrière-pays saharien, afin de nous assurer la possession pacifique de l'Algérie.

Jacques Ladreit de Lacharrière.

*(A suivre.)*

[1] Lesseps à Sébastiani, 8 mars (Archives des Affaires étrangères) et à Clauzel, 8 mars.

# LES PRÉLIMINAIRES

DE LA

# CONFÉRENCE DE LONDRES[1]

---

## III

### L'ENTRETIEN ACADÉMIQUE DU GÉNÉRAL IGNATIEFF

### I

Dès le début des hostilités, le général Ignatieff ne cessa d'insinuer à son gouvernement l'opportunité « d'agir ». Rendait-il compte des espérances suscitées par la guerre aux populations chrétiennes, il ne manquait pas de toucher à la corde sensible du prestige russe. Faisait-il part des conjonctures locales qui prédisaient le futur antagonisme de la Russie et de l'Allemagne, il laissait au lecteur le soin de conclure qu'il fallait battre le fer tant qu'il était chaud. Ne recevant pas de réponse à ses suggestions indirectes, l'ambassadeur ne garde plus sa réserve. Et sans attendre des instructions qui selon lui tardent à venir, il prend l'initiative de sonder le terrain local.

« Persuadé comme je le suis », écrit-il le 4/16 août 1870, « que l'ébranlement qui se produit dans l'Europe occidentale pourrait, si nous parvenons à nous préserver de ses atteintes, amener une situation favorable à nos intérêts en Orient, j'ai cru devoir pré-

[1] Voir la *Revue diplomatique* de janvier 1909, numéro 1er de la vingt-troisième année.

parer l'esprit des ministres turcs à des éventualités de cette nature. Il m'a semblé que la revision du traité de Paris trouverait peut-être quelque chance de réalisation dans le développement des événements actuels, et qu'en coopérant sur le terrain local à un résultat pareil, j'obéissais en même temps à la pensée permanente de notre auguste maître et aux instincts de la Russie tout entière. La connaissance qu'un séjour prolongé m'a fait acquérir des choses en Orient m'a conduit à la conviction qu'il n'y avait que deux moyens d'agir efficacement sur l'esprit des Turcs : la force brusque et terrifiante ou l'initiation lente mais continue, à des idées dont une marche plus rapide pourrait compromettre le succès. Le premier moyen ne serait guère applicable aujourd'hui, puisqu'il provoquerait une conflagration générale et nous infligerait, dans tous les cas, des sacrifices en disproportion avec le but à atteindre. C'est donc la seconde voie qu'il s'agirait de suivre, si nous voulons parvenir à faire accepter l'idée d'une abrogation de quelques-unes des clauses du traité de 1856. Dans cette conviction, je me suis appliqué, chaque fois que l'occasion s'en présentait, à faire comprendre aux ministres turcs que l'intérêt bien entendu de l'Empire Ottoman lui-même se conciliait parfaitement avec la modification en question. En familiarisant d'avance les hommes d'État avec un pareil revirement, nous acquerrions à la fois l'avantage de faire tomber le prétexte que l'Occident s'efforcerait probablement de rechercher, le cas échéant, dans les appréhensions et la résistance de la Turquie. Les graves événements du jour m'ont fourni le moyen de revenir sur cette thèse vis-à-vis du grand vizir. Je l'ai fait du reste d'une manière purement académique et personnelle, en ayant soin de dépouiller mes paroles de tout caractère officiel. Si je tiens à rendre compte ici de cet entretien, c'est pour connaître l'opinion de Votre Excellence sur le sujet abordé et pour savoir si l'Empereur, notre auguste maître, daigne approuver la manière dont je me suis énoncé envers Aali Pacha.

« L'entrée en matière m'a été préparée par le grand vizir lui-même. A notre dernière entrevue il m'exprima sa satisfaction de

l'attitude prise par l'Angleterre en vue de sauvegarder la neutralité de la Belgique. Il en infère que le Gouvernement Britannique ne se montrerait pas moins vigilant dans le cas où les affaires d'Orient viendraient à être mises sur le tapis. L'Angleterre se réveille, me dit-il, de sa longue léthargie. Nous y applaudissons ; car c'est surtout sa passivité que nous avons lieu de craindre et qui a été une des causes des malheurs de l'Europe depuis plus de dix ans. Sans contrarier ouvertement les appréciations du grand vizir, je lui fis sentir qu'il avait tort de ne compter exclusivement que sur l'appui des puissances occidentales. Des signataires du traité du 15 avril 1856, il y en avait deux hors de combat en ce moment, et la troisième livrée à des préoccupations étrangères à l'Orient. S'il était vrai que la Russie ne poursuivait que des projets ambitieux en Turquie, les conjonctures actuelles semblaient singulièrement propices à leur réalisation.

« Pourtant rien de pareil ne se trahissait dans l'attitude du Cabinet impérial; et quel démenti plus formel à infliger aux suggestions de nos adversaires que l'action pacificatrice de S. M. l'Empereur au début du conflit, notre neutralité servant à localiser la lutte, et la conduite de notre gouvernement dans l'affaire du Monténégro?

« Aali Pacha abonda dans mon sens. Selon lui le temps n'était plus où on craignait un envahissement violent de la part de la Russie. Toutefois il avoua ne pas être entièrement libre d'appréhensions à notre égard. Dans sa pensée la Russie cherche à consolider son influence sur les populations chrétiennes pour affaiblir la Turquie, tandis qu'elle pourrait tendre à sa consolidation sans sacrifier ses propres intérêts. En favorisant la constitution d'une Turquie forte et puissante chez elle, nous lui donnerions les moyens de reconquérir son indépendance vis-à-vis de l'Europe Occidentale. Je m'élevai contre ce point de vue. Je fis valoir que nous ne visions qu'à l'amélioration du sort de nos coréligionnaires, mais sans parti pris et sans nous attacher à des doctrines préconçues; que nous nous efforcions certaine-

ment à ne pas laisser s'amoindrir la part légitime d'influence qui nous revenait naturellement en Orient, surtout en présence de celle qu'y exerçaient les autres puissances; mais que l'affaiblissement de la Turquie ne pouvait servir notre politique qu'en tant que cette puissance tenait en elle le nœud d'une coalition permanente contre nos intérêts. Se récriant à son tour, Aali Pacha en vint à faire ressortir les avantages du traité de 1856, qui avait fait entrer la Turquie dans le droit public commun, tandis que nous semblions portés à revenir au régime de la prépondérance exclusive de la Russie. Cette allégation servit de point de départ à une discussion à laquelle le grand vizir apporta un abandon amical peu conforme à ses habitudes de réserve.

« Pour ne pas fatiguer l'attention de Votre Excellence, je me bornerai à ne rapporter ici que la substance de notre entretien.

« Je commençai à représenter à Aali Pacha que de nos jours la lettre des traités semblait avoir perdu quelque peu de sa force; je citai comme preuve l'Angleterre qui exigeait aujourd'hui de nouvelles garanties pour la neutralité de la Belgique, alors que le traité de 1839 paraissait cependant offrir des sécurités suffisantes à cet égard; je fis ressortir ensuite que le traité de 1856 avait le tort de contenir des clauses qui à la longue en rendaient le maintien impossible, parce qu'elles blessaient l'amour-propre national en Russie; que ce sentiment était plus fort que toutes les transactions écrites et que son explosion finirait par lacérer l'acte public garantissant la position actuelle de la Turquie. Il était donc d'autant plus de l'intérêt de cette puissance de voir disparaître, sans commotions ni implications, les clauses, qui ne lui apportaient aucun profit essentiel, et que d'autre part la Russie ne tendait nullement à invalider la garantie collective offerte à l'Empire Ottoman ni affaiblir le principe de son intégrité. Dans cet ordre d'idées deux points demandaient à être réformés : celui relatif à la rectification de la frontière et les dispositions concernant la neutralisation de la mer Noire. Le froissement produit par la cession d'une partie de la Bessarabie ne s'était point atténué et l'absence de défense maritime de nos

côtes méridionales créait une situation anormale qui ne pouvait se tolérer à la longue. Aali Pacha parut entrer sans trop de répugnance dans la voie ouverte à la discussion. Selon lui une reprise par la Russie de ses anciennes frontières pourrait se réaliser à un moment favorable et ne soulèverait pas d'objections de la part de la Porte, pourvu que les bouches du Danube restassent sous le régime international et que les îles du Delta fussent conservées à la Turquie. Il partage également l'avis que la Moldavie a fait un mauvais usage du lambeau de territoire qui lui a été annexé sans aucune utilité pour l'Empire Ottoman. Le grand vizir sembla plus hésitant en ce qui regarde la mer Noire. Dans sa pensée une flotte russe ne pouvait y avoir d'autre but que de menacer la Turquie. Je lui répondis en invoquant les souvenirs de 1833, qui prêtaient un témoignage contraire, et en faisant valoir la situation exceptionnelle créée par la présence d'une flotte cuirassée dans le Bosphore, mise en parallèle avec les bâtiments légers de la mer Noire. J'ajoutai que les progrès de la science militaire nous avaient mis, il est vrai, en possession de moyens nouveaux pour repousser victorieusement toute attaque dirigée contre nos ports, mais sans que ce fait amoindrît le vice de la position générale. A l'observation d'Aali Pacha que la flotte turque ne saurait jamais songer à une agression de la Russie, je répondis qu'il nous était impossible de dépendre du bon vouloir de la Porte. J'eus soin également d'insinuer que les changements survenus depuis la date du traité de Paris dans la construction navale devaient à la rigueur donner une élasticité toute particulière à l'interprétation de cet acte, mais que nous avions poussé les scrupules au point de n'avoir pas encore profité jusqu'à présent de ce fait. Aali Pacha finit par convenir qu'un règlement de cette question en vue de renforcer la situation défensive de la Russie dans la mer Noire ne rencontrerait pas d'obstacles insurmontables et qu'on ne saurait à la rigueur nous contester le droit de construire des batteries cuirassées, destinées uniquement à la défense des côtes. Ce que le grand vizir voudrait empêcher à toute force, ce serait l'ouverture des détroits qui

mettrait selon lui la Turquie, même en temps de paix, à la merci de toutes les puissances.

« En résumant les paroles de mon interlocuteur et en les rapprochant des appréciations de plusieurs autres fonctionnaires, je crois pouvoir en inférer qu'au point de vue local, des négociations relatives à la révision du traité de Paris offriraient peut-être quelque chance de succès, si elles étaient conduites avec discrétion et prudence, sans éclat, et placées sous la pression de circonstances favorables ; je tiens à noter cette conclusion, bien que pour le moment elle n'ait encore qu'un caractère purement éventuel.

« Nous passâmes ensuite en revue les différentes questions survenues dans le courant des dernières années. L'analyse rapide que nous en fîmes en commun me fournit une preuve de plus du changement que les circonstances avaient apporté aux appréciations du grand vizir. Il tomba d'accord avec moi sur la plupart des points mis en discussion excepté un seul : la question de Crète dont il fait une affaire d'amour-propre personnel. Aali Pacha continue à être contraire à toute idée d'autonomie, en affirmant que le règlement actuel suffit au bien-être de la population crétoise. Il sait aujourd'hui que les complications candiotes ont été soulevées primitivement par la France, mais il nous reproche l'esprit d'hostilité avec lequel nous en avons dirigé les péripéties. Toutefois, le grand vizir assure préférer de beaucoup la franchise que nous avons déployée, comme adversaires de la Porte, aux continuelles tergiversations des autres puissances.

« Quant aux grands événements du jour, le ministre turc m'a paru dominé par la crainte qu'une prépondérance trop marquée de la Prusse ne refoulât définitivement l'Autriche vers l'Orient. A ma question : comment s'expliquer dès lors la confiance presqu'illimitée témoignée en cette occasion par la Porte à l'Autriche, Aali Pacha répondit en alléguant les sentiments personnels du Sultan pour l'empereur François-Joseph. Il ajouta qu'il connaissait certainement les dispositions favorables de M. le baron

de Prokesch, mais qu'il savait également que cet ambassadeur ne représentait plus très exactement la situation telle qu'elle s'était formée sous les auspices du chancelier austro-hongrois et que ce dernier ne lui inspirait aucune confiance.

« L'impression générale que j'ai retirée de mon entretien avec le grand vizir est celui d'un désir de rapprochement avec nous de la part de la Porte. Aali Pacha m'en a donné à plusieurs reprises l'assurance la plus explicite dans le cours de notre conversation, en me demandant ce qu'il fallait faire pour mériter la bienveillance de notre auguste maître. Je ne saurais certainement garantir la durée de ces dispositions ; mais pour le moment je les crois assez sincères. Aali Pacha semble convaincu que la France ne se relèvera pas de sitôt de l'échec que la Prusse vient de lui infliger. Privé d'un appui puissant, il cherche à se prémunir contre les dangers qui pourraient surgir de notre côté pour la Turquie. Il voudrait donc se concilier notre bon vouloir pour rétablir l'équilibre des influences rompu par les défaites de la France. Il tient cependant avant tout à gagner du temps et rester en bons termes avec l'Angleterre [1]. »

## II

Aussitôt reçue à Pétersbourg, la dépêche de l'ambassadeur, conformément à la règle générale, fut placée sous les yeux de S. M. l'Empereur.

Le général Ignatieff ne se trompait pas en croyant que l'idée de la revision du traité de Paris trouverait un écho sympathique auprès de son souverain. L'empereur Alexandre, nous l'avons déjà dit, n'avait jamais cessé de ressentir la blessure qui avait été faite à sa dignité de souverain et d'autocrate par une limitation de ses droits dans le bassin de la mer Noire et la perte de la Bessarabie. Son sentiment personnel était partagé par les

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, le 4/16 août 1870, n° 199.

patriotes de différentes nuances. Plus que jamais le tzar devait ressentir le désir d'affirmer sa solidarité avec les aspirations nationales, au moment où l'attitude prise par son gouvernement durant la guerre franco-allemande n'obtenait nullement les suffrages de l'opinion publique. On n'hésitait pas à l'attribuer en Russie à des raisons de famille, telle que la sympathie professée par l'empereur Alexandre pour le roi de Prusse son oncle.

Profiter des circonstances pour satisfaire au désir longtemps contenu du peuple, les faire servir aux intérêts russes, c'était à la fois justifier la ligne de conduite adoptée pendant la guerre et en même temps réaliser sans coup férir un but que l'empereur s'était tracé depuis le fatal dénouement de la guerre de Crimée.

Le chancelier, dont les sympathies personnelles inclinaient bien plus du côté de la France que de la Prusse, s'associait entièrement aux vues de l'empereur relativement à la revision du traité de Paris. Pour le prince Gortchakoff, ainsi que pour l'empereur Alexandre, c'était une affaire d'amour-propre personnel que d'effacer le souvenir d'une œuvre dont tous les deux avaient dû assumer la responsabilité. Cela explique la nuance de mauvaise humeur avec laquelle le chancelier accueillit le ballon d'essai lancé par l'infatigable ambassadeur. Il se sentait en quelque sorte lésé dans le droit d'initiative qu'il croyait lui revenir dans cette affaire. Cependant le chancelier était trop fin pour montrer ouvertement son mécontentement en présence du suffrage accordé par l'empereur à son aide de camp général. Dans sa réponse à la dépêche du général, c'est à peine s'il laisse percer ses sentiments personnels.

Rentrant pour le moment sa rancune, il s'efforce d'envisager la démarche du général Ignatieff comme ne présentant pas de grand intérêt, vu le caractère académique de son entretien avec le grand vizir. D'ailleurs, la question elle-même n'aurait jamais été perdue de vue par le chancelier qui était plus à même qu'un agent local de juger de l'opportunité du moment à choisir pour la poser. Le chancelier affecta de voir le principal intérêt de

l'entretien dans les assurances du grand vizir des bonnes dispositions de la Porte pour la Russie et relègue à la seconde place l'objet spécial abordé par l'ambassadeur.

« Vous répondez aux intentions de notre auguste maître, ainsi commence la lettre, en cherchant à établir de bonnes relations avec la Porte. Vous croyez, sans en garantir la durée, que les dispositions du grand vizir à notre égard sont sincères. Aali Pacha vous a même demandé ce qu'il fallait faire pour mériter la bienveillance de notre auguste maître.

« Je crois qu'il ne serait pas difficile au grand vizir de répondre lui-même à cette question. Toutefois, puisqu'il supposera que vous nous l'avez transmise, vous pourriez lui signaler, en premier lieu, deux conditions puisées surtout dans l'ordre moral, qui seraient un acheminement sérieux vers le but qu'il désire atteindre :

« 1° Un système d'équité et de bienveillance appliqué réellement et sincèrement à l'égard des sujets orthodoxes du sultan. Loin d'affaiblir son autorité, il trouverait dans la poursuite consciencieuse d'un semblable système cette constitution d'une Turquie forte et puissante chez elle, qu'il demanderait en vain à des circonstances se rattachant au dehors;

2° L'abandon du sentiment de défiance que la Porte rattache, lors même qu'elle ne veut pas en convenir, à chaque pas du gouvernement impérial, et cet abandon pratiqué avec toute la sincérité dont un musulman est capable.

« Le gouvernement ottoman serait à la fois délivré de terreurs chimériques, qui obscurcissent l'intelligence, et trouverait dans la réciprocité qu'il rencontrerait alors infailliblement, de la part du cabinet impérial, un élément de force qui jusqu'ici lui a fait défaut ou que du moins il n'a pas su encore apprécier à sa juste valeur.

« Quant à l'abolition de certaines clauses du traité de 1856, ce traité a depuis longtemps cessé d'avoir, à nos yeux, une signification légale après les nombreuses violations qu'il a subies, sur l'initiative et avec le concours des signataires; mais je doute

que l'abolition des clauses en question puisse être consommée sur le terrain de Constantinople.

« Ce doute n'implique pas l'affirmation de dédaigner les efforts faits, sur place, pour familiariser l'esprit des ministres turcs avec le peu de vitalité de ce document caduc. Il serait certainement utile, lorsque notre auguste maître aura jugé le moment propice pour prononcer la parole décisive, que les aspérités sur le terrain turc aient été préalablement arrondies autant que possible.

« Ce moment propice n'échappera pas à la sagacité de Sa Majesté impériale et aucun effort de la part de ses serviteurs ne sera épargné pour assurer une issue favorable, dès que la situation politique de l'Europe présenterait des chances à cet effet.

« Nous devons nous attendre à rencontrer sur cette voie l'Angleterre comme notre principale antagoniste, peut-être moins par crainte des conséquences qui résulteraient de l'abolition de certaines clauses du traité de Paris, que par la timidité craintive des ministres actuels vis-à-vis de l'opinion publique chez eux et des dispositions des chambres. Ils sont certainement moins mal intentionnés vis-à-vis de la Russie que ne l'était l'administration dont feu lord Palmerston était l'âme et le chef. Mais aucun d'eux n'aurait le courage de dire à l'ambassadeur de Russie ce que lord Palmerston disait en 1857, au baron Brunnow : « Le traité de Paris n'aura pas dix années d'exis-« tence. »

« Or, j'aime mieux le mauvais vouloir greffé sur un caractère énergique et une intelligence supérieure : ces qualités permettent de dominer les préventions et de discerner, dans l'ensemble de la politique générale, les nécessités qui plaident en faveur de l'abandon d'avantages fictifs, quelque chers qu'ils soient à l'opinion publique, lorsqu'il s'agit d'obtenir des résultats plus réels prenant leur source dans les atteintes portées à l'équilibre européen par les derniers événements et par ceux qui s'accomplissent sous nos yeux.

« Je voudrais me tromper, mais je pense que ce courage et cette perspicacité ne se retrouvent pas dans les conseils actuels de S. M. la reine Victoria.

« Le cas échéant, je pense donc qu'il faut ne pas compter sur l'Angleterre et se passer d'elle pour arriver à notre but par l'appui d'une majorité des autres puissances signataires.

« Tout cela, mon cher Ignatieff, est encore conjectural et surtout très délicat. La question même ne pourrait être abordée que lorsque l'issue de la lutte actuelle aura mieux défini les positions relatives des grandes puissances. Mais soyez bien convaincu qu'elle n'a jamais été perdue de vue, dès le premier moment où la confiance de l'Empereur a daigné m'appeler au portefeuille des Affaires étrangères.

« Aali Pacha est entré avec vous dans quelques détails sur certaines dispositions du traité de 1856. Comme vous le dites vous-même, votre entretien a été purement académique et, dès lors, les paroles du grand vizir ne sauraient être invoquées comme un engagement. Elles se réduisent, du reste, à constater une disposition du gouvernement ottoman à ne pas s'opposer à une rectification de notre frontière du côté de la Moldavie.

« Aali Pacha ne porte pas les principautés dans son cœur. Cela s'explique tout naturellement. Il pourrait faire bon marché de ce qui les touche directement. Mais il a eu soin d'ajouter que les bouches du Danube doivent rester sous le régime international et les îles du delta être conservées à la Turquie.

« Nous n'objecterions à aucune de ces deux clauses. Toutefois le grand vizir ferait bien de se rappeler que, si le delta faisait partie de l'Empire ottoman, c'est uniquement à la Russie qu'il en a l'obligation. Le traité de Paris l'adjugeait aux principautés et l'article y relatif n'a été modifié que parce que S. M. l'Empereur a daigné le vouloir, lors de la mission de Mehmed Képrisli à Moscou.

« Quant au chiffre de notre escadre dans la mer Noire, le grand vizir n'a fait aucune espèce de concession. Il ne nous conteste pas le droit de construire des batteries cuirassées, destinées

uniquement à la défense des côtes; c'est un droit que nous exercerions, quelles que fussent les remontrances qui nous seraient faites et sans qu'elles eussent la moindre influence sur nos déterminations. Mais le véritable point vulnérable est la limitation des droits souverains de l'Empereur, quant à la fixation du chiffre de la flotte qu'il lui conviendrait d'avoir dans la mer Noire. La permanence de cet article ne saurait jamais être consentie par nous. Sous ce rapport la pensée de notre auguste maître est, comme toujours, entièrement d'accord avec les instincts du pays. »

La lettre du chancelier contenait une réponse assez générale et vague, il est vrai, aux ouvertures du grand vizir.

Le général Ignatieff se conforma strictement à son texte, en faisant part à Aali Pacha du désir du chancelier de voir s'établir en Turquie une politique d'équité et de bienveillance à l'égard des chrétiens et l'abandon de défiance à l'égard de la Russie.

Le grand vizir assura son interlocuteur « qu'il acceptait avec le plus grand empressement et sans hésitation ce programme, dont il prétendit d'ailleurs ne point avoir la conscience de s'être jamais écarté en principe. La seule difficulté consistait, selon lui, dans la mise en pratique du premier point, vu les dissidences existant entre les différentes populations orthodoxes. Aussi, tout témoignage de confiance accordé aux Grecs était un grief aux yeux des Bulgares et *vice versa*. Il s'agissait donc de savoir laquelle des races chrétiennes placées sous le spectre du sultan touchait de plus près aux intérêts de la Russie. »

On ne saurait nier que dans sa réponse le diplomate turc se retranchât sur un terrain habilement choisi, en mettant le doigt sur le point faible de la politique russe trop engagée dans le différend gréco-bulgare. Et il ne restait à l'ambassadeur qu'à se renfermer dans des généralités, en déclarant « que, loin de vouloir entretenir des rivalités, nous tenions au contraire à fonder la concorde; qu'il appartenait dès lors à la Porte de peser les moyens pour répartir ses bienfaits dans un esprit d'impartialité et d'équité propre à effacer les jalousies de race. »

Abordant la question de l'abrogation de certaines clauses du traité de Paris, l'ambassadeur assura le chancelier, « qu'il n'est jamais entré dans sa pensée que cette abolition pût se consommer sur le terrain local, ni même que le moment d'en discuter l'opportunité fût venu. J'ai uniquement eu à cœur de faciliter par des efforts locaux, une tâche que le cabinet impérial n'a jamais cessé de considérer comme l'une des plus importantes dévolues à ses soins, mais dont l'accomplissement doit nécessairement attendre une occasion favorable. La volonté de notre auguste maître pourra seule décider quand l'heure propice aura sonné.

« Je m'associe entièrement aux considérations dont Votre Excellence a bien voulu me faire part quant aux objections qui s'élèveront probablement du côté de l'Angleterre contre la révision du traité de Paris. La disparition des entraves qui nous ont été imposées dans la mer Noire trouvera certainement en Angleterre les contradicteurs les plus ardents, tels que les Redcliffe, les Layard et les Bulwer et tous ceux qui contemplent d'un œil jaloux l'accroissement maritime de quelque puissance que ce soit. Je partage également vos appréciations touchant les motifs qui ont pu guider le grand vizir dans l'énoncé de ses opinions relatives aux concessions qui pourraient nous être faites. Je n'ai pas manqué de rappeler à Aali Pacha le fait relevé par Votre Excellence, savoir que la Turquie ne devait qu'aux décisions de S. M. l'Empereur la conservation des bouches du Danube. Le grand vizir, après quelque hésitation, s'est souvenu de cette circonstance. Quant à l'état de nos forces maritimes dans la mer Noire, je ne me permettrai qu'une observation. Tout en formant les vœux les plus fervents pour qu'elles soient dégagées de toute restriction, il me semble que le droit de construire des batteries cuirassées destinées à la défense des côtes, entraîne *ipso facto* l'abolition des clauses du traité de Paris limitant le nombre de nos bâtiments dans la mer Noire. Certainement des réclamations ostensibles de ce chef impliquent la décision de faire des sacrifices pécuniers considérables pour la création d'une escadre cui

rassée puissante. Les Turcs n'ont pas oublié les déclarations faites par le prince Orloff au congrès de Paris à propos des constructions navales à Nicolaiew; et, si les Occidentaux ne les pressent pas à protester aujourd'hui contre le chiffre de nos bâtiments, c'est qu'ils sont convaincus de la parfaite innocuité de ces navires. Il en serait peut-être autrement s'il s'agissait de bâtiments cuirassés. C'est à ce point de vue qu'il m'a paru qu'une adhésion anticipée d'Aali Pacha pouvait avoir quelque importance [1]. »

## III

L'entretien « académique » de l'ambassadeur de Russie avec le grand vizir ne resta pas longtemps inconnu du public. L'indiscrétion fut-elle intentionnelle, ou bien le secret transpira-t-il sans qu'Aali-Pacha l'eût désiré? Chacune des deux conjectures a sa part de vraisemblance.

Quoi qu'il en fût, les correspondants étrangers eurent vent de la chose, et bientôt s'ébruita la nouvelle d'une prétendue démarche officielle de l'ambassadeur de Russie réclamant de la Porte l'abolition du traité de Paris. Le cabinet de Vienne s'émut le premier, en apprenant la nouvelle par son agent à Bucarest. L'ambassadeur d'Autriche à Constantinople reçut l'ordre télégraphique de s'enquérir immédiatement de ce qui s'était passé.

Le télégramme arriva vers le tard. Le baron de Prokesch ne crut pas pouvoir remettre l'affaire au lendemain. En toute hâte il adressa un billet au grand vizir, qui dormait tout tranquillement dans son lit et fut réveillé en sursaut pour satisfaire à l'impatience quelque peu intempestive du diplomate autrichien.

Celui-ci demandait « s'il était vrai que l'ambassadeur de Russie tenait un langage menaçant à la Porte, qu'il exigeait

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré le 2/14 septembre 1870, n° 228.

l'abolition du traité de Paris et le passage immédiat, dans la mer Noire, d'une escadre cuirassée achetée en Amérique pour le compte de la Russie et se trouvant déjà à l'entrée des Dardanelles. »

Fort contrarié de ce message, Aali Pacha se serait empressé pourtant de calmer l'ambassadeur, en lui répondant que jamais ses rapports avec l'ambassadeur de Russie n'avaient été meilleurs et que rien ne pouvait faire supposer qu'une démarche comminatoire quelconque serait tentée de sa part.

Faisant part de l'incident au général Ignatieff, Aali Pacha lui dit que les bruits répandus sur toute cette affaire ne pouvaient s'expliquer que par la situation générale qui leur prêtait quelque vraisemblance. Les spéculateurs à la bourse, ainsi que des agitateurs polonais, en auraient profité dans des vues d'intérêt [1].

L'agitation de la presse autour du fameux entretien « académique » était désagréable au chancelier et il en rendait responsable le général Ignatieff. « Ce que vous avez dit au grand vizir était parfaitement juste en principe, » remarquait-il : « mais je crois que le choix du confident était moins heureux. Nous ne pouvions pas supposer qu'Aali Pacha s'abstiendrait d'en faire part aux Cabinets sur l'appui desquels il croyait pouvoir compter ou dont il était certain d'exciter les défiances.

« Je place en première ligne l'Angleterre et je vois déjà d'après les dépêches du baron Brunnow que lord Granville, à l'occasion d'un Congrès qui se réunirait, lui a fait sous-entendre qu'il serait bon d'avoir des garanties pour que la question d'Orient n'y fût pas introduite.

« Cela ne nous empêchera pas, dans le cas de délibérations européennes collectives, de remplir notre devoir et de faire tous nos efforts pour effacer une triste page de l'histoire de Russie.

« J'éprouve quelques regrets que l'éveil ait été donné localement et vous le dis avec ma franchise habituelle. Ce n'est pas à

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, 9/21 septembre 1870, n° 237 (confidentiel).

Constantinople, ni avec le concours de la Turquie que nous pouvons espérer l'abolition du traité de 1856 [1]. »

Deux jours après le chancelier revenait au même sujet :

« M. Carathéodory [2] a insisté pour être admis auprès de moi à Tsarskoe Sélo, malgré la multiplicité de mes occupations et le désir que j'avais manifesté qu'il adressât ses communications de préférence à M. de Westmann.

« Il ne m'a rien dit de saillant. Il a cherché à pénétrer nos impressions sur les chances d'une pacification prochaine et sur les modalités de la paix.

« Je me suis borné à répondre que, par le temps qui court, je ne m'aventurerais dans aucune politique conjecturale.

« Avant de nous séparer, il a abordé la question de votre entretien avec Aali Pacha sur le traité de 1856. Il m'a dit que cet entretien avait produit une profonde impression à Constantinople, même de l'émotion, dans les conseils de ministres, etc., et que le grand vizir n'était pas étranger à la démarche qu'il faisait aujourd'hui.

« Je lui ai répliqué que, si un échange d'idées dans ce sens avait eu lieu entre vous et Aali Pacha, ce ne pouvait être qu'une conversation strictement académique, comme dans un moment de bonnes dispositions réciproques on aborde des sujets de toute espèce, et je lui certifiai que, sous ce rapport, vous n'aviez reçu aucune instruction du Cabinet impérial.

« Vous connaissez déjà, mon cher Ignatieff, mon opinion sur l'opportunité de cette causerie, qui a fait en Europe beaucoup plus de bruit que nous n'eussions désiré et qu'il ne nous est profitable.

« Je n'ai pas voulu vous laisser ignorer ces détails, pour servir de complément à ma lettre de l'autre jour. »

Les reproches du chancelier touchèrent au vif le général Ignatieff. Dans une longue lettre où il tâche de se disculper de son

[1] Prince Gortchakoff au général Ignatieff, Tsarkoé-Sélo, le 1er septembre 1870.

[2] Chargé d'affaires ottoman à Saint-Pétersbourg.

mieux, on reconnaît l'habile diplomate puisant des arguments partout où il les trouve, n'en négligeant aucun qui pourrait servir au succès de sa cause.

« ... Il ressort de tous les rapports consulaires, ainsi que de mes propres informations », disait-il entre autres, « que tout le monde en Orient est persuadé que l'Allemagne n'a osé marcher si résolument contre la France qu'à la suite d'une entente et d'un marché conclu entre la Prusse et nous. L'abolition du traité de 1856 est à l'ordre du jour sur les rives du Bosphore, comme dans les plus humbles hameaux de la Turquie. Tous les jours, Grecs, Slaves, Arméniens et Turcs discutent cette thèse en soutenant que le prix de notre neutralité ne saurait être autre que l'abrogation du traité de 1856. Dans ces conditions, ce n'est pas une conversation confidentielle et économique en tête à tête avec le grand vizir qui peut donner l'éveil au monde politique sur nos intentions.

« ... Il ne me reste plus qu'à parler de l'opposition éventuelle que rencontrerait de la part de l'Angleterre toute modification à apporter aux arrangements de 1856. Cette opposition me paraît indubitable : elle est dans les traditions du Cabinet de Saint-James et ne saurait dépendre d'une conversation académique de plus ou de moins. Je ne puis que m'en référer à cet égard au contenu de la dépêche de M. le baron de Brunnow en date du 21 août-2 septembre, n° 79. Je transcris textuellement un passage de ce remarquable exposé : « Sous différentes administrations qui se « sont succédé en Angleterre, la proposition de réunir les « Cabinets en conférence ou en congrès sur des affaires d'in- « térêt général a été périodiquement mise en discussion. Chaque « fois qu'il s'est agi à Londres de ce projet, les hommes d'État « anglais se sont préoccupés de l'idée de s'assurer préalable- « ment comment les affaires liées à la question d'Orient pour- « raient former l'objet d'un examen en conférence? Tous les « ministres ont eu soin de se tenir en garde contre cette éven- « tualité. Il ne se fait pas le moindre doute qu'il en serait de même « aujourd'hui. M. Gladstone et lord Granville ont été membres

« de l'administration sous laquelle le règlement des affaires de « Turquie a eu lieu en 1856. Ils connaissent tous deux les « difficultés inséparables de la situation des choses en Orient. « Ils seraient donc éloignés de l'idée de vouloir ouvrir la « voie à une question dont ils ne seraient pas à même de pré- « voir les conséquences. Avant de s'avancer sur un terrain qui « leur est inconnu, ils éprouveraient le besoin de s'assurer des « intentions que le Cabinet impérial apporterait à la réunion « d'un congrès. »

« Mon collègue d'Angleterre, en tournant en ridicule la version des journaux m'attribuant la dénonciation du traité de Paris, s'est énoncé dernièrement envers moi, et tout à fait spontanément, dans le même sens que vis-à-vis de M. le comte Barbolani. Il condamne la rectification de frontière entreprise par le congrès de Paris; mais il croit la neutralisation de la mer Noire absolument nécessaire à la tranquillité de la Turquie. En parlant de l'inutilité d'un congrès pour le règlement de la question française et de la nécessité d'écarter dans tous les cas toute autre délibération, sir Henry confirme entièrement les prévisions de l'ambassadeur de l'Empereur à Londres.

« Du reste les questions que je viens de toucher perdent de leur importance depuis que la perspective d'un congrès s'éloigne de plus en plus. J'ai tâché uniquement de rétablir dans son véritable jour un incident dont un excès de zèle de la part du chargé d'affaires de Turquie a semblé exagérer singulièrement la portée » [1].

## IV

L'incident de l'entretien *académique* de l'ambassadeur de Russie avec le grand vizir semblait être clos. Les événements se succédaient si vite, que l'attention générale pouvait à peine

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, Buyukdéré, le 16/28 septembre 1870 (lettre confidentielle).

les suivre et vouait facilement à l'oubli ce qui l'avait préoccupé la veille. Cependant l'attitude de réserve dont le gouvernement russe ne s'était point départi durant les trois premiers mois de la guerre semblait renfermer une énigme qui tenait les esprits toujours en éveil. Le moindre geste des agents russes à l'étranger était épié et donnait lieu à des commentaires aussitôt répandus. Des bruits les plus extraordinaires trouvaient créance dans la masse avide de nouvelles à sensation. C'est ainsi que les journaux de Londres sonnèrent l'alarme, en annonçant que la Russie concentrait des troupes vers sa frontière sud-ouest et se préparait à envahir la Bessarabie. Les feuilles continentales se firent aussitôt l'écho de cette nouvelle, qui prit assez de consistance pour émouvoir le monde diplomatique à Constantinople. Ce qui donna naissance à ce bruit, c'étaient des manœuvres partielles des troupes russes qui se répétaient périodiquement chaque année à la même époque. Il ne fut pas difficile au général Ignatieff de prouver à ses collègues l'inanité de ces bruits, mais la crédulité des cercles les mieux informés à l'égard des nouvelles forgées par des correspondants était un symptôme de l'inquiétude générale.

Le général Ignatieff partit en congé vers la fin du mois de septembre (vieux style). La gérance de l'ambassade passa à M. Staal [1]. Rendant compte au Ministère de la situation générale, le chargé d'affaires de Russie notait l'absence de faits saillants sur le terrain local. Plus que jamais on était préoccupé à Constantinople des événements se déroulant sur le théâtre de la guerre et de leur répercussion éventuelle en Orient.

Malgré, dit-il, que les rumeurs sur les préparatifs militaires aient été démentis, « l'inquiétude n'a pas entièrement abandonné les Turcs. Parmi eux, on ne croit plus, il est vrai, à une commotion violente venant ébranler les assises de l'Empire ottoman ; mais on craint encore quelque chose, sans pouvoir se rendre un compte exact de ce sentiment. On n'est pas sûr du lendemain, on trouve

[1] Plus tard ambassadeur à Londres et Président de la Conférence de paix à La Haye.

que le vrai est peu vraisemblable et on se dit qu'un Congrès pourrait au demeurant être aussi nuisible à la Turquie qu'un soulèvement ou une guerre... »

« Dans ses conséquences pratiques ce malaise des esprits se traduit dans un double ordre de faits. D'une part, la Porte met le plus grand empressement à nous être agréable : nous rencontrons dans le maniement des affaires journalières un bon vouloir et une prévenance qui facilitent notablement nos rapports ; les ministres turcs en usent de même vis-à-vis de la Prusse. D'autre part, le gouvernement du Sultan, en dépit de la pénurie financière, voue une attention particulière à l'augmentation des forces militaires de l'Empire : il voudrait remplacer l'état extérieur qui vient de s'effondrer par une force à lui propre, moins exposée aux oscillations de la politique.

« En résumé et avant tout, on cherche à gagner du temps. Dans les conjonctures difficiles c'est l'ultima ratio des Turcs » [1].

G. Troubetzkoï.

[1] M. Staal au Chancelier, le 30 septembre-12 octobre 1870, n° 251.

UN

# AMBASSADEUR D'ANGLETERRE

## EN FRANCE SOUS ÉLISABETH

(1570-1574)

---

Assis sur des bancs de gazon dans un jardin de Londres, quelques jeunes hommes disputent à la manière subtile des dialogues de Platon. La question posée est celle du mariage de la reine Élisabeth. L'un prétend qu'elle n'a pas avantage à se marier; l'autre déclare que son union avec un prince étranger s'impose; aux yeux du troisième, Élisabeth ne peut épouser qu'un de ses compatriotes; enfin, le quatrième, moins exigeant, s'il proclame la nécessité du mariage, laisse à la souveraine le choix du mari. Survient Francis Walsingham qui prend avec feu le parti du troisième interlocuteur...

Cette petite scène, rapportée par un contemporain, jette sur le futur diplomate une lumière intéressante [1]. Tel il nous apparaît dans sa prime jeunesse, défenseur ardent d'une idée qu'il croit conforme à l'intérêt national, tel nous le retrouverons à toutes les phases de son existence. La prospérité de l'Angleterre dépend, selon lui, du maintien d'Élisabeth sur le trône et du succès de la Réforme. Indissolublement unies entre elles, ces deux causes doivent triompher l'une par l'autre, et le devoir de tout loyal Anglais est d'y aider. Ainsi fera Walsingham : il poursuivra de sa haine les catholiques d'Angleterre et du continent, dans lesquels il verra autant d'ennemis de la protestante Élisabeth.

On le sait, la jeune Reine était fille de cette Anne Boleyn en

[1] *Sir Francis Walsingham et son temps*, par le docteur STÄHLIN. Heidelberg, 1908, in-8, t. I.

faveur de laquelle Henri VIII avait répudié son épouse légitime, et les droits d'Élisabeth au trône pouvaient sembler d'autant plus contestables qu'un arrêt de son père la déclarait inapte à lui succéder. Plus tard, il est vrai, le roi avait révoqué cette disposition; mais, aux yeux des catholiques, la naissance d'Élisabeth la marquait d'un stigmate : beaucoup d'entre eux regardaient vers l'Écosse, où régnait une descendante directe, catholique celle-là, Marie Stuart.

La question de la légitimité se trouvait donc intimement unie à la question religieuse. Protestante par nécessité d'origine, Élisabeth se montrerait sans doute impitoyable envers ses sujets restés fidèles à Rome. Aucun des deux grands partis religieux qui se disputaient alors l'Europe n'était disposé à accorder la tolérance à l'autre. De plus, la question confessionnelle posait presque toujours la question de loyalisme, les révoltés pour la cause de leur foi ne se faisant pas faute d'appeler les princes étrangers à leur secours. Ainsi, les catholiques anglais tiraient tout leur espoir d'une intervention armée de Philippe II, tandis que les protestants de France recevaient d'Élisabeth des subsides d'hommes et d'argent. Chaque souverain tenait en suspicion ceux d'entre ses sujets qui ne pratiquaient pas la religion officielle, fussent-ils, comme il arrivait parfois, ses plus loyaux serviteurs, et la raison d'État lui fournissait toujours un prétexte commode pour les supprimer, en détail ou en masse, selon l'occurrence.

Élisabeth trouvait l'Angleterre livrée à la plus inextricable confusion théologique qu'on pût imaginer. Henri VIII s'était moins soucié d'élaborer des dogmes que de se libérer d'entraves gênantes : il ne laissait derrière lui qu'une organisation religieuse hybride, trop proche du « papisme » pour ne pas scandaliser les amis de Luther ou de Calvin, trop éloignée de Rome pour ne pas horrifier les catholiques. Sans doute, Édouard VI, pendant les quelques années de son règne, avait donné à la Réforme un corps de doctrines et un ensemble de cérémonies; mais l'avènement de Marie Tudor ébranla l'édifice encore mal

affermi du protestantisme, d'où une incohérence générale, aggravée par de perpétuelles discussions.

Au dehors, la situation n'apparaissait pas plus brillante. Un commun intérêt religieux pouvait à tout moment liguer la France et l'Espagne contre « le boulevard de l'hérésie »; et alors que feraient les Écossais? Il fallait au plus vite semer la zizanie entre la France et l'Espagne, tandis qu'on encouragerait sous main la révolte des huguenots en Gascogne, celle des Gueux dans les Pays-Bas, de manière que les rois des deux pays eussent à faire chez eux. Enfin, pour tenir ses puissants voisins en respect, la Reine, conseillée par Cecil, inaugure cet admirable jeu politique, qui consiste à leurrer successivement les princes d'Europe de l'espoir d'obtenir sa main. En attendant, elle donne son cœur à Dudley et s'irrite contre le Parlement qui la presse d'assurer la succession du trône. « Il fera beau graver un jour sur le marbre la vie et les travaux d'une Reine vierge », répond-elle solennellement aux nobles pairs, qui rient sous cape; car l'épithète dont elle se pare ne trompe déjà plus personne.

Chose singulière! Le grand ouvrier de la Reine dans ses projets de mariage et d'alliance avec la France devait être ce même Francis Walsingham, que nous avons entrevu dans la scène du jardin. Né vers 1534 d'une de ces familles de la *gentry*, dont l'influence commençait à contre-balancer celle de la grande noblesse, Walsingham avait reçu une éducation et une instruction très soignées. Après deux années passées en France, pendant le règne de Marie Tudor, il retourne à Londres, pour y saluer avec joie l'avènement d'Élisabeth. Ayant rendu au secrétaire d'état, Cecil, quelques services importants, il est investi de missions de confiance, et dirige pendant quelque temps le vaste système d'espionnage et de contre-espionnage qui enserre l'Europe dans les mailles d'un double filet. Sa perspicacité, son obstination, sa connaissance approfondie des caractères et surtout son parfait désintéressement le désignent pour un poste supérieur. En 1570, malgré ses refus réitérés, on le nomme ambassadeur en France.

La situation de l'Angleterre s'était encore compliquée. Par une suite d'erreurs politiques et peut-être aussi de fautes morales, Marie Stuart avait ébranlé son gouvernement et son prestige. Forcée d'abdiquer en faveur de son fils Jacques VI, elle n'avait échappé à la haine des protestants d'Écosse que pour tomber entre les mains d'Élisabeth, qui la retenait prisonnière. Pendant les dix-neuf années qui la séparent de l'échafaud de Fotheringhay, selon les alternatives de la politique extérieure, on fermera ou l'on entr'ouvrira tour à tour les portes de sa prison.

La mission de Walsingham près de Charles IX, prince catholique et propre beau-frère de Marie-Stuart, paraissait singulièrement difficile. Suivant les instructions de sa souveraine, il devait nier toute participation aux révoltes des huguenots, demander pour eux la liberté de conscience, et promettre en échange que des troupes anglaises viendraient au secours de l'armée royale, si jamais ils se mutinaient de nouveau. Enfin, il présenterait comme prochaine la libération de Marie Stuart.

L'accueil glacial que sir Francis reçoit à la cour de France lui fait croire que l'accord franco-espagnol est conclu. Aussitôt, il mande à son gouvernement qu'un seul parti peut prévenir la catastrophe : il faut engager immédiatement des pourparlers pour marier Elisabeth au duc d'Anjou, frère du Roi, et signer un traité avec la France, traité dont bénéficieront les protestants des deux pays et qui neutralisera les efforts de l'Espagne. Ce plan, approuvé par Cecil et même par Dudley, qui escompte sans doute quelque grosse compensation pécuniaire, n'était aux yeux de Walsingham qu'un moyen désespéré. Mais il voulait à tout prix prévenir une ligue générale contre l'Angleterre ; car si le projet de mariage entre Marie Stuart et le duc d'Anjou se réalisait, Elisabeth ne pourrait plus compter sur aucun allié en Europe.

Nous assisterons désormais à un manège bizarre, qui ressemble à ces processions dansantes du moyen âge, où l'on avançait et reculait en cadence. Tantôt, le duc d'Anjou fait l'empressé, tantôt, il se dérobe; et Elisabeth joue le même jeu. Peut-être Catherine de Médicis, qui n'a guère de points à rendre à la reine d'Angle-

terre en fait d'habileté, perce-t-elle à jour la tactique de son émule. La rusée Florentine tenait entre les mains les fils d'innombrables intrigues, que ses espions menaient à Rome, à Londres, à Madrid. Sur le trône de France, elle demeurait la fille des marchands florentins; par des moyens perfides, elle recherchait de petits gains et consolidait son crédit en faisant l'article. Sa politique hésitante, à bâtons rompus, manque d'idée directrice. Celle d'Elisabeth, au contraire, poursuit un but déterminé, mais à travers des voies si tortueuses et parfois si contradictoires, que la trame en est difficile à saisir. Ainsi nous la voyons discuter longuement avec le duc d'Albe sur la restitution des fonds espagnols, quand elle est fermement décidée à les garder. L'Espagne lui inspire une méfiance profonde et elle travaille à renouer des relations diplomatiques avec la cour de Madrid. Une de ses pratiques favorites consiste à soutenir officieusement les sujets rebelles de ses alliés...

Le projet de mariage avec le duc d'Anjou soulevant des difficultés religieuses, Walsingham se rabat sur le traité. Les huguenots y voient le salut; car au cas d'une entente franco-espagnole, Philippe exigera certainement le retrait des garanties qui leur ont été accordées. « Remercions Dieu qui nous donne l'occasion de travailler en même temps à sa gloire et à la sécurité de notre souveraine », écrit Walsingham à Dudley, qui vient d'être créé comte de Leicester. L'ambassadeur se réjouit de la réconciliation de Coligny avec le Roi, et les protestants reprennent espoir. C'est alors que Walsingham ébauche un nouveau plan de mariage entre sa souveraine et le jeune roi de Navarre, Henri. Mais Catherine l'a devancé. Elle veut unir ce prince à sa fille Marguerite, pour ramener le midi protestant au catholicisme : Jeanne d'Albret pressentie s'en tient au projet français. Sur ces entrefaites on apprend la conspiration du duc de Northumberland contre Élisabeth, et la prétendue complicité de Marie Stuart. Celle-ci se détourne maintenant de la France pour se jeter dans les bras de l'Espagne et du Portugal. Walsingham s'emploie de tout son pouvoir à prévenir les intrigues des Écos-

sais à Paris. Il s'élève contre l'envoi de troupes françaises en Écosse, déjoue les projets d'armement des Guises, et dans une longue conversation avec la reine mère, il représente Marie comme le brandon de discorde qui mettra le feu aux quatre coins de l'Europe. Cependant, la question du mariage comme celle de l'alliance demeurent stationnaires. « Tant que durera le triumvirat, écrit Walsingham, — il appelle ainsi le gouvernement de Charles, de Catherine et du duc d'Anjou. — tous les efforts de la Réforme seront inutiles. » La nouvelle de la victoire de Lépante (octobre 1571) excite d'abord la joie de la France, puis réveille sa jalousie séculaire contre l'Espagne. Walsingham écrit à Londres qu'il serait habile d'exploiter ce sentiment pour conclure l'alliance. Influencé par Coligny, Charles IX se montre favorable aux protestants, il retire les troupes casernées chez les huguenots, examine leurs suppliques avec bienveillance. La reine mère, il est vrai, s'entoure ostensiblement de seigneurs ennemis des protestants; mais son crédit auprès du Roi semble en baisse. Des deux côtés règne la plus grande méfiance, les huguenots déclarant que l'amiral est perdu, s'il se réconcilie jamais avec les Guises.

L'arrivée en France de sir Thomas Smith (décembre 1571), comme ambassadeur extraordinaire d'Élisabeth, marque la défaite finale du parti espagnol, dans le conseil de la Reine. Les protestants exaltés réclament la mort de Marie Stuart qui, disent-ils, a fomenté la dernière insurrection avec la complicité de Philippe II. Tant que la reine d'Écosse vivra, ajoutent-ils, jamais la France ne s'alliera à l'Angleterre; car ou bien Élisabeth rendra la liberté à Marie, et alors la France tombera sous l'influence fâcheuse des Guises et de la maison d'Espagne, ou bien elle la gardera prisonnière, et Charles IX ne se rapprochera pas d'Élisabeth de peur de mécontenter Philippe, l'allié secret de Marie.

Smith est reçu le 4 janvier 1572 à Amboise. Catherine et lui conviennent que le projet de mariage entre Élisabeth et le duc d'Anjou doit être abandonné, à cause de la regrettable dévotion

du jeune prince! Qu'à cela ne tienne, poursuit Catherine, son frère, le duc d'Alençon le remplacera volontiers. Sans doute, il n'a pas la belle prestance de son aîné; mais sa piété est plus raisonnable... Peut-être même se convertira-t-il à la Réforme! Et les deux interlocuteurs se quittent, après s'être mis charitablement en garde contre les menées perfides de l'Espagne. Cette entrevue inquiète les Guises. Ils s'agitent, tiennent des conciliabules secrets, et Walsingham a raison d'écrire : « La paix intérieure ne sera rétablie que lorsque les Français auront moins de rois. »

Dès l'ouverture des pourparlers entre les diplomates des deux puissances, la question de Marie Stuart se pose. Smith déclare crûment qu'il faut décapiter la prisonnière. Saisis d'effroi, les commissaires français se regardent; et, comme Catherine insinue qu'on pourrait transporter Marie en France, Smith demande avec insolence si l'on veut le tronc ou la tête de l'infortunée princesse. Walsingham parle dans le même sens. Il est très préoccupé en ce moment de l'extension que prend la Ligue contre les Turcs. Déjà l'Espagne et les petites principautés italiennes en font partie. Florence y entre, et voici que le cardinal Alessandrino, légat du Pape, arrive à Blois, dans l'espoir d'obtenir l'adhésion de Charles IX. Il doit poser aussi la candidature du Roi de Portugal à la main de Marguerite. Mais il ne réussit pas dans sa mission. Les préliminaires du mariage entre Marguerite et Henri de Navarre sont définitivement arrêtés, en même temps que les plénipotentiaires signent à Blois la convention qui engage, leur vie durant, Elisabeth et son *pius inimicus* (9 avril 1572).

Les clauses commerciales pouvaient se résumer ainsi : faciliter le négoce entre les deux nations et nuire au trafic espagnol. En Ecosse le *statu quo* continuait, les deux parties s'engageant à ne rien entreprendre contre la monarchie existante et à régler les questions en suspens par voie diplomatique. De Marie Stuart, il ne fut pas question. Quant au traité offensif et défensif, il faisait l'objet d'une clause secrète, où chaque puissance s'enga-

geait à secourir son alliée, au cas d'une invasion provoquée par des motifs religieux.

Elisabeth avait réussi à diviser ses adversaires. Cependant le traité n'améliorait en rien la situation intérieure des deux royaumes. En Angleterre, la question de succession laissait la porte ouverte à toutes les intrigues, et de l'autre côté de la Manche, la faction des Guises et celle des huguenots déchiraient la France.

La nouvelle du soulèvement des Pays-Bas (avril 1572) est d'un heureux augure pour la Réforme. Mais, tandis que Charles IX médite une intervention armée dans les Flandres, Catherine, qui craint les représailles de l'Espagne, arrête l'envoi des subsides. C'est avec une anxiété croissante que Walsingham suit la marche de la révolution. Il applaudit à la prise de Mons par les Gueux, à celle de Valenciennes; il insiste pour qu'Élisabeth ne laisse point passer une si belle occasion d'humilier l'Espagne. Mais voici que des revers succèdent aux premières victoires. La ville de Valenciennes est reprise par les soldats de Philippe, le duc d'Albe marche sur Mons, et la mort subite de Jeanne d'Albret, principal soutien des huguenots, leur porte un coup fatal.

Au grand dépit de Walsingham, les tergiversations d'Élisabeth continuent. Peut-elle rompre avec l'Espagne, quand les commerçants anglais se plaignent de ne point retrouver dans leur trafic avec la France l'équivalent de ce qu'ils ont perdu dans les Pays-Bas? De plus, est-il sage de favoriser l'établissement de la France dans les Flandres? Les conseillers de la Reine ne le croient point : par une de ces volte-face qui leur sont familières, ils se retournent vers l'Espagne, dans le même moment que l'envoyé anglais ratifie à Blois le traité avec la France. Un curieux mémorandum nous expose le changement à vue : « Si la France s'empare d'une partie des Flandres et surtout de la côte maritime, on avisera secrètement le duc d'Albe qu'Élisabeth est prête à lui porter secours, pourvu qu'il décharge les Pays-Bas d'un joug odieux, qu'il rétablisse les anciens privilèges

et qu'il abolisse l'Inquisition. » Seulement, pour sauver les apparences, le duc d'Albe devra s'adresser le premier à Élisabeth, en invoquant la foi des anciens traités.

En attendant que le sort des Pays-Bas se dessine, la Reine y envoie dans le plus grand mystère des troupes et de l'argent. Pour contre-balancer l'influence française, officiellement elle garde les meilleurs rapports avec Charles, et reçoit au mois de juin 1572 une ambassade française, qui a pour mission de présenter le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth comme la solution de toutes les difficultés. A côté des trente-neuf ans de la fière Élisabeth, les dix-sept ans du « prince Grenouille » — c'est ainsi que la Reine qualifiera plus tard son peu séduisant amoureux — semblent bien un peu disparates ; mais qui donc s'arrête à ce détail? L'imagination de Catherine voit déjà sortir de cette union deux garçons et trois ou quatre filles, qui s'allient aux premières maisons d'Europe ; et elle se console de la chétive apparence du prince en confiant tout bas à Smith que Pépin le Bref, qui venait à la taille de son épouse, avait bien eu pour fils Charlemagne !

Cependant Élisabeth formule chaque jour de nouvelles exigences. Maintenant elle réclame Calais comme gage de l'union future. Sur le refus des plénipotentiaires, elle déclare brusquement que, loin de rompre avec l'Espagne, elle occupera militairement la ville de Flessingue, pour la remettre au duc d'Albe ou à son lieutenant. Chacun sent que le nœud de la question se trouve dans les Flandres ; et les huguenots sont tellement persuadés de la prochaine entrée en campagne de l'armée française, qu'ils remettent au Roi toutes leurs places de sûreté. Mais tandis que Coligny, très écouté du Roi, pousse à la guerre, Catherine, le duc d'Anjou, les Guises la redoutent. Ballotté entre les deux partis, Charles fait accélérer ou ralentir les armements, selon les nouvelles qui surviennent. Toutefois il renforce secrètement les garnisons des frontières et ferme les yeux sur les incursions des régiments français dans les Flandres.

Un mémorandum, inspiré par Coligny et rédigé par Duplessy-

Mornay, peint assez exactement la situation où se trouvait la France. Les rapports entre les partis étaient si tendus, qu'il fallait opter entre la guerre étrangère et la guerre civile. Or quel choix meilleur que d'humilier la puissante maison de Bourgogne, en envoyant toutes les troupes disponibles au secours des révoltés des Pays-Bas?

Tandis qu'on hésite, la politique des demi-mesures porte ses fruits. Genlis, à la tête d'une armée française, a traversé imprudemment la frontière. Il est battu près de Mons par les Espagnols et laisse sur le champ de bataille trois cents soldats.

A partir de ce moment, la politique de Catherine triomphe. Le 3 août, la Reine-mère et le duc d'Anjou reviennent à Paris, et ils ont vite fait de reconquérir leur ascendant sur le faible roi. La réunion du Conseil d'État enregistre la défaite de Coligny et celle de tous les partisans de la guerre. Furieux, Walsingham mande à Londres que les tergiversations d'Élisabeth sont cause du revirement de la France. Sans doute, il exagère. Cependant Catherine, résolue depuis longtemps à frapper les huguenots, démêlait fort bien que l'hésitante Élisabeth ne secourrait point officiellement ses coreligionnaires. Aussi, d'accord avec le Roi, laissa-t-elle faire le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), quand elle vit que l'assassin stipendié par les Guises avait manqué l'amiral de Coligny.

Walsingham n'a laissé aucune note sur les événements qui se passèrent du 22 au 25 août. Nous savons seulement qu'il demeura enfermé dans son hôtel, où, d'heure en heure, affluaient les fugitifs. Le 26, il est mandé à la Cour. Une escorte royale l'y conduit par les rues teintes encore de sang, et il écoute sans mot dire la déclaration de Charles IX. Le Roi a dû recourir à des mesures excessives pour assurer sa sécurité menacée. L'assassinat de Coligny était nécessaire : l'instruction du procès ouvert contre lui prouvera sa trahison. Très correctement l'ambassadeur répond que, si l'Amiral et ses amis sont coupables, nul ne se réjouira plus que lui de leur sort. Catherine ajoute que la mort des principaux chefs de la conspiration permettra de donner

désormais toute liberté aux calvinistes. Plein de méfiance, Walsingham se retire. Les événements devaient justifier ses appréhensions. A Paris et dans les principales villes de province, le massacre des protestants continua jusqu'à la fin d'octobre.

Il semble incroyable que, dans ces circonstances, Charles et Catherine aient insisté de nouveau sur le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth. Le 12 septembre, Catherine manda Walsingham au Louvre : cette fois, les deux interlocuteurs croisent le fer. L'ambassadeur exprime son indignation sur les meurtres qui ensanglantent le royaume. Il laisse entendre qu'Élisabeth a perdu toute confiance dans les promesses de Charles et que le traité de Blois lui apparaît comme une vaine formule. — Le traité de Blois, réplique vivement Catherine, n'a été conclu ni avec l'Amiral, ni avec les huguenots; mais avec le Roi... Le jour où Élisabeth croira utile d'exterminer ses sujets catholiques, la France ne s'en agitera pas le moins du monde... — Walsingham demande alors de quelle manière on appliquera désormais l'édit de tolérance? — Les huguenots auront la liberté de conscience. — Et celle du culte? — Non. Le Roi ne veut dans ses États qu'une seule religion. Le but des calvinistes, c'est de fonder un État dans l'État et de mettre le Roi en tutelle... Catherine ajoute que les clauses du traité de Blois seront fidèlement respectées, et qu'au cas d'une invasion espagnole en Angleterre, la France donnera à son alliée l'assistance promise. Un coup de force destiné à rétablir l'ordre dans le royaume ne peut avoir de répercussion sur la politique extérieure.

Ainsi, toutes les espérances et toutes les illusions de Walsingham s'effondraient à la fois. Il avait vu mourir les principaux promoteurs de l'alliance; sa confiance dans la sincérité du Roi était ébranlée; il se sentait entouré d'intrigues et d'embûches et sa santé toujours chancelante le tourmentait alors cruellement. Enfin, le 17 septembre, il reçoit des nouvelles de Londres. Le massacre des huguenots y excite l'indignation générale. On réclame à grands cris des représailles; on veut la mort de Marie, celle des « Récusants » : aussi La Mothe-Fénelon, l'ambassa-

deur, fait-il triste mine à la réception royale. Il rejette la responsabilité des derniers événements sur Coligny et sur ses partisans, qui, dit-il, voulaient enlever le Roi. Si Charles a attaqué le premier, c'était seulement pour se défendre. Élisabeth répond sèchement qu'elle se gardera de juger les faits avant de les connaître; mais qu'elle pleure la mort de tant de loyaux amis des deux puissances. L'ambassadeur prend congé de la Reine en avouant à ses conseillers qu'il a honte d'être Français.

Persuadé que le massacre des huguenots indique une entente secrète entre Charles et Philippe, Walsingham conseille à la Reine de se détourner de la France pour s'unir aux protestants d'Allemagne, de signer enfin l'arrêt de mort de Marie, et, après avoir réconcilié les deux partis qui se disputent l'Écosse, de conclure une alliance étroite avec ce royaume.

Mais la France n'avait aucun intérêt à se rapprocher de Philippe. En revanche, l'Angleterre, pour les raisons commerciales dont nous avons parlé, cherchait depuis longtemps les termes d'un accord avec l'Espagne. Au mois d'avril 1573, les deux pays signent un traité de commerce qui inquiète fort Catherine. Toujours riches en expédients, la Reine-mère imagine de faire une politesse à Élisabeth, en la priant de tenir sa petite-fille sur les fonts baptismaux. La Reine d'Angleterre exprime mélancoliquement sa surprise qu'on daigne la choisir, elle protestante et excommuniée, pour servir de marraine à une princesse catholique; mais elle accepte néanmoins.

L'envoyé français s'enhardit alors jusqu'à reparler du duc d'Alençon, et il assure galamment la Reine que la maladie dont elle vient de guérir — la rougeole — témoigne de la jeunesse de son tempérament et lui assurerait certainement une grossesse immédiate.

Élisabeth se dérobe, selon son habitude; mais le duc d'Alençon ne se laisse pas décourager. Doué de l'esprit d'intrigue maternel et d'une formidable ambition, il fera sa cour à la Reine, en devenant le chef du parti huguenot en France. La puissance des protestants y est affaiblie, non détruite. Des garnisons calvinistes

tiennent encore Nîmes, Sancerre, Montauban, la Rochelle. Cette dernière ville, surtout, est la citadelle du parti protestant. Malgré ses dénégations à l'ambassadeur de France, Élisabeth a envoyé au secours de la Rochelle 55 voiliers et 3 000 hommes de troupe. D'Alençon le sait. Il supplie Élisabeth d'augmenter les renforts, l'assure de son dévouement à la cause protestante, et promet de lui rendre la Gascogne, ainsi que toutes les anciennes possessions anglaises en France, si elle consent à l'épouser. Ceci fait, il forme un parti, composé à la fois de graves huguenots, de courtisans ennemis des Guises et d'aventuriers sans scrupules. Le prudent Walsingham n'entre qu'avec méfiance dans une combinaison où parfois il croit apercevoir les griffes de la Reine-mère. Singulier spectacle en vérité, que celui du frère de Charles IX complotant contre le Roi, de concert avec l'ambassadeur accrédité près de ce dernier! Mais Élisabeth, qui aime les voies détournées et se délecte dans l'intrigue, trouve un singulier plaisir à ce jeu dangereux. Une correspondance active s'engage entre le duc et ses agents de Londres. Ceux-ci conjurent don Lucidor (le duc d'Alençon) d'échapper aux embûches de la demoiselle Serpent (Catherine), pour voler dans les bras de la Dame Ile (Élisabeth). Ils ajoutent qu'Élisabeth lui donnera le commandement d'une grande armée et qu'il deviendra le prince le plus puissant de l'Europe. Sans doute, les trois quarts de ces sornettes avaient pris naissance dans l'imagination des émissaires. Seul, le plan de fuite en Angleterre était très habilement combiné... Mais au moment de s'embarquer à Saint-Valery, le duc d'Alençon reçoit un ordre de Charles qui l'envoie combattre les protestants à la Rochelle; et il obéit, en demandant à Élisabeth la permission de porter ses couleurs.

L'affaire est manquée, Walsingham s'en désole; car la fugue du duc d'Alençon eût certainement amené des complications favorables à la Réforme. C'est alors qu'il demande son rappel. Il a déjà pris congé du Roi, quand celui-ci le mande de nouveau en sa présence. Charles vient d'apprendre l'envoi de troupes anglaises à la Rochelle, et il est fort irrité. Walsingham le

calme, en lui promettant le rappel de ces régiments qui sont, prétend-il, des troupes libres. Catherine et Charles lui témoignent toute leur satisfaction pour ses services et le prient de continuer sa bonne volonté au duc d'Alençon. Ils le chargent ensuite de riches présents: mais Walsingham quitte Paris la tristesse au cœur. Il n'a pas réussi à écarter les obstacles qui séparent la France de l'Angleterre. L'Écosse demeure un objet de convoitise pour les deux pays, et la cause du protestantisme en France semble désespérée.

Tel est dans ses grandes lignes le très intéressant travail que le Dr Staehlin consacre à la première phase de la carrière de Walsingham. L'idée nouvelle qui domine cette époque, déclare le distingué professeur, c'est la substitution de la raison d'État aux intérêts purement confessionnels dans le domaine de la politique extérieure. Poussant jusqu'au bout la pensée du docteur Staehlin, nous ajouterons que, loin de représenter le véritable mobile des guerres du seizième siècle, la religion servit de pavillon pour couvrir toutes espèces de marchandises.

Où nous refusons de suivre le docteur Staehlin, c'est dans son admiration inconditionnée pour la révolte des Pays-Bas. Sans doute il faut flétrir la tyrannie du duc d'Albe: mais comment oublier les excès des Gueux de terre ou de mer, leurs déprédations, leurs cruautés? La sympathie que M. Staehlin éprouve pour la cause protestante l'entraîne parfois trop loin. Ainsi, sans contrôler les sources, il rapporte tout au long le soi-disant projet d'assassinat qui fut élaboré contre Élisabeth par Pie V et les Jésuites de Rome. Que M. Staehlin nous permette de rétablir les faits. Sans nul doute, Paul IV et Pie V travaillèrent de tout leur pouvoir à détrôner Élisabeth, dont ils contestaient la naissance légitime; mais de là à la préméditation d'un meurtre, il y a loin. L'historien Lingard, que les protestants regardent comme impartial, affirme à plusieurs reprises que le meurtre de la Reine n'eut jamais l'approbation ecclésiastique. Je n'en veux pour preuve que l'aventure de Parry, qui causa, d'ailleurs, la

mort de Marie Stuart. Cet homme, émissaire secret d'Élisabeth, feint de se faire « réconcilier » à Lyon par le Jésuite Creighton, et lui demande si le projet qu'il a conçu de tuer la Reine est légitime. Sur la réponse négative du prêtre, il court à Venise interroger un second Jésuite Palma, qui répond de même. Trois autres ecclésiastiques, consultés par lui, le détournent de son prétendu projet. Enfin, il arrive à Rome où il n'a pas plus de succès. Ni la conspiration de Babington, ni plus tard celle des Poudres ne furent approuvées par l'Église. M. Stachlin, qui étudiera le cas de Babington dans un prochain volume, fera bien de se documenter encore ailleurs que chez les protestants. Il découvrira alors ce fait curieux : Elisabeth envoyait sur le continent quantité d'espions qui, sous figure de catholiques, s'introduisaient dans les familles exilées et cherchaient à connaître les noms des prêtres déguisés qui parcouraient l'Angleterre. Il y avait de ces espions parmi les élèves des séminaires, et même parmi les prêtres. Ils s'efforçaient de compromettre les exilés, de les attirer dans des complots, de les pousser au meurtre de la Reine D'autres faux frères jouaient le même rôle en Angleterre, d'autres encore à Rome, où il négociaient avec les cardinaux, leur arrachant des documents qu'ils tronquaient et dénaturaient ensuite : témoin la fameuse lettre du cardinal Como, produite dans le procès de Marie Stuart. Savoir ce qui revient à ces espions dans les projets des catholiques contre Élisabeth, ce qu'ils firent eux-mêmes, ce qu'ils attribuèrent aux autres, est difficile sans doute. Encore peut-on s'y essayer, en interrogeant tour à tour les deux parties. C'est là l'enquête que nous recommandons au docteur Stachlin : Nous ne doutons pas qu'en s'inspirant de ces principes, son second volume ne donne toute satisfaction à ceux qui ne cherchent, dans ces grandes études rétrospectives, que la vérité historique.

M. A. de Pitteurs.

---

# COMPTES RENDUS

**Un envoyé hollandais à la cour de Henri IV.** Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande, par J. Nouaillac. Paris, H. Champion, 1908, in-8°.

On ne peut dire que M. Nouaillac ait découvert François d'Aerssen; mais il l'a mis en pleine lumière et a écrit sur lui une notice très attachante. Ce jeune et passionné diplomate, élève de Juste-Lipse, mérita de représenter son pays à vingt-six ans. Né à Bruxelles en 1572, il mourut à La Haye en 1642, n'ayant cessé de se rendre utile à son pays, en maintenant cette intime alliance avec la France dont la Hollande, toujours menacée par l'Espagne, avait si grand besoin. Du Plessis-Mornay, Buzenval furent ses introducteurs autorisés près de Henri IV, qui le traitait très familièrement. Ami de la famille d'Orange-Nassau, il se déclara ouvertement contre Barnevelt et contribua beaucoup à l'avènement du stathouder Maurice. Revenu comme ambassadeur en France sous Louis XIII, il fut grand partisan de la politique de Richelieu, et c'est sous ses auspices qu'il alla négocier, en Angleterre, le mariage du jeune héritier d'Orange avec la princesse Marie

Ses lettres, de 1599 à 1603, que M. Nouaillac a tirées des archives de La Haye, donnent quelques renseignements intéressants sur les personnages contemporains; elles sont annotées avec beaucoup de soin, et on pourra les consulter avec profit pour l'histoire de la diplomatie de cette époque.

B. P.

---

**Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue (1583-1589). Pierre de Ségusson,** par Alfred Mousset. Paris, Champion, 1908; in-8° de 105 pages.

En janvier 1908, M. A. Mousset soutenait à l'École des Chartes une très bonne thèse sur « le sieur de Longlée », résident de France à Madrid pendant les dernières années du règne de Henri III. Il établissait, tout d'abord, que ce personnage, resté jusque-là assez énigmatique, s'appelait de son vrai nom Pierre de Ségusson de Longlée, et qu'il était né vers 1540, au manoir de Longlée-Renault, près de Sablé, d'Hilarion de Ségusson et de Françoise de Salles. Puis, il définissait le rôle, dont il ne s'exagérait d'ailleurs pas l'importance, qu'eut à remplir le sieur de Longlée à la cour d'Espagne, après le départ de M. de Saint-Goard; il faisait ressortir le parfait loyalisme de cet excellent serviteur de la Couronne; enfin, prenant comme base principale de ses recherches, ce qui reste de la correspondance de son personnage, il étudiait, dans la seconde partie de son travail, les relations diplomatiques de la France et de l'Espagne, de 1583 à 1589. Qu'il suffise de rappeler que, dans cette période de six ou sept années, se placent « le faict de Cambrai », ville dont la perte fut si sensible à Phi-

lippe II, les négociations manquées du mariage du duc d'Anjou avec l'infante Catherine, l'expédition de Tercère, la tentative de l'Armada, dont les préparatifs n'avaient pas laissé de préoccuper l'opinion en France. Au commencement de mai 1589, Longlée est rejoint à Madrid par le sieur de Fresne-Forget, et sa mission se termine, comme elle avait commencé, par un projet de mariage avorté, celui du Béarnais avec l'infante Isabelle; la démarche sembla même si peu opportune à Longlée, qu'il ne crut pas devoir déférer au désir du roi.

Le mémoire présenté à l'École des Chartes est devenu, après quelques modifications de détail, le livre définitif dont nous avons reproduit plus haut le titre, et que le marquis de Beauchesne, dans une très agréable préface, a présenté au public.

Les dépêches de Pierre de Ségusson, toujours signées « Longlée », sont conservées, les unes, et c'est le plus grand nombre, à la Bibliothèque nationale, les autres au ministère des Affaires étrangères ou aux Archives nationales; il serait très désirable qu'elles fussent publiées; personne mieux que M. Mousset, qui en a déjà tiré un si bon parti, ne serait à même d'en préparer l'édition; souhaitons qu'il nous la donne prochainement.

L. Auvray.

---

**Transactions of the royal historical Society. Third series,** 2° vol., London, 1908, in-8°.

Le second volume de la troisième série des travaux de la Société royale d'histoire contient les intéressants travaux communiqués en 1907 et 1908

Tout d'abord, le discours du président, le Rév. Willam Hunt donne une notice, avec portrait, d'un certain Denis Scully, chargé de représenter à Londres les catholiques irlandais en 1805 et de soutenir leur pétition devant le parlement anglais. Le journal de ce personnage, heureusement retrouvé, contient des renseignements sur le rapport de Scully avec les hommes politiques du temps. Il échoua malgré tous ses efforts, et les catholiques durent attendre leur émancipation jusqu'en 1879

Puis viennent des études moitié historiques, moitié littéraires sur les « ballades » concernant les règnes de Henri VII et de Henri VIII, et l'avènement de Jules César à Rome. M. S. W. Porrest raconte en détail le siège de Madras en 1746 et le rôle de la Bourdonnais, et Mme H. Hotfback étudie le traité de Paris de 1763, en constatant qu'il ne répondait pas au programme de Pitt, qu'il ne réglait pas le différend séculaire avec l'Angleterre et qu'il lui paraissait apporter de bien médiocres conquêtes.

Trois études sont faites sur des documents inédits : un inventaire du dossier formé par Hatton pour perdre Marie-Stuart lors du procès de 1586, d'après les « Bardon paper », l'histoire de la famille Yorke de 1760 à 1770, tirée des « Hardwicke paper », enfin le journal de 1599 à 1605 de lady Margaret Holy, publié par Miss E. Fox, et donnant sur l'existence aristocratique d'une grande dame puritaine des détails intéressants, mais tous d'ordre privé.

On voit que la variété des sujets traités ainsi que leur originalité donne une vraie valeur aux publications de la *Royal historical Society* B. P.

---

**Les Reines de l'émigration : Anne de Caumont-La Force, comtesse de Balbi**, par le vicomte de Reiset. Paris, Emile Paul, in-8°, 1908.

Deux femmes pendant l'émigration jouirent de la plus haute faveur auprès des Princes. Elles furent réellement les reines de ces petites cours qu'abritait l'étranger et auprès desquelles s'empressaient les anciens courtisans de Versailles, toute la noblesse émigrée. Mais quelle différence de caractère, de goûts, d'idées entre la comtesse de Polastron, la douce et tendre amie du comte d'Artois, et la comtesse de Balbi, l'altière et ambitieuse favorite du comte de Provence?

M. le vicomte de Reiset, qui l'année dernière a publié une jolie biographie de Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron, nous donne à présent le récit mouvementé de la vie d'Anne de Caumont-La Force, comtesse de Balbi.

Anne de Caumont avait un caractère autoritaire et hautain, un esprit délié et fin. Mariée en 1776 au comte de Balbi, issu d'une noble famille génoise, elle devint dame d'atour de la comtesse de Provence. Peu d'années après son mariage, le comte de Balbi donna des signes de dérangement cérébral. On dut l'interdire et l'interner à Senlis. Une cabale formidable se forma contre sa femme. On l'accusa de s'être débarrassée de lui. Elle tint tête à l'orage avec une énergie peu commune.

La comtesse de Balbi exerçait une singulière influence sur Madame, Monsieur, d'ordinaire peu sensible à la beauté purement plastique, s'éprit de cette jeune femme vive, spirituelle et caustique. Un sourire inquiétant donnait à sa physionomie quelque chose de malicieux. Les envieux n'osaient pas l'attaquer en face ; car on savait que ses représailles pouvaient être cruelles. A Coblentz, elle fut réellement reine de l'émigration. Favorite déclarée, son salon devint un centre où se faisaient et se défaisaient les combinaisons politiques. La médisance et la calomnie ne l'épargnèrent pas. Bien des légèretés y donnèrent prise ; et d'Avaray, le fidèle ami du comte de Provence, eut beau jeu pour abattre à tout jamais la puissance de l'ambitieuse maîtresse.

Après quinze années de liaison, la rupture eut lieu. La comtesse de Balbi se retira à Londres. Comme à Coblentz, elle groupa autour d'elle toute une société. Son esprit attirait. Dans son salon on causa et on joua : car, dans les mauvais jours, comme dans les bons, la passion du jeu ne l'abandonna jamais. Sous le Consulat, elle rentra en France. Ses intrigues éveillèrent l'attention de la police, qui la signala « comme intrigante se mêlant de politique et surtout fort adonnée au sarcasme. » Elle fut exilée à Montauban, où on l'accusa de tenir une maison de jeu.

Dès la première Restauration, elle reparut à Paris espérant, mais en vain, un retour en grâce. Louis XVIII se borna à rétablir sa pension de 12 000 francs. L'âge, les désillusions, les luttes, la gêne à laquelle ses dernières années furent en proie n'altérèrent pas la vivacité de son esprit. Elle s'éteignit, le 3 avril 1843, âgée de 83 ans.

Peu de femmes ont été plus calomniées. M. de Reiset, tout en reconnaissant les erreurs et les faiblesses de son héroïne, remet les choses au point. Son ouvrage écrit avec élégance, soigneusement documenté avec des pièces d'archives et des papiers de famille, renferme de curieux renseignements sur l'entourage du comte et de la comtesse de Provence et sur la vie de la noblesse pendant l'émigration.

André Le Glay.

**François Chabot**, membre de la Convention (1756-1794), par M. le vicomte de Bonald. Paris, Émile Paul, in-8°, 1908.

François Chabot est certes une des figures les plus antipathiques de la Révolution. Dans son intéressant ouvrage, M. le vicomte de Bonald l'a peint d'une façon sûre et sincère. La conclusion du livre est à retenir : « Un apostat, un débauché, un concussionnaire et un délateur. » C'est tout ce qui ressort de l'étude des propres écrits du trop fameux conventionnel. Sa vie fut un roman, un mauvais roman.

Entré dans les ordres, Chabot fut un moine déplorable. Sa conduite était à tel point scandaleuse, que son apostasie ne put pas être un scandale. A la Révolution, il ne vit dans le bouleversement des choses qu'un moyen de satisfaire ses vices. Il aimait les femmes et l'argent, quoique sur ce dernier article il affichât le mépris des richesses. Cela faisait bien; mais il put difficilement donner le change, car il fut condamné pour concussion. On l'accusa également de conspiration. Le baron de Batz, dont l'étrange figure passe au travers de cette époque comme une énigme, pensait que le meilleur moyen de restaurer la monarchie était d'avilir la République par la corruption. Il trouva facilement des hommes pour remplir les rôles de corrompus, et dans ces marchés, Chabot tint un des premiers rangs. L'ex-capucin raconte lui-même, dans un des mémoires qu'il rédigea pour sa justification, la façon dont il entra en rapports avec le baron de Batz.

Délateur acharné, il lance des accusations contre tout le monde. Envoyé en mission en province, il se rend odieux aux populations. Il dénonce Dumouriez comme un traître. Il pressure les communes pour ses besoins personnels, toujours très grands. La Convention révoque ses pouvoirs; il reste néanmoins dans les départements.

M. de Bonald étudie le rôle législatif de Chabot, d'après les écrits qu'il a laissés sur un système fiscal de son invention et sur un projet de constitution. Il y a là quelques aperçus curieux. Les enquêtes sur les hommes de la Révolution sont intéressantes. Chabot ne fut qu'un sous-ordre malhonnête. Il était néanmoins utile de jeter quelque lumière dans les intrigues où il fut mêlé. M. de Bonald a très heureusement réussi.

André Le Glay.

---

**Le développement économique du Japon et la concurrence en Extrême-Orient**, par M. Ed. Clavery, consul de France. Paris, Rivière, 31, rue Jacob; — **La situation financière du Japon**, par le même, Paris, Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts.

Elle n'est pas très éloignée l'époque où l'on ne connaissait guère du Japon, en France, que ses éventails et ses porcelaines, recherchés les uns et les autres presque exclusivement à titre de curiosités empruntant leur principale, sinon leur unique valeur, à la lointaine provenance. Peu à peu des « japonisants », non moins éclairés qu'enthousiastes, nous révélèrent les peintures japonaises, les ivoires japonais et surtout nous initièrent aux œuvres, d'ailleurs extraordinairement vivantes et réalistes avec raffinement, des merveilleux animaliers que sont les Nippons, tant peintres que sculpteurs.

Aujourd'hui et depuis qu'ils ont triomphé des Russes, si les œuvres

artistiques des *Little Japs* sont l'objet d'un engouement de plus en plus vif et d'ailleurs mérité de la part de ceux qui, en ayant les moyens matériels, veulent s'affirmer *up to date* dans le mouvement de la mondanité intelligente, ce peuple énigmatique et un peu inquiétant dans sa brusque transformation est, à tous égards, l'objet d'études très sérieuses. Ainsi, l'an dernier, je parlais incidemment de *Kokoro*, « Le Japon inconnu », ouvrage de l'anglo-grec Lafcadio Hearn qui, longtemps, fut professeur dans les Universités japonaises. Chez nous, et à ne citer que lui, un écrivain très averti, puisqu'il a suivi toute la campagne de Mandchourie, Ludovic Naudeau, a fait paraître dans *le Journal* des articles aussi instructifs qu'attachants, où, tâche ardue, il cherche à dégager, avec un sens subtil et réfléchi à la fois, la psychologie, l'état d'âme de ces petits hommes cérémonieux, assimilateurs par excellence et plus encore énigmatiques.

Mais rien de ce qui constitue l'organisation de ce vieux pays extrême-asiatique, désormais européanisé au moins en surface, rien ne laisse nos publicistes indifférents. C'est pourquoi déjà j'ai signalé ici même (1), un travail de M. Ed. Clavery, consul de France, intitulé *Occident et Extrême-Orient*, où il nous entretenait des méthodes d'enseignement devant être appliquées là-bas. A ce propos je qualifiais l'auteur de « laborieux »; et vraiment il justifie cet éloge, sans préjudice de maint autre. En effet, j'ai sous les yeux, de lui, les deux opuscules cités en tête de cette notice et qui l'un et l'autre sont consacrés exclusivement au Japon, raison expliquant les quelques lignes d'entrée en matière que l'on vient de lire.

Dans le *Développement économique du Japon*, M. Ed. Clavery fait ressortir un fait sur lequel la rapide transformation de la patrie des héroïques « Samouraïs » risquerait fort de faire prendre le change. Je veux parler du caractère de la race nippone, laquelle demeure essentiellement agricole et maritime, malgré l'implantation d'industries occidentales munies de l'outillage le plus moderne et le plus perfectionné. A l'appui de sa thèse, M. Clavery établit que 60 pour 100 des habitants se consacrent à l'agriculture et 15 pour 100 à l'activité maritime; ce qui laisse seulement 25 pour 100 pour tous les autres métiers.

Mais ce qui doit, davantage encore, retenir l'attention, ce sont les preuves documentaires fort nombreuses, fort précises, démontrant qu'en quinze ans les salaires et, partant, les prix de vente se sont élevés dans des proportions considérables. De plus, quelque remarquable que soit le mouvement progressif de l'industrie, « il est à constater que l'exode des populations rurales ou maritimes vers les villes ne se fait sentir jusqu'à présent que dans des proportions bien plus restreintes qu'en France et surtout en Angleterre. » Donc, quoi que puissent prétendre certains tireurs d'horoscopes, le « péril jaune » de l'écrasante concurrence nippone aux produits européens sur le marché sino-oriental serait loin d'être imminent. C'est du reste dans le texte même, tout plein d'observations judicieuses, qu'il faut chercher la démonstration de cette assertion avec chiffres à l'appui. Aussi bien l'espace nous manque, non pas pour reproduire ces chiffres, mais fût-ce pour en citer quelques-uns; car il nous reste encore à rendre compte du second opuscule du même écrivain : *La situation financière du Japon*. Et quand je dis « opuscule », le terme est impropre, puisqu'il s'agit

(1) Voir année 1907, p. 480.

d'un petit volume comptant plus de quatre-vingts pages et divisé en trois parties, précédées d'un avant-propos. Encore qu'il se garde de donner les conclusions de l'ouvrage, cet avant-propos très bien présenté dans sa concision élégante les laisse pourtant deviner. On pressent que l'auteur dégagera et il dégage, en effet, la bonne situation de la monarchie du mikado, situation qu'avant l'ouverture des hostilités, les personnes « bien informées » déclaraient être si peu prospère, que jamais le Japon n'aurait pu faire face aux frais de la guerre.

Cela dit, nous allons, très brièvement, glaner quelques données numériques essentielles, fort probantes quant à cette « bonne tenue » financière. La campagne a coûté 3 502 548 000 francs et, par suite des emprunts contractés postérieurement à 1904, la dette totale de l'Empire atteint désormais 5 743 011 575 francs. « Le pays est-il en état de supporter ce fardeau dont la part la plus forte, 70 pour 100, vient de lui incomber au cours des deux dernières années? » se demande M. Clavery. Et il dégage l'affirmative par des preuves excellentes.

Pour ma part, après avoir cité en passant l'accroissement incessant de la population, le développement des industries, comme signes sensibles et facteurs essentiels de crédit et de prospérité, je choisis, entre nombre de tableaux, celui qui donne le pourcentage comparatif des impôts chez neuf nations. Voici ce tableau, où j'ai classé ces nations par ordre décroissant de ce que paye chaque habitant :

| | | |
|---|---|---|
| France | 743 fr. | |
| Uruguay | 630 » | |
| Espagne | 497 » | |
| Pays-Bas | 455 » | |
| Grande-Bretagne | 450 » | |
| Argentine | 400 » | |
| Danemark | 129 » | |
| *Japon* | 107 » | 10 |
| Suède | 91 » | 30 |

Il est certes agréable, autant que significatif, de tenir l'avant-dernier rang dans un relevé pareil. Il y a plus : comme, d'une part, la population s'accroît sans cesse et que, d'autre part, le représentant du Japon à La Haye a invoqué les trois cents ans de paix antérieure à la campagne sino-japonaise comme un sûr gage de paix future : on peut estimer que, loin de se modifier en mal dans l'avenir, l'assiette économique ira en s'améliorant sensiblement. C'est ce que s'applique à dégager avec beaucoup d'ingéniosité, mais tout à la fois de façon fort plausible, M. Clavery dans la seconde partie de son travail intitulée : *Le budget japonais pour 1907-1908* et dans la troisième, où il traite de *La condition économique du Japon en 1907*, ces deux parties étant, pour ainsi dire, le corollaire démonstratif de la première, résumée trop brièvement tout à l'heure.

On ne peut que féliciter notre « consul de France » de cette nouvelle étude : elle fait honneur à la « Maison ».

L. DE LAIGUE.

---

**Manuali Hoepli. Consoli, consolati e dirritto consolere**, par M. Marcello ARDUINO. Ulrico Hoepli, Milan, 1908.

Dans la collection des Manuels Hoepli, M. Marcello Arduino a donné un excellent traité des consuls, des consulats et du droit consulaire.

Dans la première partie, consacrée aux consuls, en général, l'auteur retrace d'abord en quelques mots l'histoire des consulats. Il étudie le droit consulaire sous ses différentes formes, dans les divers états; les prérogatives des consuls, leur juridiction dans les pays d'Orient.

La seconde partie, la plus développée, a trait spécialement aux consulats italiens. M. Arduino résume la législation consulaire italienne. Il indique tout ce qui touche la carrière à l'usage de ceux qui veulent s'y engager. Il examine les attributions des consuls, leurs fonctions au point de vue militaire, maritime, commercial. Il étudie leur rôle comme officiers d'état civil.

Ce Manuel, rédigé avec méthode, d'une façon claire et précise, sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'étude du droit international.

A. L. G.

---

**Les émigrés à cocarde noire, en Angleterre, dans les provinces belges, en Hollande et à Quiberon,** par M. René Bittard des Portes. Paris, Émile Paul, in-8°, 1908.

C'est une tragique histoire que celle des émigrés à cocarde noire. M. René Bittard des Portes la retrace minutieusement, d'après des documents puisés dans les Archives de France, d'Angleterre et de Hollande.

Aux émigrés qui s'enrôlèrent dans les troupes étrangères, on imposa la cocarde noire, qu'avaient portée les soldats anglais et autrichiens. Formés dans les Pays-Bas, après une organisation lente et laborieuse, ces bataillons combattront sous des généraux étrangers. Les légions de Loyal-Émigrant, de Béon, de Damas seront toujours aux premiers rangs. Elles se battront avec une ardeur extraordinaire, un véritable héroïsme; mais hélas! toujours contre des Français.

A Menin, les émigrés à cocarde noire firent une sortie à la baïonnette que Pichegru qualifiait « un coup d'audace que l'histoire doit recueillir comme l'un des actes militaires les plus sublimes ». Sous Charleroi, sous Mons, à Nieuport, les légions firent des prodiges de valeur. Mais les armées de la République marchaient de victoire en victoire. Cette campagne de Hollande fut une des plus glorieuses. Les émigrés durent songer à la retraite au milieu des pires difficultés. Que de déboires! que de désillusions! Les populations leur étaient hostiles malgré l'appui qu'ils leur avaient porté. Souvent ils ne pouvaient pas se procurer des vivres, même contre argent.

Réfugiés en Angleterre, les émigrés à cocarde noire préparèrent une descente « sur les côtes de l'Aunis et du Poitou, entre l'embouchure de la Loire et les Sables-d'Olonne », avec l'aide du gouvernement anglais. Les légions se réorganisèrent; de nouveaux émigrés se joignirent aux anciens combattants de Hollande. Le 25 juin 1795, une flottille anglaise débarqua ces bataillons dans la baie de Quiberon. Des chouans grossirent leurs rangs. Mais un bon commandement faisait défaut : d'Hervilly et Puisaye manquaient totalement d'aptitudes militaires. Ils accumulèrent les fautes. Mais, si d'Hervilly, frappé en combattant, et transporté à Londres, mourut de ses blessures, Puisaye se rembarqua le 21 juillet, moins d'un mois après la descente, quand il jugea la position désespérée. M. Bittard des Portes

le lave de l'accusation de lâcheté portée contre lui. Il partit parce qu'il eut conscience de son incapacité. Son départ n'en fut pas moins une fuite, une désertion devant une situation dont il était en quelque sorte responsable. Les légions ne purent pas résister aux forces de Hoche. Les bâtiments anglais, qui devaient les soutenir, ne leur furent d'aucun secours. Une foule de Chouans et de réfugiés encombraient leurs rangs, ne leur permettant pas de se rembarquer. La capitulation s'imposa. Le désastre fut complet; Quiberon fut la fin des émigrés à cocarde noire. Parmi les malheureux fusillés se trouvait Charles de Sombreuil, le frère de l'héroïque jeune fille au *verre de sang*.

Dans cet ouvrage, M. Bittard des Portes a apporté la conscience et l'érudition auxquelles il nous avait habitués dans ses précédents travaux.

André Le Glay.

---

**Dupleix et la défense de Pondichéry** (1748), par M. le marquis de Nazelle. Paris, Champion, 1908, in-8°.

M. de Nazelle se défend de vouloir publier une histoire complète et détaillée de Dupleix. Il est certainement trop modeste en se déclarant inhabile dans la tâche très ardue qu'il a entreprise, et en se bornant à raconter quelques épisodes saillants de la mémorable vie du grand capitaine. En sa qualité d'arrière-petit-neveu de Dupleix, il a très consciencieusement dépouillé plusieurs papiers de famille et documents de haute importance; il était bien placé pour nous offrir un ouvrage fort documenté dans lequel il retracerait un des épisodes les plus brillants de son héros : la résistance victorieuse qu'il opposa, dans Pondichéry, aux attaques de l'amiral Boscawen, en 1748.

Quoiqu'il fît de la défense organisée par Dupleix, à Pondichéry, le sujet de son étude, M. de Nazelle était dans la nécessité cependant, mais tout en restant dans les généralités, de nous donner un court historique de la vie de Dupleix avant 1748. Dupleix s'essaya à la vie coloniale en se faisant nommer conseiller à Chandernagor, en 1720, puis directeur de ce comptoir sous la tutelle de Dumas, gouverneur général de Pondichéry. Avec un maître aussi habile, il fit prospérer nos comptoirs de l'Inde, et en 1741, il était désigné pour le remplacer dans les fonctions de gouverneur général de Pondichéry et de directeur des établissements de la Compagnie française. Il était question d'une guerre prochaine entre la France et l'Angleterre : Dupleix voulut mettre Pondichéry en état de défense, malgré les instructions qu'il recevait de France, où les directeurs de la Compagnie inaugurèrent cette politique égoïste et mesquine qui devait contribuer à la perte de notre plus belle colonie.

La guerre éclata, en effet, en 1744. Avec l'aide de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et Bourbon, Dupleix prépara une expédition contre Madras. La Bourdonnais équipa une flotte qu'il amena devant Madras, et après une vigoureuse attaque, la ville se rendit le 21 septembre. Ce fut à l'occasion de la prise de Madras que les premières difficultés éclatèrent entre La Bourdonnais et le Conseil de Pondichéry, car l'amiral refusa de remettre Madras aux représentants du Conseil envoyés par Dupleix. M. de Nazelle évite d'aborder la question des dissentiments qui devaient s'accentuer davantage encore entre l'amiral et le gouverneur

Les pièces, d'après lesquelles il reconstitue l'histoire de l'année 1746, portent des traces non équivoques de la vive animosité qui régnait entre eux, au grand détriment de notre colonie. Et certes, les plus grands torts ne sont pas du côté de Dupleix! Il est à souhaiter que M. de Nazelle nous donne un jour une histoire complète et véridique de cette mémorable querelle.

Le 29 octobre 1746, La Bourdonnais gagnait le large pour ne plus jamais revenir sur la côte du Coromandel. Il était temps; car les dissentiments s'accentuaient entre Dupleix et lui. L'amiral parti, Dupleix allait conserver une autorité pleine et entière sur Madras, comme sur les autres établissements de la Compagnie. Mais il existait, à la suite du différend que nous avons signalé, un fâcheux état d'esprit parmi les officiers et les employés. De plus, les complaisances de La Bourdonnais pour les Anglais avaient contribué à créer, entre eux et plusieurs de nos agents, des relations qui devaient entraver notre action militaire.

D'après la convention conclue par La Bourdonnais, il s'agissait de remettre Madras, occupé par nos troupes, au nabab Anwar-Oudin-Kan. Comme nous tardions à rendre la place, les Maures voulurent s'en emparer de vive force et déchirèrent d'eux-mêmes la convention conclue. Dupleix organisa la défense de Madras; et après une série d'engagements, toutes les troupes françaises réunies infligèrent aux Maures la sanglante défaite de Saint-Thomé.

Quoique les indigènes fussent repoussés, le but de Dupleix n'était cependant pas atteint : chasser définitivement les Anglais de la côte du Coromandel. Il lui fallait garder Madras et réparer la faute commise par La Bourdonnais qui, au lieu de restituer la ville au gouverneur de Pondichéry, avait négocié de son propre chef pour tirer une rançon très aléatoire de la remise de la ville aux Anglais. La capitulation signée par la Bourdonnais pouvait être annulée, puisque le gouvernement et le Conseil de Pondichéry, seuls compétents pour la ratifier, la désapprouvaient; qui plus est, dans les circonstances présentes, la reddition de Madras était une trahison. Et le 10 novembre, dans un acte signifié aux Anglais, « Madras avec toutes ses dépendances était déclarée appartenir au Roi de France ».

Mais les Anglais gardaient encore dans le voisinage de Pondichéry un dernier refuge, le fort Saint-David qui protégeait la ville de Gondelour. Depuis la prise de Madras, la garnison y avait été triplée, et Gondelour était devenue le siège de la Compagnie anglaise. Dupleix se hâta d'organiser une expédition qui fut préparée minutieusement, Mais il échoua complètement dans son audacieuse tentative, et les Anglais restèrent solidement fortifiés autour de Saint-David, qui devait bientôt leur servir de base d'attaque contre Pondichéry.

Dupleix n'abandonnait pas tout espoir de déloger les Anglais du fort Saint-David, mais auparavant, il voulait détacher les Maures de l'alliance anglaise et les entraîner à sa cause. En exploitant habilement la rivalité des deux fils d'Anwar-Oudin, Maphouz-Kan et Saladad-Kan, il obtint la soumission de Maphouz et conclut un traité d'alliance avec Anwar-Oudin. Dupleix remportait ainsi une victoire diplomatique grosse de conséquences pour les Anglais.

Mais le gouverneur ne fut pas aussi heureux dans une dernière attaque contre Saint-David, et désormais les Anglais, plus résolus que jamais et

soutenus par leur flotte qui venait d'appareiller, commencèrent le célèbre blocus de Pondichéry (septembre 1747). Dès l'arrivée des vaisseaux de l'anglais Griffi, Dupleix se mit à l'œuvre pour organiser la défense de Pondichéry et de Madras. Avec une habileté remarquable, il sut utiliser les médiocres ressources dont il disposait, de manière à en tirer le meilleur parti possible. Il se surpassa dans cette tâche difficile : la défense de Pondichéry est le chef-d'œuvre de toute sa carrière.

Avant que le siège de la ville ne commençât, Dupleix prépara une dernière expédition contre Gondelour, mais qui échoua comme les précédentes, et les Anglais se décidèrent à attaquer Pondichéry. Le 23 août 1748, les opérations commençaient, et les Anglais subissaient un premier échec autour des ouvrages d'Ariancoupan. Le siège allait être traversé de multiples péripéties et Dupleix passa tour à tour par des alternatives de revers et de succès. Mais il eut autant de difficultés à calmer la surexcitation de l'opinion publique à Pondichéry, et à relever le moral des troupes, qu'à repousser les ennemis. Son courage, son esprit de décision, ses qualités d'endurance morale et physique furent à la hauteur des événements. Quelque habileté que déploya l'amiral Boscarven, digne adversaire de Dupleix, les Anglais ne purent arriver sous les murs de la ville. Celle-ci était défendue, du reste, par une excellente artillerie et par de petits canons à tir rapide, appelés « canons à la minute » qui arrivaient à tirer, paraît-il, vingt-deux coups à la minute, chiffre sans doute quelque peu exagéré.

L'artillerie anglaise cependant faisait rage, et à plusieurs reprises, Pondichéry dut subir des bombardements en règle. Il fallut toute l'énergie de Dupleix pour contenir les manifestations de découragement et de lassitude de la population. Heureusement que les Anglais subirent quelques revers, et résolurent, le 17 octobre, après tant d'insuccès, de se retirer sur Ariancoupan. C'était la délivrance définitive, et la popularité du gouverneur fut portée à son comble. Pondichéry et Madras restaient aux Français. Quelques mois plus tard, le 19 janvier 1749, la frégate *la Favorite* apportait à Dupleix l'annonce de la cessation des hostilités entre la France et l'Angleterre, à la suite de la paix d'Aix-la-Chapelle.

M. de Nazelle clôt ici sa très intéressante étude sur les premiers faits d'armes de Dupleix. Il nous annonce un prochain volume, qui contiendra le récit des événements de l'année 1749 et des attaques de toute nature auxquelles Dupleix allait être en butte. Il ne sera pas étonné d'apprendre que nous l'attendons impatiemment.

J. Aulneau.

---

**L'Europe et l'Empire Ottoman**, par M. René Pinon. Paris, Perrin, 1908, in-8°.

A la veille même de la révolution turque, M. René Pinon publiait le très intéressant volume où il réunissait les articles si remarqués, qu'il avait fait paraître en 1906, en 1907 et encore cette année, dans *la Revue des Deux Mondes*, et *la Revue des questions diplomatiques et coloniales*, sur les principales questions relatives aux rapports des États de l'Europe et de l'Empire ottoman.

M. René Pinon a déjà fourni aux études d'histoire diplomatique une importante contribution. Nous avons rendu compte ici même de son

volume si remarquable, intitulé : *l'Empire de la Méditerranée*, qui fut couronné par l'Académie française. Dans un autre ouvrage : *La lutte pour le Pacifique*, M. Pinon aborda, avec un égal succès, l'étude des questions nées, en Extrême-Orient, de la défaite russe, des ambitions japonaises, des prétentions américaines. Les premières lignes de la préface de son nouveau livre montrent que, dans l'esprit de l'auteur, c'est par une sorte de contre-coup des grands événements dont la Mandchourie fut le théâtre, qu'il revient à l'étude d'une crise aiguë possible toujours dans les pays balkaniques, à l'étude de l'état actuel de la fameuse question d'Orient. Le livre paraissait à peine, que la révolution turque éclatait. Nous assistons en témoins attentifs au développement des affaires d'Orient...

« Notre dessein, dit M. René Pinon, a été seulement de déterminer la direction de l'évolution, le sens de la courbe. Si nos appréciations sont justes et nos jugements fondés, le lecteur devrait trouver ici la clé des événements que le prochain avenir amènera en Orient; il devrait être en mesure, sinon de les prévoir, du moins de les comprendre, de les situer. »

Nous ne rechercherons pas ici en quelle mesure M. R. Pinon a été prophète ; mais nous disons de suite que son livre est le meilleur guide pour comprendre les événements qui se déroulent en Orient. Prenons trois chapitres : la force bulgare, le conflit austro-serbe, la mer Noire et la question des Détroits. Ce sont autant de lignes du programme indiqué comme devant être celui de la future conférence, mise en face des deux grands faits nouveaux : la proclamation d'indépendance de la Bulgarie (la force bulgare); l'annexion, par l'Autriche-Hongrie, de l'Herzégovine et de la Bosnie (le conflit austro-serbe). M. R. Pinon nous a donné une étude très complète, très détaillée de la genèse de ces grandes affaires. Quantité de faits sont rappelés; d'intéressantes statistiques sont mises à notre disposition. Le livre est de la lecture la plus facile, de la documentation la plus soignée, du style le plus net, le plus coulant, le plus agréable. Il manque peut-être quelques citations précises de documents diplomatiques connus, qui sont indiqués parfois, qui mériteraient d'être reproduits en leurs parties essentielles. Les articles, si intéressants, de M. R. Pinon, ces articles si appréciés du grand public, sont seulement réunis dans son livre. Le talent et la science de l'auteur auraient pu nous valoir, en fondant et complétant quelque peu ces articles, en leur donnant l'armature nécessaire, une étude définitive, qui nous eût conduits au seuil même des événements actuels. C'est une question de simple méthode, et ce ne peut être une critique, l'auteur nous ayant dit lui-même, son but, et la seule intention de son livre.

Il faudrait citer avec éloges chacun des chapitres de ce volume : *La question de Macédoine*, avec son Appendice sur l'ouverture même de la crise de 1908; le discours du baron d'Erenthal; la question des chemins de fer; la rivalité des grandes puissances dans l'Empire ottoman, auquel se rattache le chapitre relatif aux intérêts spéciaux de la France en Orient ; les écoles et le protectorat; la question arabe — dont nous avons eu l'occasion de parler ici même à propos d'un autre ouvrage; — *Le Conflit anglo-turc*, où l'auteur aurait pu ajouter la renaissance égyptienne si hostile à l'Angleterre.

Les livres ont leur destin! M. R. Pinon répète quelque part cet ancien

adage. Son livre aura eu l'étrange fortune de paraître à la veille même d'événements qui ont ouvert la crise européenne en Orient. Il aura le mérite de présenter un tableau très complet des faits au moment où se clôt une période et où s'ouvre une phase nouvelle de l'histoire de la question d'Orient.

F. DE SAINT-CHARLES.

---

**Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Sa politique extérieure, 1640-1688**, par M. Albert WADDINGTON, correspondant de l'Institut, professeur de la Faculté des lettres de Lyon, t. II (1640-1688). Paris, Plon, 1908.

Dans ce nouveau volume, M. A. Waddington étudie la deuxième partie du règne du Grand Électeur et nous donne, avec le récit le plus exact et le plus détaillé des faits, l'analyse la plus savante d'une politique extérieure singulièrement complexe, on pourrait presque dire confuse. Il ne faut pas chercher d'abord à cette politique de grandes lignes, ni un plan général. M. Waddington nous montre la vie au jour le jour, les menus incidents, les hommes et les choses; des intérêts secondaires, des moyens médiocres, une existence un peu obscure; des projets abandonnés, repris, traversés maintes fois, changés en cours de route; des traités en grand nombre, combinaisons nouvelles, assurances que la prudence de l'Électeur multiplie, et que sa sollicitude quotidienne modifie sans scrupule en face d'événements nouveaux. Puis c'est l'horizon soudainement agrandi : c'est l'avènement, si l'on peut ainsi parler, du petit État brandebourgeois dans la grande politique enropéenne. Tandis que ses voisins et ses rivaux du début s'attardent aux intrigues, alanguis dans les liens d'une alliance trop pareille à la vassalité, l'État brandbourgeois intervient dans les grandes affaires allemandes et internationales, parvient à une haute situation et son souverain à un prestige hors de proportion avec l'étendue et les ressources de son État. A la fin du livre de M. Waddington on sent bien que les « avenues sont ouvertes, les fondations posées. La politique extérieure du Grand Électeur a préparé l'élévation de son successeur à la dignité royale. »

Le Brandebourg a rejeté l'étreinte de ses deux voisines du Nord et de l'Est, la Suède et la Pologne, affaiblies, dont la décadence va se précipiter. Du côté polonais, c'est le contact et le conflit de la race germanique et de la race slave. L'Électeur assure l'exécution de la paix d'Oliva, affirme l'indépendance de son duché de Prusse, et règle à son avantage les litiges de frontière. Il serait candidat au trône de Pologne, n'étaient la fermeté de sa foi calviniste et son éloignement du catholicisme. Mais l'élection ne pouvait le laisser indifférent; il ne veut ni du candidat autrichien, ni du candidat français et appuie la candidature du duc de Neubourg. Les Polonais élurent un simple gentilhomme, un *pnast*, qui ne pouvait porter ombrage au souverain du Brandebourg. Plus tard, lors de l'élection de Sobieski, il ne parut pas non plus que l'Électeur dût concevoir trop d'inquiétudes. La Pologne dérivait, engagée contre les Turcs, rongée par l'anarchie.

Du côté de la Suède, l'Électeur, qui convoite la Poméranie, rencontre les Suédois dans l'alliance française. Il remporte sur eux sa plus brillante victoire, Fehrbellin (1675); mais ne peut garder, à la paix de Saint-Germain,

que quelques faibles portions de ses conquêtes. A l'ouest, du côté de la France, c'est avec Louis XIV que l'Électeur se trouve en contact. Le roi Très Chrétien est le protecteur attitré de la Ligue du Rhin, qui donne à la France une situation prépondérante auprès des faibles princes de l'Allemagne de l'Ouest, et considérable dans les affaires de l'Empire. L'Électeur ne s'y laisse point attirer : ses sympathies vont aux Puissances protestantes, les Provinces-Unies, l'Angleterre. Il redoute la France et l'influence française. Contre elle, il préfère l'alliance impériale. Et cette politique qui s'accentue conduit l'Électeur à la guerre contre la France (1673). Il entre en Alsace et y rencontre Turenne; c'est la fameuse campagne de 1674. L'Électeur battu se retourne contre les Suédois et prend sur eux sa revanche. La paix de Saint-Germain, nous l'avons dit, ne lui en laisse pas le prix.

Ce sont les conquêtes de Louis XIV, les « dévolutions », les « réunions » qui ont poussé l'Électeur dans l'alliance impériale, avec le souci de paraître « bon allemand. » Mais il semble qu'après la guerre de 1675, et l'épreuve de la fortune, il ait été tenté de chercher si, auprès du vainqueur, il ne trouverait pas quelque avantage. Ce sont les temps de l'alliance française, où l'Électeur vieilli subit le prestige du roi de France. Il ne rencontre dans cette évolution nouvelle que mécomptes et « déboires ». La France s'oppose à l'agrandissement qu'il médite du côté de la Suède : d'autre part elle cherche à l'engager contre l'Autriche, Enfin elle l'inquiète par ses empiétements continuels en Allemagne, et elle le blesse dans sa foi religieuse par la persécution des Huguenots. L'Électeur revient peu à peu aux principes et aux alliances qui ont marqué sa politique : Hollande, Angleterre. Il s'appuiera sur les Puissances protestantes, et cherchera à prendre, dans l'Empire, une situation de premier rang. Son dernier mot d'ordre, sur son lit de mort, le 8 mai 1688, fut « Londres et Amsterdam ».

Dans les dernières pages du volume, M. A. Waddington caractérise fortement la politique du Grand Électeur, son long travail, la part qui lui revient dans les résultats. Au cours du volume, à côté du récit le plus complet des négociations et des guerres, l'auteur a semé des portraits, des descriptions des choses, des récits intimes. L'ouvrage est tout entier du plus haut intérêt; il fait pendant, si j'ose dire, à une autre étude non moins savante, où les faits sont groupés autour d'une attrayante figure de femme. Je veux parler de l'ouvrage de M. le comte d'Haussonville : *La duchesse de Bourgogne et l'alliance Savoyarde*.

Prusse et Piémont! On les a rapprochés si souvent!

F. DE SAINT-CHARLES.

---

**Madame de Tencin (1687-1749)**, par M. R.-M. MASSON. Paris, Hachette, 1909, in-12.

Rarement femme fut plus diplomate, ou mieux plus habile à parvenir à ses fins par tous les moyens. Ne ménageant pas ses séductions de divers genres, l'ex-religieuse dauphinoise, mère assez dénaturée de d'Alembert, n'avait pour se hisser dans le monde et dans la politique qu'un frère, petit abbé, secrétaire du peu recommandable cardinal Dubois. Elle l'envoya négocier à Rome et se former aux intrigues, le fit nommer archevêque

d'Embrun, et, dix ans après, cardinal. Dubois mort, c'est aux maîtresses de Louis XV qu'elle s'accroche, et elle a la prétention d'empêcher Maurepas d'être ministre, en même temps qu'elle sert l'ambition de Richelieu.

Femme de lettres, Mme de Tencin, enfin rangée, ouvre à Paris, rue Saint-Honoré, un salon où se donnent rendez-vous tous les « honnêtes gens et étrangers de distinction ». C'est le « salon de l'Europe, le temple du goût » ; et la prêtresse tantôt y pontifie, tantôt, selon les gens, s'y laisse aller à toute la gaieté, à toute la trivialité, qu'on retrouve dans ses lettres.

M. Masson avait là matière à de piquantes observations sur le personnel le moins recommandable de la Régence. Il a traité son sujet avec esprit, avec adresse, avec une érudition qui se dissimule le plus souvent et qu'on ne retrouve que dans la table alphabétique, où tant d'hommes et de femmes ont une mention à laquelle la curiosité peut se reporter sans être déçue.

B. P.

---

**Trois familiers du grand Condé : l'abbé Bourdelet, le Père Talon, le Père Tixier,** par MM. Jean Lemoine et A. Lichtenberger. Paris, Champion, 1909, pet. in-8°.

Ce n'est pas là de la grande histoire ; mais quand il s'agit de Condé les détails sont intéressants ; et comment les connaître mieux que par les confidences de ceux qui ont vécu dans son intimité, presque de sa jeunesse à sa mort ? Les trois personnages peu célèbres, dont les auteurs tracent d'agréables portraits, appartenaient à ce monde ecclésiastique de l'ancien Régime, auquel la religion fournissait le costume et la situation mondaine. Cela leur tenait lieu de naissance et de vertus.

L'un, l'abbé Bourdelot, était fils et petit-fils de chirurgiens-barbiers. C'est à la médecine qu'il dut tous ses succès : Peiresc et Gassendi, le cardinal Barberini et l'ambassadeur de France, Noailles, Urbain VIII et Catherine de Suède le regardèrent comme un sauveur, tant son hygiène opérait de miracles. Donner du bon sens à Catherine, en l'empêchant de boire tous les jours de l'eau-de-vie avec du poivre pilé, et remplacer ces excitants fâcheux par de petites chansons, accompagnées de guitare, c'était une idée simple, qui valut à Bourdelot la fortune. Revenu en France, il s'attachait pour toujours à Condé dont il avait déjà soigné les jeunes misères, en essayant de le guérir, par les distractions et le régime, des attaques de gouttes répétées qui, depuis 1659, torturaient le prince.

L'autre, le P. Talon, était un jésuite tout à fait à part, aumônier de prison de son état, et qui réjouissait le grand Condé en lui racontant des histoires de crimes et l'initiant aux mœurs du personnel des détenus. Il n'oubliait pas en même temps d'intéresser le prince à la Compagnie, en lui demandant même son avis sur la nomination du général.

Quant au troisième, le P. Tixier, moine bénédictin, il avait sauvé la vie du prince à Saint-Denis pendant la Fronde ; il lui sauva l'honneur, en se chargeant de l'éducation du jeune comte de Dunois, sorte d'idiot, un des fils de Mme de Longueville ; et en cachant les aventures fâcheuses de la princesse de Condé, dont le cerveau dérangé justifiait l'internement à Châteauroux.

Il n'y a pas que des grandeurs dans la vie des plus illustres représentants de l'humanité !

B. P.

---

**Primi Visconti. Mémoires sur la cour de Louis XIV**, publiés par M. Jean Lemoine. Paris, Calmann-Lévy, 1909, in-8°.

On connaît le grand succès obtenu il y a quelques années par la « Relation » d'un Allemand sur la cour de France. *Ezéchiel Spanheim* a été un des volumes les plus goûtés. Ces étrangers ont une manière de nous juger qui flatte notre amour-propre, même quand ils relèvent nos défauts ou ceux de nos gouvernants.

M. Jean Lemoine, qui connaît si bien l'histoire intime de Louis XIV et qui l'a parcourue de La Vallière à Montespan, a eu la bonne fortune de trouver, à la fameuse Bibliothèque Méjanes à Aix, un manuscrit saisi en 1681 par La Reynie au moment où son auteur était mis à la Bastille. Ces papiers oubliés, écrits en italien, étaient des observations très piquantes sur la cour et les personnages qui la composaient alors. Ils venaient d'un voyageur assez intrigant pour avoir pu, sans titre officiel, s'introduire dans le monde le plus fermé et en découvrir tous les secrets. Primi Visconti, Italien du Nord, avait commencé par l'état ecclésiastique, puis il était devenu une sorte de devin ou nécromancien, reconnaissant le caractère des gens d'après leurs écritures. Il avait vite trouvé une clientèle près de la reine Marie-Thérèse, de la duchesse d'Orléans, de la Grande Mademoiselle, de la comtesse de Soissons, de Louis XIV lui-même.

M. Lemoine a fort spirituellement raconté ses aventures dans une longue introduction. Ce qui intéresse dans les *Mémoires* de Visconti, c'est la manière très personnelle dont il juge tous ceux qu'il a rencontrés, avec des détails précis et des indiscrétions, qui sont rehaussés par de réelles qualités d'écrivain. Ses observations vont de 1673 à 1684, pendant les plus belles années du grand roi. Il est impossible de les analyser, tant elles portent sur des sujets divers; mais l'éditeur a eu la bonne pensée de terminer son volume par un index alphabétique et une table detaillée, qui facilitent toutes les recherches.

B. P.

---

*Le gérant :* J. BOURDEL.

---

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET C^ie^, 8, RUE GARANCIÈRE. — 12434.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## DE LA SOCIÉTÉ

---

Le vendredi 12 juin 1909, à neuf heures du soir, la *Société d'Histoire diplomatique* a tenu son assemblée annuelle, sous la présidence de M. le marquis de Vogüé, vice-président.

On a entendu successivement :

Le rapport de M. le trésorier sur l'exercice 1908 ;

Le rapport de M. le marquis de Barral, l'un des secrétaires, sur les travaux de la Société et le mouvement de ses membres ;

Les lectures suivantes :

*Autour du sacre de Louis XVI*, par M. le marquis de Ségur, de l'Académie française ; — *Un Témoin de la Révolution française à l'étranger*, d'après la correspondance inédite du chevalier de Bray, par M. le comte Baguenault de Puchesse, correspondant de l'Institut.

Puis, il a été procédé aux élections pour le renouvellement du Conseil d'administration.

Ont été nommés : MM. le comte Baguenault de Puchesse, le baron de Barante, Delavaud, le comte Greppi, de Nelidov, Georges Picot, le marquis de Reverseaux, Tranchant, le comte de Vorges, Munir-Pacha.

Après la proclamation du scrutin, l'assemblée, sur la proposition du Conseil, a unanimement acclamé M. le baron de Courcel président d'honneur de la société.

La séance a été levée à onze heures.

---

# RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1907 laissaient ressortir un excédent de 1 758 fr. 25.

| | | fr. | c. |
|---|---|---|---|
| Au cours de 1908, nous avons encaissé une somme de . . . . . | | 7 598 | » |
| provenant de cotisations d'abonnements à la *Revue* contractés à la maison Plon-Nourrit et Cie, du rachat d'une cotisation et d'intérêts divers. | | | |
| A cette somme sont venues s'ajouter les recettes produites par la vente de numéros de la *Revue*, et d'un certain nombre de volumes publiés par la Société, soit . . . . . | | 372 | 30 |
| formant un total de . . . . . | | 7 970 | 30 |
| lequel, accru du solde de l'année précédente . . . | | 1 758 | 25 |
| a porté l'ensemble de nos ressources à . . . . . | | 9 728 | 55 |
| En revanche, nos dépenses se sont élevées à 6 663 fr. 80, qui se décomposent ainsi : | fr. c. | | |
| Rédaction de la *Revue*. . . . . | 1 745 » | | |
| Frais d'impression et d'envoi de la *Revue* . . . . . | 3 589 55 | | |
| Tirages à part et autres . . . . . | 136 » | | |
| Frais d'administration et d'emmagasinage payés à la maison Plon-Nourrit et Cie . . . . . | 150 » | | |
| Frais de la trésorerie, des convocations du conseil et de l'assemblée générale, circulaires, affranchissements, encaissements. . . . . | 1 043 25 | | |
| Soit au total . . . . . | 6 663 80 | 6 663 | 80 |
| Le rapprochement du chiffre des recettes de celui des dépenses fait ressortir un solde créditeur de . . | | 3 064 | 75 |

qui serait plus élevé si la totalité des cotisations de l'année était encaissée avant la clôture de l'exercice.

Nous devons faire remarquer que ce solde est relativement élevé si on le compare à celui de l'année 1907.

La raison en est que, au cours de 1907, la Société a publié et mis en distribution un volume de mémoires : *les Suisses et le marquis de Puysieux,* édité par M. Jean de Boislisle, alors que le volume afférent à l'exercice de 1908 n'a été distribué qu'en 1909 et figurera dans le bilan de l'exercice en cours.

Nous vous prions de vouloir bien approuver les comptes que nous avons l'honneur de vous présenter, et de décider le report au crédit de l'exercice 1909 de la somme de 3 064 fr. 75.

---

# RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

## DE LA SOCIÉTÉ

---

Mesdames, Messieurs,

Votre vingt-troisième Assemblée générale présente, cette année, une anomalie qui a dû vous frapper dès votre entrée dans cette salle. Elle n'est pas présidée par M. le baron de Courcel.

Notre cher et vénéré président vient en effet de donner sa démission.

Vous savez avec quel dévouement et avec quel succès il a dirigé nos travaux depuis la mort de M. le duc de Broglie. Vous le connaissez tous trop bien pour que je me permette de venir faire ici son éloge ; mais il m'a paru qu'au moment où, malgré nos unanimes sollicitations, il quitte le fauteuil présidentiel, il était de mon devoir de rappeler dans quelles conditions il le prit et de vous dire comment et pourquoi il le quitte.

M. le duc de Broglie fut, comme vous savez, le véritable fondateur de la Société d'Histoire diplomatique. Il en était resté jusqu'à la fin de sa vie l'âme, le soutien, et, j'ose presque le dire, la raison d'être. L'éclat de son nom rejaillissait sur notre œuvre et notre Société s'était tellement incarnée en lui que nous pûmes craindre un moment qu'elle ne mourût de sa mort. Il est des chefs qu'on ne remplace pas. Allait-il être possible, je ne dis pas de remplacer le duc de Broglie, mais même de lui trouver un successeur qui fût de taille à continuer son œuvre ? Cette œuvre était encore bien fragile. Notre premier président lui avait donné la plus brillante des façades ; mais tout le fond de l'édifice restait encore à construire, et nos assises elles-mêmes avaient besoin d'être consolidées.

Effrayés de la difficulté de la tâche, tous ceux auxquels fut offerte la succession de M. le duc de Broglie refusèrent d'essayer de le remplacer. M. le baron de Courcel fit comme les autres. Il refusa d'abord; mais il fallait que quelqu'un se dévouât. Nous le pressâmes si fort qu'il finit par accepter.

C'était toutefois, je crois l'entendre encore, à la condition de n'assumer la présidence vacante qu'à titre temporaire, éminemment provisoire, pour un ou deux ans. Heureusement pour nous, — malheureusement pour lui, — M. le baron de Courcel fit de la si bonne besogne que jamais plus nous ne consentîmes à le lâcher. Malgré sa modestie, il se rendit d'ailleurs compte lui-même de combien il nous était nécessaire et, pendant quelque temps, ne parla plus de s'en aller.

Aussi, que de résultats atteints pendant cette fructueuse période!

Ce fut tout d'abord l'internationalisation de plus en plus large de notre société. Déjà M. le duc de Broglie avait ouvert les portes de notre conseil d'administration à quelques collègues étrangers; déjà il avait essayé, par l'institution des « Correspondants », d'associer d'une façon plus intime à notre vie sociale et à nos travaux ceux de nos membres qui étaient plus spécialement chargés d'être nos représentants dans les divers pays où nous comptions des adhérents. Sous M. de Courcel, les correspondants devinrent un de nos rouages les plus utiles. Ils furent assimilés en quelque sorte aux membres du conseil et reçurent le droit d'y siéger avec voix consultative. Aussi vîmes-nous successivement notre représentant en Hollande, M. de Beaufort, notre correspondant de Turquie, Missak-Effendi, notre correspondant milanais, M. le comte Greppi, venir faire d'intéressantes lectures à diverses de nos assemblées générales; nous vîmes notre correspondant viennois nous apporter les éléments d'un des volumes que nous avons publiés et distribués; notre correspondant espagnol, M. de Villa-Urrutia, profiter de ce qu'il accompagnait, en qualité de ministre des Affaires étrangères, son souverain en France, pour demander à ce souverain de se

faire inscrire sur la liste de nos adhérents; nous voyons en ce moment un de nos correspondants russes, M. le comte Wazilewski, se charger de surveiller, comme commissaire responsable, la publication que prépare notre collègue M. le comte de Lhomel. Et dans notre conseil siègent actuellement deux des chefs de mission accrédités en France, MM. de Stuers et Lardy; un ambassadeur de Russie en France, M. de Nelidov, est notre vice-président et a plusieurs fois déjà dirigé en personne les travaux de votre conseil; deux anciens ambassadeurs, l'un Ottoman et l'autre Italien, y sont entrés en reconnaissance de la part déjà prise antérieurement par eux au succès de plusieurs de nos assemblées générales; celui enfin qui partage avec moi l'honneur d'être l'un de vos secrétaires, M. Édouard Rott, est lui-même de nationalité suisse. Bref, notre Société ne se contente plus d'être vivace en France : elle étend aussi de vigoureuses racines par delà les frontières et fait preuve de vitalité aux quatre coins du monde.

Un second résultat atteint sous la présidence de M. de Courcel fut ce que je voudrais pouvoir appeler, si le mot ne vous semble pas trop barbare, la « diplomatisation » de notre société.

Au début, nous avions dans notre conseil, dans l'active phalange de collaborateurs de notre *Revue*, parmi les auteurs de nos volumes, infiniment plus de publicistes de profession que de diplomates. Ce n'était pas ce qu'il fallait. Oh! loin de moi la pensée de vouloir ravaler notre Société du rang éminent de société savante, de corporation d'érudits et d'historiens, à la condition plus modeste d'une association d'amateurs, ou d'un groupement de mondains, qui, fussent-ils diplomates, ne seraient que des dilettantes de l'érudition et de l'histoire. La présence dans votre conseil de presque tous ceux des membres de l'Académie française qui siègent sous la coupole en qualité d'historiens, la lecture que va vous faire tout à l'heure M. le marquis de Ségur, suffiraient à prouver le contraire; mais en tant que société savante, nous n'étions qu'une société quelconque, comme tant d'autres, j'allais dire : comme trop d'autres. L'origina-

lité, l'individualité de notre œuvre, était de servir de trait d'union entre ceux qui écrivent l'histoire diplomatique du passé et ceux qui préparent ce qui sera un jour l'histoire diplomatique de l'avenir, entre historiens et diplomates. Or, pour que ce lien fût effectif et réel, il nous fallait, à côté de nos historiens, avoir de vrais diplomates en activité de service, et nous n'avions guère que des retraités, que d'anciens diplomates.

A cela encore la présence de M. le baron de Courcel à la tête de notre Société fut éminemment utile. Il devint lui-même le meilleur trait d'union possible entre notre société et la *carrière*. Déjà nous avions obtenu un certain appui moral du département des Affaires étrangères en étant autorisés à tenir nos conseils dans une des salles du quai d'Orsay. L'union se fit encore plus étroite entre nous et ce département, à partir du jour où nous décidâmes que les principaux chefs de service du ministère siégeraient de droit dans notre conseil, en raison même de leurs fonctions, non à titre personnel, mais en vertu de leurs charges. Et, depuis lors s'est dissipée complètement la petite inquiétude, avec laquelle nous voyions les diplomates français, en activité de service, s'affilier à notre société, ou plutôt ne pas oser y entrer. Parmi nos administrateurs figurent aujourd'hui l'ambassadeur de France à Vienne et le ministre de France à Christiania. Et c'est au conseiller de l'ambassade de France à Constantinople que nous devons la très intéressante publication du journal de voyage de *Gédoyn le Turc*, qui vient de vous être distribué.

Signalons, pour finir, que ce fut sous la présidence de M. le baron de Courcel, et grâce à ses très actives démarches, que votre société a reçu, il y a deux ans, la personnalité civile et a été reconnue établissement d'utilité publique.

Vous devez comprendre, mesdames et messieurs, rien que par l'énumération de tous ces services rendus par M. le baron de Courcel, combien nous devions tenir à le garder à la tête de notre association. Depuis deux ans toutefois il insistait pour se décharger de ce fardeau. Nous le suppliions de ne pas nous

abandonner et il finissait par se laisser convaincre. Tout a malheureusement une fin en ce monde, même la plus tenace des importunités et cette année nous vîmes notre cher président si fatigué par les luttes parlementaires, auxquelles la question du rachat des chemins de fer l'obligea à prendre une part encore plus active que de coutume, si accablé par la campagne électorale, à laquelle avait donné lieu le renouvellement de son mandat de sénateur, si débordé, si absorbé, si affairé, malgré son grand âge, que nous n'eûmes plus le courage d'insister et que votre Conseil, en son avant-dernière séance, se décida à accepter sa démission.

Nous ne voulûmes pas toutefois lui nommer un successeur avant l'Assemblée générale d'aujourd'hui, parce que nous tenions à ne pas le perdre tout à fait. Et c'est pour garder, dans la limite du possible, un peu de sa collaboration, que nous venons vous demander, très chers collègues, de ne pas vous séparer avant de l'avoir unanimement acclamé président d'honneur de la Société d'Histoire diplomatique.

Je vous ai incidemment parlé tout à l'heure de la distribution, qui vient de vous être faite, d'un volume intitulé : *Journal et Correspondance de Gédoyn le Turc*, consul de France à Alep (1623-1625). — Permettez-moi de rappeler à ceux de nos collègues, qui n'y auraient pas pris garde, que dans le dernier fascicule de notre *Revue* se trouve encartée la feuille, qui leur donne droit de retirer cet ouvrage à la librairie Plon.

Rien n'est plus curieux et plus intéressant que le journal et la correspondance de Gédoyn. Ils rappellent une autre des publications faites par notre Société, cette odyssée d'un ambassadeur de France à Constantinople que nous avait contée, avec son talent accoutumé, notre éminent collègue Albert Vandal. L'odyssée de *Gédoyn le Turc* nous est présentée, elle, par M. Boppe, qui a fait précéder le récit des aventures et les impressions du consul de France à Alep, d'une magnifique préface, dont je me permets de vous conseiller vivement la lecture et qui est un véritable régal historique et littéraire pour quiconque s'intéresse aux

évocations de ce passé oriental, que de récents événements paraissent devoir reléguer chaque jour davantage parmi les souvenirs d'un légendaire passé. Personne ne connaît mieux et l'Orient d'aujourd'hui et l'Orient d'autrefois que le conseiller de l'ambassade de France à Constantinople. En lui, le diplomate complète l'historien, et il est ainsi une vivante synthèse de ce que nous désirons le plus obtenir et produire dans notre Société d'Histoire diplomatique.

Ici, mesdames et messieurs, un humble *mea culpa* devient nécessaire et je suis forcé de confesser que nous sommes très en retard dans la publication de nos volumes. Une confession ne saurait toutefois être salutaire que lorsqu'elle est suivie du ferme propos de se corriger. Ce ferme propos, chers collègues, je le fais résolument ici au nom du Conseil tout entier. Sa contrition est parfaite je vous assure et je puis vous certifier que d'autres publications sont en ce moment activement poursuivies, que de nouveaux volumes vont vous être incessamment distribués et que nous sommes décidés à rattraper très vite le temps perdu et à nous mettre à jour à cet égard.

Je ne saurais malheureusement terminer ce rapport, déjà trop long, sans vous inviter à donner avec moi un regret à ceux de nos collègues, que la mort a rayés de notre liste au cours de l'exercice écoulé. Ce serait abuser de votre patience que de vous parler en détail d'eux tous; mais il en est dont la présence parmi nous était pour notre Société un tel honneur, que je ne saurais ne pas en évoquer brièvement le souvenir. De ce nombre étaient M. le marquis de Courcy et M. le marquis de Noailles, deux membres de votre Conseil, et M. le marquis Costa de Beauregard, que nous songions à y faire entrer! quand une mort imprévue et presque soudaine est venue nous empêcher de donner suite à ce projet.

M. le marquis de Courcy est mort, au mois d'août dernier,

ayant quatre-vingts ans accomplis; mais la plupart de ses collègues n'ont dû apprendre son âge et s'en étonner qu'en lisant le billet de faire-part qui leur annonçait son décès, tant sa verte vieillesse était robuste et gaillarde. Je crois d'ailleurs que la Société d'Histoire diplomatique a le privilège de conférer à ses adhérents, et plus particulièrement aux membres de son Conseil, un brevet d'éternelle jeunesse, — témoins le président qui vient de nous quitter, et celui qui dirige en ce moment les travaux de notre assemblée; témoin notre jeune doyen, le comte Greppi, qui a la coquetterie de se prétendre nonagénaire, et quelques autres encore, dont je ne veux pas trahir le surprenant état civil. M. de Courcy avait beau d'ailleurs tromper son monde; il n'en est pas moins vrai qu'il était né en 1827, qu'il était entré dans la carrière diplomatique en 1848, et qu'il revenait d'une mission de sept années en Chine, ayant failli s'y faire tuer et s'étant fait décorer pour la brillante conduite qu'il y avait eue pendant les troubles de cette époque particulièrement difficile, en 1854.

Ce fut aussi cette longue et laborieuse mission de Chine qui fournit à M. le marquis de Courcy l'occasion et la matière de son premier ouvrage : *l'Empire du Milieu*, travail qui, grâce à l'immutabilité des Célestes, n'avait presque pas vieilli, lui non plus, et conserve encore aujourd'hui le plus grand intérêt documentaire.

Depuis lors, notre regretté collègue n'avait cessé de réaliser, avant la lettre, l'idéal de notre Société, fondant en sa personne, dans la plus intime des unions, le diplomate et l'historien.

Comme diplomate, il servit successivement aux Affaires étrangères et aux légations de Bruxelles, Carlsruhe et Athènes; mais la mort de son père lui donnant dans son département de grands intérêts territoriaux, il se fit mettre en disponibilité d'abord, et finit par quitter tout à fait la carrière peu avant la guerre de 1870. Celle-ci le trouva maire de Sully-la-Chapelle, poste qu'il a occupé pendant quarante-quatre ans. Sully-la-Chapelle est en plein Orléanais, et se trouva par conséquent en pleine

invasion, pendant la cruelle campagne de la Loire. Sa commune fut alors menacée par l'ennemi de terribles représailles à cause de l'hospitalité qu'y avaient reçue certains de ces corps de francs-tireurs auxquels les Allemands ne voulaient pas reconnaître la qualité de belligérants. Notre collègue n'hésita pas; il se constitua prisonnier, s'offrit comme otage, et ne dut son salut qu'à l'intervention du courageux évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup.

Ce fut depuis 1870 que parurent ses trois grandes œuvres historiques : *la Coalition de 1701 contre la France*, volume couronné par l'Académie française en 1886 ; *l'Espagne après la Paix d'Utrecht*, ouvrage également couronné par l'Académie en 1891, et enfin cette magistrale étude sur *la Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*, qui a clos pour jamais toutes les théoriques discussions sur les droits successoraux des divers descendants de Louis XIV.

Ses amis les plus intimes et ses proches se passent aussi les rares exemplaires de certains *Mémoires* inédits, qu'il n'a fait imprimer que pour sa famille. D'autres, plus heureux encore, assurent qu'il existe également de lui un volumineux manuscrit de notes et souvenirs sur les principaux événements politiques de la deuxième moitié du dernier siècle, et que les historiens de l'avenir y trouveront un jour une riche et précieuse moisson.

M. de Courcy faisait partie de notre Société depuis son origine et de notre Conseil depuis 1887. Il en était un des zélateurs les plus fervents : et nous perdons en lui, non seulement le plus aimable des collègues, mais encore le plus utile des collaborateurs.

L'existence de M. le marquis de Noailles fut l'opposé en quelque sorte de celle de M. le marquis de Courcy, ou plutôt elle en fut la symétrique : car l'un commença par où l'autre devait finir et finit par où cet autre avait commencé. Tous deux furent historiens et diplomates; mais M. de Courcy débuta par la diplomatie, pour ne se consacrer que plus tard à l'histoire; M. de

Noailles, au contraire, vécut jusqu'à quarante ans dans la poussière des archives, avant d'entrer dans ce service diplomatique, dont il devait occuper d'emblée les postes les plus élevés.

Emmanuel de Noailles, un cadet de l'illustre famille de ce nom, naquit au château ancestral de Maintenon, fit de brillantes études, mais n'embrassa tout d'abord aucune carrière, se contentant de mener la vie de grand seigneur intellectuel et lettré, qui est de si constante tradition dans la maison de Noailles. Et ce furent surtout les études historiques qui le tentèrent. Le hasard de son mariage avec une Polonaise orienta et spécialisa bientôt celles-ci aux choses de la Pologne, objet presque constant de ses diverses publications. Toutefois, au moment du grand bouleversement de 1870, M. de Noailles, comme tant d'autres qui s'étaient tenus jusqu'alors éloignés de la politique, fut tenté de briguer un siège de député à l'Assemblée Nationale. Il se présenta, dans les Basses-Pyrénées, comme candidat républicain; mais échoua contre la candidature monarchiste de M. Chesnelong. L'adhésion qu'il avait faite au régime républicain l'avait cependant mis en évidence. Elle attira sur lui l'attention de M. Thiers: et celui-ci lui proposait, quatre mois après son échec électoral, d'aller représenter la France, comme ministre plénipotentiaire, à Washington. M. de Noailles accepta; mais n'occupa ce premier poste que pendant dix-huit mois.

Dix-huit mois avaient suffi pour révéler au département des Affaires étrangères le brillant diplomate qui, pendant quarante ans, avait inconsciemment sommeillé en ce nouvel agent. Il fut envoyé à Rome, poste qu'on songeait déjà à élever au rang d'ambassade: et il devenait peu après notre premier ambassadeur près le Quirinal.

Point n'est besoin de rappeler à l'auditoire, devant lequel j'ai l'honneur de parler, combien était difficile et épineuse, à pareille époque, cette nouvelle situation. Au point de vue social Rome était partagée en deux camps très tranchés, celui des Noirs et celui des Blancs, jaloux l'un de l'autre, réciproquement

hostiles, et au milieu desquels même les diplomates étrangers prenaient parti les uns contre les autres: les anciennes ambassades près le Vatican pardonnant difficilement aux nouvelles ambassades près le Quirinal de les égaler désormais en rang et en prestige. Au point de vue politique : l'Italie, oublieuse de la part que nous avions prise à la constitution de son unité et pratiquement tournée vers le soleil levant, faisait mille avances à l'Allemagne et menaçait de devenir pour la France un véritable danger.

M. de Noailles sut se tirer à son honneur de toutes ces difficultés et rendit à sa patrie, pendant cette période de sa carrière, de signalés et incontestables services.

En 1882, il fut transféré de Rome à Constantinople et occupa ce poste pendant quatre ans; en 1886, il demanda spontanément à être mis en disponibilité.

Dix années se passèrent et personne ne songeait plus à revoir M. de Noailles en service actif, quand l'un de ses anciens secrétaires à Rome devint ministre des Affaires étrangères. M. Hanotaux avait vu de trop près M. le marquis de Noailles aux prises avec les difficultés de sa première ambassade : il avait été trop à même d'apprécier la façon magistrale dont il les avait surmontées, pour laisser inemployé un agent de cette valeur. Il lui offrit de redevenir ambassadeur, le désigna pour le poste le plus délicat de toute notre carrière, et le contraignit presque à l'accepter.

Et pendant six ans encore M. le marquis de Noailles put rendre à son pays, à Berlin, des services analogues à ceux qu'il lui avait rendus à Rome, sinon même plus importants.

Ce ne fut qu'à l'âge de soixante-douze ans que cet infatigable se décida à prendre enfin sa retraite définitive.

Depuis lors M. le marquis de Noailles a vécu très retiré dans son appartement de la rue de Saïgon, suivant avec intérêt les travaux de notre Société, dont il était l'un des administrateurs, mais ne prenant à ces travaux qu'une part assez faible. Son nom sur nos registres était toutefois pour nous un trop grand

honneur pour que nous ne regrettions pas sincèrement de l'en voir disparaître.

M. le marquis Costa de Beauregard ne faisait pas partie de notre conseil, mais il était précisément question de l'y faire entrer, quand, en pleine vie, en pleine santé, du moins apparente, il fut brutalement terrassé par la mort. Nul pourtant plus que lui ne semblait pouvoir la défier et par l'ardente activité de l'âme et par la robustesse du corps. Physiquement et moralement, c'était bien un échappé des Croisades, comme l'avait, paraît-il, spirituellement dénommé un de ses collègues de l'Académie.

Né Savoisien, et par conséquent sujet sarde, M. le marquis Costa de Beauregard n'était devenu légalement Français que par l'annexion de la Savoie à la France; mais il avait l'âme française depuis longtemps. Aussi s'attacha-t-il à sa nouvelle patrie avec tant de dévouement et d'enthousiasme, qu'en 1870 il faillit donner pour elle sa vie comme commandant de mobiles, et que ce fut appuyé sur deux béquilles que, la guerre finie, il alla occuper à l'Assemblée nationale de Bordeaux ce siège de député auquel l'avait spontanément élu son pays natal pendant qu'il se battait.

Son passage à travers la politique ne fut toutefois que de courte durée : et dès 1876 il renonça à un genre d'occupations pour lequel il se sentait peu d'attirance et qui convenait d'ailleurs assez mal au descendant de cet *homme d'autrefois,* dont il s'est plu à retracer la vie et à rappeler les nobles qualités dans un de ses ouvrages les plus appréciés.

Les œuvres sociales et les œuvres de bienfaisance le tentaient plus que la besogne parlementaire, et ce fut à elles, ainsi qu'aux études historiques et littéraires, qu'il consacra exclusivement depuis lors son activité et son talent. L'Académie française l'en récompensa en en faisant un de ses Immortels, et la postérité ne peut manquer de ratifier ce jugement en rendant immortel, en effet, et son souvenir et son nom.

BARRAL MONTFERRAT.

# UN TÉMOIN

DE LA

# RÉVOLUTION FRANÇAISE

## A L'ÉTRANGER

### D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE DU CHEVALIER DE BRAY

---

Au début de la Révolution française, le poste modeste d'attaché à la légation près la diète de Ratisbonne était occupé par un jeune gentilhomme normand, François-Gabriel de Bray, qui avait commencé par prendre part comme chevalier de Malte à l'expédition d'Alger et était rentré en France, où la protection de M. de Montmorin lui avait fait obtenir un emploi au ministère des Affaires étrangères. Instruit, curieux des idées nouvelles, bien placé à Paris, il s'était fait beaucoup d'amis et, ayant des loisirs à Ratisbonne, il se plaisait à communiquer ses impressions et aussi les nouvelles qu'il recueillait, entretenant de longues correspondances.

Toutes ces lettres ont été précieusement conservées par sa famille, aujourd'hui allemande et belge; et c'est à l'obligeance de M. le lieutenant-colonel Fernand de Bray que la Société d'histoire diplomatique doit la communication de ces documents.

Nous ne pouvons les analyser même rapidement; nous voudrions seulement donner, d'après ce témoin très averti, quelques aperçus sur les opinions qui avaient cours alors dans les chancelleries européennes et sur la surprise que causèrent aux plus grands politiques des événements qu'ils n'avaient point voulu prévoir.

Nous sommes en juillet 1792. Depuis la malheureuse issue de la fuite du roi à Varenne, une année a été perdue. L'Europe a manifesté l'intention d'intervenir à main armée en France; mais elle s'est attardée en discussions inutiles, en plans jamais réalisés, en préparatifs mal combinés, elle n'a fait qu'exaspérer la Révolution et lui donner presque le beau rôle, puisqu'elle a forcé Louis XVI à déclarer la guerre. Mais, tout d'un coup, l'insurrection du 20 juin vient jeter l'épouvante et l'indignation : on comprend qu'il n'y a plus un moment à perdre. Bray écrit le 8 juillet et les jours suivants au grand-maître de Malte [1], avec lequel il a continué à entretenir d'intimes rapports.

Waldeck en Suisse, 8 juillet 1792.

... La crise effrayante qui menace Paris attire tous les regards. La journée du 20 a manifesté aux yeux de l'Europe entière les projets sacrilèges des Jacobins. Le Roi a montré une fermeté et un caractère vraiment surprenants. Lorsqu'il a entendu que les brigands enfonçaient les portes du palais, il les a fait ouvrir, a fait retirer les gens du château pour n'exposer personne, il a également fait remercier les braves citoyens qui lui demandaient la permission de venir mourir à ses côtés. Un jeune chasseur de la garde nationale, avec quelques-uns de ses camarades, l'ont placé dans l'embrasure d'une fenêtre; et ce même chasseur a écarté la pique d'un de ces furieux qui la dirigeait contre le Roi. Le féroce Santerre a pâli devant Sa Majesté et les assassins n'ont pu réprimer l'admiration que le courage du Roi leur inspirait. On sait les réponses sublimes qu'il a faites dans ces cruels moments. Enfin il a persisté à maintenir son *veto* qu'il a mis sur le décret des 20 000 hommes et celui de la déportation des prêtres. Madame Élisabeth a développé encore dans cette occasion son énergie ordinaire : elle est restée inébranlable auprès de son frère, disant que son devoir était de mourir à ses côtés. La Reine, poursuivie par les brigands, fuyait de chambre en chambre. Enfin pour apaiser les hurlements de ces furieux qui voulaient la voir, on est venu dire qu'elle était occupée à faire une cocarde nationale pour le prince royal.

Le traître Pétion a loué le peuple de l'attitude fière qu'il avait tenue et surtout de sa modération. Enfin le Roi n'a point succombé

[1] A cette époque, le grand-maître de l'Ordre, — l'avant-dernier, — était Emmanuel de Rohan-Polduc.

sous le feu de ces scélérats et tout ce qui reste de bons citoyens a senti enfin le désir de détruire cette secte impie qui menace de couvrir la terre de crimes et d'attentats. La Fayette est venu pour lui livrer un combat à mort, on dit qu'il restera à Paris jusqu'à ce qu'on ait prononcé sur sa pétition du 28. Le choc sera terrible, les Jacobins sentent qu'il faut ou périr ou tout renverser; et le parti contraire, tous les honnêtes gens, enfin, conçoivent aussi l'affreux danger de leur position.

On dit que le 14 juillet est le terme fixé pour les grands coups : nos alarmes sont extrêmes et la position de la Famille royale est effrayante. Il n'est pas douteux que, quand même les brigands réussiraient à massacrer le monarque et à détruire la monarchie, les armes des puissances étrangères ne les contraignissent à sacrifier leurs plans et à renoncer à leur règne; mais combien de malheurs ne suivraient-ils pas ce bouleversement affreux ? Les outrages faits au Roi le 20 ont indigné toute l'Europe.

Voilà la cour de Vienne rentrée dans les droits que les conditions qu'elle s'était imposées lui avait ménagés. Le manifeste des deux cours ne tardera pas à paraître ; le 24 juillet les armées seront complètes ; et nous ne verrons dans ce manifeste que les raisons et griefs énoncés dans les différents mémoires des États de l'Empire, dans le décret de ratification du 10 décembre, dans la correspondance du prince Kaunitz et dans la dernière circulaire.

En attendant, les Autrichiens observent et serrent de près l'armée de Luckner et on s'attend chaque jour à une grande action. Elle aurait eu lieu déjà si les troubles intérieurs n'avaient donné trop d'inquiétude aux généraux et aux armées, mais le retour de M. de La Fayette sera vraisemblablement l'époque de quelques mesures militaires importantes.

L'Alsace attend les Autrichiens à bras ouverts. Le prince d'Hohenlohe est à Fribourg. La marche des troupes a été longue et dispendieuse en Bavière où le Gouvernement a usé des moyens les plus bas pour prolonger leur séjour sur le territoire dans le dessein de gagner sur les rations et les fournitures et où il a favorisé, excité même la désertion d'une manière indécente.

Ratisbonne, 28 juillet 1792.

Toutes les nouvelles de Coblence parlent de la satisfaction réciproque que le duc de Brunswick, qui y est arrivé le 3, et nos princes ont éprouvée. Les choses se sont passées à merveille et les émigrés attendent tout du duc de Brunswick et surtout une place distinguée

dans l'armée. Aujourd'hui ils forment une ligne depuis Mayence jusqu'à Bingen, où les princes sont établis. Le prince de Condé s'est avancé jusqu'à Hocheim, et on assure qu'il est chargé de former une attaque vers le point occupé par M. de Kellerman avec qui l'on a des intelligences.

Le roi de Prusse s'est rendu à Coblence, où il est arrivé le 22. Il a été reçu avec pompe par l'Électeur et avec transport par les Français. Les princes sont venus tous les jours à Bingen pour le voir; il les a traités avec beaucoup d'amitié. Il a dû partir aujourd'hui de Coblence pour suivre son armée pendant quelque temps; de là il retournera à Berlin. Le prince royal reste à l'armée.

Les 400 000 ducats par mois qui devaient être donnés aux régiments qui viendraient rejoindre nos princes le seront aux émigrés : ils ont déjà reçu le premier paiement. En outre M. de Bion a apporté d'Espagne 1 000 000 de ducats en or, et la rassurante nouvelle que le crédit de M. d'Aranda baisse beaucoup. Le prince Nassau est également de retour de Coblence, il apporte aussi des crédits de la Russie et la marche des 18 000 Russes n'est plus un problème. La Russie a décidément accédé au concert des puissances. C'est reculer : mais il faut songer que le roi de Suède n'existe plus.

On a beau parler d'accommodement, de médiation : cela ne doit point nous effrayer. Le duc de Brunswick et les plus grandes puissances de l'Europe n'auront point coalisé, lui ses sublimes talents, elles leurs forces imposantes, pour venir traiter avec des factieux, et si l'on ne rend pas au gouvernement français toute son énergie, du moins ne fera-t-on pas grâce aux scélérats. Avant tout, on délivrera le roi, on sauvera aussi la monarchie. Les Prussiens ont passé le Rhin le 26 : et le 1er août on doit commencer les grandes opérations militaires.

Le principal commissaire s'est déjà légitimé ici, il repart aujourd'huy pour sa campagne. L'empereur a dû quitter ce même jour Munich, où il a déterminé l'Électeur palatin à accéder au concert : aujourd'hui qu'une armée autrichienne couvre ses États, il peut être impunément vigoureux.

Le ministre de France ici méprisé par tout le monde n'est point encore légitimé, peut-être ne parviendra-t-il pas à l'être. Rien n'égale la bassesse du rôle que cet agent joue, si ce n'est celle du gouvernement qui l'envoie. Pour écarter de dessus sa tête l'exécration publique il est réduit au rôle infâme de déclamer lui-même contre ses mandataires, mais cela ne l'avance à rien.

Dans le moment je viens d'apprendre, par le prince de La Tour, que

nos princes ont été à Francfort parfaitement accueillis par l'empereur, ils ont eu trois audiences fort longues dans un seul jour. Ils l'ont revu à Mayence. Dans cette dernière ville, le prince de Condé en a également obtenu une de Sa Majesté Impériale et du roi de Prusse; mais ces souverains se sont presque subitement retirés et l'ont traité avec une extrême froideur. Le prince de Condé a des sentiments qui ne sont pas les leurs; il n'a jamais voulu transiger sur les principes de la monarchie et il avait un plan d'attaque qui, il y a dix-huit mois, aurait pu être suivi avec succès et dont il ne s'est jamais départi. Enfin, une grande partie de la noblesse française lui est dévouée. L'intelligence n'est pas bien établie entre lui et les princes, frères du roi. On m'assure d'un autre côté que le prince de Condé, qui avait refusé le serment au roi de Prusse, a enfin consenti à le lui prêter. Sous peu de jours je serai instruit de la vérité des faits.

Ratisbonne, 31 juillet 1792.

Le manifeste est parti le 26 [1] pour Paris. Le même jour il doit paraître à Mayence où il a été imprimé et à Paris. Ainsi, sous peu, nous aurons des exemplaires. On dit que c'est Müller de Mayence, qui l'a rédigé. Selon ce qu'a dit ici le comte de Coblenz, il doit avoir été précédé d'une invitation au roi de se rendre dans une ville qu'il indiquera pour y déclarer librement ses sentiments sur la Constitution, sur son refus fondé sur l'impossibilité. Le manifeste sera publié : il est assez court; il porte que les Puissances se sont réunies pour délivrer le roi de sa captivité et le mettre dans le cas de s'expliquer librement sur la Constitution et la forme de gouvernement qu'il veut adopter. On rend Paris et l'Assemblée nationale responsables de ce qui pourrait arriver à la personne sacrée du roi; on promet au contraire protection et sûreté pour leurs personnes et leurs biens à tous ceux qui uniront leur cause à celle du roi. Enfin, le duc de Brunswick déclare, comme généralissime, qu'il traitera comme rebelles tous ceux qu'il prendra les armes à la main. Il est bien intéressant de savoir quel effet produiront à Paris cette invitation et ce manifeste. Au surplus, ce que je dis ici, je le tiens du ministre de Saxe.

Il ne paraît plus douteux qu'il ne soit question d'une indemnité en faveur des puissances coalisées. Cette indemnité sera assurée par un nantissement en fonds, qui équivaudra à un démembrement. Si la France engage en conséquence l'Alsace et la Lorraine, comme on l'assure et comme cela est assez probable, il est bien clair que l'Em-

[1] Il était daté du 25 juillet 1792.

pire n'a plus rien à demander; mais une telle rétrocession peut être le germe de bien des guerres et de bien des malheurs. Il paraît que c'est sur cet article qu'a surtout porté le serment qu'on a exigé des princes frères du roi, serment que le prince de Condé a refusé.

Bray ne se trompe que sur un point, celui du rédacteur du fameux manifeste. Il le reconnaîtra du reste plus tard. Ce fut un émigré, ancien intendant du duc d'Orléans, nommé M. de Limon. Calonne et Fersen trouvèrent la pièce admirable. On la soumit à l'empereur François II et au roi de Prusse, qui l'approuvèrent, et donnèrent l'ordre à Brunswick de la signer comme généralissime [1]. Le duc était un militaire d'ancien régime; mais en politique il raisonnait comme un philosophe du dix-huitième siècle, et il lui fallut toute sa soumission de courtisan pour se décider à endosser la paternité d'un document qu'un an plus tard il désavouera. Il détestait, d'ailleurs, les émigrés, et chercha toujours à écarter leur concours.

Cependant, les événements militaires allaient devenir la seule préoccupation de tous. La lettre de Ratisbonne du 9 août en donne des nouvelles.

Ratisbonne, 9 août 1792.

J'envoie au grand-maître l'addition à la déclaration du duc de Brunswick; elle est en date de Coblence du 27 juillet.

L'armée prussienne a dû camper tout entière le 7 sur le territoire de France et nous attendons des nouvelles de Landau devant lequel les Autrichiens ont dû se trouver le 5 août.

Les nouvelles de Paris, du 31 au matin, ne disaient encore rien du manifeste dont les factieux s'efforceront en vain de détruire l'effet; d'ailleurs, quand ils parviendraient à abuser le peuple sur l'authenticité de son existence, les démagogues ne se la dissimuleront pas à eux-mêmes, et je doute que le renfort des 500 hommes de Marseille, arrivés le 29 juillet, leur soit d'un grand secours, même contre les trop craintifs citoyens de Paris.

Le roi de Prusse ne quittera point l'armée, il la suivra s'il le faut jusqu'à Paris, et chaque jour la noblesse de ses intentions et la générosité de sa conduite perpétuent et augmentent l'enthousiasme des Français. Les frères du Roi sont partis le 2 de ce mois de Bingen pour

[1] A. Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, T. II, p. 509.

Trèves. Les fourrages sont extrêmement rares et chers; le quintal de foin coûte douze ducats, et l'armée prussienne seule a 42 000 chevaux.

Le corps d'émigrés sous les ordres immédiats des princes est de 9 000 hommes; le maréchal de Broglie le commande: le comte de Schœnfeld n'est auprès des princes que l'homme de confiance du roi de Prusse. Il doit servir aux princes de conseil et de guide dans leur marche et entretenir les relations nécessaires entre Sa Majesté prussienne et eux. On se loue infiniment de lui. Le corps du prince de Condé est de 5 000 hommes, celui du duc de Bourbon de 4 000. Il est temps que nos affaires s'arrangent: les princes n'ont plus de secours pécuniaires à espérer des Puissances déjà obérées par d'énormes dépenses; mais ils viennent d'en recevoir à la fois d'Autriche, d'Espagne, de Russie et de Prusse.

Il paraît certain que l'ordre une fois rétabli en France, le baron de Breteuil sera tout-puissant, si le Roi est sauvé. C'est Limon qui a fait la déclaration du duc de Brunswick. Je tiens ces particularités du duc de Polignac, qui a passé ici avant-hier se rendant à Vienne.

Ratisbonne, 11 août 1792

Voir la gazette allemande dudit jour sur les nouvelles de guerre. Lettre du général Lilien qui assure que les peuples des pays où sont entrés les Autrichiens ont reçu avec plaisir la Déclaration et ont beaucoup regretté de ne pas l'avoir connue plus tôt, vu qu'il se seraient rangés de leur parti. L'Electeur de Bavière est toujours malade.

Le journal de Paris du jour, en date du 4, contient l'annonce faite par le Roi de la déclaration du duc de Brunswick qu'il dit n'avoir reçue officiellement d'aucun côté. Il y joint une contre-déclaration, à laquelle il a été pourvu d'avance par l'addition du 27. Dans la même séance, M. Pétion, à la tête d'une députation de la Commune, a exprimé le soi-disant vœu des 48 sections de Paris pour la déchéance du Roi, vœu fondé sur les trahisons multipliées du Roi, qui s'entend avec les ennemis de la France. L'Assemblée nationale n'a rien statué ledit jour; la surveille, 300 millions avaient été décrétés.

C'est bien le 3 août que Louis XVI crut devoir protester par un discours à l'Assemblée contre toute atteinte à l' « indépendance nationale ». Mais son langage forcément équivoque surexcita l'opinion autant que la marche des armées allemandes. Il avait compté que la menace de représailles aurait empêché les factieux de rien tenter contre lui. Au contraire, ils cherchèrent.

en s'emparant de la personne du Roi, à se ménager une garantie contre les violences que préparaient les étrangers. Craignant une invasion intérieure, ils voulaient s'assurer des otages, et c'est dans ce but qu'ils organisèrent l'émeute du 10 août[1].

Nous allons voir l'effet qu'elle produisit à l'étranger.

Ratisbonne, 14 août 1792.

Sur l'avis qu'a eu le prince de Hohenlohe que Luckner, à la tête de 18 000 hommes, se disposait à tomber sur son flanc gauche en sortant par la vallée de Neustadt, il s'est rapproché de cette ville. Kellerman est posté sur les hauteurs de Wissembourg.

On dit que le prince de Hohenlohe a fait sommer Landau de se rendre. On a répondu par quinze coups de canon tirés sur les Impériaux. Les environs de la place sont inondés. On en a changé le commandement et on y a fait passer des renforts considérables. Le journal de Paris du 6 ne donne rien de bien intéressant. Quelques sections ont désavoué le prétendu vœu de la Commune exprimé par M. Pétion le 3 août. L'Assemblée nationale n'a encore rien décidé là-dessus.

Ratisbonne, le 24 août 1792.

Les scènes qui viennent de se passer à Paris sont connues : je ne me chargerai point de les caractériser; je n'ai point assez d'énergie pour exprimer la profonde indignation dont elles ont pénétré tous les cœurs chez lesquels il reste un grain de pudeur; et, si la Constitution française a eu des partisans, il est à croire que ces affreux résultats, qui étaient l'effet nécessaire d'une cause radicalement vicieuse, les détacheront enfin d'un parti envers lequel l'approbation de l'erreur même ne peut plus être tolérée.

Le bruit de ces horreurs nous occupe et nous déchire depuis huit jours : tous les papiers qui pouvaient nous transmettre la vérité sont détruits, les lettres interceptées, de sorte qu'il a fallu rassembler les traits épars des événements de la nuit du 9 au 10, du 10 et du 11 août pour se faire une idée un peu complète des abominations qui ont rendu Paris la ville la plus exécrable de l'univers. On annonce des proscriptions sans fin; on publie des listes où 24 000 noms sont inscrits!

Ici, l'on ne sait qui a le plus révolté, ou de la barbarie des Jacobins, ou de la lâcheté, de l'infamie avec laquelle les Parisiens ont aban-

[1] *L'Europe et la Révolution française*, t. II, p. 514.

donné leur Roi. Ainsi donc, 800 brigands arrivés de Marseille ont suffi pour soumettre, pour dégrader cette garde nationale si vantée, composée de 40 000 individus! Il est clair que le projet des Jacobins est d'entraîner le Roi vers le Midi à mesure que les armées ennemies s'avanceront; mais sa déchéance ruine les moyens de défense que la France pouvait encore opposer aux efforts des Puissances combinées.

Le massacre des Suisses, ajoute les 12 cantons au nombre de leurs ennemis ; et il est désormais impossible que les maisons de Bourbon ne prennent un parti vigoureux.

Le roi de Sardaigne et les cours de Naples et d'Espagne vont donc décidément agir. Le premier voulait absolument se rendre à son armée en Savoie, tandis que le duc de Chablais commanderait à Nice. Lui seul peut sauver la Provence. Malgré le délire barbare qu'a excité cette nouvelle révolution, qui ne laisse pas subsister trace de cette Constitution tant de fois jurée, on peut croire que les esprits calmés apercevront toute l'horreur du précipice où on les a conduits. Il y va de la tête de La Fayette de ne pas se déclarer contre les Jacobins. Les armées et beaucoup de départements avaient les projets des républicains en horreur, comment ne s'élèveraient-ils pas contre leur affreuse réalisation ?

En attendant, les armées combinées marchent vers leur point de réunion. Landau ne s'étant point rendu, à cause du déplacement de M. de Martignac avec lequel on avait des intelligences, on laisse un corps de 14 000 hommes pour tenir toute cette partie en échec; le prince de Condé se rend dans le Brisgau et le prince d'Hohenlohe s'avance vers Sarrelouis pour y opérer sa jonction avec le duc de Brunswick. Le corps de Clerfayt sortira également du Luxembourg pour se réunir sous Thionville à une autre colonne de l'armée du centre ; et toutes ces forces réunies se porteront sur Metz qu'il s'agit d'emporter.

Jusqu'ici il n'y a encore eu aucune action importante. L'armée de nos princes, forte de 10 000 hommes, suit celle du roi de Prusse; et le landgrave de Hesse commande un corps d'observation de 14 000 hommes, dont 10 000 Hessois et 4 000 Prussiens.

C'est sans doute une immense entreprise que celle de soumettre un royaume de la force de celui de France et livré à de si grands désordres; mais tout est calculé, et la résolution est désormais invariable.

Les nouveaux décrets qui émanent de ce foyer de bêtise et de scélératesse appelé l'Assemblée nationale achèvent de démontrer qu'il ne s'agirait de rien moins que d'une désorganisation sociale absolue. La liberté et l'égalité, voilà le nouveau serment; pillage de

Paris, destruction des manufactures, partage des terres, anéantissement des arts : voilà les nouveaux projets, ceux dont l'exécution est déjà commencée à Paris. L'Angleterre même doit s'opposer à ce débordement. On dit que son ambassadeur s'est retiré. En attendant la Convention nouvelle, l'Assemblée actuelle renverse tout l'édifice construit par la précédente et s'érige ainsi, par le fait, en Convention. C'est un bouleversement inexprimable, un despotisme dont les plus affreux tyrans n'ont pas laissé d'exemple.

Des commissaires pris dans le sein de l'Assemblée nationale sont partis investis du pouvoir de déposer les généraux, les magistrats, les juges, les prêtres, enfin qui bon leur semblera : et cela dans un Gouvernement prétendu représentatif et où tout est électif.

L'Empire est prêt à déclarer la guerre pour peu que cela dure. Le décret de commission est fait, il arrivera vers les premiers jours de septembre, si jusque-là on n'est pas sûr de pouvoir remettre les choses à l'amiable après avoir délivré le Roi : ainsi on retombera dans cette guerre de l'Empire prévue depuis si longtemps. Tous les membres du corps germanique sont disposés à cet acte de vigueur. Le ministre de Hanovre même s'est expliqué avec moi d'une manière non douteuse à cet égard.

Ratisbonne, le 27 août 1792.

Hier, des lettres d'Aix-la-Chapelle, en date du 21, nous ont appris que le général de La Fayette avait été arrêté par le capitaine autrichien Harnoncourt, capitaine d'une compagnie de volontaires de Neubourg, comme il passait sur le territoire de l'Empereur, lui cinquantième, pour se rendre en Hollande.

Lorsqu'on les a vus s'avancer sur le territoire autrichien avec la cocarde tricolore, on leur a demandé si leur intention était de se rendre à l'armée de Monseigneur le duc de Bourbon. L'un d'eux a répondu que la différence de leurs opinions ne leur permettait pas de le faire : mais qu'ils se rendaient en Hollande. Sur cette déclaration le capitaine Harnoncourt les a déclarés prisonniers de guerre. Parmi eux étaient le général La Fayette, deux Lameth, Latour-Maubourg, plusieurs autres de ce nom, etc. Ainsi ont fini ces héros de la Révolution. Quel exemple pour les agitateurs des peuples ! La ville de Strasbourg est très irritée des événements du 10. Les armées doivent avoir opéré le grand mouvement et être entrées de tous côtés en France. Nous en attendons à chaque instant les nouvelles.

En effet, le 29 août 1792, la petite armée de l'émigration avait

passé la frontière. Brunswick la suivait avec 80 000 hommes, dont 30 000 Autrichiens et deux corps commandés, l'un par Clerfayt, l'autre par Hohenlohe-Kirchberg. Les généraux allemands se croyaient sûrs d'un succès facile : vers le 16 septembre, ils seraient maîtres de Verdun et ils camperaient devant Paris le 10 octobre. Déjà, le 24 août, Longwy avait capitulé.

Ils ne trouvaient devant eux qu'environ 60 000 Français, que le nouveau ministre de la Guerre, Servan, avaient armés non sans peine, mais que Dumouriez venait de concentrer habilement vers l'Argonne sous le commandement de deux vieux généraux Lukner et Kellerman.

Une lettre du 7 septembre rendait compte au grand-maître de Malte des espérances des alliés, tout en exposant longuement les discussions et démarches qu'entraînait l'accession de l'Empire à la coalition contre la France. Bray attachait une grande importance à cette rupture officielle, puis il ajoutait :

Le 5, le décret de commission que j'avais annoncé il y a bien longtemps pour le 2 septembre, est arrivé, il sera imprimé demain ; il y a sept pièces y annexées qui sont les pièces justificatives des mesures proposées dans le petit décret.

Les ministres impériaux ont en même temps reçu l'ordre de presser autant que possible la délibération et de fixer un terme de trois semaines, au lieu de celui de six usité, pour faire attendre les instructions des différentes cours. Ces instructions sont déjà préparées dans les cabinets. Ainsi, en affectant quinze jours à la délibération qui commencera après les trois semaines échues, cela fait cinq semaines, au bout desquelles l'Empire aura déclaré à la France cette guerre que je lui ai annoncée dans toutes mes dépêches, excepté dans celle où je lui rendais compte des espérances que l'on avait de sauver promptement le Roi et par là de remédier à tous les griefs de l'Empire, sans l'engager dans des hostilités plus coûteuses pour lui qu'avantageuses aux deux grandes cours, surtout en adoptant d'ailleurs la mesure de l'armement des cercles.

Cette rupture de l'Empire est un vrai malheur pour la France dans tous les sens et sous tous les rapports : et lorsqu'il s'agira de reconstruire l'immense édifice des traités qui liaient les deux pouvoirs, nous aurons sûrement beaucoup de sacrifices à subir. Au surplus, l'important est d'ôter le plutôt possible à l'humanité le désolant spectacle d'un gou-

vernement de brigands qui stipendient l'assassinat et le sacrilège, qui provoquent contre les souverains les poignards du fanatisme, massacrent journellement avec le fer des bourreaux tout ce qui ne porte pas leurs couleurs et offrent à l'Europe épouvantée plus de spectacles sanguinaires en un mois que les plus farouches tyrans de Rome n'ont jamais fait.

L'armée prussienne était, le 25, à deux lieues de Verdun (cette ville a été prise le 28) : de là, elle marchera droit sur Paris en prenant par Châlons. Maîtresse de la Marne et de la Seine, Paris sera bientôt affamé. Les Autrichiens sont maîtres de Longwy depuis le 24 ; c'est le corps commandé par Clairfayt qui s'en est emparé. Thionville était assiégé à cette époque par l'armée d'Hohenlohe. La défection des officiers de l'armée française est continuelle et prodigieuse, Luckner est parti ; Kellerman doit, dit-on, en faire bientôt autant.

On compte que Metz se rendra de lui-même : d'ailleurs on ne s'arrêtera point pour l'assiéger. Si les armées prennent aussi Montmédy, toute cette frontière sera ouverte ; et il n'y a pas une muraille jusqu'à Paris. Mais il faut un monde prodigieux pour s'assurer de cette vaste étendue de pays, et des précautions infinies pour échapper aux perfidies des scélérats contre lesquels on combat.

Tous les villages des environs occupés par les armées combinées rendent leurs armes et leurs drapeaux.

J'attends des nouvelles relatives aux mesures prises par nos princes et à l'armée des émigrés.

L'important est de rétablir la religion détruite, à mesure que l'on avancera dans la pays. Que de soins, de travaux pour remettre tout en ordre ! Sa Majesté prussienne juge l'étendue de sa tâche sans se décourager. On écrit de Berlin qu'il fait venir 25 000 hommes de nouvelles troupes et que l'Autriche en envoie autant : cela joint au contingent de l'Empire et aux forces du roi de Sardaigne, attirera sur la France des millions d'ennemis.

Ratisbonne, le 17 et le 20 septembre 1792.

On continue de prendre ici contre les Français et personnages suspects quelconques les mesures les plus strictes. Les gouvernements ne sauraient donner trop de latitude à leur vigilance : car on ne peut pas se faire une idée de la fermentation qu'occasionne dans les esprits cette longue lutte de l'autorité légitime des souverains contre la barbarie despotique des brigands.

En Bavière même, le paysan s'est imbu des maximes anarchiques de l'Assemblée nationale ; et partout on en remarque les effets.

On a lieu de croire que Thionville est pris : une estafette du prince de Hohenlohe, qui a passé ici avant-hier, semble n'avoir d'autre destination que d'en porter la nouvelle à Vienne.

Ratisbonne, le 20 septembre 1792.

D'après des ordres du duc de Brunswick, l'armée du prince Hohenlohe a quitté Thionville ; le corps commandé par le général comte d'Erbach a également quitté, le 11, les environs de Landau pour se réunir à la grande armée. Celle-ci marche décidément sur Paris. Le 13 ou le 14, elle a dû être à Sainte-Menehould : et, si les Français y sont restés, il y aura eu une action.

On veut sauver le Roi si c'est encore possible et purger cet effroyable foyer de crimes et de forfaits ; ce but rempli, on aura sans doute meilleur marché d'un pays où il n'y aura plus nul ensemble ; mais on ne peut se figurer combien les esprits sont gâtés, pervertis par l'habitude du crime et l'oubli de toute morale et de toute humanité.

Les difficultés qui résultent de cet ordre de choses ont surtout déterminé le départ de Spielman pour concerter avec le duc de Brunswick le plan d'opération pour cet hiver : plan que l'on n'avait point préparé, parce que l'on ne comptait pas que les Jacobins l'emportassent comme ils l'ont fait, et qu'alors on eut suivi les plans de la cour de Vienne, qui a toujours penché vers un accommodement. On ne peut en attendre avec des furieux jaloux de consommer toutes les abominations imaginables.

Il faudra donc faire une campagne d'hiver et déterminer ce que l'on fera à Paris, quand on y sera.

On ne devait jamais être à Paris. Tous les beaux projets de la coalition, toutes les illusions des monarchistes furent anéantis par l'énergique résistance de Kellerman à Valmy le 10 septembre. La bataille, tout insignifiante qu'elle était, produisit un effet immense. Sans s'avouer vaincues, les armées étrangères se considérèrent comme incapables de continuer la campagne et décidèrent la retraite. Les contemporains ne comprirent rien, tout d'abord, à cette attitude, qu'une grande défaite seule aurait expliquée et ils ignorèrent même le nom de Valmy. Bray écrivait à son supérieur le grand-maître de Malte :

Le 8 octobre 1792.

Les nouvelles de la Grande Armée sont fort incertaines : il est posi-

tif que, depuis le 15 de septembre, les armées combinées et françaises sont en présence. Les Français ont toujours reculé et ils ont enfin évacué Châlons le 24. Le duc de Brunswick s'est porté en avant vers Meaux; le comte d'Artois était avec le général Clerfayt à Reims le 24: cependant nous n'avons encore aucune nouvelle positive. Qu'il y ait rien eu de décisif, c'est possible: ce qui est du meilleur augure, c'est la retraite de Servan et de Roland qui semblent désespérer de leurs affaires. Dumouriez écrit en attendant des lettres ridicules à force de fanfaronnades: il veut, dit-il, amener le roi de Prusse à Paris. On parle de négociations entamées et suivies, il est certain qu'il y en a eu de proposées, le prince Henry l'a avoué lui-même. La *Gazette des Deux Ponts* le dit hautement: et on parle même du rétablissement de la Constitution: tout cela est fabuleux: mais si quelque vérité se cache derrière ces récits, c'est que Dumouriez pourrait bien jouer ici un tour de son métier. Bien des personnes, qui sur cet article peuvent en être crues, m'ont assuré qu'il était franc aristocrate au fond du cœur: et il est certain qu'il a fait des choses inconcevables, si on le considère comme démocrate, mais qui s'expliquent très bien dans l'autre sens. D'un autre côté, il ne faut pas trop se fier à ces gens-là: et il y a longtemps que dans ce malheureux pays on se fait un jeu de toute bonne foi.

Le duc de Brunswick est trop grand homme de guerre: il a trop de lumières: il est environné de trop de gens intéressés à ne pas le laisser s'éblouir sur de fausses propositions, pour que l'on puisse croire qu'il les eût laissés respirer si longtemps, s'il n'avait pas été sûr de les réduire par d'autres moyens.

De là viennent tous les bruits que les généraux français ont mis bas les armes, qu'ils se sont rendus, qu'ils se sont réunis à l'armée prussienne; mais je ne serais point étonné que Dumouriez s'entendît sérieusement avec le roi de Prusse et qu'il ne tournât tout à fait casaque aux Jacobins[1]. Ceux-ci continuent de faire de la France et surtout de Paris un théâtre d'horreurs: et leur Convention Nationale ne sait quoi faire: ces gens ne savent que détruire. A présent, il ne reste pas trace de l'ancien gouvernement et il s'agit d'en organiser un nouveau. Or, pressés comme ils le sont par les troubles dont eux-mêmes sont la cause, que résolveront-ils, si ce ne sont de nouveaux meurtres et de nouveaux pillages?

Eh bien! quelle que soit l'horreur que de tels monstres doivent inspirer, on ne saurait se figurer l'engourdissement de la plupart des gens

[1] Cela est arrivé sept mois plus tard, le 4 avril 1793.

en pays étranger, ils regardent tout cela comme une suite naturelle de la Révolution et beaucoup, surtout dans la seconde classe, s'applaudissent en secret de ces événements et désirent qu'ils s'étendent jusqu'à eux dans l'espoir d'en profiter. Partout on observe une conduite molle envers les malintentionnés : on croit qu'il faut dissimuler et on ne réfléchit pas que, dans le principe, c'est ce défaut de vigueur qui a tout perdu en France.

L'invasion que les Français, conduits par Custine, ont fait dans les évêchés de Spire, de Worms et dans l'électorat de Mayence, le 30 septembre, a eu les suites les plus funestes. Depuis le départ du comte d'Erbach, ce pays n'était défendu que par 3 000 hommes de troupes mayençaises. Les Français les ont attaqués au nombre de 18 000 hommes. Les Impériaux obligés de céder à la force se sont retirés vers Rheinhausen pour passer le Rhin; mais les bateliers ont refusé de les passer : trois bataillons sont ou détruits ou faits prisonniers. Les Français selon ce qu'écrit ici l'évêque de Spire qui s'est retiré à Wurzbourg, ont non seulement pillé le magasin à Spire, mais levé une forte contribution; de là ils ont marché sur Worms et leur intention était d'aller jusqu'à Mayence. Le comte d'Hoheneck écrit que tout est dans la consternation dans cet électorat: chacun fuit emportant ce qu'il a de plus précieux : à peine a-t-on sauvé la caisse militaire et l'hôpital. On les a retenus aux portes de Manheim pendant près de vingt-quatre heures.

La conduite d'Oberndorf qui commande au Palatinat est indigne; et l'électeur est absolument vendu aux Jacobins qui le dirigent. Les Français ont déclaré qu'ils ne toucheraient à rien de ce qui appartenait aux Palatins. J'ai vu la lettre où le commandant de Landau en donne l'assurance à Oberndorf. Si l'électeur avait agi comme il le devait faire et qu'il eût couvert le Palatinat, cela ne serait pas arrivé; et cette lâche conduite l'expose à une terrible vengeance de la part des cours combinées, qui peut-être n'ont retiré le général Erbach des environs de Landau que pour mettre au jour la turpitude de la cour de Munich.

Le comte d'Hoheneck écrit également que le prince Esterhazy, qui commande l'armée du Brisgaud, s'avance à grandes journées et qu'il était déjà le 2 à Philipsbourg; que là il n'avait pu passer le Rhin; mais qu'il s'était présenté à Manheim où on lui avait refusé le passage, mais qu'il l'avait forcé. Cette dernière circonstance paraît prématurée : il est constant qu'il s'avance pour obliger les Français à la retraite; mais il aura beaucoup de mal.

Ratisbonne, le 15 octobre 1794.

Les nouvelles sont les plus affligeantes du monde... Il paraît constant que, pour cette année, il sera impossible de rien faire. Quelque peine que l'on ait à concevoir comment il se trouve des gens qui combattent pour des malheureux tels que ceux qui composent cette Convention Nationale, il n'en est pas moins certain que, faute de pouvoir être autre chose, le peuple est devenu tout à fait guerrier, comme s'il sentait le besoin d'acquérir assez de gloire pour faire oublier la scélératesse de son gouvernement.

La retraite du duc de Brunswick aura au moins cela de bon qu'elle mettra à couvert les parties de l'Empire attaquées ou menacées. Heureusement, Custine n'a point poussé dans le premier moment jusqu'à Mayence : aujourd'hui cette ville importante est pleinement rassurée et dans le meilleur état de défense. Les Français se fortifient à Spire et lèvent des contributions dans tout le pays. L'électeur de Mayence et l'évêque de Spire sont à Wurzbourg.

La diète a fait, il y a aujourd'hui huit jours, une note relative à la situation actuelle de l'Empire, dans laquelle on presse les États de songer à leur défense. Partout l'agitation est extrême. Dumouriez veut semer la division entre la Prusse et l'Autriche. Son mémoire au roi de Prusse est écrit avec beaucoup d'intention et d'adresse. Il est à présumer que ces deux puissances ne se laisseront pas désunir par de tels artifices et qu'elles n'oublieront pas que c'est à tous les souverains que la guerre est déclarée. Voilà en attendant tous les plans changés et les époques bien reculées.

La Russie, l'Empire, l'Autriche et la Prusse réuniront leurs forces contre l'ennemi commun : mais quelle différence dans la marche des choses! Sans doute l'absurde système du gouvernement existant en France diminuera de plus en plus les ressources dont il dispose encore. Comment ne se lasserait-on pas en effet des effroyables excès auxquels ceux qui le dirigent se sont portés? Ainsi la France parcourra tous les degrés de calamités possibles.

Après le 10 août, le chevalier de Bray avait quitté le service de la France, qu'il ne devait plus reprendre, allant bientôt s'attacher à la Bavière; mais il était toujours à Ratisbonne, suivant avec sagacité les événements et continuant sa correspondance. Le 14 octobre 1792, il écrit au duc de Mecklembourg :

*A Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le duc de Mecklembourg.*

Ratisbonne, le 24 octobre 1792.

L'étonnante issue de cette campagne n'aura pas moins surpris qu'affligé Votre Altesse. Comment prévoir en effet que les meilleures troupes de l'univers seraient repoussées, balayées, détruites par des hordes rassemblées à la hâte, souvent mal armées, divisées dans le principe par l'esprit de parti et conduites par des généraux la plupart inexpérimentés ? Il est certain que le début est brillant pour la République française ; et il faut qu'une fatalité inconcevable lui ménage ses succès et mette toute la nature à contribution pour les lui assurer. Verdun a dû être entièrement évacué le 14.

Les armées françaises pressent de tous côtés les armées combinées; et de tout ce que celles-ci ont occupé en France, il ne leur restera vraisemblablement que Longwy. Voilà donc une campagne complètement manquée.

D'après nos lettres, il existe une grande mésintelligence entre les Autrichiens et les Prussiens. Le général Clairfayt a toujours insisté pour qu'on avançât et qu'on attaquât. Le duc de Brunswick, qui avait annoncé la bataille pour le 19, ne l'a point donnée : il s'est borné à la canonnade du 20, qui n'a produit d'autre effet que d'affermir les Français dans leur plan de défense et de hausser leur confiance dans leurs propres forces. Le nombre de malades est effrayant : et je conçois toute la douleur dont un aussi grand homme de guerre que le duc de Brunswick doit être oppressé.

Les émigrés sont dans une situation désespérée. C'est sur eux que l'on rejette tout le mal de cette campagne : on leur impute d'avoir trompé les deux cours par de faux renseignements. Ce reproche n'est pas juste. Si l'on eût fait la guerre six mois plus tôt, tout cela ne serait pas arrivé; tant que le Roi a joui d'une ombre de liberté, on a pu compter sur grand un nombre de départements, sur plusieurs chefs des armées ou commandants des places. La journée du 10 a tout perdu : toutes les personnes attachées au Roi ou à la Constitution ont été déplacées, massacrées ou mises en fuite. La terreur des exécutions arbitraires a comprimé tous les cœurs, toutes les pensées : et la crainte des poignards des Jacobins a arrêté toute démonstration de la part de ceux qui soupiraient après un autre ordre de choses. Voilà ce qui a paru clairement à Lille et à Thionville.

Dès lors la position des armées au milieu d'un vaste royaume tout en armes est devenue très critique. Les places fortes que l'on avait

laissées derrière soi ont inquiété les convois et dévasté les frontières. Dans un empire comme la France, où un million de bras vivait des travaux de l'industrie, entièrement détruite aujourd'hui, ces bras se sont armés pour se procurer une subsistance, ailleurs impossible; des gens sans propriétés, sans ressources sont devenus des soldats qui n'avaient plus rien à craindre, ni à ménager. Leurs masses passionnées, en se précipitant hors des limites de l'horrible politique de Paris, vont s'épurer, se tremper dans les dangers de la guerre, et s'animer d'un sentiment de patriotisme qui peut les rendre très puissantes. Qui sait si ces armées, à la force desquelles, dans l'intérieur, rien ne pourra résister, n'auront pas assez de prestige et d'influence pour modifier et dompter la Révolution?

Le plan des puissances doit absolument changer : il faut renoncer à l'espoir de rétablir la monarchie; il faut se borner à protéger l'Empire et les États envahis ou menacés. On a eu, on a encore des projets d'agrandissement : on voulait rendre la Prusse limitrophe de la France. Je ne sais si c'est l'intérêt de celle-ci, dont un tel agrandissement éparpillerait ses domaines déjà trop disséminés et qui se verrait par là exposée à de continuels sujets de crainte; mais il est certain que cela serait fort avantageux pour l'Autriche qui affirmerait ainsi sur une base solide le traité de Pilnitz qui lui livre la Prusse.

Aujourd'hui, qu'un démembrement ne sera pas une chose si aisée et que la poursuite d'une guerre dont le succès serait incertain, épuiserait bientôt des trésors déjà sérieusement entamés, peut-être s'opérera-t-il un changement absolu dans la politique des deux cours. A quelque détermination qu'elles s'arrêtent, leur position est également épineuse. Deux choses doivent surtout occuper toute leur attention : leur sûrete intérieure et au dehors le soin de leur considération. L'un et l'autre but peuvent être également atteints par des succès contre les ennemis déclarés de tous les gouvernements; car la Prusse est sans doute trop éclairée sur ses véritables intérêts pour donner dans le piège des propositions amicales que lui fait la France, qui ne cherche à la séparer de l'Autriche *que pour les détruire ensuite l'une et l'autre plus facilement* [1].

Mayence est assiégé dans ce moment. Custine y commande 20 000 hommes, dont 10 000 sont des révolutionnaires. Il a commencé son attaque le 19 : la ville n'a pas plus de 3 000 hommes de troupes réglées : 6 000 bourgeois sous les armes et 2 000 paysans pour sa

[1] Ce qui fut réalisé par Napoléon, en 1805, 1806, 1807, pour l'Autriche, la Prusse et la Russie.

défense. Cela est suffisant si, comme on l'assure, les Français n'ont voulu que tâter l'endroit; mais, malgré le courage que témoignent ses défenseurs, ils seraient obligés de se rendre, si en peu de temps ils n'obtenaient pas de secours. Voilà ce qu'annonce une estafette arrivée hier matin au ministre de Mayence.

Les Français démolissent le palais épiscopal de Worms; le palatinat est occupé en partie; Custine a laissé un corps de 12 000 hommes vers Spire pour protéger sa retraite, et toute cette contrée gémit sous les vexations de l'ennemi.

Cependant, l'armée d'Hohenlohe doit avancer; l'armée prussienne par sa retraite peut couvrir Trèves, Coblence, que l'on veut raser, et tout ce cercle qui est envahi. La position de cette partie de l'Allemagne est d'autant plus alarmante que, même pendant tout l'hiver, elle ne sera point à l'abri des incursions des Français qui, à la faveur de leurs nombreuses forteresses, pourront toujours faire des coups de main et se retirer ensuite sous leurs remparts. L'Allemagne n'a point ce moyen de défense; et de simples cantonnements ne peuvent la couvrir contre ces sortes d'attaques.

Hier, la diète devait ouvrir le protocole sur le décret de commission du 1er septembre : cela n'a point eu lieu à cause des circonstances ci-dessus énoncées. Les cours des bords du Rhin ont toutes écrit qu'elles ne pouvaient voter tant qu'elles seraient sous le coup de l'ennemi. L'Électeur palatin déclare qu'il fournira son contingent quand celui des cercles reculés sera arrivé. Les Français ont notifié au duc des Deux-Ponts que, s'il votait contre eux à la diète, ils s'empareraient sur-le-champ de son pays; mais que si, au contraire, il s'abstenait de prendre aucun parti, ils observeraient envers lui la plus exacte neutralité? On n'a donc point ouvert le protocole et cela n'aura lieu que lorsque toutes les cours pourront opérer librement.

Quant au Congrès de Luxembourg, il est probable que l'on ne fera autre chose que d'y concerter les opérations pour la campagne prochaine. Car, quand même elle ne devrait pas avoir lieu, cela serait toujours prudent; et d'ailleurs les événements ne me paraissent point avoir encore suffisamment mûri la paix. Mais on invitera l'Angleterre à se proposer comme médiatrice, et alors il se pourrait faire que l'on arrêtât quelques préliminaires conditionnellement.

Le sort de notre malheureux monarque est désespéré et j'avoue que je ne prévois pour le moment aucune issue satisfaisante aux infortunes qu'il éprouve. Avant que tout soit rentré dans l'ordre, que le roi de Sardaigne soit réintingré dans ses possessions, que les princes allemands soient indemnisés, que le Pape le soit, que l'on ait posé

des bases fixes et rassurantes pour les voisins de la France, il faut encore que bien des choses se passent. En laissant le gouvernement actuel s'abandonner à ses propres excès, il se formera nécessairement des factions que l'on pourra avec succès opposer l'une à l'autre. Voilà le seul parti qu'il me paraisse prudent de prendre; et, en attendant, il faudrait se tenir sur une défensive très respectable.

27 octobre.

Les affaires vont on ne peut pas plus mal. Cette armée combinée si redoutable est dispersée et semble anéantie. Les Prussiens ont remis Verdun aux Français par une lâche capitulation; ils fuient jusqu'aux frontières en perdant beaucoup de monde, de bagages et en laissant après eux des légions de malades. Stenay est repris : il ne reste plus que Longwy, que peut-être on ne gardera pas.

On saura un jour les causes de ces étranges événements. On saura comment il s'est fait que pendant dix jours entiers, depuis le 18 jusqu'au 28 septembre, les armées combinées ont été en présence des armées françaises, sûres de la victoire, sans avoir cherché à la mériter; comment le duc de Brunswick a été obligé de résister aux instances pressantes du général Clairfayt, qui le suppliait d'attaquer, répondant sur sa tête du succès; comment, le 28, enfin, sous prétexte de défaut de vivres, on a donné l'ordre de la retraite devant des armées que l'on avait laissé se réunir, s'enhardir et se fortifier. Depuis ce moment, ce n'a plus été qu'une fuite honteuse; tout est dispersé; il règne entre les Prussiens et les Autrichiens la plus grande mésintelligence; on parle de trahisons... Je ne puis en dire davantage; mais il est trop certain que, quel que soit le principe de ces désastres, ils entraînent une révolution peut-être décisive.

On dit que le duc de Brunswick est dans le plus grand désespoir. Le Roi de Prusse n'a point encore quitté son armée. Les émigrés sont abandonnés, dénués de tout, dans l'état le plus affreux. Les princes se retirent, dit-on, à Namur; leur armée est détruite. Les Français sont maîtres de Spire, de Worms, de Mayence qui s'est rendue par capitulation le 21 au matin; après trois jours d'attaque; de Francfort, de Hanau, etc. M. de Custine qui les commande veut, dit-on, aller jusqu'à Wurtzbourg où l'Électeur de Mayence s'est retiré. Tout fuit, tout gémit dans ces contrées; les Français s'y livrent dans les églises aux excès de la plus abominable impiété; ils lèvent d'énormes contributions : Mayence est taxé à 3 000 000 de livres; l'Empire ne bouge pas. L'on s'attend que Biron passera le Rhin vers Colmar pour entrer en

Souabe ; tous les yeux sont tournés vers le prince d'Hohenlohe de l'armée duquel on attend le salut.

Ainsi, pendant que 100 000 hommes fuient de la France, l'Empire est ravagé par les Français. Dumouriez menace les Pays-Bas autrichiens avec 8 000 hommes. On parle d'une paix prochaine : je ne puis y croire. Comment, après avoir laissé les Français faire de si vastes progrès, espère-t-on qu'ils se prêtent à des arrangements raisonnables ? Jusqu'à présent nous n'avons encore vu que des défaites.

Si enfin on ne parvient pas à repousser les Français, l'Empire est perdu. Les électeurs du Rhin sont réunis ; on s'attend que Genève sera envahi. Il est inconcevable que les meilleures troupes de l'univers aient été obligées de céder à des bandes indisciplinées. Les délibérations de la diète sont remises jusqu'à ce que l'Empire soit libre : Le Roi de France est absolument perdu et livré à ses bourreaux. Dieu sait ce qu'il arrivera de la République : son unité actuelle est certes instable ; mais, si cela continue, elle entraînera en Europe de profondes modifications.

On comprenait enfin ce qu'au lendemain de Valmy le major Massenbach avait dit avec une brutale franchise : « Le 20 septembre a changé la tournure de l'histoire. Nous avons perdu plus qu'une bataille. C'est le jour le plus important du siècle. »

Le duc de Brunswick lui-même ne s'était pas fait longtemps illusion. Voyant sa situation militaire très mauvaise et s'entendant mal avec les Autrichiens, il n'avait pas hésité, à l'occasion d'un échange de prisonniers, à entamer des négociations avec Dumouriez et les Jacobins. Le général français avait poussé, dès le 27 septembre, l'amabilité jusqu'à envoyer au roi de Prusse du sucre et du café dont il manquait. Et se dupant un peu l'un l'autre, les deux chefs étaient restés dans une sorte d'inaction, l'un se retirant doucement, l'autre ne poursuivant pas et dirigeant ses troupes vers la Belgique [1].

La lettre de Bray du 2 novembre clot cet émouvant épisode.

Ratisbonne, 2 novembre 1792.

Le 23, l'armée prussienne, excédée de fatigues, a totalement évacué le territoire de France. Cette armée est réduite à 25 000 hommes et ce

[1] A. Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, chap. Ier. — Personne

n'est pas le dernier terme de sa dégradation : officiers et soldats témoignent hautement leur mécontentement. Les derniers désertent par bandes de 10, de 15 et s'en retournent dans leur pays. Tout le mauvais succès de cette campagne les a découragés. Deux fois le prince Hohenlohe a sauvé cette armée par sa bonne contenance, l'une auprès de Verdun, l'autre à Laugienne. De tous côtés, on est furieux contre le duc. Il y en a qui vont jusqu'à le soupçonner de trahison. Cela est impossible à qui connaît son caractère : mais ses opérations militaires n'en sont pas moins inconcevables. Ces données me sont fournies par des généraux autrichiens qui sont sur les lieux et qui sont des gens de forces capables d'en imposer ; mais il faudrait entendre les deux partis. Le duc de Brunswick se rejette sur Hohenlohe, à qui il a expédié trois courriers à Thionville pour le presser de le rejoindre à Verdun étant dans l'intention de frapper un grand coup. Celui-ci ne pouvait s'enfoncer dans le royaume, en laissant derrière lui de nombreuses forteresses, sans s'exposer à mourir de faim et à se voir enlever ses convois par les garnisons qu'il laissait en arrière : il a fait des remontrances qui ont fait perdre du temps ; et c'est à ce délai que le duc attribue tout le mal. Mais d'un autre côté Clerfayt demande pourquoi étant resté dix jours en présence de l'ennemi, lui, Clerfayt, répondant du succès, le duc n'a point attaqué. Enfin l'on parle de la mauvaise volonté du prince royal et du parti qui l'entoure. Tout ce que je puis assurer c'est que le roi de Prusse a fait lui-même savoir à M. de Breteuil, le 14 de ce mois, qu'il persévérait dans ses intentions : le roi a donc été trompé ou malheureux plutôt que trompeur ou malveillant.

Nous avons été dans les plus vives inquiétudes sur le sort de Coblence : mais des lettres de cette ville des 26 et 27 nous annoncent que 6 000 hessois y sont arrivés. C'est d'autant plus beau de la part du Landgrave, que son propre pays est attaqué ou menacé. Il fait face partout avec 12 000 hommes : et cela prouve ce que l'Empire aurait pu faire, si ses princes se fûssent comportés comme ils le devaient. Custine est furieux contre lui : il fait imprimer des abominations contre ce prince, et l'on n'imagine rien de plus grossier ni de plus plat que les infamies qu'il lui adresse : c'est le style de ces messieurs en général. Le citoyen Custine ne me paraît pas un heureux missionnaire de la liberté, car ses proclamations sont d'une

n'a mieux décrit la cannonade de Valmy, à laquelle il assistait dans le corps d'armée du duc de Weimar, et personne n'a mieux exposé les résultats politiques de la retraite désastreuse des alliés que Gœthe dans sa *Campagne de France* 1 vol. in-12, Paris, Hachette, 1882.

bêtise qui révolte. Il en veut surtout aux gens riches; il s'indigne contre quiconque a plus de 30 000 florins de capital, et lui, ce citoyen qui a juré l'égalité, assigne des 6 000 livres de pension à un médecin de Mayence qu'il a attaché à son service. Il a fait de Mayence un entrepôt de jacobinisme et d'iniquités philosophiques. La manière dont il traite Francfort révolte tout le monde. Cette ville sent la sottise qu'elle a faite d'ouvrir ses portes à des troupes qui ne font que piller, que saper les bases de la société. Le magistrat, soutenu par la bourgeoisie, montre une extrême fermeté. Il craint une insurrection et veut s'emparer de l'artillerie. Il est à craindre qu'il ne réussisse. Si les Francfortois avaient parlé ce langage avant d'ouvrir leurs portes, ils n'auraient pas eu à gémir des traitements qu'ils éprouvent.

L'Empire ne remue point; on ne prend aucunes mesures offensives. Palatin est dans la crainte et l'inaction; il est l'objet de la réprobation générale. Vous verrez que cela finira mal pour lui.

Les émigrés sont dans un état désolant. Cependant tous ceux qui veulent rester à leurs étendards reçoivent de l'Autriche une livre et et demie de pain et une demi-livre de viande par homme, douze livres de foin et paille, et huit livres d'avoine par cheval. On les cantonne dans les pays de Limbourg et de Liège. Ceux qui demandent leur congé, on le leur donne.

Je ne sais pas encore bien positivement où iront les princes cet hiver. Les ministres du congrès sont Mercy, Spielman, Luchessini, Elgyn. Le baron de Breteuil a été à Luxembourg jusqu'au 18; il doit être à Bruxelles actuellement. Quoique l'on parle beaucoup de la paix, je ne puis y croire. Après une campagne semblable, elle ne pourrait être que mauvaise sous tous les rapports. Il serait bien difficile de déterminer quels sont les plans des Puissances; mais, selon toute apparence, l'Angleterre se plaît à prolonger l'embarras général; et quant aux vues d'agrandissemeut, de dédommagement, elles dépendent trop de l'incertitude des événements pour pouvoir en assigner la mesure. On a bien des fautes à réparer.

Le Piémont était dans l'abattement; les esprits y sont très mauvais. Dans le Conseil du Roi même, on parlait, le 17, de l'impossibilité de se défendre : l'arrivée des Autrichiens a un peu haussé les courages: mais il faut encore faire filer de nouvelles troupes pour contenir Milon qui est très inquiétant. En général, la faiblesse, l'irrésolution des cabinets, la jalousie de quelques cours et l'ambition perfide de quelques particuliers ont partout perdu la chose publique: le grand remède à tant de maux viendra surtout des excès intolérables de ceux qui en France en sont les auteurs.

Voilà donc où on en était après trois mois de guerre. Les divisions intestines des puissances européennes, leur politique personnelle, l'incapacité de leurs généraux avaient tout compromis. On sait avec quel ensemble de preuves historiques, le regretté Albert Sorel a établi que la première coalition contre la France avait au fond peu de souci de la situation intérieure de la monarchie et du sort lamentable de Louis XVI et qu'elle ne pensait qu'à affaiblir l'éternelle ennemie et à profiter de ses embarras pour partager ses dépouilles. Mais, comme chaque puissance avait des vues et des ambitions particulières, de là le défaut d'entente et la défiance très naturelle de cette vieille institution chancelante qu'on appelait l'Empire. Il est fort intéressant de voir qu'un petit diplomate contemporain jugeait sur place les événements comme le fera plus tard le grand historien.

Nous arrêtons ici cette correspondance du chevalier de Bray. Il devait assez rapidement devenir ministre et ambassadeur du roi de Bavière, et c'est en cette qualité qu'il fut chargé d'une mission près de l'empereur Napoléon en 1807.

Son fils, que beaucoup de contemporains ont connu dans la carrière diplomatique et qui n'est mort qu'en 1890, ayant recueilli tous ses papiers, on voit quelle riche moisson est offerte à ceux qui pourront les consulter ou les publier.

---

# LES PRÉLIMINAIRES

DE LA

# CONFÉRENCE DE LONDRES

*(Suite et fin [1])*

---

## LA CIRCULAIRE RUSSE

### I

Nous ne saurions affirmer si au moment du départ du général Ignatieff, de Constantinople, le cabinet de Saint-Pétersbourg avait déjà pris la résolution définitive de dénoncer le traité de Paris. Ainsi qu'on a pu remarquer, le général Ignatieff et le prince Gortchakoff n'étaient pas d'accord sur la voie à prendre pour obtenir ce résultat.

L'ambassadeur était d'avis que l'affaire pouvait s'arranger par une entente directe avec la Porte, tandis que le chancelier ne croyait pas que l'abolition du traité de Paris aurait pu s'effectuer « sur le terrain de Constantinople » et « avec le concours de la Turquie ».

L'ambassadeur avait demandé son congé pour des raisons de famille et le chancelier paraissait plus impatient de le savoir parti de Constantinople que de le voir arriver à Saint-Pétersbourg. Il nous semble que le prince Gortchakoff gardait rancune au promoteur d'une mesure dont il ne désirait partager avec personne le bénéfice. C'était la raison pour laquelle il voulait être sûr qu'Ignatieff était bien parti et que le moment venu, le coup serait porté sans la coopération du trop remuant ambassadeur.

Le *18/30 octobre,* le prince Gortchakoff pria l'ambassadeur

[1] Voir la *Revue* de 1909, numéros 1 et 2.

d'Angleterre de passer chez lui. S'étant rendu à cette invitation, sir Buchanan apprit de la bouche du chancelier « que la Russie venait d'appeler l'attention des Puissances signataires du traité de 1856 sur la nécessité de le reviser ». A cette communication était ajoutée la promesse « qu'aucun article ne serait inséré dans les journaux russes avant que les pièces du procès fussent entre les mains des gouvernements intéressés. » L'ambassadeur, apparemment bouleversé par une nouvelle aussi inattendue répliqua « avec vivacité que si les journaux avaient reçu les premiers la confidence de ces projets, il n'aurait pas été surpris que son gouvernement lui eût donné l'ordre de demander ses passeports. » Le chargé d'affaires de France étant venu voir l'ambassadeur britannique le même jour le trouva « anéanti » par la nouvelle, ainsi que le ministre d'Autriche, le comte Chotek, qui était accouru chez son collègue d'Angleterre. Quant au représentant français auquel ce dernier fit le récit de son entrevue avec le chancelier russe, il « se borna à répondre à l'ambassadeur d'Angleterre que ce qui arrivait devait montrer à son pays et à l'Europe les hasards auxquels ils pouvaient se trouver exposés quand la France était momentanément réduite à l'impuissance. Il n'a pas ajouté un mot de plus [1] .»

Le lendemain de son entrevue avec sir Buchanan, le prince Gortchakoff lançait une dépêche circulaire aux représentants russes accrédités auprès de toutes les puissances signataires du traité de Paris.

Voici le texte de cette fameuse dépêche :

Les altérations successives qu'ont subies durant ces dernières années les transactions considérées comme le fondement de l'équilibre de l'Europe, ont placé le cabinet impérial dans la nécessité d'examiner les conséquences qui en résultent pour la position politique de la Russie.

Parmi ces transactions, celle qui l'intéresse le plus directement est le traité du 18/30 mars 1856.

[1] Le marquis DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques*. Paris, Plon, 1896, p. 57.

La convention spéciale entre les deux riverains de la mer Noire, formant annexe à ce traité, contient de la part de la Russie l'engagement d'une limitation de ses forces navales jusqu'à des dimensions minimes.

En retour, ce traité lui offrait le principe de la neutralisation de cette mer.

Dans la pensée des Puissances signataires ce principe devait écarter toute possibilité de conflit soit entre les riverains, soit entre eux et les Puissances maritimes. Il devait augmenter le nombre des territoires appelés par un accord unanime de l'Europe à jouir des bienfaits de la neutralité et mettre ainsi la Russie elle-même à l'abri de tout danger d'aggressions.

L'expérience de quinze années a prouvé que ce principe, duquel dépend la sécurité de toute l'étendue des frontières de l'Empire russe dans cette direction ne repose que sur une théorie.

En réalité, tandis que la Russie désarmait dans la mer Noire et s'interdisait même loyalement, par une déclaration consignée dans les protocoles des Conférences, la possibilité de prendre des mesures de défense maritime efficaces dans les mers et ports adjacents, la Turquie conservait le droit d'entretenir des forces navales illimitées dans l'archipel et les détroits; la France et l'Angleterre gardaient la faculté de concentrer leurs escadres dans la Méditerranée.

En outre, aux termes du traité, l'entrée de la mer Noire est formellement et à perpétuité interdite au pavillon de guerre soit des Puissances riveraines soit de toute autre Puissance; mais en vertu de la Convention dite « des Détroits » le passage par ces détroits n'est fermé aux pavillons de guerre qu'en temps de paix. Il résulte de cette contradiction que les côtes de l'Empire russe se trouvent exposées à toutes les agressions, même de la part des États moins puissants, du moment où ils disposent des forces navales auxquelles la Russie n'aurait à opposer que quelques bâtiments de faibles dimensions.

Le traité du 18/30 mars 1856, n'a d'ailleurs pas échappé aux dérogations dont la plupart des transactions européennes ont été frappées, et en présence desquelles il serait difficile d'affirmer que le droit écrit, fondé sur le respect des traités comme base du droit public et règle des rapports entre les États, ait conservé la même sanction morale qu'il a pu avoir en d'autre temps.

On a vu les principautés de Moldavie et de Valachie dont le sort avait été fixé par le traité de paix et par les protocoles subséquents, sous la garanties des grandes Puissances, accomplir une série de

révolutions contraires à l'esprit comme à la lettre de ces transactions, et qui les ont conduites d'abord à l'union, ensuite à l'appel d'un prince étranger. Ces faits se sont produits de l'aveu de la Porte avec l'acquiescement des grandes Puissances, ou du moins sans que celles-ci aient jugé nécessaire de faire respecter leurs arrêts.

Le représentant de Russie a été seul à élever la voix pour signaler aux cabinets qu'ils se mettraient par cette tolérance en contradiction avec des stipulations explicites du traité.

Certes si ces concessions accordées à une des nationalités chrétiennes de l'Orient étaient résultées d'une entente générale entre les cabinets et la Porte en vertu d'un principe applicable à l'ensemble des populations chrétiennes de la Turquie, le cabinet impérial n'aurait pu qu'y applaudir. Mais elles ont été exclusives.

Le cabinet impérial a donc dû être frappé de voir que, quelques années à peine après sa conclusion, le traité du 18/30 mars 1856, avait pu être enfreint impunément dans une de ses clauses essentielles en face des grandes Puissances réunies en conférence à Paris, et représentant dans leur ensemble la haute autorité collective sur laquelle reposait la paix de l'Orient.

Cette infraction n'a pas été la seule. A plusieurs reprises et sous divers prétextes l'accès des détroits a été ouvert à des navires de guerre étrangers, et celui de la mer Noire à des escadres entières dont la présence était une atteinte au caractère de neutralité absolue attribué à ces eaux.

A mesure que s'affaiblissaient ainsi les gages offerts par le traité et notamment les garanties d'une neutralité effective de la mer Noire, l'introduction des bâtiments cuirassés inconnus et non prévus lors de la conclusion du traité de 1856, augmentait pour la Russie les dangers d'une guerre éventuelle en accroissant, dans des proportions considérables, l'inégalité déjà patente des forces navales respectives.

Dans cet état de choses Sa Majesté l'Empereur a dû se poser la question de savoir quels sont les droits et quels sont les devoirs qui découlent pour la Russie de ces modifications dans la situation générale et de ces dérogations des engagements auxquels elle n'a pas cessé d'être scrupuleusement fidèle, bien qu'ils fussent conçus dans un esprit de défiance à son égard?

A la suite d'un mûr examen de cette question Sa Majesté Impériale est arrivée aux conclusions suivantes, qu'il vous est prescrit de porter à la connaissance du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Notre Auguste Maître ne saurait admettre en droit que les traités enfreints dans plusieurs de leurs clauses essentielles et générales demeurent obligatoires dans celles qui touchent aux intérêts directs de son Empire.

Sa Majesté Impériale ne saurait admettre en fait que la sécurité de la Russie dépende d'une fiction qui n'a pas résisté à l'épreuve du temps, et soit mise en péril par son respect pour des engagements qui n'ont pas été observés dans leur intégrité.

L'Empereur, se fiant au sentiment d'équité des Puissances signataires du traité de 1856 et à la conscience qu'elles ont de leur propre dignité, vous ordonne de déclarer que Sa Majesté Impériale ne saurait se considérer plus longtemps comme liée aux obligations du traité du 18/30 mars 1856, en tant qu'elles restreignent ses droits de souveraineté dans la mer Noire;

Qu'elle en informe loyalement les Puissances signataires et garantes du traité général, dont cette convention spéciale fait partie intégrante;

Qu'elle rend sous ce rapport à Sa Majesté le Sultan la plénitude de ses droits, comme elle le reprend également pour elle-même.

En vous acquittant de ce devoir vous aurez soin de constater que notre Auguste Maître n'a en vue que la sécurité et la dignité de son Empire. Il n'entre nullement dans la pensée de Sa Majesté Impériale de soulever la question d'Orient. Sur ce point, comme partout ailleurs elle n'a pas d'autre vœu que la conservation et l'affermissement de la paix. Elle maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856 qui ont fixé la position de la Turquie dans le concert européen. Elle est prête à s'entendre avec les Puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations générales, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen.

Sa Majesté est convaincue que cette paix et cet équilibre auront une garantie de plus lorsqu'ils seront fondés sur des bases plus justes et plus solides que celles résultant d'une position qu'aucune grande Puissance ne saurait accepter comme une condition normale d'existence.

Vous êtes invité à donner lecture et copie de la présente dépêche à M. le ministre des Affaires étrangères[1].

[1] *Archives diplomatiques*, 1873, t. III, p. 177-180.

## II

La nouvelle de la circulaire russe produisit en Europe un effet qui semblait dépasser l'attente du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

A Londres, la Bourse réagit aussitôt et une baisse générale de fonds eut lieu. L'excitation du public était grande. Le Conseil des ministres ne pouvant se réunir sur-le-champ à cause d'une indisposition de Gladstone qui présidait le Cabinet, lord Granville, secrétaire d'État, pressait vivement ce dernier de fixer la réunion aussitôt qu'il le pourrait. La situation paraissait très sérieuse à ces deux hommes d'État ainsi qu'on le voit par les lettres qu'ils échangèrent entre eux[1]. La guerre répugnait au Cabinet libéral d'autant plus qu'elle lui paraissait être sans objet pour ainsi dire, car il se serait agi de prolonger le *statu quo* du traité de Paris dont les clauses restrictives aux yeux des Anglais eux-mêmes ne répondaient pas à la dignité de la Russie. Mais d'autre part le Cabinet était solidaire de l'opinion publique qui considérait le procédé employé par le gouvernement russe pour se libérer de ces clauses comme un défi adressé à l'Angleterre.

La circulaire russe fut l'objet d'un mémorandum rédigé par Gladstone et qui servit d'étoffe à une dépêche adressée par lord Granville à l'ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg. C'était un long réquisitoire contre la violation de droit international que la Russie aurait commis.

« Les dépêches du prince Gortchakoff », disait lord Granville, « paraissent avoir pour but de soutenir cette prétention qu'une des Puissances quelconque, signataire de l'engagement, peut alléguer que, dans son opinion, il s'est produit des faits en opposition avec les clauses du traité. Sans que cette manière de voir soit partagée ni admise par les Puissances co-signataires, cette puissance pourrait fonder sur cette allégation, non pas un appel

[1] John Morley, *The life of W.-E. Gladstone*. London, 1908, vol. I, p. 985.

aux Gouvernements pour examiner la question, mais une déclaration qu'elle est affranchie ou qu'elle se tient pour affranchie de toutes les stipulations du traité qu'elle trouverait bon de désapprouver. Il est de toute évidence que l'effet d'une pareille doctrine et des actes qui sciemment ou non, sont fondés sur cette doctrine, est de mettre l'autorité et l'efficacité des traités à la discrétion de chacune des Puissances qui les ont signés. Le résultat serait l'entière destruction des traités dans leur essence, car l'unique but des traités est de lier les puissances les unes aux autres ; *pour y arriver, chacune des parties doit abandonner une portion de sa liberté d'action*... La question soulevée n'est donc pas de savoir si le désir exprimé par la Russie doit être examiné avec soin, dans un esprit amical, par les Puissances cosignataires, mais bien de savoir si ces Puissances doivent accepter la déclaration que de son propre fait et sans leur consentement, la Russie s'est déliée d'un contrat solennel [1]. »

« L'inviolabilité du principe que de droit aucune modification ne saurait être apportée à un traité sans l'adhésion de toutes les parties contractantes », telle était la thèse principale que lord Granville développait dans le mémorandum, ainsi que dans ses entretiens avec le baron Brunnow, ambassadeur de Russie à Londres.

« Cette doctrine n'a certes rien de nouveau pour moi », répliquait l'ambassadeur. « J'ai été appelé à soutenir moi-même cette question de droit de concert avec les plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique, réunis en conférence avec moi. Mais dans mon expérience il s'est présenté plus d'un exemple où la force des choses l'a emporté sur le désir de maintenir en vigueur des traités invalidés, malgré nous, par la force des événements. »

Que de fois les ministres de la Reine n'ont-ils pas été obligés de renoncer à la théorie « pour ne pas risquer de se mettre vainement en opposition à des faits déjà accomplis ». « Il m'a été impossible de révoquer en doute la vérité de cette réflexion,

[1] *Archives diplomatiques*, 1873, t. III, p. 189-190.

observait l'ambassadeur. » Car il n'est au pouvoir de personne de faire revivre des engagements détruits par la force du temps.

« Cette considération m'a conduit naturellement à vous signaler samedi dernier le changement inévitable que la chute de l'Empire français apporte, selon moi, à une combinaison politique créée par l'Empereur Napoléon au Congrès de 1856.

« La neutralisation de la mer Noire était, il faut bien le dire, une idée française. Elle n'a pas été d'origine anglaise, certes elle n'est pas russe. Cette théorie, née sous l'Empire français, est morte avec lui.

« Nos deux Cabinets ont assurément la conscience de n'avoir contribué en rien à amener cet Empire à sa chute. Il est tombé par sa propre faute. Mais il ne peut pas entrer dans notre pensée de le relever de ses ruines.

« D'après cela la neutralisation de la mer Noire proclamée par Napoléon tant qu'il avait le pouvoir de garantir son œuvre politique est arrivée aujourd'hui à sa fin.

« Voilà une vérité sur laquelle il serait sage, je le crois, de tomber d'accord afin d'ouvrir la voie à une entente mutuellement satisfaisante dans un esprit conforme au sentiment national de nos deux pays. »

« ... Les paroles, échangées entre nous à la fin de notre entrevue samedi dernier, ont été également inspirées par le désir dont nous sommes animés tous deux, de laisser ouverte la porte à une entente [1]. »

Le ton optimiste et confiant du diplomate russe avec le ministre anglais n'est pas également celui du rapport destiné au prince Gortchakoff.

En parlant de l'impression produite par la circulaire russe sur le cabinet anglais, lord Granville aurait dit : « C'est une bombe qui a éclaté parmi nous à l'instant où Gladstone et mes collègues étaient loin de s'y attendre. » « La vivacité des paroles échangées entre ses collègues et lui », remarquait l'ambas-

[1] Le baron Brunnow à lord Granville. Londres, le 3/15 novembre 1870.

sadeur, paraît avoir dépassé sa propre attente. » Le Conseil des ministres s'est réuni deux jours de suite pour discuter la réponse à faire au gouvernement russe. Le lendemain de la seconde séance, le baron Brunnow trouvait lord Granville « tout changé. Il était froid, compassé, solennel; en un mot c'était un tout autre homme. »

« J'ai compris de suite, écrivait l'ambassadeur, la signification de ce changement de ton. Les relations de nos deux Cabinets venaient de subir la première attaque d'un coup de paralysie. Je me sers ici du terme le plus propre pour caractériser l'effet de nos ouvertures sur le système nerveux du Cabinet anglais.

« Je dois ajouter que jusqu'ici cette première attaque n'a pas atteint les dispositions personnelles de Granville. A la fin de notre entrevue, il a repris envers moi son ancien langage de cordialité, quand il m'a exprimé le désir « de laisser encore la porte ouverte à une entente ». C'est là, je le crois, le fond de sa pensée. Mais je ne sais pas jusqu'à quel point ce désir sera partagé par Gladstone, comme chef de l'administration. Je tâcherai d'approfondir les dispositions de ce ministre, dès que j'en aurai l'occasion, sans y mettre la moindre recherche.

« C'est ici l'endroit où je dois préciser la situation actuelle du ministère afin que vous puissiez bien juger ses allures dans le développement de la crise où nous allons entrer.

« Le ministère Gladstone, malgré la majorité parlementaire dont il dispose, a considérablement baissé dans l'opinion. A l'intérieur on le croit trop radical. Quant à sa politique extérieure, on la tient pour pusillanime.

« Ce reproche peut se résumer dans un seul mot. Quand on parle de la position neutre prise par le Cabinet Gladstone envers la France et la Prusse, l'Anglais quel que soit le parti auquel il appartient, ne manque jamais de dire tout haut : « Cela ne serait « pas arrivé si Palmerston vivait encore. »

« Le même blâme retombe sur Granville. Chaque fois qu'une démarche politique vient à échouer, quelque part que ce soit, on

entend dire dans le public : « Cela ne se serait guère passé de « cette manière si Clarendon était encore à la tête du Foreign « Office. »

« Bref l'opinion généralement accréditée dans le pays est : « que les ministres manquent de pluck », vulgairement parlant : « ils n'ont pas assez de toupet ». Ce reproche, aux yeux de John Bull, est la chose la plus humiliante et la plus injurieuse qu'on puisse dire d'un ministre anglais.

« Gladstone le sait, Granville le comprend encore mieux, parce qu'il est non seulement homme d'État, mais aussi homme de cour et homme du monde. Tous deux sentent qu'ils se discréditeront complètement dans l'opinion publique si, à la première occasion favorable, ils ne cherchaient point à donner un démenti à la réputation de poltronnerie qu'ils ont acquise dans le pays.

« Ce que je viens de vous dire ici vous expliquera parfaitement la consternation des ministres lorsque la bombe a éclaté parmi eux en conseil au moment où ils s'y attendaient le moins. Le premier calcul de tout ministre anglais est toujours d'examiner ce qu'il faut faire pour maintenir au pouvoir l'administration dont il fait partie. Or il est évident que le parti whig croulerait demain s'il laissait attaquer sans mot dire les résultats acquis par la guerre de Crimée[1]. » .

Dans une lettre particulière au prince Gortchakoff, le baron Brunnow résumait ses impressions et en tirait des conclusions relativement à l'attitude probable que le Cabinet anglais adopterait ultérieurement si de nouvelles complications ne venaient point s'ajouter aux difficultés d'une situation politique sans cela tendue et sérieuse. Ainsi que nous le verrons à la lecture de cette lettre, les événements qui suivirent, justifièrent pleinement les prévisions du vieux diplomate émanant d'ailleurs d'une longue et mûre expérience. Le baron Brunnow commence par avouer « qu'en principe il n'aime pas les prédictions politiques, car les

[1] Le baron Brunnow au prince Gortchakoff, Londres, le 2/14 novembre 1870.

événements donnent souvent un démenti aux prévisions les plus probables. Ceci bien établi il ne se refuse pas d'entrer dans l'examen des éventualités auxquelles on pouvait s'attendre dans un avenir prochain, en les énumérant l'une après l'autre dans l'ordre chronologique et logique à la fois.

« 1° Les ministres anglais feront étalage d'énergie à peu de frais et au moindre risque possible;

« 2° Ils prendront cette attitude dans un but parlementaire pour ne point passer aux yeux du public pour plus pusillanimes qu'ils ne le sont en réalité;

« 3° Il sera prudent de notre part de ne point pousser les choses à l'extrême; car il ne faut pas oublier que l'homme le plus poltron finit par nécessité de se montrer brave, quand il est mis au pied du mur.

« 4° Le cabinet anglais recommandera à la Porte de ne rien précipiter par sa propre faute. Il la rassurera sur un danger pour le moment éloigné, mais il lui fera entendre que si ce danger devenait imminent, l'assistance de l'Angleterre ne lui manquerait point dans un but de conservation et de défense.

« 5° Si les choses venaient à s'aggraver, l'escadre de Malte recevrait l'ordre de se rapprocher du théâtre des événements.

« Dans cette saison de l'année, l'ancrage à Besica-baie est mauvais. Je ne pense point que sans nécessité urgente, le gouvernement actuel veuille aller au point de franchir le détroit des Dardanelles. Mais je ne le tiendrai pas pour impossible si la Porte en faisait la demande formelle, dans l'unique but de protéger la capitale contre une agression prévue et imminente.

« 6° Dès à présent le gouvernement anglais redoublera de vigilance quant à nos mouvements dans le Tourquestan, sur les confins de l'Afghanistan, en Perse et sur la mer Caspienne.

« Il cherchera à deviner par nos desseins en Asie le secret de notre politique en Europe.

« 7° Sous ce rapport la prévoyance avec laquelle l'Empereur vous a autorisé, mon cher prince, à entrer en explications confidentielles avec Clarendon sur nos intérêts communs en Asie est

devenue pour nous un puissant moyen pour atténuer les difficultés de la situation présente. Les communications échangées à ce sujet entre nos deux cabinets, d'ordre de l'Empereur, restent déposées dans les archives du Foreign Office.

« Cependant, je ne dois pas vous laisser ignorer que la mort de Clarendon est fort à regretter pour nous dans le moment actuel. Il avait personnellement pour vous une haute estime et un attachement qui datait des souvenirs de votre jeunesse. S'il vivait encore, bien des difficultés auraient pu s'aplanir par son entremise.

« Les dispositions du bureau des Indes nous sont défavorables. Sa méfiance se réveillera en cette occasion.

« 8° Il importera essentiellement d'avertir le général Kaufmann que jusqu'ici rien n'est changé dans les instructions qui lui ont été adressées, d'ordre de l'Empereur, quant à la politique pacifique de notre Auguste Maître, ayant pour objet de maintenir un bon accord entre nous et l'Angleterre à l'égard de nos relations de voisinage avec les possessions britanniques aux Indes.

« 9° Tant que ces relations subsisteront, le cabinet anglais aura un motif sérieux de garder des ménagements envers nous en Europe. Lorsque ces rapports viendront à s'affaiblir ou à se rompre, un conflit entre la Russie et l'Angleterre deviendrait inévitable. Alors il faudrait se préparer à une lutte corps à corps, de beaucoup plus sérieuse que la guerre de Crimée, car la nation anglaise serait plus directement intéressée à protéger ses possessions aux Indes qu'elle n'avait à cœur de sauvegarder la cause des Turcs.

« 10° En ce qui regarde la discussion actuellement ouverte entre les cabinets signataires du traité de Paris, la chose qui préoccupe au plus haut degré le gouvernement anglais, c'est d'approfondir jusqu'à quel point la Prusse se montrera décidée à épouser notre querelle. La supposition généralement accréditée à Londres est qu'il subsiste à cet égard une entente préalable entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin.

« Granville, personnellement influencé par le désir, peut-être excessif, d'étudier à fond les mystères de cour, restés inconnus à sa pénétration, s'est efforcé plus d'une fois de m'arracher une confidence qui aurait été fort indiscrète. Il m'a été facile de garder un secret que je ne possède pas moi-même.

« J'apprends qu'il vient d'envoyer ici M. Odo Russell au quartier général à Versailles.

« Nommé récemment adjoint du sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, Odo Russell occupe une position toute de confiance au Foreign Office.

« Je ne crois pas me tromper en présumant que la mission de ce fonctionnaire indique le désir de reconnaître le terrain à Versailles, d'approfondir les intentions de Bismark et d'adoucir l'aspérité des dernières communications, échangées entre l'Angleterre et la Prusse.

« 11° La mission de M. Odo Russell pourrait servir aussi à hâter le moment ou de nouvelles relations se renoueraient en vue du rétablissement de la paix.

« Sans contredit, l'absence d'un pouvoir régulièrement constitué en France devient de jour en jour une difficulté plus intolérable pour l'Angleterre. Jusqu'à ce jour le comte Bismarck s'est montré désireux de traiter cette affaire en tête-à-tête avec le gouvernement provisoire à Paris, à l'exclusion des Puissances neutres. S'il venait à modifier à cet égard sa manière de voir, une délibération collective en deviendrait plus facile entre les différents cabinets.

« Le cas échéant, ils pourraient s'entendre sur les moyens d'amender les clauses que la Russie désirerait écarter du traité de Paris, sans toucher aux bases fondamentales de cette transaction et sans rouvrir la question d'Orient.

« 12° *En conclusion* le gouvernement anglais aimera mieux négocier que se battre, à moins qu'il n'y soit contraint sous la pression irrésistible de l'opinion publique [1]. »

[1] Le baron Brunnow au prince Gortchakoff, Londres, le 2 novembre 1870.

## III

Les objections formulées par le cabinet de Vienne à la circulaire russe étaient analogues à celles du cabinet anglais. A la question de la forme et du procédé employés par le Gouvernement russe pour se libérer d'un engagement gênant, le comte de Beust rattachait en outre des considérations sur « les dangereuses conséquences qu'il y a lieu de redouter de l'acte récent du cabinet de Saint-Pétersbourg... Dans le Levant, cet essai de la Russie de se faire justice elle-même sera envisagé sans doute comme une preuve que cette Puissance a jugé le moment venu de prendre en main la solution de ce qu'on est convenu d'appeler la Question d'Orient. Les imaginations si ardentes des peuples chrétiens de ces contrées y trouveront un stimulant des plus actifs. L'exemple d'un État dont le prestige est si grand à leurs yeux leur semblera désormais, nous le craignons, justifier toutes les appréhensions et toutes les violences [1]. »

Les généralités de la note autrichienne ne laissaient pas percer les vrais motifs qui dirigeaient la plume de son auteur. L'impression de l'ambassadeur de Russie à Vienne était « qu'abandonnée à ses propres inspirations, l'Autriche n'aurait pas tardé à se résigner au fait accompli » ; mais pour des motifs personnels tout autant qu'à cause de raisons d'ordre plus élevé le comte Beust n'était pas libre de choisir la voie qui lui paraissait la plus juste. En premier lieu, il était forcé de compter avec l'impression que la circulaire russe produirait en Hongrie. « On ne saurait s'étonner, écrivait l'ambassadeur de Russie à Vienne, que la Hongrie de son point de vue spécial, la Hongrie séparatiste qui rêve une confédération du Bas-Danube s'appuyant sur la mer Noire, ne l'envisageât comme un rude coup porté à ses espérances de l'avenir. »

[1] Le comte de Beust au comte de Chotek à Saint-Pétersbourg : Vienne, le 16 novembre 1878 N 2 (v. Graf von Beust : Aus drei viertel-Jahrhunderten, II B., 422).

Les prévisions dont l'ambassadeur faisait part à son Gouvernement deux jours après la remise de la circulaire ne tardèrent pas à se confirmer. L'attitude plutôt conciliante du comte Beust avant qu'il pût réaliser la répercussion de la démarche russe dans différents milieux politiques se changea bientôt en hostilité qui n'était atténuée que par un manque d'initiative et la duplicité inhérente à son caractère. La situation du comte de Beust était d'autant plus délicate qu'il ne pouvait s'attaquer qu'à la forme et non pas au fond de la démarche russe, car à peine quatre ans s'étaient-ils passés depuis que lui-même avait pris l'initiative de proposer à la Russie la revision du traité de Paris.

Le revirement dans l'attitude du comte de Beust se fit jour après un long Conseil présidé par l'Empereur. L'ambassadeur de Russie le trouva « raide, nerveux, peu communicatif, presque hostile. Il ne se disait plus lié par ses dépêches d'il y a quatre ans, comme n'ayant pas été agréées à Pétersbourg et d'ailleurs surannées, ne parlait plus au nom d'intérêts turcs, mais autrichiens, avant tout hongrois liés par le Danube et la mer Noire... Trois causes semblent avoir contribué à ce revirement : l'influence d'Andrassy revenu très ému de Pesth et auquel Beust cède de peur de lui être sacrifié par les délégations; la réponse anglaise à nous déjà communiquée ici par Bloomfield, contestant nos droits, sans protestation formelle, et qui sera probablement suivie par dépêche analogue à Chotek; enfin surtout attitude peu franche de la Prusse... Bismarck tout en chargeant Schweinitz d'agir ici d'une manière calmante, se dit surpris de notre démarche [1] .»

Persuadé que le nœud gordien de la « question résidait à Pesth » et que le comte de Beust s'était « résigné au rôle de satellite du comte Andrassy » « de peur d'être dépossédé par lui de la direction des affaires étrangères », l'ambassadeur de Russie saisit la première occasion qui se présenta pour engager une conversation à fond avec l'homme d'État hongrois.

[1] M. Novikoff au prince Gortchaffoff, Vienne, le 3/15 novembre 1870.

L'entretien eut lieu le lendemain du Conseil tenu sous la présidence de l'Empereur.

L'ambassadeur de Russie défendit son gouvernement contre l'imputation d'avoir voulu agir par surprise vis-à-vis de l'Autriche et, tout en rappelant les ouvertures dont le comte Beust était l'auteur quatre ans auparavant, il demanda s'il était bien juste d'en vouloir au cabinet de Pétersbourg pour avoir vu dans ces ouvertures l'expression réelle des vœux du cabinet austro-hongrois.

« Pour ce qui est de Beust, vous avez raison », fut la réponse significative du comte Andrassy, et à son tour il développa son point de vue sur l'ensemble de la question d'Orient, rattachant son exposé avec l'incident de la circulaire Gortchakoff.

« La Turquie est un mal inévitable », ainsi débuta le discours du comte Andrassy. « Pour la protéger, elle si faible et ne comptant pour rien (ganz unzurechnungsfahig) contre le puissant, une guerre avait été entreprise et des garanties stipulées dans le traité de Paris. Celles concernant la mer Noire et le Danube avaient eu pour but non seulement la sécurité de l'Orient, mais encore de l'Europe entière et surtout des pays avoisinants. Pour que sa position géographique pesant lourdement sur le bassin de la mer Noire fût jugée inoffensive, la Russie avait dû se résigner à des sacrifices inévitables. Il fallait vivre et laisser vivre les autres. Le traité, d'ailleurs, n'avait pas brisé sa puissance ; il lui abandonnait une large initiative et s'il lui fallait absolument attaquer la Turquie, il lui restait encore une partie vulnérable de cet Empire du côté de l'Asie. »

Au début de la lutte entre la France et la Prusse, l'Autriche-Hongrie avec accepté avec empressement une attitude identique à celle de la Russie et se résumant dans ces mots : guerre localisée, neutralité en Occident, paix en Orient. Le comte Andrassy avait beaucoup contribué à l'adoption de ce programme, et lorsque des malentendus eurent surgi sur le fait des armements présumés de l'Autriche, il avait été le premier à les aplanir par de franches explications. De son côté le comte Chotek avait

recueilli à Saint-Pétersbourg l'assurance que le cabinet impérial respecterait le traité de 1856. Fort de cette certitude, le gouvernement austro-hongrois se préparait à défendre devant les délégations son système de neutralité en faisant ressortir les effets salutaires qui en résultaient pour la partie orientale de l'Europe ; et c'est justement à la veille de leur réunion à Pesth, que la déclaration russe était venue comme un coup de foudre déranger ces combinaisons.

Ce qui la rendait surtout alarmante, c'était le moment choisi et sa forme abrupte. On avait vu d'autres gouvernements violer des traités et la Russie, il fallait lui rendre cette justice, n'en avait pas donné le signal, mais tout cela n'avait eu lieu que par l'abus tacite de la force, tandis que la Russie dénonçait aujourd'hui de son propre chef des stipulations solennellement garanties par l'Europe. Pour qu'elle se décidât à agir ainsi, elle devait se sentir bien puissante. Par sa forme insolite notre déclaration retentirait au loin, non seulement dans l'Orient chrétien, mais encore parmi les populations slaves de la monarchie austro-hongroise dont elle encourageait les aspirations tendant à dissoudre les liens péniblement élaborés par le dualisme. Elle touchait donc et en première ligne aux intérêts vitaux de l'Autriche. Il y avait, à n'en pas douter, dans ce pas de la Russie une constatation de grandeur digne du testament de l'empereur Pierre, mais d'une grandeur effrayante pour les voisins.

Tel fut le fond de l'argumentation du ministre hongrois. A son tour le diplomate russe prit la parole.

« Je fis observer au comte Andrassy que toute sa démonstration reposait sur un terrain qui n'était guère apte à une discussion commune, celui d'une méfiance incurable à notre égard. Il partait du point de vue préconçu que nous en voulions à l'existence de l'Empire ottoman. Pour nous apaiser il nous indiquait même du côté de l'Asie le talon d'Achille de la Turquie, pourvu que nous consentions à nous plier à tout jamais aux conditions humiliantes que le traité de Paris nous avait créées dans la mer Noire. Il allait jusqu'à évoquer le mythe, peu

sérieux dans la bouche d'un homme d'État, du testament de Pierre le Grand. A mon tour je lui opposerai de l'histoire. Moins que qui que ce soit la mémoire de ce grand souverain devrait être invoquée en ce qui touche la question de l'Orient. Repoussé dans ses efforts de créer une flotte au midi, forcé à la retraite désastreuse de Pruth, le tsar Pierre Ier avait consacré vingt années de sa prodigieuse activité à se raffermir sur la mer Baltique. On ne pourrait donc tout au plus citer ses précédents que comme dérivatif pour la question orientale et les mettre en contact avec d'autres intérêts complètement étrangers à l'Autriche. Plus heureuse eût été l'invocation de Catherine II qui, elle, avait réellement porté de rudes coups à la Turquie ; mais en citant cette grande ombre il était juste d'y associer celle de son fidèle allié, l'empereur Joseph II d'Autriche.

« A ce nom, mon interlocuteur m'interrompit pour me dire en riant que sur ce terrain il se sentait plus faible que moi.

« Aussi n'est-ce pas comme sujet de controverse, lui répondis-je, que j'ai établi ce rapprochement. Je voulais seulement dire qu'il serait tout aussi injuste d'appliquer à l'attitude actuelle de la Russie des inductions tirées du siècle passé, que de vouloir argumenter sur celle de l'Autriche d'après les traditions du traité de Passarowitez. Tout en restant fidèle à son rôle chrétien en Orient, notre politique s'y est sensiblement modifiée et amollie au contact des idées et convenances modernes.

« Si nous en voulions à Constantinople, on aurait dû constater un mouvement expansif de notre nation vers les rives du Bosphore. Mais tandis que les autres Puissances européennes y ont de nombreuses colonies et d'immenses capitaux implantés dans le sol, aucun sujet d'origine russe n'y figure dans la liste de nos nationaux, aucun intérêt matériel n'y est engagé de notre part. C'est que nous ne songeons guère à nous agrandir aux dépens de la Turquie, et ne la considérons pas comme un mal inévitable, car il nous est plus avantageux d'avoir pour voisin un État faible qu'un État puissant.

« C'est de ce point de vue, continuai-je, qu'il faut apprécier

froidement notre déclaration. Nous ne l'avons pas formulée en qualité de grande Puissance, mais en celle de Puissance riveraine, de partie lésée. C'est nous qu'on ne laisse pas respirer à l'aise et nous chauffer aux rayons de soleil d'une mer territoriale. Nous proclamons hautement que nous ne voulons pas soulever la question d'Orient et laissons subsister intactes les dispositions du traité, hormis celles qui nous étouffent; désarmés et confiants dans les sentiments d'équité de l'Europe, nous localisons la question en la réduisant aux proportions minimes d'un incident de sécurité et de dignité russe; nous tenons à rentrer apaisés et calmes dans notre rôle conservateur et au lieu d'accepter avec empressement tous ces gages offerts à la paix de l'Europe, on invoque contre nous le *summum jus* de l'article 14 du traité de Paris. Mais ce traité même, qu'on ne s'y méprenne pas, ne constitue guère une garantie réelle contre nos prétendues visées orientales. Pour nous rendre matériellement inoffensifs en Orient, on aurait dû nous y enlever nos affinités religieuses, nous interdire tout progrès de civilisation et défendre aux capitaux étrangers d'affluer en Russie pour la construction de nos chemins de fer. A défaut de ces gages matériels, il n'en reste qu'un moral et celui-ci réside dans notre propre loyauté. Mais on préfère vivre sur l'éternel malentendu de défiances blessantes à notre égard.

« Sans répondre à mes objections, le comte Andrassy se replia sur la position pénible de l'Autriche-Hongrie. Évincée de l'Allemagne, obligée de chercher son assiette en Orient, elle s'y voyait menacée dans ses intérêts les plus chers de conservation par la démarche russe dont l'intention pouvait être bonne, mais dont la forme péremptoire produirait un effet contraire sur le monde slave entier. Elle devait donc déclarer nos prétentions inadmissibles. Tous ses efforts seraient acquis, sans doute, à une solution amiable; mais ce n'était pas à elle, c'était bien plutôt à celui qui avait soulevé la complication, qu'il appartenait d'en conjurer les effets par une attitude modifiée vis-à-vis de l'Europe.

« Je lui répliquai qu'il entrait dans un ordre d'idées où il me

devenait impossible de continuer la discussion, car il savait aussi bien que moi que la parole de l'Empereur ne pouvait pas être rétractée. Je n'avais plus qu'une seule observation à lui faire. En travaillant de gaieté de cœur à transformer en question européenne un simple incident de dignité russe, l'Autriche donnait de la consistance au fantôme panslaviste dont elle redoutait le danger. Ce n'était pas la forme de notre déclaration, c'était le jugement passionné qu'en portait l'Europe, le retentissement gratuit qu'elle y donnait dans le monde slave, qui pourrait à la longue réveiller des aspirations que l'Autriche avait tout intérêt à ne pas faire paraître solidaires de notre démarche. En voulant nous forcer à une retraite impossible, elle attisait elle-même le feu et nous imposait malgré nous aux yeux de l'Orient chrétien cette auréole révolutionnaire dont nous récusions en vain le périlleux honneur. Cet avis loyal me semblait digne des méditations sérieuses des ministres austro-hongrois[1]. »

Les appréhensions des ministres austro-hongrois semblaient peu s'accorder avec l'attitude de l'ambassadeur ottoman à Saint-Pétersbourg dont le pays était cependant le plus intéressé dans la question.

« A la nouvelle de la dénonciation du traité, mandait le chargé d'affaires de France à Pétersbourg, l'habile ambassadeur Rustem-Bey s'était mis au lit pour quarante-huit heures et avait fermé sa porte à tout le monde. Je le vis quelques jours après, et il me déclara qu'après avoir mûrement réfléchi dans une solitude qu'il avait tenu à se ménager entière, il ne pouvait que se résigner et conseiller à son gouvernement d'accepter la déclaration. La guerre en ce moment entre la Turquie et la Russie, n'était pas possible pour beaucoup de raisons, et dès lors il croyait qu'une certaine bonne grâce de son gouvernement, puisqu'il devrait finir par accepter, lui serait plus utile qu'une attitude revêche et offensive[2]. »

[1] M. Novikoff au prince Gortchakoff, Vienne, le 8/20 novembre 1870.
[2] Le marquis de Gabriac, *loc. cit.*, 61.

## IV

La dépêche-circulaire du prince Gortchakoff, accompagnée d'une lettre du chancelier au chargé d'affaires de Russie à Constantinople, fut expédiée de Pétersbourg d'avance et devait arriver à sa destination le 14 novembre. Mais grâce à une brume épaisse le paquebot ne put pas entrer ce jour dans le Bosphore et le courrier tant attendu à l'ambassade de Russie n'arriva que le lendemain.

M. Staal était avisé du contenu de la circulaire par un télégramme du chancelier qui lui prescrivait de s'abstenir de toute démarche avant qu'il eût reçu les instructions détaillées. Le retard du paquebot était d'autant plus fâcheux que la nouvelle de la démarche du cabinet de Saint-Pétersbourg s'était déjà répandue. Précursée par de vagues rumeurs, elle fut bientôt officiellement confirmée par des télégrammes reçus tant à la Porte qu'aux ambassades.

Condamné à l'inaction, le chargé d'affaires de Russie s'employa la veille de l'arrivée du courrier à recueillir les différentes impressions produites par la nouvelle. Et il les rapporte le même jour au chancelier.

« L'effet produit par notre déclaration est immense. Tout le monde commercial est en émoi. La Bourse est livrée à la plus vive agitation et les fonds turcs ont fléchi de six piastres dans l'espace de quelques heures.

« L'émotion n'est pas moindre dans les sphères administratives. Les réunions des ministres se succèdent et les drogmans ne trouvent plus à qui parler à la Porte. Il paraît qu'en même temps un revirement se prépare dans le personnel de l'administration. Ainsi l'ex-grand vézir Mehmet Ruchdi Pacha et Riza Pacha viennent d'entrer au conseil en qualité de ministres sans portefeuilles.

« Mehmed Kyprisli et Mustapha Kiprilli Pachas qui occupent les mêmes fonctions ont obtenu une augmentation notable de traitement. Ces mesures sont attribuées à une tactique assez

familière au grand vézir dans les moments de crise. Aali Pacha tient dans ces occasions à partager le fardeau de la responsabilité en cherchant à absorber, en les associant au pouvoir, les éléments de l'opposition.

« J'ai vu le grand vézir dans la journée d'avant-hier, samedi. L'ambassadeur d'Autriche sortait de chez lui après une séance prolongée. Aali Pacha était fort animé et plus expressif que de coutume. Il n'a pourtant pas fait la moindre allusion à la question qui le préoccupait, sans doute, puisqu'il en avait la connaissance par la voie télégraphique, ainsi que je l'ai appris depuis. Me conformant aux ordres de Votre Excellence j'ai imité le silence du grand vézir. »

Enfin le bateau attendu impatiemment arriva le 3/15 novembre au matin.

Sans perdre un moment Staal écrivit au grand vézir pour lui demander une entrevue. « Le temps qu'a mis le messager pour venir lui a servi à étudier avec une attention tendue les pièces importantes dont se composait le dossier. »

On raconte que pendant le trajet jusqu'à la Sublime Porte la voiture du chargé d'affaires de Russie aurait été poursuivie par des juifs qui, tout en courant après elle, suppliaient M. Staal de leur confier le message dont il était porteur et leur dire s'il était vrai que la Russie déclarait la guerre à la Turquie. Et pour vaincre les scrupules du diplomate, les juifs auraient cru pouvoir le tenter en lui offrant carrément des sommes assez considérables augmentées successivement à mesure que la voiture avançait. Ne recevant aucune réponse à leurs supplications les juifs ne lâchèrent la voiture qu'après l'avoir vue disparaître dans la cour de la Sublime Porte.

Aussitôt arrivé, le chargé d'affaires fut introduit chez le grand vézir qui le reçut à l'entrée de son cabinet.

« Vous nous apportez donc la guerre », — telles furent les premières paroles du grand vézir.

— « Je viens au contraire », lui répondit Staal, « vous offrir le moyen de vous assurer une paix solide et durable. »

Et profitant de cette entrée en matière le chargé d'affaires s'acquitta de la démarche qui lui était prescrite en donnant lecture à son interlocuteur de la dépêche ainsi que d'une partie de la lettre du prince Gortchakoff et en accompagnant la lecture des commentaires rassurants sur les vraies intentions du cabinet de Saint-Pétersbourg qui devaient « écarter de l'esprit du grand vézir toute idée de menace ou d'intention hostile à l'égard de la Turquie ».

A mesure qu'il parlait, Staal croyait s'apercevoir que ses assurances ne manquaient pas leur effet et que son interlocuteur semblait s'être attendu à un autre langage.

Quand il eut fini : « Vous ne vous attendez certainement pas », dit Aali Pacha, « à une réponse immédiate de ma part. La question est d'une si extrême gravité pour nous qu'elle exige une longue et sérieuse réflexion. Nous ne sommes pas les seuls intéressés d'ailleurs. Les autres signataires du traité de 1856 le sont au même titre que nous. »

La conversation s'étant engagée alors sur les stipulations du traité de Paris, Staal « fit ressortir les causes qui avaient fait la résiliation de quelques-unes d'entre elles une exigence de sécurité et de dignité s'imposant impérieusement à la Russie. » — « Aussi, reprit Aali Pacha, s'attendait-on généralement à une proposition du cabinet de Pétersbourg, tendant à la revision du traité de Paris. Mais ce qu'on ne pouvait pas prévoir, c'est la forme inusitée et absolue donnée à la décision du Gouvernement impérial. Elle a frappé le monde ! »

« Mais la voie d'une délibération en commun n'est nullement close », interrompit Staal. « Bien au contraire, la déclaration, que je viens de lire la laisse expressément ouverte. La Russie avait voulu uniquement, par une manifestation franche et loyale, désigner à l'avance celles des dispositions qu'elle répudiait comme inconciliables avec ses droits de souveraineté et sa condition de grande puissance. Tout autre État en aurait fait autant s'il se fût trouvé dans la même situation. »

L'entretien continua sur le ton le plus amical. En quittant le

grand vézir, Staal emportait l'impression que l'entretien avait plutôt rassuré Aali Pacha qui s'attendait à une démarche plus menaçante pour la sécurité de la Turquie. Il était bien aise de constater que la Russie n'avait pas l'intention de toucher au principe de la fermeture des détroits auquel la Porte attachait la plus grande importance. Il était encore difficile de préjuger l'attitude ultérieure du Gouvernement turc, qui sans nul doute désirait avant tout gagner du temps pour conformer sa ligne de conduite aux décisions qui seraient adoptées à Vienne et à Londres.

## V

### VERS LA CONFÉRENCE

#### I

Les protestations adressées au Cabinet russe par lord Granville et le comte de Beust nonobstant leur ton acerbe n'engageaient pas à fond l'action des gouvernements respectifs. Du reste, le voulût-elle, l'Autriche avait trop à faire chez soi avec les dissensions des nationalités et les embarras causés par sa guerre encore récente avec la Prusse pour pouvoir se lancer dans une aventure périlleuse. D'autre part, la confiance de l'Angleterre n'était nullement acquise au Cabinet de Vienne à cette époque. Ainsi, sans compter l'Italie qui, en ce moment, était préoccupée par ses affaires intérieures, la Russie se trouvait en face d'une seule Puissance, l'Angleterre, qui paraissait tenir entre ses mains la guerre et la paix.

La ligne de conduite choisie par le Cabinet de Gladstone était celle-ci. On décida de dépêcher auprès de Bismarck qui se trouvait au quartier général de l'armée allemande, à Versailles, un envoyé spécial qui devrait poser au Ministre prussien carrément la question à savoir si la Russie s'était entendue avec la Prusse pour effectuer sa démarche. En cas de réponse affirmative, le Cabinet anglais aurait à décider s'il ne devait pas s'allier immé-

diatement avec la France et opposer à la duplice du Nord une coalition qui pourrait être renforcée par l'Autriche, l'Italie et la Turquie. Pourtant aucune décision définitive n'avait été arrêtée dans la prévision d'une telle éventualité.

L'attitude de l'Angleterre rendait pour quelque temps la situation incertaine et instable à Constantinople. L'incident revêtait le caractère d'un duel entre la Russie et l'Angleterre, dont le résultat devait être nécessairement l'agrandissement du prestige de l'une de ces Puissances en Orient aux dépens de l'autre. La situation était ainsi envisagée par les représentants des deux pays à Constantinople.

De retour à son poste, le général Ignatieff posait ainsi le dilemme : « Si les prétentions britanniques prévalent, l'Occident conservera la haute main en Orient, la France venant se joindre à l'Angleterre et à l'Autriche après la paix. Si c'est nous qui l'emportons, ce sera au contraire un indice pour les Turcs qu'il est de leur intérêt de s'entendre directement avec la Russie et de ne plus trop compter sur l'Occident [1]. »

De chaque côté on se mit à l'œuvre pour conquérir les Turcs. Aussitôt rentré, le général Ignatieff s'empressa d'aller voir le grand vézir. Voici comment il rend compte de cette entrevue au prince Gortchakoff :

« J'abordai le grand vézir en lui disant qu'ayant conservé le meilleur souvenir de vos relations personnelles avec lui à Vienne, vous aviez tenu à lui donner une preuve d'estime en lui fournissant l'occasion de placer les rapports de la Turquie avec la Russie sur un pied de parfaite confiance.

« Je lui fis observer qu'en effet la Porte se trouvait en ce moment en présence d'une double alternative. Elle pouvait s'efforcer à maintenir l'état de choses anormal créé par le traité de Paris, laisser se perpétuer l'irritation que cette situation entretenait en Russie et ouvrir ainsi la porte aux plus graves complications. Elle était libre d'autre part, d'inaugurer une nou-

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff (secrète), 24 nov.-déc. 1870, n° 295.

velle ère de confiance et d'apaisement dans ses rapports avec le Gouvernement impérial en se désistant d'une clause qui, sans être un élément de force pour l'Empire ottoman, ni une garantie contre de prétendus envahissements, demeurait comme un point noir dans les rapports des deux Puissances voisines.

« Aali Pacha constata avant tout qu'il n'avait encore pris aucune résolution, ni formé aucun jugement sur cette question importante et qu'il ne pouvait en parler par conséquent que d'une manière purement académique. Il releva ensuite la gravité de la situation. Il ne s'agit de rien moins, me dit-il, que de la violation d'un acte solennel international. Un pareil exemple donné par une Puissance aussi conservatrice que la Russie peut avoir des conséquences incalculables.

« ... Que diriez-vous, si le Sultan se déliait à son tour des « engagements internationaux pris par lui ou ses prédécesseurs, « — des capitulations, par exemple, qui constituent une atteinte « flagrante à ses prérogatives souveraines ? »

« Je dirai, lui répondis-je, que les difficultés pour les modifier « ne viendraient pas de la Russie et que nous n'aurions pas de « peine à nous entendre à cet égard. »

« Cette réponse parut frapper le grand vézir. Rentrant ensuite dans la question, il m'a demandé pourquoi le Cabinet impérial n'avait pas choisi une marche plus régulière en consultant au préalable les cosignataires du traité de Paris.

« Je fis observer à mon interlocuteur que la Russie ne pouvait ni ne voulait se mettre à la merci du bon vouloir des Puissances; que d'ailleurs la Turquie avait moins que qui que ce soit à se plaindre de ce mode de procéder, attendu que les délibérations d'un congrès auraient pu avoir beaucoup plus d'inconvénients pour la Turquie que pour la Russie et facilement faire naître d'autres questions se rapportant à l'Orient; qu'il eût mieux valu sans doute que la Porte prît elle-même l'initiative de l'entente avec nous à l'égard de l'abrogation de la clause que nous venions de dénoncer, mais que sous ce rapport je n'avais rien à me reprocher; que plus d'une fois j'avais rendu le grand-vézir

attentif à la nécessité d'une pareille mesure et qu'il ne tenait pas à moi que ces conseils n'eussent pas été suivis. « Il est « temps encore, lui dis-je en terminant, de réparer cette faute. « Nous vous en offrons aujourd'hui le moyen. »

« Aali-Pacha se retrancha encore une fois derrière l'impossibilité où il se trouvait de se prononcer définitivement. Il me pria de considérer notre conversation comme un simple échange d'idées sans portée officielle.

« En rapprochant le sens général des paroles du grand vézir des informations puisées à d'autres sources, j'arrive à la conclusion que la Porte est préoccupée surtout de la question de forme. Elle reconnaît que c'est le *minimum* de ce que nous aurions pu obtenir dans les circonstances actuelles, mais elle redoute les conséquences d'une adhésion à notre démarche que l'Angleterre s'évertue à lui représenter comme menaçante pour l'avenir. Aali Pacha craint surtout qu'en cas de défection cette Puissance ne tourne le dos à la Turquie le jour où la question d'Orient serait posée.

« Mon collègue de Prusse a reçu la même impression. Il en a rendu compte à M. de Bismarck. Le comte de Keyserling croit que si nous nous montrons coulants pour la forme, des complications immédiates pourront être évitées. Il serait, en effet, très important que l'Angleterre ne pût pas se prévaloir d'avoir sauvé la Turquie d'un prétendu danger en nous faisant reculer. Son influence en grandirait au détriment de nos intérêts. Le représentant de la Confédération de l'Allemagne du Nord partage également mon opinion sur un second point, savoir que les Turcs s'attendaient à une démarche plus radicale de notre part et qu'ils craignaient une dénonciation du traité de Paris dans toutes ses dispositions.

« En résumé, la Porte n'a pas encore arrêté ses résolutions définitives. Elle tâche de combiner sa conduite avec l'Autriche et l'Angleterre. L'attitude prise par la dernière de ces Puissances est une preuve combien il nous est difficile de compter sur son bon vouloir, et combien il nous importe de ne pas la

libérer entièrement de ses préoccupations à l'égard de nos progrès dans l'Asie centrale qui la forcent de nous ménager pour éviter de grands embarras dans l'Inde occidentale.

« Quant aux Turcs, un parti parmi eux pousse à la guerre. Des hommes dont se compose cette fraction mettent en avant le raisonnement suivant : « Les prétentions actuelles de la Russie ne constituent qu'une première brèche aux traités. Si on la laisse faire, elle progressera dans cette voie et nous nous verrons abandonnés par l'Europe, alors que l'intégrité de l'Empire ottoman sera mise en péril. En outre, la Russie n'est pas prête à la guerre en ce moment. Il faut que la Turquie en profite pour mettre les avantages de son côté. »

« Toutefois cet avis n'est pas celui de la majorité. Les hommes sensés ici ne veulent ni guerre ni complications pouvant empirer l'état de choses existant, ils comprennent que notre démarche n'a, pour ainsi dire, qu'une portée platonique. Le danger ne pourrait commencer que lorsque nous procéderions à des armements. Or, sous ce rapport, l'état de la flotte turque donne à la Porte une avance de quelques années.

« Aussi les idées pacifiques paraissent-elles gagner du terrain. On voudrait laisser les choses traîner en longueur et attendre ainsi des conjectures favorables pour se trouver à même d'invalider notre déclaration. C'est dans ce sens qu'agissent, paraît-il, les suggestions anglaises. A en juger par différents indices, on ne voudrait prendre aucune détermination avant la conclusion de la paix entre la Prusse et la France. On tâcherait ensuite de nouer une coalition contre nous. Si tel était réellement le cas, ce dont il m'est difficile de juger dès aujourd'hui et de mon point de vue local, des embarras sérieux pourraient donc nous attendre dans un avenir plus ou moins rapproché. Il ne nous resterait plus qu'à pourvoir à la création d'une escadre cuirassée défensive et à terminer aussitôt que possible notre chemin de fer de Sébastopol[1]. »

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff ; Péra, le 11/23 novembre 1870, n° 286.

La dépêche de l'ambassadeur se croisa en route avec une lettre du prince Gortchakoff préconisant une entente avec la Turquie.

« Le plus beau succès que vous obtiendriez », écrivait le chancelier, « serait d'établir une entente directe entre la Porte et nous sur l'incident du jour. Cela déjouerait toutes les intrigues étrangères... Des rapports intimes entre la Russie et la Porte seront toujours la meilleure garantie du repos de l'Orient et de l'indépendance du Sultan... L'Empereur m'ordonne de vous engager tout particulièrement à soigner ce côté de la question[1]. »

L'entente avec la Porte, tel a toujours été le désir de l'ambassadeur. Pourtant il croyait qu'elle aurait été plus facile à atteindre avant la dernière démarche du cabinet de Saint-Pétersbourg. « C'est moins aisé aujourd'hui », observait-il, « mais je n'en désespère pas entièrement, surtout si le gouvernement anglais pouvait être amené à modérer l'attitude de son représentant[2]. »

Cette attitude, il nous la fait voir dans ce récit d'une conversation qu'il a eue avec son collègue anglais quelques jours après sa rentrée à Constantinople.

« L'ambassadeur m'a parlé avec une grande animation de la question du jour.

« Selon lui, notre démarche aurait porté une atteinte très grave à la confiance que l'Europe avait placée dans les intentions de la Russie. « On aurait tort », m'a-t-il dit, « de considé-
« rer l'Angleterre comme une Puissance exclusivement vouée
« à ses intérêts mercantiles. Le respect des traités y est envi-
« sagé comme une garantie indispensable de l'ordre politique
« en Europe. Pour garantir ce principe, l'Angleterre se décide-
« rait plus facilement à la guerre, qu'on n'est habituellement
« disposé à le croire. Le doute à cet égard a été une des erreurs
« de 1853. Aujourd'hui, la Russie a tout fait pour provoquer la

[1] Prince Gortchakoff au général Ignatieff, Tsarkoe Sélo, le 9 novembre 1870.

[2] V. la dépêche précitée du général Ignatieff.

« guerre et celle-ci aurait été inévitable, si, comme on l'avait « supposé primitivement, la revendication de nos frontières « antérieures aurait été comprise dans la dernière déclaration. « Alors l'intégrité de l'Empire ottoman aurait été mise en ques- « tion et les Puissances signataires du traité du 15 avril 1856 « auraient été obligés de défendre ce principe les armes à la « main. »

« Telle est la thèse sur laquelle M. Elliot s'est étendu.

« J'y ai répondu avec le plus grand calme. Je lui ai dit ce que je ne cesse de répéter tous les jours, — savoir que la Russie, loin de vouloir la guerre, cherche au contraire à raffermir la paix ; que dans ce but elle a tenu à retirer l'épine de la plaie en répudiant les restrictions imposées à ses droits de souveraineté, mais que si l'Europe voulait l'attaquer, elle se lèverait comme un seul homme pour défendre ses droits et sa dignité ; que les hommes d'État d'Angleterre étaient trop sages pour se lancer étourdiment dans une pareille entreprise.

« Quant au respect pour les traités, j'ai relevé que nous nous piquions de n'être pas moins scrupuleux que l'Angleterre, mais que dans le cas présent pour ce qui avait trait à la neutralisation de la mer Noire, c'était l'ambassade britannique qui avait été la première à l'enfreindre en faisant entrer le « Gunnet » dans la mer Noire.

« S. H. Elliot est revenu pourtant à son refrain habituel : que si nous avions à nous plaindre des clauses du traité, nous étions en devoir de faire valoir nos réclamations devant les consignataires du traité de 1856 et d'attendre qu'ils nous libérassent de nos engagements, que l'Europe ne pouvait pas laisser prendre à la Russie l'habitude de procéder vis-à-vis d'elle par voie de décrets. « Comme nous à notre tour », lui ai-je dit, « nous ne con- « sentirons jamais à subir les décisions arbitraires des Puis- « sances. »

« Ayant passé ensuite aux détails de la situation, j'ai fait observer à mon interlocuteur que la présence d'une flotte ottomane très considérable avait singulièrement modifié l'état de choses

existant en 1856 et rendu virtuellement illusoire la garantie que la Russie était appelée à trouver dans le principe de la neutralisation de la mer Noire. M. Elliot a objecté à cette manière de voir. Selon lui, dans la pensée des signataires du traité de Paris, la neutralisation n'avait nullement en vue d'établir une parité de situation entre la Russie et la Turquie ou d'offrir une garantie à la première, mais uniquement de protéger la seconde contre des agressions éventuelles de notre part. Je ne pus m'empêcher de rappeler à mon collègue qu'il était plus Turc que les Turcs en lui faisant part à cette occasion d'une observation que j'avais recueillie tout récemment de la bouche d'un vieux dignitaire ottoman, dont le patriotisme ne pouvait pas être suspecté. « La flotte russe », avait-il dit, « a existé pendant un siècle sans « que la Turquie en ait été inquiétée; lorsque nous étions en « guerre, les Russes nous attaquaient par terre: nous n'avons « donc aucun souci de leur marine sur la mer Noire. Il a « fallu les *frenghi* pour inventer cette clause inutile du « traité. »

« En développant cette pensée j'ai tâché de démontrer à l'ambassadeur que, de fait, l'Europe avait causé beaucoup plus de mal à la Turquie que la Russie qui était gratuitement considérée comme son ennemie naturelle; que l'ingérence continuelle des Puissances avait poussé la Porte à des dépenses préparant sa ruine financière, que tout spécialement l'Angleterre avait sous ce rapport des reproches à se faire, car sans lord Redcliffe la guerre d'Orient eût été évitée et certainement la Turquie n'y aurait rien perdu.

« Cette allusion a impressionné l'ambassadeur. Il se hâta de m'assurer que les considérations ayant fait agir lord Redcliffe n'existaient pas pour lui, que personnellement il faisait des vœux pour que les affaires se réglassent sans rupture de la paix, mais qu'il avait tenu, en même temps, à me dire toute sa pensée; que, selon lui, il n'y avait pas de question « d'Orient, « mais uniquement une question russe », et qu'il regrettait profondément que le dernier incident était venu troubler les rap-

ports de confiance qui s'étaient établis entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres.

« Je répondis à mon collègue que si tel devait être le cas, j'en serais certainement aussi malheureux que lui, mais qu'en toute sincérité je n'avais jamais trouvé sur le terrain local de traces de l'entente dont il venait de me parler, que j'y avais, au contraire, presque toujours rencontré de la défiance et des préventions et que par conséquent je me plaisais à espérer que les effets d'un refroidissement entre les deux cours seraient tout aussi peu sensibles ici que ceux de leur accord antérieur.

« En me quittant, M. Elliot me dit qu'il avait constaté, non sans étonnement, que les craintes que les Turcs avaient rattachées à mon arrivée ne s'étaient point réalisées et que mon langage et l'attitude que j'avais prise avaient agi au contraire dans le sens de l'apaisement, ce à quoi je lui répondis que, n'ayant absolument rien de nouveau à dire aux ministres turcs en dehors de ce qu'ils connaissaient déjà, le fait en question prouvait une fois de plus combien les influences étrangères avaient été mises en jeu dans cette circonstance.

« Cette conversation que je ne donne ici qu'en extrait, fournira à Votre Excellence la mesure du langage que l'ambassadeur d'Angleterre tient ou a tenu aux Turcs. Son entourage et principalement le premier drogman de l'ambassade le surpasse d'ailleurs en ardeur. Il me revient que M. Pisani a suggéré aux Turcs dans les premiers jours, d'envoyer leur flotte dans la mer Noire pour détruire les établissements de Nicolaew. Hobart Pacha et ses amis parlent tout haut d'aller brûler Odessa et nos chantiers.

« M. Christich[1], qui s'est présenté tout récemment chez M. Elliot, l'a trouvé relativement calmé. L'agent princier ne lui a pas dissimulé qu'en cas de conflit la Serbie tout entière serait entraînée par le mouvement qui se déclarerait sans nul doute parmi les populations chrétiennes de la Turquie. Ce renseignement a

[1] Représentant de la Serbie à Constantinople.

dû fournir matière à méditation au représentant britannique[1]. »

En récapitulant la suite des événements nous nous souviendrons que l'émotion causée aux Turcs par la nouvelle de la circulaire russe avait eu pour premier effet de faire tourner leurs regards du côté de l'Occident. Le retard du courrier d'Odessa, grâce auquel le texte de la déclaration russe parvint aux Turcs quelque temps avant sa remise officielle, était certainement fâcheux. Les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche ne manquèrent pas de profiter de ce délai pour suggérer à la Porte le langage qu'elle devait tenir. Aali Pacha avait été froissé de ce que la Porte ait été avisée plus tard que les cabinets moins directement intéressés dans la question. Il en résulte qu'au premier moment ce fut la voix des partisans du parti jeune-turc hostile à la Russie qui sembla prévaloir et la question de la guerre fut agitée. Aali Pacha, se laissant influencer par les suggestions étrangères, tint à notre chargé d'affaires un langage qui, comme nous l'avons vu, ne faisait que refléter le point de vue des cabinets occidentaux. Il s'était pourtant ménagé des réserves et attendait avant de s'engager que les paroles des Puissances soient corroborées de faits.

Entre temps, la diplomatie russe s'employait à Constantinople ainsi qu'à Pétersbourg à persuader les Turcs de son désir d'arriver à une entente directe avec la Porte, ce qui contribuerait au rapprochement des deux pays à leur profit mutuel. L'ambassadeur turc à Saint-Pétersbourg était, nous l'avons vu, lui-même partisan d'un pareil accommodement. Bientôt Aali Pacha reconnut la sagesse des conseils pacifiques de ce diplomate. Son flair lui disait que l'opposition de l'Angleterre ne serait pas de nature à provoquer un conflit.

Dès lors, une fois que la déclaration russe ne pouvait pas être invalidée, il y avait tout avantage pour les Turcs de s'entendre directement avec la Russie, en tirant profit d'un bon vouloir aussi marquant.

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff : Péra, le 17/29 novembre 1870, n° 287.

## II

Pendant que le général Ignatieff s'employait à ramener les Turcs à la raison et à s'assurer tout au moins une attitude neutre de la Porte dans la question du jour, lord Odo Russell s'acheminait de Londres à Versailles muni des instructions de son gouvernement. Il arriva au quartier général prussien vers le 20 novembre.

On s'était trompé à Londres en supposant une secrète connivence entre Berlin et Saint-Pétersbourg. La nouvelle de la circulaire russe surprit le gouvernement prussien tout autant que les autres. Bismarck télégraphia aussitôt à Pétersbourg pour demander que la démarche fût ajournée, mais il reçut la réponse qu'il était trop tard et que des communications identiques avaient été faites simultanément à Londres et à Vienne. Le roi Guillaume, autant fâché qu'ému de ce qu'il envisageait comme un manque de procédés à son égard, ne put longtemps le pardonner à Gortchakoff.

Un an après, parlant avec le comte Andrassy des rapports d'amitié entre la Prusse et la Russie dont la durée n'était pas interrompue depuis deux générations, le roi ajouta : « Il y a cependant des moments qui sont difficiles à oublier. Ce fut le cas quand Gortchakoff, pendant que nous étions engagés dans la guerre, ne trouva rien de mieux que d'invalider par une simple note les clauses du traité de Paris se rapportant à la mer Noire, sans nous avoir même prévenu de son intention. Cette démarche nous fut d'autant plus désagréable que tous nos efforts étaient dirigés en vue de pouvoir finir la guerre sans complications en Europe. La démarche russe au contraire était justement de nature à amener des complications en Europe [1]. » Le comte de Bismarck, non moins fâché que son souverain, donnait libre cours à sa colère dans le cercle des intimes. Il accusait Gortchakoff de ne pas avoir suivi une politique répondant aux vrais

[1] Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, II, p. 517.

intérêts de la Russie, mais une politique aggressive et violente. « La plupart des gens », disait-il, « se figurent que la diplomatie russe est adroite et rusée, pleine d'artifices et de stratagèmes. Eh bien, elle ne l'a pas montré cette fois-ci! Si ces gens de Saint-Pétersbourg avaient été vraiment forts, ils n'auraient jamais fait une déclaration comme celle-là; ils auraient tout tranquillement, sans bruit, relevé leurs fortifications et reconstruit leurs vaisseaux de la mer Noire; puis ils auraient attendu. Le jour où on leur aurait demandé quelque chose, ils auraient dit qu'ils ne savaient rien, qu'ils allaient s'informer immédiatement, etc... et ils auraient fait traîner les choses en longueur. Ça aurait continué ainsi des années et des années, si bien qu'à la fin personne ne leur aurait plus rien demandé, parce que tout le monde s'y serait habitué. »

La mauvaise humeur du comte de Bismarck ne l'empêchait pas de comprendre que la Prusse n'avait qu'à avaler la pilule et faire tout son possible pour ménager la Russie dont la neutralité bienveillante lui rendait des services inestimables pendant la guerre. C'est pour cette raison qu'il s'opposait au désir du Roi d'insister à Pétersbourg sur l'inopportunité de la démarche russe. Ah! si c'était l'Angleterre », s'était-il écrié. « Mais c'est la Russie. Le jour où nous n'en aurons plus besoin, nous aurons bien le temps d'être de nouveau grossiers [1]. »

Ne pouvant pas enrayer la démarche russe, Bismarck se proposa pour but de *localiser* la question soulevée à Saint-Pétersbourg et de la séparer de toutes les autres questions européennes afin d'éviter l'ingérence des Puissances dans le conflit franco-allemand. L'issue la plus simple aurait été une entente directe entre la Russie et la Turquie vers laquelle semblaient incliner les deux parties. Pourtant Bismarck ne se faisait pas d'illusions sur l'impossibilité d'évincer l'Angleterre dans la solution de la question. Il fallait accorder une satisfaction, ne fût-ce que formelle, à l'amour propre britannique, tout en laissant à la Russie

[1] Maurice Busch, *les Mémoires de Bismarck* (traduction française, Paris, 1899), t. I., p. 198, 222.

les avantages positifs qu'elle s'était adjugés. Le ministre prussien crut trouver une solution de ces diverses difficultés dans le recours à une conférence européenne qui aurait donné une sanction internationale à la déclaration unilatérale formulée par la Russie.

Vers le 14/26 novembre le ministre de l'Allemagne du Nord à Constantinople reçut l'ordre de sonder les dispositions des Turcs concernant la combinaison projetée. Le grand-vézir ne parut « pas très émerveillé pour sa part de cette idée », car il craignait qu'une Conférence pourrait faire surgir « plus de questions que ne le comporteraient les intérêts de la Turquie [1] ». Le général Ignatieff ainsi que le comte Kayserling partageaient l'impression « qu'Aali Pacha aurait préféré une entente directe avec le cabinet impérial sans Conférence, mais que la crainte de compromettre la situation faite à la Turquie dans le concert européen par le traité de Paris et se mettre en contradiction avec l'Angleterre l'empêchait de se prononcer dans ce sens ». Toutefois Aali Pacha posa « comme condition de l'adhésion de la Porte à la réunion de la Conférence, la réserve expresse que les articles « incri- « minés » par la Russie feraient l'objet exclusif des délibérations de l'assemblée [2] ».

La démarche faite par le comte Kayserling à titre confidentiel et officieux n'avait pas été concertée d'avance avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. Avant de prendre l'initiative dans une question aussi délicate, Bismarck tenait à s'en assurer le succès près de la partie la plus intéressée. Quant à la Russie, il pouvait espérer ne point rencontrer de difficultés de ce côté, car en somme il ne s'agissait que d'une concession de forme et la fameuse circulaire du 19/31 octobre ménageait elle-même une issue pour un compromis de ce genre. La Russie, y était-il dit, est « prête à s'entendre avec les puissances signataires, soit pour

[1] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, le 17/29 novembre 1870, n° 291.

[2] Le général Ignatieff au prince Gortchakoff, le 24 novembre, 6 décembre 1870, n° 1295 *(secret)*.

confirmer les stipulations générales (du traité de 1856), soit pour y substituer tout autre arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen ».

Ainsi le terrain était plus ou moins préparé pour la combinaison projetée avant l'arrivée de l'envoyé anglais lord Odo Russell à Versailles. Celui-ci se présenta au quartier général de l'armée allemande le 21 novembre. Le même jour il eut deux entrevues successives avec le comte de Bismarck qui se prolongèrent chacune plus de trois heures. Dans l'intervalle le ministre alla faire son rapport au Roi et prendre ses ordres.

La première question à laquelle le Gouvernement anglais attachait la plus grande importance, à savoir si la démarche du cabinet russe reposait sur une entente préalable avec le Gouvernement prussien, n'embarrassa nullement Bismarck, qui, de bonne foi, nia le fait allégué par son interlocuteur. Mais d'autre part, il n'attacha pas de réelle importance aux vagues menaces de l'Angleterre que le noble lord, forçant un peu les instructions qu'il avait reçues, disait décidée, le cas échéant, de déclarer la guerre à la Russie avec ou sans alliés. Professant un scepticisme absolu à l'endroit des principes de droit international non appuyés par une force matérielle, Bismarck traitait de puériles les dissertations anglaises sur le « danger des complications futures ». L'accent était selon lui sur le mot « futur », ce qui n'engageait pas à redouter beaucoup un pareil langage. « C'est toujours le ton qu'on prend quand on a l'intention de ne rien faire », disait-il à ses intimes. La conversation avec lord Russell confirma Bismarck dans l'impression produite sur lui par les dépêches de lord Granville : l'Angleterre se contenterait d'une concession formelle de la part de la Russie. Dans ses longs entretiens avec l'envoyé anglais, Bismarck réussit à faire accepter par son interlocuteur l'idée d'une Conférence et à lui faire croire que ce serait une réelle victoire pour la diplomatie britannique.

En même temps, pour être agréable à la Russie, Bismarck soutint que la Conférence devrait être réunie à Pétersbourg où la présence du Tsar faciliterait l'accord entre les Puissances

intéressées. Si le choix de Pétersbourg n'obtenait pas les suffrages anglais, le ministre proposait celui de Constantinople.

La proposition du comte de Bismarck fut immédiatement télégraphiée à Londres où elle fut acceptée en principe.

« En prenant la direction des affaires d'Orient », écrit M. Sorel, « la Prusse qui n'avait été au congrès de Paris que par politesse, *ad pompam et ostentationem*..., marquait la place qu'elle comptait désormais occuper en Europe [1]. »

Il ne restait que des questions secondaires qui soulevaient les objections du cabinet de Saint-James. Au bout du compte la Russie consentit à faire des concessions à l'amour-propre anglais et sur la proposition du Gouvernement italien tout le monde se mit d'accord pour réunir la Conférence à Londres.

L'incident était pour ainsi dire épuisé et la Conférence ne pouvait pas offrir en elle-même de grand intérêt. L'attitude des délégués turcs à Londres, était telle qu'elle faisait croire aux adversaires de la Russie à un accord préalable survenu entre cette Puissance et la Turquie. Il n'en était rien, mais en vrais politiques réalistes, les Turcs comprenaient bien que la Russie obtiendrait la reconnaissance intégrale des points avancés dans sa déclaration. Et ils préféraient accepter de bonne grâce ce qui n'était pas en leur pouvoir d'empêcher.

Après avoir siégé pendant deux mois, la Conférence se termina. Au point de vue formel elle « rendit aux principes et au droit les honneurs diplomatiques ». Dans le fond son œuvre se résuma à « enregistrer » la déclaration du cabinet russe ainsi que le prévoyait Aali Pacha.

G. Troubetskoï.

[1] Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*. Paris, 1875. t. II, p. 104. — *La mer Noire et les détroits de Constantinople*, Paris, 1899, p. 585.

# L'ŒUVRE DE LA HAYE[1]

ET LA

## CONFÉRENCE NAVALE DE LONDRES

(1908-1909[2])

---

La Convention, signée à La Haye le 18 octobre 1907 et formant l'annexe 12 de l'acte final de la deuxième Conférence de la Paix, créait une Cour internationale des Prises.

« Lors de la discussion de cette Convention, certaines divergences s'étaient manifestées, quand il s'était agi de régler diverses matières importantes du droit maritime international en temps de guerre. L'existence de ces divergences pouvait, semblait-il, rendre difficile l'acceptation de la Cour internationale des Prises, le pouvoir de cette Cour se trouvant d'autant plus étendu que les règles à appliquer par elle étaient plus incertaines. » (Rapport général présenté à la Conférence navale au nom du comité de Rédaction[3].)

L'article 7 de la Convention était, en effet, ainsi conçu : « Si la question de droit à résoudre est prévue par une Convention en vigueur entre le belligérant capteur et la Puissance qui est elle-même partie au litige ou dont le ressortissant est partie au litige, la Cour se conforme aux stipulations de ladite Convention. »

*A défaut de telles stipulations, la Cour applique les règles du droit international. Si des règles générales reconnues n'existent pas, la Cour*

[1] L'Œuvre de La Haye et les deux Conférences de la Paix de 1899 et 1907. — *Revue d'Histoire diplomatique*, 1909, numéro 1, p. 25.

[2] Livre Jaune français. — Conférence navale de Londres, 1908-1909. Paris, Impr. nat., 1909.

[3] Livre Jaune français, p. 9.

*statue d'après les principes généraux de la justice et de l'équité, etc.*

Il était nécessaire de faire cesser l'imprécision et l'incertitude d'un pareil texte, alors surtout qu'il touchait « aux principes mêmes que la Cour, en connaissant des appels portés devant elle, appliquerait aux questions de haute importance touchant à la police et à la pratique navales. »

Ce fut la tâche de la Conférence navale de Londres.

## I

Dans une circulaire du 28 février 1908, adressée à diverses Puissances, le Gouvernement britannique, qui avait pris l'initiative de cette Conférence, suggérait les questions suivantes pouvant en constituer le programme, et invitait les Puissances à faire connaître leurs vues à leur égard dans des mémorandums préparatoires :

A) *Contrebande (y compris les circonstances dans lesquelles les différents articles peuvent être considérés comme de contrebande, les pénalités auxquelles expose leur transport, l'exemption de visite d'un navire convoyé, ainsi que les règles relatives aux dommages-intérêts à accorder lorsque, des navires ayant été saisis, il est reconnu en fait qu'ils transportaient de la marchandise innocente).*

B) *Blocus (y compris les questions relatives au lieu où la saisie peut être effectuée, ainsi que la notification qui est nécessaire avant qu'un navire puisse être saisi).*

C) *La doctrine du voyage continu au double point de vue de la contrebande et du blocus.*

D) *La légalité de la destruction des navires neutres avant leur condamnation par une Cour des prises.*

E) *Les règles concernant les navires ou les personnes neutres rendant des services contraires à la neutralité (assistance hostile).*

F) *La légalité de la transformation d'un navire de commerce en bâtiment de guerre en haute mer.*

G) *Les règles relatives au transfert des navires de commerce d'un*

*pavillon belligérant sous un pavillon neutre au cours ou en prévision des hostilités.*

H) *La question de savoir si la nationalité ou le domicile des propriétaires devait être adopté comme l'élément dominant pour décider si la propriété est propriété ennemie.*

Les États suivants acceptèrent l'innovation du Gouvernement britannique : l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et la Russie. La Conférence se réunit à Londres le 4 décembre 1908.

Pour faciliter ses travaux, le Gouvernement britannique présenta aux délégués un *Livre Rouge* contenant, après une courte introduction, un « Exposé des vues exprimées par les Puissances dans leurs Mémorandums et des observations destinées à servir de base aux délibérations de la Conférence ».

Le protocole final fut signé le 26 février 1909, en même temps qu'une déclaration adoptée à l'unanimité, sous le titre : *Déclaration relative au droit de la guerre maritime.*

Les questions du programme reproduites plus haut, ont toutes été résolues, sauf les deux portées sous les lettres F et G. La transformation et la retransformation en pleine mer restent donc à régler, ainsi que l'influence de la nationalité et du domicile des propriétaires sur la qualification de neutres ou ennemis à donner aux marchandises.

## II

La Déclaration constate tout d'abord, dans une *Disposition préliminaire*, que « les règles contenues dans les chapitres suivants répondent, en substance, aux principes généralement reconnus de droit international ».

Elle comprend *neuf chapitres* (art. 1 à 64), traitant : I. Du blocus en temps de guerre : — II. De la contrebande de guerre ; — III. De l'assistance hostile ; — IV. De la destruction des prises neutres ; — V. Du transfert de pavillon ; — VI. Du carac-

tère ennemi : — VII. Du convoi ; — VIII. De la résistance à la visite ; — IX. Des dommages et intérêts.

Les *Dispositions finales* (art. 65 à 71) sont destinées à assurer l'exécution de la Déclaration, dont les dispositions, dit l'article 65, « forment un tout indivisible », et à fixer les formes des ratifications, adhésions et dénonciations, auxquelles elle pourra donner lieu et qui seront adressées et déposées à Londres, dans les archives du Gouvernement britannique.

Analysons sommairement ses principaux articles :

§ 1. — *Le Blocus.*

Il doit être limité aux ports et aux côtes de l'ennemi ou occupés par lui ; effectif, ce qui est, d'ailleurs, une question de fait ; impartialement appliqué aux divers pavillons.

L'entrée et la sortie des ports bloqués peuvent être accordées à des navires de guerre ou à des navires neutres en détresse.

Les articles 8 à 13 règlent la déclaration et la notification du blocus, de ses modifications, de ses interruptions et de ses reprises, de sa levée volontaire, — le tout à peine de nullité du blocus. La déclaration doit préciser : la date du commencement du blocus, les limites géographiques du littoral bloqué, le délai de sortie à accorder aux navires neutres. La notification doit être faite aux Puissances neutres par la Puissance bloquante et aux autorités locales par le commandant de la force bloquante.

La saisie n'est permise qu'en cas de violation d'un blocus connu : elle doit être nettement caractérisée.

§ 2. — *Contrebande de guerre.*

Deux sortes de contrebandes sont spécifiées, et les objets, considérés de plein droit comme contrebande de guerre, sont énumérés dans les articles 22 et 24 : la contrebande absolue et la contrebande conditionnelle.

Les Puissances peuvent toujours modifier la nomenclature ainsi fixée, au moyen d'une notification spéciale.

Ne peuvent être déclarés contrebande de guerre :

Les objets et matériaux « qui ne sont pas susceptibles de servir aux usages de la guerre : dix-sept sortes d'articles différents sont particulièrement désignés dans l'article 28.

Les objets et matériaux servant aux malades et aux blessés (mais ils peuvent être réquisitionnés moyennant indemnité, s'ils sont destinés à l'ennemi), ceux à l'usage du navire, de l'équipage et des passagers.

Sont saisissables, en raison de leur destination :

Les objets de contrebande absolue, destinés au territoire de l'ennemi ou à un territoire occupé par lui;

Les objets de contrebande conditionnelle, destinés à l'usage des forces armées ou des administrations de l'ennemi (sauf l'or et l'argent monnayés et en lingots, les papiers représentatifs de la monnaie), pour la guerre;

Les opérations de saisie et ses conséquences sont réglées minutieusement.

§ 3. — *Assistance hostile.*

L'assistance hostile de la part d'un navire neutre résulte des faits suivants :

Voyage spécial en vue de transport de passagers individuels incorporés dans la force armée de l'ennemi, ou en vue de la transmission de nouvelles dans l'intérêt de l'ennemi;

Transport d'un détachement militaire de l'ennemi ou de personnes prêtant, pendant le voyage, une correspondance directe aux opérations de l'ennemi;

Le tout à la connaissance, soit du propriétaire, soit de l'affréteur, soit du capitaine, et aussi lorsque l'ouverture des hostilités est connue ou présmmée connue.

Part directe prise avec hostilités :

Direction ou contrôle d'un agent placé à bord par le gouvernement ennemi;

Affectation exclusive au transport de troupes ennemies ou à la transmission de nouvelles dans l'intérêt de l'ennemi;

Dans tous ces cas, confiscation du navire et des marchandises appartenant au propriétaire du navire.

§ 4. — *Destruction des prises neutres.*

En principe la destruction est interdite, avant qu'il ait été statué sur la validité de la prise;

Exception est faite seulement, lorsque cette interdiction peut compromettre la sécurité du bâtiment de guerre ou le succès de ses opérations;

En cas de nullité ou d'abus de la prise, des indemnités sont dues par le capteur.

§ 5. — *Transfert de pavillon. — Caractère ennemi. — Convoi. Résistance à la visite. — Dommages et intérêts.*

Le caractère neutre ou ennemi d'un navire est déterminé par le pavillon qu'il a droit de porter. Le caractère neutre ou ennemi des marchandises, par le caractère neutre ou ennemi de leur propriétaire.

Telles sont les deux règles principales, qui dominent les questions réglées par les derniers chapitres de la Déclaration. Leur application varie suivant l'époque et la connaissance réelle ou présumée des hostilités.

## III

La Conférence navale de Londres a poursuivi l'œuvre de codification commencée par la Déclaration de Paris de 1856 et continuée par la deuxième Conférence de la Paix de 1907.

Quelques questions restent encore en suspens; mais la nécessité de l'accord unanime s'imposait pour leur solution.

En notant la nouvelle étape, heureusement parcourue, nous devons un hommage aux efforts généreusement donnés et aux importants résultats obtenus.

Léon Adam.

# M. DE BISMARCK
## A LA DIÈTE DE FRANCFORT
ET LA
# POLITIQUE DE LA PRUSSE
## PENDANT LA GUERRE DE CRIMÉE

---

Vers le milieu de l'année 1852, il ne semblait pas qu'un conflit pût éclater en Europe. Les agitations révolutionnaires qui, dans les différents États, avaient succédé à la crise de 1848 avaient disparu et l'équilibre, après une restauration de solidité au moins apparente, semblait régner désormais entre les grandes puissances. C'est à peine si la question du Zollverein, qui naissait alors entre l'Autriche et la Prusse, pouvait donner quelque sujet d'inquiétude.

Mais cette tranquillité générale était illusoire. Il y avait en Europe comme un malaise qui ne pouvait échapper à un œil perspicace. Le tsar Nicolas qui avait fourni son concours à l'Autriche pour réprimer la révolution hongroise et était en somme le facteur principal de son écrasement, avait vu son influence grandir démesurément. Il croyait le moment venu de réaliser des rêves grandioses caressés depuis sa jeunesse. Il voulait se poser en défenseur attitré de la foi grecque dans l'Empire ottoman afin d'enchaîner la Sublime Porte à sa politique. Il pouvait supposer, du reste, que l'arrivée sur le trône de France (fin de 1852), de Napoléon III, le propre neveu du grand Empereur, et qui incarnait au début de son règne la Révolution triomphante,

serait le signal en Europe de bouleversements prochains. On connaissait son passé révolutionnaire, on le savait partisan d'une vague doctrine des nationalités, et les souverains de la Sainte-Alliance pouvaient craindre de le voir déchirer les traités de 1815.

Ils avaient tout fait, comme Nicolas Ier et François-Joseph d'Autriche, pour étouffer, notamment en Allemagne, la révolution de 1848 qui avait détruit un instant la Confédération factice péniblement constituée en 1815. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, s'était prêté avec l'Union restreinte à ces velléités d'émancipation qui étaient un échec à la politique allemande de l'Autriche et le prince de Schwarzemberg l'avait obligé à s'amender, à abandonner ses rêves unitaires, à capituler finalement à Olmütz. L'Autriche reprenait en Allemagne un rôle prépondérant. Depuis que la Diète était rétablie, elle semblait à nouveau vouloir imposer à la Confédération une direction unique, pour faire échec aux projets de la Prusse. Nicolas lui-même avait procuré à l'Autriche son appui moral pour étouffer la révolution allemande; mais, si la tentative unitaire avait échoué, de même que la tentative d'union restreinte, les troubles profonds qui l'avaient provoquée n'avaient pas entièrement disparu, les sentiments populaires ne s'étaient pas modifiés! Tous les Allemands rêvaient d'une union étroite qui ferait de leur pays une nation homogène. Il y avait un élan inouï de patriotisme chez tous ces États secondaires qui formaient la Confédération germanique: il y avait également comme le mouvement d'expansion d'une race, qui, longtemps tenue en tutelle par un État plus fort, voulait désormais constituer un Empire puissant et indépendant.

Ces États savent tous que l'ancienne Confédération, telle qu'elle a été organisée en 1815, ne peut durer. Le vieux cadre dans lequel la nation allemande est en quelque sorte enserrée éclate de toutes parts sous une poussée unitaire, dont les symptômes se manifestent depuis cinquante ans déjà. Il y a là, non seulement le plus beau rêve et le désir le plus légitime, mais

aussi comme une impérieuse nécessité. Les petits États allemands veulent échapper à la domination, soit de l'Autriche, soit de la Prusse, les deux grandes puissances qui, en Allemagne, se disputent la suprématie. Il leur faut alors constituer à leur profit l'unité allemande.

Mais si l'Autriche veut dominer en Allemagne, de son côté la Prusse qui a reçu pour son Roi, du Parlement de Francfort, l'offre de la couronne impériale, qui a déjà formé l'union restreinte, qui a des aspirations ambitieuses, veut constituer cette unité à son profit. Et cette unité, sous le sceptre du roi de Prusse, se formerait au détriment des États secondaires qui rêvent d'être indépendants de l'Autriche chassée d'Allemagne.

Voilà l'idée directrice de la politique prussienne depuis plusieurs années, politique inspirée de Frédéric II qui en avait posé les jalons. Dès son avènement, il affirmait la mission historique de la Prusse en Allemagne, et songeait à une Confédération de l'Allemagne du Nord. Cette politique n'était donc pas un simple accident dans l'histoire de la Prusse et avait subi très peu de variations depuis cent ans dans ses desseins et dans ses procédés. Mais laissée aux mains des successeurs incapables de Frédéric II, elle avait été en partie abandonnée pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. En 1813, la lutte contre les Français avait permis au patriotisme prussien de se manifester, de grouper toutes les énergies contre l'ennemi commun et de préparer en 1815 l'éclatante revanche d'Iéna. L'idée unitaire devait se développer, grandir encore, en même temps que la situation de la Prusse s'affermissait en Allemagne; il n'y avait plus besoin pour la réaliser que d'un politique habile, aidé et favorisé par les circonstances. Tant il est vrai qu'en politique étrangère comme en politique intérieure, un homme d'État qui réussit a vu d'abord la fortune lui sourire et les événements se présenter à lui sous un tel aspect, que sa plus grande habileté consistait surtout à en tirer profit.

Dans cette Europe qui semblait apaisée, tout en gardant encore les traces évidentes des secousses qui l'avaient ébranlée, la crise

allemande, toujours ouverte, semblait chose plutôt grave, au moment même où se formait en Turquie un orage dont la répercussion pouvait se faire sentir sur toute l'Europe centrale. L'empereur de Russie venait de lancer à nouveau la question d'Orient si souvent posée et toujours à résoudre.

On sait, en effet, que la querelle des Lieux-Saints entre moines grecs et moines latins, querelle qui, au début, semblait mal comprise de tous les diplomates, vint mettre aux prises la Russie et la Turquie en 1853. Sous le fallacieux prétexte de protéger les chrétiens grecs d'Orient, le tsar cherchait évidemment à soumettre l'Empire du Sultan à son protectorat, en le dominant par la religion. Il réalisait de la sorte, et les projets de ses prédécesseurs et les aspirations de son peuple, et les rêves de sa jeunesse. Quand la circulaire de M. de Nesselrode, ministre des Affaires étrangères de Russie, du 11 juin 1853, vint annoncer aux Cours d'Europe les intentions de Nicolas d'occuper les Principautés de Moldavie et de Valachie si la Turquie ne lui faisait aucune concession, la France et l'Angleterre se montrèrent bien résolues à prévenir, à quelque prix que ce fût, toute domination du tsar sur l'Empire ottoman. La France revendiquait, à l'encontre du tsar de Russie, des droits incontestés que lui accordaient plusieurs traités, et l'Angleterre était adversaire déterminée de tous les empiétements de la Russie au delà des Balkans. Mais quelles allaient être, en présence de ce nouveau conflit, l'attitude de la Prusse et l'attitude de l'Allemagne ?

La seule apparition de cette menace trouble les cours allemandes; car elles se demandent avec anxiété si elles retireront quelque profit d'un conflit européen au point de vue de l'unité allemande. Elles voient la France se préparer à jouer un rôle en Orient et redoutent qu'un succès pour ses armes ne lui permette de tenter quelque entreprise contre les petits États des bords du Rhin que son ambition ne cesse de convoiter. De même la Prusse, qui envisage tout événement européen à son seul point de vue, sait que la Russie dans le conflit oriental devra ménager l'Autriche qui, par sa position sur le Danube, pourrait arrêter toute

entreprise de Nicolas contre la Turquie. Pour acheter au moins sa neutralité, elle devra lui faire de grosses concessions, et en Allemagne évidemment, où l'Autriche aspire à dominer. La Prusse verra alors sa rivale gagner encore en influence à son détriment. Lors de la capitulation d'Olmütz, la Russie en abandonnant la Prusse n'a-t-elle pas permis à l'Autriche d'imposer à cette dernière des conditions humiliantes? La Prusse ne l'oubliait pas, et ses craintes de voir la Russie favoriser à nouveau l'Autriche étaient des plus justifiées.

L'Autriche elle-même, qui avait en Allemagne et dans son Empire, et en Italie et dans les Balkans, des intérêts si complexes et si différents, redoutait tout conflit en Orient qui la détournerait un instant des préoccupations que lui donnaient et la question allemande et la question italienne. Ainsi les cours allemandes, et principalement la Prusse, vont chercher au début à prévenir le conflit oriental.

L'Autriche après l'occupation des Principautés par la Russie, le 4 juillet, proposa, avec l'appui de la Prusse, pour maintenir encore la paix, s'il était possible, la réunion à Vienne des ambassadeurs des grandes Puissances. Ils rédigeraient une note conciliatoire qui serait transmise à Saint-Pétersbourg et à Constantinople. Ce fut une déclaration ambiguë et vague (1er août 1853) que les ministres turcs interprétèrent de façon tout à fait différente et qui finalement n'aboutit pas.

L'émoi grandit parmi les cours allemandes en présence de cet insuccès. Néanmoins jusqu'à la dernière minute, elles conservèrent quelque espoir de paix, et le 5 décembre, après la réouverture des Conférences de Vienne, la Prusse signa avec l'Autriche, la France et l'Angleterre le protocole du 5 décembre 1853, point de départ d'une négociation sérieuse pour la paix, basée sur les deux principes de l'intégrité de l'Empire ottoman et l'indépendance gouvernementale du sultan.

Mais, à ce moment-là, la destruction par la Russie qui, dans la circonstance, manqua de sang-froid, de la flotte turque dans le port de Sinope, souleva en E pe le plus grand émoi. La

Russie et la Turquie étaient désormais aux prises en Asie et dans les Balkans; il était évident que la situation de la Prusse allait devenir des plus délicates. Tandis que la France, l'Angleterre et l'Autriche cherchaient à la faire entrer dans la coalition, le tsar la sollicitait en sens contraire. Il se faisait d'étranges illusions à son endroit; il croyait fermement rencontrer en Prusse un appui sérieux, puisque des liens de famille l'unissaient à Frédéric-Guillaume. D'un autre côté, il s'imaginait que l'Autriche, par reconnaissance pour le service qu'il lui avait rendu en 1849, en l'aidant à réprimer la révolution hongroise, préviendrait en Europe toute coalition contre lui. Or, l'Autriche ne décidera rien sans la Prusse, et son attitude découlera de celle que Frédéric-Guillaume croira devoir adopter. A cet égard, elle agira comme elle a toujours fait, et notamment en 1815; pour dominer en Allemagne elle ne doit pas adopter une ligne de conduite qui puisse différer de celle suivie par la Prusse. Aussi, à Vienne, le comte Orloff et, à Berlin, le baron Budberg, au lieu de rapporter pour leur maître la promesse d'une neutralité bienveillante que désirait le tsar, se virent opposer un refus par François-Joseph et Frédéric-Guillaume.

Si le roi de Prusse n'avait pas cédé aux offres du tsar, c'est qu'un des partis qui s'agitaient à la cour de Prusse avait pris assez d'influence pour faire prédominer sa volonté. Et ceci nous amène à dépeindre la physionomie de la cour de Berlin, après avoir indiqué qu'elle devait être sa politique.

Deux partis se trouvaient en présence et se disputaient la faveur du Roi, d'abord le *Parti libéral* actuellement au pouvoir en Prusse, qui interprétait le sentiment public et cherchait à soustraire le Roi aux influences de son entourage. Ce parti était soutenu par le baron de Manteuffel et l'héritier du trône, le prince Guillaume; il détestait l'Autriche et demeurait hostile à la Russie, depuis l'humiliation d'Olmütz. Du reste, il sentait que le tsar qui n'aimait pas le parti libéral ne laisserait pas à la Prusse l'hégémonie de l'Allemagne; or, il désirait avant tout faire l'unité allemande au profit de la Prusse. Ce parti avait su se maintenir

au pouvoir, car il avait une certaine fixité dans les idées et suivait une politique réaliste, exempte de sentiments.

Le *Parti de la Croix*, au contraire, très prussien, voulait le *statu quo* en Allemagne, car il craignait de voir un changement quelconque profiter aux libéraux. Il jouait un rôle prépondérant depuis la révolution de 1848 dans les conseils de la Couronne; s'il était petit en nombre, il était puissant en influence. On le considérait en général comme très favorable à la Russie. On pouvait remarquer cependant dans son sein, trois nuances d'idées assez distinctes qui se confondaient souvent : l'*Idée exclusivement russe*, représentée par le général de Gerlach et son frère, le président; l'*Idée protestante, dogmatique* et *piétiste*, adoptée particulièrement par le Roi et le général de Goeben; puis l'*Idée prussienne*, pure, féodale, anticonstitutionnelle et ultra-conservatrice[1].

Ce parti, quoique secondé par la Reine et par le second frère du Roi, le prince Charles, était impopulaire, mais payait d'audace, usait de violence et faisait valoir son crédit près du souverain. Par l'entremise des membres de ce parti, le ministre de Russie pouvait conférer directement avec le Roi, par-dessus la tête du ministre des Affaires étrangères, baron de Manteuffel.

La Russie avait ainsi de fortes positions à la Cour et dans le gouvernement. Deux ministres dans le Cabinet lui étaient entièrement dévoués, et le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. de Lecoq, était *persona grata* à Pétersbourg. Les grands dignitaires, les généraux et même le prince Charles, à l'encontre de son frère, le prince de Prusse, affichaient hautement leurs sympathies pour l'empereur Nicolas[2].

Ces deux partis très opposés étaient en lutte ouverte, et leurs journaux soutenaient leurs idées politiques. *La Gazette de la Croix* était l'organe du *parti de la Croix* : elle traduisait ses passions

[1] ROTHAN, *La Prusse et son Roi pendant la guerre de Crimée*, p. 44-45. 1 vol. Paris, 1888.

[2] « Je tiens la Prusse dans ma poche », disait avec outrecuidance le baron de Budberg.

avec acrimonie et prenait même à partie le président du Conseil. Les amis de l'héritier présomptif : le comte de Goltz, le comte d'Usedom, le comte de Pourtalès M. de Bethman-Holveg, ripostaient avec véhémence contre ces attaques dans le *Preussische Wochenblatt*. Leur but était de soustraire M. de Manteuffel aux influences russes; ils s'efforçaient ainsi de l'entraîner surtout vers la France et vers l'Angleterre.

Que pensait le Roi au milieu des factions qui se disputaient tour à tour l'influence à la Cour, des intrigues qui permettaient à leurs membres d'acquérir la situation capable de faire triompher les idées du parti? Il restait pour tous une énigme vivante, l'indécision en personne. « Demi-théologien, demi-lettré, d'une imagination versatile, éprouvant une invincible répugnance à se décider, partagé entre ses sympathies pour l'Angleterre, son aversion pour la France et sa condescendance envers son beau-frère qui le dominait sans le ménager. L'empereur Nicolas le taxait d'idéologue; il l'appelait révolutionnaire, démagogue, dès qu'il faisait mine de résister à sa volonté[1]. » Sa conversation était décousue, ses idées sans ordre et ses raisonnements sans logique. La fausseté des notions qui servaient de base à ses jugements faisait qu'il n'y avait avec lui aucun fait acquis à la discussion.

Tout en favorisant secrètement le *parti de la Croix*, il n'appartenait à aucun parti. Il ne savait pas choisir entre une politique et une autre. En réalité, il tenait à l'unité allemande et faisait ouvertement beaucoup de concessions aux libéraux. Il était ainsi opposé à la Russie, mais de cœur avec elle, par suite de ses liens de famille et du serment qui, depuis Postdam, faisait du tsar de Russie son allié secret. Il détestait la France et craignait les entreprises de Napoléon III. Il avait, au contraire, une affection paternelle pour la reine Victoria; il était le parrain du prince de Galles : en somme, il admirait l'Angleterre, mais n'osait se prononcer pour elle de crainte de s'aliéner la Russie.

[1] Rothan, *op. cit.*, p. 50.

La raison lui commandait de marcher avec la France et l'Angleterre, si ces deux puissances lui permettaient de réaliser l'unité allemande. Même il sembla un instant esquisser une négociation avec la France, sans la pousser plus loin, car il ne se fiait pas à elle. En réalité, ses antipathies et ses sympathies l'entraînaient d'un autre côté. C'était en somme un indécis; il y avait en lui ce que M. de Humboldt appelait : *le dualisme des sentiments*.

Telle était la situation de la cour de Berlin, où des factions rivales se disputaient une influence politique qu'il leur était aisé de conserver, puisque le roi de Prusse n'avait ni la décision, ni la volonté nécessaires pour faire prédominer une ligne de conduite unique. Telle était la situation de la Prusse elle-même, en Allemagne, et par rapport à l'Europe qui se préparait alors à trancher par les armes les difficultés qui venaient de donner lieu au conflit oriental. Tout semblait donc merveilleusement préparé en Prusse pour un politique avisé qui se mettrait délibérément du côté du parti le plus puissant, afin d'exercer dans le pays, à la cour principalement et enfin sur l'esprit du Roi, l'influence nécessaire; et si cet homme d'État était doué d'une grande énergie, s'il possédait un caractère flexible, insinuant, très apte à se plier aux circonstances, s'il avait des idées de politique étrangère très nettes et très résolues, il arriverait nécessairement à diriger à cette époque troublée, même sans être à la tête du gouvernement, la politique flottante et indécise de la Prusse que son ministre des Affaires étrangères et son roi lui-même abandonnaient en quelque sorte au gré des événements. Grâce à lui, la Prusse pourrait jouer un rôle prépondérant en Europe, entre l'Autriche hésitante et l'Allemagne trop ambitieuse, et en présence des grandes puissances qui charchaient tour à tour à l'entraîner dans leur alliance. M. de Bismarck était cet homme. Son arrivée à la Diète, comme envoyé de la Prusse, nous paraît aujourd'hui non pas le simple effet du hasard, mais une preuve évidente que les événements eux-mêmes semblent contribuer ensemble au moment décisif à préparer les destinées d'un grand pays; et ces coups de fortune sont fréquents dans

l'histoire de la Prusse. Il nous est facile désormais d'étudier successivement les idées politiques de M. de Bismarck et d'envisager son attitude vis-à-vis des faits, pour montrer quelle influence il a exercée, pendant la guerre de Crimée, à la Diète de Francfort, sur la politique de la Prusse.

## I

C'était parmi les membres de la noblesse qui secondaient le prince de Prusse dans son opposition énergique contre les prétentions libérales, que se faisait remarquer par la véhémence et le caractère absolu de son loyalisme, un jeune député de l'ordre équestre de la province de Saxe, M. Otto de Bismarck-Schönhausen. Il était né le 1er avril 1815, près de Stendhal, d'une famille qui était depuis des siècles enracinée dans le sol du Brandebourg, dans ce margraviat devenu au cours des âges le royaume de Prusse. De bonne heure, il se signala, paraît-il, par son caractère exubérant, difficile à ployer sous la discipline maternelle ou scolaire. Il fut envoyé en pension à Berlin, où il cultiva surtout les langues étrangères, selon les conseils de sa mère, qui voulait faire de lui un diplomate; et en 1831 il commençait ses études à l'Université de Göttingen. Après avoir travaillé comme élève magistrat au tribunal de Berlin (1835), il fit un court séjour dans les bureaux de l'administration, à Postdam, et se fixa dans ses terres après la mort de son père. En sa qualité de propriétaire de l'ordre équestre, il fut alors élu comme délégué à la Diète de Poméranie. Il siégea à la Diète de Saxe et, en 1847, était nommé député suppléant à la Diète de Berlin, au moment où Frédéric-Guillaume IV faisait l'essai du régime représentatif[1]. Il entra définitivement à la Diète comme représentant du parti féodal conservateur, et son attitude se résuma dans une guerre à outrance aux libéraux et à la démocratie. Puisqu'il appartenait

[1] L. Simon, *Histoire du prince de Bismarck*, p. 162. 1 vol. Paris, 1890.

au parti des *Hobereaux* ou de *la Croix*, il avait épousé évidemment les idées révolutionnaires et rétrogrades de ses chefs, MM. de Stahl et de Gerlach, en même temps que la politique de tout son parti.

Ses sympathies allaient à la Russie et à l'Autriche. Il ne rêvait pas encore, en effet, de l'unité allemande; il se contentait de désirer pour la Prusse, dans la Confédération, une *situation équivalente* à celle de l'Autriche. Partant de cette idée, il avait jusque-là combattu l'Union restreinte d'Erfurt, et avait fortement conseillé à Frédéric-Guillaume IV le refus de la couronne impériale. Comme tout son parti, il avait soutenu par esprit de contre-révolution la convention d'Olmütz que le prince de Prusse appelait un second Iéna, et qu'il considérait comme un acte de sagesse.

Lorsqu'après Olmütz, Frédéric-Guillaume essaya d'un rapprochement avec l'Autriche, sous les auspices de Nicolas, afin de combattre en commun la Révolution, il crut découvrir dans le fougueux orateur du parti féodal l'homme de la situation et le nomma plénipotentiaire à la Diète de Francfort, après qu'il eût servi quelque temps en qualité de conseiller intime sous les ordres de M. de Rochow, ministre de Prusse.

M. de Bismarck arriva à Francfort avec l'intention de s'entendre et nullement, ainsi qu'on l'a dit depuis, pour venger son roi de l'humiliation subie à Olmütz, encore moins pour reprendre à son compte la politique unioniste de M. de Radowitz, qui impliquait la suprématie de la Prusse en Allemagne [1]. Il était seulement très dévoué à la Prusse et organisa vite au siège de la Confédération, avec des ramifications dans le midi de l'Allemagne, une presse hostile aux gouvernements, dont les tendances n'étaient pas sympathiques à la Prusse. Il n'admettait pas le patriotisme bavarois ou saxon, russe ou autrichien; il ne croyait qu'au *patriotisme prussien*. Aussi trace-t-il dans sa *Correspondance diplomatique*, avec une plume passionnée d'humiliants tableaux de l'Allemagne. Il la

[1] L. Simon, *op. cit.*, p. 69.

montre divisée, jalouse, impuissante, prête à toutes les compromissions. Il révèle les sourdes hostilités des États du Nord, leur menées ténébreuses, incapables qu'ils sont de sacrifier à la grandeur nationale le moindre de leurs intérêts particuliers. Il s'attaque enfin aux cours ambitieuses du Midi, en coquetterie avec la France, et il les montre prêtes à se coaliser avec l'Autriche contre la Prusse. Mais probablement ses sympathies pour l'Autriche et la Diète étaient moins profondes qu'il ne voulait l'avouer, ou bien les impressions mauvaises qu'il concevait de la société et de ses collègues influencèrent ses convictions politiques, car au bout d'un mois de résidence à Francfort, sa *Correspondance diplomatique* avec M. de Manteuffel démentait son attitude passée. Il en arrivait à répudier les souvenirs d'Olmütz et à ne voir partout que « le spectre autrichien ». Il n'avait plus la même foi dans la Sainte-Alliance et abandonnait la politique de 1850 pour chercher à briser les liens que l'Autriche avait imposés à son pays.

*
* *

La situation de M. de Bismarck à Francfort était, du reste, exceptionnelle. Il avait été envoyé à la Diète sur la volonté expresse de son souverain et sa position en bénéficiait singulièrement. En relisant sa correspondance avec M. de Manteuffel, on peut se demander lequel des deux dirige la politique prussienne, de l'ambassadeur ou du Président du Conseil. Ses rapports directs au roi, ses lettres à des intimes ou à des confidents du souverain prouvent que M. de Bismarck s'autorise de son zèle et de son loyalisme pour donner des conseils, qui souvent ne lui sont pas demandés, et même de critiquer les instructions qui ne répondent pas à ses propres sentiments. « On comprend qu'un homme auquel de pareilles allures de liberté et d'émancipation hiérarchique furent permises, devait bouleverser bien des traditions qui s'étaient implantées au sein de la Diète germanique [1]. »

[1] L. Simon, *op. cit.*, p. 73.

Il se déclara d'abord adversaire de cet organe fédéral qu'il trouvait gênant pour le développement des ambitions prussiennes. Puisqu'il ne pouvait le supprimer, il s'attacherait tout au moins à en paralyser l'action. Pour lui, la Prusse dénoncerait un jour ou l'autre les traités fédéraux et reconstituerait la Confédération, de telle manière que les intérêts prussiens seraient avant tout sauvegardés. Mais momentanément, il croyait préférable de ménager l'Allemagne pour mieux faire pièce à l'Autriche[1].

Quoi qu'il en soit, il ne redoute pas encore pour l'instant un conflit en Orient; ce qu'il craint plutôt dans l'avenir, c'est une alliance franco-russe, et juge nécessaire, pour en diminuer l'influence, de se placer entre la France et la Russie. Les sympathies de la France seront acquises à la Prusse : ne lui a-t-elle pas fait déjà des avances en vue d'une alliance[2] ? L'empereur Napoléon rêve de bouleversements en Europe pour l'application de son programme des nationalités et sera probablement entraîné à faire la guerre à l'Autriche. La Prusse aura peut-être alors un certain rôle à jouer.

Dès maintenant, il faut s'attirer les bonnes grâces de la Russie, et si cette puissance négocie une alliance avec la France, la Prusse aura quelque chance de ne pas être écartée. C'est, du reste, la politique de tout le parti féodal et des personnages de l'entourage du Roi, politique qui s'oppose à celle du parti libéral, hostile à la Russie et favorable à un accord avec l'Autriche. M. de Bismarck voit déjà dans les complications orientales un moyen de contrarier les visées politiques de l'Autriche. Il aura ainsi toute liberté de faire sentir à cette puissance la nécessité d'acheter par des concessions importantes, en Allemagne, le concours de la Prusse. « Si cependant la guerre éclate, écrivait-il à M. de Manteuffel, je pense que le sang-froid de Votre Excellence ne cédera

[1] Voir *Correspondance diplomatique du prince de Bismarck : Rapports sur la Question d'Orient, 9 décembre 1853, 5 avril 1854*, t. Ier, p. 206-248. Paris, 1883.

[2] *Mission de Persigny à Berlin.*

pas devant d'autres conseillers et que nous n'irons pas nous faire casser la tête pour les beaux yeux de qui que ce soit. S'il y a profit à en tirer, alors c'est autre chose[1]. »

Il représentait, dans ses conseils au Roi, que la Prusse n'avait que faire de travailler à la grandeur de l'Autriche; « que cette puissance désirait s'approprier les Principautés; que d'autre part elle se prêterait à la reconstitution de la Pologne, opération qui coûterait à la Prusse plusieurs provinces et qui, rétablissant un grand État entre l'Autriche et la Russie, rendrait les froissements, les conflits, plus difficiles entre ces deux monarchies[2] ». La Prusse doit chercher d'abord à se concilier l'Allemagne en paraissant défendre exclusivement les intérêts germaniques, elle laissera ensuite l'Autriche servir les siens propres en Orient. Si elle se rapproche de la cour de Vienne, ce sera non pas pour la défendre contre la Russie, mais pour l'immobiliser, la neutraliser. Le jour où cette puissance aura étonné le monde par l'immensité de son ingratitude vis-à-vis du tsar, et se verra abandonnée de toutes les puissances occidentales, la Prusse pourra aisément lui arracher l'Allemagne, comme le Piémont l'Italie, sans craindre de voir la Russie ou les autres puissances prendre fait et cause pour elle. D'un autre côté, M. de Bismarck se flattait que, si l'Autriche était entraînée dans la guerre, les États secondaires d'Allemagne dont on aurait défendu les intérêts et pris la cause en main, au lieu de l'assister, seconderaient les efforts de la Prusse qui se trouverait ainsi à la tête de l'Allemagne!

Tel fut le point de vue auquel se plaça M. de Bismarck pendans toute la durée de la crise orientale; telle fut la raison déterminante des conseils qu'il prodigua avec une ardeur passionnée au Roi et à M. de Manteuffel. Par l'intermédiaire de son ami, le général de Gerlach, il correspondait directement avec le Roi par-dessus la tête de son ministre des Affaires étrangères pour lui exposer ses idées et ses vues politiques. Le Roi, qui est un

[1] *Correspondance diplomatique, ibid.*
[2] *Ibid.*

faux libéral et garde au fond du cœur les sentiments du *parti de la Croix*, l'estime tout particulièrement. En se rapprochant de la Russie, M. de Bismarck flatte ses sympathies secrètes. Il parvient à gagner souvent ses faveurs et à se faire écouter de lui. Avec son caractère hésitant, impressionnable, Frédéric-Guillaume était, en effet, accessible à tous les conseils, surtout s'ils abondaient dans les idées qui lui étaient chères. Et pourtant M. de Bismarck n'est pas à Berlin et ne peut intervenir comme il voudrait. Il réside à Francfort et se décide à y jouer un rôle d'autant plus important qu'il veut avoir par contre-coup une influence prépondérante en Russie et à la Cour. De là son insistance dans ses rapports et dépêches à M. de Manteuffel, de telle sorte qu'il ne semble pas être l'agent chargé d'exécuter des ordres et de ne donner des avis que lorsqu'ils lui sont demandés. De là cette lutte opiniâtre, d'abord sur le terrain fédéral contre la politique ambitieuse de la Diète qui veut résister à la Prusse et à l'Autriche pour constituer une troisième Allemagne centralisée et unitaire, après s'être fait reconnaître en Europe comme grande puissance, et contre la politique de l'Autriche qui, après Olmütz, conserve en Allemagne une influence prédominante. Grâce au conflit oriental, il va transporter cette lutte sur le théâtre plus vaste des affaires européennes. Il en fait une question d'amour-propre personnel et va tenir tête résolument à la diplomatie incertaine du cabinet de Vienne.

Le but à atteindre est pour Bismarck de rendre la Prusse solide et compacte, afin de lui permettre de réaliser dans la suite l'unité allemande. Tout converge dans sa politique autour de cette idée, car il est prussien avant tout et veut que la Prusse soit prépondérante en Allemagne. L'Autriche, sous M. de Schwarzenberg, contestait à la Prusse jusqu'au droit d'avoir une politique extérieure indépendante de la sienne; pour M. de Bismarck, le contraire devrait plutôt se produire. Au moins il veut prouver à l'Autriche qu'elle sera frappée d'impuissance dans la réalisation de ses projets politiques, à moins de s'entendre avec la Prusse.

Dans ses conversations avec M. de Gortchakoff, ministre plénipotentiaire de Russie à Stuttgard, il ébauche déjà des rêves d'avenir et pose les jalons de sa politique future. Pour l'instant elle est toute de *prévoyance*, et cherche à écarter les dangers à venir plutôt qu'à dénouer brusquement les difficultés présentes. Mais les idées de M. de Bismarck sont nettes et précises; déjà son influence est considérable à Francfort. Dès lors, on peut se demander s'il n'a pas mieux valu pour lui d'être éloigné de Berlin, au moment où la politique prussienne était si incertaine et son Roi si indécis. Ses conseils ont servi à paralyser l'action des libéraux au pouvoir et, de loin, il a conservé toute l'influence d'un homme nouveau. Il y a souvent de l'habileté à ne jamais aborder de front les difficultés qui se présentent, car celui qui n'a jamais connu l'insuccès peut rêver de faire grand, au jour où la fortune vient à lui sourire.

## II

En mars 1854, Frédéric-Guillaume avait nettement déclaré *qu'il ne ferait jamais la guerre à la Russie*. Mais aussitôt, pour ne se brouiller avec personne, il se hâtait d'envoyer des agents spéciaux à Londres et à Paris, pour expliquer son attitude, en disant qu'il ne s'opposait pas à proclamer dans un protocole que la Prusse signait avec la France, l'Angleterre et l'Autriche, le 9 avril 1854, les principes posés dans l'accord à quatre du 5 décembre 1853. Les grandes puissances établissaient entre elle une étroite solidarité en ce qui concernait la question d'Orient, et cherchaient la solution des questions pendantes sur des bases invariables pour amener la paix entre la Russie et l'Empire ottoman.

Mais la Russie ayant refusé avec hauteur de répondre à la sommation que lui avaient faite la France et l'Angleterre, le 27 février 1854, d'évacuer les Principautés, la guerre fut déclarée (fin mars 1854), après que les deux puissances occidentales

eurent conclu une alliance avec la Turquie (12 mars 1854).

Mais la France et l'Angleterre, avant de commencer les hostilités, sentaient bien que, pour atteindre sérieusement la Russie, il leur fallait le secours militaire de l'Autriche. La seule base d'opérations qui puisse leur permettre une attaque efficace de l'Empire russe, c'est le Danube. La mer Noire comme la mer Baltique ne leur servira que pour des diversions d'entr'actes. Ce n'est pas aux deux extrémités qu'ils pourront frapper à mort l'immense empire moscovite, c'est à peine s'ils lui infligeront des blessures légères dont l'impression ne sera pas durable. Ils doivent le viser au cœur par une attaque prompte et foudroyante. Mais le concours de l'Autriche leur est indispensable. Sa neutralité, qui pourrait toujours se changer en hostilité, serait dangereuse aux armées coalisées engagées sur le Danube. Or, il est certain que l'Autriche est bien décidée à ne pas permettre à la Russie de gagner du terrain en Orient. Elle compte l'en empêcher en s'appropriant, par exemple, les Principautés danubiennes. Mais à chaque fois que l'Autriche veut agir, la politique négative de la Prusse la réduit à l'immobilité. Elle ne se lancera pas dans une guerre sans profit évident, pour que la Prusse qui aurait les mains libres en Allemagne puisse gagner de l'influence à son détriment. M. de Bismarck a compris le rôle que la Prusse est appelée à jouer en cette circonstance, et se prépare, vers 1854, à lui faire décider des destinées de l'Europe.

* *

La France et l'Angleterre, qui n'avaient pu entraîner la Prusse dans une coalition générale, étaient donc bien décidées à former avec l'Autriche une coalition à trois; et cette puissance ne semblait pas écouter leurs propositions avec un trop vif déplaisir. L'arrivée des troupes russes sur le Danube l'alarmait quelque peu. Seulement, elle déclarait ne pas vouloir se lier avec les puissances occidentales, si la Prusse ne signait avec elle un traité de garantie de ses États: de cette façon, elle serait tran-

quille du côté de l'Allemagne. Si la Prusse refusait de signer ce traité, elle lui ferait remarquer qu'elle se jetterait résolument dans l'alliance franco-anglaise et l'abandonnerait. Au fond l'Autriche rêvait toujours d'enchaîner à son service la diplomatie de la Prusse et de l'Allemagne pour jouer un rôle prépondérant entre les belligérants. M. de Bismarck qui, dans sa correspondance présente avec M. de Gerlach, dénonce sans cesse les ambitions de l'Autriche, préconise avec le *parti de la Croix* une politique toute spéciale. Pour sauver la Russie qui n'oubliera jamais le service rendu en cette circonstance, il faut paraître se rendre aux propositions de l'Autriche, même s'unir à elle, non pour l'aider à avancer, mais pour la retenir. Seulement M. de Bismarck n'a pas en ce moment à Francfort un rôle actif; il est plutôt conseiller prophétique, grâce à sa correspondance, et son influence est tout indirecte. Il ne peut diriger les événements à son gré; il n'est même pas tenu au courant du traité qui se conclut avec l'Autriche, le 20 avril, et la décision prise subitement par Frédéric-Guillaume va le surprendre étrangement.

*
* *

Il y avait, en effet, motif à surprise, puisque M. de Bismarck n'avait pas été renseigné, et que ce traité semblait être comme la négation de ses conseils persistants à ne prêter aucun appui à l'Autriche sans compensation.

Mais la lecture du traité le rassura un peu. C'était d'abord un traité de garantie réciproque auquel était joint un acte additionnel stipulant : « Que l'Autriche adresserait au tsar la sommation d'arrêter la marche de ses troupes et de fixer un terme à l'occupation des Principautés, et que les deux parties contractantes prendraient l'offensive, seulement si les Russes franchissaient les Balkans ou déclaraient s'approprier les Principautés ». Mais la Prusse serait consultée sur la rédaction de cet acte et donnerait son avis sur la réponse du tsar, puisqu'elle promettait d'appuyer la sommation; la Confédération germanique également aurait un avis à donner. Puis l'éventualité de l'offensive était

très improbable, car les troupes anglo-françaises commençaient à arriver en Crimée pour contenir les armées russes.

Le roi de Prusse s'était laissé entraîner par ses conseillers intimes à signer ce traité, et avait craint pour la Prusse le danger de l'isolement en face de la coalition qui s'était formée. Il lui en avait coûté cependant de se prêter à un acte si contraire à ses sentiments et si peu conforme au testament de son père, qui lui recommandait de ne jamais se séparer de la Russie [1]. Il est vrai que le traité ne l'engageait à rien et qu'il allait servir, au contraire, à faire perdre à l'Autriche un temps précieux. C'est ce que vit très clairement M. de Bismarck.

En appréciant la Convention, il avait aperçu les points faibles qui permettraient à la Prusse de refuser d'abord sa coopération militaire. Et comme l'Autriche informait le gouvernement prussien de son intention de notifier à la Diète la Convention du 20 avril avec invitation de s'y associer, M. de Bismarck découvrit l'occasion de mener une campagne acharnée contre la diplomatie autrichienne. Aussi se déclara-t-il bientôt très satisfait de la Convention, car elle « bridait » les résolutions éventuelles de l'Autriche. « Il faut nous conserver le veto dans la ligue austro-prusso-allemande et interpréter dans le sens prussien la Convention du 20 avril. Les petits États, qui redoutent la guerre, aideront bon gré mal gré la Prusse dans les efforts qu'elle fera pour retenir l'Autriche [2]... »

C'est là tout le nœud de la politique de M. de Bismarck à la Diète. Il a découvert avec une très grande finesse, dans la clause par laquelle la Prusse demandera aux États de la Confédération germanique d'accéder au traité, « *un sabot* pour enrayer les idées belliqueuses de l'Autriche ». Cette *politique du sabot* est une invention machiavélique de M. Bismarck, car à toute sollicitation de l'Autriche de garantir les Principautés, la Prusse répondra, d'abord qu'elle ne les a pas garanties et qu'elle n'est aucunement compromise sur ce point et qu'enfin elle les garan-

[1] Rothan, *op. cit.*, p. 66.
[2] *Correspondance diplomatique. — Op. cit.*

tirait si la Diète consentait à les garantir elle-même. Or, M. de Bismarck se réserve d'agir personnellement sur la Diète pour modérer l'Autriche.

L'effet immédiat du traité du 20 avril avait été de retarder l'Autriche dans ses efforts auprès du tsar pour l'amener à évacuer les Principautés. La Prusse avait ainsi fait perdre six semaines à l'Autriche qui avait hâte d'adresser au tsar la sommation prévue par les clauses du traité du 20 avril, et pendant ce temps les troupes russes pouvaient assiéger Silistrie avec fureur (mai 1854). Il est vrai que Gortchakoff ne put prendre la ville, mais au moins la sommation ne partit pas de Vienne avant le 4 juin, ce qui donnait aux Russes tout le temps nécessaire pour évacuer les Principautés.

L'armée autrichienne s'apprêtait à les occuper. L'Autriche venait, en effet, de conclure avec la Porte un traité en bonne et due forme, le 14 juin 1854, par lequel elle se faisait attribuer la garde de ces provinces. L'ardeur anti-autrichienne de M. de Bismarck trouva un nouvel aliment dans cette convention : « Puisque l'Autriche, écrivait-il, a fait cet acte en dehors de la Prusse, il faut la laisser livrée aux complications qu'elle va se créer; cela dégage la Prusse qui pourra user de la liberté qu'elle aura ainsi recouvrée [1] ».

Mais l'effort principal de la politique prussienne devait se porter maintenant du côté de la Diète. Dans quel sens M. de Bismarck allait-il diriger cette politique?

Il s'était convaincu dans une enquête pénétrante près de divers États de la Confédération que la Diète accéderait difficilement au traité austro-prussien. « Tous ces gouvernements, disait-il, sont mécontents de la tournure anti-russe que la politique de Vienne a prise... On a plus peur de la France que de la Russie [2]. » De cette façon la Prusse pourra gagner du temps et l'accession de la Diète aura pour principal effet de paralyser la Cour de Vienne. Aussi Frédéric-Guillaume, bien renseigné par

[1] *Correspondance diplomatique. — Op. cit.*
[2] *Ibid.*, t. I. — *Lettre du 5 avril 1854*, p. 248.

M. de Bismarck, tenait absolument à ce que l'Allemagne fût englobée dans l'alliance de garantie; c'était par là un moyen d'immoliser l'Autriche sans se compromettre.

Mais il y a danger à mettre en branle la Confédération germanique. Elle va peut-être trouver là l'occasion de se faire reconnaître comme puissance européenne, comme confédération active, tel qu'en 1815. Tous les États qui la composent sont guidés, en effet, « par une certaine ambition, celle de manifester, par l'intermédiaire de la Diète, leur participation indirecte à la politique européenne, afin de prouver que l'absorption de leur souveraineté dans la politique extérieure des deux grandes puissances n'est pas aussi normale qu'il le semble [1] ». Ce sont les quatre royaumes moyens de Bavière, Saxe, Wurtemberg, Hanovre, assistés souvent de l'électeur de Hesse, des ducs de Bade, de Nassau et de Darmstadt qui, réunis dans une commune action diplomatique, avaient la prétention de jouer en Allemagne le rôle de troisième puissance. Leurs ministres revendiquaient même le droit d'intervenir dans les questions européennes et d'être représentés dans les Congrès. L'occasion leur est offerte de manifester leurs exorbitantes prétentions, et, réunis à Bamberg dans des conférences spéciales (mai-juin 1854), ils refusent d'adhérer au traité du 20 avril. Le danger redouté par M. de Bismarck vient d'apparaître dans la formation de ce parti des Bambergeois.

Les Bambergeois voulaient que les deux grandes Cours négociassent non pas avec chacun d'eux en particulier, mais avec la Confédération germanique représentée par la Diète de Francfort. Le traité devait alors être soumis et non communiqué à la Diète qui le discuterait librement. L'Autriche et la Prusse s'engageraient à défendre la Confédération admise comme *puissance européenne* dans les négociations ultérieures de la question d'Orient, « tels que le règlement du Danube et les droits des populations chrétiennes en Turquie ».

[1] *Correspondance diplomatique. — Lettre du 27 avril 1854*, p. 258.

M. de Bismarck va s'employer à Francfort à amoindrir les efforts de ce parti, en même temps que sa *politique du sabot* lui servira d'autre part à retenir l'Autriche. Et c'est ici qu'il révèle toutes les ressources de son esprit en montrant qu'il savait accommoder admirablement ses principes aux circonstances. Sa supériorité sur ses collègues de la Diète était manifeste; jusque-là, elle lui avait servi à déverser sur eux le ridicule, en combattant leurs desseins. Il leur donnera des conseils, les prendra en quelque sorte sous son égide, pour faire pièce à l'Autriche. De cette façon il arrivera à empêcher cette puissance de former au sein de la Diète une majorité capable de forcer la main à la Prusse, en faisant triompher ainsi sa propre politique. Ses collègues seront incapables de deviner tous ses projets secrets; ils se laisseront aisément désarmer par un adversaire bien supérieur et se rendront à ses raisons. Dans la pensée de M. de Bismarck, les États confédérés, dans toutes les phases de la lutte qui commence, « tâcheront de se ranger à temps du côté de celui qui leur paraîtra devoir être le plus fort, pour peu que celui-ci garantisse le maintien de la souveraineté de leurs princes... » Par conséquent, il voulait faire ressortir à la Diète le fait que « les intérêts de la Prusse dans la question d'Orient concordent avec ceux des autres États allemands, tandis que les intérêts de l'Autriche les dépassent [1] ». C'est ainsi qu'il se servait de la Diète pour arrêter l'Autriche, en cherchant à s'attacher les petits États favorables à la Prusse. « Nous tirerons quelque avantage de la conformité de nos intérêts avec ceux des Bambergeois..., ils pourront nous servir à accroître la pression que nous aurions lieu d'exercer pour rappeler l'orgueil militaire de l'Autriche à la raison [2]. » Mais d'un autre côté il cherchait à retenir la Diète en lui inspirant la crainte d'une entente avec l'Autriche. Il ne faut pas que la Diète, au milieu de toutes les complications orientales, puisse faire l'unité allemande à son

[1] *Correspondance diplomatique*, t. I, *op. cit.* — *Lettre du 26 avril 1854*, p. 257.

[2] *Ibid.* — *Lettre du 23 juillet 1854*, p. 276, et voir *Lettre du 23 août 1854*.

profit. « Nous ne courrons pas le risque d'être influencés par les Bambergeois, mais nous profiterons de leur direction pour les mettre sous le vent et voguer à pleine voile[1]. » La Prusse surveille la Diète et la modère; elle est en quelque sorte collée à ses flancs, et aucune décision ne saurait être prise désormais en dehors d'elle.

Il en est ainsi, d'abord en ce qui concerne la garantie des Principautés. Il faut faire intervenir la Diète pour les garantir afin d'obliger l'Autriche qui les occupe à écarter les troupes des Alliés. Or, c'est l'intérêt de la Prusse, qui penche fortement pour la Russie, de retarder les Alliés dans leur marche et de les obliger, ce qui a lieu effectivement, à entreprendre la longue et difficile campagne de Crimée, au lieu d'envahir la Russie méridionale par les Balkans. Pourquoi la Prusse s'associerait-elle, en effet, aux exigences de l'Autriche, « qui a commencé par demander l'évacuation des Principautés danubiennes », exigences qui « se sont graduellement élevées[2] ? » La Prusse est-elle obligée de « rendre des services de police à l'Autriche à titre gratuit ? Par quoi l'Autriche a-t-elle mérité cela ? » Si M. de Bismarck juge utile parfois de s'associer à la politique de l'Autriche, c'est uniquement pour l'empêcher d'attaquer la Russie : or, « M. de Buol s'imagine qu'il peut, en tout état de cause, compter sur l'appui de la Prusse[3] ». Même le 26 août 1854, l'Autriche, dont il dirige la politique, « ne renonce pas au projet de s'attacher les forces de l'Allemagne, de manière à pouvoir les entraîner dans une guerre de conquête contre la Russie. Les États moyens sont peu disposés à suivre cette politique, stérile pour eux et dangereuse pour tous, surtout tant qu'elle restera abandonnée à la direction arbitraire du comte de Buol, dans les capacités et la réflexion duquel on n'a pas la moindre confiance...[4] »

M. de Bismarck jugeait sévèrement le comte de Buol, dont la

[1] *Correspondance diplomatique. — Lettre du 23 juillet 1854. — Ibid.*
[2] *Ibid. — Lettre du 24 août 1854*, p. 301.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid. — Lettre du 26 août 1854*, p. 306.

politique indécise était à juste titre l'objet de ses critiques. Le ministre d'Autriche ne jouait pas franc jeu avec les Bambergeois et cherchait à flatter les puissances occidentales auxquelles il ne promettait rien. Bref, il mécontentait tout le monde. Pour éviter les réclamations de la France et de l'Angleterre, il crut devoir provoquer la réouverture des conférences de Vienne. C'était un moyen de préciser dans une déclaration solennelle les garanties à exiger de la Russie qui négligeait de répondre de façon précise au protocole du 9 avril. Mais la Prusse, conformément à la politique tracée par M. de Bismarck à Francfort, refusa de siéger plus longtemps à Vienne, pour ne pas s'exposer à se brouiller avec la Diète et à faire le jeu de l'Autriche, de même qu'elle ne voulut pas prendre part à la rédaction des fameuses notes de Vienne, échangées entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, comme gage de leur parfaite entente dans la question orientale.

Du reste, la Diète avait fait à l'Autriche une longue opposition en refusant sans cesse d'adhérer au traité de garantie. Elle ne voulait accorder son adhésion qu'à la condition de traiter en puissance européenne. M. de Bismarck ne pouvait admettre semblable prétention, et refusait de se prêter à ce jeu très habile de la Diète. Il avait dû à ce sujet s'entendre avec l'Autriche, et cette concession faisait partie de sa politique, puisqu'elle favorisait les intérêts prussiens en Allemagne. Comme les Bambergeois exigeaient que la réponse de la Russie à la sommation autrichienne d'évacuer les Principautés et au protocole du 9 avril, leur fût soumise par l'Autriche, afin de l'examiner, non pas pour en discuter les termes (il était de leur intérêt de s'en montrer hautement satisfaits), mais pour faire acte de grande puissance, M. de Bismarck trouva bon de laisser l'Autriche négocier seule avec la Diète. C'était là un moyen de compromettre l'Autriche, en lui facilitant l'occasion de retenir la Diète par une attitude énergique. Et de fait, M. de Buol démontra aux Bambergeois qu'ils ne pouvaient examiner la réponse russe qu'à la condition d'adhérer au traité de garantie. La Diète y consentit, le 24 juillet.

M. de Bismarck avait réussi à s'opposer encore une fois aux prétentions unitaires de la Confédération, pendant que d'un autre côté il se servait d'elle à nouveau contre l'Autriche. Comme les notes de Vienne étaient à ce moment soumises à la Diète pour obtenir son adhésion, il lui souffla de n'accepter que les deux premiers points des fameuses notes qui seules intéressaient véritablement le monde germanique. La politique de l'Autriche était encore une fois mise en échec.

* * *

Mais les victoires remportées par les Alliés en Crimée (l'Alma, 20 septembre; Balaklava, 25 octobre; Inkermann, 5 novembre) intimidèrent et la Prusse et l'Autriche, pendant que la France et l'Angleterre, enhardies par leurs succès et très désireuses d'obtenir l'alliance autrichienne qui leur permettrait d'abréger une guerre longue et coûteuse, prenaient à l'égard de cette puissance une attitude menaçante. La Prusse semble alors renoncer à la politique que M. de Bismarck vient de soutenir à Francfort. Elle consent, en effet, à garantir les Principautés (traité du 26 novembre 1854, sous forme de convention additionnelle au traité du 20 avril), pour empêcher en quelque sorte l'Autriche de céder aux instances des Alliés.

Il semble, à première vue, que la Prusse vient de favoriser les Alliés contre la Russie, mais M. de Bismarck, qui n'a pas changé d'attitude, va corriger les effets de la nouvelle Convention en cherchant à faire intervenir la Diète, toujours pour enrayer l'action de l'Autriche. D'abord il amène la Russie à déclarer, le 28 novembre, qu'elle accepte les notes de Vienne, à la condition de les accompagner d'un commentaire, ce qui nécessitera l'ouverture de conférences à Vienne et permettra de gagner du temps. Sur ces entrefaites, l'Autriche est plus que jamais l'objet de sollicitations pressantes de la part des Alliés qui, même pour l'intimider davantage, cherchent l'alliance du gouvernement qu'elle haïssait et suspectait le plus, le Piémont. Comme les négocia-

tions de Turin l'alarment profondément, et que M. de Bismarck lui conseille en ce moment de résister aux exigences de la Diète, ce qui lui fait croire à un appui possible de la part de la Prusse, elle signe avec la France et l'Angleterre le traité du 2 décembre 1854.

Les termes du traité étaient des plus vagues et des plus élastiques. L'Autriche, toujours en retard, a-t-on dit, d'une année, d'une armée et d'une idée, et qui ne voyait pas que l'heure était venue de prendre résolument un parti, avait à dessein cherché la possibilité de louvoyer, en se réservant une échappatoire possible. Elle avait déclaré que tout dépendait de la Confédération. En réalité les puissances occidentales qu'elle avait cru amadouer ne pouvaient se déclarer satisfaites et la Diète était outrée de cette trahison de l'Autriche. Quant à M. de Bismarck, il laissait échapper son mécontement dans une lettre du 8 décembre, à M. de Manteuffel. Il n'approuvait guère la convention du 26 novembre. « Son ambition prussienne ne pouvait se familiariser avec cet acte... » Le traité du 2 décembre l'épouvantait surtout, « à l'idée, écrivait-il, de faire des sacrifices et de courir des dangers pour servir l'Autriche, pour les péchés de laquelle le Roi a une indulgence que je souhaiterais de trouver pour les miens auprès du Bon Dieu[1] ». Il sait en tout cas tirer merveilleusement parti des circonstances. La Prusse a, en effet, consenti à garantir les Principautés, mais M. de Bismarck entraîne la Diète à les garantir également par suite des *circonstances menaçantes* qui se produisent, ce qui veut dire en réalité que « l'Allemagne est beaucoup plus alarmée par l'attitude des puissances occidentales que par celle de la Russie ». Il est en outre spécifié que la Convention n'est pas, comme l'eût voulu l'Autriche, une application du traité conclu le 20 avril (9 décembre 1854).

La Prusse a joué double jeu, détruisant d'une part ce qu'elle édifiait de l'autre. Les Principautés se trouvent garanties de la

[1] *Correspondance diplomatique.* — *Op. cit.*, p. 342.

sorte contre la France et l'Autriche, et non plus contre la Russie. M. de Bismarck a obtenu ce beau résultat en excitant près des Bambergeois la crainte de la France. D'autre part, l'Autriche se voyant abandonnée et de la Prusse et de la Diète, et compromise à nouveau aux yeux de tous, quitte le parti des Alliés, en se servant de l'échappatoire qu'elle s'est ménagée dans le traité du 2 décembre, ce qui va nécessiter la réouverture de conférences à Vienne. Quoi qu'il en soit, pour l'instant, la Russie évite, une fois de plus, grâce à la Prusse, les dangers d'une coalition à trois.

*
* *

Les cabinets de Paris et de Londres n'étaient pas assez naïfs pour ne pas s'apercevoir que l'Autriche les avait joués: ils se décidèrent à ne plus la ménager. Napoléon surtout était très aigri de l'attitude irrésolue de cette puissance, et dans le dessein secret de lui faire craindre une revanche de Novare, il poussa activement la conclusion définitive de l'alliance avec le Piémont déjà préparée par l'acte dn 26 décembre 1854 et qui eut lieu le 26 janvier 1855.

L'Autriche, pour conjurer ce danger, essaye encore à cette époque de donner le change aux deux puissances occidentales par une affectation de zèle qui ne devait pas lui être profitable. Dès la fin de décembre [1], elle demande à la Diète et à la Prusse d'ordonner la mobilisation de leurs troupes, en se fondant sur les engagements pris récemment envers elle par la Prusse (26 novembre) et la Confédération (9 décembre). C'est un piège qu'elle tend ainsi à la Prusse et à la Diète. Si, en effet, elles acceptent la mobilisation, elles se trouveront du fait paralysées dans leur opposition aux puissances coalisées, et l'Autriche, suivant son vif désir, pourra facilement entrer dans l'alliance franco-anglaise sans se compromettre aux yeux de l'Allemagne.

[1] Dépêche du comte de Buol du 24 décembre.

M. de Bismarck évente le piège. Il reproche amèrement à l'Autriche d'avoir trompé l'Allemagne par le traité du 2 décembre, conclu à son insu. Dès lors, « l'acte additionnel du 26 novembre, dit-il, perd toute valeur du moment que l'Autriche signe à notre insu des traités avec les puissances occidentales et se laisse entraîner dans une guerre offensive avec la Russie... Le cabinet de Vienne cherche, en effet, à combiner ses engagements et ses déclarations du 20 avril, de la Conférence de Vienne du 26 novembre avec d'autres actes sans rapport avec les précédents, qu'il tronque et qu'il mêle à dessein, afin d'en former un réseau capable d'entraver la liberté d'action de la Prusse[1] ». Il est donc opportun de repousser la levée de troupes demandée par le comte de Buol, d'après la convention du 20 avril, parce que le « cas de besoin », indiqué par le traité, n'existe pas[2]. D'un autre côté, il s'efforce de démontrer à la Diète que les précautions militaires doivent être prises non pas contre la Russie, mais contre la France. Les intérêts germaniques ne sont pas menacés du côté de l'Orient, mais du côté de l'Ouest, puisque les troupes françaises ont l'intention de traverser les provinces rhénanes pour se rendre dans les Balkans et que leur présence en Allemagne est un danger national[3]. Finalement, grâce aux menées habiles de M. de Bismarck, la Diète et le gouvernement prussien opposent un refus catégorique à la demande de mobilisation formulée par le Cabinet de Vienne (30 janvier).

Mais M. de Bismarck fait encore plus. Puisqu'il était évident que les mesures à prendre n'étaient motivées « ni par le désir d'influer sur la marche des négociations engagées en vue de la paix, ni par la nécessité de protéger les troupes autrichiennes », il ne fallait pas les faire dévier de leur véritable objet, mais les expliquer tout simplement par l'article 2 de l'acte fédéral, en consacrant l'observation des prescriptions mêmes du

[1] *Correspondance diplomatique. — Op. cit. Lettre du 1er janvier 1855*, p. 358.
[2] *Ibid.*, p. 365. — *Lettre du 3 janvier 1855.*
[3] Voir *Lettres du 29 janvier 1855*, p. 385; *11 février 1855*, p. 393; *12 mars 1855*, p. 415.

droit fédéral[1]. C'est pourquoi, le 8 février 1855, il faisait adopter à la Diète une résolution aux termes de laquelle les contingents fédéraux étaient mis sur le pied de guerre, non pas au point de concentration des corps d'armée, mais dans leurs cantonnements respectifs. Cela signifiait qu'ils n'auraient pas à quitter le sol de la Confédération, qu'ils avaient l'Allemagne seule à défendre et contre qui? sinon contre la France. Les troupes prussiennes et allemandes se massèrent dans les provinces rhénanes et dans les places fédérales, et le projet que caressait Napoléon III d'envoyer une armée à travers l'Allemagne pour attaquer la Russie corps à corps, en prenant l'Autriche et les Principautés comme base d'opérations, échouait grâce à la Prusse, sous l'inspiration de M. de Bismarck. Elle venait de sauver la Russie pour la seconde fois, en lui rendant à peu de frais un service que celle-ci ne devait jamais oublier.

Mais les agissements de M. de Bismarck donnent lieu en ce moment à des plaintes de la part de l'Angleterre et de la France[2], qui demandent à la Prusse de blâmer son représentant et même de le rappeler de Francfort. Si la cour de Berlin eut l'air de désapprouver les excès de zèle de M. de Bismarck, en définitive elle ne le désavoua pas officiellement, et surtout ne le rappela pas de Francfort. Aussi écrivait-il, le 16 mars 1855, à M. de Manteuffel : « Je remercie Votre Excellence d'avoir réfuté dans son rescrit du 2 courant les critiques dirigées par la France contre ma prétendue conduite... Je ne vois dans les insinuations dirigées contre ma personne qu'un témoignage flatteur donné au zèle avec lequel j'ai rempli mes devoirs[3]. »

Néanmoins les Alliés et principalement Napoléon III ne sont

[1] *Correspondance diplomatique, op. cit.* — *Rapport du 7 février 1855*, p. 387.

[2] Cette plainte avait été déposée par M. de Moustier, ambassadeur de France à Berlin, plainte qui fut portée jusqu'au trône de Sa Majesté le Roi, qui approuva la conduite du délégué à la Diète. M. de Moustier avait discuté avec M. de Bismarck, qui lui avait fait une visite à Berlin, l'attitude de la Prusse dans la question d'Orient, et lui avait dit : « Cette politique va vous conduire à Iéna. » A quoi M. de Bismarck répliqua : « Pourquoi pas à Leipzig ou à Waterloo ? » — Voir *Correspondance diplomatique*, t. II, p. 2.

[3] *Correspondance diplomatique*, t. I, p. 422, 424.

pas indisposés contre la Prusse. Ils attribuent l'attitude de M. de Bismarck à son zèle prussien qui l'entraîne à combattre l'Autriche en toute circonstance. Ils pensent que le mobile germanique est le principal facteur de la politique prussienne et commencent à s'apercevoir que rien ne pourra se faire en Europe, si la carte de l'Allemagne n'est pas modifiée et transformée.

Quant à l'Autriche, elle ne peut plus s'allier aux puissances maritimes; elle est paralysée en quelque sorte par la Prusse et l'Allemagne coalisées contre elle. Alors elle opère un revirement dans sa politique et va travailler maintenant à pacifier l'Europe. Et dans ses efforts vers la paix, il faut remarquer que si l'Autriche fait encore des avances aux Alliés, la Prusse est toujours fidèle à la Russie. Désormais, la situation des puissances ne saurait être modifiée et l'influence de M. de Bismarck ne se fera plus sentir à la Diète. Il est, en effet, arrivé à ses fins : prévenir toute alliance de l'Autriche avec les puissances occidentales, ce qui aurait pu amener l'écrasement définitif de la Russie. C'est pourquoi la dernière période de la guerre, dans cette étude sur le rôle de M. de Bismarck, ne présente plus qu'un intérêt de minime importance.

*
* *

Il semble un moment que la mort du tsar Nicolas, survenue le 2 mars 1855, va changer la face des choses. Mais son fils, le nouveau tsar Alexandre II, déclare, en lui succédant, qu'il suivra précisément la même politique que ses prédécesseurs. Ce changement de règne, en Russie, fut en tout cas un prétexte à la réouverture des Conférences de Vienne (16 mars), d'autant plus que la Prusse cherchait à décider le nouvel Empereur à proposer la paix. Elle avait manifesté d'abord l'intention de siéger aux Conférences, mais on lui avait répondu que son accession préalable au traité du 2 décembre était nécessaire. Pour gagner du temps et en faire perdre aux Cours occidentales,

elle avait déclaré qu'elle voulait conclure avec les Cabinets de Paris et de Londres un traité spécial, au lieu de se contenter d'une simple accession à celui du 2 décembre. Au fond elle désirait traîner les choses en longueur et éviter à tout prix de prendre parti. C'est pourquoi, finalement, elle ne siégea pas à la Conférence, qui du reste échoua, malgré tous les efforts de M. de Buol. Tout espoir de paix était à nouveau repoussé.

Mais les Alliés ne réussissaient pas en Crimée. Sébastopol tenait bon, malgré les 200 000 hommes qui l'assiégeaient et dont les assauts sans cesse renouvelés restaient infructueux. On commençait à croire en Europe que les Alliés seraient obligés de lever le siège. La Prusse s'en réjouissait. L'Autriche, hésitante jusque-là dans la conduite à tenir, crut le moment venu d'opérer une nouvelle volte-face et de prendre le parti de la Russie, en se rapprochant très ostensiblement de la Prusse et de la Diète. C'était en même temps une occasion pour François-Joseph et M. de Buol de manifester aux deux puissances alliées tout le mécontentement qu'ils avaient ressenti de leur union intime avec le Piémont. L'Autriche propose donc un désarmement à la Confédération, qui d'abord fait la sourde oreille et déclare maintenir les mesures prescrites le 8 février (arrêté du 24 juillet 1855). Cependant comme l'Autriche commence à donner des gages, en rappelant dans l'intérieur de l'Empire les troupes considérables qu'elle avait tenues jusque-là massées en Galicie pour observer la Russie, la Confédération suit son exemple et la Prusse également (juillet-août 1855).

Mais ce revirement est intempestif. S'il permet au tsar de dégarnir sa frontière de Pologne et d'envoyer en Crimée les troupes immobilisées pour tenir tête à l'Autriche, ces nouveaux renforts n'ont pas le temps d'être transportés à Sébastopol. Cette place forte succombe sous un assaut furieux, le 8 septembre 1855, après un siège mémorable qui suffit à lui seul à illustrer les annales militaires de la Russie.

Il ne semble pas cependant que la paix soit acquise et que la crise orientale soit sur le point de se terminer. Le tsar, qui voyait

la coalition épuisée et le territoire russe à peine entamé à l'extrémité de l'Empire, désirait continuer la guerre. L'Angleterre y penchait également. Elle aurait voulu pour la Russie une défaite plus complète. Mais Napoléon comprenait enfin ce que la guerre coûtait à la France pour un profit minime; il l'avait faite à contre-cœur et il songeait désormais à favoriser les Russes pour s'en faire dans l'avenir des alliés utiles. Il déclara que la guerre ne continuerait qu'à la condition de soulever partout la question des nationalités. Les puissances et principalement l'Autriche, effrayées des conséquences qui résulteraient pour l'Europe de l'application dans les divers Etats d'un semblable principe, travaillèrent de concert à la paix (décembre-janvier 1856).

La Prusse devait prendre un parti. Allait-elle s'associer aux préliminaires de paix proposés à la Russie par l'Autriche qui l'engageait à y adhérer, et à entrer résolument dans l'alliance des trois puissances? M. de Bismarck était d'un avis très opposé. « Si nous entrons dans le concert des puissances, nous renongons à la position indépendante que nous avons prise pour tomber sous la pression d'une majorité de trois contre un ou avec la Sardaigne et la Turquie de cinq contre un... Nous risquons de perdre d'un seul coup les fruits de deux ans de sagesse, les fruits de notre union avec les Etats de l'Allemagne, des ménagements que nous avons gardés envers la Russie, du prestige et de la force de la position que nous avons prise vis-à-vis des belligérants, si nous accédons au programme oriental [1]. » Il préfère même l'exclusion de la Prusse, qui gardera ainsi toute sa liberté d'action pour plus tard, puisque de la sorte « les stipulations arrêtées par les négociateurs, qui ne peuvent avoir qu'un intérêt secondaire pour des tiers, ne seront garanties, ni par la Prusse, ni par la Confédération [2]. »

Le roi Frédéric-Guillaume pensait différemment. Il ne pouvait se consoler d'être tenu à l'écart. L'approche du Congrès lui

[1] *Correspondance diplomatique*, t. II, *op. cit.* — *Lettre du 25 janvier 1856*, p. 91.

[2] *Correspondance diplomatique*, t. II, *op. cit. Lettre du 25 janvier 1856*, p. 91.

faisait peser son isolement et il tenait à être représenté ou tout au moins à jouer un rôle décisif en faveur de la paix, au lieu de se conformer à la politique d'abstention que prêchait M. de Bismarck. Il prit une résolution héroïque, il écrivit une lettre instante à l'empereur Alexandre, et « donna l'ordre à son envoyé de déclarer officiellement au comte de Nesselrode que, si la Russie rejetait les préliminaires de paix formulés par l'Autriche, il se verrait dans l'obligation de quitter Pétersbourg[1] ».

Comme toutes les chances d'un retour de fortune avaient disparu pour la Russie, le 15 janvier, le Roi apprit « que le chancelier avait informé l'envoyé d'Autriche que la Russie acceptait sans réserve les conditions de la paix ». La dépêche avait produit son effet : si elle n'était pas la cause de la paix, du moins elle en était le prétexte. La Prusse s'était réhabilitée aux yeux de l'Europe et avait rendu un signalé service à l'Empereur Alexandre.

Mais le *parti de la Croix*, en Prusse, était consterné d'un dénouement qui donnait à tout ce qu'il avait dit et fait depuis le commencement de la guerre un éclatant démenti ; et M. de Bismarck à Francfort, très mécontent de l'attitude du Roi, n'en continuait pas moins à contrecarrer la politique autrichienne qui venait d'être favorisée. Semblables agissements ne pouvaient plaire désormais à la Cour de Berlin. M. de Manteuffel écrivit donc à M. de Bismarck, le 10 février 1856, par ordre du Roi, en l'invitant « à traiter l'affaire avec calme ». M. de Bismarck ne se tint pas pour battu, il fit de nouvelles remontrances contre les instructions ministérielles qui lui enjoignaient de voter, à la Diète, pour l'adhésion aux préliminaires. Il obéira aux ordres du Roi, dit-il, mais il le fera contre sa conviction, tout en avouant qu'une fois de plus, la rivalité autrichienne égare son jugement. Une admonestation sévère de la part de M. de Manteuffel lui fit enfin sentir que ses idées étaient rejetées par le Roi qui ne voulait pas pousser à l'extrême les dissensions avec l'Autriche, et qu'il

[1] Rothan, *op. cit.*, p. 240.

devait cesser son opposition. « Je suis fâché, écrivait M. de Manteuffel, en prenant un ton d'excuse, de vous causer du chagrin par mes instructions. »

Or, les désirs secrets de Frédéric-Guillaume, qui éprouvait un vif dépit de ne pas se voir convoqué au Congrès de Paris réuni le 25 février 1856, allaient être en partie réalisés, puisque la France, avec cette générosité qui fut trop souvent le fond de sa politique, la faisait admettre aux Conférences, à la fin des délibérations, le 18 mars.

Désormais, après l'admission de la Prusse au Congrès de Paris, la question orientale se trouvait soustraite aux délibérations de la Diète de Francfort, et M. de Bismarck allait être un spectateur passif des événements européens pour lesquels Paris devenait la scène diplomatique.

*
* *

Quoique la Prusse en réalité n'ait pas siégé au Congrès de Paris, elle était cependant arrivée à ses fins. Suivant les sages conseils de M. de Bismarck, elle était restée neutre dans la guerre d'Orient et n'avait indisposé contre elle aucune puissance européenne. M. de Bismarck exposait très justement au gouvernement prussien que son alliance était très recherchée par toute l'Europe. Par l'Angleterre qui avait besoin d'un contrepoids à la France, par la Russie dont il s'était fait une amie et à laquelle il avait prêté à très gros intérêts en la soutenant dans la guerre d'Orient, par l'Autriche qui tenait à se faire garantir ses possessions italiennes et par la France elle-même qui cherchait à prévenir cette garantie pour la réalisation des projets que caressait Napoléon. La France, du reste, ne se montrait pas mécontente de l'attitude de la Prusse, car elle n'attribuait pas les indécisions de cette puissance à son hostilité contre elle, mais plutôt à la nécessité de défendre ses intérêts en Allemagne. Elle ne blâmait même pas M. de Bismarck pour sa conduite à la Diète de Francfort, et l'année suivante, quand se posera la question de

Neuchâtel et quand Napoléon III s'offrira pour la régler, Bismarck sera désigné pour venir à Paris traiter de l'affaire avec l'Empereur et sera fort bien accueilli. Il avait du reste réalisé tout son programme : celui d'accroître en Allemagne l'influence de la Prusse, qui s'est faite la protectrice des intérêts allemands contre l'Autriche, désormais abandonnée et desservie par toute l'Europe. Et le vrai vaincu de la guerre de 1856 n'était pas le Cabinet de Pétersbourg, qui sortait de la lutte avec des alliés nouveaux, mais celui de Vienne qui par son attitude incertaine s'était aliéné tout le monde. La Prusse pouvait désormais édifier sa fortune aux dépens de l'Autriche, et la Russie, reconnaissante des services rendus, devait l'y aider puissamment. « Après cette paix, disait M. de Bismarck, nos relations avec la Russie seront meilleures qu'avant la guerre, tandis que celles de l'Autriche et des Bambergeois seront plus mauvaises. *Le jour du décompte viendra, fallût-il l'attendre des années :* la Russie saisira l'occasion d'un désaccord entre l'Angleterre et la France ou l'Autriche, ou bien celle d'une révolution intérieure éclatant dans l'un des Etats pour rattraper ce qu'elle perd maintenant [1]. » M. de Bismarck avait eu le mérite de prévoir les choses, c'est pourquoi il avait voulu avant tout. projet qui venait également de se réaliser, se glisser entre la France et la Russie et empêcher la conclusion d'une alliance à laquelle il croyait fermement à l'issue de la guerre. Maintenant il pouvait envisager sans crainte l'avenir, puisque la Prusse se trouvait dans les meilleurs termes et avec la France et avec la Russie. Plus tard il rappellera avec orgueil au Reichstag que la Prusse et l'Allemagne devaient à ses inspirations et à son attitude à la Diète de n'avoir pas été entraînées à cette époque, et pour leur plus grand malheur, dans une lutte contre la Russie.

Il est des forces cachées dans la nature que l'homme découvre par surprise et qui, utilisées, transformées par son habileté propre, semblent destinées tout à coup à changer le cours nor-

[1] *Correspondance diplomatique*, t. I, *op. cit.*, p. 366. *Lettre du 9 décembre 1851.*

mal des choses. M. de Bismarck, modeste représentant à la Diète de Francfort d'une nation plus ambitieuse que puissante, ne laissait pas deviner, en 1856, aux Cabinets de l'Europe toutes les ressources de son génie. Et cependant, une grande largeur de vues, une netteté d'esprit remarquable, des dispositions naturelles à se plier aux circonstances, une volonté inébranlable dans la poursuite d'une même idée et une indifférence complète sur le choix des moyens pour la faire triompher s'étaient déjà révélées dans l'attitude du diplomate prussien à la Diète. Du poste secondaire qu'il occupait, il avait dirigé en quelque sorte et le ministre des Affaires étrangères, et l'Allemagne et l'Autriche elle-même pour faire, au profit de la Prusse, le traité de Paris de 1856. Ces qualités devaient se développer et celui qui, en véritable homme d'Etat, savait mesurer l'importance des moyens dont il disposait à la grandeur du but poursuivi, n'avait plus désormais qu'à tirer parti des circonstances déjà si favorables à la Prusse. L'avenir devait nous apprendre avec quelle habileté il saurait profiter des fautes que ses adversaires accumuleraient comme à plaisir, pour réaliser son rêve de l'unité allemande au profit de la Prusse, et élever sa patrie à un rang qu'elle n'avait encore jamais atteint, en s'attirant l'admiration de l'histoire.

J. Aulneau.

---

# UN ESSAI

DE

# PÉNÉTRATION PACIFIQUE EN ALGÉRIE

## LES NÉGOCIATIONS DU GÉNÉRAL CLAUZEL

AVEC LE BEY DE TUNIS

(1830-1831)

*(Suite*[1]*)*

## II

Les appels des principaux acteurs de la négociation n'étaient pas destinés à détourner Clauzel des démarches qu'il poursuivait à Paris. Le général, dans ses réponses, entretenait la confiance de ses correspondants; pour donner plus de poids à ses arguments, il communiquait au ministère de la guerre ces encouragements dont certains se doublaient de détails très précis sur les préparatifs des Tunisiens[2]. Aussi bien cette persévérance n'était pas perdue : l'attitude de l'ancien chef paraissait si résolue que Sébastiani avait cru devoir, dans une très longue lettre, l'assurer qu'il ne nourrissait aucune prévention personnelle contre lui. Il se défendait formellement d'être l'auteur de l'indiscrétion dont l'accusait Clauzel : le mauvais vouloir venait de Soult qui, en

[1] Voir la *Revue d'histoire diplomatique*, 1909, n° 1.

[2] Clauzel à Keredin Aga, 12 mars; à Hussein Bey, 12 avril; à Soult, 12 mars et 12 avril; — Soult à Clauzel, 25 mars.

saisissant les bureaux des Affaires étrangères de la question, dégageait sa responsabilité au profit de son collègue, ce qui, d'ailleurs, était rien moins qu'exact. Les flatteries n'étaient pas ménagées : Sébastiani se plaisait à reconnaître « les nouveaux et importants services » que Clauzel avait rendus à la France. La différence de leurs appréciations provenait seulement de ce que le ministre « s'était fait une loi d'embrasser ces questions sous des rapports plus étendus et plus variés » que le général. Ces témoignages, destinés à apaiser la colère de Clauzel, marquaient aussi un changement symptomatique dans l'esprit de Sébastiani : il reconnaissait en effet « des avantages réels » dans les conventions dont il avait combattu « la forme plus que le fond » et se montrait disposé à entreprendre une nouvelle négociation. Il s'assimilait les projets de Clauzel mais alourdissait les charges des Tunisiens ; le général avait laissé dans le vague certains points, pour ne pas effrayer ses interlocuteurs ; car la réalisation pratique, habilement conduite, suppléerait aux lacunes voulues du texte : Sébastiani, au contraire, imbu des procédés diplomatiques et dont l'intelligence n'avait pas la souplesse de se plier aux diverses contingences qui se présentaient, entendait préciser pour la régularité des formes : quoi qu'il en soit, les circonstances renversaient ses idées premières et le conduisaient à un brusque revirement d'opinion.

Clauzel trouvait en effet dans Berthezène un secours inattendu : le nouveau commandant en chef devait, à son arrivée, rédiger un rapport sur les conventions ; l'état des esprits, dans les sphères administratives de la capitale au moment de son départ, permet d'inférer qu'on souhaitait ce rapport peu favorable. Berthezène, en débarquant à Alger, se trouvait dans une singulière situation : son caractère indécis et son ignorance avouée de l'Afrique [1] le prédisposaient à subir l'influence de son entourage, composé en majeure partie d'hommes dévoués sinon à la personne du moins aux idées de son prédécesseur. Aussi,

[1] Sebastiani à Clauzel, 7 mars.

dès sa première lettre, Berthezène, après avoir démontré la nécessité de ne pas dégarnir Oran de crainte des Marocains et d'exiger d'eux l'évacuation immédiate de Tlemcen, assurait Soult de l'excellence des projets de Clauzel, en plus des projets énumérés par leur créateur. Ils facilitaient, par l'occupation de la ville et d'un port sur la côte, l'exercice de notre droit de pêche au corail, troublé par les pirates auxquels on devait à tout instant payer rançon pour des naufragés; et de conclure : « Sous quelque point de vue qu'on considère cette affaire, il semble nécessaire de sanctionner ce qui a été fait sous peine de perdre toutes les considérations et de rendre ennemies toutes les populations de la Régence ainsi que des États de Tunis ». Quinze jours après, même affirmation : Berthezène, comme effrayé de son audace, se précautionnait de répondre par avance à des accusations de concussion qu'aurait pu motiver sa rapide volte-face et il soulignait, qu'étranger au projet, il « ne craignait pas qu'on lui supposât un autre intérêt que le bien du service; » puis il annonçait que l'arrivée des Tunisiens avait rétabli un peu d'ordre dans le beylicat d'Oran. L'annulation du traité soulèverait les Arabes et les jetterait dans les bras d'un marabout très vénéré pour sa sainteté [1], en même temps qu'elle nous ferait perdre le tribut et, en allumant une guerre continuelle, nous obligerait à entretenir une troupe nombreuse et difficile à nourrir. Au reste aucun Arabe indigène n'était capable de remplir avec autorité les fonctions de bey, et il citait en exemple le

[1] Mahi ed Din, chef de l'ordre religieux des Kadria en Algérie. Il habitait dans une Zaouïa au lieu dit : la Guethna. Maître absolu des Hachem, tribu la plus puissante de l'ouest oranais, il fut appelé à Tlemcen comme arbitre entre les Maures, partisans du Maroc, et les Koulouglis, leurs adversaires. Il consentit à venir s'établir dans la ville pour y maintenir la paix, et par déférence pour Moulaï Abderhaman il prit le titre de Kalifa du sultan du Maroc. Deux ans après, ne pouvant arrêter les luttes des deux partis rivaux, il se retira dans sa Zaouïa, d'où il prêcha bientôt la guerre sainte contre les Français; défait, le 10 octobre 1832, à Sidi-Chabal, il proposa à Mustapha ben Ismaïl le commandement militaire des tribus contre les infidèles : sur le refus de celui-ci, il consentit, le 25 octobre 1832, à proclamer Sultan son jeune fils, Abd-el-Kader, qui devait, pendant de si longues années, combattre nos troupes. (Cf. Court, *op. cit.*, p. 45 et 48.)

bey de Titérie nommé par Clauzel et qui ne rendait aucun service. Le général s'avançait encore jusqu'à critiquer les raisons « plus spécieuses que solides » du ministre des Affaires étrangères : nous avons le droit, disait-il, d'administrer un pays que nous avons conquis et qu'importait à l'Europe que le gouvernement fût turc, maure ou tunisien? Si la France abandonnait le pays, le mandat ne serait-il pas annulé *ipso facto*? Dans chacune de ses lettres, le général en chef renouvelait ainsi ses objurgations en faveur des traités, surtout pour Oran que les Marocains menaçaient sans cesse et dont la perte se serait répercutée jusque dans les environs d'Alger en poussant les douars de la montagne à envahir la plaine de la Mitidja. Il étayait ses arguments des appréciations de Lesseps sur « ces conventions les plus utiles et les plus patriotiques qu'on pût établir » et finissait par cette phrase qu'aurait signée Clauzel : « Vous rendrez service à la France en les faisant (les traités) prévaloir dans les conseils du Roi[1]. »

L'exposé de la situation à Constantine et à Oran venait encore renforcer l'avis de Berthezène. Le bey de Constantine continuait ses rapines, menaçait Bône, et son attitude était si résolument hostile que jamais on ne pourrait espérer s'entendre avec lui. D'autre part les troupes tunisiennes, réorganisées par le commandant Guy[2], envoyé spécialement par Clauzel à cet effet, étaient prêtes à marcher avec 299 artilleurs et sapeurs, instruits à l'européenne. Enfin un certain nombre de tribus du beylicat se montraient favorables et le beau-frère du Bey lui-même s'était rendu à Tunis pour traiter de la remise du territoire,

[1] Berthezène à Soult, 8 et 21 février, 8 mars, 13, 17 et (dépêche télégraphique) 29 mars ; — Rolland de Bussy à Soult, 13 février.

[2] Jean Pierre-Anselme Gui, né en 1792, entré à l'École polytechnique (1810), lieutenant de génie (1812), sert dans la Grande-Armée (1813-1814), capitaine (1816), envoyé en Afrique du 11 août 1830 au 19 novembre 1831, chargé de mission à Tunis où il est nommé aga des troupes d'artillerie et du génie du régiment régulier ; il devait accompagner comme chef d'état-major, le Sahab-Tahab dans l'expédition de Constantine ; retraité en 1843, il est signalé comme ayant donné de grandes preuves de capacité dans sa mission de 1831. (Archives de la Guerre, dossier personnel.)

excédé qu'il était par la cruauté de son parent[1]. A Oran les événements, quoique moins encourageants, parlaient dans le même sens : de nouveau les grains affluaient de l'intérieur; les Arabes, rassurés par la présence d'un prince musulman, semblaient disposés à se soumettre; les habitants de Mostaganem avaient demandé l'aman; Mustapha ben Ismail et Boursali, qui s'étaient dirigés vers Tlemcen, avaient d'abord été reçus avec beaucoup d'égard par les Marocains, puis chargés de chaînes et emmenés à Fez; on espérait qu'à leur retour, édifiés sur la bonne foi de Moulaï Abderrhaman, ils coopéreraient activement à la pacification du pays. Enfin l'empereur du Maroc venait de donner l'ordre à ses troupes d'abandonner Tlemcen, peut-être sur les représentations formelles de Delaporte, peut-être aussi, ce qui est plus vraisemblable, à cause de la révolte d'une partie de sa garde à Mogador et de l'incapacité de Moulaï Ali. Les Tunisiens commençaient à mieux apprécier leur position; cependant les traités les inquiétaient toujours : Dassuma, interprète de Keredin, fut envoyé à Alger pour demander des renforts, mais avec l'ordre secret de s'enquérir de l'état des affaires. Cet homme « rusé », déçu de ne pas rencontrer Clauzel déjà rentré en France, lui écrivit sa crainte de l'abandon des conventions; en même temps, fort bien accueilli par Berthezène, il lui exposait la nécessité de l'active coopération de la France à Oran et obtenait, non sans difficultés il est vrai, une balancelle et cent fusils. Au sortir de cette entrevue, le commandant en chef répétait au ministre la nécessité des conventions au moins[2]. Ces événements et l'attitude de Berthezène n'avaient pas été sans influer beaucoup sur le Cabinet.

Soult était, à n'en pas douter, favorable aux négociations,

[1] Berthezène à Soult, 21 février; — Gui à Clauzel, 24 mars; — Raibert à Raffo, secrétaire du Bey de Tunis, 26 et 28 mars.

[2] Berthezène à Soult, 21 et 27 février, 13, 20 et 30 mars; — Danrémont à Clauzel, 25 janvier; Clauzel à Soult, 4 février; Keredin Aga à Clauzel, 16 février; — Dassuma à Clauzel, 17 mars; — Colonel Lefol, commmandant à Oran, à Delaporte, 11 avril; Delaporte à Sébastiani, 14 avril (ces deux derniers tirés des Archives des Affaires étrangères) et Court, *op. cit.*, p. 42.

mais il prévoyait que Sébastiani ne laisserait à personne le soin de les conduire et, dès les premiers jours de février, il avait suggéré à son collègue de charger un agent diplomatique de les reprendre en sous-œuvre. L'activité de Clauzel devait porter ses fruits : Sébastiani s'habituait peu à peu à l'idée de Soult; il lui annonçait, le 10 mars, que le roi jugeait plusieurs articles des accords non acceptés comme pouvant devenir l'origine d'une conversation nouvelle et qu'il ordonnait d'entamer des négociations, plus restreintes que les précédentes, qui ne préjugeraient pas de notre installation à Alger et qui restreindraient, dans les limites les plus étroites, le pouvoir conféré aux beys tunisiens : Sébastiani demandait en outre à son collègue de lui fournir tous les renseignements utiles pour la bonne gestion de l'affaire. Sans perdre un instant, Soult avertissait Berthezène de regarder les traités comme des conventions militaires de nature à être prises en « très grande considération » et sur lesquels « le conseil statuera incessamment » : jusque-là il fallait « maintenir ces arrangements et les faire exécuter sans compromettre les troupes ». Le général devra continuer de fortifier Mers-el-Kebir et appuyer nos mandataires pour en imposer aux Marocains. Des instructions semblables se succédaient sans interruption : Soult approuvait les ordres laissés par Clauzel à Boyer, priait le ministre de la Marine de transporter à Oran, par le stationnaire d'Alger, les renforts indispensables, envoyait à Sébastiani tous les documents au fur et à mesure qu'ils lui parvenaient, sans attendre de constituer un dossier complet. Cette hâte caractérise suffisamment les opinions du ministre de la Guerre. C'est la première manifestation de l'enthousiasme qui, dans la suite, pousse Soult à préconiser, envers et contre tous, notre installation définitive à Alger. Sébastiani ne partageait pas aussi pleinement cette opinion[1].

Le ministre des Affaires étrangères se trouvait dans une

[1] Sébastiani à Lesseps, 1er mars (tiré des Archives des Affaires étrangères); — à Clauzel, 9 mars; — à Soult, 10 mars; — Clauzel à Boyer (instructions), 19 février; Soult à Berthezène, 11, 16 et 27 mars; Soult à Sébastiani, 13 février, 14, 17, 24 et 27 mars; à Clauzel, 5 mars; à Rigny, 27 mars.

situation embarrassante : qui désigner, en effet, pour conduire la négociation? On ne pouvait songer à Lesseps, trop engagé dans la première et qui n'aurait pas de ce fait une liberté d'esprit suffisante pour mener à bien la seconde. Où trouver « une personne qui possédera, indépendamment de l'intelligence et de la fermeté nécessaires, une certaine connaissance de la langue arabe et de la manière de traiter avec les Musulmans »? Le choix du ministre tomba sur le chef de bataillon Huder, auquel le Département des Affaires étrangères avait déjà confié des missions diplomatiques [1]. Cet officier, mis à la disposition de Sébastiani par Soult, recevrait des instructions qui seraient communiquées au ministère de la Guerre et, avant de gagner Tunis, il passerait par Alger pour s'entendre avec Berthezène [2].

On ne peut lire ce document sans être frappé des contrastes qu'il révèle entre la conduite présente et les idées antérieures de Sébastiani : celui-ci avait refusé les conventions pour une question de forme avant tout, parce qu'elles avaient été conclues par un officier dépendant du ministère de la Guerre, sans qualité à ses yeux pour traiter avec une puissance étrangère; or, faute de rencontrer parmi ses subordonnés les capacités indispensables, il se voyait contraint de charger un officier d'une mission identique; l'action du négociateur restait officiellement soumise au commandant en chef, malgré que Sébastiani eût spécifié à Ber-

[1] Marie-François-Alexis Huder (1798-1831), garde du corps à la compagnie de Luxembourg (1814), nommé chef de bataillon par Clauzel (2 octobre 1830), avait fait la campagne d'Espagne (1822) comme officier d'ordonnance du général Guilleminot, qui l'attacha à son ambassade de Constantinople en 1824. Le 10 février 1830, Huder fut envoyé en Égypte, où « sa parfaite connaissance du pays et des hommes et surtout ses relations de confiance intime avec le vice-roi, l'ont beaucoup servi « pour rapporter un travail considérable sur l'organisation de l'armée d'Egypte ». En mai 1830, il reçut l'ordre de se rendre à Toulon et de mettre à la disposition de Bourmont la science de la langue arabe qu'il avait acquise au cours de ses séjours en Orient. A son retour de Tunis, il fut envoyé à Bône; le 29 septembre 1831, il expirait à bord du brick *l'Adonis*, à la suite d'une blessure à la tête, reçue en combattant les habitants de cette ville. Il était grand (5 pieds 6 pouces) et avait une belle prestance qui impressionnait les Arabes. (Archives de la Guerre, dossier personnel.)

[2] Sébastiani à Soult, 31 mars.

thezène de n'agir que sur les ordres de Paris; mais en laissant au général la direction même apparente de l'affaire sans rien modifier de ses attributions, il reconnaissait ainsi la capacité diplomatique de ses pouvoirs, à l'encontre de ce qu'il avait allégué à Clauzel. Cette fois encore, il s'agissait non pas d'un traité dont la forme solennelle devait être évitée, mais d'une *convention purement militaire passée entre le général en chef et le bey de Tunis*. L'envoyé n'était pas investi d'une mission extraordinaire; il était accrédité, non par le ministre des Affaires étrangères, mais par le général Berthezène [1]. La seule différence entre les deux façons de procéder consistait dans les instructions possédées par Berthezène et qui manquaient à Clauzel. Sans juger encore la valeur des premiers traités, et tout en reconnaissant que Clauzel avait agi un peu à la légère, ne semble-t-il pas regrettable que Sébastiani ait en somme dénoncé les accords pour une simple question de *protocole administratif*, et n'apparaît-il pas aussi que « la vanité blessée » du ministre fut le facteur prépondérant de la non-ratification des actes

Soult s'empressa de mettre à la disposition de son collègue le commandant Huder, en l'affectant au corps des zouaves « afin de fixer la position et le traitement de cet officier ». Il annonçait en même temps cette décision à Berthezène auquel il venait d'envoyer des instructions très symptomatiques à propos de la mission de Dassuma à Alger. Celui-ci, en dépeignant avec pessimisme la situation des Tunisiens à Oran, avait attribué leur insuccès partiel aux tergiversations des Français [2]; le ministre, maintenant que l'équivoque relative aux traités s'était dissipée et qu'il avait une ligne de conduite nettement tracée, combattait avec violence ces insinuations et rejetait les fautes sur les Tunisiens, avec une désinvolture et des arguments qu'auraient pu lui envier Sébastiani et Clauzel. Jamais les Français ne s'étaient

[1] Sébastiani à Berthezène, instructions transmises à Soult le 21 avril; — Berthezène à Soult, 12 juin; Huder à Sébastiani, 3 juillet; Lesseps à Sébastiani, 5 juillet.

[2] Soult à Sébastiani, 13 avril; — à Berthezène, 13 avril; — Berthezène à Soult, 13, 17 mars; Mourali à Clauzel, 17 mars.

opposés à l'exécution des accords; il ne tenait qu'au nouveau bey d'Oran d'entrer immédiatement en fonctions ainsi qu'il y avait été invité à plusieurs reprises par Clauzel; deux mille hommes devaient être envoyés et deux cents seulement avaient été débarqués, commandés par un simple Aga, qui, loin de pouvoir se faire obéir dans la province, ne s'est même pas cru assez fort pour sortir des murs de la ville... Loin d'admettre les prétendus griefs des Tunisiens, c'est le Gouvernement français qui a lieu de se plaindre que le nouveau Bey n'ait pas pris des mesures suffisantes pour assurer, comme il le devait, la soumission et la pacification de la province. « Aujourd'hui les demandes de Dassuma, en hommes, fusils, navires, témoignent que nous devons le mettre en possession du pays et faire les frais de l'expédition et cela est si contraire aux stipulations qu'on ne saurait trop s'étonner de l'attitude des Tunisiens, qui se prétendent blessés dans leurs intérêts alors que c'est nous qui sommes lésés. » La France « veut bien ne pas se plaindre des retards de Tunis, mais elle ne s'aveugle pas non plus au point d'accepter des reproches au lieu d'excuses qu'elle avait droit d'attendre ». En conséquence, Berthezène devait protéger les gouvernements naissants d'Oran et de Constantine, en observant la plus grande prudence et, sous certaines réserves peu importantes, accéder aux désirs de Dassuma; enfin, il lui était recommandé de « faire exécuter les conventions et de donner l'assurance qu'elles seraient exécutées de la part de la France comme conventions militaires ». Par ce ton comminatoire, Soult pensait intimider les Tunisiens en vue de leur accession plus facile aux nouvelles conditions; il approuvait le bon accueil de Berthezène et recommandait de ne rien négliger pour s'assurer de la fidélité de Tlemcen. L'occupation d'Oran apparaissait enfin comme assez importante à Paris pour que le ministre insistât sur la nécessité de renforcer la garnison, de pourvoir la place en vivres et en munitions; il se proposait même d'y envoyer un « colonel vigoureux[1] »,

[1] Soult à Berthezène (urgent), 10, 25 et 30 avril: — note du chef de bureau des opérations militaires, 4 avril; — Berthezène à Soult, 25 et 28 avril.

car la situation du beylicat, améliorée par la retraite des Marocains, restait précaire. A la fin d'avril, une expédition, décidée par Keredin contre Mostaganem, s'était terminée par un effroyable massacre des habitants : nul ne fut épargné, particulièrement les vieillards, les femmes et les enfants qui, surpris par une attaque inopinée, n'avaient pas eu le temps de fuir. Un tel acte de sauvagerie produisait le plus déplorable effet, paralysait le commerce et suscitait des représailles [1], il était même à craindre que le fanatisme des indigènes englobât dans une haine commune Français et Tunisiens, leurs alliés. A Paris, on s'était ému du massacre et on rendait en quelque sorte la faiblesse de Berthezène responsable de l'événement, en insinuant qu'il eût à veiller dans l'avenir à ce que des attentats semblables ne se renouvelassent pas. C'était inutilement fournir des armes aux adversaires du ministère et déconsidérer l'ingérence tunisienne en Algérie, au moment où Berthezène attendait avec impatience Huder, qui ne se pressait pas de rejoindre son poste [2].

Cependant Sébastiani n'avait pas perdu de temps pour rédiger les instructions du commandant et celles qu'il devait porter au général en chef : il les avait signées le 29 avril, sept jours après que la réouverture des négociations eut été décidée. Il y rappelait les événements antérieurs et précisait l'attitude du négociateur qui devait envisager les questions sous le double point de vue politique et financier : tout d'abord, pour sauvegarder les droits acquis de la France, éviter la forme d'un traité qui, lorsqu'il fixe les conditions auxquelles le gouverneur d'une province doit la régir, transforme ce gouverneur en vassal presque indépendant en lui donnant la possibilité d'entrer en compte avec son souverain; un arrêté du commandant en chef à Alger, ou, si l'on préférait une manière plus solennelle, une ordonnance royale nommera les beys; les pouvoirs ne seront pas conférés à perpétuité, mais, pour être maintenus dans leurs situations, les

[1] Clauzel à Soult, 8 mai. (C. A. inédit.)

[2] Berthezène à Soult, 10 mai; — Casimir Perier à Soult, 4 juin; — note concernant le chef de bataillon Huder, 10 mai; — Soult à Clauzel, 5 juin.

beys devront obtenir dans un délai de trois ou de cinq ans la confirmation de leur titre. Le tribut, dont on essayera d'augmenter le montant, ne sera pas fixé une fois pour toutes, mais le Gouvernement du roi aura la faculté d'en changer le taux dans un laps de temps déterminé, « si une connaissance plus approfondie des ressources locales lui faisait juger cette modification utile ou convenable ». Les droits de douane à payer par les Français dans les ports des deux beylicats devront être identiques à ceux qu'ils acquittent à Alger, clause déjà inscrite dans la première convention pour Oran. A cela s'ajoutait encore la garantie du bey de Tunis rédigée et signée à part, pour le payement de la redevance et la suppression de l'article qui nous déniait le droit de tenir garnison dans les provinces ; si la présence de nos troupes était nuisible à notre action, on n'insisterait pas, mais il importait de ne pas se lier les mains. Huder devait enfin persuader au bey Hussein que ces desiderata portaient presque exclusivement sur « la forme » et avaient pour objet de « consacrer le principe de nos droits » sans « préjudicier à aucun des avantages essentiels que les traités non ratifiés assuraient à sa famille ». Au reste le commandant, tout en ne prenant pas d'engagement à cet égard, pourraient laisser entendre au Pacha que l'intérêt de la France serait toujours de faire gouverner les beylicats par les proches parents d'un prince puissant qui est son ami, et dont la garantie assurera d'une manière toute spéciale l'accomplissement des devoirs imposés aux deux beys. Le seul cas où l'on puisse prévoir que nous leur retirerons notre confiance serait celui où ils ne seraient pas fidèles à leurs engagements, et comme dans le système même adopté par le général Clauzel, cette infidélité entraînerait leur déchéance. Berthezène pouvait, à son gré et selon les circonstances, entreprendre les pourparlers soit à Tunis, soit à Alger : dans le premier cas, pour éviter les pertes de temps, Huder lui rendrait compte directement des affaires : preuve nouvelle de la part effective qu'avait le général à la direction des négociations [1].

[1] Sébastiani à Berthezène, instructions, 21 avril (cité par DEMONTES); —

Sébastiani s'avançait quelque peu en prétendant n'imposer que des modifications de *pure forme :* il bouleversait au contraire les premières conceptions des accords. Les deux beys devenaient en effet des sortes de fonctionnaires *sans initiative*, puisqu'ils devaient compte des impôts, dont le rendement servirait à donner une « connaissance plus approfondie des ressources locales »; *sans stabilité* puisque, malgré des promesses verbales, le gouvernement français ne stipulait aucune garantie spéciale et admettait la possibilité de leur refuser, avec ou sans raisons, l'investiture; *sans liberté* enfin, puisque rien n'empêchait la France d'envahir le territoire qu'ils administraient, d'y tenir garnison, de faire pression sur les gouverneurs sans qu'ils puissent s'y opposer le moins du monde. Les droits de la France, admirablement sauvegardés, l'étaient sans assez de mesure : les mêmes charges étaient infligées au bey de Tunis et on lui enlevait les compensations qu'il se flattait de trouver en argent et en influence. Aussi bien ses bénéfices devenaient-ils médiocres. Il se débarrassait de deux parents, qui pouvaient lui causer des difficultés un jour ou l'autre; il avait l'espoir d'assurer la pacification de sa frontière ouest; il resserrait enfin son amitié avec la France, mais à un moment où la situation de notre pays rendait bien précaires les secours qu'il en pouvait attendre Les instructions de Sébastiani différaient sur un autre point encore des idées directrices de Clauzel : alors que le général avait eu l'intention de doter Oran et Constantine d'une organisation autonome, le ministre entendait y installer un protectorat tellement strict qu'il ne respectait même pas une apparence de liberté. Au reste Clauzel ne s'y trompa pas : il exultait de voir certaines de ses idées agréées par le nouveau cabinet et il insistait pour qu'on les adoptât dans leur ensemble. Son argumentation se résumait ainsi : Sébastiani, mieux informé, admettait les conventions mais modifiait certains articles; or, sans défendre absolument la rédaction qu'il avait proposée, Clausel y signalait la présence

Sébastiani à Berthezène, 29 avril; — Sébastiani à Soult, 7 et 18 mai; — Soult à Sébastiani, 28 avril, 5 et 30 mai.

des prétendues nouveautés que Sébastiani désirait introduire. Les précisions relatives à la nomination des beys existaient « virtuellemént » ; l'accession du Bey de Tunis n'était pas douteuse, puisqu'un commencement d'exécution la démontrait et, pour cette raison, la forme diplomatique avait paru inutile; enfin Hussein s'était engagé formellement à garantir le payement des tributs; puis, reprenant son éternel argument auquel l'attitude de Sébastiani donnait une nouvelle force, il affirmait que le ministre n'agissait que par mauvais vouloir a son égard. Les premiers accords, ajoutait-il, étaient plus élastiques au point de vue argent, puisque le général en chef pouvait « saisir toutes les occasions pour rendre les conditions plus avantageuses pour la France sans recourir à des négociations diplomatiques dont le bey de Tunis pourrait réclamer l'ouverture avant de souscrire à des augmentations de contribution que je me suis réservé le droit de lui imposer ». D'ailleurs, pour des actes de cette nature, il fallait s'inspirer des circonstances locales, comme il l'avait fait, et la France avait grand intérêt à maintenir ces accords pour montrer « aux princes et aux nations africaines beaucoup de stabilité dans nos opérations et beaucoup de suite dans nos idées ». Si ce dernier argument était excellent, les autres l'étaient moins; et Clauzel, connaissant les indigènes, aurait dû se souvenir que la précision n'est jamais trop grande avec eux et pour assurer l'exécution intégrale des engagements il ne fallait pas laisser s'y glisser la plus petite ambiguïté d'interprétation, car les Arabes, diplomates supérieurs, savaient fort bien tirer parti à leur avantage des moindres passages obscurs. L'ancien commandant en chef conseillait aussi d'engager, le cas échéant, les pourparlers non pas à Tunis mais à Paris, où allait arriver l'envoyé du Bey, Sidi Mohamed ben Ayed. On ferait admettre avec plus de facilité les innovations à Paris qu'à Tunis, où le souverain avait à compter avec son entourage et où le Divan accepterait le fait accompli mieux qu'il ne discuterait de nouvelles propositions. Clauzel insistait sur l'inopportunité de la mission de Huder, défendait son œuvre en s'appuyant sur le témoignage de Berthe-

zène, attaquait d'Aubignosc, les Affaires étrangères et pour renforcer ses dires et répondre aux insinuations malveillantes, se proposait de publier toutes les pièces du procès. Déjà, le 18 avril, un article du *Constitutionnel* narrait, en détail, les affaires de Tlemcen, représentait comme très précaire la situation des Français en Algérie et à Alger même, puis indiquait que « le meilleur de tous les moyens pour calmer cette effervescence serait d'observer religieusement les traités faits entre le Gouvernement français et les autorités du pays ». Le ministre de la Guerre, ennuyé de tout ce bruit, avait démenti cet article en l'attribuant, par nécessité de polémique, à un personnage mal informé et avait rassuré l'opinion publique sur la sécurité du corps expéditionnaire même réduit.

Il interdisait en outre à Clauzel, comme sans motifs, la publication annoncée, publication qui « n'éclairerait personne sur l'état d'Alger ni relativement à la négociation... Rien de ce que vous avez fait, ajoutait Soult pour le calmer, n'est détruit ni exposé à l'être[1]. »

Une campagne aussi vive avait, on le comprend, retardé la mise en train des négociations: Bouderbah continuait ses menées, répandant des nouvelles tendancieuses sur la réception des Tunisiens à Oran[2] : on attendait Sidi Mohamed ben Ayed, qui n'arrivait à Paris que fin mai; enfin on ne savait pas où se trouvait Huder. Le commandant, après avoir pris les ordres du ministre, et rendu visite à Clauzel, avait quitté Paris vers le 8 mai ; le 17, c'est-à-dire avant qu'il ait eu la possibilité d'être déjà en route pour Tunis (du moins on le supposait), un contre-ordre de Soult le nommait au commandement d'un bataillon du 11e léger à Calais[3], mais cette dépêche ne lui parvenait pas et depuis on était sans nouvelle de lui au ministère. Cette mesure, inexplicable au premier abord, était, comme on le verra plus

[1] Clauzel à Soult, 29 avril, 4 et 8 mai, 2 juin; — *Constitutionnel*, 28 avril et réponse à la note du *Constitutionnel* : — Soult à Clauzel, 12 mai.

[2] Note pour le ministre de la Guerre, 11 mai.

[3] Huder à Soult, 27 avril; note de Clauzel pour le ministre de la Guerre, 4 mai; — Note de la direction de l'infanterie, 21 juin.

loin, la résultante d'une évolution dans la manière de conduire les affaires algériennes.

Huder avait voyagé rapidement : il était arrivé à Alger au début de juin, avait conféré avec Berthezène et s'était embarqué le 15 pour Tunis. Berthezène était sans confiance dans la réussite de la mission; son pessimisme avait plusieurs causes : excédé par des fonctions acceptées à contre-cœur et dont les soucis s'alourdissaient pour lui de tracas personnels, il avait demandé son rappel dès le 14 mai pour raison de santé : c'est du moins le prétexte qu'il invoquait[1]. Il n'était pas de taille à diriger à la fois les négociations à Tunis et à développer l'influence française en Algérie : il répugnait à toute initiative compromettante et, constamment tiraillé entre les ordres de Paris et les contingences locales, il ne savait où donner de la tête pour concilier ces extrêmes et les difficultés, loin de cesser, augmentaient encore à Tunis et à Oran.

A Tunis, les deux instructeurs envoyés par Clauzel refusaient de recevoir les ordres du consul de France et déclaraient n'obéir qu'à leur général : ils n'écrivaient jamais à Berthezène, alors qu'ils tenaient Clauzel au courant de leurs faits et gestes[2]. A cet incident[3], très désagréable pour le commandant en chef et qui montre le prestige durable de son prédécesseur, s'ajoutaient les inquiétudes pour Oran. Après les massacres de Mostaganem, les troubles s'étendaient à l'instigation des Marocains. Les Arabes, éloignés plus que jamais des Tunisiens, étaient sollicités par Mustapha ben Ismaïl, et Boursali, le premier, prêt à se déclarer indépendant à cause du mépris public où étaient tombés les Tunisiens et ceux-ci, de leur côté, ne faisaient rien pour renseigner les Français. La révolte se déclara donc : Habid Molen[4], personnage riche et puissant, fut proclamé Bey et

[1] Berthezène à Soult, 14 mai; 12 juin.

[2] Berthezène à Soult, 14 mai (d'après le rapport de son aide de camp, M. de Saint-Hippolyte, qui revenait de Tunis); — Guy à Clauzel, mars 1831.

[3] Soult à Berthezène; à Sébastiani et à Rigny, 30 mai; ordre de Soult à Guy et à Lugan, 10 mai, leur enjoignant de rentrer en France.

[4] Il faut sans doute identifier ce personnage avec le Chérif Bel-Amri,

bloqua Mostaganem et Mascara. Contre tout le pays soulevé, les Tunisiens, faute de troupes, ne pouvaient rien entreprendre; faute de contributions qu'ils étaient dans l'impossibilité de percevoir, ils ne pouvaient payer le tribut promis à la France. Telle était la situation au 20 juin, encore menaçait-elle de s'aggraver, puisque trois Beys se faisaient bientôt reconnaître [1] et ravageaient le pays jusque dans la banlieue d'Oran où se déroulèrent de sanglants combats [2].

A Paris un revirement s'était produit : Casimir Perier, nommé à la présidence du Conseil des ministres, le 13 mars, et justement inquiet des événements d'Afrique, avait résolu d'imprimer à notre action un vigoureux élan; il se faisait tenir au courant des affaires et en avait restitué la complète direction au ministre de la Guerre. Aux yeux de Clauzel, cette mesure constituait un blâme de la conduite de Sébastiani à son égard, et il se réjouissait d'une « résolution salutaire, qui évitera des complications et des incertitudes d'attributions toujours embarrassantes [3] ». Aussi, tout en maintenant les décisions prises par Sébastiani, on s'inquiétait d'une expédition française à Constantine : Clauzel avait préconisé un débarquement à Stora, petit port assez rapproché de cette ville, afin d'aider, par une diversion, l'attaque tunisienne. Les bureaux des ministères de la Guerre et de la Marine étaient peu partisans de ce point et proposaient Bône, plus éloignée de Constantine, mais dont la possession nous serait

nommé gouverneur de Mascara pour le compte de l'empereur du Maroc et qui se fit battre peu après sous les murs de Mostaganem. (Cf. Court, p. 40 et 43.)

[1] A Medea le Cherif El Ma'athi, à Milania le Chérif Mohamed ech Cherqi, à Tlemcen le Kalifat Mahi ed Din. (Cf. Court, p. 41 et 43.) Ces trois personnages n'avaient aucun droit au titre de Bey qui leur est conféré dans les documents français. Tous, sauf le dernier appelé par les habitants de Tlemcen, étaient des agents de Moulai Abderhaman et nommés par lui. Le titre erroné qui leur est donné ici provient du peu de connaissance qu'on avait à cette époque des usages et de la hiérarchie arabes et de ce que l'on englobait sous la même dénomination tous les individus dont la puissance s'étendait sur une portion quelconque du pays.

[2] Berthezène à Soult, 25 mai, 10 et 17 juin.

[3] Clauzel à Soult, 19 avril.

meilleure. Berthezène, au contraire, affirmait que Stora était préférable et qu'il disposait des 1 500 hommes nécessaires; Bône avait perdu de son importance à cause de l'état troublé de ses environs. A l'annonce de cette opération, le général en chef, comme Clauzel d'ailleurs, croyait qu'elle était toujours destinée à faciliter l'entrée des Tunisiens à Constantine [1] : il n'en était rien. Soult, en entretenant certaines illusions, avait voulu préparer en secret le nouveau programme de notre action en Algérie, sans s'exposer aux interrogations répétées de Berthezène ou aux continuelles objections de son prédécesseur, auquel sa situation parlementaire donnait une assez grande influence; l'attitude du ministre est d'autant plus évidente qu'il ne laisse entrevoir son plan à Clauzel qu'au moment où, tout étant décidé avec Casimir Perier, il n'avait plus rien à craindre des menées du général : encore le fait-il sans précision aucune. Après le massacre de Mostaganem, disait-il, le concours des Tunisiens pourrait être « plus désavantageux qu'utile au corps expéditionnaire » et dans l'instant que l'ordre était donné à Alger de rompre les pourparlers, il assurait Clauzel qu'on le préviendrait de la solution à intervenir sur les conventions, conformément aux ordres du Roi et aux vues du Gouvernement [2]. Pour mieux dissimuler, Soult avait laissé partir Huder qu'il espérait arrêter soit à Marseille soit à Alger : le 18 juin, en effet, le lendemain du départ du commandant pour Tunis, une dépêche arrivait à Berthezène, datée du 5 juin, dans laquelle Soult lui annonçait que le Gouvernement venait de régler définitivement les affaires de la Régence : l'occupation était décidée; « les traités avec le Bey de Tunis étaient regardés comme non avenus; les Tunisiens rentreront dans leur pays et, s'ils ont effectué quelques payements, ils leur seront restitués »; enfin on occupera Oran et Bône et Berthezène devra préparer dans le plus grand secret une

[1] Soult à Casimir Perier, 29 mai; Casimir Perier à Soult, 4 juin; — Clauzel à Soult, 23 avril; 2 juin; — Pelet à Soult (rapport), 27 avril; — Soult à Rigny, 29 avril; — Rigny à Soult, 4 mai; — Soult à Berthezène, 6 mai; — Berthezène à Soult, 20 mai.

[2] Soult à Clauzel, 5 juin; — Berthezène à Soult, 18 juin.

expédition contre Constantine après avoir essayé de négocier avec le Bey de cette province [1] qui restait en Algérie. C'était un bouleversement complet. Le plan avait été fort bien machiné, mais qu'un retard de quelques heures empêchait seul de réussir sur un point, puisque Huder n'avait pas été touché par l'ordre de son chef. Berthezène, qui n'avait rien soupçonné, aurait cependant pu s'attendre à un revirement : le 30 mai, Soult, en lui réitérant l'ordre de faire exécuter les conventions, insistait sur leur caractère provisoire et annonçait comme prochaine un programme définitif. Pourtant, même après les instructions du 15 juin, le commandant en chef continuait de s'imaginer que, le ministre parlant toujours d'une opération contre Constantine, cette opération serait effectuée par les Français aidés des Tunisiens, et non par les Français tout seuls; il écrivait aussitôt à Huder « de ne rien traiter relativement à Oran et de ne point insister pour Constantine *jusqu'à ce que je puisse avoir des nouvelles du Bey qui y règne* [2] ». Cette phrase ne témoigne-t-elle pas outre mesure de l'aberration du général et de son interprétation erronée des volontés pourtant si clairement exprimées par son supérieur. D'ailleurs, quand la lettre de Berthezène parvint à Huder, il était trop tard, la négociation avait échoué pour une autre cause.

A Tunis, la situation s'était aussi modifiée : le premier moment de stupeur passé, on s'était flatté de voir le Gouvernement français revenir à de meilleures décisions et ne pas rendre inutiles les préparatifs militaires. Si les conventions étaient rompues, le Trésor tunisien se trouvait endetté lourdement et sans profit, car la France ne tiendrait pas compte au Bey de ses débours [3]. On avait donc suspendu les apprêts de la campagne et chaque jour diminuait les dernières chances favorables à une entente. En effet deux influences divergentes s'étaient précisées à la Cour : la première, celle « des musulmans fanatiques »,

[1] Soult à Berthezène, 5 juin (arrivée à Alger le 18).
[2] Berthezène à Soult, 18 juin.
[3] Berthezène à Soult, 14 mai; — Raimbert à Clauzel, 15 mai.

compte dans ses rangs tous les membres du Divan et Sidi Mustapha, frère du Bey, celui-là même qui avait été nommé Bey de Constantine par le général Clauzel. Ce parti est opposé à toute alliance ou connivence quelconque avec les chrétiens: il ne cède aux réclamations les plus fondées comme aux exigences les moins justes de ceux-ci que lorsqu'il les sait appuyées par la force. L'autre, plus nombreux, reçoit ses inspirations du prince, homme d'un caractère débonnaire, enclin au plaisir : peut-être est-ce à la timidité, à la crainte, plutôt qu'à un sentiment raisonné qu'il faut attribuer ses dispositions hostiles pour les infidèles. Le Sahab-Tahab, jeune encore, fiscal à l'excès, plein d'ambition, exerce sur son maître un empire absolu; on peut croire que l'intérêt l'attache à ce parti; il est l'objet de la plus grande animadversion de la part de ses coreligionnaires.

Quoique mécontent des concessions que Kérédin Aga et Sidi Mustapha s'étaient laissé imposer à Alger,[1] Hussein Bey était d'abord résolu à les maintenir, mais, selon cette « politique particulière aux Ottomans, qui semble chez eux un instinct, il chercha à rendre le fanatisme musulman lui-même l'instrument de ses projets et emprunta ses couleurs pour farder son alliance avec les infidèles ». Touché du danger de voir le territoire des Musulmans, ses voisins, au moment d'être envahi par les chrétiens, craignant les suites de cette invasion pour ses frères tant étrangers que tunisiens, il représenta à son Divan et habitants de Constantine, que les Français, « ayant fait de grands frais pour la guerre d'Alger, voulaient en être indemnisés, que cependant il n'avait pas consenti à être tributaire des chrétiens mais qu'il avait acheté leur éloignement de Constantine moyennant 15 à 20 millions payables peu à peu; qu'ayant traité pour tous les habitants de la province menacée, il fallait qu'il prît avec eux des engagements pour retrouver à peu près cette somme sur les revenus que payaient toutes classes [2] ». Le Bey trompait ainsi son entourage; seul le Sahab-Takab savait à quoi s'en tenir et poussait

[1] Rapport de Huder à Sébastiani, 3 juillet.
[2] Rapport de Lesseps à Sébastiani, 5 juillet, et de Huder.

plus que jamais à l'affaire dont il avait été un des principaux instigateurs; il « n'avait envisagé que sous l'intérêt pécuniaire l'acquisition de ces gouvernements » par les nouvelles venues dans les journaux et confirmées ensuite officiellement sur la non-ratification des conventions. Le premier ministre, qui était détesté des courtisans « à cause de son économie poussée jusqu'à la sordidité, des autres Tunisiens à cause de ses exactions, du commerce national et étranger à cause de l'astuce de ses entreprises et de son esprit de monopole et d'accaparement, se flatta toujours et flatta son maître de l'espoir de voir arriver la ratification des conventions, croyant fermement qu'il n'y aurait que le titre et la forme de la rédaction du protocole de l'acte qui pourrait essuyer quelques modifications, et le silence que devait s'imposer l'agent français sur ces affaires ne pouvait le détromper; il continua donc le système dont il était l'auteur et le promoteur, système qui, tout en servant de prétexte aux vexations et aux mesures spoliatrices, était effectivement miné par elles ». Quand, après six mois d'efforts, les soldats, manquant de tout, désertèrent, les yeux du Divan et du peuple s'ouvrirent sur la réalité des accords qui cédaient aux Français les deux provinces les plus importantes de l'Algérie. Des renseignements défavorables arrivaient d'Oran, l'influence religieuse du Bey de Constantine s'accroissait; » enfin l'orgueil blessé de l'irritable et fier Sidi Mustapha, ennemi secret mais juré du premier ministre, ne lui permettait pas même de dissimuler que jamais il ne souscrirait à accéder à une proposition qui lui serait faite pour gouverner les provinces de Constantine ou d'Oran, à moins qu'on ne l'assît sur le trône des anciens Deys d'Alger ». Le Sahab-Tahab fut accusé d'avoir exagéré les dépenses: l'engouement du Bey pour les nouvelles troupes régulières était passé et leur indiscipline lui enlevait l'espérance d'y trouver un appui pour contenir les milices turques et les zouaves et pour coopérer à ses projets de réformes administratives civilisatrices. De plus le Sahab-Tahab avait établi un droit de 25 pour 100 sur les produits du sol autres que les céréales et les huiles, « assiette inusitée » qui

engendra des troubles sérieux dans la province du Kef, voisine de Constantine : des agents du Bey furent maltraités et désarmés; on refusa même de payer les contributions ordinaires, ce qui nécessita la présence sur les lieux de Sidi Mustapha. Le Bey de Constantine était tellement rassuré par ces difficultés qu'il n'hésita pas à attaquer Bône [1].

Telle était la situation à l'arrivée de Huder à Tunis, le 22 juin. Sans perdre un instant, le commandant s'entendit avec Lesseps et, le lendemain, ils allèrent de compagnie au Bardo pour la remise des lettres de créance. Hussein, peu habitué à traiter des affaires de cette nature, avait chargé le Sahab-Tahab de recevoir les ouvertures et le ministre s'en était acquité immédiatement après l'audience du souverain. Huder exposa les modifications demandées en insistant qu'elles avaient seulement pour objet de conserver le principe de nos droits... Le ministre parut bien comprendre et accueillir favorablement les bases nouvelles; il fut convenu qu'elles lui seraient adressées par écrit. Dans cette première conférence, Huder s'était peu avancé et n'avait parlé que de l'investiture et du montant des tributs, réservant les autres points moins importants pour des entrevues ultérieures, afin de se ménager, le cas échéant, des prétextes de concessions conformes à ses instructions.

Le travail, traduit en arabe, fut envoyé le 25 et, deux jours après, Huder retournait au Bardo. Il y rencontra, au lieu du premier ministre seul, le Bey, son fils, Sidi Mustapha, Mehemed Kodja, ministre de la marine, et deux officiers de la cour. Hussein entama « brusquement » la conversation en déclarant qu'il lui était impossible d'adhérer aux nouvelles propositions sans analogie avec les premières : au lieu d'être, comme il était entendu, *princes indépendants* et *tributaires* seulement, n'ayant avec les Français d'autres rapports que le *payement d'une redevance*, et ne relevant que des *souverains de Tunis* pour tout ce qui était administration et obéissance, les nouveaux Bey ne seraient plus dans le

[1] Rapports de Lesseps et de Huder.

nouveau système que des intendants français, conditions à laquelle lui, le chef de la Maison régnante, ne saurait jamais consentir; qu'en outre la France revendiquait aujourd'hui la pêche du corail et le privilège commercial des concessions, tandis que, dans les transactions faites avec le général Clauzel, on avait réservé au Bey de Constantine les revenus de toute nature, *tant sur mer* que sur terre : ce qui impliquait, selon le Pacha, que nous ne devions avoir rien de plus à prétendre que le tribut de un million pour chacun des deux beylicats. « En résumé, assura Hussein, je n'ai consenti aux premières transactions qu'avec l'espoir, dont on ne cessait de m'entretenir, que si la France ne pouvait, par plusieurs motifs, conserver Alger, cette place me serait remise et que je deviendrai ainsi maître de la Régence entière. Puisque vous vous rétractez sur ce point, comme sur tous les autres, je ne suis plus engagé. » Tout cela était dit sur un ton d'irritation extrême : le Bey était parfois interrompu par son frère, homme violent, auquel j'ai été dans le cas de rappeler les égards dus à un négociateur. Le Bey ajouta que les nouvelles stipulations mécontenteraient au plus haut point son peuple et « compromettraient jusqu'à sa propre existence en soulevant contre lui non seulement les sentiments religieux des tribus de Constantine, mais encore ceux de ses propres sujets qui, sur la frontière de ce beylicat, sont en état de rébellion [1] ».

Huder, surpris, avait essayé de ramener le calme, de discuter chaque article pour prouver que « les conditions nouvelles, sauf le principe fondamental, restaient les mêmes [2] » ; il avait cherché

[1] Rapport de Huder. — Sauf indication contraire, c'est ce document, le seul qui existe d'ailleurs sur ces pourparlers, que nous suivrons; les passages guillemetés en sont la reproduction textuelle. Au reste, bien qu'unique, les affirmations qu'il contient sont les plus vraisemblables et certaines naivetés, échappées à Huder, prouvent qu'il savait mal farder la vérité. Enfin, nous savons d'autre part qu'il tenait trop à réussir dans sa mission pour douter des nombreuses démarches qu'il raconte, et que, n'ayant jamais montré la moindre animadversion contre Clauzel, on n'a aucune raison de mettre en doute les réserves qu'il a pu formuler sur la conduite du général, réserves qui proviennent des faits eux-mêmes.

[2] Huder, entraîné par le feu de la discussion, semble s'être éloigné quelque peu de ses affirmations précédentes, quand il prétendait, sur l'ordre de

à pénétrer quel motif avait pu agir sur le Bey, mais il avait été interrompu sans cesse par Hussein et surtout par Sidi Mustapha qui criaient : *Impossible, impossible*, sans se prêter à la moindre explication et en affirmant à plusieurs reprises, *sous le serment, que la promesse d'Alger leur avait été faite*. Appelé en témoignage, Lesseps avait protesté contre d'aussi « indiscrètes et fallacieuses promesses » et il fut bientôt reconnu qu'elles étaient « toutes parties du quartier général d'Alger ». Pour mieux pénétrer les procédés de la diplomatie tunisienne, Huder demandait alors comment ses interlocuteurs avaient compris les passages du nouvel arrangement relatifs aux droits des Français sur la Régence d'Alger et à la protection stipulée en faveur de nos nationaux [2]; il lui fut répondu que « le traité pour Oran n'était d'aucune utilité pour eux et qu'il avait été *accepté par-dessus le marché* ». Le commandant apprit en effet que « cet acte avait été envoyé tout fait à Tunis, Hussein Bey avait eu la main forcée sur l'avis de Lesseps [1]. Hussein affirmait avoir demandé des rectifications; mais Clauzel avait répondu qu'il « avait reçu de Sa Majesté les pouvoirs nécessaires avant son départ; qu'il avait *carta bianca*... qu'il répondait de tout ». De telles assertions, « parties de si haut », en imposèrent aux envoyés qui n'osèrent rien répliquer; le Bey de reprocher à Clauzel son « manque de foi » et Sidi Mustapha de s'écrier sans autre forme : « Ils nous ont trompés, ils ont voulu nous perdre. — C'est votre faute, répliqua Huder, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même; que n'avez-vous suivi le consul? » Mais le Bey en revenait toujours aux prétendues nouvelles exigences des nouveaux projets; il cita le texte arabe qui assurait au Bey de Constantine les revenus de cette province tant sur terre que sur mer. Ne pouvant supposer qu'une erreur aussi grave ait pu être faite dans la traduction du texte français, où rien de semblable ne se trouvait, Huder soupçonna

Sébastiani, ne demander que des modifications de pure forme. Les circonstances, en lui arrachant cet aveu, sans qu'il s'en aperçoive, se chargeaient de rétablir la vérité.

[1] Traité pour Oran, article II et article IV, deuxième paragraphe.

la loyauté du Bey et appuya sa dénégation par l'ordre de faire compulser et vérifier les deux textes par un interprète du consulat en présence de Son Altesse.

Cependant la discussion ne devenait que plus difficile; les Français avaient pris le parti de se retirer et le commandant avait commencé d'apercevoir que « d'étranges choses s'étaient passées lors des premières négociations... que des engagements confidentiels avaient été pris, des promesses verbales faites de telle sorte que les traités ne semblaient qu'une affaire de forme et qu'ils n'étaient regardés que comme accessoires à des paroles, qui prenaient un grand poids du caractère politique des personnes qui les avaient prononcées ». Des confidences et des documents confirmèrent cette opinion.

Avant de rompre l'entretien, Hussein, poussé par Mustapha, avait demandé si le gouvernement français le contraindrait par la force à exécuter les conventions? Tranquillisé par Huder, qui affirma notre bienveillance et notre désintéressement dans toute cette affaire, il pria le négociateur de lui laisser par écrit l'assurance du prompt renvoi à Tunis de la garnison d'Oran. Le négociateur refusa, la nature de sa mission ne l'autorisant pas à prendre des engagements semblables. Il avait profité de cette occasion pour laisser paraître ses regrets de la rupture des pourparlers et pour annoncer son prochain départ en affirmant une fois encore que les stipulations, « toutes avantageuses » pour le Bey, étaient, dans l'esprit de la France, destinées à resserrer de plus en plus les liens d'amitié qui, depuis tant d'années, unissaient les deux pays et à « ajouter à la grandeur des princes souverains de Tunis, en leur assurant d'une manière plus partilière le puissant patronage dont la France aurait trouvé un nouvel intérêt à les entourer [1]. »

Cette lettre, exagérée à dessein, devait inspirer au Bey quelques réflexions et le conduire à ne pas clore définitivement la conversation. Dans le même but, Huder se rendit le lende-

[1] Huder à Hussein, bey de Tunis, 28 juin.

main chez le ministre de la marine, lui promit de tenter une démarche confidentielle auprès du Bey. L'intrigue réussit, et Mehemed Kodja, après sa visite, annonçait à Huder que Hussein l'attendrait le lendemain, 30 juin, pour « causer avec toute l'attention convenable » des projets qu'il « venait d'envisager sous un tout autre aspect ». Lesseps confirma l'invitation et affirmait que « les négociations allaient s'établir convenablement, avec oubli entier du passé, sans revenir sur les transactions premières et comme un nouvel arrangement »; en cas de non-réussite, les raisons du refus des Tunisiens seraient portées par Huder à la connaissance du Gouvernement français et toutes portes ne seraient point fermées pour d'autres négociations.

La période de tension avait coïncidé avec une courte disgrâce du Sahab-Tahab, sous l'influence du parti fanatique; mais tout s'était calmé, le personnage avait reconquis son influence et le 30 juin, le ministre de la marine et lui recevaient Huder et M. Duchenoud, interprète du consulat de France. La plus parfaite mesure et tous les dehors de la confiance présidaient cette entrevue. Pour éviter d'irriter ses interlocuteurs, l'envoyé français démontra que ce n'était pas un traité, mais un projet d'entente amiable que son gouvernement exposait « dans l'intérêt de Son Altesse et qu'il entendait ne se réserver que ce qui était dû à la dignité de la couronne et à l'opinion publique de la nation ».

De leur côté les Tunisiens firent des excuses pour les « grossièretés » de Sidi Mustapha, dont le mauvais caractère agissait de même avec tout le monde; Hussein avait en outre fait exprimer à Huder ses regrets personnels et ses remerciments pour la modération dont le commandant avait donné la preuve et dans laquelle celui-ci voyait l'origine de la confiance que lui témoignaient les deux ministres.

Avant de discuter les articles, le Sahab-Tahab expliqua au commandant la façon inattendue dont le Bey avait appris la négociation au Divan, en lui représentant comme une acquisition de

territoire une simple investiture temporaire. Huder, habitué à ces ruses, assura que rien n'empêchait le Bey de proposer les seconds traités sous le même point de vue que les premiers, à condition de bien reconnaître nos droits dans l'acte écrit, car les moyens d'exécution nous importaient peu : ne pouvait-on d'ailleurs, pour ne pas soulever une trop forte opposition du Divan, ne mentionner dans l'acte que l'investiture pure et simple et stipuler dans un article secret que les Beys seraient assujettis à confirmation par le gouvernement français? (Ce procédé, auquel Huder se trouve réduit, ressemble beaucoup à celui de Clauzel, et le rapprochement est assez piquant.) Les Tunisiens mirent alors en avant qu'ils ne pouvaient plus avoir foi dans le général : pour vaincre cette méfiance et du même coup emporter l'adhésion complète de ses interlocuteurs, Huder leur proposa l'investiture par ordonnance royale, ce qui produisit l'effet attendu sous réserve de l'approbation du Bey.

On s'entretint ensuite de la pêche du corail, du régime des douanes en faveur des Français, de l'envoi éventuel de nos troupes dans les beylicats, et on arrivait déjà à s'entendre, soit qu'on se fît ouvertement certaines concessions, soit que l'on convînt d'en taire d'autres en stipulant des articles secrets pour ménager le fanatisme des intransigeants, lorsque le ministre de la marine apprit à Huder « par hasard que le bey *ne pouvait plus vouloir* d'aucun arrangement relatif aux deux beylicats, quels que fussent les avantages qu'on pût d'ailleurs lui offrir » : cette résolution irrévocable avait été notifiée par lui au Divan et au consul général d'Angleterre [1] et la réunion avait pour but d'expliquer à notre envoyé les raisons de ce refus, ce qui n'avait pu avoir

[1] Il convient de rappeler que si Talleyrand, ambassadeur de France à Londres, parvenait à force d'habileté à écarter des conversations diplomatiques la question algérienne, le cabinet de Saint-James voyait d'un fort mauvais œil notre installation en Afrique et ses agents, tant à Tunis qu'à Alger, nous suscitaient sans trêve des difficultés à propos des plus minimes affaires. (Cf. entre autres, Auburtin à Clauzel, 13 octobre; Delaporte à Sébastiani, 10 janvier; Soult à Clauzel, 16 et 22 janvier; Delort à Soult, 25 janvier, etc... C. A. inédits.)

lieu la fois précédente avec toute la mesure convenable. Huder, dont l'opinion se renforçait encore d'un incident si brusque et si inattendu, ne se cachait pas d'attribuer un tel revirement à la mauvaise foi de Hussein Bey, mais sans perdre courage, il montra l'entente presque établie, l'aboutissement certain de nouvelles conférences et se déclara prêt à des concessions dont il prendrait l'entière responsabilité. Sans grand espoir, Huder demanda que le Bey fût informé de ces dispositions conciliantes. Hussein refusa de voir notre envoyé, mais le fit recevoir par ses ministres. Ceux-ci, bien décidés à ne pas changer, voulaient paraître se retirer devant nos nouvelles exigences; ils s'accrochaient avec obstination à une prétention assez vaguement énoncée d'une indemnité pour avoir été trompés par le général Clauzel et en raison des frais qu'il leur avait occasionnés; ils ajoutaient aussi des reproches sur ce qu'un changement de système nous avait amenés à retirer nos promesses. Ces arguments réduits à néant, ils finirent par avouer, non sans difficulté, qu'eux seuls retiraient leurs engagements parce que le Bey, très embarrassé de la fermentation qui régnait dans ses propres États, ne pouvait songer à aller en soumettre d'autres. Cette assurance ne déterminait peut-être pas la conduite des Tunisiens, mais elle fournissait un prétexte plausible et absolument véridique à leur attitude.

Cependant l'insistance des ministres à se déclarer perpétuellement trompés, non sans une certaine apparence de bonne foi, et la continuelle mise en avant par eux du texte des traités avaient induit Huder à penser que les promesses verbales de Clauzel ne suffisaient pas à justifier de semblables prétentions; il eut alors l'idée de comparer les textes arabe et français du traité pour Constantine et y découvrit de notables différences. Les principales intéressaient les articles I et V, dont le texte arabe étendait les droits du Bey sur la province de Constantine tout entière et *sur tout ce qui en dépendait, tant sur terre que sur mer;* l'article II portait que le montant du tribut pourrait être *diminué* après entente préalable; enfin l'ambiguïté de l'article VIII

laissait supposer que le Bey de Tunis avait le pouvoir de désigner le remplaçant de Sidi Mustapha, le cas échéant, et que *le commandant en chef devait accepter ce choix sans discussion* [1] : par les premières, nous abandonnions nos droits séculaires sur la côte méditerranéenne; par les secondes, le Bey de Tunis devenait le suzerain véritable du Beylicat au grand détriment de notre prestige. Le traité pour Oran ne présentait pas les mêmes dissemblances : Clauzel les avait évitées par sa précipitation à imposer sans discussion ses volontés aux agents du Bey et peut-être aussi grâce aux moyens qu'il avait mis en œuvre pour les circonvenir personnellement. Fallait-il attribuer ces erreurs à une intention préméditée de Clauzel? Fut-il simplement inattentif en n'étudiant pas de près le texte arabe et en se contentant d'examiner le texte français, le seul qui, pour lui, avait force de loi? Avait-il voulu jouer les Tunisiens, comme ceux-ci le prétendaient non sans raisons fondées sur les promesses très exagérées qu'il avait faites? Devait-on, au contraire, rendre les interprètes responsables des infidélités de la traduction? Fallait-il enfin accuser les plénipotentiaires de Hussein d'avoir trompé leur maître en signant des textes français, seuls valables à nos yeux, dont les clauses contredisaient celles du texte arabe? Sans qu'on puisse rien préciser, il paraît fort probable que, dans ce dernier avatar, l'un des plus inattendus de toute cette affaire, se trouvent assez compromises et la responsabilité de Clauzel et celle des envoyés tunisiens : le premier avait voulu se montrer trop habile, les seconds trop peu scrupuleux.

Quoi qu'il en soit, les pourparlers se trouvaient définitivement rompus et Huder voyait l'inutilité de nouveaux efforts et conseillait, non sans sagesse, d'occuper « Bône, Bougie, Stora, c'est-à-dire les débouchés commerciaux, puis de pénétrer dans l'intérieur... et d'attendre sans guerroyer » que la confiance se rétablisse et que les Arabes vinssent à nous, sinon par affection, du moins en considération de leur plus grand intérêt, « consi-

[1] Rapport de Huder (annexe) et cf. DEMONTES, *op. cit.*, p. 323 et 324 qui publie les textes arabe et français.

dération qui, chez eux, fait taire facilement le fanatisme religieux » : il annonçait enfin pour le 5 juillet son départ vers Alger.

Telle fut la fin de ces curieuses négociations, poursuivies pendant presque un an et qui avaient été la grande pensée du premier commandement de Clauzel en Algérie. Les raisons de leur échec sont nombreuses : le général en chef s'était incontestablement trop avancé ; il avait promis plus qu'il ne pensait tenir et avait voulu faire des Tunisiens, un peu malgré eux, les auxiliaires de notre expansion en Afrique. Cependant les fautes ne lui incombent pas toutes, les Tunisiens en ont leur large part, et il convient de ne pas oublier l'attitude si hostile, si mesquine de Sébastiani et l'indécision de Louis-Philippe et de son entourage au sujet de notre établissement en Algérie. Si on avait suivi la ligne de conduite tracée par Clauzel, si le Gouvernement avait ratifié les conventions, quitte à en modifier peu à peu les détails dans l'exécution, Hussein Bey, trop engagé, n'aurait pu se dédire ; mais cette solution nous aurait-elle été favorable? On a pu juger ses avantages et ses inconvénients : d'un côté, tranquillité à l'est et à l'ouest dont nous aurions profité pour nous organiser fortement dans la province d'Alger, tribut important, alliés assurés, pacification des beylicats d'Oran et de Constantine ; de l'autre, installation près de nous et par nous de deux vassaux assez forts pour avoir la tentation de se rendre indépendants et pour nous créer des difficultés au moment où nous aurions voulu nous substituer à eux, effet désastreux dans l'esprit des indigènes de ce qu'ils pouvaient prendre comme une concession de territoire à des Musulmans et comme l'aveu de notre impuissance à dominer le pays, sans compter l'aléa que présentait la prise de possession par les Tunisiens d'Oran et de Constantine.

Sans insister sur ces conjectures, nous étions amenés par l'abandon des projets de Clauzel à coloniser plus rapidement et partant moins sérieusement, au début du moins : des expéditions plus nombreuses s'imposaient pour protéger nos flancs : c'étaient des dépenses considérables en hommes, en argent et

en temps que la France engageait. A considérer les choses par le petit côté et à trop se souvenir du désastre de la première tentative contre Constantine, on est porté à regretter la non-ratification des conventions de 1830-1831, mais si l'on se place à un point de vue plus général, si l'on envisage la succession des faits accomplis, on sent qu'il importait, même au prix des plus grands sacrifices, de nous mettre immédiatement et résolument en contact avec les Arabes, sans intermédiaires qui eussent pu nous desservir auprès d'eux, afin que les indigènes, en apprenant à nous mieux connaître, en arrivassent plus vite à accepter, sinon à aimer notre domination. L'attitude décidée de Casimir Perier et de Soult semble donc avoir été excellente et bien des déboires eussent été épargnés à la France, si elle avait toujours apporté aux questions africaines une aussi studieuse attention.

Au reste l'étude des projets du général Clauzel est assez curieuse en soi, et par ce qu'elle précise de détails sur la Monarchie de Juillet à son aurore, et par ce qu'elle révèle, chez Clauzel et chez ses collaborateurs, d'un essai de pénétration pacifique au moins inattendu à cette époque.

Jacques Ladreit de Lacharrière.

---

# COMPTES RENDUS

**Recueil des Traités et Conventions conclus par la Russie avec les Puissances étrangères**, publié d'ordre du ministère des Affaires étrangères, par F. de Martens[1]; **Traités avec la France : 1822-1906**, t. XV. Saint-Pétersbourg, A. Böhnke, 1909.

Avec le tome XV de son important ouvrage, M. de Martens termine la publication des *Traités conclus entre la Russie et la France*, commencée dans les tomes XIII et XIV. L'ensemble de ces trois volumes constitue, pour l'étude de nos relations avec la nation « amie et alliée », un monument inappréciable, reposant sur la double base des documents authentiques et de résumés historiques, expliquant et reliant harmonieusement les actes intervenus entre la Russie et la France, depuis l'origine de leurs rapports (1717) jusqu'à nos jours (1906).

Le tome Ier (t. XIII du Recueil) contenait le premier document signé entre les deux pays : traité d'alliance conclu le 4/15 août 1717 à Amsterdam. Il se terminait par les traités de Tilsitt de 1807. — Annexe au tome XIII : Traité de paix conclu à Paris le 8/20 juillet 1906.

Le deuxième volume (t. XIV)[2] continuait la publication par la convention signée entre la Russie et la France à Bélostok le 11/23 juillet 1807, jusques et y compris l'Acte d'accession en date du 8/20 juin 1820 de la France à l'Acte de délimitation signé à Francfort-sur-le-Mein le 8/20 juillet 1819. — Annexe au tome XIV : Convention du 23 décembre 1809/4 janvier 1810 concernant la Pologne, signée à Saint-Pétersbourg.

Le troisième volume (t. XV) publie les documents s'étendant du 19 novembre/1er décembre 1822 (Actes du Congrès de Vérone) au 6/19 septembre 1906 (Deuxième convention additionnelle sur le transport des marchandises par chemins de fer).

Presque à la fin de cette dernière période, l'alliance de la France avec la Russie, entrevue et préparée pendant tout le dix-neuvième siècle par les hommes d'États des deux nations, s'est réalisée ; c'est dire tout l'intérêt qui s'attache aux « faits historiques » recueillis. « Ce qui semble les traverser

[1] *Recueil des Traités et Conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères (avec des esquisses historiques) :*

*Traités avec l'Autriche*, t. I-IV (t. IV en deux volumes); en tout cinq volumes, publiés depuis 1874-1878.

*Traités avec l'Allemagne*, t. V (VI), VIII (IX); en tout quatre volumes, publiés depuis 1880-1888.

*Traités avec l'Angleterre*, t. X-XII; en tout trois volumes, publiés depuis 1892-1898.

*Traités avec la France*, t. XIII-XIV : Traités depuis 1717-1820, publiés depuis 1902-1906.

[2] Voir *Revue d'histoire diplomatique*, 1906, p. 469 : Compte rendu par M. Pierre Rain.

comme un fil d'or, c'est la conscience de la Russie et de la France quant à la nécessité toute naturelle d'une alliance solide et permanente entre elles » (préface de M. DE MARTENS). Et l'éminent historien suit ce fil d'or, qui relie et éclaire les événements aussi bien que la pensée continue et les actes des futurs alliés.

« C'est cette même pensée que ne cessait de proclamer le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Paris, qui, dans les rapports de l'époque de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, trace un tableau très intéressant de la situation intérieure de la France et de la communauté de ses intérêts politiques avec la Russie » (préface). Le comte Nesselrode, ministre des Affaires étrangères de Russie, réussit de son côté à tempérer l'aversion de Nicolas Ier pour Louis-Philippe et à le persuader que « la nation française est l'alliée naturelle de la nation russe ». Plus tard, à la veille de la guerre de Crimée, Napoléon III disait avec chagrin à M. Kisselew, chargé d'affaires de Russie : « Un sort fatal me sépare de la Russie. » Mais il n'abandonnait pas sa conviction de la nécessité d'un accord avec elle. « Ma conviction est que les grands intérêts de l'Europe, pour être solidement assurés, ont besoin d'une entente entre la France, la Russie et l'Angleterre. Si ces trois puissances s'entendent entre elles, je crois qu'elles sont à même de résoudre à l'amiable toutes les questions qui peuvent se présenter » (Napoléon au baron Brunnow). — « Unies entre elles ces trois puissances domineraient le monde » (Napoléon au comte Kisselew).

Rien n'est plus vrai : car ce fut bien le défaut d'entente entre la France, la Russie et l'Angleterre, qui permit à la Prusse ses trois guerres aussi injustes que sanglantes contre le Danemark, l'Autriche et la France. Et même en dehors de l'Europe, cette entente n'aurait-elle pas écarté la guerre russo-japonaise !

L'alliance permanente de la Russie et de la France a été solennellement proclamée et s'est constamment affirmée depuis plus de dix ans : elle a déjà porté ses fruits les plus heureux. Aujourd'hui elle est complétée, entre les deux nations alliées et l'Angleterre, par « la Triple Entente », gage assuré de paix, à coup sûr plus désirable que les souhaits de domination mondiale exprimés par Napoléon III.

« Le fil d'or » de l'alliance n'a pas seulement été tenu étroitement par les chefs d'États et les différents ministres russes et français, au travers de vicissitudes diverses et lorsque des événements comme la guerre de Crimée semblaient devoir le rompre; il a toujours été relevé et maintenu par les deux peuples intéressés. Et ce n'est pas le côté le moins curieux et le moins instructif de cette alliance, qu'elle répond aux aspirations de la conscience des nations, comme aux efforts des chefs qui président à leurs destinées.

Avec son patriotisme éclairé et élevé, M. de Martens n'a pas manqué de souligner ce caractère de l'alliance franco-russe. Il constituera l'intérêt dominant de l'esquisse historique et des documents de son dernier volume.

Les lecteurs de cette Revue ont eu la bonne fortune de lire, avant son apparition, la première partie de l'*Introduction*, où M. de Martens expose la politique des empereurs Alexandre Ier, Nicolas Ier et de leurs représentants Nesselrode et Pozzo di Borgo [1].

[1] *La Russie et la France pendant la Restauration*, par M. F. DE MARTENS. — *Revue d'histoire diplomatique*, 1908, p. 161.

« Les esquisses historiques, pour la rédaction desquelles il a usé exclusivement de pièces inédites, puisées aux Archives du ministère des Affaires étrangères, contiennent l'histoire des relations diplomatiques entre la Russie et la France jusqu'à la fin de l'année 1856. » Les principales pièces mises à contribution sont les rapports, d'une valeur inappréciable, dus au comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Paris pendant toute la Restauration et le commencement du règne de Louis-Philippe, jusqu'en décembre 1834, date à laquelle le comte Pozzo di Borgo fut remplacé par le comte Pohlen. L'auteur y ajoute de nombreux extraits des lettres d'Alexandre, de Nicolas Ier, du comte de Nesselrode, chancelier de l'Empire de Russie, du comte Pahlen, du baron Brunnow et du comte Kisselew, ambassadeur et chargés d'affaires de Russie à Paris.

Une double pensée, correspondant à un double rôle, n'a cessé d'inspirer la politique des deux empereurs russes : garder intacte et garantir les principes de la Sainte-Alliance; maintenir avec la France, en dépit de ses agitations révolutionnaires, les relations même intimes commandées par sa position d'alliée naturelle de la Russie.

Comme gardiens de la Sainte-Alliance, Alexandre et Nicolas s'indignaient et s'efforçaient de réagir contre ce qu'ils appelaient la répercussion des théories des révolutionnaires français en Espagne, en Grèce, à Naples, en Pologne et en Belgique. Ils retardaient la reconnaissance officielle de Louis-Philippe et de Napoléon III, refusant même, lorsqu'ils leur écrivaient, de se servir de la formule accoutumée « Monsieur mon Frère ».

Comme protecteurs suprêmes de l'État et des intérêts russes, ils ne pouvaient se désintéresser de la situation intérieure de la France, qu'ils pressentaient la seule alliée de la Russie contre les ambitions des autres nations européennes. Même ils y intervenaient incessamment, tour à tour découragés et reprenant espoir dans « le principe de cohésion » de la nation française, « assez heureuse pour trouver dans son sein, non seulement cette force vitale qui l'aidait à triompher de ces éléments subversifs, mais encore de grands patriotes toujours prêts à s'immoler au salut de la patrie ».

La tâche du comte Pozzo, rude parfois, mais toujours remplie dans le but le plus noble, avec une délicatesse de tact infinie et une persévérance inlassable, a consisté à maintenir l'équilibre entre ces craintes et ces espérances de ses souverains, à atténuer les conséquences de la politique intérieure française dans ce qu'elle avait de contraire à leurs principes, et à soutenir et encourager chez nous les efforts des hommes d'ordre et de dévouement, tels que les Richelieu, les Casimir-Périer et les Guizot.

Les succès de la France le transportaient de joie et nul n'applaudit plus sincèrement à la prise d'Alger et, plus tard, à la poursuite de notre première conquête africaine.

Il n'en était que plus autorisé à s'élever contre les fautes commises contre l'intérêt sainement compris de la France. C'est ainsi qu'il qualifiait justement d'insensée la prétention de Charles X de la gouverner par ordonnances : « Le Roi et la dynastie passeraient des convulsions à la ruine. » (Rapport du 1/13 août 1829). Dès le mois d'août 1824, à la veille de la mort de Louis XVIII, il prévoyait les excitations dangereuses de Polignac, qu'il savait sous l'influence anglaise et hostile à la Russie et dont il traçait le portrait suivant au comte de Nesselrode : « M. de Polignac est médiocre, suffisant, dévot avec ostentation, ambitieux et avide sans mesure. Il vise à

jouer un rôle important sous le règne futur. Dieu veuille que le mal qu'il fera ne soit proportionné à l'importance à laquelle il aspire ! »

Cette prédiction, ajoute M. de Martens, se réalisa en 1830.

La chute de la dynastie des Bourbons exaspéra Nicolas Ier, qui donna l'ordre au comte Pozzo de quitter la France. L'ambassadeur eut le courage de désobéir : poursuivant son rôle et sa tâche, si dure qu'elle fût, il resta à Paris et obtint de son souverain la reconnaissance officielle de Louis-Philippe, à la suite d'un rapport où il recommandait « de ne pas irriter les Français et de leur donner le temps d'organiser leurs affaires intérieures. Viendra un moment, où l'ordre sera établi en France, ainsi que les anciennes relations d'amitié avec la Russie. » (Dépêche Pozzo du 11/23 octobre 1830.)

L'ami de la France, aidé par le chancelier Nesselrode, l'emporta enfin.

Sans diminuer la valeur des autres hommes d'Etat, la figure du comte Pozzo di Borgo est, à coup sûr, une des plus belles de ces époques troublées et difficiles ; elle est admirablement mise en relief par M. de Martens et apparaît comme la personnification de la justice impartiale et du dévouement le plus pur et le plus désintéressé aux intérêts supérieurs des deux pays.

Ces intérêts exactement appréciés n'auraient pas tardé à imposer à la France et à la Russie une étroite communauté de vues et d'action, si l'Angleterre n'avait pas profité de la question d'Orient — éternel brandon de discordes — pour en détourner la France, et associer à ses entreprises notre Gouvernement, trop longtemps mis à l'écart par « la Sainte-Alliance » et naturellement porté à sortir de son isolement. Mais la politique anglaise a toujours été personnelle, et nous savons ce que nous rapporta l'*Entente cordiale* aboutissant en 1855 à la guerre de Crimée : l'honneur pour nous, le profit pour l'Angleterre.

Au moins ce fut notre dernier conflit avec la Russie.

Plusieurs années auparavant, dans une lettre datée du 6/18 avril 1849, autorisant le comte Kinelew à rester à Paris malgré le régime de 1848 et tant que sa dignité ne serait pas atteinte, le chancelier de Russie écrivait à notre sujet les lignes suivantes : « L'Autriche a cessé d'être une alliée de la Russie. Une nouvelle puissance ambitieuse est en voie de se constituer en Allemagne, et, dans cet état de choses, la pression extérieure de la France serait de nature à nous servir de contrepoids contre les dispositions hostiles de nos voisins..... En vue de l'hostilité éventuelle de l'Allemagne et d'une nouvelle insurrection possible en Pologne, le Gouvernement impérial juge opportun d'éviter d'exaspérer gratuitement la France, puisque, république ou monarchie, révolutionnaire ou conservatrice, la France est toujours une puissance avec laquelle il faut compter et qu'on ne saurait exclure des combinaisons éventuelles sur lesquelles se basera le futur équilibre européen. »

Contrairement à ces sages préoccupations de son chancelier, Nicolas Ier, après avoir reconnu le gouvernement de 1848 et le régime impérial qui lui succéda, se refusa à accorder le titre de « Frère » à Napoléon III, et mit à son acte de reconnaissance du nouvel Empereur des Français, des formes et des conditions pénibles pour l'amour-propre de celui-ci. « C'est un gage de sécurité, écrivait le chancelier de l'Empire russe (13/25 janvier 1853),

que nous aurons donné à l'Europe en rendant Louis-Napoléon plus réservé dans sa conduite, plus prudent dans ses expressions. »

Ce *gage de sécurité* donné par la Russie, conclut plus justement M. de Martens, lui valut la guerre de Crimée et le traité de Paris de 1856 qui lui fut imposé. Pour l'Europe, ce même gage se traduisit par la guerre d'Italie, la guerre danoise, la guerre austro-prussienne et la guerre franco-prussienne. Ainsi, le but qu'on avait en vue en blessant l'amour-propre de l'empereur des Français, ne fut positivement pas atteint. Au contraire, l'offense qu'on lui infligea contribua d'une manière manifeste à détruire cette sécurité, sur laquelle ne cessait d'insister le Cabinet de Saint-Pétersbourg.

La reine Victoria avait mieux compris le caractère de Napoléon III et la politique seule admissible à son égard. En janvier 1853, elle écrivait à Léopold Ier : « La tiédeur et les lenteurs que les trois cours du Nord mettent à reconnaître *notre* nouveau *bon frère* l'irritent à un haut degré et produisent une mauvaise impression en France. Je ne pense pas que ce soit raisonnable. Cette excessive irritation peut amener un véritable malheur. Marchander sur le titre à lui donner, une fois qu'on a sanctionné le coup d'État qu'il a opéré et qu'on lui a promis son appui, me semble très mesquin (Kleinlich) et inconséquent et je crois que toute notre conduite était plus digne [1]. »

L'Alliance de la France et de la Russie devait naître de ces « malheurs » si judicieusement prévus. Nous pouvons, aujourd'hui, nous réjouir de la réalisation de cette Alliance; mais, pour la maintenir durable et utile, il est plus que jamais nécessaire de ne pas perdre de vue les événements et les influences qui l'ont trop longtemps retardée.

Les « esquisses historiques » de M. de Martens auront contribué à fixer ces événements et ces influences. C'est donc avec un sentiment de patriotique gratitude, en même temps que de juste admiration, que nous rendons hommage à son œuvre.

Léon Adam.

---

**Correspondance du comte de La Forest**, ambassadeur de France en Espagne, publiée par M. Geoffroy de Grandmaison, pour la *Société d'Histoire contemporaine*. Les trois premiers volumes : avril 1808-juin 1810.

M. de Grandmaison, qui s'est fait un domaine des affaires d'Espagne sous Napoléon, nous donne, en même temps qu'un livre de haut mérite et de sérieuse érudition : *l'Espagne et Napoléon*, la première partie de la correspondance de La Forest. Pour qui veut étudier le règne de Joseph Bonaparte en Espagne, il n'est pas de meilleur guide que ce diplomate de l'ancienne école, dont les dépêches sont des modèles de grand style et contiennent les renseignements les plus précis et les plus complets sur la situation des affaires. Avec un pareil observateur, ni Champagny, ni Maret, ni l'Empereur n'ont pu arguer pour leur défense d'avoir été mal renseignés ; La Forest fût arrivé à Madrid un an plus tôt, avant que les plans de Napoléon contre le trône des Bourbons fûssent arrêtés, peut-être aurait-il envoyé à Paris des rapports moins flatteurs que ceux rédigés par M. de Beauharnais, qui encouragèrent inconsidérément l'intervention impériale.

[1] *The Letters of Queen Victoria*, t. II, p. 435, 438, 513, 526, etc.

La Forest parvint à Madrid le 9 avril 1808, en plein interrègne; l'émeute d'Aranjuez de laquelle était sortie la proclamation de Ferdinand VII remontait à peine à quelques semaines ; le nouveau Roi n'était pas reconnu par l'Empereur; il était entré solennellement à Madrid le 24 mars, quelques heures après Murat lieutenant impérial. Le premier soin de La Forest fut d'encourager Charles IV et Ferdinand à aller soumettre leur différend à l'arbitrage de Napoléon à Bayonne. Tour à tour, il conseille Murat et Savary : il est d'ailleurs peu écouté de ces soldats et trouve que l'interrègne se prolonge inconsidérément. La nomination de Joseph le déconcerte ; ses dépêches laissent voir son étonnement ; car elles disent, plus ou moins ouvertement, que la candidature de Murat eût été accueillie avec faveur par le Conseil de Castille. Le 11 mai il écrivait : « Quoique S. A. I. (Murat) ait fait répandre de proche en proche que S. M. le roi de Naples était destiné à régner en Espagne, j'aperçois, depuis trois jours surtout, une sorte de froideur dans le public à se prononcer pour Joseph Napoléon plutôt que pour Joachim » ; et le 14, il ajoutait : « Quelques membres éclairés du conseil de Castille me disaient aujourd'hui qu'il y aurait eu peu de divergence parmi les conseillers, s'il avait été question d'exprimer un vœu pour S. A. I. le grand-duc de Berg. L'espoir d'être remarqué du prince qui doit régner aurait fait céder la circonspection à l'ambition, à l'entraînement, à tous les sentiments qui se développent en pareil cas. Mais la défiance et la timidité dominent, quand il faut voter froidement pour un absent. »

Le comte de La Forest n'en fut pas moins un conseiller précieux pour le nouveau roi ; il partagea son sort vagabond. Jusqu'à Baylen il garda un optimisme souriant. Mais, après que cette première catastrophe eut permis d'entrevoir le sentiment véritable des habitants, quand il devint évident qu'on ne pourrait soumettre le pays que par la force et que l'appui des armées françaises serait nécessaire pour longtemps, l'ambassadeur ne céla plus dans ses dépêches les points noirs qu'il apercevait ou les réflexions que la situation lui suggérait. Ses dépêches étaient, par leur franchise même, précieuses à l'Empereur, qui transformait volontiers son ambassadeur en conseiller du roi. Ce dernier rôle n'était pas le plus facile à jouer. Comme tous les Bonaparte, Joseph était fier et personnel, et, mainte fois, les conseils de son frère lui parurent importuns. Quand Napoléon vint en Espagne en novembre 1808 pour rétablir les affaires et reconduire jusqu'à Madrid Joseph qui s'était enfui devant l'émeute, il trouva son frère arrogant, devenu tout à fait roi et ne supportant que les flatteries. Il le trouva d'autant plus changé, que quelques semaines auparavant Joseph évacuant Madrid avait demandé à l'Empereur d'abandonner les Espagnols et de « retourner travailler au bonheur des peuples des Deux Siciles », qui appréciaient son caractère et sa bonné volonté.

Après le départ de Napoléon et jusqu'en 1812, le Gouvernement joséphiste jouit pourtant d'un calme suffisant pour tenter de fortifier son pouvoir en conquérant la popularité. Les réformes opérées dans un esprit excellent, selon le modèle du Consulat, — il n'en pouvait être de meilleur — ne produisaient aucun effet sur une population résolue à ne rien accepter de la main des Français. La Forest nous initie et nous fait assister à tout ce travail sérieux, à ces efforts consciencieux du gouvernement de Joseph, et constate avec peine l'absence presque absolue de résultats. Malgré la soumission apparente du centre de l'Espagne, une révolte souterraine, une

vengeance secrète couvaient, attendant patiemment l'heure où sonnerait la vengeance. Des émissaires de la fuite de Cadix, des envoyés de l'armée anglaise incitaient à la patience et au courage le pays qu'ils traversaient de part en part. Les nouvelles de Ratisbonne et de Wagram, du mariage de Napoléon avec une fille des Habsbourg, de la naissance du Roi de Rome, annoncées à coup de cloches et de canons dans tout le royaume, n'étonnaient ni ne troublaient ces populations irréductibles, qui semblaient avoir la prescience de la catastrophe finale et qui peut-être aussi mettaient leur confiance en la Providence, pour punir une entreprise contraire à la justice et au bon droit.

Pierre Rain.

---

**Lettres du prince de Metternich à la comtesse de Lieven (1818-1819)**, publiées avec une introduction, une conclusion et des notes, par Jean Hanoteau. Un volume in-8°, Plon, 1909.

On savait que le prince de Metternich, qui posa toute sa vie en public pour le gardien solennel et intraitable des bons principes, était, dans le privé, un coureur de cotillons. Ses aventures avec Caroline Murat, avec la duchesse d'Abrantès, avec la princesse Bagration, que ses décolletés audacieux avaient fait surnommer « le bel ange nu », avec la duchesse de Sagan et beaucoup d'autres, défrayent les chroniques des contemporains. Mais une de ses liaisons — et il semble justement que ç'ait été la plus importante — sa liaison avec la comtesse de Lieven avait passé presque inaperçue. A peine Chateaubriand, dans l'admirable portrait qu'il a tracé de cette femme si surfaite, a-t-il indiqué d'un mot que M. de Metternich venait à ses pieds « effiloquer » de la soie, et M. Ernest Daudet lui-même, qui a écrit une vie fort intéressante de la grande dame russe, a glissé légèrement sur cette faiblesse de son héroïne. Or, ces amours si bien cachées de M. de Metternich et de Mme de Lieven viennent d'apparaître dans le jour cru d'une correspondance, qu'a retrouvée M. Jean Hanoteau et qu'il publie en l'accompagnant d'un érudit et savoureux commentaire.

Ce fut pendant le Congrès d'Aix-la-Chapelle, à l'automne de 1818, que les relations se nouèrent. Une rencontre dans les salons de Mme de Nesselrode, le 22 octobre, éveilla l'amour : le 25, une excursion à Spa le scella ; et, trois semaines plus tard, Mme de Lieven, qui n'en était pas à sa première chute, se laissait tomber dans les bras de Metternich. Ils coulèrent quinze jours de parfait bonheur. Puis, les deux amants étant « dans les affaires », ainsi que disait Metternich, il fallut se séparer. Mais on se promit de s'écrire. Ce sont les lettres qu'adressa à Mme de Lieven, en 1818 et 1819, M. de Metternich, que nous livre M. Hanoteau.

Dans ces lettres, fort longues et souvent un peu lourdes, il ne faut pas chercher des renseignements historiques, ni des observations sur les hommes et sur les événements, ni même des portraits, quoiqu'il s'en glisse çà et là de jolis, tels celui de Mme de Staël, la « femme-homme, » dont le salon ressemblait à un forum et le fauteuil à une tribune. Mais on y trouve des traits bien intéressants sur la psychologie de M. de Metternich. Il se montre au naturel, avant tout égoïste, ne pensant qu'à lui, sot et fat. Sans cesse, il se met en scène, pour s'admirer. Tout cède à son génie ; il est sans peur comme sans reproche ; il est juste et fort : sa vie n'a été qu'un per-

pétuel succès. Nul ne sait aimer plus et mieux que lui. « Je suis convaincu, écrit-il, que je n'aime pas comme le commun des amoureux et des amants, que mon sentiment est placé sur une ligne tout autre, et — je m'en vante — plus élevée. » Ailleurs, il déclare : « Je crois valoir mieux que ceux qui ne pensent pas comme moi. » Or, quand cet « admirable » amant s'interrompt un instant de célébrer ses mérites, ce n'est que pour débiter des fadaises très plates ou pour donner à son amie les plus bourgeois et les plus vulgaires conseils. Qu'on en juge. Mme de Lieven a un mari : « Tu sais, lui mande-t-il, que je veux que tu sois bonne, douce, excellente pour lui. Je n'ai pas ses droits, et il ne peut avoir ce qui m'appartient. Sa ligne est autre que la mienne : elles ne se croisent pas. Pourquoi lui en faire sentir l'existence? Je n'ai jamais brouillé un ménage; je respecte la loi, je veux qu'on l'observe... » Mme de Lieven suivit la consigne si scrupuleusement qu'elle put, bientôt après, annoncer à Metternich qu'elle commençait une grossesse : il fut le premier à l'en féliciter...

Et c'est ainsi qu'à travers cette correspondance, le grand défenseur de la morale et de la vertu, si impitoyable aux faiblesses des autres, se révèle comme un caractère très au-dessous même de la moyenne.

B. DE LACOMBE.

---

**L'Église anglicane et l'État**, par Pierre GALICHET. Un volume in-8°, 200 pages, Paris, 1908, Girard et Brière, éditeurs.

L'histoire des relations de l'Eglise anglicane et de l'Etat est un fort beau sujet d'études, particulièrement intéressant à l'heure présente pour des Français. M. Galichet vient de nous donner un court, mais substantiel travail, qui nous permet de mieux comprendre la situation actuelle de l'Eglise établie.

Documenté aux meilleures sources, M. Galichet s'est attaché à écrire l'historique de cette église anglicane. Il a pris soin de nous montrer comment les premiers artisans de la Réforme furent entraînés presque malgré eux à une séparation avec Rome que beaucoup redoutaient; une fois cette séparation accomplie, ils s'efforcèrent de ne rien changer de la constitution religieuse, se distinguant ainsi des protestants du continent. Ce mot « protestant » ne fut même pas employé dans les premiers actes; il ne fut introduit que plus tard dans une formule du serment royal, qu'il est actuellement question de laisser tomber en désuétude. Si Henri VIII prit le titre orgueilleux de *Supreme Stead*, Elisabeth lui substitua celui de *Supreme Governor*, plus conforme à l'idée que l'Etat se faisait de ses relations avec l'Eglise.

L'Eglise anglicane et l'Etat devaient, dans l'esprit des évêques, comme des rois des siècles passés, être intimement liées l'une à l'autre. L'Etat protecteur de l'Eglise ne prenait pourtant aucune décision sans que l'Assemblée des évêques — la Convocation — fût réunie; mais quand l'assemblée ecclésiastique, consultée, avait été favorable, les mesures étaient soumises au Parlement et devenaient de véritables lois; c'est ainsi que le « Prayer Book », qui est en même temps le formulaire des prières de l'Eglise anglicane et son rituel, fut voté au Parlement en 1549, ainsi que l'acte d'uniformité et tous les canons de l'Eglise.

Ce qu'une loi avait fait, une loi seule pouvait le défaire.

Les Puritains en effet abolirent sous Cromwell tout ce qui leur paraissait trop ritualiste dans l'Eglise; des lois furent faites à cet effet, que d'autres lois, votées sous la Restauration, annulèrent. La situation de l'Eglise anglaise n'a pas changé depuis lors. Pourtant, ainsi que M. Galichet le fait judicieusement remarquer, le Parlement se soucie beaucoup moins au vingtième siècle qu'autrefois de s'occuper des canons ecclésiastiques et de réformer le « Prayer Book », comme quelques évêques le lui demandent. L'état d'esprit a changé en Angleterre; et c'est ce qui explique que l'Eglise anglaise tende de plus en plus à augmenter ses libertés, sans rien perdre au contraire pour cela de son caractère officiel et national.

Pierre RAIN.

---

**Portraits russes des dix-huitième et dix-neuvième siècles,** t. IV. — **L'impératrice Élisabeth, épouse d'Alexandre Ier**, t. Ier, par le grand-duc Nicolas MIKHAÏLOVITCH. — Saint-Pétersbourg, 1908, in-8°.

Le grand recueil iconographique, commencé par un prince de la maison impériale de Russie en l'honneur de ses ancêtres et de sa nation, s'est enrichi en 1908 d'un nouveau volume, (Voir pour les volumes précédents, *Revue d'histoire diplomatique*, t. XIX (1906), p. 403; t. XXI (1907); p. 477, t. XXII (1908), p. 319).

Dans le tome IV, continuent à défiler sous nos yeux, sans parler des représentants des principales familles russes Galitzine, Wiazemsky, Lobanof-Rostovsky, etc., les hommes ou les femmes dont la cour, l'administration, l'armée, le monde religieux ou intellectuel ont gardé le souvenir. Pour ne citer ici que les noms connus en France, mentionnons, parmi les célébrités militaires, Bennigsen, Platof, Diebitch, parmi les diplomates, Simoline, Bélosselsky, Stackelberg. Les immigrés, la plupart Français, sont représentés dans cette élite; à côté de Lafermière, de Nicolaï, de Mme Lafond, on voit passer le duc de Richelieu (d'après le portrait peint par Hubert pour le musée municipal d'Odessa), Bétancourt, un des ingénieurs envoyés par Napoléon au temps de l'alliance; Mlle Mars, qui ne connut la Russie que par son intimité passagère avec le prince Kourakine; Mlle Sontag, une chanteuse dont le mari fut ministre de Sardaigne à Saint-Pétersbourg; Mme Svetchine, devenue deux fois notre compatriote, par sa résidence et par sa religion; enfin Mme de Krudener, l'Egérie fortuite d'Alexandre Ier, qui a sa petite place dans notre littérature. Les artistes, comme leurs modèles, sont aussi d'origines diverses; cinq toiles de Mme Vigée-Lebrun, trois de Roslin ont été reproduites près d'autres plus nombreuses de peintres nationaux, Lévitsky, Borovikovsky, etc.

En tête du volume, à la suite de l'empereur Alexandre, apparaît sa femme Élisabeth Alexéiévna, née Louise de Bade. L'histoire n'avait jusqu'ici guère retenu de cette princesse que les lettres datées de Taganrog où elle racontait l'agonie et la mort de son mari. Son journal n'existe plus; mais on pourra y suppléer désormais par la correspondance échangée entre elle et sa mère, la duchesse Amélie, pendant de longues années. Le grand-duc Serge Alexandrovitch, la malheureuse victime des révolutionnaires de Moscou, s'était pris d'une tendresse retrospective pour la mémoire de l'impératrice Elisabeth; il avait rassemblé sur elle une précieuse collection de

documents que le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch livre aujourd'hui à l'impression. Sa belle publication, enrichie de pièces empruntées aux archives de la famille impériale et à diverses archives privées, embrassera les trois dernières années du règne de Catherine II, les règnes de Paul Ier et d'Alexandre Ier en entier.

Le premier volume, qui vient de paraître, nous fait connaître Elisabeth Alexéiévna depuis son arrivée d'Allemagne jusqu'à son avènement au trône de Russie. Il contient plus de deux cents lettres d'elle, qui n'étaient destinées qu'à sa mère et qui révèlent aujourd'hui à tous son âme élevée, son cœur tendre, le charme discret et mélancolique dont elle a été parée aux yeux de ses contemporains. Transplantée d'un milieu patriarcal dans un centre où s'agitaient de grands intérêts pêle-mêle avec de misérables passions, elle subit, en face de sa nouvelle famille ou de son entourage immédiat, des déceptions et des hostilités qui la froissèrent cruellement, sans altérer la délicatesse de ses sentiments ni la droiture de son caractère. Elle devait s'éteindre encore jeune, épouse longtemps méconnue, mère malheureuse dans sa postérité, dissimulée en quelque sorte derrière son aïeule et sa mère d'adoption, Catherine II et Maria Féodorwna. La publication actuelle relève d'un oubli immérité sa pure et touchante mémoire. Ajoutons que bon nombre de ses lettres, à cause des circonstances au milieu desquelles elles ont été écrites, offrent un sérieux intérêt historique. Signalons entre toutes celles du temps de Paul Ier, notamment la première et la dernière, l'une qui a trait à la fin de Catherine (p. 239) et l'autre qui raconte l'avènement d'Alexandre (p. 267).

Fidèle à sa méthode résolument objective, l'éditeur s'est borné à encadrer les textes qu'il publie dans d'autres textes habilement choisis et empruntés à des témoins de première valeur. Enfin, il a copieusement illustré son volume par une série de portraits (dont deux de l'impératrice) représentant les principaux membres des deux familles souveraines de Russie et de Bade. On remarquera surtout le portrait de Maria Féodorwna d'après une miniature de Benner et enfin celui de la comtesse Golovine, où l'on retrouve tout le faire tant soit peu artificiel et néanmoins si séduisant de cette célèbre artiste.

Léonce PINGAUD.

---

**Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau**, 1843-1859, publiée par L. SCHEMANN. Plon-Nourrit, in-8° de VII-355 p. Paris, 1909.

M. de Tocqueville entretint jusqu'à sa mort en 1859 une importante correspondance avec Arthur de Gobineau; leurs relations épistolaires avaient commencé en 1843 au sujet d'un travail entrepris en commun, pour l'Académie des Sciences morales et politiques, sur le développement de la morale dans les temps modernes, et elles se continuèrent durant seize années à travers les vicissitudes de leurs carrières et des événements politiques de l'époque. Gobineau conserva précieusement les lettres de son illustre correspondant. M. Schemann les publie pour notre plaisir, avec le petit nombre des réponses de Gobineau qui ont été conservées.

Malgré les divergences considérables d'opinions et d'idées qui séparaient ces deux grands esprits et que met en un relief très accusé cette correspon-

dance, Tocqueville garda toujours un grand ascendant sur Gobineau : et la minime différence d'âge de onze ans que le premier avait sur le second ne suffirait pas à expliquer les expressions de *respect*, de *vénération* et *de tendre attachement*, qui constamment reviennent dans les lettres de Gobineau à celui qu'il appelait son maître.

Certes, nulle lecture n'est plus attachante que cette correspondance, véritable champ clos d'une joute d'idées, toujours élevées, entre deux esprits éminents sur les problèmes les plus ardus de la religion, de la philosophie et de l'histoire dans leurs rapports avec les sociétés. M. de Tocqueville était un libéral qui admettait ou du moins supportait la démocratie, qui admirait et vantait les constituants de 1789 et leurs principes : mais avant tout c'était un grand Français patriote, et il faut lire la belle page du 16 septembre 1858, où, en termes émus et éloquents, il reproche à Gobineau d'avoir écrit dans son ouvrage l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855) « que la France n'avait pas produit d'esprits hors ligne, si ce n'est Rabelais ».

Dès les premières lettres de 1843, Tocqueville avait pris position sur la nécessité pour les peuples d'une religion positive. « Je vous avoue, lui écrit-il, que je professe une opinion contraire à la vôtre sur le christianisme : je n'ai jamais pu me défendre d'une émotion profonde en lisant l'Evangile. Vous me semblez contester l'utilité politique des religions : ici vous et moi nous habitons les antipodes et je croirais plutôt à la venue d'une nouvelle religion qu'à la grandeur et à la prospérité de nos sociétés modernes sans religion. »

Gobineau, esprit entier et peu sensible, professait un ensemble de doctrines toutes contraires. « J'aime sincèrement, écrit-il le 4 mars 1859, le pouvoir absolu vis-à-vis du peuple français. » Il détestait le régime parlementaire ; et ses sarcasmes à l'endroit des Constituants de 1789 ne sont pas sans quelque vérité. Dans une lettre écrite de Téhéran le 29 novembre 1856, il dit à Tocqueville : « Permettez-moi de vous demander ce que vous trouvez à admirer en eux. Ils n'ont inventé aucune des idées qu'on leur attribue communément. Ils ont seulement précipité la ruine de ce qui faisait résistance au plein épanchement de ces idées ; ils ont ouvert la porte à la violence et à toutes les atrocités démocratiques. Après avoir siégé deux ans, leur concile a abouti à la plus triste élucubration qui se soit jamais vue, une constitution impraticable ; et ils se sont séparés sur la plus insigne bévue qu'un corps politique ait jamais commise. »

L'idée mère du fameux *Essai* de Gobineau *sur l'inégalité des races humaines* lui avait attiré de M. de Rémusat cette boutade, qu'il rapporte lui-même dans sa lettre précitée : « Vous êtes bien un produit de votre siècle ; avec des idées féodales, vous voilà antichrétien, » en remarquant que cette observation très juste dans son ironie l'a beaucoup frappé. C'est qu'en effet M. de Gobineau, tout en se défendant d'être matérialiste et en affirmant la sincérité de sa foi catholique, attribuait aux capacités sociales des nations une sorte de prédestination ou de fatalisme, procédant de leur organisation corporelle et matérielle : et Tocqueville, au cours de la publication des quatre volumes de l'*Essai*, ne cessa de combattre ces idées qu'il jugeait nuisibles à la grandeur des nations. Le 8 janvier 1856, il lui écrit à Téhéran : « J'ai reçu vos deux derniers volumes. Je n'ai cessé d'être divisé avec moi-même quand il s'agit de cet ouvrage ; je désapprouve le livre et aime l'auteur. Un ouvrage qui cherche à nous prouver que l'homme ici-bas obéit à sa consti-

tution et ne peut presque rien sur sa destinée par sa volonté, c'est de l'opium donné à un malade dont le sang s'arrête de lui-même. Voilà pour le livre ; quant à l'auteur, c'est un homme de beaucoup de talent et fort de mes amis. »

Les théories de Gobineau furent peu comprises en France et il s'en plaignit à Tocqueville : « On n'est pas flatté de voir, lui écrit-il, que je ne prouve pas que les Français sont exclusivement le premier peuple du monde » ; et celui-ci, toujours tendre pour l'ami qu'il sait aimer jusque dans ses erreurs, s'en prend du silence qui a été gardé sur son livre aux institutions politiques du moment (1856), qui pèsent comme un puissant soporifique sur les intelligences.

Gobineau, qui professait l'horreur des idées convenues, poursuivait le développement de ses abstractions jusques dans leurs plus extrêmes conséquences ; il aimait l'esprit allemand et il y voyait la source des idées novatrices. Lorsque Tocqueville apprend sa nomination à Francfort comme secrétaire de légation, en 1854, il lui écrit plaisamment : « Pour un homme qui sait nager comme vous dans la bouteille à l'encre de l'esprit allemand, vous vous trouverez en pleine eau. » L'Allemagne lui a rendu au centuple son estime : il y jouit d'une renommée considérable ; ses œuvres y ont conquis un champ d'études et de propagation qu'elles ne connaissent pas dans leur pays d'origine, et il semblerait que les Allemands reconnaîtraient en cet auteur un des leurs.

Tocqueville, avec une intuition vraiment clairvoyante, le lui avait prédit lorsqu'il lui écrivait le 30 juillet 1856 : « Je crois que la chance de votre livre est de revenir en France par l'étranger et surtout par l'Allemagne. Les Allemands qui ont seuls en Europe la particularité de se passionner pour ce qu'ils regardent comme la vérité abstraite, sans s'occuper de ses conséquences pratiques, peuvent vous fournir un auditoire véritablement favorable et dont les opinions auront tôt ou tard du retentissement en France. »

Ces temps ne sont-ils pas venus ? On reconnaît enfin la grande valeur de l'écrivain, l'importance de son œuvre et sa sincérité qui déconcertait les préventions de Tocqueville contre ses théories. Gobineau est mieux apprécié des nouvelles générations : la présente publication n'y contribuera pas pour peu. En tous cas, pour Tocqueville, la richesse du style et la hauteur d'idées qu'il déploie dans ces longues lettres tirées du fonds Gobineau à Strasbourg ne peuvent que consacrer sa réputation de grand écrivain.

A. Pommier.

---

**Neutral Rights and obligations in the Anglo-Boer War**, by Robert Granville Campbell, fellow in Political Science, Johns Hapkins University. — Baltimore, The Johns Hapkins Press, published monthly, avril-mai-juin 1908.

Quatre chapitres partagent ce livre, qui n'est « qu'une partie d'une plus large étude sur les causes de la guerre anglo-boer et les questions de droit international soulevées au cours de ce conflit » :

I. La neutralité des Etats-Unis ; — II. La neutralité des puissances européennes ; — III. Contrebande de guerre et ports neutres ; — IV. Commerce avec l'ennemi.

Les États-Unis furent les premiers à proclamer leur neutralité dans la

guerre anglo-boer, une fois le commencement des hostilités fixé officiellement au 11 octobre 1899, par la déclaration de la Grande-Bretagne elle-même. Les autres gouvernements suivirent l'exemple de la grande République américaine.

L'auteur fait ressortir, avec une exactitude et une précision parfaites, les divergences qui se manifestèrent entre les différentes puissances, sur plusieurs points de droit international, relatifs aux neutres; la pratique anglaise différant de celle des autres nations européennes et de « l'opinion américaine » elle-même.

De très intéressantes observations sont à retenir dans l'étude de M. Campbell, puisée aux sources officielles, et particulièrement utile à lire, surtout après les dernières conférences de La Haye et de Londres.

Léon Adam.

---

**La Compagnie des Indes Orientales et François Martin. — Les escales françaises sur la route de l'Inde** (1638-1731), par Paul Kaeppelin, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres. Paris, Auguste Challamel, 1908, in-8°.

L'ouvrage de M. Paul Kaeppelin complète celui de M. Cultru. Tous deux embrassent dans son ensemble l'histoire des établissements français de l'Inde; tous deux font honneur au haut enseignement de la Sorbonne qui les a inspirés et couronnés. Tandis que M. Cultru s'était attaché à Dupleix, c'est-à-dire à la période d'éclat et de décadence finale, M. Kaeppelin a voulu remonter aux origines, en nous offrant, sous le titre de : *la Compagnie des Indes orientales et François Martin*, une étude approfondie sur le commerce et les établissements français de 1664 à 1719. L'auteur n'a négligé aucune des nombreuses sources d'informations imprimées ou manuscrites que renferment le ministère des Colonies, le Dépôt des Manuscrits et les Archives nationales. Il a eu ainsi l'occasion de nous faire connaître des figures originales et intéressantes, telles que celles du lieutenant-général de la Haye, du consul Baron, du père Honoré (d'Auxerre), du père Taschard, et surtout de François Martin qui, nous le comprenons facilement, l'a séduit plus que les autres.

Des circonstances, bien imprévues pour lui, devaient diriger vers l'Orient ce Parisien, né en 1634, qu'on a pu avec raison appeler le fondateur de Pondichéry. Ce fut en 1664 que Colbert institua, avec l'approbation et l'appui pécuniaire du Roi, la Compagnie des Indes Orientales. Sous couleur d'émission, il y eut une sorte d'emprunt forcé, imposé aux nobles et officiers du Roi, qui devinrent ainsi, presque malgré eux, actionnaires. La Compagnie avait à sa tête douze directeurs. Une assemblée générale de tous les actionnaires de 6 000 livres devait chaque année délibérer sur toutes les graves questions concernant la Compagnie. En réalité, les pouvoirs des directeurs furent annihilés et la conduite des affaires devint et resta gouvernementale. La Compagnie jouissait du monopole commercial et de droits régaliens, et elle bénéficiait de primes pour les marchandises exportées ou importées par elle. Colbert poursuivait alors un double but, qui fut une de ses erreurs. Il cherchait à imiter les Hollandais et à les supplanter dans l'Inde; c'était là une grande pensée. Il voulut aussi se servir de la Société fondée par lui pour coloniser Madagascar; cette entreprise de colonisation dans un pays d'exploitation difficile fut une faute et devait engloutir les premiers et plus

utiles fonds dont disposait la Compagnie, substituée à l'ancienne compagnie de l'Orient. Au début de ses opérations, la Compagnie fit, par voie d'affiche, appel à ceux que pouvait tenter le désir de suivre sa fortune et de mettre à son service leur courage, leur activité et leurs connaissances. L'annonce en question apparut à F. Martin comme une suprême ressource. Fils naturel d'un riche épicier des Halles, il était entré, en qualité de garçon de boutique, chez un autre épicier. En 1662, il avait épousé la fille d'une harengère. Congédié par son patron, qui ne voulait pas de garçon de boutique marié, il était sur le pavé et sa femme avait dû se faire revendeuse de poisson, quand il lut l'affiche. Aussitôt, il se présenta aux directeurs, qui l'embarquèrent sur la première escadre de 1665 comme *sous-marchand* aux appointements de 600 livres par an. Il fut dirigé sur Madagascar. Là, il donna de premières preuves de son esprit d'organisation, en affermissant le poste de Ghalemboulle. Ses expéditions de ravitaillement et ses explorations lui valurent le grade de *marchand*. La Compagnie avait prescrit à ses agents chargés d'exploiter Madagascar de tenir des journaux très exacts sur les mœurs des habitants et les ressources du pays. Il suivit, à cet égard, dès le début, les instructions de ses chefs et continua toujours son journal, même après avoir passé dans l'Inde. Ces Mémoires, dépourvus de toute prétention littéraire, mais qui n'en constituent pas moins un document précieux, sont conservés aux Archives nationales. M. Kaeppelin les a compulsés avec fruit et a trouvé en eux un guide sûr pour l'histoire, si ardue et si compliquée de détails, du commerce français dans l'Orient au dix-septième siècle.

De Madagascar, Martin fut envoyé aux Indes en 1668. Arrivé à Surate, il fut d'abord employé dans un voyage commercial en Perse, dont le récit laisse supposer que le résultat fut défavorable.

En 1670, il s'éloigna de Surate pour traverser la péninsule. Après avoir visité Bagnagar, il resta deux ans à Masulipatam dont il dirigea le comptoir sans y pouvoir rien faire faute d'argent et de vaisseaux. Du moins son attitude énergique sut-elle contenir l'arrogance du gouverneur indigène et servit aux Français qui ne faisaient qu'attendre des nouvelles de l'escadre de la Haye. Le but de l'expédition de cette flotte était de créer des postes fortifiés aux bons endroits du commerce. L'escadre longea d'abord la côte occidentale de l'Inde, laissa échapper des vaisseaux hollandais, prit, puis perdit Trinquemalé, s'empara de San-Thomé où bientôt de la Haye fut assiégé. Martin quitta le comptoir de Masulipatam et s'efforça de secourir le vice-roi, soit par les tentatives de ravitaillement qu'il fit de Pondichéry, nouvellement concédé par Chirkhan aux Français, soit par des négociations auprès des princes hindous. Malgré une si grande activité, malheureusement les secours n'arrivèrent pas à temps, et San-Thomé fut perdu comme l'avait été Trinquemalé.

Alors, avec des ressources insignifiantes et sur un théâtre restreint, l'ancien commis épicier trouva le moyen de maintenir le comptoir de la Compagnie à Pondichéry et d'appliquer les idées qui constituaient la politique de l'avenir, comme le montrent son alliance avec les souverains indigènes pouvant être utiles aux Français, et son habile diplomatie pendant une invasion mahratte. De plus, il se signala par un courage extrême, soit à Valdaour, dont il s'empara pour Chirkhan avec 42 soldats français et 60 indigènes, soit à Tendivaron, où il mena les troupes à l'assaut.

Depuis 1680, le commerce français aux Indes demeurait misérable et suivait l'état d'épuisement où se trouvait alors la Compagnie dans la Métropole. Après l'assemblée générale du 11 septembre 1684, Seignelay la réorganisa avec des principes et un personnel différents. L'influence de Louvois fit interdire le commerce des toiles indiennes peintes. Cette mesure atteignait vivement le comptoir de Surate. Les toiles blanches restaient ainsi, avec le coton, le café, le thé, les drogueries et quelques autres articles, l'essentiel des cargaisons. Une augmentation du capital permit l'extension momentanée du négoce : mais la guerre, au milieu d'alternatives, mit le comble au malheur de la Compagnie.

Sous la direction prévoyante de Martin, le crédit se raffermit cependant à Surate; en moins de cinq ans, neuf vaisseaux furent envoyés directement en France. C'était surtout vers les établissements à fonder sur la côte orientale qu'il tournait ses espérances. La grande affaire était aussi l'entreprise à la fois commerciale, politique et religieuse du Siam, où lui-même et le père Taschard espéraient asseoir l'influence française. Il revint à Pondichéry et étendit, grâce à la paix, le rayon d'action de ce comptoir. La ville se développait vers la fin de 1688 et on saluait une reprise commerciale, quand la ruine de l'expédition de Siam et le recommencement de la guerre en Europe lui portèrent un coup funeste.

Comme Colbert, Martin était convaincu que la France ne pourrait avoir un commerce sérieux aux Indes qu'en se substituant aux Hollandais. De là ses rapports successifs sur le peu de solidité de leurs colonies. Mais le gouvernement de Louis XIV était trop occupé en Europe ; l'envoi de l'escadre Duquesne-Guitton fut insuffisant, et « loin de devenir le point de ralliement et d'appui d'une offensive française, Pondichéry entra dans une période d'abandon et de pénible défensive ». Les Hollandais acquirent des princes indigènes la souveraineté nominale, qui devait détruire la concession française. Martin n'en continua pas moins ses efforts journaliers pour conserver cette place et il mit pour cela à profit les hostilités entre Mores et Mahrattes du voisinage. Nous touchons ici à un événement déplorable, le siège et la prise de Pondichéry par les Hollandais (23 août-8 septembre 1693), conséquence fatale de l'inaction métropolitaine. Transporté après la capitulation à Batavia avec sa femme et sa fille, puis de retour sur les bords de l'Ougly, l'intrépide défenseur ne perdait pas confiance dans l'avenir et il insistait encore pour que les successeurs de Colbert et de Seignelay fissent un effort sérieux contre les Hollandais. Son énergie ne se démentit jamais et elle fut même plus vive en 1700, après que le traité de Ryswick eut rendu à la France la ville qu'il avait fondée. Lui-même, en 1702, commanda et dirigea la construction de travaux de défense régulière. L'inauguration de cette forteresse fut le dernier acte de son administration. Il mourut à l'âge de soixante-douze ans, après trois ans de séjour à Madagascar et vingt-huit ans dans l'Inde. On enterra son corps dans la chapelle du fort. « Pondichéry, conclut son acte de sépulture, lui a l'obligation de ce qu'il est aujourd'hui. »

M. Kaeppelin n'a pas arrêté là l'objet de ses recherches. On trouvera exposées dans son savant ouvrage l'histoire de la liquidation de la Compagnie en France et de la situation embarrassée des établissements français de l'Inde de 1707 à 1720. Il a aussi, dans une brochure spéciale, étudié le difficile problème des régions où les Français pouvaient créer des lieux de relâche sur la route de l'Inde.

Nous ne continuerons pas plus loin ce rapide aperçu, convaincu que l'intérêt capital des ouvrages de M. Kaeppelin réside sans doute dans l'examen des théories et faits économiques du dix-septième siècle, mais encore plus dans la biographie de l'infatigable pionnier de l'administration et du négoce français que fut François Martin. M. Kaeppelin vient d'élever un monument durable à la mémoire de ce vaillant Parisien, transplanté aux Indes. La France doit l'en remercier.

André Leroy.

---

**Les origines de la Russie moderne. Le berceau d'une dynastie. Les premiers Romanov** (1613-1687), par M. Waliszewski. Paris, Plon, 1909, in-8°.

On connaît les belles études de M. Waliszewski sur l'histoire de Russie. Elles comportent déjà une dizaine de volumes : et seul l'auteur possédait la documentation nécessaire, aussi bien que la connaissance des langues suffisante pour mener à bien une tâche si écrasante. Il ne l'a pas prise par ordre chronologique : *Catherine II*, *Elisabeth*, *Pierre le Grand* ont précédé *Ivan le Terrible*. Mais le présent livre termine le tableau des origines de la Russie moderne, presque au moment où la maison des Romanov, greffée sur une souche allemande, fêtera le trois centième anniversaire de son avènement.

Jamais fondateurs de race royale ne furent plus obscurs et plus médiocres. Cependant, la paix intérieure rétablie, les organes essentiels de la puissance politique se forment, des améliorations sociales considérables se produisent, modifiant la vieille constitution aristocratique du pays au profit des classes nouvelles. L'industrie naissante constitue presque un tiers-état. Aussi les noms des empereurs importent peu, bien que de Michel à Alexis il y ait déjà un progrès considérable, qu'achèvera le petit-fils Pierre le Grand.

En dehors de la lutte permanente contre la Pologne, dont le prestige s'évanouit, le côté tout à fait caractéristique de ce temps est la lutte religieuse pour la conquête du pouvoir au milieu du pays le plus superstitieux et le plus dévôt. L'histoire du patriarche Nikone au milieu du dix-septième siècle est très caractéristique et très émouvante; et, sans sa violence et ses fautes, elle aurait pu ne pas se terminer aussi favorablement pour le pouvoir civil. Avant tout, la Russie voulait avoir une église nationale indépendante et constituer chez elle une troisième Rome où résiderait le pape de l'Orient : et le chef de cette religion était si intimement lié à l'empereur, que deux fois, pendant des absences du tsar, le patriarche exerça la régence. Comment, après avoir accompli des réformes très grandes et très utiles, Nikone se brouilla-t-il avec Alexis, comment fut-il vaincu après une lutte émouvante, et comment la suprématie religieuse fut-elle définitivement assurée au chef de l'Etat? C'est ce que M. Waliszewski a raconté dans des pages fort curieuses, pleines d'aperçus philosophiques sur le caractère et les idées russes et de portraits saisissants qui font le charme de son livre.

B. P.

---

**Portraits de financiers**, par M. André Liesse, professeur à l'École des Sciences politiques. Paris, Alcan, in-12, 1908.

Diplomates, financiers, hommes politiques se tiennent d'une façon très intime, tant l'argent joue de rôle dans les États modernes. Combien de révolutions n'ont eu d'autre cause que le *déficit!* Que de gouvernements chancelants ont été sauvés par un habile ministre des finances ! Mais, à l'époque dont M. Liesse a fait l'histoire, on ne prenait de tels ministres que parmi les gens du métier, d'autant que le crédit public n'existant pas encore, les États étaient bien forcés de recourir aux financiers.

L'un des plus extraordinaires et qui ne fut jamais ministre est le munitionnaire Ouvrard, vrai inspirateur financier de Napoléon Ier, auquel il recourait dès que près de lui on manquait d'idées, d'argent ou de vivres, et qui était vraiment « un fournisseur de combinaisons, une force propulsive, un inventeur à idées fécondes ». Son honnêteté était-elle à la hauteur de son intelligence? Il eut dans sa vie bien des vicissitudes, passant de la fortune à la ruine, d'une situation aisée à la prison. Plus paisible fut la carrière des deux ministres de l'empereur, Gaudin et Mollien, deux fonctionnaires dévoués, travaillant au bien public sans ambition, sans rivalité mesquine.

La tâche de liquider les désastres de la fin du règne et de libérer la France de l'invasion fut dévolue à des hommes nouveaux : Corvetto, le baron Louis, M. de Villèle, dont l'auteur trace avec sagacité les portraits divers. A la biographie de chacun, succède le tableau des œuvres, des doctrines, des idées, avec les résultats obtenus, les conséquences imprévues ; si bien que nous avons toute une histoire de nos finances dans la première partie du dix-neuvième siècle, qui se termine avec le début du gouvernement de Juillet et Jacques Laffitte, dont la politique a été aussi discutée que le talent.

La compétence spéciale de M. Liesse, la clarté de son exposition, ses ingénieuses et sages observations constituent le vrai mérite de son volume, qui sera sans doute suivi de quelques autres.

B. P.

---

**La mort de Pichegru**, par Frédéric Barbey. Un volume in-8° de II-275 pages. Paris, Perrin, 1909.

L'auteur de cet ouvrage n'a pas entrepris d'étudier la vie politique et militaire du général Pichegru; « favorisé, dit-il, par la découverte de multiples documents d'archives, de plans et de dessins inédits de la prison du Temple et de ses abords, il a cherché à revivre les dernières semaines de son existence et à exposer avec détail les péripéties de sa fin tragique ».

Ce sujet a déjà tenté plusieurs historiens ; parmi les prodiges de la Révolution, l'un des plus étonnants est la vie du petit paysan d'Arbois promu en deux ans au plus haut grade de l'armée ; mais elle ne laisse pas que d'offrir un problème d'altération morale qui inquiétera toujours les psychologues. Comment s'expliquer en effet que le conquérant de la Hollande ait trahi si brusquement la République, après l'avoir fait triompher sur les champs de bataille? Cette volte-face déconcerte les esprits les plus avertis des palinodies de la politique. Clément Fauriel dans son manuscrit, que M. Ludovic La-

lanne a publié en 1886 sous ce titre *les Derniers jours du Consulat*, scrute et pénètre les raisons probables : il les voit dans l'état où Pichegru, à son retour de la Hollande, avait trouvé la Convention avilie et son gouvernement anéanti. Ayant assisté aux scandaleuses journées de prairial an III (avril 1795), chargé alors du commandement de l'armée de Paris, il avait défendu la Convention et rétabli l'ordre, mais il avait rapporté à l'armée du Rhin, dont il reprenait le commandement, la conviction que le gouvernement était tombé dans le discrédit le plus complet et que la nation dégoûtée des horreurs de la Révolution se prêterait aisément à une restauration monarchique ; et c'est ainsi qu'il aurait écouté les premières ouvertures du prince de Condé. Ses relations avec ce personnage furent soupçonnées de bonne heure ; Moreau les dénonça. Rappelé de l'armée et nommé à l'ambassade de Suède qu'il refusa, Pichegru se retira au milieu de sa famille dans une solitude complète, puis, élu aux Cinq-Cents, il s'y conduisit comme s'il eût voulu le rétablissement de Louis XVIII et il fut compris dans la proscription du 18 fructidor. Échappé de la Guyane où il avait été déporté, il se retira en Angleterre et offrit ses services au ministère anglais. A partir de ce moment, sa trahison est certaine : il touche de l'Angleterre un traitement annuel de 500 livres sterling ; on le voit errer sur le continent à travers les armées des ennemis de la France, et son ressentiment arrive à l'exaspération lorsqu'il constate l'affermissement du pouvoir consulaire ; à ce moment Moreau cherche à se rapprocher de lui. Il faut en finir par un coup de force et assassiner le Premier Consul pour débarrasser la scène politique. Tel est le plan que M. Barbey a clairement exposé ; et l'on comprend que l'infortuné Pichegru, voyant l'effondrement de toutes ses menées, arrêté et déshonoré, ait été acculé à un suicide qui aujourd'hui ne paraît plus faire de doute ; Fauriel dit que « si quelque chose peut affaiblir la tache imprimée à son nom, c'est l'inébranlable fermeté de sa conduite entre les mains de la police française et l'intérêt tragique et mystérieux de sa mort ». Mme de Rémusat rapporte à ce sujet dans ses Mémoires que, plusieurs années après l'événement, demandant à Talleyrand ce qu'il pensait de la mort de Pichegru, il lui répondit *qu'elle était arrivée bien subitement et bien à point ;* mais elle ajoute « qu'à cette époque Talleyrand, brouillé avec Napoléon, ne négligeait aucune occasion de lancer sur lui toute espèce d'accusation ».

M. Frédéric Barbey a mis en scène de façon saisissante dans son livre toutes les péripéties de la rentrée de Pichegru en France en janvier 1804 et de son arrestation le 26 février dans le logement du traître Leblanc, rue de Chabanais, puis de sa mort violente, survenue au Temple le 6 avril. Nous devons y signaler une étude très curieuse sur Réal, le conseiller d'État qui fut adjoint au grand juge pour l'instruction de ce procès. Ce volume, illustré de reproductions de plans et de vues des lieux qui furent les témoins de ces scènes tragiques, est appuyé de documents d'archives : malheureusement, la plupart des interrogatoires du général ont disparu du dossier. Il serait intéressant de les retrouver pour connaître ce que fut son attitude lorsqu'on le confronta avec Georges Cadoudal sous les regards pénétrants de Réal et du juge d'instruction qui n'était autre que l'ex-terroriste Thuriot. « Réservé et silencieux, Pichegru, dit M. Barbey, est un de ces hommes dont on renonce à pénétrer les mobiles secrets. » Les portraits du général, publiés dans ce volume, ne nous paraissent pas de nature à éclairer cette physionomie historique.

L'auteur n'aurait-il pas connu le beau portrait que le peintre et graveur Hodges fit *ad vivum* de Pichegru pendant son séjour en Angleterre ?

A. Pommier.

---

**Paris sous Napoléon. Assistance et bienfaisance. Approvisionnement,** par M. L. de Lanzac de Laborie. Paris, librairie Plon, 1909.

Le sujet traité par M. de Lanzac de Laborie embrasse un champ d'investigation si étendu, les chapitres où il est exposé sont tellement touffus et remplis de faits, qu'il faut renoncer à un compte rendu complet de ce savant ouvrage : assistance et bienfaisance, approvisionnement de la capitale sous le Consulat et le premier Empire touchant à presque toutes les branches importantes de l'administration civile, pendant une époque de résurrection, de création et de transformation. Ce que nous raconte M. de Lanzac de Laborie sur les divers hôpitaux, sur leurs accroissements et leurs améliorations et en particulier sur la Maternité mériterait d'être cité en entier.

Le nombre des indigents était considérable à Paris. On comptait un indigent sur 5 habitants en l'an X, et un sur 6 en l'an XII. La loi du 7 frimaire an V, qui rétablit le droit des pauvres dans les spectacles, vint à leur secours en instituant les bureaux de Bienfaisance, alors placés sous la surveillance du Conseil des hospices. L'auteur nous apprend qu'en l'an X, ils firent 756,000 distributions à domicile. Des secours extraordinaires étaient en outre accordés contre les rigueurs de l'hiver, sous forme de travail aux ouvriers sans ouvrage, de chauffage dans des salles communes, de distribution de vivres aux plus indigents et de distribution de combustible aux infirmes. A ces organisations il faut joindre les fondations particulières et les écoles gratuites. Mais ces sources de secours intellectuel, moral ou matériel ne produisaient pas les bons effets qu'elles donnèrent par la suite et qu'elles avaient connu sous l'ancien régime. Les nouveaux riches étaient peu charitables en général. Au sortir de la tourmente révolutionnaire, la religion n'avait pas encore repris sur les âmes l'empire qui devait aboutir à une nouvelle et magnifique floraison des œuvres de la bienfaisance française. De plus, au lendemain du Concordat, le clergé et les fidèles, dont beaucoup avaient été entièrement ruinés par les confiscations politiques, n'avaient pas trop de toutes leurs ressources pour la restauration du culte et l'achat de tous les accessoires qu'il comportait. Contre la mendicité on essaya de l'assistance par le travail. Mais les ateliers de charité firent un piteux fiasco et ne tardèrent pas à être fermés. Les dépôts de mendicité, qu'on venait de créer, restèrent ouverts ; il ne paraît pas que, ni alors, ni depuis, cette institution ait produit des résultats merveilleux.

Les soupes économiques, inventées par l'Anglais Rumford, eurent leur période de vogue. Les soupes étaient vendues au prix de 10 centimes. Les cinq premiers fourneaux eurent pour siège la rue du Mail, la rue de Miroménil, le Panthéon, la rue du Bac, l'ancien séminaire de Saint-Sulpice. En 1801 et 1802, vingt fourneaux distribuèrent mille soupes. Après avoir oscillé entre 3 et 400 000 le nombre des portions annuellement distribuées tomba à près de moitié en 1808 et 1809. Les promenades philosophiques que Jaubert dirigeait moyennant une honnête rétribution dans les environs de Paris étaient d'un faible soulagement pour l'estomac des indigents. Une

institution qui, au contraire, rendit les plus signalés services, fut la Société de Charité maternelle qui, fondée en 1784, servit de point de départ au décret du 5 mai 1810. Le décret constituait dans 44 villes et principalement à Paris la Société maternelle. Cette société, qui se forma par des cotisations plus ou moins volontaires et par une dotation de 500 000 francs de rente sur le domaine extraordinaire, avait pour mission de secourir les pauvres femmes en couches.

Napoléon avait peur du peuple. Malgré la popularité dont il fut toujours l'objet de la part des ouvriers parisiens, il ne consentit pas à les armer contre l'ennemi envahisseur. Et, dans l'apogée de sa puissance, il craignit toujours d'exciter leur mécontentement. De là, sa constante préoccupation de maintenir le prix du pain à bon marché, de là ses réglementations de la boulangerie et le soin apporté à l'approvisionnement de réserve; de là tous les expédients qu'il suscita, proposa, inventa ou imposa lui-même pour parer à la disette de 1811-1812. Pour apprécier son œuvre, il ne faut pas oublier les préjugés économiques qui avaient cours en France et auxquels l'Empereur n'était pas insensible, quoique déjà on voit poindre certaines lueurs fécondes, comme le projet qu'avait le comte Maret de recourir aux blés d'Amérique. Malgré les entraves administratives et toutes les prévisions impériales, le prix du pain montait toujours. Le gouvernement interdisait la spéculation à la hausse et obligeait de mettre les blés sur le marché (décret du 4 mai 1812). Il fixait le maximum du prix de vente pour les grains (décret du 8 mai 1812). Mais ces mesures ne faisaient qu'accroître les difficultés de l'administration de la réserve, généraliser les ventes occultes et la revente par les boulangers, à gros bénéfice, d'une partie de la farine cédée, à perte, par la réserve. Heureusement, la très abondante récolte de 1813 dissipa les inquiétudes engendrées par un état de choses, si alarmant à cause de la difficulté et de la lenteur des communications internationales et des rigueurs du blocus continental. A dater du 1er septembre 1813, le prix du pain descendit à 15 sols. L'intervention de l'État fut coûteuse. Le Play l'a chiffrée à une perte moyenne de 32 francs par sac de farine mis en réserve, ce qui équivaudrait à une dépense nationale de 14 400 000 francs. Quel fut le résultat de l'action gouvernementale? M. de Lansac de Laborie pense qu'elle atténua notablement les souffrances de la population, tout en ne supprimant pas la disette. Le pain se vendit 18 sols pendant 301 jours de l'année 1812. La disette de 1811-1812 fut surtout cruelle par sa durée.

Le pain est la principale alimentation de l'homme. M. de Lanzac de Laborie ne s'est pas borné à un exposé magistral de la question. Il a également traité la question de la viande et des halles à denrées, la question du vin et de la halle aux vins, et les marchés divers sous la domination napoléonienne. Il a ainsi écrit un chapitre intéressant de l'histoire économique de la France, sans en séparer jamais l'histoire politique et sociale; et il complète la série si remarquée de ses travaux sur la vie sociale, les mœurs, les institutions du premier Empire.

André Leroy.

**La Storia di Venezia nella viva privata,** par P. Molmenti. Troisième et dernier volume. Bergame, 1908, in-8°.

Ce troisième volume[1] a pour titre particulier *la Décadence*, titre trop justifié, on le voit assez par les gravures elles-mêmes, la plupart reproduisant des scènes flasques et maniérées, avec, pour acteurs, des personnages aux frimousses poupines, sans vigueur, et bien adéquates à la mièvre élégance qu'est celle du dix-huitième siècle.

On le voit davantage encore dès la première page, par le fronstispice polychrôme. Ce n'est plus celui de *la Grandeur*, une archaïque et belle mosaïque, copiée à la Basilique de Saint-Marc et représentant *la Justice;* ni, comme au second volume, celui de *la Splendeur*, une peinture rutilante et magnifique sortie du prestigieux pinceau de Paul Véronèse. Cette fois, il s'agit d'une fresque de Tiepolo, le dernier des artistes de l'école vénitienne méritant encore d'être considéré comme un maître. Mais combien différents de ces immortels que sont les Giorgione, les Tintoret, voire les Palma Vecchio! Ce « Tiépolo », il représente « monté sur Pégase, le Génie qui met en fuite le Temps », concept assez peu clair et dont l'exécution picturale tourmentée ne l'est guère davantage.

Cette dégénérescence, ce *decadimento*, l'écrivain, dont l'érudition égale le talent, la fait commencer avec le dix-septième siècle et nous en montre l'évolution successive jusqu'au jour fatal où la République disparaît sous l'écrasement de la main triomphante du « Corse aux cheveux plats ».

Après un exposé général des conditions politiques, on est frappé par ce qui est dit de la classe nombreuse des nobles ruinés, presque toujours par leur faute; nommés *Barnabotti*, parce que, depuis longtemps, la République les logeait à ses frais sur la paroisse de *San Barnabé*, ils faisaient de la chose publique un trafic dont ils tiraient leurs maigres moyens d'existence. Dissimulant l'esprit de basse intrigue, l'impudence, la cupidité, sous le masque du bien de la patrie, ils constituaient dans le « Majeur Conseil » l'élément le plus nombreux, mais aussi le plus vénal, le plus corrompu et le plus corrupteur. Partisans plus intéressés que convaincus des « idées françaises », ils portaient le trouble et l'agitation dans cette Venise aristocratique où le peuple avait jusqu'alors accoutumé de considérer ses « oligarches » comme des espèces d'êtres supérieurs, intangibles, d'une autre essence que lui-même.

Malgré la jalouse surveillance des inquisiteurs d'État, on parlait presque sans contrainte de la *cité des tyrans*, sur laquelle était invoquée la vengeance divine. Jusque dans le Palais Ducal on trouvait, avec promesse de récompenses à qui les interpréterait, ces sigles mystérieux : PPP — III — RRR — FFF. — Complétés, ils donnèrent cette comminatoire phrase latine : *Prudentia Patrum Periit — Imprudentia Iuvenum Imperat. — Res Reipublicae Ruunt. — Fame Flamma Ferro.* Effrayé le Gouvernement sévissait en faisant arrêter les principaux meneurs et fauteurs des tendances révolutionnaires : mesures d'ailleurs inefficaces, parce que, d'un côté, l'irrésistible souffle révolutionnaire venu de France ébranlait tout, tandis que, de l'autre, les antiques éléments de succès et de prospérité avaient subi d'irréparables atteintes. Ainsi, avec l'esprit de conquête et d'aventure,

[1] Voir l'article sur les deux premiers volumes de cet ouvrage dans le n° 3 (1907) de la *Revue*.

tempéré par la plus sage, la plus adroite, la plus souple et pourtant la plus ferme diplomatie, le négoce qui avait fait la République si grande, si riche, si prospère, déclinait lentement à ce point que, dès le commencement du dix-septième siècle les *Sari alla mercanzia* (espèce de ministère du commerce) écrivaient avec découragement : « De cette très fameuse place demeure à bien peu près annihilé le fort important trafic, lequel a définitivement emprunté d'autres routes. » Un siècle plus tard, l'avant-dernier doge, Paolo Renier, ajoutait douloureusement : « Nous n'avons ni forces maritimes, ni forces terrestres, ni alliances; nous vivons au hasard des accidents. » Ce qui n'empêchait point les manifestations extérieures du luxe le plus effréné. Mais les grandes, les fructueuses affaires d'antan allaient chaque jour davantage tombant dans le marasme, tandis que les fraudes de toutes sortes drainaient les revenus du Trésor, encore que, fréquemment, les prévaricateurs fussent impitoyablement châtiés, comme le montre mainte inscription flétrissante scellée sur les murs du Palais des Doges.

Vainement, en 1784, un André Tron tentait de tirer de leur apathie les classes dirigeantes, incitées par d'éloquentes paroles, à se reprendre aux multiples activités d'autrefois. Rien n'y fit.

Cependant la ville des lagunes continuait d'être l'objet de louanges enthousiastes. Ainsi, sous une poussée d'admiration, notre compatriote, le duc de Rohan écrivait en 1600 : « Contente-toy donc, ma mémoire, de te ressouvenir qu'ayant veu Venise, tu as veu ung des cabinets de merveilles du monde... méritant ung siècle pour la considérer à l'esgal de ce qu'elle mérite. »

Mais, cet extérieur brillant, ce luxe effréné dont les planches un peu « flou » de ce troisième volume donnent la vivante expression, tout cela voilait à peine, ou mieux laissait clairement transparaître à l'œil attentif, les irrémédiables lésions internes, causées par le jeu, la débauche, les concussions, les abus de pouvoir, joints à l'insatiable désir de continuer à parader dans de fastueuses charges publiques et à cet irréductible dédain de caste, demeuré l'apanage suranné des rares familles vénitiennes non déchues.

Pour se rendre pleinement compte de cette progressive évolution voilant, sous de trompeuses apparences, la chute irréparable et finale, vainement retardée par des hommes comme le victorieux amiral Emo, dernier guerrier digne des grands ancêtres, il faudrait pouvoir lire en entier l'œuvre de Molmenti, chez qui l'amour pour l'incomparable Venise, sa prestigieuse patrie, n'exclut point la claire vision des réalités les plus pénibles. Malheureusement, jusqu'ici du moins, l'attachant et docte écrivain n'a point trouvé chez nous d'éditeur, alors qu'on lui en proposait jusqu'en Russie. Faute donc de cette traduction française, il convient de résumer avec quelques détails le chapitre des mœurs, constituant l'exposé synthétique des causes de la ruine de la millénaire République.

Au début de ce chapitre, l'auteur écrit textuellement : « La force des esprits, qui déjà se va relâchant au cours de 1500, se mue, au siècle suivant, en cette sorte de violence factice qui veut dissimuler la faiblesse. D'où certains aspects de la vie comme certaines manifestations de l'art paraissent grandis, mais d'un grandissement flasque, ressemblant à une boursouflure morbide. » Alors les délits et les « prépotences » des nobles sont fréquents. Faire rosser et mettre à mal ses ennemis ou ses antago-

nistes par des spadassins à gage est d'usage courant. Plusieurs, investis d'emplois hauts et délicats, donnaient le triste exemple d'une vie scandaleuse, se laissaient aller à d'ignobles amours, faisaient trafic de leur protection. A peine agrégé à l'ordre de la noblesse, un nommé Crotta tue son frère, puis se réfugie dans Agorda au milieu de ses *bravi*. Banni, frappé d'une « taille » de trois cents ducats, un Pesaro n'en continue pas moins de mener, à la barbe du Conseil des Dix, une existence insolente, scélérate, tyrannique.

Le patricien Trevisan se met à la tête d'une troupe de débauchés, ses amis. Armés de rondaches et de casques, ils envahissent une maison où le « noble homme » Lion et Lucrezia, sa maîtresse, assistaient à une noce. Ces forcenés frappent de leurs épées nues tous ceux qu'ils rencontrent, tuent Lion, blessent Lucrèce, et font si bien, que seul un soldat étranger, présent à la fête, parvient à s'échapper sain et sauf. Enfin ces bandits s'écrient : « Achevons ce que nous avons commencé. Enlevons à la mariée sa parure de perles. » Ce récit est emprunté au texte officiel de la sentence de bannissement.

Ces horreurs furent commises surtout au dix-septième siècle dont, dit Molmenti, elles sont la caractéristique. Au dix-huitième siècle, les fureurs passionnelles font place « au mol abandon » d'une société qui s'achemine vers la mort; les mœurs ne s'en font pas meilleures pour cela. Au sein de Venise même, plus de violences extérieures. Celles-ci se perpétuèrent, par contre, dans les provinces de Terre Ferme, moins exposées au relâchement moral venant, dans la « Dominante », aggraver une existence toute remplie de menus et frivoles soins, tels ceux de la parure, de l'ajustement et des préciosités d'une toilette efféminée n'occupant pas moins les hommes que les femmes. Passant la nuit « dans les plaisirs de Cythère, les excès de la table ou ayant perdu leur dernier espoir au jeu », lit-on dans les « Mémoires » de Casanova, galants et galantes se repaissaient d'une littérature plus qu'érotique, ornée de « vignettes aphrodisiaques ». Montrant sous un jour brutal l'immoralité de l'époque, le sigisbéisme était parfois stipulé par contrat de mariage en ces termes catégoriques : *Quelques sigisbées serviront madame.*

Quant aux couvents de toute robe, la licence y était poussée au point que les parloirs étaient transformés en lieux de rendez-vous, où les nonnes ne craignaient point de se faire voir vêtues « plus en nymphes qu'en religieuses... Leurs jupes sont assez courtes pour qu'on voie la cheville... leur gorge est découverte ».

Il y eut des scandales poussés jusqu'au point de créer des difficultés diplomatiques, témoin, vers 1734, l'intrigue éhontée de l'ambassadeur de France Froulay avec la *monaca* da Riva. Néanmoins, plus d'un couvent continuait à se distinguer par la science, la vertu et la piété. Par contre certains instituts artistiques, au premier rang desquels ceux pour l'enseignement de la musique, étaient des espèces d'écoles d'entraînement à des exercices fort différents de ceux de la fugue, du contre-point et de l'harmonie. Au théâtre, nulle réserve même apparente. Ainsi on écrivait ouvertement d'une danseuse : « Sa mère la voudrait fort faire sortir de virginité; mais le dernier prix est de trois cents sequins. »

Les laïques n'étaient point les seuls à se faire voir en public, accompagnant des courtisanes; certains prêtres sans vergogne en faisaient de

même; et divers palais, par exemple celui du dernier duc de Mantoue, étaient de véritables lupanars. D'un autre côté, déjà ville internationale, Venise attirait quantité de faux princes, de financiers véreux, de joueurs habiles à corriger la fortune, d'écrivains parasites, de grandes dames équivoques et de chevaliers d'industrie. Quant aux femmes du monde, s'il en était de dignes de tout respect, quelques-unes de la plus haute naissance affectaient d'oublier que l'hypocrisie est un hommage rendu à la vertu. Telle Cécile Tron, de race dogale.

Le dernier chapitre répercute le glas de la millénaire et prestigieuse république dont la chute est résumée en peu de mots. La décadence des mœurs publiques et privées est retracée de façon vraie et impressionnante; et l'auteur, après tant d'années, est le premier à faire connaître enfin, sur Venise la vérité objective. Cette vérité, elle avait été trop souvent altérée, soit que, par crainte des terribles inquisiteurs d'État, les auteurs se fussent vus contraints à formuler des louanges imméritées, soit au contraire que, par haine et par ressentiment, ils se fussent répandus en fâcheuses exagérations.

Cette fois, nous avons le témoignage pondéré, impartial d'un patriote sincère, inaccessible aux mesquins sentiments d'un chauvinisme maladroit. Aussi bien est-ce dans cet esprit qu'il conclut. « Aux larmes et aux balbutiements de Manin, le dernier doge, se plaignant de ne pouvoir être en sécurité même dans son lit, à la terreur des patriciens qui réunis une dernière fois en Conseil signèrent, sous les menaces de l'étranger, l'acte de mort de la République, le peuple, sur la place, répondit par le cri de l'antique liberté : Vive Saint-Marc! Ce peuple se montra plus hardi, plus généreux que ses gouvernants, auxquels il demanda vainement des armes et des chefs... Ce cri qui, comme une fière protestation, s'échappa de la poitrine de Venise au dernier jour de la République, ce cri fut plus d'une fois proféré au milieu des dangers et des malheurs de l'invasion étrangère. Il retentit dans l'antique domaine de l'Évangéliste, des Alpes du Frioul aux rives du Benaco, de l'Adda aux « marines » dalmates. Unies à la République, bien plus par des liens d'affection que de sujétion, nombre de contrées virent avec sincère douleur la triste fin de Saint-Marc, dont l'étendard, baigné des larmes du peuple de Zara, fut pieusement enseveli sous l'autel de leur église par les habitants de Peranto, tribut d'honneur que jusqu'ici n'a mérité l'emblème d'aucun gouvernement déchu. »

Eût-elle tenté la lutte armée, au lieu de s'abandonner sans résistance, la République de Venise aurait infailliblement disparu parce que son heure était venue. Mais au moins l'antique État se serait écroulé avec éclat dans la fulguration des batailles, au lieu de disparaître dans un veule silence.

Quant à la perdition des mœurs, en quoi était-elle plus grande à Venise qu'ailleurs et notamment chez nous? La corruption des fonctionnaires, les scandales de la Cour et de la ville, les débauches du régent et de Louis XV sont là pour répondre. Seulement, la décadence de Venise devait avoir une issue fatale, tandis qu'en France la terrible crise révolutionnaire allait, remède héroïque, éliminer le virus et infuser un sang nouveau à la nation. Malheureusement, il semble aujourd'hui que cette régénération ait fait son temps.

Aussi bien, le bon Horace nous conte que son père l'instruisait et le cor-

rigeait par le spectacle des vices et des défauts de ses concitoyens. Puisse l'exemple de la chute irréparable de la République aristocratique de Venise instruire notre République démocratique et la préserver d'un présomptueux aveuglement qui pourrait avoir les pires conséquences !

L. DE LAIGUE.

---

**Le retour des Bourbons**. D'Hartewell à Gand. Le règne des Émigrés (1814-1815), par M. Gilbert STINGER. 1 vol. in-8°. Paris, Plon, 1908.

Il y a beaucoup de diplomatie dans ce livre; mais il y a plus encore de politique. Après M. Henri Houssaye, l'auteur a voulu faire le procès facile de ce qu'on a appelé « la première restauration ». Mais ce sont surtout les mœurs de la cour, les personnages de l'entourage intime des Bourbons, les princes eux-mêmes dont il a tracé le tableau avec une verve sarcastique absolument dénuée de bienveillance. Que Louis XVIII ait souhaité retrouver le trône de ses ancêtres plus dans son intérêt propre que dans celui de la France; que le comte d'Artois ait suivi avec un certain plaisir les armées étrangères victorieuses qui le ramenaient à Paris : c'est un sentiment d'autant plus naturel que, d'après les idées qui avaient cours encore à cette époque, les Bourbons pouvaient considérer la monarchie comme une propriété héréditaire. Il y avait là pour eux une raison de plus de défendre le pays et ses frontières.

Les puissances, dit-on, ne pensaient pas aux Bourbons, et ce furent Talleyrand, Dalberg, l'abbé de Pradt, le baron Louis qui, par leurs intrigues, décidèrent le czar Alexandre à se faire le promoteur de la Restauration. Évidemment, la solution ne se trouva point du premier coup. M. G. Stenger dit que cinquante-trois places fortes, des dépôts d'artillerie et de munitions, des provisions de toute nature, cinq cents pièces de canon, trente et un vaisseaux de guerre et douze frégates, un milliard et demi de francs furent abandonnés d'un trait de plume aux alliés, et que, pour prix de cette lâcheté, Talleyrand reçut d'eux plusieurs millions. Il le répète deux fois presque dans les mêmes termes (p. 172 et p. 221), et il ajoute que huit millions, prélevés sur le trésor français, furent partagés par lui avec les plénipotentiaires étrangers, aussitôt après la signature du traité du 30 mai 1813. Il ne s'agit pas de défendre l'honnêteté de l'évêque d'Autun : mais il aurait bien fallu cependant indiquer quelques sources ou quelques présomptions.

Les fautes des Bourbons s'accumulent, ils favorisent l'ancienne noblesse et distribuent les places à leurs amis, comme font tous les gouvernements. Une partie du pays souffre, et, comme le remarque justement l'auteur, c'est cette faction intéressée qui favorise le retour de l'île d'Elbe. Les Bourbons se retirent à Gand; ils auraient été plus loin, si Napoléon n'avait pas été battu à Waterloo. Mais pourquoi faire un grief aux alliés d'avoir de nouveau remis Louis XVIII sur le trône? Y avait-il une autre solution ? M. Stinger se donne le futile plaisir de supposer ce qui serait arrivé dans le cas d'une défaite de la coalition :

« Napoléon vainqueur à Waterloo, les Bourbons étaient détrônés pour toujours. La Belgique, soulevée par l'invincible conquérant, aurait été réunie à la France, et les petits princes allemands, si maltraités par le congrès de Vienne, seraient revenus à lui. L'armée anglaise anéantie,

l'armée de Blucher l'eût été à son tour, et l'Autriche, toujours prête à faire volte-face, se serait jointe à celui qu'elle n'aurait plus osé combattre, et aurait appuyé de ses bataillons le retour de Marie-Louise et du roi de Rome à Paris. »

Cest bien peu connaître l'esprit des souverains alliés, qui ne combattaient pas la France, mais Napoléon. L'Angleterre n'eût point accepté le retour au pouvoir de l'Empereur. Il suffit de se reporter aux beaux livres de M. A. Sorel pour voir que jamais les souverains étrangers n'avaient voulu sincèrement la paix avec Bonaparte. Ni après Leipsick, ni après Dresde, ni dans la campagne de France, aucune négociation sérieuse ne put s'engager à cause de la personne même de l'Empereur. Peut-être les Bourbons n'ont-ils pas su profiter des hasards, heureux pourtant, qui les ramenèrent deux fois sur le trône; mais c'est encore eux qui procurèrent à la France les conditions les moins dures. L'Europe prétendit les tenir en tutelle; mais la diplomatie française retrouva très vite son prestige. La politique extérieure de la Restauration fut meilleure que sa politique intérieure. Et quand elle voulut occuper l'Algérie, personne ne songea à s'y opposer. M. Stinger, qui a si bien fait l'*Histoire de la Société française pendant le consulat,* pourrait comparer sans peine la situation morale et intellectuelle du pays de 1815 à 1830 avec l'époque qui a précédé et celle qui a suivi.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**Les Intendants de province sous Louis XVI**, par M. L. Ardascheff, traduit du russe par L. Jousserandot. Paris, F. Alcan, 1909, in-8°.

C'est un singulier mérite pour un étranger, même quand il est professeur d'histoire à l'Université de Kiev, que de se reconnaître si bien dans tous les détails de notre gouvernement et de notre société au dix-huitième siècle. M. Ardascheff a non seulement admirablement compris le rôle des intendants sous l'ancien régime jusqu'à la Révolution; mais il sait dans quelle catégorie ils étaient choisis, à quelle famille ils appartenaient, quel était exactement leur rôle. Bien mieux, il rectifie l'opinion commune qui en a fait, à l'exemple des préfets modernes, de simples agents du pouvoir, sans initiative et sans responsabilité, consultant le ministre ou le roi et ses conseils toutes les fois qu'ils avaient une décision à prendre. En général, on peut dire, sans chance de se tromper qu'en France, c'est la liberté qui est ancienne, c'est la centralisation et la dépendance qui sont nouvelles; et il a fallu deux ou trois siècles pour détruire dans l'Église, comme dans l'État, cette précieuse autonomie qui, sans supprimer le respect et l'obéissance, permettait aux hommes de développer leurs qualités naturelles, de prendre au sérieux leurs fonctions, d'avoir l'émulation et le profit des responsabilités. Richelieu, Louis XIV, la Révolution et Napoléon ont vraiment supprimé, sous prétexte d'unité nationale et d'égalité civile, tout un ensemble de garanties et de contrôle qui faisaient la dignité et la grandeur du pays.

Les intendants, depuis qu'ils avaient à peu près remplacé les grands seigneurs comme gouverneurs des provinces de France, étaient choisis parmi ce qu'on a appelé la haute bourgeoisie, les légistes tenant aux familles parlementaires et acquérant bientôt la noblesse par des charges, accompagnées de seigneuries, parfois de titres donnés par la Couronne. De plus, on s'était habitué à regarder, dans ces postes laborieux, l'hérédité comme une

sorte de droit : hérédité souvent indirecte, passant de beau-père à gendre, d'oncle à neveu, légitimée par des mariages, de sorte qu'un petit nombre de familles se partageaient les fonctions. L'auteur fait ainsi l'historique de la fortune et de l'anoblissement des Bertier de Sauvigny, des Foullon, des Orry, des La Bourdonnaye, des Lefevre d'Ormesson, des du Cluzel, des Joly de Fleury, des Gravier de Vergennes, des Dupré de Saint-Maur, des Maussion, des Tournis, des Perrin de Cypierre, des Reverseaux, des Caumartin. C'est une des curiosités de son livre. La partie plus sérieuse est l'exposé de toutes les améliorations, les réformes, les secours sans nombre apportés aux classes populaires par les intendants; ce que M. Ardascheff appelle « la bienfaisance éclairée » et « l'administration éclairée ». Il cite les progrès dont le pays leur est redevable, les abus qu'ils ont supprimés, étant souvent plus hardis et plus libéraux que les ministres et les Parlements. Son livre se lit avec beaucoup de profit.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**Jean de Bry**, par Léonce Pingaud. Un volume in-8° de VII-401 pages. Plon-Nourrit, 1909.

Ce personnage de second plan de la Révolution française nous appartient pour sa participation comme l'un des plénipotentiaires de la France au Congrès de Rastadt. Les origines de l'attentat du 28 avril 1799, qui suivit l'avortement de ces négociations, n'ont jamais été élucidées ; et la fortune qui préserva l'ancien conventionnel Jean de Bry du sort funeste de ses deux collègues Bonnier et Roberjot lui valut l'accusation d'avoir préparé lui-même cet assassinat. Cette légende, perfidement répandue en France et à l'étranger, suivit avec ténacité l'infortuné politicien dans toutes les phases de sa longue carrière : M. Pingaud n'hésite pas à la qualifier d'invraisemblable calomnie.

La physionomie de Jean de Bry lui est commune à un grand nombre d'acteurs de la Révolution, qui de terroristes ou régicides devenus ensuite hauts fonctionnaires de Napoléon et titrés, offrirent leurs services à la Restauration. Ce régicide, créé baron de l'Empire et qui par les emblèmes de ses armoiries avait voulu rattacher sa noblesse de fraîche date à la maison des Derby d'Angleterre dont il se croyait issu, fut surpris, que malgré les témoignages de repentir qu'exprime sa lettre au comte d'Artois en 1814, ses offres eussent été déclinées. Avait-il tout à fait tort de compter sur la politique d'oubli promise par la Charte ? Et ne vit-on pas en 1816 un ancien acolyte de Carrier à Nantes, le général Turreau, chargé par le gouvernement de conduire le duc d'Angoulême dans la Vendée encore dévastée ?

M. Léonce Pingaud — c'est une des parties les plus intéressantes de son livre — s'est longuement étendu, d'après les documents d'archives, sur les relations de Jean de Bry avec Bonaparte : elles dataient de 1795 ; il participa au 18 Brumaire et fut préfet du Doubs de 1801 à 1814 ; son administration y fut féconde et il s'y montra résolu partisan de l'Empire. Les récits de l'installation de Le Coz, ancien métropolitain constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, comme archevêque concordataire de Besançon, et de la prestation de serment de son clergé, nous offrent le tableau peu banal d'un préfet prononçant dans la cathédrale un *discours-sermon* pour prôner l'importance de la religion dans la vie des sociétés.

Jean de Bry, âme incertaine, était au fond un homme d'ancien régime, égaré par ambition, et contre son très intime sentiment, dans les voies sanglantes de la Révolution. Il apparaît plus tard comme un homme étonné de son passé. Comment peut-on s'expliquer que ce doux idéologue, aimant l'étude, le silence et les joies de la famille, en soit venu le 26 août 1792 à proposer la création d'un corps de 1 200 tyrannicides, qui devaient aller frapper les rois de l'Europe ? Sa proposition n'eut même pas l'assentiment des plus exaltés; et ce déclamateur violent et creux, après avoir voté la mort du Roi sans appel ni sursis, sut habilement rentrer dans l'ombre et pendant la Terreur s'y faire oublier.

La biographie qui nous est donnée de ce personnage n'est pas un plaidoyer; et néanmoins le lecteur impartial n'y puisera-t-il pas quelque indulgence pour des erreurs que beaucoup d'autres, par peur ou fièvre, partagèrent avec lui en ces temps furieux ?

M. Pingaud nous était déjà connu par des travaux estimés sur la Révolution et notamment par la publication de la correspondance de Le Coz, figure très curieuse à observer dans son attitude au regard de la Papauté après le Concordat. Son nouvel ouvrage sur Jean de Bry ne peut que confirmer sa réputation d'historien.

A. Pommier.

---

**La comtesse de Valon**, par Gustave Clément-Simon. — Paris, librairie Plon, 1909, in-8°.

C'est une main pieuse qui a retracé la physionomie de la comtesse de Valon, et qui s'est plu à réunir, sur cette femme d'infiniment de grâce et d'esprit, des témoignages aussi éloquents que flatteurs. Nous serions donc malvenus à considérer l'hommage d'un ami comme une relation historique. Elevée en Allemagne où l'émigration avait amené sa famille, la comtesse de Valon devait servir toute sa vie avec une fidélité absolue la cause du légitimisme. Aussi — détail piquant — la voyons-nous pendant la guerre rompre des lances avec un certain capitaine Lefort, dont elle s'efforce de modifier les sentiments orléanistes, sans se douter qu'il est lui-même un prince d'Orléans. Ardente patriote, son amitié avec Pouyer-Quertier et les relations qu'elle a conservées avec la cour de Berlin, avec le général de Manteuffel entre autres, lui donnent en 1871 l'occasion d'intervenir pour hâter la libération du territoire. Sans doute, la plume complaisante de son biographe exagère le rôle qu'elle joua en cette occurrence; mais l'intention de servir la France fut certainement dans son cœur. Aimable et spirituelle, bonne et accueillante, la comtesse de Valon prolonge la tradition des grandes dames du dix-huitième siècle qui aimèrent et surent faire causer dans un salon.

A. de Pitteurs-Hiegaerts.

---

*Le gérant :* J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET C^ie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 12879.

LES DÉBUTS D'UNE MISSION EN POLOGNE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

# TOUSSAINT DE FORBIN

## ET L'ÉLECTION DE JEAN SOBIESKI

Après plusieurs années de diplomatie provinciale [1], Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Marseille, avait été chargé par le Roi d'une mission de diplomatie familiale : les démêlés de Cosme III, grand-duc de Toscane, avec sa femme, Marguerite Louise d'Orléans, étaient parvenus à un tel degré d'acuité que Louis XIV avait cru devoir intervenir; tentative infructueuse, d'ailleurs, le désaccord avait persisté entre les époux. Mais le négociateur avait montré du coup d'œil, en disant tout de suite le peu de chances de réussite qu'avait sa mission; il avait eu aussi le mérite de se concilier également les deux parties en présence, et de montrer clairement le seul point sur lequel les deux époux étaient disposés à s'entendre : la séparation.

Rentré en France, le prélat avait repris ses occupations ordinaires : l'administration de son diocèse, et celle de la Provence, où son rôle était des plus importants. Ce ne devait pas être pour longtemps. « Étant arrivé de Provence à Paris le samedi 3 mars 1674, nous dit-il [2], je fus agréablement surpris d'apprendre, par un billet que M. de Pomponne me fit l'honneur de m'écrire le

[1] L'administration de la Provence exigeait des qualités diplomatiques toutes spéciales. Voir sur le rôle qu'y joua Toussaint de Forbin les *Lettres de Mme de Sévigné*.

[2] Correspondance diplomatique du cardinal de Forbin-Janson (copies), Bibliothèque nationale. — C'est, avec les Archives des Affaires étrangères, la principale source de notre travail.

soir même, que le Roi m'avait destiné pour l'ambassade de Pologne. » Ce n'était pas encore chose faite. « En cas que l'on y envoie un ambassadeur, écrivait Pomponne, sur quoi il faut encore délibérer, le Roi vous a choisi... » Le lendemain, la « délibération » était faite. « Je fus à Versailles, où M. de Pomponne me confirma de bouche ce qu'il m'avait écrit, et me dit que le Roi ne pouvait pas me donner une plus grande marque de l'estime et de la confiance qu'il avait en moi qu'en me choisissant pour son ambassadeur extraordinaire en Pologne, l'élection du Roi, dont il s'y agissait, étant dans les conjonctures présentes une des plus importantes affaires de l'Europe, et où il avait le plus d'intérêt; que cette affaire se faisant à plus de six cents lieues de la Cour, dont l'on ne pourrait point recevoir de nouveaux ordres sur les difficultés qui se présenteront, Sa Majesté avait besoin d'un homme sur la sagesse et l'habileté de qui elle se pût entièrement reposer, parce qu'il aurait souvent à agir de lui-même, et dont la fidélité lui fût connue, à cause des grandes sommes d'argent qu'il lui fallait confier pour cette négociation; ensuite, ayant salué Sa Majesté, elle me fit l'honneur de me dire qu'elle avait ordonné à M. de Pomponne de me dépêcher un courrier pour me faire venir en diligence, afin de m'envoyer au plus tôt en ambassade en Pologne. »

Après cette audience, où le Roi s'exprima « dans des termes si obligeants et si pleins de confiance », l'évêque de Marseille commença ses préparatifs. Il s'instruisit « de toutes les affaires de la Pologne et de l'état présent de ce royaume »; écrivit à Hambourg et à Dantzig pour acheter des chevaux et des carrosses, à Varsovie pour y trouver toutes les provisions nécessaires pour la Diète. Les passeports demandés à l'Empereur, au roi d'Espagne, et aux États-généraux n'arrivant pas, « Sa Majesté jugea à propos d'envoyer un courrier exprès à M. de Ruvigny, son envoyé extraordinaire près le roi d'Angleterre, pour lui demander un de ses yachts pour me mener à Hambourg, ce que Sa Majesté Britannique accorda très agréablement ». De cette façon, le 31 mars, l' « équipage de l'ambassadeur pouvait enfin

quitter Paris, « à savoir, mes gentilshommes dans un blavet, et tous mes officiers à cheval, avec trois charrettes chargées de mes hardes ». Le lendemain, Toussaint de Forbin retourna à Versailles. « Sa Majesté m'y donna deux audiences de plus d'une heure chacune, où elle me donna tous les témoignages possibles de sa bonté. » Enfin, le 2 avril, il partait définitivement pour la Pologne.

Le voyage se passa sans incidents notables. Le gouverneur d'Amiens fournit à l'évêque pour le mener à mi-chemin d'Abbeville, une escorte de trente maîtres, qui fut relayée d'étape en étape, pour éviter « les surprises des garnisons d'Aire et de Saint-Omer qui courent incessamment sur ces lieux ». Le dimanche 8 avril, à une heure après midi, il s'embarquait avec tout son monde « dans le yacht nommé *Monmouth* et commandé par le capitaine Sir Morgan Kempthorne ». Le vent n'était pas favorable et retardait nos voyageurs qui étaient encore à Chatham le mercredi matin. « Ce retardement, écrivait de là l'ambassadeur à Pomponne, et l'incertitude du vent me tiennent dans une inquiétude extraordinaire, car je connais de quelle importance il est que j'arrive bientôt où le Roi m'envoie. » Cahin-caha, on avançait cependant; le 18, on arrivait à Hambourg, où M. Bidal, « résident » du Roi, « me voulut loger dans sa maison avec mes gentilshommes, et me fit toute la bonne chère et tous les régals qu'on peut souhaiter ». Hambourg paraît avoir fait une grande impression sur l'évêque. C'est, nous dit-il, « une grande ville et très marchande..., très peuplée et très riche... Le port en est très beau et bien large, j'y trouvai quantité de vaisseaux... Les maisons paraissent fort riantes, par les vitres qui en occupent presque toutes les façades, mais en échange les rues y sont fort mal nettes, il est vrai que les neiges, dont il y en avait encore de grands monceaux, en peuvent être en partie cause... » L'évêque y passa trente-six heures. « Dans ce peu de temps, j'achetai deux carrosses, deux attelages de sept chevaux chacun, et donnai les ordres nécessaires pour faire partir mon équipage par la mer Baltique, ayant envoyé en toute diligence à

Lubeck pour y faire fréter un vaisseau pour Dantzig... » Il poursuivit ensuite sa route. Le 24, à Stettin, le gouverneur suédois « fit mettre toutes ses troupes sous les armes à mon arrivée, et me fit saluer par dix coups de canon; il tint un grand corps de garde devant ma maison; il m'envoya visiter parce qu'il avait la goutte, je lui fus rendre visite, il parle très bien le français ». Une nouvelle salve de dix coups de canon saluait à son départ, le 25, l'évêque de Marseille; le 30, il venait coucher à Dantzig, mais ne pouvait s'y reposer que vingt-quatre heures : les courriers se succédaient pour presser sa marche, que retardait l'impossibilité de trouver des chevaux de rechange. Le 8 mai, à cinq heures du matin, l'ambassadeur de France arrivait à Varsovie.

Quel était au juste l'objet de sa mission?

Après les succès foudroyants de 1672, la France avait vu se former contre elle une coalition formidable. A la Hollande, d'abord seule en cause, étaient venus successivement se joindre l'Espagne, puis le Danemark, le Brandebourg, plusieurs États allemands, enfin l'Empereur. Louis XIV avait victorieusement résisté aux forces qui lui étaient opposées; lui-même, il avait présidé au siège et à la prise de Maestricht, pendant que Turenne rejetait loin du Rhin les Impériaux et les Brandebourgeois; la campagne de 1674 commençait brillamment en Franche-Comté. Le Roi, cependant, devait se préoccuper de poursuivre la lutte dans des conditions moins inégales. L'élection du roi de Pologne était une occasion de faire échec à l'influence impériale, alors toute-puissante à Varsovie; elle était donc de la plus grande « considération » dans « la conjoncture présente des affaires générales »; et le Roi avait donc « jugé de son intérêt » d'envoyer à la Diète où elle devait se faire « un ambassadeur extraordinaire, également capable de profiter des occasions favorables qui pourraient s'y présenter pour ses intérêts, et de traverser les mesures qui s'y pourraient prendre en faveur de ses ennemis ». Cet ambassadeur, éloigné de son souverain, et dans

l'impossibilité de recevoir à temps de nouvelles instructions, devait pouvoir « de soi-même se déterminer sur les partis » à prendre, « suivant la première connaissance qu'il aura eue des intentions de Sa Majesté; Sa Majesté a jeté les yeux sur le seigneur évêque de Marseille, dont elle a éprouvé en diverses occasions la capacité, la prudence et la sagesse, et toujours un zèle fidèle et passionné pour son service ».

Après ces préliminaires, les instructions royales entraient dans le détail, et passaient en revue les points qui devaient fixer l'attention de l'évêque de Marseille. Avant tout, il devait empêcher l'élection du prince Charles de Lorraine; le Roi le considérait, en effet, comme « son ennemi par lui-même, et attaché si dépendamment à ses plus irréconciliables ennemis », qu'il craignait « qu'étant monté sur le trône, il ne facilitât à l'Empereur la guerre qu'il a entreprise contre la France, soit en l'assistant par lui-même, soit en le garantissant de la crainte qu'il doit toujours avoir du Turc dans la Hongrie ». Cette exclusion, « premier objet » de « toute la négociation » de l'ambassadeur, il devait y travailler « par l'élévation du prince de Neubourg ». Il s'agissait du fils du duc de Neubourg, qui avait été quelques années auparavant candidat au trône de Pologne; son père s'effaçait devant lui, parce qu'on supposait que le choix de la Diète ne se porterait que sur un prince « en état d'épouser la reine de Pologne [1] ». Si le prince ne paraissait avoir aucune chance de réussite, les autres candidats « se pouvant dire également bons à Sa Majesté... l'application dudit seigneur évêque de Marseille devra être d'observer celui qu'il croira le plus en état de réussir, pour y concourir de telle sorte qu'il croie avoir obligation à Sa Majesté de l'avoir, à l'exception de Neubourg, préféré à tous les autres ». La Diète penserait-elle à un prince français? Dans ce cas, si l'ambassadeur n'avait aucun espoir dans le succès de Neubourg, il appuierait cette candidature, « plutôt que de voir prévaloir le parti » du prince lorrain.

[1] Éléonore d'Autriche, veuve du roi Michel Wieçnowieçki, qu'il s'agissait de remplacer.

Une fois en Pologne, l'ambassadeur devrait s'entendre avec le grand maréchal, Sobieski, et le grand trésorier, Morstein[1]. « Il peut faire voir à l'un et à l'autre que Sa Majesté attend de leur amitié pour elle qu'ils excluront le prince de Lorraine, que cet intérêt est le premier qu'elle ait en Pologne et qu'ensuite elle leur saura un gré particulier de porter le prince de Neubourg. Il ne leur laissera pas envisager que Sa Majesté puisse avoir aucune autre vue; il pourra seulement, pour toucher davantage le grand maréchal, lui faire connaître que Sa Majesté verrait avec un extrême plaisir que la République réparât en sa personne, par l'élection d'un Piast[2], le mauvais choix qu'elle avait fait dans la dernière Diète... Ce discours, ajoutait le Roi, obligera le grand maréchal, mais ne le portera pas toutefois à prendre quelque vue pour l'élection à la couronne, au moins si tous les avis sont vrais, qu'il n'y a aucune pensée pour lui-même. »

Enfin, pour « confirmer dans leurs bonnes intentions » quelques personnages influents, l'évêque de Marseille pourrait leur payer une année des pensions que le Roi avait cessé de leur faire depuis 1669, et leur « laisser concevoir l'espérance, bien que générale », de toucher le restant de l'arriéré, si l'élection répondait aux désirs du Roi; mais, jusque-là, il ne devait disposer que de cinquante mille écus.

## II

D'après un mémoire conservé aux Affaires étrangères, l'ambassadeur aurait voulu rester quelques jours incognito à Varsovie, pour attendre ses équipages. « Mais Son Excellence était attendue avec trop d'impatience pour se pouvoir cacher; ceux qui souhaitaient, et ceux qui craignaient sa venue, l'apprirent aussitôt, et la nouvelle s'en répandit en si peu de temps par

[1] Le 8 mai, Louis XIV écrivait à ce dernier une lettre qui ne lui fut pas remise, Toussaint de Forbin ne l'ayant sans doute pas reçue en temps utile.

[2] Candidat indigène.

toute la ville, que, sans lui donner le loisir de se reposer, on lui envoya faire des compliments deux heures après sur son arrivée. Sur quoi Son Excellence jugea à propos d'agir publiquement... » Il est probable que Sobieski et Morstein ne lui avaient pas laissé le choix : ce n'était pas pour rien qu'ils lui avaient dépêché des courriers pour hâter sa venue. Dès le surlendemain de son arrivée, l'évêque était reçu en audience par la Reine. « M. le grand maréchal et M. le grand trésorier, qui sont pleins de zèle pour la France, sachant que le train de Son Excellence n'était pas encore arrivé, lui en firent un aussi magnifique que le peu de temps et le deuil où il devait être le pouvaient permettre. » Le carrosse royal vint prendre l'ambassadeur pour le mener au palais. « Devant ce carrosse marchaient ceux de M. le grand maréchal et M. le grand trésorier, et plusieurs autres à six chevaux, où étaient plusieurs officiers et colonels de l'armée avec les gentilshommes de Son Excellence. Vingt-quatre pages et laquais vêtus de noir suivaient le carrosse où était Son Excellence, et une compagnie de Valaques, qu'ils appellent en leur langue Seurains, et qui sont faits comme des Janissaires, l'accompagnait. Ces gens, que M. le grand maréchal entretient, sont habillés de vert et portent de grands bonnets rouges, qui leur pendent par derrière, du haut desquels sortent des panaches d'argent en forme d'aigrettes. »

Toussaint de Forbin parvint ainsi au palais. Le palatin de Lublin, chancelier de la Reine, vint le recevoir à la porte de l'antichambre et le conduisit à la salle d'audience. La souveraine l'y attendait, entourée de sa cour, « qui se trouva grossie par la curiosité de voir et d'entendre un ambassadeur de France ». La cérémonie fut brève; elle ne paraît guère avoir consisté qu'en un compliment de condoléance fait « en peu de mots » à la Reine « sur la mort du roi Michel, son mari ». Mais « la bonne mine de l'orateur, sa harangue et sa manière de la prononcer donnèrent tant de bonne opinion de sa personne, que la Reine en conçut beaucoup, et que le jour suivant, qu'il devait avoir son audience de la république, le concours de monde fut si grand

au lieu de la diète, que les rues de la ville en restèrent désertes[1]. »

Ce dut être un beau spectacle que la réception de l'ambassadeur de France par la diète polonaise. Les palatins de Lublin et de Polosko, le grand trésorier et le grand écuyer vinrent le chercher chez lui, vers trois heures de l'après-midi. « Après avoir fait et reçu les compliments ordinaires, Son Excellence monta dans le carrosse de M. l'archevêque de Gnesne, primat et premier prince du royaume avec les deux palatins... Aussitôt le maître des cérémonies fit partir les carrosses que tous les sénateurs et les grands du royaume avaient envoyés, au nombre de plus de cent à six chevaux, pour accompagner Son Excellence à l'audience, suivant l'ordre et le rang qu'ils devaient tenir, les nommant tous les uns après les autres, pour empêcher le désordre que les prétentions du pas et de la préférence pouvaient causer. Plus de mille hommes à cheval, tant des officiers de l'armée que des gentilshommes de la cour, vêtus magnifiquement et précédés des reîtres, dont les officiers portaient l'épée haute et nue, ce qu'ils n'ont accoutumé de faire que lorsqu'ils marchent devant le Roi, allaient en gros autour du carrosse de Son Excellence, avec les douze trompettes du feu Roi et un timbalier qui, avec une infinité de hautbois qu'on entendait de toutes parts, faisaient une harmonie admirable. Les Janissaires de M. le grand maréchal et plusieurs autres troupes à pied marchaient devant cette cavalerie qui, à la sortie de la ville, se mit en haie des deux côtés du chemin qui mène au Kolo[2]. Les troupes de Pologne et de Lithuanie, montant à plus de trois mille (hommes), bordaient aussi les deux côtés, les unes à droite et les autres à gauche. » Ce magnifique défilé paraît avoir vivement frappé les assistants. « Le cortège fut si beau, écrit Baluze, que la campagne en était couverte, et que la Reine le voulut voir passer incognito et sortit pour cela du château, elle troisième, dans un carrosse d'emprunt... Le cortège du nonce du Pape, ni

[1] Baluze à Pomponne, 14 mai 1674.
[2] Lieu de réunion de la Diète.

celui de l'ambassadeur de l'Empereur, n'auraient su égaler, tous deux ensemble, celui de M. de Marseille, et celui des ambassadeurs de Lorraine, qui fut le lendemain, était pitoyable en comparaison. » Un autre témoin n'est pas moins dans l'admiration : « Jamais ambassadeur n'a reçu un plus grand honneur en Pologne, écrit-il. Tout ce qu'il y avait de carrosses à six chevaux l'ont été quérir pour le suivre avec un nombre incroyable de messieurs à cheval. L'infanterie et la cavalerie étaient en haie dans les champs, et pas un sénateur ni aucun noble n'est resté à la ville, afin de se trouver au Kolo. »

Si le cadre était beau, la cérémonie fut également réussie. Arrivé à la Diète, Toussaint de Forbin « s'assit sur une chaise de sénateur qu'on lui avait préparée, ayant à sa droite M. le grand maréchal de la Couronne, et le maréchal des Nonces à sa gauche »; on donna lecture des lettres de créance dont il était porteur pour le sénat et pour les nonces. Après cette lecture, il se leva, et « ayant salué fort civilement l'assemblée de tous côtés », il commença son discours. Après avoir rappelé l'ancienneté de l'alliance entre les deux peuples, la ressemblance de leurs tempéraments, leur courage, la gloire qu'ils avaient acquise, il vanta la fidélité du roi de France envers ses alliés, ses bienfaits envers ses sujets, son amour de la paix qu'il avait voulu rendre à l'Europe. Les Hollandais, que ses bienfaits auraient dû lui attacher, l'avaient contraint à la guerre par leur insupportable orgueil; après le passage du Rhin, la conquête d'une partie de leurs provinces, l'inondation volontaire des autres, le Roi, dans l'enivrement même de ses victoires n'avait pas refusé d'écouter les accents si doux de la paix[1]. Il l'aurait donnée au monde chrétien, si ceux qui n'osaient le combattre avaient du moins cessé de l'envier. Le soin des affaires de son royaume ne lui fait pas oublier la Pologne; il sait quelles étonnantes victoires elle vient de remporter, mais il voit aussi ses forces s'user dans une guerre néfaste, pendant qu'autour d'elle

[1] *Suavissimas pacis voces.*

s'assemblent des corbeaux, prêts à mettre en lambeaux le plus florissant des royaumes, et il ne peut s'empêcher de lui désigner le prince qu'il lui souhaite, à la fois juste et sage, pieux et modéré, aussi habile dans la paix que dans la guerre : c'est le prince de Neubourg. Issu d'une famille souveraine, par ses qualités personnelles il est digne du trône. On ne doit craindre avec lui ni des dissentiments avec d'anciens alliés, ni, avec de puissants voisins, des ententes dangereuses pour la Pologne, suspectes à l'Europe, redoutables à tout le monde. Dans la paix et dans la guerre, il n'aura en vue que la gloire et l'utilité de la Pologne. Allié de la France, il obtiendra d'elle tout le concours qu'il pourra demander : par sa médiation, il conclura avec la Turquie une paix honorable, qui soulagera la misère du peuple. Au surplus, le Roi Très Chrétien laisse aux Polonais à décider en quoi il peut leur être utile : quant à son ambassadeur, il prie Dieu que le prince qui sera élu soit l'honneur de la Pologne, le secours de la chrétienté et la joie des alliés de la République, il remercie l'assemblée des honneurs dont elle l'a accablé, et garde l'ardent désir de pouvoir la servir.

Cette harangue eut un immense succès. Elle avait duré « près de trois quarts d'heure », et « toutefois parut trop courte aux auditeurs qui étaient charmés non seulement de l'éloquence, mais encore du ton et de la manière dont elle fut prononcée, car quoique la situation d'un homme assis ne soit pas fort avantageuse pour haranguer, et que le grand air dissipe et emporte ordinairement la voix, cependant Son Excellence se fit entendre à toute la compagnie, qui était fort nombreuse, et cela avec toutes les grâces et tous les agréments imaginables ». — « Son oraison, écrit à Pomponne un ami de Sobieski, a surpris tout le monde tant pour l'élégance, l'éloquence et la solidité, que pour la manière et la grâce, l'énergie et la force de la représenter. Monseigneur le grand trésorier qui avoue avec tous les autres de n'avoir jamais rien ouï de si beau, s'est fait bailler en diligence l'oraison pour la faire imprimer cette nuit... L'on en enverra à tous les palatinats, et l'on en distribuera à tout le monde. » Mais

c'est Baluze qui s'étend le plus longuement et avec le plus d'enthousiasme sur le succès de l'ambassadeur. Après avoir décrit son arrivée à l'assemblée, « toute cette pompe, ajoute-t-il, aurait perdu de son éclat si la harangue n'eût autant satisfait les oreilles, que les yeux avaient eu sujet de l'être. Elle le fit d'une manière si surprenante, que, quoiqu'elle fût longue, elle fût écoutée avec une attention merveilleuse et reçue avec un applaudissement si grand et si général, que j'ai ouï dire à tous ceux qui m'en ont parlé que chacun demeurait d'accord que jamais rien n'avait été prononcé devant la république de Pologne de si beau, de si raisonnable et de si juste, dans la matière ni dans la forme. La preuve de cela, Monseigneur, est qu'on ne cesse de me persécuter de toutes parts d'en donner une copie, pour la faire imprimer, et que plusieurs personnes se sont offertes d'en faire les frais. La modestie de M. de Marseille s'y est opposée longtemps, mais enfin elle n'a pu résister à l'empressement de tout le monde... Il est à croire que la lecture d'une chose qui a ravi tous les auditeurs fera le même effet sur les absents, et que cela contribuera beaucoup au succès de la négociation de ce ministre du Roi, qui a si bien déduit les bonnes intentions de Sa Majesté que ses propres ennemis ont été forcés d'avouer qu'il n'y avait rien que de très juste, très raisonnable, et très avantageux à la Pologne[1]. »

A ce remarquable discours, l'évêque de Cracovie répondit « amplement, en termes fort civils et pleins de reconnaissance pour les sentiments de bonté et d'affection » du Roi. Le maréchal des nonces déclara ensuite en leur nom « que tous leurs sentiments étaient conformes à ceux de l'évêque de Cracovie, et que rien ne se pouvait ajouter à l'obligation et à la reconnaissance qu'ils avaient pour Sa Majesté ». Puis tous les assistants vinrent saluer l'ambassadeur « avec beaucoup de témoignages

[1] De tout ce qui précède, il résulte nettement que l'évêque de Marseille a prononcé un discours devant la Diète de Pologne, et contrairement à l'opinion de l'abbé ALBANÈS (*Sigillographie des évêques de Marseille*), ce discours doit bien être celui que j'ai analysé ci-dessus, à quelques retouches près, nécessitées par l'impression.

d'estime et d'affection pour sa personne. Son Excellence reçut leurs civilités avec celle qui lui est naturelle, et les remercia fort tendrement de tous les honneurs qu'elle en avait reçus. » L'évêque revint ensuite à son hôtel avec le même cortège et le même cérémonial qu'à sa venue. Il était tard; aussi « M. de Marseille retint à dîner et souper tout ensemble... une trentaine des principaux de ceux qui l'avaient accompagné, surtout ceux qui étaient venus de la part de la République pour le conduire à l'audience dans le carrosse de M. l'archevêque... Le festin fut en poisson, et très propre; le vin était admirable, et l'on y but copieusement. M. de Marseille s'en acquitta si bien que tous les convives en étaient ravis, et je ne sais comme quoi il est possible qu'il puisse résister à toutes les fatigues qu'il essuie ici, après celles de son long et pénible voyage. Je ne sais non plus comme quoi l'on a pu faire jusqu'ici, n'ayant ni officiers, ni meubles, ni vaisselle, ni linge, ni carrosses, ni chevaux, enfin rien que ce qu'on a emprunté à la hâte des amis, tout l'équipage étant resté en arrière, sans qu'on sache quand il viendra, parce qu'il a été embarqué à Lubeck, et l'on n'a point encore de nouvelles qu'il soit arrivé à Dantzig... » Baluze n'était pas seul à s'étonner ainsi. « Je puis vous dire, écrivait-on en même temps à Pomponne, que dans la précipitation où nous sommes d'un temps si court, Monseigneur se démêle de toutes choses avec un dégagement si surprenant que chacun en est étonné. Sa grande mine et sa bonne grâce ont déjà gagné le cœur de tout le monde, et il y a sujet d'espérer que tout ira bien. »

## III

Tout irait-il si bien? Toussaint de Forbin pouvait se le demander, et rester un peu perplexe devant la réponse à donner.

Faire élire le candidat du Roi, il n'y fallait pas songer. Neubourg n'avait aucune chance; personne n'en voulait, ni, d'un côté, Sobieski et l'armée, ni, de l'autre, les partisans du prince

lorrain, sous la conduite de Paç, le grand chancelier de Lithuanie; il n'avait eu, pour le représenter, qu'un agent sans pouvoir, son ambassadeur n'étant arrivé que fort tard; enfin, il ne voulait pas donner un sou, ce qui causait « un grand embarras » C'est que le rôle de l'argent n'est pas négligeable dans une pareille élection. « Votre Majesté ne saurait se persuader la corruption honteuse et sordide qui est parmi toute cette nation, et non seulement parmi les personnes médiocres, mais même parmi les plus considérables. » Sapieha, maréchal de la Diète, « qu'il faut absolument avoir dans nos intérêts, pouvant par sa charge gâter nos desseins », reçoit dix mille écus, « et pour le gagner, il a fallu lui promettre encore dix mille écus, après l'affaire finie avec la satisfaction de Votre Majesté ». L'évêque « traite durant deux jours » les officiers de l'armée; aussi « ils témoignent tous grande inclination pour la France, et crient dans leur kolo contre le Lorrain »; un officier « qui a créance dans les troupes » a été attaché à sa personne. « Je lui ai remis jusques à présent trois mille livres pour leur faire des régals. » Les religieux eux-mêmes ont leur petite part : cinquante écus, « pour prier Dieu pour une élection favorable; hors de là, ils auraient grondé, et ils ont quelque crédit ».

Le candidat autrichien était en bien meilleure posture. « L'habileté et l'adresse du chancelier Paç, qui porte le Lorrain, la quantité d'argent qu'on a répandu, la considération que les Polonais ont pour la Reine », avaient constitué « de puissants moyens pour former un parti considérable de presque toute la Lithuanie et d'une partie de la Pologne afin d'élever le prince Charles ». Pour le combattre, on avait imaginé la candidature du prince de Condé. C'était, disait Sobieski, le seul moyen de procurer à la Pologne un véritable défenseur. Morstein renchérissait : le souhait de tous ceux qui aiment l'État est pour M. le Prince, affirmait-il; mais le grand trésorier n'inspirait à l'évêque de Marseille qu'une médiocre confiance. « Il me parut fort zélé pour le service de Votre Majesté, écrivait-il au Roi; mais j'ai appris de différents endroits que c'est un homme qui se ménage

beaucoup, et qu'il a déjà pris ses mesures avec tout le monde. » Paç lui-même, le chef du parti lorrain, qui « s'élevait plus que jamais contre M. de Neubourg », ne se montrait pas aussi hostile à Condé. « Il avouait que c'était le seul capable de rétablir leurs affaires, mais qu'il fallait un mari à la Reine; que si M. le Prince faisait divorce avec Madame sa femme, que le Pape l'agréât, et qu'il épousât la Reine, il y donnerait les mains avec tous ses amis. » C'était bien compliqué !... Puis Condé n'avait pas de représentant à la Diète, on ne savait même pas s'il voudrait accepter le trône. Le roi de France lui-même ne poussait guère à la candidature de son cousin: nous savons ce qu'il en avait dit dans ses instructions à l'ambassadeur; il le redisait à peu près le 8 mai : « Vous devez tellement porter les intérêts du prince de Neubourg, que vous fassiez connaître la sincérité de mes intentions, et tellement seconder la disposition qui paraîtrait dans toute la République en faveur de mon Cousin le prince de Condé, que mes amis sachent que je verrai avec plaisir que le choix qu'ils feraient de sa personne donne l'exclusion au prince Charles. » L'incertitude continuait donc à régner. Le Brandebourg en profitait pour essayer de lancer la candidature de son Prince Électoral; la Savoie, celle du comte de Soissons; le duc de Modène, celle du prince Renaldo. « On ne saurait, concluait l'évêque, exprimer à Votre Majesté la confusion et l'irrésolution qu'il y a parmi ces peuples, et le peu de mesures qu'on peut prendre avec tout ce monde, qui n'agit que par caprice, et qui change à tout moment. »

Un nouveau projet se dessinait cependant; mais les instructions royales avaient si peu paru le prévoir, que Toussaint de Forbin n'osait l'exposer qu'avec beaucoup de ménagements. « Je dois dire à Votre Majesté, écrivait-il, que Mme la grande maréchale m'a dit positivement que si on ne peut réussir pour M. de Neubourg, ni pour M. le Prince, qu'elle croit qu'on pourra proposer Monsieur son mari, que l'armée et le plus grand nombre de sénateurs le souhaitent, qu'ils attendent dans peu de jours de retour (*sic*) une personne de confiance qu'ils ont envoyée au

Vizir, qui doit leur apporter des articles de paix signés, pourvu que M. le Prince ou M. le grand maréchal soit élu roi de Pologne, avec quoi elle espère de ramener facilement tous les esprits. » L'ambassadeur restait un peu sceptique, à cause de la « grande jalousie » que les exploits de Sobieski avaient excitée contre lui; il plaisantait même un peu sur ce grave sujet : « M. le grand maréchal est encore sur cela fort chancelant, et Mme sa femme toute ardente. » Mais il faisait en même temps ressortir les avantages du projet : « Assurément, Votre Majesté aurait en lui (Sobieski) une personne fort zélée pour son service; il parle et agit avec autant de zèle que s'il avait l'honneur d'être né sujet de Votre Majesté. » Le projet prenant corps, Forbin-Janson, suivant ses instructions, déclara à Sobieski que le Roi « aurait contribué avec plaisir à son élévation », s'il avait connu ses intentions. Sobieski se montra touché. « Il m'a remercié des sentiments favorables que Votre Majesté témoigne avoir pour lui, et m'a dit qu'il est vrai que plusieurs de ses amis pensent encore à lui sans sa participation »; que le grand Vizir, les Tartares, le Brandebourg, la Suède, lui font des avances, que « l'ambassadeur de l'Empereur lui a dit que sans l'intérêt du mariage de la Reine, on l'en presserait... Toutes ces choses le flattent, mais elles flattent encore plus Madame sa femme, tellement que je ne doute pas, que s'il trouve jour à s'élever sur le trône, il ne tâche de profiter de l'occasion ».

Au fond, le parti de l'évêque de Marseille était pris; il soutenait nettement Sobieski, parce que c'était le meilleur moyen d'exclure le prince Charles de Lorraine. Mais il n'osait, même avec Pomponne, s'expliquer complètement. « Tout ce que je puis vous assurer, écrivait-il la veille de l'élection, est que, si l'on n'eût envoyé un ambassadeur, M. le prince Charles était roi sans contestation, et le grand maréchal eût pris son parti, se voyant négligé. Je n'ai rien à me reprocher, car je ne néglige rien au monde pour la satisfaction de Sa Majesté. Je n'ai presque pas dormi depuis que je suis arrivé ici; il faut agir incessamment, et à toute heure il arrive de nouveaux incidents... J'es-

père... que Sa Majesté et vous, Monsieur, qui m'avez destiné à cet emploi, aurez sujet d'être contents de moi. Je ne puis faire davantage dans un si petit espace de temps, je suis déjà apprivoisé avec tous ces Polonais, qui témoignent de la confiance et de l'amitié pour moi. »

Le 19 mai devait être le jour décisif; il commença par une démarche bizarre. Sur l'initiative de Sobieski, et « dans la vue de la réunion des esprits et d'une élection unanime », quatre « des premiers évêques de Pologne » vinrent offrir à la reine Éléonore « d'élire le prince de Neubourg, si elle voulait l'épouser ». Ils étaient « résolus de procéder incessamment à son élection, si elle avait accepté leur offre ». La Reine refusa; les Lithuaniens restaient irréductibles dans leur hostilité à Neubourg. Dès lors, « la double élection, que la Diète, hors ceux qui y tenaient le parti d'Autriche, ne voulait pas hasarder », paraissait inévitable, si l'élection d'un Piast ne réunissait tous les suffrages. Les chances de Sobieski augmentaient; il partit plein de confiance pour l'assemblée; le soir, il en sortait roi, mais sa proclamation n'eut lieu que le 21 : une partie des Lithuaniens s'étaient retirés de la Diète sans voter; on voulut attendre pour leur permettre d'y revenir et obtenir ainsi une élection unanime. Un mémoire anonyme donne de curieux détails sur la physionomie de l'élection et les incidents de ces journées historiques : il nous montre le grand maréchal « assis dans sa chaire, en sa place ordinaire, sans rien dire »; les gens « épars dans l'assemblée avec de l'argent pour faire taire les plus opiniâtres », d'autres chargés de pousser des vivats; les messagers venant continuellement auprès de la grande maréchale « lui rendre compte de ce qui se passait », les électeurs enfin, — et parmi ceux qui avaient voté pour Sobieski, « il y en avait beaucoup dont le visage ne pouvait cacher le déplaisir du cœur, bien qu'ils s'efforçassent de le faire, et même il y en avait un grand nombre qui se le disaient à l'oreille, n'osant pas s'en découvrir tout haut, parce, disaient-ils, que s'il n'était pas élu, il demeurerait grand maréchal général, et ainsi qu'il se pourrait venger d'eux, et

cette seule crainte les retenait, je dis de ses meilleurs amis. » Le 21 mai, au matin, une nouvelle difficulté se présenta : effrayé de la responsabilité qu'il allait assumer, Sobieski refusait de se laisser proclamer. « Madame sa femme en pleurait amèrement, et tous ses amis faisaient leurs efforts pour lui faire quitter cette irrésolution. » Dans l'entourage de Toussaint de Forbin, on opinait pour « le laisser faire son désistement, à la charge qu'il tournerait tout son parti pour Mgr le Prince ». L'ambassadeur ne voulut pas se résoudre à ce parti : selon lui, le parti autrichien seul aurait profité du désistement de Sobieski. Il usa donc de toute son influence pour lui faire accepter la couronne, et finit par l'assurer que le Roi « ayant tant de part à son élévation, ne lui refuserait pas son assistance dans les besoins où il pourrait se trouver ». Sobieski se laissa convaincre : le même jour, à l'unanimité, on le proclamait roi.

La Reine douairière et l'ambassadeur de l'Empereur commirent alors la faute de se retirer sans faire leur compliment au nouveau souverain, ce qui soulignait leur déception. Celui de l'évêque de Marseille fut d'autant mieux reçu : il arracha à Sobieski « des larmes de tendresse et de zèle » pour Louis XIV. Le lendemain de l'élection, l'ambassadeur fut officiellement reçu en audience publique « où il fut conduit par deux sénateurs et deux carrosses du Roi, ses heiduques, sa garde de hallebardiers, janissaires et dragons. Il fit sa harangue de congratulation debout, le Roi l'étant aussi et couvert, et ensuite tous les gens de sa suite baisèrent la main du Roi, après quoi il monta chez la Reine, où on en fit de même, et fut reconduit par les susdits sénateurs et par les mêmes troupes, qui l'étaient allés prendre, les officiers à leur tête, tambours et trompettes sonnantes, jusque dans sa chambre. »

Au point de vue français, l'élection de Sobieski fut considérée comme un immense succès. « Jamais négociation ne pouvait tourner plus utilement et plus glorieusement pour les intérêts de Sa Majesté que l'a fait celle-ci, qui ruine entièrement en ce pays le crédit et la réputation de la maison d'Autriche, laquelle après les grandes mesures qu'elle y avait prises, et les grandes

dépenses qu'elle y avait faites, appuyées de la présence d'une reine sœur de l'Empereur, qui s'était fait quantité de partisans, voit cette même reine abandonnée et contrainte de se retirer, et cela par un pur effet de l'autorité du Roi et par la présence de son digne ambassadeur, qui en dix jours de négociations a dissipé toutes ces cabales formées de si longue main, et fait des choses si surprenantes par son activité, par sa vigueur, et par sa pénétration, qu'on aurait de la peine à se les imaginer, à moins que d'en avoir été le témoin comme je l'ai été. » — Baluze aussi nous montre le parti de Charles de Lorraine, naguère « grand et bouffi d'orgueil », maintenant « humilié et anéanti, en sorte que les gens de ce prince n'osent plus se montrer de jour, et que ses partisans sont maudits de la Reine et de toute sa cour. M. l'ambassadeur, au contraire, est adoré de tous ceux qui le voient, et plus encore de ceux avec qui il traite, et je ne crois pas que le Roi ni la Reine puissent avoir plus de considération ni d'estime pour qui que ce soit que pour sa personne. » Et il vante « sa grande application à suivre et faire réussir les intentions du Roi, et la fatigue qu'il a essuyée depuis son arrivée ici, où il n'a mangé qu'à bâtons rompus et n'a quasi point dormi », pour conclure : « Il faut que Dieu l'ait doué d'un tempérament admirable pour ne pas succomber, ou que son zèle et la joie du bon succès de sa négociation le soutiennent. » — Stratman lui-même, le représentant de Neubourg, admirait sans se plaindre. « M. le grand maréchal Sobieski est nommé aujourd'hui roi de Pologne, écrivait-il à notre envoyé à Berlin. Il faut avouer que l'activité et l'argent de M. l'ambassadeur de France y a (*sic*) grande part, et moi, j'assure Votre Excellence que j'en suis spectateur sans envie. »

Dans ce concert de congratulations, l'évêque de Marseille lui-même donne sa note. « Votre Majesté, écrit-il au Roi, aura la bonté, s'il lui plaît, de se contenter cependant de savoir un événement si convenable à ses intérêts, et si mortifiant pour la maison d'Autriche, puisqu'il ruine entièrement et déracine son parti : que les ministres qu'elle avait envoyés ici pour appuyer le prince Charles en sont aussi consternés que s'ils voyaient un

prince français sur le trône; que l'ambassadeur de l'Empereur en a jeté des larmes, que l'envoyé d'Espagne en est malade, et que ceux de Lorraine se sont retirés avec la honte et la douleur d'avoir vu exclure et rejeter leur prince avec autant de mépris, que l'on avait témoigné ci-devant d'amour et de passion pour lui... Mais ce qui achève entièrement la satisfaction de Votre Majesté, c'est que l'élection n'ayant pu réussir pour le prince de Neubourg, le sort soit tombé sur un sujet qui a toujours eu autant de vénération pour Votre Majesté que d'éloignement et même d'aversion pour la maison d'Autriche, qui a l'obligation de son élévation à Votre Majesté seule, et qui par sa reconnaissance, dont il a la réputation d'être plus capable qu'aucun Polonais, et par celle de la Reine son épouse, attachée d'ailleurs par sa naissance aux intérêts de Votre Majesté, me paraît plus que tout autre attaché aux intérêts de Votre Majesté et dans la disposition d'une plus grande dépendance, car il est vrai qu'il me témoigne un si grand ressentiment, que Votre Majesté s'en peut promettre à jamais tous les effets qu'elle en pourra désirer... »

C'était là la lettre de l'ambassadeur de France. L'évêque de Marseille en expédiait en même temps deux autres. « Je serai bien heureux, écrivait-il à Pomponne, si Sa Majesté est satisfaite de ma conduite,... je vous assure, Monsieur, que je n'ai rien négligé, qu'on est ici fort content de moi, et que dans si peu de temps il eût été difficile d'en faire davantage. Le nouveau Roi a conçu une amitié si particulière pour moi, que de lui-même, et la Reine sa femme de même, m'ont donné parole pour la nomination au cardinalat, et il en écrira au Roi pour l'en prier, n'ayant pas d'ailleurs aucune inclination pour M. le nonce Bonvisi, dont il se plaint, lequel à la vérité avait pris les dernières liaisons avec l'Empereur pour le prince Charles. C'est dans cette occasion importante que j'ai besoin de votre puissant secours, de votre adresse et de votre crédit auprès du Roi. Je vous envoie une lettre que j'écris au Roi sur cela : vous la rendrez quand vous le jugerez à propos, et d'une manière qu'elle puisse être bien reçue. S'il fallait que le chevalier de For-

bin[1] parlât, vous le lui ordonnerez; enfin, c'est une occasion si importante pour une personne qui vous est entièrement dévouée, et à votre famille, qu'il ne faut rien négliger pour y parvenir... J'oubliais de vous dire, Monsieur, que M. le duc de Neubourg m'avait envoyé par son ambassadeur la même chose que M. le grand maréchal me donne aujourd'hui. Ainsi on ne me peut accuser d'avoir cherché mon intérêt, que je trouvais également de chaque côté. » — Au Roi, Toussaint de Forbin redisait les dispositions favorables de Sobieski pour la France, dont sa nomination au cardinalat n'était que la première preuve. « Après l'avoir profondément remercié, ajoutait-il, je lui ai dit que je ne pouvais recevoir une grâce de cette importance que de la main et de la générosité de Votre Majesté; c'est pourquoi, Sire, je me jette à ses pieds et m'abandonne à tout ce qu'elle jugera à propos sur cela pour son service... »

Précautions superflues : le Roi estimait que le résultat qu'il avait désiré était obtenu, et ne songeait guère à marchander à son ambassadeur l'expression de sa satisfaction. « Vous ne pouviez, lui écrivit-il, mieux répondre à tout ce que je m'étais promis de vous, qu'en contribuant comme vous avez fait à faire réussir une affaire à laquelle vous connaissiez que je m'intéressais si fortement, et je suis d'autant plus satisfait de la conduite que vous avez tenue en cette rencontre, que vous avez conservé toute la bonne foi avec laquelle j'avais voulu que vous agissiez pour le prince de Neubourg... Enfin, vous ne pouviez mieux exécuter mes intentions qu'en procurant l'exclusion du prince Charles de Lorraine et qu'en mettant à sa place un roi que je regarde à cette heure comme un de mes premiers alliés. » — Une lettre particulière traitait la question du cardinalat. « J'aurai très agréable que vous acceptiez la nomination que ce prince vous a offerte, pour vous faire promouvoir à la dignité de cardinal, je contribuerai même avec plaisir ce que les conjonctures me pourront permettre pour en faciliter l'effet, et vous témoigner la

[1] Louis, bailli de Forbin, de la branche des seigneurs de la Marthe, capitaine lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires, lieutenant général des armées du Roi (1632-1684) (Lachesnaye-Desbois).

satisfaction que j'ai de vos services. » Pomponne confirmait ces bonnes nouvelles dans une lettre à l'évêque : « Le Roi reçut avec toute la satisfaction que vous pouviez désirer la nouvelle de la fin de la Diète, et la connaissance de la conduite que vous y avez tenue. Il agréa même avec toute la bonté dont vous et moi pouvons être le plus satisfaits le présent que le roi de Pologne vous avait fait de sa nomination au cardinalat, et je trouvai dans son visage et dans ses paroles toutes les marques de bonté que j'y désirais le plus, lorsque je lui rendis la lettre que vous lui aviez écrite, pour lui remettre la grâce que le roi de Pologne vous avait voulu faire et ne la tenir que de ses mains. Après ces heureux commencements, l'on peut espérer tout d'un si bon maître, lors principalement que l'on le sert avec toute la capacité, le zèle et la fidélité, que vous le ferez toujours. »

L'élection faite, la mission de l'évêque de Marseille se trouvait accomplie. Cependant l'occasion était « trop favorable pour n'en profiter ». Aussi demandait-il de suite des instructions, en vue des négociations à poursuivre avec Sobieski; il comptait les terminer rapidement, et regagner la France. « Il me semble, écrivait-il à Pomponne, qu'après avoir pris les premières mesures avec M. le grand maréchal, l'on n'aura plus de besoin ici que d'un résident... Si Sa Majesté se résolvait à tenir ici un ambassadeur ordinaire, je crois que vous auriez la bonté de me délivrer de cette corvée... » Le Roi n'en jugea pas ainsi : le crédit de l'évêque auprès de Sobieski ne lui paraissait pas négligeable dans un moment où il fallait « insinuer » à celui-ci les vues du roi de France sur la politique de son pays. Toussaint de Forbin resta donc en Pologne. L'alliance franco-polonaise, au point de vue général; sa promotion au cardinalat, à son point de vue personnel, tels étaient les deux buts qui se présentaient à lui : il allait chercher à les atteindre avec son ardeur et sa persévérance habituelles.

Comte de Forbin.

# LA FRANCE ET MASCATE

## AUX DIX-HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME SIÈCLES[1]

---

### I

Les Arabes appellent Oman toute la partie nord-est de l'Arabie comprise entre le territoire occupé par les Beni-Yass, sur la côte des Pirates, dans le golfe Persique, jusqu'au village de Dofar, situé un peu au sud des îles Khouria-Mouria et à la frontière du territoire connu sous le nom d'Hadramant. Bien déchu de sa grandeur, puisque jadis il a possédé Zanzibar, Bahrein, Socotora et des comptoirs sur la côte de Perse, ce sultanat a pour capitale Mascate.

« Pour le navigateur, écrit un voyageur, qui de la pleine mer aborde ce mouillage, le coup d'œil est saisissant : une ceinture de hautes montagnes brûlées du soleil, s'arrondissant comme uns vaste arène dont la mer ferme l'entrée et dont, en face, la ville occupe le fond. La vague en baigne le pied ; l'azur du ciel se confond avec leurs festons de pierre ; et, à droite et à gauche, plusieurs forts, aujourd'hui aux trois quarts démantelés, s'étagent

[1] Sources : Archives des Colonies, de la Marine, Documents particuliers ; Papiers du général Decaen à la bibliothèque de Caen : Prentout. *l'Ile-de-France sous Decaen* ; Gardane, *Mission du général Gardane en Perse* : Driault *la Politique orientale de Napoléon* : *Bulletin de la Société de géographie*, 1860 (article de Germain) ; *Revue de Géographie*, 1894 (article de Gaffarel) : *Tour du Monde*, 1901 (article du lieutenant de vaisseau Allemand) ; Rousseau, *Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du musulmanisme* : *Histoire des Wahabis*, par L.-A. Corancez, Sorel, Vandal, etc. ; Salik-ibn-Razik (trad. par George-Percy Badger) : *History of the Imans and Seyyids of Oman* ; Mansur, *History of Sa'id Sultan* ; C.-W. Aitchison, *A collection of treatries engagements and sanads relating to India and neighbouring countries* ; Kaye *Life and Correspondance of Major general, sir John Malcolm* : *Annual asiatic Register* ; Voyages de Niebuhr, Palgrave, lord Curzon, etc.

à leurs flancs. Les navires mouillent à quelques encâblures à peine des maisons de la ville[1]... » Et plus loin : « Mascate a dû être et pourrait encore être une des places maritimes les plus fortes du monde[2]. » Tel Mascate apparaît aujourd'hui, tel il se montrait il y a deux siècles à d'Estaing, le premier qui nous en ait laissé, au point de vue militaire, une description. Le temps a ruiné les forts; leurs canons gisent, la plupart, sur le sol; mais, ce qu'il en disait alors corrobore l'opinion des voyageurs modernes et nous permet de concevoir ce qu'il pourrait être demain : un autre Aden, commandant la mer d'Oman, le golfe Persique et la route de l'Inde par la vallée de l'Euphrate, et menaçant perpétuellement la Perse.

« Le port de Mascate me semblait plus fort que je ne le croyais. Son entrée est étroite. Il représente une espèce de croissant : la branche gauche, en entrant, est fermée par une île qui a un fort à sa pointe; cette île est séparée du continent par un goulet coupé obliquement et qui ne paraît laisser passage qu'à des embarcations; sur le revers de la deuxième roche qui est après ce petit goulet, il y a un fort composé d'une courtine et deux tours; une troisième tour est bâtie sur le milieu de la chute de la montagne... Un petit fort, avec des batteries rasantes, est construit sur la droite de la ville. Une rangée, couverte par un rempart, prend naissance derrière ce petit fort et communique à un autre beaucoup plus étendu, très élevé à ce qui paraît. La branche droite du croissant est défendue par un fort bâti sur le revers de la côte et placé dans un enfoncement... Il n'avait que deux embrasures qui donnassent sur l'entrée, les trois autres battaient dans l'intérieur ». Si au point de vue militaire ce port était d'importance, au point de vue commercial il n'avait pas une valeur moindre. C'était l'entrepôt, le lieu de transit et du commerce de la Perse, de l'Euphrate, de l'Inde. Là aussi venaient s'échanger les produits des îles Mascareignes et de la côte orientale d'Afrique. Ajoutons que derrière le cirque

[1] Denis de Rivoire. *Obock, Mascate*, etc., p. 61.
[2] *Ibid.*, p. 97.

brûlé qui entoure la ville, s'étend une région fertile, avec un sous-sol riche en mines, de l'avis des voyageurs qui l'ont parcourue. Le commerce est aujourd'hui bien déchu de sa prospérité passée.

Au début du dix-huitième siècle, régnait la famille des Yaarib'ah, qui avait renversé la puissance portugaise. Une guerre civile, qui désola le pays, permit à la Perse d'en entreprendre la conquête; et, en 1730, Mascate tombait aux mains de Take-Khan, chef des troupes de Nadir-Shah. Il se révolta contre son maître, et facilita ainsi à un Arabe de la famille des Gardafee, gouverneur de Sohar, le moyen de secouer le joug étranger, et de reprendre Mascate.

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Ahmed-ben-Saïd, après l'étranger, combattit, vainquit et tua Seyf-eln-Sultan, de la famille des Yaarib'ah, et s'empara du trône. Ce fut le fondateur de la dynastie des Seyyids[1] qui porta assez haut la prospérité du pays. Le règne d'Ahmed fut, en somme, pacifique et prospère[2]; il étendit les limites de l'Oman,

[1] Seyyid : seigneur, prince ; ce fut le titre qu'Ahmed fit donner par le peuple à ses fils.

[2] Ahmed étant mort en 1775, son fils Saïd lui succéda ; il portait le titre d'Iman, c'est-à-dire maître de la prière. Incapable, il fut dépouillé de la puissance temporelle par son frère Hamed, qui exerça le pouvoir, véritable régence. Son successeur se nommait Sultan. Le nom de Sultan fut considéré comme un titre par les Européens, qui désignèrent aussi ses successeurs sous ce nom. Le vrai terme était Seyyid. De même, en parlant du souverain de Mascate, les Européens disaient indifféremment Sultan ou Iman. Les documents emploient aussi l'un des deux termes, tandis qu'en réalité le titre d'Iman n'appartenait qu'au prince dépossédé, qui mourut fort âgé, au dix-neuvième siècle. Chaque fois que nous parlerons de l'Iman, il faut entendre le prince régnant en fait.

Nous donnons ici la liste des Imans et Seyyids, d'après Salik-Ibn-Razik (trad. par Badger) :

Imans :
Ahmed-bin-Sa'id, 1741 ;
Sa'id-bin-Ahmed, 1775.

Seyyids :
Hamed-bin-Sa'id, 1779 ;
Sultan-ben-Ahmed, 1792;
Salim-bin-Sultan, 1804, laisse Sa'id régner seul ;
Sa'id-bin-Sultan, 1804-1856.

développa son commerce et sa marine. Sous son règne et celui de ses successeurs, des rapports commerciaux se nouèrent avec la France et l'Angleterre. Celle-ci, avec sa vigilance et son coup d'œil, reconnut toute l'utilité qu'elle pourrait retirer d'une influence prépondérante sur l'Oman. Notre politique fut plus hésitante : quelques-uns de nos agents et de nos officiers comprirent bien l'importance qu'il y aurait à conquérir les bonnes grâces des princes arabes ; mais ils furent peu écoutés. Et, cependant, les sultans tournèrent souvent leurs regards vers la France, se méfiant de l'Angleterre, qu'ils connaissaient avide et dangereuse. Notre puissance anéantie, dans l'Océan Indien, par la prise de l'Ile-de-France, ils tombèrent, de plus en plus, sous l'influence anglaise, et aujourd'hui, indépendant de nom, le sultan de Mascate n'est plus que l'instrument de la Grande-Bretagne. Que demain le chemin de fer aboutisse au golfe Persique, Mascate reprendra sa valeur, et, peut-être, quelque nation cherchera-t-elle à y supplanter la puissance britannique, obéie parce que crainte, mais, au fond, peu aimée. C'est le secret de l'avenir. Ce sont nos rapports avec les sultans de Mascate, dont je voudrais ici donner un aperçu aussi exact que possible; il y a difficulté à les retracer, en raison, pour certaines périodes, de la rareté des renseignements, de la pénurie des documents, dont ceux qui subsistent permettent de penser que beaucoup ont dû disparaître.

## I

Sans qu'il soit possible de préciser, il est certain que, dès la première moitié du dix-huitième siècle, des relations commerciales s'établirent entre Mascate et nos comptoirs de l'Inde : c'est, du moins, ce qu'on peut inférer de certains passages de lettres que nous aurons à citer bientôt; mais les premiers rapports, peu amicaux d'ailleurs, sur lesquels nous ayons des renseignements détaillés, se placent en l'année 1759, à la suite d'un incident où nos marins montrèrent plus d'audace que de scrupules.

Nous étions en pleine guerre de Sept ans; plusieurs de nos officiers, pris dans l'Inde, avaient été renvoyés à l'Ile-de-France, en attendant leur échange. Sur la nouvelle qu'il venait d'être signé, l'un d'eux, brigadier d'infanterie, se résolut de chercher un emploi à son activité, en entreprenant une campagne de mer contre le commerce anglais. Son instinct l'avait bien inspiré : nouveau dans le service sur mer, il y allait conquérir une brillante renommée. Il se nommait d'Estaing.

Avec deux navires, *le Condé* et *l'Expédition*[1], il fit voile pour le golfe Persique. Au large des côtes de l'Oman, il capturait, le 30 septembre 1759, *le Manoudy*, venant de Bombay et construit dans ce port. C'est sur cette origine que s'appuyèrent nos marins pour le saisir; il est plus que probable qu'il appartenait à des Mascatins : en effet, ceux-ci commençaient à se fournir dans l'Inde des vaissaaux propres aux navigations lointaines, que les barques du pays n'auraient su accomplir. Par l'équipage, les capteurs eurent connaissance de la présence, dans le port de Mascate, du *Merry*, bâtiment anglais. D'Estaing se résolut à l'enlever.

Le droit des nations maritimes pouvait déjà servir de thème à de savantes dissertations des chancelleries; dans la pratique, leurs rudes marins, vaillants au combat et âpres au gain, n'en avaient cure : aussi l'enlèvement d'un bâtiment sur une rade neutre semblait-elle si naturelle à d'Estaing, qu'il ne chercha même pas une vague excuse pour son exploit.

En conséquence, ses navires arborèrent pavillon anglais et s'approchèrent de la côte : une embarcation sortie du port accostait bientôt *le Condé* : c'était celle d'un riche banian[2], courtier de la Compagnie anglaise des Indes, qui venait s'enquérir des besoins des deux navires. A son approche, pour le maintenir dans son erreur, toute une comédie avait été organisée : l'équipage fut dissimulé, et, en arrivant sur le pont, l'Indien ne trouva

[1] Arch. Mar., B[4] 92, f. 251. « Extrait de ce qui est arrivé aux vaisseaux *le Condé* et *l'Expédition*. »

[2] Banian, commerçant hindou.

que les officiers parlant anglais, dont un remplissait le rôle de commandant. Tout alla d'abord à souhait ; mais, avant qu'on en eût tiré tous les renseignements désirés, les matelots se chargèrent de le détromper en se mettant à piller son canot. Malgré ce contretemps, d'Estaing n'en persévéra pas moins dans son projet, qu'il se disposa à exécuter le lendemain. Pénétrer dans la rade, sous faux pavillon, en se guidant à la sonde : armer un canot et enlever à l'abordage *le Merry* : tout ceci fut exécuté promptement, à la vue des forts toujours muets, et de la foule arabe accourue au bord de l'eau ; mais une réaction se produisit, et nos corsaires faillirent payer chèrement leur audacieux coup de tête. Des embarcations armées se détachèrent du rivage ; les forts et un vaisseau du Sultan se garnirent de soldats, le tout dirigeant un feu rapide contre *le Condé*. Celui-ci riposte ; mais *le Merry* est sans voiles et sans munitions ; il faut lui porter un câble pour lui donner la remorque. D'Estaing, à bord de la prise, calme la panique, tandis que son secrétaire prend la barre ; une voile, heureusement découverte, est établie, et, avec l'aide du *Condé*, le *Merry* atteint la haute mer, les deux navires n'ayant subi aucune perte.

Après ce hardi coup de main, l'expédition étant allée détruire le comptoir anglais de Bender-Abassy, grande fut la surprise de d'Estaing quand un envoyé du Sultan se présenta, porteur de lettres amicales, l'une, d'Ahmed, l'autre, de son fils, rappelant qu'il avait toujours été ami des Français ; ce qui, ainsi que je l'ai dit, permet de supposer des rapports antérieurs. « Je suis ami des Français... Je me regarde comme fils de Français ; vous avez pris le *Manoudy*, puisque vous avez gardé le vaisseau, vous devriez, du moins, renvoyer les gens... Ces gens-là ne sont pas esclaves. Pourquoi les garder avec vous ? Les gens que vous retenez sont des Maures qui n'ont point guerre avec vous : ils sont de pauvres misérables que vous devriez relâcher... J'ai beaucoup blâmé le gouverneur de mon port d'avoir eu la hardiesse de rompre l'amitié qui était entre les Français et moi ; je vous demande excuse, et je vous offre mon port et tout ce qui

dépendra de moi : l'eau, les bœufs... — HELAB, fils du Roi[1]. »

D'Estaing répondit par force compliments; dans sa lettre au fils du Roi, je relève cette phrase : « Je n'ignorais pas l'amitié qui avait régné entre nous ; je venais pour en serrer les liens, il ne tiendra pas à moi qu'elle ne soit éternelle » ; il terminait en lui assurant que les Maures étaient traités comme le reste de ses équipages, et qu'ils seraient renvoyés dès que leurs services ne seraient plus nécessaires. Il lui annonçait, enfin, son retour.

« Le besoin plus que la confiance a obligé d'aller s'assurer de leur sincérité... On manquait d'eau, et il aurait fallu s'enfoncer dans le golfe pour en faire. On est arrivé le 11 novembre à Suarez (Sohar), lieu considérable et très peuplé, qui n'est point marqué sur les cartes. Le roy ou Iman venait d'en partir; il a fait solliciter les Français d'aller à Sanada, où il était; cela aurait causé du retardement. La probité et les bons procédés des Arabes ne peuvent être comparés qu'à la perfidie des Persans : on a trouvé de l'eau très bonne, et on a trouvé de l'eau en abondance. Les Arabes voyant qu'il ne descendait à terre que ceux nécessaires aux achats, sont venus, pour donner des secours et plus de confiance, établir une espèce de marché sur chaque navire... L'Iman a envoyé l'ordre de saluer le *Condé* d'autant de coups de canon qu'on en tire pour lui-même. Ces bons procédés, après ce qui était arrivé à Mascate, ont surpris. La peur qu'on prit de ses vaisseaux, et le désir, sans doute, de faire la guerre aux Persans, ses ennemis, ont, peut-être, été les motifs. » Un autre motif, et d'Estaing s'en tait, faute de l'avoir envisagé, étant sans doute de bonne foi dans sa promesse de renvoyer les Maures de ses navires, c'était justement le désir de les voir relâcher. S'il les eût libérés à son arrivée à Sohar, l'incident qui troubla ses rapports avec les Arabes ne se fut pas produit. Des officiers étant descendus à terre se virent assiégés dans une maison, et ne purent, qu'après une sanglante échauffourée, regagner les navires. D'Estaing reprit le large, en adressant une lettre de

[1] Il était le cinquième fils d'Ahmed.

menaces à Mohamed-ben-Adi : désormais, les navires de Mascate seraient capturés, les équipages vendus. Il écrivit au Sultan, mais d'un ton plus modéré : il feignit de croire à un coup de tête de Mohamed, et annonça son prochain retour pour renouer des relations amicales.

On voit, dans un document officiel, qu'en l'année 1761, un navire fut restitué à l'iman : était-ce celui capturé par d'Estaing ? Nous l'ignorons, mais quoi qu'il en fût, le fait prouve le désir de bons rapports avec l'Oman, désir partagé par ses princes, si l'on en juge par leur conduite. Nos croiseurs y étaient, sans doute, pour beaucoup; mais la pensée d'y trouver un appui contre l'Angleterre n'y contribuait pas moins.

Jusqu'en 1781, rien de saillant n'apparaît dans nos rapports avec Mascate : nos colonies entretiennent avec ce port des relations d'affaires, assez rares, semble-t-il; nos agents envoient par cette voie, la plus rapide, leurs dépêches et rien de plus. En 1768, cependant, un plan fut élaboré par de M. Perdriaux, consul à Alep, et la Chambre de commerce de Marseille, pour attirer le commerce de l'Inde dans la Méditerranée par Bassorah, Bagdad et Alep : le duc de Praslin y inclinait : mais sa chute, en même temps que celle de Choiseul, son cousin, fut la mort d'un projet qui eût nécessité une politique suivie à Mascate. Il fallut un nouvel incident, causé cette fois encore par un corsaire, pour qu'une correspondance s'engagea et aboutit à rapprocher la France et l'Oman. C'était pendant la guerre de l'Indépendance américaine : les Mascatins nous fournissaient discrètement un aide précieux; ils haïssaient les Anglais, à cause de leur orgueil et de leur prépondérance, excités probablement par les princes hindoux avec lesquels ils entretenaient commerce d'amitié, dont l'un, et non le moins ardent contre l'Angleterre, Haider-Ali, possédait à Mascate une loge et même un petit corps de troupe pour sa garde. Pour répondre à ces bons procédés, toutes les instructions de nos croiseurs leur commandaient de ménager les navires du Sultan : mesure sage, qui aurait dû, toujours, être renouvelée dans l'avenir; mais, mesure qui, pour remplir son rôle

politique, réclamait de nos capitaines une grande indulgence à l'égard des violations du droit des neutres, auxquelles des gens, fort âpres au gain et ignorant des lois maritimes, ne pouvaient manquer de se laisser aller. La contrebande de guerre ne devait pas se tolérer; il eût été politique, parfois, de ne pas la rechercher. Pareille conduite n'était, il faut l'avouer, pas de celles que les corsaires comprissent : quand on risque sa vie pour le gain, autant que pour la gloire, les spéculations de la sagesse politique n'entrent pas en ligne de compte. C'est ce que démontre la conduite du capitaine Deschiens-Kalway [1], du corsaire *la Philippine*.

Après ce qui vient d'être dit sur nos bons rapports avec l'Oman, on comprendra aisément l'étonnement du capitaine de Kérédan qui, fatigué par sa campagne dans le golfe Persique, et venant jeter l'ancre sur la rade de Mascate, se vit assaillir par une frégate et un vaisseau du Sultan. Lutte de deux heures, qui se termina par sa capture et celle de ce qui restait de son équipage. La marine de Mascate comptait, on le voit, de véritables unités de combat [2].

Les motifs de cette agression? « Ils nous ont répondu, écrivait de Kérédan au gouverneur des îles de France et Bourbon, M. de Souillac [3], qu'il y avait vingt jours que M. Deschiens avait passé devant le port de Mascate et qu'il y avait reçu mille honnêtetés des gens du pays et que, quelques jours après, il avait attaqué et pris un vaisseau de l'Iman de Mascate, allant à Bassorah, et que c'était la seule raison pour laquelle ils nous avaient attaqués et fait prisonniers. » Deschiens était, ensuite, allé ravager le commerce du golfe, détruisant plus de deux cents barques à Bassorah. Sur son enlèvement du vaisseau de l'Iman, voici sa version, qui ne contredit pas les dire des Mascatins, mais qui nous permet de bien saisir l'incident. De retour devant

[1] Corsaire de l'île de France, tué à la côte d'Afrique, 1782.
[2] Le combat est de 1782, ainsi que les lettres citées.
[3] De Souillac, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des îles de France et Bourbon (1781-1787).

leur port, Deschiens écrivait au Sultan. « Cette lettre est pour répondre à la vôtre, et vous assurer du plus profond de mon cœur que le Roi n'est pas en guerre avec l'Iman de Mascate, et c'est à mon grand regret que j'ai été obligé de prendre votre vaisseau *le Salé*, pour soutenir l'hommage dû au pavillon français, et surtout à un vaisseau de guerre qui, dans tous les pays, a le droit de visiter les vaisseaux de commerce, et lorsqu'ils s'y refusent, en engageant le combat, se trouvent de bonne prise. Voici le cas, dans toute sa pureté qui ne rompt en rien l'amitié et l'attachement de nos deux nations. C'est dans ce sentiment que je reste votre affectueux serviteur. — DESCHIENS-KALWAY. » Dans le passé, le Sultan eût dû, peut-être, dissimuler son irritation et accepter le fait acquis, il se sent maintenant de taille à se faire respecter : M. de Kérédan l'apprend à ses dépend. Il entend de plus faire respecter sa propriété, le *Salé* et sa cargaison représentant plus de deux millions. Beaucoup de Mascatins y sont intéressés; leur irritation est grande, et il faut que le prince leur donne satisfaction; car, en ces pays, l'absolutisme du pouvoir est tempéré par la révolte ou l'assassinat; aussi, pendant neuf années, Hamed ne se lassera pas de revendiquer le *Salé* et sa cargaison. Mais le Conseil des prises avait validé la capture, pendant ces démarches, attestant la régularité de la conduite de Deschiens, d'où difficulté, pour le gouvernement français, à le satisfaire sans commettre de déni de justice à l'égard des capteurs.

Hamed adresse ses plaintes, tantôt au gouverneur de l'Ile de France, tantôt directement au Roi, par l'intermédiaire de notre consul à Bassorah.

Avec la lettre de Kéredan, déjà citée, Souillac reçut des lettres de gens du pays, exposant leurs doléances. Dans une lettre de l'iman Sayeb, après le récit des événements, nous relevons ce détail au sujet des prisonniers : « Une princesse, une parente de nos princes, a demandé leur grâce pour les faire sortir. » Ces quelques mots font rêver, n'est-il pas vrai, à un joli roman d'amour; derrière quelque moucharabieh du palais,

la princesse aura vu défiler les prisonniers francs : la tournure élégante, la grâce virile de l'un d'eux aura troublé ses sens, ému son cœur, et l'amour naissant aura guidé sa pitié. Mais sur ce roman, nous n'avons qu'une phrase. La fleur se sera-t-elle flétrie avant que d'être épanouie? Peut-être. Laissons le rêve pour la réalité.

Les commerçants de Bagdad, d'après cette lettre, demandaient que le Sultan interdise sa province aux Français; ils lui reprochaient leurs pertes, qu'ils avaient subies grâce à la bienveillance qu'il avait témoigné aux Français. De Souillac ne s'émut probablement pas beaucoup de ces plaintes et de ces avis : il ne s'inquiéta pas non plus de la demande d'explication, enfin de la missive. Car, après s'être assurés d'un gage et d'otages, les Arabes ne demanderaient qu'à s'entendre, sachant qu'ils auraient plus à perdre que les Français à une rupture; Souillac en était avisé par la lettre de Kéredan : « L'Iman ne veut pas la guerre et remettra le bâtiment dès qu'on lui aura remis le sien. Il désire même faire un traité d'alliance. » Il fallait que Souillac trouvât une solution équitable, respectueuse des droits acquis, en même temps que propre à satisfaire le Sultan. Devait-il, en outre, suivre des négociations pour un traité d'amitié, ou laisser les offres faites sans réponses? Il ne se crut pas autorisé à résoudre ces questions par lui-même, et il en référa au gouvernement de la mère-patrie.

J'ai dit que le Sultan avait encore eu recours, pour faire parvenir ses réclamations, au consul de Bassorah. Dans ces postes lointains d'Asie, séparés de la patrie par de longs mois de voyage, avec des communications difficiles, nos agents, sans grand espoir de carrière brillante, n'y déployaient pas moins un zèle inlassable pour le pays. Quelque approbation distraite du Roi ou du Ministre, une lointaine gratification, telles étaient, le plus souvent, leurs récompenses. Rien ne les rebutait. Connaissant les habitudes, les mœurs et les intrigues des régions où s'écoulaient leurs vies, ils étaient les défenseurs ardents des intérêts nationaux. Ils servaient, parfois, la science avec le

même dévouement, et, aux affaires politiques, joignaient les recherches d'érudition. S'ils venaient à disparaître, ils avaient, souvent pour successeur quelqu'un de leur entourage initié par eux aux traditions de la profession. C'était le cas de Bassorah, où les Rousseau représentèrent pendant des années la France; l'un et l'autre, le fils comme le père, agents dévoués et érudits de mérite.

Rousseau[1] avait reçu les réclamations de Mascate, qu'il ne cessa d'appuyer, insistant sur l'utilité qu'il y aurait à les satisfaire[2]. De France, on lui répondait en lui communiquant les décisions du Conseil des prises. Il est vrai qu'en même temps, à Paris, on témoignait « que nous avions quelque intérêt à ménager l'Iman de Mascate[3] ». Devait-on faire appel de la décision du Conseil? Le doute l'emportait; car elle paraissait inattaquable. La solution traînera quelques années encore. La question se posait, pour le gouvernement, de savoir si l'importance de Mascate valait des concessions? Il allait, enfin, avoir des renseignements plus complets.

La paix de Versailles permit à la marine d'entreprendre des voyages scientifiques. Rosily[4] quitta la France sur la frégate *la Vénus*. Sa mission avait pour objet de refaire l'hydrographie de la mer Rouge et de l'Océan Indien, en partie, tout en renouant des relations avec les contrées qu'il visiterait. C'est de lui que nous tenons les premiers récits, vraiment détaillés, sur Mascate. Il nous paraît qu'il convient d'en reproduire, ici, des extraits :

« Le 23 (août 1785), j'entrai à Mascate, les habitants furent d'abord surpris et en désordre de voir un bâtiment de cette

[1] Rousseau (Jean-François-Xavier), né à Ispahan en 1738; consul en 1780 à Bassorah; consul général à Bagdad, 1802; mort en 1808. Son fils, né en 1780, fut consul à Bassorah en 1805; il mourut à Tripoli en 1831; il était membre de l'Institut.

[2] Docum. part.; Rousseau au ministre, 30 novembre 1783.

[3] *Id.*, Note datée de Versailles, du 9 novembre 1784.

[4] De Rosily, né à Brest en 1748, mort en 1832; lieutenant de vaisseau, 1778; campagne avec Suffren, 1781; commandant de la station de l'Inde en 1790; contre-amiral, 1792; vice-amiral, 1796; directeur du dépôt des cartes et plans de la marine, 1795-1825; hydrographie des côtes de France.

force dans le port; ils crurent que j'étais venu dans l'intention de les attaquer; j'envoyai un officier à terre, pour les assurer de notre amitié, et leur dire que mon arrivée ne tendait qu'à montrer le pavillon de Sa Majesté et à ouvrir une branche de commerce. Pendant ce temps, nous voyons passer des bateaux, envoyés à bord de plusieurs bâtiments armés et du *Ramany*, vaisseau de l'Iman de quarante canons, qu'ils ont acheté à la Compagnie anglaise; ils garnissaient, aussi, leurs forts. En conséquence, de mon côté, je me mis sur mes gardes... Cependant, tout fut bien tranquille; tous ces mouvements venaient de leur crainte. Le gouverneur dit à M. de Belzim, enseigne de vaisseau, que je lui avais envoyé, de me dire de partir du port; que l'on n'entrait pas sans autorisation. M. de Belzim lui dit que mon intention n'avait point été d'aller contre leurs usages; mais qu'il n'y avait point apparence que j'en sorte. Le lendemain, je fus, avec plusieurs officiers, lui faire une visite, il me reçut très honorablement: il se plaignait beaucoup de M. Deschiens, et même avec beaucoup d'humeur, que tout le peuple de Mascate était fort irrité et que, de ne s'être point fait rendre justice de cette piraterie, il lui avait, ainsi qu'à l'Iman, lui-même occasionné bien des tracasseries, parce que le bâtiment était fort riche et que presque tous les habitants y avaient un intérêt. Le ton même qu'il prit un moment me fit lui dire que je n'avais nulle connaissance de ce fait, que le gouverneur, M. le comte de Souillac, était à Pondichéry lors de mon passage à l'Ile de France, que je ne doutais pas que, si ses plaintes étaient justes, l'on ne lui rendit justice; que du reste, j'étais venu, ici, dans des vues pacifiques; mais, que je ne craignais pas la guerre. Tout s'apaisa et se passa amicalement. Je ne sais ce qui serait arrivé si un bâtiment marchand français, y était venu avant moi. Je lui fis des présents convenables et leur ai rendu les honneurs, lorsqu'ils sont venus à bord, lui, son fils et les deux fils du l'Iman, à qui je fis présent, à chacun, d'un sabre à poignée d'argent. » A

[1] Arch. mar. : B[4] 94, fol. 383. « Résumé de la campagne de la côte d'Afrique et du golfe Persique, à bord de la *Vénus*, commandée par M. de Rosily. »

partir de ce moment, les relations furent meilleures; les sentinelles ayant tiré sur un de nos canots, Rosily se plaignit, disant qu'il voulait être libre de naviguer partout et que, la première fois que le fait se renouvèlerait, il serait forcé de répondre. Le gouverneur lui fit dire « qu'on allait faire mettre en prison les deux hommes de garde à ce fort », et le soir, « quand je fus à terre, rapporte Rosily, il vint au-devant de moi et, en me montrant les clefs, il me dit : je les tiens enfermés. Je lui répondis que, dès ce moment, j'étais satisfait et même lui demandai la liberté de ces hommes; — il me répondit qu'il les y laisserait, encore, afin de faire un exemple, et délivra un billet, afin que nous puissions aller avec nos canots partout où nous le jugerons à propos ». De Rosily ne put voir l'Iman, qui guerroyait, lui dit-on, au loin et pour lequel il s'était muni de présents. Il ne put que lui écrire, et en reçut une réponse courtoise : « ... Mon pays est le vôtre ; l'amitié subsiste sur le pied qu'elle a été, et plus fortement que jamais. J'aurais bien à vous dire qu'un homme de votre pays, sans aucune raison, contre tout usage aux lois, s'est emparé d'un de nos vaisseaux. Malgré cela, pour vous prouver mon amitié, si vous désirez un comptoir, il vous est accordé ainsi que tout autre chose, que vous puissiez désirer... » La faveur était réelle, puisqu'à ce jour il l'avait refusée aux Anglais; dès lors « le gouverneur qui est oncle du Roi et qui paraît tout mener, ayant beaucoup d'esprit, chercha, dès ce moment, à nous montrer de la confiance, il fit retirer les troupes qu'il avait envoyées dans les bâtiments et dans les forts ».

Les navires de commerce français, arrivés sur ces entrefaites, voyaient leurs opérations contrariées par la présence de Hollandais, venus de Batavia : la population se montrait, au fond inquiète ; de Rosily jugea bon de partir, avec tous ses bâtiments, pour le golfe Persique [1], où le pavillon « n'avait pas été vu depuis dix-sept ans; le négoce y serait plus profitable, et

[1] 1er septembre 1785.

son départ assurerait les esprits inquiets et prouverait la loyauté de notre conduite ».

Le 16 septembre, étant à Bender, sur la côte de Perse, il y trouva un consul anglais : celui-ci l'avertit que l'usage n'était pas que les Européens visitassent, les premiers, le gouverneur. Tant d'attention éveilla sa méfiance; il fit porter à celui-ci un présent, en l'informant qu'il croyait devoir se conformer à l'usage que lui avait indiqué le consul d'Angleterre. L'habileté de ce dernier se trouva ainsi déjouée. La raison de sa conduite apparaît dans cette phrase du rapport du commandant de la *Vénus*. « Il (le gouverneur) me fit dire qu'il viendrait : je ne pus, en conséquence, refuser de lui rendre sa visite; il me parut un peu brouillé avec le consul et me marqua combien il désirait que la nation française s'y établît. La prépondérance des Anglais ne plaît pas plus au peuple de ce pays qu'à celui de Mascate où la Compagnie (des Indes) n'a jamais pu avoir une loge. » De Rosily constata que le commerce était assez florissant et que les nouvelles qui venaient par Alep et Bassorah passaient toutes par ce comptoir, qui les envoyait, ensuite, aux autres et formait ainsi une communication continuelle avec ceux de l'Inde. Le consul anglais se montrait fort courtois vis-à-vis de lui; mais, remarque-t-il, « malgré cela, il nous a, toujours, laissé apparaître un peu de jalousie ». La venue de la *Vénus* était faite pour l'inquiéter : l'accueil qu'elle reçut, sur d'autres points, n'eût pas été de nature à calmer sa méfiance, s'il en eût été informé. A l'île Karack, qu'on apercevait de la terrasse de son consulat, les habitants offrirent de céder l'île aux Français. L'affaire eût pu se conclure, le gouverneur de Bender-Abouchir leur ayant fait la même proposition. La mission de Rosily ne lui permettait pas d'entrer dans cette voie qui eût abouti à un antagonisme aigu avec l'Angleterre. Il ne pouvait que noter comme un indice, propre à guider son gouvernement, cette proposition, si celui-ci se résolvait à barrer la route aux Anglais. Le commandant français jugea, enfin, de l'importance commerciale de Mascate, tant par les postes occupés par ce pays

sur différents points, que par de nombreux navires. Rien qu'à Karack, il rencontra deux cents chelingues, « qui allaient des différentes parties du golfe et de Mascate à Bassorah ».

Voici quelles conclusions tirait Rosily de cette partie de sa campagne : « Un agent placé à Bender-Abouchir, dans le golfe Persique, et à Mascate, serait de la plus grande utilité, tant pour le commerce que pour les paquets d'Europe. Le consul établi à Bassorah pourrait dépêcher par des chelingues à Bender-Abouchir et même à Mascate, directement. Ce dernier lieu aurait même des avantages politiques en ce que l'Iman a beaucoup de relations avec les princes de l'Inde. Mascate, comme on le verra ci-après, fait envoyer directement à Mahé. Cette communication serait d'autant plus utile, en temps de guerre, que le consul de Bassorah et les agents pourraient, aisément nous fournir du blé, en cas que l'on eût de la peine à s'en procurer du Bengale ou de Surate. »

Il conseillait enfin vivement, croyant au succès, de créer aux Seychelles un centre maritime et commercial, où viendraient les navires de la côte d'Afrique, de l'Inde et de Mascate. Pour ce dernier lieu, voici les raisons qu'il faisait valoir pour justifier ses espérances : « Ces gens m'ont paru aimer les Français; ils haïssent l'orgueil et la prépondérance des Anglais. Ils m'ont dit, eux-mêmes, que si l'Ile-de-France n'était pas si loin, ils y viendraient, et désirent même à Mascate trouver quelques capitaines français pour commander leurs bâtiments et en faire l'expérience. Cette proposition fut faite, à Cochin, à M. Brisson, lieutenant de frégate, par un armateur de l'Iman, qui venait s'y faire construire ses beaux bâtiments. Les Hollandais ont éventé le coup et l'ont empêché. » Enfin, dernier argument en faveur du centre à établir : à Cochin, il y avait vu deux mille bâtiments persans et arabes : or « beaucoup de ces bâtiments relâchent à Mahé (Seychelles) qui est sur leur passage ».

Créer des relations commerciales suivies, cultiver les sentiments favorables de la population et se l'attacher par l'intérêt :

lier la politique de l'Iman à la nôtre en se servant des princes indous pour appuyer notre influence et, réciproquement, de l'utilité commerciale de l'Oman pour eux, afin d'en faire un gage de leur fidélité; acquérir même des postes dans le golfe persique, tel eût dû être le but de notre politique, si nous eussions bien compris l'importance de la nouvelle route commerciale vers l'Inde que commandait Mascate et l'utilité d'implanter fortement notre influence dans ce pays avant que la lutte ne commençât avec l'Angleterre. Ainsi, nous eussions obtenu, en pareille occurence, outre les secours que le commerce et la culture du pays pouvaient nous offrir, une rade d'où nos croiseurs à quelques jours de l'Inde, eussent pu s'élancer pour détruire le commerce britannique et commander l'Océan Indien, la mer Rouge et le golfe Persique: un port pouvant servir à organiser et à concentrer une expédition contre la puissance anglaise à la côte du Coromandel. Cette conduite sera celle de l'Angleterre : entrevue par nos agents et plus vaguement par notre diplomatie à Paris, elle faillit être la nôtre.

Avant même d'avoir reçu des nouvelles de la mission de la *Vénus*, Souillac avait écrit à Hamed que « le sieur Deschiens avait été fort réprimandé pour n'avoir pas respecté l'amitié qui règne entre la nation française et les sujets de Votre Grandeur ». Puis, aux nouvelles de Rosily, il se hâtait de profiter des heureuses dispositions du Sultan. Il remerciait Hamed d'avoir permis de fonder un établissement dans « son fertile Bender », c'était le véritable moyen d'entretenir cette amitié qui « fait le bonheur des hommes et des nations » ; il a avisé Rousseau, notre consul à Bassorah, d'envoyer à Mascate, « une personne qui connût la langue arabe et qui fût propre à être l'agent d'un commerce utile aux deux nations ». Mais, ce ne sont pas seulement les affaires commerciales qui intéressent le gouverneur de l'île de France, il cherche à gagner la confiance du Sultan, en lui témoignant par ses confidences la loyauté de notre conduite, et à lui inspirer la pensée d'un aide sûr, en cas de danger. L'appui, une fois accepté, ce serait notre immixtion

dans les affaires de l'Oman ; nous tiendrions alors son maître par les secours qu'il tirerait de nos forces militaires, les habitants, par l'intérêt commercial : Mascate et sa politique seraient sous notre contrôle. Tel semble bien avoir été la pensée de M. de Souillac. Il informait le Sultan que son frère Saëf lui avait fait savoir son intention de se révolter. « Il nous a demandé des secours et fait beaucoup d'offres avantageuses; mais nous les avons rejetées, avec mépris, étant bien éloignés de nous prêter à de telles démarches et désirant, au contraire, vous être utile autant que nous le pourrons. Pour nous en fournir les moyens, il conviendrait de donner des ordres à vos gouverneurs dans vos différentes places pour favoriser notre commerce. Nous leur porterions en échange des produits du pays, des armes et munitions de guerre qui leur seraient utiles, et, en même temps, la présence de nos vaisseaux en imposerait à vos ennemis. » Malheureusement, si Souillac continue ses avances et envoie l'année suivante des navires à Mascate, s'il encourage les négociants de l'Ile de France à y faire des expéditions, le gouvernement du Roi négligea l'affaire, qui lui semblait secondaire. La diplomatie française n'a plus son activité de jadis. Un mémoire au Roi, rappelait, sans doute, « les instances anciennes et réitérées qu'avait faites le prince, pour qu'on envoie près de lui un agent accrédité, et l'offre de lui accorder une maison pour le loger avec des prérogatives et des honneurs qui le distingue des officiers des autres cours » ; il mentionnait, également, que Mascate était un mouillage aussi sûr qu'avantageux, présentant des ressources pour les îles et des facilités de correspondance avec l'Inde, et concluait à l'envoi de Deval, vice-consul à Bagdad ; mais d'une politique active, il n'était pas question. Il était, sur ce point, conforme aux avis de Rousseau qui, prévenu par Souillac, pressait la réalisation « d'un projet si utile, sous tous les rapports », principalement, pour les ressources pour les colonies et les forces navales, proposant l'envoi de Moustier, drogman du consulat, et non de Deval, à cause de l'importance secondaire du poste. Même, en se tenant à ces vues modestes, il

eût fallu s'efforcer de s'attirer les bonnes grâces du Sultan ; or, si par l'intermédiaire de Rousseau, en réponse à ses nombreuses lettres de l'année 1786, on lui avait annoncé le don d'un vaisseau au lieu et place du *Salé*, on s'en tint, d'abord, à cette promesse. L'ordre d'en acheter un à l'Ile de France fut envoyé ; mais sans fournir les ressources pécuniaires équivalentes. Aussi, inquiets de l'effet que pouvait produire sur l'esprit d'Hamed cet oubli, craignant que celui-ci ne finît par y voir un acte de dédaigneuse duplicité à son égard, consul et gouverneur en furent réduits à lui laisser croire que le vaisseau promis avait péri. Mais pareille supercherie devait avoir une fin ; aussi, le drogman ayant été choisi, Rousseau, prévoyant que de l'accomplissement de la promesse ancienne dépendrait l'accueil réservé à notre envoyé, insistait-il, en termes énergiques, pour que le navire annoncé fût expédié : « On a fait croire à l'Iman qu'il a péri dans la traversée mais cette illusion ne peut pas se perpétuer ; il y a le nom français à ménager, surtout à Mascate, qui nous a donné, avec tant de zèle et de succès, des secours de tout genre pendant la dernière guerre. »

L'affaire lui tenait si fort à cœur, qu'il développait le moyen le plus économique pour l'envoi d'un navire : choisir un bâtiment en France que la Compagnie des Indes expédierait avec un chargement à l'Ile de France : ainsi, il n'y aurait jusqu'à Port-Louis, nuls frais de navigation. Resteraient ceux jusqu'à Mascate, qu'on éviterait probablement, par un double chargement pour ce port [1].

Quand cette dépêche parvint en France, les mesures nécessaires avaient été arrêtées et étaient en voie d'exécution. Neuf années s'étaient écoulées depuis la première réclamation de l'Iman.

Le comte de Couvray, gouverneur de l'Ile de France [2], avait acquis un vaisseau destiné à remplacer le *Salé*, prise de Des-

[1] Docum. parl. Lettre de Rousseau, juillet 1789.

[2] De Conway (1733-1800), officier irlandais, au service de la France ; gouverneur de Pondichéry, en 1784 ; des Iles de France et Bourbon en 1787.

chiens. Il reçut le même nom ; puis, pour donner plus de prix au don du Roi, Conway décida que la frégate *la Thétis* l'accompagnerait et que son commandant, M. de Mac-Némara [1], en ferait la remise. Il devait être porteur de lettres amicales pour l'Iman. Ayant reçu ses instructions, il partit le 11 décembre 1789. Après avoir mouillé à Mangalore, il s'éloignait des côtes de l'Inde, le 16 février 1790, et atteignait sa destination le 10 mars [2].

L'officier envoyé au gouverneur, beau-frère du Sultan, apprit que le prince était à une vingtaine de lieues et qu'il fallait attendre ses instructions pour l'acceptation du bâtiment. Trois jours après, le Sultan donnait l'ordre d'accepter le navire, « en m'écrivant, dit Mac-Némara, une lettre infiniment gracieuse et en m'envoyant une lettre pour M. le comte de Conway ». L'effet de l'envoi du navire, si longtemps promis, fut des plus heureux : voici en quels termes s'exprimait le commandant de la *Thétis* : « L'Iman et tous les chefs ont été flattés de voir une promesse, faite, depuis longtemps, au nom du Roy, enfin accomplie par le présent d'un joli bâtiment, en bon état et doublé en cuivre. Cette attention, nécessaire pour fixer l'intérêt du gouvernement de Mascate en faveur des Français, a été d'autant mieux sentie, qu'ils n'y comptaient plus, la promesse ayant été sans effet aussi longtemps. Le gouverneur m'a bien rappelé qu'elle avait eu lieu à plusieurs reprises depuis 1785 [3]. » Ce reproche, discrètement exprimé, le gouverneur prouva par sa conduite que notre bon procédé était un acte d'habile politique. Il vint à bord de notre navire porteur de nombreux présents, selon l'usage en ce pays, quand on veut bien accueillir son hôte. On verra, bientôt, qu'il nous donna une preuve plus marquante de satisfaction. Je ne saurais passer sous silence, à propos de ces présents, quelques lignes de Mac-Némara qui

[1] Comte de Mac-Némara, assassiné à l'Ile de France, le 3 novembre 1790, par des soldats de la garnison révoltée.

[2] Arch. col. « Correspondance générale (Ile de France), vol. 87 : Mac-Némara au Ministre ; 19 septembre 1790.

[3] Docum. part. Lettres à Rousseau, 1786.

peignent bien le caractère du gentilhomme de son temps, son sentiment de la dignité et sa largesse, quand il importait au bon renom de son pays. Il sollicitait quelquefois; mais la faveur accordée n'était, souvent, que le dédommagement de ce qu'il avait déboursé sans compter, pour le bien du pays. Mac-Némara vient de dire qu'il n'est pas poli, en Orient, de refuser ces présents. « Comme il ne convenait pas non plus au caractère dont je suis revêtu, de recevoir sans en faire part; à mon tour, n'ayant reçu du gouvernement aucun présent pour cette circonstance, j'ai eu recours à quelques bijoux appartenant aux officiers de ma frégate, ainsi qu'à des meubles précieux à moy, que j'ai donnés aux personnes distinguées et de l'argent aux valets, ainsi qu'aux troupes, qui m'ont servi de garde d'honneur à ma première visite au gouverneur de Mascate. »

De cette visite, Mac-Némara nous a laissé ce récit : « Lorsque j'ai fait ma première visite, en mettant pied à terre, j'ai été reçu au bruit de l'artillerie des forts : l'amiral m'attendait au rivage à la tête d'une troupe de cinq cents soldats, en bataille. Il a paru, aussitôt, deux chevaux richement enharnachés: l'amiral m'a proposé d'en monter un; ce que j'ai refusé : alors, nous avons été, à pied, ensemble, la troupe marchant avec nous en deux haies. Nous sommes arrivés sur une grande place, où le reste de la garnison était en bataille; sur l'un des côtés de cette place, était l'hôtel d'audience, assez beau bâtiment, où le gouverneur et les notables m'attendaient, en cérémonie: j'ai reçu de ce gouverneur l'accueil le plus distingué : il a porté la recherche jusqu'à nous faire asseoir tous sur des fauteuils, quand lui et sa compagnie étaient assis à terre. Il m'a paru être d'un excellent naturel, très poli, avec beaucoup d'aisance. C'est un homme de soixante ans, qui réunit en tout la confiance de l'Iman. »

Sans doute, cet accueil si amical ne différait guère de celui réservé à tout représentant d'une nation puissante que les Mascatins avaient la nécessité de respecter, tout en conservant, au fond de leur cœur, leurs sentiments hostiles pour les étrangers;

mais, pour cette fois, il paraît bien que leurs bonnes dispositions étaient réelles. Un fait en témoigne : le drogman du consul de France à Bassorah se trouvant à Mascate et ayant dit à Mac-Némara que le consul voulait venir s'y fixer, mais qu'il n'y avait qu'une seule maison qui pût lui convenir, et, qu'un négociant arménien l'habitant, il dépendait absolument du gouverneur de la faire donner pour le consul, Mac-Némara demanda à la louer, comme maison consulaire. Le gouverneur lui répondit que l'Iman, voulant distinguer le consul de France des consuls des autres nations, lui donnerait la maison en question gratuitement : ce qui fut réalisé dans la journée. Il promit, de plus, la protection toute particulière de son maître en faveur des Français qui voudraient commercer à Mascate. « Il est impossible, notait le commandant français, de se montrer avec plus de grâce que le gouverneur sur tous les points. Tout cela est bien une preuve que le juste procédé de M. le comte de Conway a été parfaitement senti. » La *Thétis* quittait les eaux de l'Oman le 16 mars. Le gouvernement français n'avait qu'à se louer de la mesure qu'il avait prise et de son exécution. Nous avons, sur ce point, le témoignage de Rousseau, plus apte que qui que ce fût à juger des sentiments vrais des princes et des populations arabes. « Je vous annonce, mandait-il au comte de La Luzerne, que la frégate du Roi *la Thétis*, est arrivée à Mascate, conduisant le *Salé*.... Ce pur don de la magnificence de Sa Majesté a causé une joie sensible aux Mascatins et a beaucoup flatté le souverain arabe, qui se voit bien honoré d'être considéré par le plus grand roi de l'Europe. Le gouverneur dudit port m'en a écrit dans des termes, qu'il ne faut plus douter de l'affection et de la reconnaissance de l'Iman[1]. » Il transmettait, en outre, une missive du Sultan, remerciant le Roi et lui annonçant que des ordres avaient été donnés pour qu'à l'avenir les Français soient mieux traités.

« Ainsi, la monarchie, sans percevoir clairement les avan-

[1] Docum. part. Rousseau au comte de la Luzerne; Bagdad, 28 mai 1790.

tages à retirer, avait noué des rapports amicaux avec l'Oman et préparé les voies pour une entente plus cordiale et plus étroite. Développer, par des relations commerciales sérieuses, ces heureuses dispositions ; profiter de l'aversion inspirée par l'Angleterre pour asseoir notre influence, tout en évitant de porter ombrage : telle eût dû être notre ligne de conduite, en attendant que l'événement, toujours à prévoir en ces contrées, d'une guerre ou d'une révolte, nécessitât un appel à notre aide et nous rendît des auxiliaires indispensables. La Révolution vint; le péril naquit pour l'Oman en la secte des Wahabites. L'Angleterre, maîtresse des mers, restait seule capable d'offrir un appui; les intérêts économiques du pays étaient déjà aux mains de ses marchands indiens. Elle acquit l'influence politique, que nos efforts ultérieurs ne purent lui ravir. Ce sont ces dernières tentatives de la politique française, à la fin de la Révolution et sous l'Empire, qu'il nous faut retracer.

A. Auzoux.

*(A suivre.)*

# LE COMTE DE FROULLAY

## AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE ET LA *MONACA DA RIVA*

Avec l'histoire épisodique des doges Sébastien et Pierre Ziani [1], nous avons tenté d'évoquer la Venise du moyen âge, figure encore froide et raidie sous son hiératisme primitif, mais figure déjà hautaine et fière dans ses contrastes fortement accusés de lumière et d'ombre. Puis, avec le soldat ambassadeur Étienne de Laigue [2], nous avons tiré de la poussière des admirables archives locales quelques documents suggestifs dus à la diplomatie vénitienne du seizième siècle, éducatrice de toutes les autres, dans cette Italie, pays par excellence de tous les raffinements et maître suprême quant à l'art subtilement délicat des négociations les plus épineuses et les plus captieuses. En effet, avec l'apparence d'une sincérité pleine de bonhomie, les hommes d'État de la cité « lagunaire » développaient un incomparable et constant effort pour le bien et la grandeur de leur patrie. Au service de cette patrie idolâtrée, ils apportaient l'entraînement atavique aux grandes affaires, l'expérience profonde et glacée du cœur humain, une faconde coulant de source, une dialectique droite et souple, une dextérité de plume sans égale et une discrétion à toute épreuve. Ainsi, politiques consommés, les patriciens faisaient bénéficier la république oligarchique qui, en réalité, était leur chose, d'un prestige, d'une autorité, d'un patrimoine de traditions, lesquels ont été pendant dix siècles les instruments inestimables de l'élévation progressive et de la grandeur rayonnante de la « Sérénissime ».

Aujourd'hui, nous allons retracer une aventure amoureuse

[1] Les doges Sébastien et Pierre Ziani. *Revue*, nos 2 et 3 de 1906.

[2] Un soldat diplomate au seizième siècle. *Revue*, nos 4 de 1907 ; 1 et 2 de 1908.

dont encore Venise est le théâtre, non plus la Venise des temps de laborieuse et puissante évolution ascensionnelle, comme les douzième et treizième siècles, ni de superbe splendeur humaniste, artistique et guerrière comme le seizième, mais la Venise mièvre et veule du dix-huitième siècle, la Venise licencieuse et sceptique, métropole des intrigues multiformes sous le masque passé dans les habitudes presque quotidiennes; ce masque favorisant les pires turpitudes, parce qu'il les cachait sous l'anonymat, que la loi même déclarait inviolable et partant respectable en quelque manière. Telles les anciennes institutions, jalousement conservées en la rigidité superficielle de leur forme extérieure, cachaient sous des dehors irréprochablement corrects et parfois majestueux les tares dissolvantes et profondes qui, à brève échéance, devaient précipiter cette société inconsciente, frivole et apeurée dans les irrémédiables et finales déchéances.

Aussi bien, sous des apparences diverses selon les divers pays et parfois même sous une pruderie menteuse, toutes les nations du dix-huitième siècle étaient « amorales », dévoyées qu'elles étaient d'un côté par la sensiblerie des petites maîtresses adoratrices de la « simple nature », bergères chaussées de mules de soie, portant houlettes enrubannées, traînant après soi de petits agneaux parfumés à la Maréchale; et d'un autre côté par la philosophie sarcastique, froide et surtout matérialiste des encyclopédistes, ou même par les dangereuses théories de ce corrupteur de Jean-Jacques qui, avec des mots charmeurs jusque-là jamais entendus, prétendait ramener l'humanité à ce soi-disant état de nature, supposé élément de bonheur et qui n'eût été qu'une brutale régression vers les bas et impulsifs instincts de l'homme primitif.

Ni meilleur ni pire que ceux de son temps et de sa caste était M. de Froullay, à qui Louis XV allait confier l'insigne honneur de le représenter auprès de la République en décadence : ce qui lui devait être une occasion, sans négliger les intérêts de son maître, de donner libre cours à ses penchants licencieux de gentilhomme séduisant et séducteur.

En 1733, année où s'ouvre notre récit, ce « seigneur », alors âgé de cinquante ans, marié, père d'un fils, promenait sa belle prestance à la Cour où il portait les titres et qualités de « comte de Froullay et de Montflaux, baron de la Pellerne, des Closet du Poulguin, seigneur de Marolles, Cargoet, La Roche-au-Denais, brigadier des armées du Roy, colonel de son régiment Royal-Comtois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant du Roy au gouvernement du Maine ». A ces distinctions nobiliaires, militaires et civiles, Froullay, issu d'ancienne noblesse, joignait la notoriété, car sa maison avait été illustrée sous Louis XIV par ce maréchal de Tessé dont Saint-Simon, toujours acerbe, dit que « c'estoit un grand homme, bien fait, doux, liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde, fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. Sa douceur et son accordise le firent aimer; sa fadeur et le tuf qui se trouvoient bientôt le firent mépriser ».

Il convient d'ajouter ce dont Saint-Simon ne dit mot, que si Tessé fut un officier brave et distingué, il fut, non sans succès, tour à tour accrédité comme ambassadeur à Rome (1708), puis à Madrid (1724). Sans doute, ces « précédents » diplomatiques hantaient le colonel de « Royal-Comtois ». Le fait est qu'étant alors fort bien en cour, constamment tenu au courant des « possibilités » par son frère, le bailly de Malte, et fort lié, qui plus est, avec le garde des sceaux Chauvelin, ministre des Affaires étrangères, se trouvant, en outre, très près de ses pièces, Froullay était à l'affût de quelque ambassade. Cette ambassade, il l'obtint, et ce fut celle de Venise; en sorte que, le 26 novembre 1733, le « secrétaire de France » Leblond se rendait « aux portes du Colléga » au Palais ducal, pour annoncer l'arrivée du nouveau chef de mission, laquelle entrée eut lieu exactement le 28[1].

Ce qu'il fit en sa qualité officielle, quelles affaires il traita, comment il les put résoudre, c'est de quoi, cette fois, nous n'entretiendrons pas nos lecteurs, encore qu'au témoignage d'Alvise

[1] Froullay arriva le 28 novembre 1733, et son séjour dura jusqu'au 13 février 1743.

Mocenigo, alors ambassadeur de la « Dominante » à Paris, notre personnage eût de « l'honneur et un suffisant talent ».

Mais ce que nous dirons, c'est que, fringant, aimable, sémillant, beau parleur, enfin affranchi d'inutiles scrupules, il semble avoir eu pour principale préoccupation de chercher bonne fortune sans perdre de temps.

Mais, par suite de vieilles traditions, soi-disant austères, les relations sociales proprement dites devenant plutôt difficiles dans les familles elles-mêmes, les parloirs des couvents nobles étaient les rendez-vous des personnes de qualité comme aussi de la bonne compagnie.

Que ce ne fût point sans détriment pour les mœurs monastiques, on le conçoit sans peine. Ainsi, dès le quinzième siècle, nombre de monastères s'étaient transformés en véritables « abbayes de jouisseurs ». « Pauvre Venise, autrefois intacte et vierge, te voilà muée en sale femelle, par suite des mœurs laconiques (c'est-à-dire grecques) », disait une poésie populaire. Et, à propos de ces couvents, un écrivain ajoutait : « De travaux point, belle panse, beau monastère galant, jardins, beau site, lieu bien salubre, superbe entrée, grande cave, office meilleur encore, œufs et fromages sans compter. »

Agitée, coupable et dévergondée à l'excès était l'existence des nonnes dont, à l'origine, la corruption avait été fomentée par le fait que religieux et religieuses habitaient en commun le même édifice ou du moins des cloîtres très voisins, voire mitoyens. C'est pourquoi un prédicateur flétrissait, du haut de la chaire, les couvents de l'épithète de *postriboli e bordelli pubblici*, qu'il vaut mieux ne point traduire. Non rares étaient les exemples d'abbesses engrossées par des prêtres. Il est vrai, lorsque pareil scandale se produisait, les auteurs étaient sévèrement punis, et un aumônier qui avait mis à mal plus de trois cents « nonains » eut bel et bien la tête tranchée entre les deux colonnes de Saint-Marc et de Saint-Théodule. Seulement nombreux étaient les désordres sans scandale public, si nombreux que, disait-on couramment, « il n'est pas de *moinillonne* qui n'ait son *moinillon* », ce

dernier mot ayant pris en dialecte vénitien le sens précis de « individu forniquant avec des religieuses ».

Pareille corruption était le résultat de la claustration imposée par raison d'intérêt à des malheureuses qui regimbaient tout d'abord, mais finissaient par céder sous la pression impitoyable de toute une famille, ou mieux de toute une caste coalisée pour se débarrasser, sous couleur de religion, d'une ou de plusieurs filles à doter. Aussi le désordre allant toujours croissant, « on faisait au couvent Pâques comme Carnaval », et le peuple mettait dans la bouche d'une jeune « frocarde » la suggestive chanson que voici :

Dès la première nuit
Que je fus en cellule,
Mon amant qu'amour brûle
S'en vint rôder à petit bruit.
Et moi je descendis pour lui ouvrir la porte,
Ayant l'oreille au guet. « Çà, moinillonne accorte,
Me dit la mère abbesse, où donc ainsi cours-tu?
As-tu la fièvre ou bien ton cœur est-il féru? »

Telle étant la « discipline » monastique dès le seizième siècle, on peut penser ce qui se devait passer au dix-huitième, sous des dehors évidemment différents, car ce n'était plus le temps des brutales orgies, mais celui du dévergondage fardé, du laisser-aller galant et de l'incroyance badine. Les corruptrices effluves de l'atmosphère mondaine pénétraient les cloîtres aristocratiques, les contaminant peu à peu, de sorte que vers le milieu de ce siècle, les parloirs devinrent les lieux de rendez-vous à toutes fins des personnes les plus qualifiées des deux sexes. Étant femmes de qualité, les religieuses prirent naturellement dans ces « compagnies » un rôle prépondérant. De leur côté, ne pouvant, par suite d'une sévérité traditionnelle, d'ailleurs de pure apparence, sortir de chez elles que pour assister aux offices ou se rendre à certaines solennités, et aussi pendant la période où les masques étaient permis, les dames à qui pesait cette contrainte surannée trouvèrent un allégement à la monotonie de leur existence dans la fréquentation des nonnes. Ainsi, sous couleur de dévotion, ces dames traînèrent après elles dans

les monastères les hommes venus sous divers prétextes. Ayant ainsi pris contact avec le monde laïque léger autant que brillant, les « béguines » se pénétrèrent bientôt de la mondanité la plus raffinée. Mais comme plus il est désœuvré, plus l'esprit féminin, subtil autant que malicieux, est enclin et habile à l'intrigue, elles surent à merveille, et au milieu des circonstances les plus diverses, nouer ou dénouer mille liens, ourdir mille trames, selon leur caprice et leur plaisir.

Devenues singulièrement expertes en l'art de plaire, elles attirèrent et séduisirent les personnages les plus remarquables d'alors par leur position, leur talent, leur naissance et leur fortune. A quoi elles parvenaient mieux encore par mille petits soins qu'elles prodiguaient à l'envi sous forme de savoureuses pastilles, de délicieux gâteaux, de massepains « nonpareils », de liqueurs exquises; tout cela préparé au couvent la plupart du temps par elles-mêmes et offert avec une grâce charmante qui en centuplait le prix. D'où, conclut le contemporain auquel sont empruntées les lignes essentielles de ce tableau, « le plus extraordinaire enchaînement d'intrigues qui se puisse imaginer », et, dès lors, « certains déportements chez certaines religieuses; car jamais ni la sévérité de la vie, ni l'austérité des préceptes n'a pu extirper des cœurs féminins ces passions que seule la grâce divine peut vaincre ».

Aussi bien de ce qu'étaient réellement les parloirs « des couvents nobles », une image fidèle nous a été conservée par deux toiles de Longhi [1]. On y voit circuler pêle-mêle des mendiants, des paysans, des montreurs de pantins et de marionnettes, des musiciens ambulants, des marchands de friandises, des prêtres et des moines, des gentilshommes en masques, de « gentilles dames » aussi masquées, tandis que derrière les grilles apparaissent les « cloîtrées », les unes en vêtement conventuel, les autres en atours des plus élégants et aussi des plus laïques. Ainsi, l'une d'elles, largement décolletée, joue de l'éventail et

[1] Musée municipal Correr. Toiles n^os 165 et 169^J.

minaude avec un beau cavalier luxueusement vêtu. Plus loin, un gentilhomme en *Canta*, c'est-à-dire couvert d'un large manteau noir à camail, hermétiquement fermé par un masque blanc, se prépare à profiter de l'anonymat de son déguisement pour lutiner quelque « sainte n'y touche ». Enfin un autre tableau [1] permet de compléter la scène par l'entrée d'une véritable procession de personnages, travestis de diverses manières et marchant en file grotesque.

On l'a marqué déjà, ne pouvant se créer de relations un peu libres et surtout suivies dans la société, car, tenus en suspicion et constamment surveillés par les trois Inquisiteurs d'État, les diplomates ne pénétraient presque jamais au foyer familial des patriciens, Froullay, si accoutumé qu'il était à la Cour relâchée de Louis XV, s'empressa de courir les parloirs conventuels dont le laisser-aller devait particulièrement l'affrioler.

Parmi ces parloirs, les deux plus en vogue auprès des femmes « sensibles » et des « freluquets » étaient ceux non moins nobles l'un que l'autre de Saint-Zacharie et de Saint-Laurent. Si c'est précisément Saint-Zacharie que le spirituel et observateur Longhi a peint sur le vif, celui dont il nous faut nous occuper ici appartenait à Saint-Laurent, couvent de bénédictines très ancien, car il avait été fondé peu après l'an 853 par Romana, sœur de l'évêque Orso Partecipazo ou Badouro, appartenant à l'une des quinze familles « tribunitiennes », c'est-à-dire les plus vieilles de la République, car les tribuns en avaient été les fondateurs et les premiers administrateurs.

Situé non loin de la place Saint-Marc, dans un endroit bien ouvert et bien aéré, avec un grand jardin verdoyant, ce couvent plusieurs fois brûlé, puis réédifié, n'avait rien de rébarbatif, tant s'en faut. Reconstruite en dernier lieu, de 1592 à 1602, l'église [2], qui subsiste encore, a extérieurement un aspect de morne abandon, parce que la façade en briques d'attente, vilai-

[1] Collection de lady Layard, veuve de l'ambassadeur britannique et savant assyriologue de ce nom.

[2] C'est dans cette église qu'est enterré le célèbre Marco Polo. Mais on ne

nement patinées par les siècles, est et probablement demeurera indéfiniment privée des marbres et statues qui la devaient décorer. Il en va autrement de l'intérieur formant un vaste quadrilatère, très élevé, de belles proportions, et vraiment digne de l'architecte-sculpteur Girolamo, élève de Sansovino, qui, pour le maître-autel d'un beau dessin, a exécuté deux magistrales statues de saint Laurent et de saint Sébastien. Cet autel est flanqué de deux superbes arceaux fermés en leur partie supérieure par des ouvrages en fer forgé, d'excellent dessin, ouvrages autrefois richement dorés. Autel et arceaux, réunis, partagent la nef en deux parties, l'une accessible aux fidèles, l'autre autrefois réservée aux seules nonnes, pour l'usage et la commodité desquelles avaient été pratiquées, à hauteur d'homme, quatre fenêtres grillagées, deux de chaque côté de l'autel.

Tout proche du temple et communiquant avec lui par un corridor de quelques pas seulement, on rencontre une galerie couverte ou cloître enceignant une cour pourvue d'un joli puits et autour de laquelle règnent des arcades plein-cintre reposant sur des colonnes de belle ordonnance. Sous le « promenoir » de ce cloître étaient aménagés les fameux parloirs, dont l'un se distinguait par certain bas-relief existant encore et figurant un saint Laurent hiératique daté de 1493. Au-dessous de celui-ci a été encastrée une vénérable pierre, représentant de part et d'autre d'une croix de Malte, deux loups affrontés et quatre colombes contournées deux à deux, silhouettes naïves et conventionnelles, sorties à coup sûr du ciseau d'un des pieux artisans qui tailla les « ymaiges » du primitif édifice, celui du neuvième siècle. Réparties en plusieurs étages facilement accessibles, les cellules relativement spacieuses et nullement moroses prenaient vue en partie sur ce cloître, en partie sur le *Campo San Laurenzo* donnant accès à l'église, et en partie sur divers jardinets ou cours intérieurs.

sait exactement où se trouve sa tombe, que le savant Berchet, notre compatriote d'origine, a récemment proposé de faire rechercher en pratiquant des fouilles, entre autres sous les marches extérieures.

Sur ces couvents peu canoniques, notre quinquagénaire colonel, mais tout frais émoulu diplomate, avait, dès le début de séjour à Venise, jeté son volage dévolu. L'un des « confidents » (entendez mouchards) que, selon la tradition immémoriale de leur « libre » République, les Trois Inquisiteurs d'État avaient mis à ses trousses pour surveiller jusqu'à ses moindres gestes, nous apprend que, « s'étant promis de se procurer la fréquentation de moinillonnes », il la chercha en plus d'un couvent. Finalement, il s'est attaché à la conversation de la religieuse Riva, qui est de Saint-Laurent. Aussi bien, on l'a vu, Froullay avait, dès les premiers temps de son séjour à Venise, trouvé le moyen de se répandre autant que le permettaient les coutumes locales. De fait, peu de mois après son entrée en service, il éprouvait le besoin d'informer son ministre de la manière dont il s'était vite assimilé les habitudes les plus vénitiennes, lesquelles n'étaient point pour lui déplaire. Dans une dépêche officielle du 9 octobre 1734, il écrit à cet égard : « Nous avons esté à la place (Saint-Marc), aux spectacles et partout en public... en masques, suivant l'usage du pays. M. le Nonce a esté de la partie; les spectacles et les masques viennent de recommencer ici. » Et, préoccupé de mettre en relief que, dans les choses même les plus frivoles d'apparence, le vrai diplomate ne perd jamais de vue le *bien de l'État*, il ajoute : « Quelquefois cela n'est pas inutile pour les affaires. » On verra plus tard que de tels arguments lui venaient tout pareillement sous la plume pour justifier ses frasques érotiques les plus risquées, comme était précisément celle avec la « religieuse Riva, qui est de Saint-Laurent ».

Puisque pour la première fois apparaît dans notre récit ce nom, qui désormais y reviendra presque constamment et y restera bien après celui de Froullay, il nous faut faire connaître celle qui le portait, c'est-à-dire l'héroïne lamentable et fantaisiste de l'aventure amoureuse qui, pendant plusieurs années, se déroula dans ce monastère de Saint-Laurent, qu'il a paru, dès lors, indispensable de décrire avec quelque détail et après étude

directe des lieux tels qu'ils sont aujourd'hui, étude naturellement rectifiée au moyen de documents graphiques anciens conservés dans les dépôts publics.

Maria du Riva naquit, probablement en 1703, de Louis du Riva et de Chiara Cellini. Sans appartenir aux quinze grandes maisons tribunitiennes dont il a été incidemment parlé déjà, ni même à ces races dogaresques ou du moins illustres dont s'enorgueillissait l'aristocratie vénitienne, orgueilleuse entre toutes, Louis était de très ancienne noblesse. Mais, ayant moins d'écus que de parchemins, il avait éprouvé le besoin de redorer son blason en s'alliant à Chiara Cellini, dont la famille avait tout récemment acquis la noblesse moyennant une somme de cent mille ducats, beau denier sans doute, surtout pour l'époque, denier symptomatique d'une grosse fortune, mais que nos ancêtres n'en qualifiaient pas moins de « finance pour savonnette à vilain ». De ce mariage naquirent quatre fils et deux filles. L'aînée, ayant prénom Marina, épousa certain Lorenzo Sangiantofetta, personnage de bonne naissance. Mais ayant eu le malheur de venir au monde la dernière, notre Maria, dès son enfance, fut recluse au monastère de San-Lorenzo, que nous avons brièvement décrit tout à l'heure, et où « l'aristocratie vénitienne faisait d'abord instruire, puis enterrait vives celles de ses filles qu'elle voulait séquestrer », parce qu'elles étaient en excès sur le nombre de celles que l'on pouvait colloquer en mariage honorablement, c'est-à-dire sans mésalliance.

Parvenue à l'âge de seize ans, Maria qui sentait en son moi comprimé s'agiter obscurément des aspirations très peu en harmonie avec la vocation religieuse, lutta désespérément contre sa famille coalisée, et fit même, affirme-t-elle dans un manifeste que nous résumerons plus loin, entendre dès le premier momoment, en présence de sa compagne de couvent, Cecilia Barbaro, et du curé de la paroisse, Maroni, les plus formelles protestations contre l'acte « purement extrinsèque » de prise de voile qui lui allait être imposé ; elle était « absolument résolue de n'en point faire ».

Cependant, quelque restriction mentale qu'eût pu concevoir, quelque protestation orale qu'eût fait entendre Maria, sa *vertizione* n'en avait pas moins eu lieu avec une mise en scène, un apparat, une publicité « pieuse » dont le peintre Gabriel Bella, peu artiste à coup sûr, mais scrupuleux observateur des mœurs de son temps, nous a conservé la fidèle image dans un curieux tableau de la Galerie Querini-Stampalia, représentant précisément l'intérieur de l'église de San-Laurenzo[1].

Que de part et d'autre de cette nef claire et haute décrite tout à l'heure, et en avant des grandes orgues, l'on se figure deux estrades à trois étages, drapées de velours cramoisi avec crépines d'or et occupées, chacune par une trentaine de chanteurs et d'instrumentistes, tandis que, dans des espèces de loges de plain-pied ménagées entre les consoles servant de soutènement à ces estrades, des gentilshommes en élégant costume de ville se tiennent debout. Devant ces loges on voit un rang de dix solennels fauteuils rouges et or, sur lesquels sont assises des dames poudrées, décolletées en carré, toutes également vêtues de noir et portant uniformément un double ruban aussi noir qui, embrassant la tête, vient finir sur la poitrine où il soutient ce qui paraît être une médaille de sainteté ou autre insigne analogue. Cette uniformité de costume et cet insigne, représentés par Bella, fort consciencieux à noter les détails, son seul mérite d'ailleurs, nous avions cru qu'ils impliquaient chez les nobles dames l'affiliation à quelque confraternité pieuse. Interrogé par nous, le savant Molmenti[2] a exprimé l'avis qu'il s'agissait simplement d'un usage, comme, aujourd'hui encore, le vêtement noir est de rigueur pour assister à une cérémonie funèbre. Et, en réalité, encore qu'on lui voulût donner l'aspect d'une « fête » que nombre de lois avaient réglementée, la prise de voile n'était-elle point une sorte de cérémonie funèbre?

[1] Numéro 278 du catalogue.

[2] Lettre à nous écrite le 22 avril 1907. M. Molmenti est, entre autres, l'auteur de l'ouvrage remarquable intitulé : *La Storia di Venezia nella vita privata*. L'auteur vient de faire paraître une nouvelle édition entièrement refondue et formant trois volumes magnifiquement illustrés.

Au milieu de la nef même, où tous les assistants sont debout, quelques prêtres, deux dames et de nombreux groupes d'hommes en grande perruque et robe noire, cette dernière constituant la *veste talaria* ou « habit long », vêtement d'office et d'apparat des nobles. Enfin, sur la plus haute marche de l'autel, la récipiendaire ou mieux la victime, agenouillée devant le prêtre officiant, et à laquelle deux dames, habillées exactement comme celles occupant les vingt fauteuils, sont occupées à imposer, non à proprement dire le voile, car on n'en voit point trace, mais ce qui paraît être une coiffe monacale caractéristique. Enfin, derrière les arcades dont les grillages en fer forgé sont dorés, l'on distingue pêle-mêle quelques religieuses et quelques « gentilles dames » en poudre et brillants atours.

Au milieu de ce concours essentiellement mondain et d'apparence assez peu recueillie, violonistes, violoncellistes, contrebassistes s'escriment à qui mieux mieux sur leurs sonores instruments, soutenus par les puissantes orgues, le tout accompagnant un « concert » de quarante voix. On peut penser, dès lors, si les paroles de protestation prononcées par Maria du Riva purent être entendues, sauf peut-être par ceux qui se tenaient tout proche d'elle, et si tant est que ces paroles elle les ait dites dans l'église même; c'est ce qui paraît fort douteux, et parce que déjà réduite, écrasée par la contrainte, elle n'avait plus la plénitude du libre arbitre, et parce que, à coup sûr, elle devait être dominée par l'impression très nette, très déprimante aussi, des sentiments qui prévalaient en ces âmes conventionnelles, accoutumées à considérer comme une sorte d'obligation de bon ton l'entrée en religion d'une jeune fille se trouvant de trop parmi les aristocratiques candidates aux aristocratiques mariages.

Quoi qu'il en soit, il demeure incontestablement établi que notre religieuse n'était, du premier jour, qu'une « moinillonne », très disposée à faire bon marché de vœux dont, en son for intérieur, elle affirmait la nullité, quelle qu'en eût été la solennité extérieure.

Étant donné que notre Maria était entrée au couvent dès « sa plus tendre enfance », c'est-à-dire peut-être à cinq ans, et qu'elle prononça ou mieux subit ces vœux à seize, alors qu'elle était née en 1703, on peut admettre avec quelque vraisemblance que ceux-ci se placent au cours de l'année 1719. Cela revient à indiquer que lors de l'arrivée de Froullay, fin 1733, notre nonain avait passé la trentaine et menait, depuis quatorze ans, au moins, cette existence agitée des parloirs, que nous avons retracée d'après les témoignages contemporains les plus autorisés.

Désir de femme est un feu qui dévore,
Désir de nonne est cent fois pis encore,

a dit Gresset. Pourtant il ne faudrait point s'imaginer que déjà toute prête à choir, la « Noble Dame » du Riva (c'est son titre officiel) tomba d'un moment à l'autre dans les bras de son séducteur. Pour encline qu'elle fût à la chute, nous voulons lui faire crédit de quelque lutte et admettre aussi que, recluse et romanesque qu'elle était, l'apparition, dans sa vide mondanité de cloîtrée par force, d'un séduisant cavalier de la cour de France, cette apparition bouleversa son esprit et ses sens, surexcités par la longue attente de celui qui devait venir, de celui qu'en secret elle appelait de ses vœux. Puis l'amour-propre entra aussi en jeu ; car, dans ces parloirs où se colportaient mille bruits, mille cancans, la « Noble Dame » avait certainement ouï-dire que le sémillant ambassadeur de S. M. Très Chrétienne fréquentait fort tous les parloirs à la mode. Quelle intime, quelle inestimable satisfaction, quelle émotion profonde, incoercible, quand cette femme, sevrée de toute affection, pour qui sa mère même avait été une impitoyable marâtre, vit ce grand seigneur, ce diplomate, ce brillant officier « françois » lui marquer des préférences plus que flatteuses ! Et probablement, tout à la fois, sitôt que ces préférences commencèrent d'être observées, et elles le furent vite, que de cuisantes et irréconciliables jalousies parmi ces nonnes désœuvrées, bavardes et envieuses ! D'où probablement d'irréductibles haines qui, suppléant au zèle d'une vertu

presque absente, d'une piété toute en formules et pratiques matérielles, comme aussi d'une religion de pure surface, produisit les violentes exaltations que l'on va dire.

Mais il nous faut tenter de dégager le caractère de Froullay, tâche difficile parce que les éléments d'appréciation sont rares, et plus ingrate, plus répugnante encore que difficile, parce qu'on doit aller ramasser ces éléments dans les ignobles rapports d'un policier soudoyé par les trois inquisiteurs d'État. Et ce policier n'était autre que certain Stefano Laplaz, le propre majordome de l'Ambassadeur, à qui, de loin en loin, l'on jetait une poignée de sequins[1], pour lesquels il se confondait en abjects remerciements; car, pour le tenir constamment en haleine, ses « commettants » s'étaient bien gardés de lui assigner un « paraguante fixe ».

Sur la nationalité de ce mouchard, rien ne saurait fixer avec certitude ; mais, à juger par son étrange baragouin mélangé de français, d'italien et de vénitien, et par son orthographe plus étrange encore, on peut presque à coup sûr avancer qu'il n'est point Vénitien, et supposer qu'il est Piémontais, tout en ayant quelque crainte qu'il ne fût Français. Dans leur forme apprêtée autant que conventionnelle, les dépêches officielles contenues dans le dossier ne pouvant en rien révéler le moi de l'Ambassadeur, force nous est de fouiller dans les viles élucubrations où se voient épiés jour par jour, heure par heure, les moindres actes, les moindres gestes de celui-ci. Nous allons donc dépouiller cette espèce de journal, tout en faisant observer que les indications que l'on y trouve doivent être forcément exagérées dans le mauvais sens, comme émanant d'un laquais doublé d'un espion.

Dès le début, Laplaz révèle que l'Ambassadeur fait commerce de ses franchises douanières et vend à beaux deniers comptant des laissez-passer pour vin, farine, huile, tabac et autres objets de consommation. « C'est, disait Froullay à ses familiers, le

[1] Le sequin, *zecchino*, en italien de *zecca* hôtel des Monnaies, était une mince pièce de l'or le plus pur. Cette pièce valait 11 francs de notre monnaie.

casuel du métier: » et, conséquemment, il ne se fait pas faute de tenir la dragée haute aux clients. Cependant, à un moment donné, il perd sa belle assurance, parce qu'est arrivé de France un M. de Valier, créature du Contrôleur général des finances Orry[1], chargé, croit-on, de surveiller la conduite de l'Ambassadeur. Aussi, peu après, et probablement à la suite d'injonctions reçues de son ami Chanvelin, garde des Sceaux et ministre des Affaires étrangères, il cesse de trafiquer « sur sa *lista* »[2], comme l'on disait alors. Seulement, pour colorer cette retraite, il allègue que les autres ambassadeurs s'abstiennent de ce trafic. Mais Laplaz, méfiant de sa nature, va notamment au Palais de la Nonciature, où il trouve plus de cent personnes qui, sans se cacher le moins du monde, buvaient, en un local à ce affecté, le vin que le représentant de la Cour pontificale avait fait entrer en franchise... ou plus exactement en fraude.

Quoi qu'il en soit, bien peu après, Froullay reprenait ses errements d'autrefois, tenait bureau ouvert de « passeports ». En outre, il voulait imposer à son boucher un accord consistant à faire entrer bœufs, moutons, veaux sans acquitter de droits, pourvu que l'estimable habitant lui fournît la viande à 7 sous la livre au lieu de 9, prix fixé par le sérénissime Prince. « Aussi bien, par toutes sortes de ladreries, mon maître serait plutôt né pour être valet qu'ambassadeur, mande textuellement le majordome aux Inquisiteurs; car il veut mettre du son dans le pain de ses gens. Il a essayé d'en faire manger à ses chevaux; mais, voyant que cela leur faisait mal, il en veut faire l'épreuve sur les hommes. »

« Ce qui me surprend fort, écrit-il une autre fois, c'est qu'ayant donné sa parole de gentilhomme et foi d'ambassadeur qu'il ne ferait aucun mal à un sien secrétaire qui avait pris la

[1] Ph. Orry, comte de Vignory, qui avait remplacé Le Peletier comme contrôleur des finances en 1730 et fut disgrâcié en 1745 par Mme de Pompadour.

[2] Ce terme de *lista* désignait, à proprement parler, une certaine zone qui, autour du palais de chaque ambassade, était placée sous la fiction de complète et inviolable exterritorialité.

poudre d'escampette, il a, d'un autre côté, mandé le Consul auprès du Sénat pour faire arrêter ce secrétaire par la maréchaussée. Aussi, tous ses domestiques crient-ils haro sur lui. »

Il y a plus. Par suite de la soupçonneuse méfiance du Sénat, l'Ambassadeur était obligé d'habiter aux confins de la ville dans un quartier désert, morne et mal surveillé, celui de Cannaregio, et précisément dans le voisinage de la Madonna dell' Orto, paroisse qui confine avec la grande lagune, dans la direction des îles de San-Michale, de Burano et de Murano. Aussi ce quartier était-il assez souvent le théâtre de rixes et de délits de toute espèce. Or, moyennant espèces sonnantes et métalliques, Froullay prenait sous sa protection les gens qui auraient pu avoir maille à partir avec la justice. Un jour, c'était un individu qui avait maltraité un juif et à qui l'Ambassadeur aurait bien volontiers vendu l'impunité ; mais, comme le quidam ne pouvait payer, on l'abandonna aux conséquences de son méfait. Une autre fois, il donnait asile direct à une fille-mère, dans des circonstances plutôt fâcheuses. Une autre fois encore, un israélite se réfugie pendant quatre jours au logis diplomatique ; puis il est inscrit sur la liste des protégés. Il voulait s'acquitter en faisant présent d'un bassin d'argent ; mais ce cadeau n'était pas du goût de M. de Froullay qui préféra 100 ducats[1] une fois payés, plus une redevance de 4 sequins par mois pour tout le temps que le juif restera sur la *lista*.

Quelque ignobles que soient ces délations, il y faut pourtant reconnaître un incontestable fonds de vérité. Cette vénalité, pour laide qu'elle soit, on la doit peut-être excuser, parce qu'elle était générale à cette époque. En effet, lorsque, sur les représentations de Chauvelin, Froullay voulut revenir à des errements plus corrects, Laplaz qui, du reste, avait intérêt direct à voir maintenir un trafic dont il profitait, eut la preuve que les autres envoyés en faisaient tout autant, jusqu'à tenir cabaret ouvert dans leur résidence inviolable !

[1] Le ducat valait un peu plus de 3 francs de notre monnaie.

En tout cas, si ces petites vilenies donnent une piètre idée du niveau moral de notre coureur de parloirs, il est bon, à titre de correctif, de savoir que ses chefs rendaient pourtant très favorable témoignage de lui. Ainsi, lorsqu'en février 1737, Chauvelin, patron de notre envoyé, encourut la disgrâce du cardinal de Fleury, Froullay, très inquiet, ayant mis en campagne son père, le bailli de Malte, le cardinal, interpellé, répondit que pour le moment Sa Majesté était contente de la façon de servir de son représentant à Venise, et que, dès lors, il n'y avait, à son égard, aucun changement à prévoir. Puis, peu après, le premier Ministre écrivait ou du moins faisait écrire « qu'il n'y avait nulle nouveauté pour sa personne et que le Roi était informé de son bon service près la Sérénissime République ».

En outre, il est certain que la correspondance de l'ambassadeur était nourrie et intéressante, à la différence de celle de son successeur, M. de Montégut, tenue pour nulle aux Affaires étrangères. De cette correspondance de Froullay, voici un court extrait, permettant de la juger, extrait qui n'est point, du reste, un hors-d'œuvre, car il fait connaître le doge Carlo Razzini (1732-1736), celui même sous le « principat » duquel commencèrent de se nouer les « tendres » relations du diplomate français et de la nonne vénitienne : « Le Doge, mandait celui-ci à Chauvelin, est un homme d'une grande éloquence, qui a rendu fort souvent service, a fait particulièrement connaître son grand esprit dans l'affaire de Zacharie Canal, qui a été ambassadeur à Rome il n'y a pas longtemps, et qui mit la République en brouillerie avec cette Cour pour ses mauvais déportements et sa mauvaise conduite. Son opinion était de le faire venir de Rome enchaîné et le traiter comme un criminel de lèse-majesté. » Singulière coïncidence, ayant eu précisément à s'occuper d'un envoyé plus que vert-galant, Ruzzini avait opté pour des mesures d'extrême rigueur, ce qui laisse supposer qu'il ne se serait point montré très enclin à l'indulgence pour les peccadilles du « comte de Froullay et Montflaux, baron de la Pellerine, etc. » Heureusement pour celui-ci, l'affaire ne commença de s'ébruiter

et de faire le sujet de fielleux commérages mondains et de provoquer l'intervention d'ailleurs réservée des Pouvoirs publics que sous Luigi Pisani (1736-1741), pour se terminer seulement au temps de Pietro Grimani (1741-1752).

Cependant il nous faut combler ici une lacune, c'est-à-dire suppléer, d'après celles que nous possédons, aux indications qui nous font défaut sur les moyens qu'employa Froullay dans l'origine pour correspondre avec Maria du Riva et lui faire agréer l'hommage effectif de son amoureuse passion.

A coup sûr, et les toiles de Longhi nous ont renseigné suffisamment là-dessus, notre quinquagénaire sectateur de l' « aveugle Cupidon » vit d'abord Maria au parloir de San-Lorenzo. Celle-ci, on le sait, âgée de plus de trente ans, ne semble pas avoir été ce que l'on appelle belle, étant de délicate complexion, de taille probablement plutôt petite que grande, mais de grâce, de distinction, raffinée de manières, pleine de vivacité naturelle et d'un esprit que les ardeurs d'une nature sevrée des « douceurs du siècle » rendaient particulièrement excitable et sans nul doute provocants malgré soi. Ajoutons à cela le jeu de la prunelle dans le demi-jour discret du cloître, une conversation émoustillante de part et d'autre, la facilité de se voir à peu près sans contrainte, les attraits du gentilhomme étranger sur la nonne qui dit elle-même avoir presque toujours porté, avec tous ses atours, le costume laïque, et... le reste se devine.

Aussi bien, tandis que les petits présents entretiennent l'amitié, Maria da Riva devait à coup sûr combler son « ami » de menus suffrages sous forme de gâteaux, massepains et « rosolis » préparés de ses propres mains; celui-ci, tout ladre qu'il était, au dire de son mouchard, savait très bien accompagner ses « poulets » de fines bouteilles de vin muscat, de vin de Bordeaux, de vin de Champagne, de vin de la Malgue, comme aussi de savoureux pâtés, d'entremets de haut goût et autres friandises..., sans oublier de joindre très souvent à ces cadeaux gastronomiques quelques pièces de délicate argenterie, cafetières, candélabres et autres, plus quelques petits paquets,

qu'il scellait du même cachet que ses lettres. Sous leur modeste apparence, ces paquets étaient pourtant le morceau de résistance; car ils contenaient invariablement 10 ou 15 beaux sequins d'or, c'est-à-dire de 111 à 165 francs de notre monnaie.

Le Mercure de notre Jupiter diplomatique était parfois Laplaz lui-même, lequel, faut-il le dire, s'empressait de rapporter aux Inquisiteurs les moindres détails de son érotique mission, et plus souvent un estafier du nom de Georges, « pour qu'il aille en liberté et ne soit point connu, on le tient sans livrée ». Mais, comme il n'y a point de bonne intrigue sans l'entremise d'une matrone, les deux « correspondants » avaient mis dans la confidence une certaine Zanetta Bordone, femme d'âge déjà rassis, car elle avait un fils établi boucher à Saint-Marc, et qui, lui aussi, faisait assez souvent le « Ganymède » dans les moments où, occupée ailleurs, sa mère ayant joui assez longtemps d'un sauf-conduit de l'Ambassade, ne pouvait elle-même *far da ruffiana,* selon la phrase italienne courante.

Probablement, si Froullay, entêté discret ou du moins prudent, si Maria eût su se contenter de savourer sans trop d'expansion des joies trop longtemps attendues, tout se serait passé sans à-coup..., comme pour bien d'autres. Mais si la nonne était de caractère vif, prime-sautier et d'autant plus en dehors qu'il avait été comprimé davantage, un ambassadeur de France n'étant point le premier venu ne pouvait guère passer inaperçu, même à Venise, alors pays de la *bauta*, du *tabarro* et du masque, tous éléments d'incognito dont il paraît n'avoir pas suffisamment su tirer parti, fort qu'il était de son inviolabilité, laquelle, au fond, ne rendait que plus scabreuse pour lui une frasque sur le terrain... canonique. Puis, il y avait les « confidents » du Conseil des X qui voulaient gagner leur argent, le majordome Stefano Laplaz en tête, lequel, on le sait déjà, méritait pleinement la confiance que son maître reposait en lui.

Depuis longtemps les trois *Cai*[1] des X, c'est-à-dire les Inquisi-

[1] Contraction dialectale du mot *capi*, voulant dire chefs.

teurs, avaient appris par cet excellent Stefano « comme quoi le seigneur ambassadeur de France mon maître passe sa vie matin et après-dîner au monastère de San Lorenzo, et s'attarde toujours avec la Dame Riva au vu et au su de toutes les cours ». Très certainement aussi, au désir vif d'être scrupuleusement renseignés presque jour par jour, nos « Illustrissimes » joignaient celui non moins vif de pouvoir rester officiellement sourds et aveugles, en vertu de la règle diplomatique, plus tard synthétisée en ces brèves paroles : « Surtout, point d'affaires ». De cet état d'âme complexe et essentiellement « administratif », donne fort juste idée une dépêche adressée par ceux-ci à l'ambassadeur de la Sérénissime en France. Portant la date du 10 décembre 1735, cette dépêche reflète si exactement la double préoccupation de ses auteurs que la traduire en entier n'a point semblé sans intérêt.

Voici cette traduction :

« Il serait désirable que nous manquât le motif qui nous met dans la nécessité de devoir fournir à Votre Seigneurie quelques indications sur un fait qui, en soi, renferme la plus *honteuse énormité*, mais qui, dans le même temps, exige de votre prudence le plus grand secret !

« Partis d'ici pour rentrer dans leur pays, des officiers de la Couronne de France, et quelqu'un de ceux-ci de haut rang, sont demeurés, on le sait, fort mal impressionnés par l'attitude en certaines affaires de l'ambassadeur de France, M. de Froullay ; c'est ce qui ne permet point de s'en taire davantage.

« Il y a quelque temps que l'on connaissait que le susdit ambassadeur fréquentait la visite d'une religieuse de Saint-Laurent, jeune d'âge et d'esprit vif. Il fut toujours cru que ces visites étaient telles qu'elles devaient être entre un cavalier décoré du caractère d'ambassadeur d'un Roi Très Chrétien et une religieuse [qui est tout à la fois une dame]. Plus tard, il se répandit que l'on avait vu un des habituels effets qui ont coutume de naître de commerces furtifs, clandestins et concertés avec malice. Toute la prudence possible fut employée pour que

[ce scandale] ne transpirât point parmi les religieuses et dans la ville. Et, en évitant les divulgations, l'on avait particulièrement pour objet de ne point voir exposées des personnes de la condition que l'on vient de dire. Néanmoins, les manières trop inconsidérées et peu réservées, qui sont celles de l'ambassadeur, furent l'occasion que l'on parla plus clairement du fait et que l'on n'épargna point les imputations. La voix s'étant répandue et étant, à notre grand regret, arrivée aux oreilles des étrangers, ceux-ci seraient tous demeurés surpris et scandalisés. On a su, qu'entre autres, M. de Maulevrier[1], qui est dernièrement parti d'ici pour rentrer à Paris, a marqué de vouloir faire parvenir la chose jusqu'aux oreilles du cardinal de Fleury ; on ne sait point d'ailleurs sous quelles couleurs. Malgré la certitude que nous avons des responsabilités encourues[2], nous voulons pour le moment suspendre tout jugement. Pourtant nous avons estimé bon, en un tel état de choses, de vous donner cette brève indication dont votre sagesse demeurera chargée sous réserve de n'en faire, à l'heure présente, aucun usage imaginable et de la garder pour vous. Vous saurez bien, d'ailleurs, aviser à notre nécessaire information avec votre recommandable exactitude, observant sur le tout silence, mais écoutant en quelle manière il sera parlé là-dessus, dans quel sentiment, à quelle fin et par qui. Les preuves que nous avons de votre prudence nous ont persuadés de vous devoir faire cette communication avec l'assurance, comme nous avons dit, que vous la saurez jalousement garder par devers vous au cas présent. »

Les événements et plus encore les langues venimeuses des femmes, surtout des « nonnes », allaient déjouer les plans si précautionneux de ces politiques, tant de fois et si légitimement proposés en exemple pour le fond de leur conduite, comme

[1] Peut-être s'agit-il d'un Maulevrier (Colbert ès nom) que nous trouvons ministre de France à Parme vers 1750. Qui sait si, en 1735, ce futur ministre n'aurait point été fâché de faire vaquer l'ambassade de Venise pour la prendre. Cela s'est vu, se voit et se verra encore !

[2] Il y a ici un membre de phrase si obscur que nous en donnons un équivalent et non une traduction proprement dite.

encore pour ce « si grand tour de belles paroles » dont ils avaient l'art consommé de farder leurs rédactions de service.

De fait, quelque dangereuse que fût l'intrigue nouée entre le *Padrone* du « Palais de France » à la *Madonna dell' Orto* et la « pèlerine à Cythère » du monastère de San Lorenzo, peut-être l'affaire serait-elle demeurée dans cette demi-teinte estompée de cancans susurrés, de notes diplomatiques secrètes, sans l'irréfrénable désir qu'avait notre Maria d'assister à un bal, plaisir interdit. Déjà nous avons rappelé les vers badins, mais cinglants, de Gresset sur les désirs de « nonne ». On va voir combien l'observation est vraie.

L. DE LAIGUE.

*(A suivre)*

---

# ENTENTES

ET

# ACCORDS INTERNATIONAUX

---

La plus récente crise diplomatique, l'affaire de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine à la monarchie austro-hongroise — qui s'est pacifiquement dénouée en mars 1909 — a été copieusement étudiée dans la presse quotidienne et les revues, au point de vue politique proprement dit. Il nous paraît que cette grave affaire présente, outre ses aspects concrets, l'intérêt supérieur d'une manifestation importante de la vie internationale européenne. Qui donc a dit qu'il n'y avait plus d'Europe? Nous avons pu suivre la marche — le *processus* — de l'affaire : nous avons vu, si l'on ose ainsi parler, les réactions soudain produites. Nous avons pu noter l'origine, les circonstances de l'évolution, celles qui tenaient aux faits eux-mêmes, celles qui préexistaient, et formaient comme une atmosphère particulière. S'il est vrai que nous ayons, à cette occasion nouvelle, entendu comme un écho de la phrase fameuse : « Les convenances de l'Europe sont le droit », il n'en est pas moins intéressant de rechercher si cette hautaine formule peut être encore de mise, et dans quelle mesure le Droit, le Droit international intervient. Entendons-nous. Il ne s'agit pas d'un droit théorique et abstrait. Il s'agit d'usages, de coutumes, de tendances si l'on veut. Depuis 1815 et le Congrès de Vienne, où Alexandre Ier faisait ainsi à M. de Talleyrand la profession du despotisme militaire des *Quatre*, enfin victorieuses, depuis 1815, les nations ont vécu et ont souffert. Surtout les peuples éveillés à la liberté, ambitieux de mieux être, ont pris une plus

claire conscience des répercussions directes de la force, en même temps qu'ils acquéraient une part grandissante, prépondérante dans la direction même de leurs destinées. Il est possible qu'ils avouent, comme M. de Moltke, que la paix n'est qu'un rêve; mais ils soutiendront contre lui, que c'est un beau rêve, le plus beau des rêves, dont le réveil sanglant est le plus cruel. Et alors, ils ont essayé, comme se demandant si l'on ne pourrait rêver toujours, ils ont essayé d'établir des digues, des barrières, contre la menace qu'ils sentent peser toujours sur l'humanité, contre la guerre. Conférences, traités, accords, ententes, arbitrages : barrières fragiles et imparfaites à coup sûr; accords, où l'on déclare d'abord en première ligne, que l'honneur et l'indépendance des nations ont et auront toujours leur épée pour gardienne. Règlements où manque la sanction. Oui, tout cela n'est qu'ébauche et tâtonnement. Il n'en est pas moins vrai que de tous ces efforts, de ces conférences, de ces discours, naît un état d'esprit européen, j'allais dire mondial, qu'il est impossible de ne pas constater. Hypocrisie de gouvernements forts, si l'on veut : le fait seul qu'ils se donneraient la peine d'être hypocrites, serait une preuve qu'ils ressentent la nécessité de l'apparence. Mais c'est plus qu'une apparence. On ne peut contester les essais de tous ordres faits, nous ne dirons pas pour empêcher la guerre, mais pour rendre plus rare, plus difficile l'appel inéluctable à la force.

Nous allons essayer, dans les pages qui vont suivre, de noter ces faits, ces tendances, ces essais, ces symptômes, de les grouper, d'en tracer une synthèse, imparfaite et contingente comme la matière même, comme l'objet de cette étude. Elle-même ne vient qu'après des livres auxquels elle a largement emprunté : *la Lutte pour l'équilibre*, de mon éminent collègue, M. A. Tardieu; *Guerre et paix internationales*, de M. d'Eichtal; *l'Équilibre européen depuis la paix de Westphalie*, de M. le professeur Dupuis, d'autres encore que nous aurons à citer, et des travaux de première importance.

## I

Considérons la plus récente période de l'histoire de l'Europe. On peut prendre pour point de départ le traité de Berlin en 1878. Sans commenter ici les articles de cet acte, son importance comme document de droit public européen ne peut être contestée. Le Congrès et le traité de Berlin réunissent les représentants les plus célèbres de tous les grands États de l'Europe. Le Congrès est présidé par le prince de Bismarck, à l'apogée de sa gloire. Autour du Chancelier sont groupés les ministres dirigeants et les diplomates les plus qualifiés. La France, longtemps absorbée dans sa tâche de réorganisation politique et militaire, reparaît à son rang. La Russie, encore haletante des efforts qui lui ont obtenu une victoire chèrement disputée, vient en débattre les conséquences et le prix, en face de ses rivales. L'Angleterre et l'Autriche, neutres durant la lutte, et dont les forces sont demeurées intactes, entendent que la Russie ne traitera pas seule à seule avec son adversaire, la Turquie, vaincue et réduite à merci. Qu'est-ce à dire? Que des questions sont soulevées d'un intérêt européen : que la question d'Orient traverse une de ses nombreuses phases. La Russie, patronne des Slaves orthodoxes, a jeté ses soldats sur le Danube et les Balkans; elle a pénétré jusqu'à Constantinople, et signé à San-Stefano, avec les Turcs écrasés, un traité qui va lui valoir, à elle et à ses alliés, Roumains, Serbes, Bulgares, une situation absolument prépondérante dans la Péninsule. Le rêve de Catherine II a été près de s'accomplir, et par des étapes sanglantes, qui se sont appelées Schipka et Plewna, et ne ressemblaient pas aux villages d'opérette de Potemkin. Les cuirassés anglais, les *men of war*, ont seuls, peut-être, empêché le miracle de sainte Sophie. Mais l'Angleterre, qui avait pourtant dénoncé au monde, par la voix de Gladstone, les « les atrocités bulgares », n'entendait pas que le miracle s'accomplît, du moins par les mains

russes. En 1854, elle avait noué une coalition; dans une sorte de duel en champ clos, sous les murs de Sébastopol, et par l'épée française, la fortune des Russes et de l'inflexible Nicolas avait succombé. En 1878, une crise nouvelle pouvait être redoutée, une grande guerre où la Russie se serait fait arracher ses conquêtes, avec quels alliés, au prix de quels déchirements nouveaux. On vit alors une assemblée européenne, un Congrès, débattre pacifiquement ces grands objets. Sans doute, le vainqueur épuisé dut appréhender une nouvelle lutte. Sans doute, la direction prestigieuse du prince de Bismarck conduisit à des termes dès longtemps assignés dans sa pensée dominatrice la grave affaire, où il assurait, avec quelle ironie, n'être que l'honnête courtier. Enfin la paix fut assurée : un pacte fut signé, une sorte de charte où consentit l'Europe, et que bon gré, mal gré, la Russie accepta. En 1871, personne ne s'était interposé entre la France et l'Allemagne, et il n'avait point paru qu'il fût de l'intérêt de l'Europe de reviser les bases du traité de Francfort. Les convenances de l'Europe sont le droit.

Précisément nous allons voir non pas les convenances, si l'on veut, mais les résultantes de l'évolution politique et sociale qui se poursuit sous nos yeux, tendre à former, à créer, dirai-je, un droit, un droit des nations, une coutume européenne. Et rien de plus intéressant, et aucun point de vue n'est plus élevé.

## II

Nous avons parlé du Congrès de Berlin. Si l'on considère l'histoire de l'Europe à compter de cette date — 1878 — on aperçoit seulement trois grandes guerres intéressant les nations d'Europe, toutes trois d'ailleurs hors d'Europe. C'est la guerre hispano-américaine, la guerre de l'Afrique australe, la guerre russo-japonaise. Nous n'oublions ni la guerre turco-bulgare, ni la guerre serbo-bulgare ni la guerre turco-grecque. Ces graves incidents sont si limités et si spéciaux qu'ils ne modifient pas le jugement

que nous pouvons porter sur cette longue période de trente et un ans. Pas de guerre en Europe, entre les grandes puissances d'Europe[1]. Trois guerres qui sont, à bien examiner, des guerres coloniales, des guerres d'expansion sur d'autres races, qui ne mettent point en cause l'existence nationale de la puissance européenne qui est en jeu. Lorsque, en 1866, la Prusse et l'Autriche en venaient aux mains à Sadowa, il s'agissait de savoir qui allait présider aux destinées de l'Allemagne. Cuba libre diminuait la puissance espagnole, mais le sort de l'Espagne n'était point en jeu, et si l'on suppose que les efforts des Boers aient lassé l'Angleterre, l'histoire des États-Unis d'Amérique est là pour nous apprendre que l'Angleterre n'a point vu ses forces vitales atteintes par le triomphe de l'indépendance américaine. Enfin ce sont pas les seules défaites de Mandchourie qui pouvaient sérieusement modifier la situation de la Russie en Europe. Encore serait-ce sur ce point que des doutes pourraient être émis. Aussi semble-t-il bien que l'on puisse poser en thèse que ces trois grandes guerres n'ont rien changé en Europe, et qu'on ne peut, à cet égard, comparer leur portée avec celle de la guerre de France, de la guerre d'Italie, de la guerre d'Autriche, de la guerre du Danube.

Dans cette Europe, pendant cette même période, quels étaient les rapports entre les nations? Certes il ne peut être question, dans les limites de cette étude, d'une revue de l'histoire diplomatique de l'Europe durant les trente dernières années. Il suffira de noter les traits saillants, et ils sont simples. L'Allemagne fonde son Empire : elle veille jalousement sur son œuvre. Contre cette œuvre, un ennemi est toujours possible : la France. Deux fois, le prince de Bismarck pense à recommencer la guerre, à une nouvelle invasion, à un choc de destruction. Il s'arrête devant l'opposition formelle de la Russie, devant l'attitude de l'Angleterre. Alors il organise un système continental, tel qu'on n'en avait point vu depuis les jours de la Sainte-Alliance. Et

[1] Les guerres de Chine contre la France (1885) — contre le Japon (1894) — insurrection de Boxers (1900) ne sont point omises.

nous ne comparons pas. Entre l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche, le Chancelier forma la Triple Alliance. Des traités positifs, dont les principales clauses sont aujourd'hui connues, réglèrent les apports de chacun des associés, leurs obligations, peut-être les bénéfices éventuels. Cette création puissante est toujours debout. Les visites, les rapports personnels de souverains et de ministres, les discours officiels, les renouvellements — car la Triple Alliance avait été constituée à temps — sont autant de manifestations concrètes de l'état positif de ce groupement. Son histoire intérieure offrirait moins d'égalité. Il faudrait noter, d'une part, que des divergences se sont produites au point de vue économique entre les associés : il faudrait noter d'autre part, au point de vue diplomatique, d'autres divergences. L'Allemagne a pu reprocher à l'Italie « le tour de valse ». L'Autriche et l'Italie ont entre elles de graves sujets de discorde : il a paru, et tout récemment encore, à l'occasion de l'Université italienne et des troubles de Vienne, que des menaces grondaient sourdement entre les deux peuples. M. de Bismarck n'a-t-il pas dit que l'Italie ne peut être que l'ennemie ou l'alliée de l'Autriche?

La Triple Alliance avait semblé avant tout une œuvre de guerre et de conquête, et l'on ne croyait guère aux paroles du Chancelier qui présentaient ce formidable groupement d'armées comme une garantie de la paix. De fait, le Triple Alliance n'a pas déchaîné la guerre, et il est possible qu'elle ait empêché qu'entre l'Italie et l'Autriche des germes de conflit aient éclos [1].

En face de la Triple-Alliance se constitua, on le sait, un autre groupement. Tout a été dit sur le rapprochement de la France et de la Russie, rapprochement bientôt transformé en une alliance formelle. Autre pacte européen : autre lien contractuel unissant deux nations, dans un but de garantie vitale. Et il convient de

[1] On rappelait récemment que M. de Robilant déclarait tout haut sa surprise devant l'attitude de la Triple Alliance. D'autre part, il faut noter et souligner l'effet de l'Alliance dans la solution du conflit austro-serbe. M. Hanotaux, dans un article d'hier, pouvait écrire : « La Triple Alliance *fonce et enfonce.* »

le remarquer. Ces alliances, ces traités, laissent aux nations qui les signent une vie politique nettement distincte et séparée. Nous avons fait remarquer que le mouvement économique ne suit pas toujours du même pas le mouvement politique. Nous pourrions rechercher la répercussion des alliances sur les finances des peuples, sur leurs emprunts. Ajoutons que la guerre russo-japonaise a été un exemple éclatant de la portée précise d'une alliance qui n'est point indéfiniment étendue.

Ainsi deux groupements dans l'Europe moderne : leur effet premier est de présenter un certain équilibre de forces, et de si grandes forces que pour hasarder de les mettre en mouvement, et de déchaîner la catasrophe, pour évoquer le fantôme, il faudrait la volonté surhumaine qui, pour le bonheur de l'humanité, n'a point paru.

Mais il y a plus. Les maux de la guerre ont inspiré des pensées surhumaines de paix. On s'est demandé si, en quelque mesure, il ne serait pas possible d'atténuer ces maux, de réduire les souffrances. On s'est demandé s'il ne serait pas possible d'éteindre, à leur début même, les conflits internationaux, qui s'enveniment et conduisent aux pires extrémités. S'il ne serait pas possible de réduire aussi les charges que la paix armée impose aux nations. Lois de la guerre, arbitrages, réduction des armements. Quels sujets d'études entre les gouvernements. Sur l'initiative de l'empereur de Russie, puis du Président de la République des États-Unis, deux réunions fameuses furent tenues à la Haye, 1899, 1907. Ce sont les conférences de la Haye. On vit groupés les représentants de la plupart des nations du monde. Leurs délibérations, publiées, ont porté sur les matières les plus graves. Quelques-unes de leurs décisions sont entrées dans le domaine de l'application. La Cour de la Haye, ce tribunal international, est créée. Un ami de la paix construit pour elle un palais nouveau. La Cour a jugé, et ses jugements ont été acceptés, exécutés. Elle a jugé, à propos des affaires du Venezuela, la question de savoir si l'action directe confère aux puissances agissantes un droit de préférence. Elle

a jugé, durant la guerre russo-japonaise, l'affaire de Hull. Et celle-ci était capitale. On sait ce qui s'était passé. La flotte russe de la Baltique s'ébranlait pour l'Extrême-Orient. C'était la malheureuse flotte qui devait s'engloutir dans le désastre de Tsoushima. A la hauteur des côtes d'Angleterre, les vigies russes croient voir des torpilleurs japonais. La flotte tire sur des bateaux de pêche anglais : il y a des morts et des navires coulés. L'opinion britannique s'enflamme, et on peut craindre qu'un nouveau et plus terrible conflit s'ajoute à la guerre d'Extrême-Orient, et cela, avec d'autant plus de raison, qu'une alliance, comme nous aurons l'occasion de le dire plus loin, avait été signée entre le Japon et l'Angleterre. Par les bons offices de la France, ce grave différend fut soumis à des arbitres. Une enquête, à laquelle il fut procédé à Paris (22 décembre 1904-22 février 1905) démontra qu'une fatale erreur avait été commise, mais que ses conséquences ne pouvaient dépasser le domaine des responsabilités de droit commun. Les deux gouvernements, les deux nations avaient, durant le débat, prudemment conduit, recouvré leur sang-froid. La paix fut maintenue.

## III

Considérons les deux ordres, les deux courants pour ainsi dire, de faits que nous venons d'énoncer. D'une part, des faisceaux d'alliances, à forme assurément militaire, essentiellement politique, dont l'objet est, au fond des choses, la garantie du *statu quo*, l'assurance contre un risque éventuel de revanche, ou d'agression nouvelle. Faites en vue de la guerre, ces alliances ont conservé la paix. Mais d'autre part, de grandes assises, européennes et plus qu'européennes, mondiales, où sur l'initiative directe d'un des puissants souverains du monde, le Tsar, et du chef du gouvernement de la grande République américaine, les gouvernements discutent et décident des moyens les plus propres à éviter les conflits, à éteindre les causes de guerre, et d'ailleurs

à en atténuer les rigueurs. C'est entre ces deux pôles, les alliances, les arbitrages, que va évaluer le droit international public moderne. Les décisions des Conférences de la Haye restent comme un idéal élevé, difficile à atteindre, inaccessible si l'on veut, dans l'état actuel de la vie internationale. Mais l'expression même de la haute pensée qui anima de bonne foi les diplomates et les ministres réunis à la Haye ne peut pas ne pas se traduire dans le domaine des réalités. « Il y a, disait le premier délégué français, M. Léon Bourgeois, il y a une société des nations, et le règlement pacifique des conflits entre elles est le premier objet de cette société. »

La loi internationale, on l'a répété, sera toujours une *lex imperfecta*, parce qu'elle n'a pas de sanction supérieure à la bonne foi des parties sur laquelle elle repose : aussi, dans l'état actuel, un traité mondial est irréalisable. Mais cette société des nations, dont parlait M. L. Bourgeois, peut se formuler par des contacts distincts, où les associés se choisissent — ce qui d'ailleurs est de l'essence même du contrat de société. Nul n'est associé qui ne veut. Au lieu d'une loi, relativement à laquelle on ne voit bien exactement ni le Parlement qui la voterait, ni l'agent qui la ferait exécuter, au lieu d'une loi, il y a le contrat, la libre convention, l'accord, l'entente. Sans doute l'une des parties pourra ne pas l'exécuter. Mais il est grave pour une nation et un gouvernement de laisser protester publiquement sa signature. Tel semble bien être, dans le domaine international, la tendance qui se formule aujourd'hui. « L'Europe, a dit quelque part M. Hanotaux, est rentrée chez elle, elle se rasseoit, elle réfléchit, on cause. » Et il ne paraît pas qu'à aucune autre époque, on ait causé davantage. Conférences internationales de droit privé — la propriété littéraire, la protection ouvrière : conférences internationales de droit public, les conférences africaines par exemple. Accords et ententes. Rencontres de souverains et de ministres. La vie internationale, la vie de la société des nations se développe et s'accentue. Elle s'est formulée une fois, en 1900, en Chine, par une association militaire contre

les Boxers. Sauf cet exemple, c'est par de pacifiques assurances que ces associations se manifestent[1].

Nous prendrons seulement quelques exemples saillants, ils sont si connus qu'il suffit de les citer et de les grouper : nos lecteurs ne souffriraient pas que nous répétions ici les détails de chacun de ces actes.

L'arrangement du 8 avril 1904, entre la France et l'Angleterre, mit fin à de longs débats et à une crise véritable, qui eut son moment culminant lors de l'affaire de Fachoda. La guerre avait été alors imminente. Ce traité du 8 avril doit être mentionné particulièrement parce qu'il est resté, avec son titre d'arrangement, le type, et comme le modèle, de ce genre nouveau d'actes diplomatiques. Il réglait entre les deux nations les questions politiques les plus graves : l'Égypte, Terre-Neuve, le Maroc. Il avait été précédé (14 octobre 1903) d'une convention d'arbitrage. Il fut la base d'un rapprochement étroit entre les deux peuples, d'une entente cordiale « que le roi Édouard VII, le 25 mai 1908, dans son toast à Buckingham Palace, qualifiait *d'entente étroite et permanente* ». S'il n'y a pas alliance à proprement parler, s'il n'y a pas de faisceau semblable à la Triple Alliance ou à l'Alliance franco-russe, il existe des rapports très intimes, dont la fermeté a été mise à l'épreuve lors de la conférence d'Algésiras. De plus, en 1907, l'Angleterre signa avec la Russie un accord du même genre, relatif à l'Asie, à la Perse, à ces contrées où l'on voyait depuis longtemps le champ de bataille futur entre l'Éléphant et la Baleine. Le roi d'Angleterre et le Tsar se sont rencontrés à Reval le 11 juin 1908[2], et le Tsar, dans son toast encore, a célébré les accords, gages de paix et d'entente générale « malgré leur portée limitée ». Depuis le 30 janvier 1902, l'Angleterre est alliée au Japon par une alliance offensive et défensive. Le 28 juillet 1907, la Russie a signé avec le Japon un accord qui paraît mettre un terme défi-

[1] Août 1909 : le règlement de l'affaire de Crète par les Puissances protectrices.

[2] A Cowes, août 1909.

nitif aux difficultés qui avaient survécu au traité de Portsmouth.

Ainsi voilà un premier et vaste domaine où se rencontrent, de la façon la plus heureuse, les termes et le droit d'alliance, d'accord et d'entente. La France et Russie sont alliées. La France et l'Angleterre, la Russie et l'Angleterre, la Russie et le Japon, ont signé des accords et des ententes précises, exclusives de tout conflit. Ajoutons que le Japon est allié de l'Angleterre, et que la France a signé un accord avec le Japon. n'est-ce pas un faisceau considérable où s'affirme par des conventions séparées, la société des nations. Déjà dans la presse, les trois puissances européennes unies par ces actes se voient qualifiées de puissances de la Triple Entente.

Mais il ne faut pas croire que les groupements séparés soient réfractaires à des combinaisons extérieures.

Dès 1902, entre la France et l'Italie, un rapprochement se produisait, et des accords étaient signés relatifs à la Méditerranée et à une sorte d'équilibre maintenu sur ses rives en présence de telles ou telles éventualités. On sait quel long malentendu sous les ministères de M. Crispi, dressa l'une contre l'autre la France et l'Italie : on sait la rupture commerciale, les incidents funestes. La guerre fut un moment imminente. On sait aussi le rapprochement et l'entente. Et ce n'est pas le moindre intérêt de ces difficiles problèmes de rapports internationaux, que la mise en présence, que la simultanéité d'ententes qui au premier abord semblent difficiles à concilier. L'Italie est l'une des associées de la Triple Alliance. Or elle a signé en 1902 une entente avec la France; elle est l'amie de l'Angleterre, elle s'est rapprochée de la Russie (entrevue entre M. Tittoni et M. Isvolski). Nous avons déjà cité le joli mot de M. de Bülow sur « le tour de valse ». Nous pourrions noter d'une part l'attitude de l'Italie à Algésiras, où elle ne suivit point l'Allemagne. Nous avons parlé déjà des différents amers entre l'Italie et l'Autriche, et nous pourrions citer la récente interpellation au Parlement italien. C'est un point délicat, et on ne saurait mieux faire que de rappeler, dans son texte, la réponse que donna le

ministre italien des Affaires étrangères, M. Tittoni. Il parla de la fidélité inébranlable de l'Italie à la Triple Alliance, de l'amitié sincère de l'Italie envers l'Angleterre et la France, et il ajouta (4 décembre 1908) : « En Italie, quelques esprits inquiets et impatients nous somment de choisir entre nos alliances et nos amitiés. A ces sommations, nous opposons un refus catégorique. »

De fait, nous assistons à un double mouvement : les faisceaux d'alliances positives, loin de se renfermer dans un « splendide isolement », voisinent pour ainsi dire. Considérons celle qui peut passer pour la plus jalouse des Puissances de la Triple Alliance, l'Allemagne. Il n'est pas discutable qu'elle entretient des rapports assez étroits avec la Russie. Les rencontres de l'Empereur et du Tzar sont autant d'occasions de souligner l'amitié traditionnelle des deux Maisons souveraines. Peut-être l'issue pacifique de la récente crise austro-serbe a-t-elle été influencée par ces rapports particuliers. D'autre part, la récente visite du roi Édouard VII à Berlin a été aussi une occasion d'affirmer la détente des rapports anglo-allemands. Le Chancelier a même esquissé une apparence de projet d'entente relative aux armements navals, au nombre des *Dreadnoughs*, ces nouvelles unités de guerre maritime.

Il faudrait citer bien d'autres documents. Nous ne pouvons passer sous silence les accords relatifs à la Baltique et à la mer du Nord (23 avril 1908) ; le traité de garantie concernant l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Norvège, signé à Christiania, le 2 novembre 1907, entre la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Norvège et la Russie. Enfin il en est un tout récent, 10 février 1909, qui a eu le plus grand retentissement. C'est l'accord franco-allemand, signé à Berlin, et relatif au règlement des difficultés qu'avait laissé subsister l'acte d'Algésiras. Le journal la *Germania* disait : c'est la première fois que la France et l'Allemagne mettent leur signature sur un accord. Non, ce n'était pas la première fois. Peu de mois auparavant, le 10 novembre 1908, la France et l'Allemagne avaient signé une

convention d'arbitrage relative à l'affaire des déserteurs de Casablanca et au mois d'avril 1908 un accord était intervenu entre les deux Puissances au sujet du Cameroun. Mais l'accord de février 1909, dans ses termes et sa portée, ressemblait à l'arrangement franco-anglais. C'était la liquidation de différends qui — nous l'avons dit — avaient à plusieurs reprises causé les plus graves inquiétudes. C'était une tentative pour fixer les positions respectives des deux Puissances au Maroc, sur des points de détail peut-être essentiels dans le cours pratique des choses.

## IV

Dans ce trop rapide examen, nous nous sommes surtout préoccupés de l'Europe. Mais hors d'Europe, nous trouverions des manifestations de la vie internationale ayant le même caractère. Considérons l'Amérique, et dans l'immense continent, les deux parties, les deux divisions classiques, le Nord et le Sud. Au Nord, les États-Unis, dont la puissance s'accroît chaque jour, victorieux de l'Espagne, ont arboré comme leur pavillon étoilé, *Stars and stripes*, la vieille et célèbre doctrine du message du 2 décembre 1823, la doctrine de Monroë : l'Amérique aux Américains. Mais les États-Unis, d'autre part, ont compté parmi les promoteurs de la seconde Conférence de la Haye. Les idées d'arbitrage sont entrées dans la politique extérieure de la grande République, et le président Roosevelt pouvait dire dans son message du 8 décembre 1908 : « La politique extérieure de la nation américaine est basée sur le principe d'après lequel *le droit* doit prévaloir entre les nations comme entre les individus. Un mouvement important en ce sens s'est prononcé parmi les États américains. Dès le 30 janvier 1902 un traité d'arbitrage était conclu à Mexico, entre les États-Unis et le Mexique, dans le but de régler leurs différends relatifs aux fonds pieux de Californie. Le 25 décembre 1907, le traité de Washington, conclu à la suite du Congrès tenu dans la même ville, comportait huit

conventions d'arbitrage entre États américains. Enfin les États-Unis appliquaient le procédé de l'arrangement, de l'accord avec le Japon. Le 30 novembre 1908, un traité de ce genre fut signé entre les deux Puissances. On se souvient de l'acuité du malentendu survenu entre les États-Unis et le Japon : comment ce malentendu né à propos de questions d'émigration et d'écoles s'était développé. On avait pu craindre de voir s'élever un nouveau et terrible conflit de races, et la lutte pour l'empire du Pacifique faire un sanglant pendant à la lutte pour la Mandchourie et la Corée.

Les États de l'Amérique du Sud ont paru devancer tous les autres dans la voie du recours à l'arbitrage[1]. La République Argentine a signé le 18 septembre 1907 un traité général d'arbitrage avec l'Italie. Dès le 28 mai 1902, elle avait signé avec le Chili une convention relative à la limitation des forces navales. On avait vu, en exécution de cette convention, vendre des cuirassés sur le chantier où ils étaient construits. Une conférence internationale américaine a émis ce principe que tout différend entre nations américaines devait être soumis à l'arbitrage. A la conférence de la Haye, on vit ces délégués des États du Sud-Amérique parmi les plus chauds partisans de l'arbitrage obligatoire et à la date du 25 juillet dernier à Carthago, dans l'État de Costa-Rica, fut constitué ce Tribunal qui doit prononcer sur tous les différences entre les États signataires de la convention[2].

Parlerons-nous des États de l'Asie? Nous avons déjà noté l'accord anglo-russe, relatif à la Perse et aux routes de l'Inde; l'accord franco-japonais; l'accord russo-japonais. Nous pourrions ajouter l'accord entre la Chine et la Grande-Bretagne relatif au Thibet (Lhasa, 7 septembre 1904; Pékin, 27 avril 1906), et si l'on observe qu'il s'agit toujours de Puissances européennes,

[1] Il convient de noter pour mémoire la note du gouvernement de la République Argentine du 29 décembre 1902, qui constitue comme le manifeste de la doctrine dite de Drago, relative au recouvrement des créances des particuliers contre un État, et à l'intervention de l'État étranger soutenant par le canon les requêtes de ses nationaux.

[2] Août 1909 : procédure du règlement des difficultés survenues entre la République Argentine, le Pérou, la Bolivie.

nous noterons le traité sino-japonais, conclu entre la Chine et le Japon, à Pékin, ce 22 décembre 1905.

Quant à l'Afrique, l'État libre du Congo a signé avec l'Angleterre, le 9 mai 1906, une convention, un arrangement. D'ailleurs c'est à propos de l'Afrique, partage de l'Afrique entre les nations en Europe, qu'ont été passées les conventions si importantes de 1890, de 1904, de 1906. C'est à l'occasion des affaires de l'Afrique qui a été tenue la Conférence africaine de Berlin de 1885. Convention de limites, zones d'influence, navigation des fleuves, sort des indigènes, les Puissances colonisatrices de l'Europe ont eu à s'entendre sur ces divers points.

Nous avons écrit maintes fois le mot de conférences en suivant les manifestations de la vie internationale. Ce sont des ententes à plusieurs, des occasions de prendre des déterminations communes, de régler des questions intéressant plusieurs Puissances. Lorsqu'il s'agit de points généraux débattus en principe, ces conférences disent vraiment le droit entre les nations, en ce sens du moins qu'elles fixent les règles qui seront ultérieurement suivies. Mais, dans d'autres cas, les conférences constituent un véritable arbitrage. Deux Puissances ont un débat : l'amour-propre est engagé. Un appel est fait à d'autres Puissances : les délégués se réunissent, l'affaire est débattue; les deux Puissances, d'abord intéressées seules, prennent part au débat. Elles ne comparaissent pas comme des justiciables; elles discutent leurs intérêts. Lors de la dernière Conférence européenne, celle d'Algésiras, on vit les Puissances voter, au scrutin, une telle ou telle formule. Le résultat de la Conférence, son acte final lia les parties : et il est presque superflu d'ajouter que l'appel aux Puissances avait évité la guerre.

## V

Nous voici parvenus au terme de cette étude. Pour incomplète qu'elle soit, elle a montré l'évolution suivie. Des groupe-

ments positifs d'une part, d'autre part, un mouvement constant, un courant ininterrompu de rapports internationaux qui semblent tendre tous à éviter les brusques partis pris, à discuter les questions, à les débattre, à les traiter. A côté des alliances militaires, les accords, les ententes, les conférences. Puis, à un autre pôle de la sphère, dans un domaine moins actuel, les conventions d'arbitrage, les réunions de la Haye, ce protocole resté ouvert, où les nations hésitantes peuvent venir mettre leur signature, factum de contrebande, a-t-on dit. Convention qui servira à engendrer d'autres conventions.

Ce n'est pas encore un droit nouveau, ce ne sont que des *leges imperfectæ*. Mais de tous ces contrats, de toutes ces conventions, de ces accords, naissent, comme dans le droit privé, des obligations qui lient les nations. Ce sont toujours, si l'on veut, les convenances de l'Europe qui *sont* le droit, mais ce sont des conventions débattues qui fixent les limites, qui *font* le droit pour les influences, pour l'action, pour certaines manifestations de la vie extérieure des nations. Cette vie est plus active que jamais. N'est-il pas bien singulier, bien nouveau dans l'histoire diplomatique que ce projet de règlement entre la Turquie et la Bulgarie, où l'on voit la Russie s'entremettre et proposer une sorte de novation. Créancière de la Turquie en raison de l'indemnité de guerre qu'elle a stipulée après ses victoires de 1877, la Russie offre à la Turquie de lui en remettre une partie, en l'acquit de la Bulgarie, qui deviendra partant débitrice de la Russie au lieu d'être débitrice de la Turquie.

Ne peut-on pas conclure de tous ces faits, que le soin de conserver la paix, ou l'horreur croissante de la guerre, telle que les progrès des armements la feront, entraînent les nations à rechercher des solutions aux grandes affaires, par des accords mesurés. Certes la guerre demeure le recours suprême et parfois nécessaire ; certes la préparation militaire s'impose plus que jamais aux nations. Mais ne sera-t-il pas compté, à l'honneur de ce temps, les efforts au moins tentés pour résoudre sans hostilités déclarées ces mêmes débats. Oui, tous ces accords, toutes

ces ententes, on peut en récuser la portée. On peut dire que ce sont beaucoup de papiers de chancelleries. On peut dire que l'empereur Charles VI, quand il établit sa Pragmatique, qui modifiait l'ordre successoral et attribuait la couronne à sa fille Marie-Thérèse, fit lui aussi signer et consentir les Puissances intéressées, et que les signatures et les accords n'empêchèrent ni Frédéric II d'entrer en Silésie, ni la France de préparer l'élection de Charles VII. Il est certain, et le texte même des accords le répète, que lorsqu'il s'agira des *intérêts vitaux*, de *l'honneur*, de *l'indépendance des États*, le recours aux armes paraîtra le seul remède contre une ambition déréglée et tyrannique. Les accords et les ententes auront rendu plus difficiles de pareilles explosions. Le droit international public ne peut ni les négliger, ni contester leur réelle influence, ni refuser de voir dans ces manifestations répétées une tendance d'humanité.

Il n'y a pas que l'épée, disait Gambetta, pour délier les nœuds gordiens.

F. DE SAINT-CHARLES.

DOCUMENTS ORIGINAUX

---

LA

# RUSSIE SOUS PAUL Ier

---

Au milieu de l'année 1799, le chevalier de Bray était envoyé comme représentant de la Bavière près l'empereur de Russie. C'était le moment où la cour de Saint-Pétersbourg, inactive jusqu'alors dans la guerre que les grandes puissances européennes poursuivaient contre la Révolution française, s'était lancée tout à coup au milieu des combattants et ensuite se retirait non moins brusquement du théâtre des opérations. Cet événement pouvait avoir de graves conséquences pour la Bavière.

François-Gabriel de Bray, dont nous avons déjà publié quelques lettres relatives à la première coalition contre la France[1], était un observateur consciencieux et sagace. Pour mieux renseigner son gouvernement, il avait rédigé une sorte de mémoire qui rend compte exactement de tous les éléments dont se composait le grand empire russe. Ce sont ces considérations et ces détails, encore inédits, que M. le lieutenant-colonel Fernand de Bray veut bien nous envoyer de Bruxelles. Il y a joint la lettre par laquelle S. A. G. D. Maximilien de Bavière accréditait son ambassadeur près de S. M. I. Paul Ier.

[1] Voir la *Revue* du 1er juillet 1909, n° 3.

*A Sa Majesté Impériale de toutes les Russies.*

Munich, 13 août 1799.

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

Afin de resserrer et d'entretenir davantage les liens d'amitié dont Votre Majesté Impériale veut bien m'honorer et afin de lui donner une nouvelle preuve de mon estime sans borne, je me suis décidé à vous envoyer Gabriel, chevalier de Bray, chevalier de l'Ordre de Malte, comme mon ambassadeur accrédité auprès de la Cour de Votre Majesté Impériale. Je prie par conséquent Votre Majesté Impériale de bien vouloir, non seulement reconnaître ledit chevalier de Bray en cette qualité ; mais aussi de lui accorder l'accès et l'audition la plus entière et d'accorder complète confiance à tout ce qu'il vout dira de ma part.

De son côté, il ne se fera pas faute de se rendre digne de la faveur de Sa Majesté Impériale, à qui j'ai la conviction qu'il est aussi dévoué que moi-même je le suis par mes sentiments élevés d'affectionné cousin, et en continuant à vous assurer d'une façon inébranlable de toute mon estime de

Votre affectionné frère et cousin,

MAXIMILIEN.

## L'EUROPE EN 1799

Le congrès de Rastadt durait encore que les plans concertés entre la Russie et l'Autriche avaient déjà commencé à se développer. La marche de l'armée russe avait été le prétexte des demandes impérieuses que le gouvernement français fit à l'Autriche. La France regardait l'arrivée des Russes comme une déclaration de guerre : elle oubliait qu'elle-même, au milieu des négociations et même presque dès leur principe, avait provoqué l'animadversion de toutes les nations par son invasion de la Suisse, l'occupation de la forteresse de Turin, la prise de Malte, la révolution de la Cisalpine, l'odieux envahissement de Rome et ses préparatifs contre Naples.

Le caractère généreux de Paul Ier se souleva contre tant d'indignités. Les traités qu'il fit avec l'Autriche et Naples sont connus; mais ce qui l'est moins, c'est que le jour même où il apprit la déclaration de guerre du roi de Naples et qu'il entrevit les dangers auxquels ce prince allait être exposé, il fit proposer à son ministre, le

duc de Sera Capriola, un traité d'alliance offensive et défensive avec lui. Ce traité eut effectivement lieu et fut arrêté à Pétersbourg le 29 décembre 1798.

Les dispositions de l'Empereur étaient franches et loyales. Son caractère exalté par des idées chevaleresques, malheureusement peu courantes en ce temps, l'avait porté à se déclarer chef de l'Ordre de Malte et à se faire proclamer grand maître de tout l'Ordre pour les chevaliers russes que lui-même avait créés. La singularité de cette mesure et les conséquences qu'elle pouvait avoir avaient d'abord singulièrement choqué la Cour de Vienne; mais celle-ci était alors trop intéressée à ne pas se brouiller avec l'empereur Paul pour qu'elle ne lui passât pas cette fantaisie. Les choses s'arrangèrent donc comme il sera dit dans l'article qui traitera des affaires de Malte et les troupes russes arrivèrent en Italie lorsque la campagne avait déjà été ouverte sous les plus heureux auspices et lorsque le général Kray avait battu le général Schérer et déjoué tous les plans du comité cisalpin.

L'arrivée de Souwarow fut suivie de nouveaux succès et presque tout l'été fut signalé par de brillants avantages.

L'empereur de Russie tout entier à l'idée de rétablir la monarchie française, pénétré de la droiture de ses intentions, offensé d'une véritable indignation contre tout ce qui lui paraissait s'opposer à un but si légitime, fier du sentiment de ses propres forces et entraîné par cette impulsion si naturelle à un prince qui, ne voyant dans son Empire aucun obstacle à ses volontés, se figurant qu'elles devaient également partout vaincre toutes les difficultés, chercha à soulever toute l'Europe contre la France et employa tour à tour les promesses et les menaces pour attacher tous les cabinets à sa cause.

Le ton qu'il employa, les menaces qu'il se permit ne pouvaient pas avoir partout un résultat semblable. La Prusse, sur laquelle il comptait principalement et que des renseignements fautifs ou calculés sur des données passagères avait fait présumer être disposée à s'unir à la coalition, résista à toutes les insinuations. Les efforts de Grandville et de Repnine furent inutiles et le traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre, basé sur l'accession trop tôt présumée de la Prusse, souffrit dès lors une altération considérable dans ses dispositions et ses effets.

L'Empereur, aigri par la résistance qu'il éprouva dans les dispositions de la plupart des Cabinets du Nord se laissa aller à des menaces, qui ne pouvaient jamais avoir pour résultat que de confirmer la Prusse et ses alliés dans leur système de neutralité. La Prusse ne redoutait rien de cette humeur passagère, la Saxe et les États du nord

de l'Allemagne se serrèrent plus que jamais autour d'elle, et lorsque, je passai dans le mois d'octobre à Berlin, le comte de Haugwitz me témoigna une grande sécurité sur le parti que prendrait en définitive l'empereur de Russie.

Une circonstance qui n'avait pas peu contribué à animer l'empereur Paul et à le porter à ces démarches impérieuses qui servirent si bien la cause de la France fut les propositions que le roi de Suède lui fit faire de son propre mouvement.

Ce jeune prince dont le caractère est très exalté et dont la volonté est très active, imbu des idées qui avaient animé le roi son père, fit proposer à la Russie de se concerter avec lui. Il offrit 8000 hommes de troupes, à condition que l'Angleterre lui fournirait des subsides pour les payer. Il envoya à Saint-Pétersbourg un baron de Toll qui entama les négociations à ce sujet. Toutes ces mesures avaient été le le résultat des intentions particulières du roi lui-même. Il ne s'en était point entendu avec son ministère qui ne pouvait et ne devait avoir que des vues bien différentes.

Insensiblement les remontrances qui furent faites au roi à ce sujet affaiblirent sa première résolution. On lui représenta que la Suède ne pouvait que perdre à cet état de guerre contre la France et que la conduite de l'Angleterre envers la Suède était telle qu'on ne pouvait sagement compter sur aucune union solide avec cette puissance, que dans ce moment plus de 300 vaisseaux suédois étaient arrêtés et séquestrés dans ses ports et que cette puissance semblait prendre à tâche d'anéantir le commerce suédois. Le résultat de ces dispositions contraires du monarque suédois et de son conseil fut que le baron de Toll, après avoir sollicité l'accession de son maître à la coalition, fit des demandes exorbitantes pour l'entretien des troupes suédoises et proposa des termes pour l'embarquement qui ne pouvaient plus cadrer avec les plans de débarquement en Hollande.

La Suède échappa ainsi à la déclaration de la guerre contre la France et se borna à l'office assez ridicule que le ministre de Poméranie fut chargé de faire à Ratisbonne et fit en effet dans le courant de janvier dernier. Le gouvernement français qui avait déjà assez d'ennemis fit semblant d'ignorer ces dispositions et ces démarches et interpréta la déclaration faite à la Diète dans le sens de l'obéissance due par les États de l'Empire aux dispositions de la Constitution germanique. Il resta à Paris un chargé d'affaires suédois et le baron de Toll retourna à Stockholm sans avoir rien conclu. Je tiens ces détails de l'ambassadeur de Suède à Pétersbourg même. Cependant ces démarches du roi de Suède avaient sensiblement influé sur l'empe-

reur de Russie et ce monarque crut dès lors pouvoir exiger des autres Cours ce que l'une lui avait spontanément offert.

Ses négociations avec l'Espagne, le renvoi de son ministre, enfin l'impolitique déclaration de guerre faite à cette puissance, l'éloignement du ministre de Prusse dont la mort, presque subite, a été une suite des chagrins que lui causèrent ces fatigants débats, le rappel du ministre russe de Dresde, les menaces faites au Danemark eurent lieu à cette époque et coup sur coup.

La cour de Russie insista pour que le Danemark fournît des vaisseaux de transport pour l'embarquement des troupes destinées à la descente en Hollande. Le Danemark temporisa tant qu'il put. Il répondit qu'il était prêt à contracter une alliance défensive contre les Français, mais qu'il voulait que, si le Danemark devait fournir des vaisseaux pour agir contre la France, ce ne fût que lorsque la Russie aurait établi une armée en Allemagne pour couvrir les frontières du royaume et s'opposer aux Français, qui de Grœningue, n'étaient qu'à deux jours des États du roi. Le temps s'écoula en négociations, le baron de Blome, ministre de Danemark, dut aux sentiments de considération particulière que l'Empereur lui portait de ne point être renvoyé, et le temps ne tarda pas à amener des résultats qui donnèrent aux dispositions de l'Empereur une direction presqu'opposée.

La seule Cour qui devait être entraînée par les propositions de la Russie était celle de Munich ; isolée de tout appui, placée entre les deux cours impériales et abandonnée par la Prusse qui lui conseillait elle-même de s'attacher à la coalition, il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que de donner à ses moyens tout le développement possible et de rendre sa coopération respectable à ses amis et à ses ennemis. C'est le plan qui a été suivi et que le ministère de S. A. G. D. a dirigé jusqu'ici avec autant d'habileté que de succès.

Cependant, les victoires des armées austro-russes en Italie ayant eu pour résultat la conquête du Piémont, des sujets de discorde ne tarderont pas à se manifester.

Une chose très extraordinaire est que, tandis que Paul Ier annonçait à l'univers qu'il se levait avec toute sa puissance pour renverser le gouvernement usurpateur de la France et rétablir chacun dans l'exercice de ses droits légitimes, tandis que pour cet effet il unissait ses armées à celles de l'empereur des Romains, jamais il n'avait pu obtenir de ce dernier une déclaration analogue sur le but de la guerre. L'Autriche garda toujours son secret, et ses arrière-pensées ne se développèrent qu'à mesure que les succès des alliés lui inspirèrent plus de confiance.

L'occupation du Piémont fut la première pierre d'achoppement. Le roi de Sardaigne, invité par Paul Ier à revenir dans ses États, fut arrêté en Toscane et ne put pénétrer plus loin. Bientôt après, cette dissension dans les intentions politiques s'étendit jusqu'aux opérations militaires. Il avait été convenu que l'armée russe se concentrerait en Suisse sous les ordres du général Souwarow, que l'archiduc évacuerait la Suisse quand les Russes y seraient établis, qu'il se porterait en Allemagne où l'armée autrichienne entreprendrait les sièges de Mayence et d'Ehrenbreitstein.

Ce plan avait été concerté avec l'Angleterre; mais Masséna, qui l'avait pénétré et qui ne voulait pas donner à toutes ces forces réunies le temps de l'attaquer, après avoir repoussé l'archiduc le 5 septembre, attaqua Korsacow le 25 du même mois et le battit complètement. L'archiduc avait insisté pour que l'on attaquât les Français avec les forces combinées des deux armées. Il voulait même qu'on attendît Souwarow. Mais le comte François Diehtristein, qui s'était rendu par ordre de la Cour, en juillet, au quartier général, combattit cette idée et dit en plein conseil à l'archiduc qu'il ne s'agissait pas de délibérer, mais d'obéir. La Russie eut donc, dans cet abandon prématuré de la Suisse par l'armée autrichienne, un juste grief; mais l'Autriche n'en avait-elle pas un aussi grave à lui reprocher, puisqu'il est très vrai qu'à l'attaque du 5 septembre, Korsacow refusa d'agir conjointement avec l'archiduc qui l'en pressait, disant qu'il n'avait d'ordres à recevoir que du maréchal Souwarow qu'il attendait.

L'Archiduc désespéré partit pour la Souabe où les Français avaient pénétré assez avant; il les repoussa et il avait remporté sur eux des avantages essentiels lorsque la défaite totale de Korsakow le força de se rapprocher des villes frontières.

Souwarow arriva alors, mais le coup était porté, et tout ce que ce général put faire, après des prodiges de valeur et de courage, fut de se retirer dans les Grisons.

Il fit sur cet événement un rapport très circonstancié à sa Cour, rapport qui contenait les inculpations les plus virulentes contre M. de Thugut et le général Mélas, et que l'Empereur fit insérer tout entier dans la *Gazette*, d'ailleurs si absolument insignifiante, de Pétersbourg. Dans ce rapport où le général russe disait tout crument : Thugut m'a trompé, Mélas m'a trompé; les obstacles que la nature et l'ennemi m'ont opposé n'ont pas été les plus difficiles que j'aie eu à vaincre; ce qui excita les réclamations les plus fortes de M. de Cobenzl; mais l'Empereur n'y eut aucun égard. Déjà quelque temps auparavant ce prince avait manifesté son éloignement pour la

Cour de Vienne. Lorsque le comte François Diehtristein arriva avec l'Archiduc, il ne voulut point le recevoir à Gatschina, et tout ce qu'il accorda aux sollicitations de l'Archiduc fut que le comte ferait, quand son tour viendrait, le service de chambellan auprès de lui. Le principal grief que l'Empereur avait contre le comte François était sa conduite en Suisse; il le regardait, en outre, comme une créature de M. de Thugut dont les intentions lui devenaient chaque jour plus suspectes, lorsqu'il sut que le comte Diehtristein, le marquis de Gallo et le prince Ferdinand de Wurtemberg devaient venir en Russie, « Mon palais, dit-il, va donc être infesté par la politique! » La réunion du marquis de Gallo et du comte Cobenzl, les deux négociateurs de Campo-Formio, lui donna de l'ombrage: il soupçonna des vues cachées, des plans insidieux, et, dès lors, la faveur dont le marquis de Gallo avait joui se dissipa entièrement, ce à quoi le duc de Serra Capriola, jaloux de voir là un autre ministre de sa Cour, contribua bien un peu pour sa part.

Le comte de Diehtristein partit avec sa femme, née Schouwalow, après trois jours de séjour à Pétersbourg, et laissa l'Archiduc, le prince Ferdinand, le prince d'Auersberg et le comte Cobenzl exposés à l'humeur de l'Empereur. Ce dernier la manifesta constamment pendant tout le temps du séjour de l'Archiduc à Gatschina. Il ne disait pas un mot à son beau-frère, et il poussa même l'aigreur jusqu'au point de vouloir mettre un jour l'Archiduc aux arrêts dans sa chambre.

Le comte de Cobenzl, depuis son retour de Rastadt, n'avait plus joui d'aucun crédit. Une maladie dégoûtante dont il fut attaqué, et qui, de fort laid qu'il était, l'a rendu hideux, écarta de lui au physique, comme son caractère perfide en écartait au moral. Il devait épouser la Grande-Duchesse par procuration; mais il inspirait un tel dégoût et une répugnance si invincible à l'Impératrice et à la Princesse qui aurait été obligée, selon le rit grec, de boire à la même coupe que lui dans la cérémonie du mariage, qu'il fallut renoncer à ce projet et que l'Archiduc fut obligé de venir en personne.

Lorsque ce prince arriva à Gatschina, déjà l'Empereur ne parlait plus à l'ambassadeur; et depuis, sa disgrâce a toujours été croissante. Pendant toute la durée du séjour de l'Archiduc en Russie, l'Empereur n'a cessé de lui témoigner une froideur excessive et de rechercher toutes les occasions de lancer des propos piquants contre la Cour de Vienne, sa politique et ses agents. « Lorsque nos généraux ont pénétré en Italie, disait-il un jour, et qu'ils y ont pris du fromage de Parmesan, ils l'ont payé. » Une autre fois, il témoignait son étonnement de

ce qu'on ne permît pas aux gens de retourner chez eux et d'occuper ce qui leur appartenait. Sa conversation, à table et après la table, roulait presque toujours sur ces objets et rendait très difficile la position des personnes à qui il s'adressait, en présence de l'Archiduc même et des Autrichiens qui étaient à sa suite.

En vain, M. de Cobenzl, par les prévenances les plus basses, avait-il cherché à ramener l'opinion et les bonnes grâces de l'Empereur. Ce prince, de plus en plus aigri, avait publié, le 26 septembre 1799, une déclaration aux États de l'Empire, où il menaçait déjà de retirer ses troupes. Cet acte fut le premier indice public d'une disposition qui ne tarda pas à se réaliser.

Le mauvais succès de l'opération de Hollande avait aussi sensiblement influé sur les dispositions de l'Empereur. Il s'était toujours montré contraire à cette expédition; mais le capitaine Popham, homme éloquent et adroit, avait réfuté toutes ses objections avec succès et arraché en quelque sorte la convention, qui fut signée par le chevalier Withworth. « Allons donc, puisque vous le voulez, dit l'Empereur; mais je n'en ai pas bonne opinion. »

La manière dure dont le général Herman fut puni, la destitution de Korsacow et tant d'autres signes du mécontentement profond qui agitait l'Empereur se multiplièrent au point qu'il fut dès lors impossible de compter sur un esprit aigri par les contradictions et dont les intentions droites et pures se trouvaient à chaque pas en opposition avec les plans de ses alliés ou détruites par les événements de la guerre.

Le 8 novembre, enfin, l'ordre de la retraite fut expédié au maréchal Souvarow, et le prince Schabatow, aide de camp général de l'Empereur, en fut porteur. Ce fut à cette époque que la députation de Bavière arriva à Pétersbourg, et sous ces fâcheux auspices qu'elle parut à Gatschina.

La nouvelle de cet ordre excita la plus grande agitation chez tous les partisans de la coalition, et donna de justes inquiétudes à tous ceux qui en étaient membres.

Le chevalier Withworth remit à ce sujet une note très forte et très persuasive qu'un nommé Maisoneuve, ci-devant ministre de l'Ordre de Malte à Berlin, et l'ami du chevalier Withworth, avait rédigée et où je l'engageai à faire valoir de son mieux les intérêts de la Bavière.

Je remis moi-même une note à peu près semblable au comte Panine, et ce ministre rédigea un travail supérieurement fait dans lequel il démontra toutes les conséquences de cette mesure. Comment la Russie pouvait-elle abandonner des alliés qu'elle-même avait recherchés, exposer à tous les dangers de la guerre des États qui ne l'au-

raient jamais faite si la Russie ne les y avait entraînés, se rétracter après tant d'assurances données, de déclarations publiées, donner à la France une confiance et une force nouvelles, et lui fournir une arme triomphante pour attaquer et la Coalition et les principes sur lesquels elle repose, enfin s'exposer à la ruine de son crédit politique, et laisser à l'Autriche et à l'Angleterre le champ libre pour réaliser les projets que leur ambition avait pu concevoir. Tels étaient les principaux points sur lesquels le mémoire du comte Panine était construit. Il envoya ce mémoire au comte Rostopsine, à Gatschina. Celui-ci lui écrivit pour savoir s'il y avait bien pensé et si c'était sérieusement son intention que ce mémoire fût mis sous les yeux de l'Empereur. « Oui, répondit le comte Panine, je vous en conjure, au nom de la patrie, et vous prie d'ajouter cette nouvelle instance à mon mémoire. » Le mémoire fut remis à l'Empereur, qui déjà ébranlé par une longue et vive conversation que le prince Ferdinand avait eue avec lui la veille de son départ, donna le contre-ordre pour la retraite. Dans cette conversation, le prince Ferdinand avait été appuyé par l'Impératrice; il avait eu pour objet de disculper l'Autriche des torts dont on l'accusait, de donner des explications sur ses intentions politiques, et de rattacher l'Empereur à la cause générale. L'Empereur était tout porté par sentiment à se laisser de nouveau entraîner : mais bientôt ceux qui l'entouraient réveillèrent toutes ses inquiétudes et remirent sous ses yeux mille motifs tendant à l'écarter d'une coalition qu'ils n'avaient jamais approuvée. Ces menées eurent bientôt leur effet, et le premier ordre ne tarda point à être confirmé.

Le comte Panine, désespéré de cette résolution, la dissimulait tant qu'il pouvait, et, tandis que M. de Rostopsine et ses amis l'annonçaient assez hautement comme une chose irrévocablement décidée, le comte Panine n'avouait rien encore, et ce ne fut qu'à la dernière extrémité, et plus de quinze jours après que la résolution définitive avait été prise, qu'il en convint dans ses conférences ministérielles avec différents membres du corps diplomatique.

Instruit à temps du véritable état des choses, j'en donnai connaissance à S. A. G. D., et, plus tard, je rédigeai la note du 15 janvier, relative aux nouvelles combinaisons politiques dans lesquelles la Bavière allait se trouver engagée, à la possibilité d'un traité de subsides avec l'Angleterre et aux conditions de la coopération des troupes bavaroises avec l'armée autrichienne. Le comte Panine témoignait constamment la meilleure volonté; mais à quoi pouvaient servir les intentions isolées d'un ministre sans influence et qui, tout en jouissant d'une considération générale, résultat de son caractère

probe et loyal, n'avait aucun crédit sur son maître qu'il n'approchait jamais ?

Dès lors, il ne fallait plus envisager la Russie que comme une puissance étrangère à la guerre qu'elle avait en quelque sorte allumée, mais plus fortement que jamais destinée à surveiller scrupuleusement les démarches d'une puissance qui lui avait inspiré de l'ombrage. Cette disposition était trop favorable pour la Bavière, pour qu'elle ne cherchât pas à en profiter. La garantie assurée par le traité de Gatschina devenait un point essentiel à maintenir, et toutes nos démarches tendirent désormais à mettre les destinées de la Bavière à l'abri de toute attaque du côté de l'Autriche; et le plan que les circonstances indiquèrent était de nous donner un appui solide chez la Russie contre les prétentions de tout genre que l'Autriche pourrait faire injustement à la charge de la Bavière et à disposer la Cour de Pétersbourg à s'entendre pour cet effet avec celle de Berlin. Il n'y avait qu'un inconvénient à éviter, c'était de ne pas trop aigrir les esprits et de ne pas jeter sur un feu déjà trop allumé des aliments propres à augmenter encore son activité.

L'Empereur continua de donner, en effet, les assurances les plus satisfaisantes à la Bavière, et il se concerta avec la Prusse pour consolider l'acte de garantie qu'il avait contracté au sujet de la première.

Dans le courant de janvier (le 8), le comte Cobenzl avait reçu un courrier de sa Cour, porteur des propositions de l'Autriche, relativement aux dédommagements auxquels elle prétendait en Italie.

Elle voulait avoir dans ce pays le Milanais, tout le Vénitien, les trois légations romaines et les quatre bailliages italiens voisins des Grisons. Elle proposait de céder Gênes au roi de Sardaigne, qui restituerait à la maison d'Autriche le Tortonnais et le Navarrais. L'Autriche promettait de ne pas s'approprier la moindre chose en Allemagne, de rendre à la Suisse son entière indépendance et de poursuivre avec de nouvelles forces la guerre contre la France.

Le comte Cobenzl était à Gatschina lorsque ce courrier arriva; il écrivit au comte Rostopsine qui y était aussi pour lui demander une conférence sur ces objets importants. Le comte Rostopsine le renvoya au comte Panine qui était à Pétersbourg et qui était, disait-il, chargé de conférer avec les ministres étrangers, de sorte que le comte Cobenzl fut obligé d'aller à Pétersbourg, à douze lieues de là, chercher le comte Panine, et de revenir le lendemain à Gatschina, où peu de jours auparavant le comte Rostopsine avait accordé une conférence particulière à l'ambassadeur de Suède.

Les propositions de l'Autriche déplurent beaucoup ; et, bien loin de ramener l'Empereur, l'écartèrent encore davantage ; ce fut alors qu'il dit « qu'il placerait son armée sur ses frontières et qu'il se bornerait à défendre ses États et ses amis ».

L'Autriche put juger, dès lors, que tout espoir de conciliation était évanoui. L'affaire d'Ancône survint : ses détails sont trop connus pour que je les retrace ici ; ils entraînèrent l'éloignement absolu de M. de Cobenzl, qui eut ordre de ne plus paraître à la Cour. Confiné dans sa maison, il se vit bientôt abandonné de tout le monde que la crainte de déplaire et que des exils multipliés, motivés par des visites qu'on lui avait faites, retenait de côté, jusqu'à ce qu'enfin une injonction formelle de la part de l'Empereur aux ministres étrangers leur interdit toute communication avec lui. Ainsi l'ambassadeur de la première puissance de l'Europe fut traité comme un membre infect de la société et relégué hors de tous rapports, même avec ses collègues.

Ces procédés inouïs, tout à fait contraires aux règles du droit des gens, ne pouvaient que frapper au dehors et au dedans de la Russie. Depuis que l'Empereur avait quitté Gatschina, il ne parlait plus à personne. Le chevalier Withworth même, qu'il avait si particulièrement distingué, lui était devenu suspect. Ce ministre avait cherché à ramener les esprits, à concilier les intérêts, avait plaidé la cause de l'Autriche, et par là avait desservi la sienne propre.

L'Empereur chercha, dès lors, à lui donner des dégoûts personnels ; il écarta et chassa sous le plus injuste prétexte une femme (Mme Schereptow), à laquelle le chevalier Withworth était attaché depuis longtemps et à laquelle l'Empereur avait pardonné deux ans auparavant, en sa seule considération, et malgré sa haine contre les princes Sabow, frères de Mme Schereptow.

Il ne pardonnait point à Withworth d'avoir vu M. de Cobenzl et défendu l'Autriche. « Cet homme que je croyais mon ami, disait-il, deviendra mon ennemi si la politique de sa Cour le lui commande. »

Le retour du prince Constantin, les calomnies dont il accablait les Autrichiens, joints à des chagrins intérieurs et dont je parlerai dans une autre section, avaient tellement aigri l'Empereur qu'il était devenu presque inabordable, et qu'il n'y avait presque pas de jour qui ne fût signalé par quelque acte de rigueur.

Une véritable terreur régna dans tout Pétersbourg. On craignit de se voir, de se parler. Tout pouvant être mal interprété, chacun se condamna à une nullité absolue. Le corps diplomatique gémissait surtout de cet état des choses ; quoique généralement très bien composé, il y avait cependant dissentiment d'opinion et de principes. Le

duc de Serra Capriola affichait une haine violente contre l'Autriche et ses prétentions : il attirait toute l'attention de la Russie sur le sort de l'Italie ; il disait hautement qu'il redoutait moins pour son pays la domination nécessairement passagère des Français que l'asservissement politique durable auquel l'Autriche voulait le réduire ; qu'entre Thugut et Bonaparte, le choix n'était pas douteux, qu'il était indispensable qu'il restât des habits verts en Italie pour s'opposer au despotisme autrichien ; il mit en opposition la conduite des Napolitains à Rome avec celle des Autrichiens à Ancône, les déclarations du général Naselli avec celles du général Frölich, fit revivre les projets d'attaque contre Malte, fit sentir toute l'impolitique de l'abandon des plans arrêtés, au sujet de cette île, par la Russie, de concert avec Naples et l'Angleterre, et il eut enfin la satisfaction d'obtenir son but et de faire décider qu'il resterait, en Italie et dans la Méditerranée, un corps d'armée et une division de marine russe. Peu de temps après, ce ministre prêta hommage à l'Empereur, en sa qualité de grand maître de Malte, au nom des trois prieurés de Capoue, Barletti et Messine, et cette déférence du roi, dans un point qui tient si fort à cœur à l'Empereur, ne contribua sans doute pas peu aux bonnes dispositions dans lesquelles l'Empereur se trouva.

D'un autre côté, l'ambassadeur de Suède se plaignait de l'Angleterre, de son despotisme maritime ; et le ministre sarde, excité par le duc Serra Capriola, rejetait sur l'Autriche tous les maux dont son pays avait été accablé.

Comment un tel état de choses pouvait-il ne pas influer essentiellement sur les rapports des puissances alliées et ne pas altérer et modifier différemment leurs rapports ? L'Autriche, instruite par l'expérience de tous les inconvénients dont était pour elle la coopération militaire de la Russie, ne chercha que très mollement à changer les résolutions de cette dernière. Elle affectait les déférences, je pourrais même dire les respects les plus soumis envers la Russie ; mais, tandis qu'elle espérait par ces démonstrations insignifiantes, captiver l'empereur de Russie, ou du moins enchaîner son ressentiment, elle ne faisait pas un seul pas dans les affaires plus essentielles qui ne décelât son vif désir de s'en débarrasser.

C'est ainsi qu'elle refusa constamment de faire à la Russie les déclarations qu'elle avait si souvent sollicitées, concernant le but et le motif de la guerre contre la France. C'est ainsi qu'au moment même où elle avait encore l'air de prier la Russie de laisser ses troupes, elle faisait à l'Angleterre ces mêmes déclarations si opiniâtrement refusées à la Russie bien convaincue à la vérité que ces déclarations ne la lie-

raient pas plus que l'Angleterre ne voulait se lier elle-même. C'est ainsi qu'elle attirait à elle, par les offres les plus séduisantes, cette dernière puissance, et qu'elle prenait toutes les mesures possibles pour pouvoir écarter désormais irrévocablement du théâtre de la guerre ces Russes qui ne pouvaient être pour elle que des témoins importuns, ou des coopérateurs incommodes. Que l'on fasse attention aux proclamations des généraux Frölich et Mélas, on verra que jamais il n'y est fait mention des Russes, mais qu'ils assignent à l'armée autrichienne seule tous les lauriers, tous les triomphes de la campagne.

L'affaire d'Ancône vint mettre le comble à la mésintelligence. Il est sans doute inconcevable que le général Frölich ait laissé passer un article de la capitulation injurieux pour la Russie; il l'est encore plus qu'il se soit porté à faire enlever le drapeau russe que l'amiral Ukschakow avait arboré sur les fortifications du port. Comment supposer que ce général se soit, de son propre mouvement, permis un acte aussi inconcevant?

La manière dont le comte Panine eut ordre de s'en expliquer, non seulement envers le comte Cobenzl, mais envers tous les membres du corps diplomatique, prouvait à quel point l'Empereur était irrité. Et cependant la Cour de Vienne, suivant toujours son système de soumission apparente et de contradictions effectives, en même temps qu'elle faisait offrir toutes réparations convenables, ne changeait sur aucun point essentiel. Elle laissait à Pétersbourg le comte Cobenzl, devenu pour l'Empereur un objet de dégoût et de mépris. En vain, ce prince l'abreuvait-il d'humiliations quotidiennes; rien ne pouvait émouvoir l'impassibilité de Thugut, qui semblait vouloir laisser cet ambassadeur en holocauste, pour servir de victime au courroux de l'Empereur. Le comte Cobenzl avait demandé son rappel; mais il n'avait pu l'obtenir. On voulait qu'il partît de son propre mouvement pour ne pas être obligé de payer ses dettes, et M. de Kalitschow marquait dans ses rapports que M. de Thugut n'avait pas ouvert la bouche sur la situation de M. de Cobenzl à Pétersbourg.

Quelle était donc l'intention de la cour de Vienne en laissant à la cour de Pétersbourg un homme civilement mort pour elle et quelles négociations aurait-elle encore pu prétendre de faire passer par un canal rendu désormais tout à fait impraticable?

Tandis que l'Autriche dissimulait ces outrages, qu'elle ne portait aucune plainte sur le rappel du comte Bazomowsky, qu'elle avait demandé et qu'on avait promis de lui laisser, l'Angleterre, de son côté, mécontente de la Russie et craignant d'assujettir les plans d'une nouvelle campagne à l'instabilité des résolutions d'un prince aussi

irascible et aussi variable, retardait le voyage de Popham et faisait répandre le bruit qu'il allait à Pétersbourg par la Méditerranée, parce que les glaces du Nord l'empêchaient de passer par la Baltique. Cependant l'Angleterre avait désiré pouvoir concerter une nouvelle descente avec la Russie et employer pour cela les troupes qu'elle avait déjà. Mais, quant aux plans de Dumouriez et à tous ces grands projets d'expédition en Normandie et en Hollande, j'ai de fortes raisons de croire que l'Angleterre n'y était pour rien, et la froideur avec laquelle le chevalier Withworth a appris son arrivée m'ont fait penser qu'il n'avait point d'ordre précis d'appuyer ses propositions ni de seconder ses desseins.

Dumouriez isolé, confiné dans une auberge, manquant presque du nécessaire, objet d'étonnement pour tous ceux qui le savaient à Pétersbourg, plus étonné que les autres de s'y voir lui-même, tourmenté par quelques émigrés qui, se disant délégués de Mitau, le regardaient comme un instrument qu'ils devaient façonner à leur gré, Dumouriez maudissait sa conversion politique, regrettait son état de pêcheur et par l'exemple de l'abus du despotisme qui frappait chaque jour ses yeux, il se confirmait intérieurement dans l'amour de l'indépendance républicaine.

L'Empereur le laissait sans s'en occuper; depuis il l'a renvoyé, après lui avoir parlé une seule fois, à la parade, et il entretenait avec la cour de Mitau des relations puériles concernant des échanges d'ordre et qui n'avaient pour résultat que l'insertion de quelques fades homélies dans la *Gazette de Hambourg*, homélies dans lesquelles on parlait de l'excessive tendresse qui unissait le Roi protégé au monarque protecteur, tandis qu'il est vrai que le premier gémit sous la plus servile dépendance et n'achète l'existence qu'on lui donne qu'aux prix de dégoûts perpétuels et du chagrin que lui cause le renvoi successif de ses serviteurs les plus affidés.

C'est la monarchie que Paul Ier aime et protège, mais ce n'est pas le monarque. Les individus les plus dévoués à ce dernier ont successivement éprouvé d'éclatantes disgrâces : le maréchal de Broglie a été relégué à Riga, le comte Saint-Priest déplacé, le comte Choiseul-Gouffier dépouillé de son emploi à Pétersbourg et chassé et le marquis de Lambert également chassé.

Le comte de Rostopsine, foncièrement ennemi du système coalitionnaire, persécuteur assidu de tous les étrangers attachés au service de Russie, entretenait l'Empereur dans des dispositions de haine et d'animosité et répétait sans cesse à l'Empereur que la Russie pouvait se passer du monde entier et qu'elle serait toujours à même de

paraître quand elle le voudrait et de jouer le rôle politique qui lui convenait. Il représentait les troupes de Sa Majesté Impériale comme exposées à des dégoûts certains, peut-être à des pertes calculées d'avance par des amis jaloux.

Les propos répandus par le grand-duc Constantin à son retour de l'armée justifiaient ces dispositions, augmentaient l'éloignement contre l'Autriche : et quoique cette puissance fît le semblant de proposer de nouveaux plans de campagne et que le maréchal Souvarow en proposât effectivement un nouveau, la résolution de se détacher entièrement de la coalition fut prise et elle fut annoncée dans le courant de février à Son Altesse Sérénissime Électorale bavaro-palatine par deux lettres de l'Empereur même; et peu de temps après, le courrier qui portait aux troupes qui étaient en Angleterre l'ordre de revenir fut expédié.

Tel était l'état des choses lorsque je quittai la Russie le 19 février 1800.

## SYSTÈME POLITIQUE DE LA RUSSIE AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1800

La Russie n'a plus de système, les volontés de son souverain sont toute sa politique et ces volontés sont dominées par des passions si violentes qu'il est impossible de calculer jamais sur elles.

Cependant ses intentions sont toujours les mêmes. Aucun prince n'a peut-être plus invariablement été occupé de la même idée, pénétré du même sentiment; et ce n'est pas un phénomène peu extraordinaire que de voir cette mobilité d'actions jointe si intimement à cette constance de principe.

Une probité scrupuleuse, le désir sincère de voir chacun rentrer en possession de ses droits légitimes, un penchant inné pour le despotisme, une certaine tournure d'esprit chevaleresque, qui le rend capable des résolutions les plus généreuses et les plus hardies, ont constamment dirigé Paul Ier dans ses relations politiques avec les autres puissances. Il s'est mis à la tête de la Coalition par sentiment et non par intérêt. A son avènement au trône, il a suivi une marche différente parce que M. de Bedsboroski était encore à la tête des affaires et que celui-ci était imprégné des principes de la politique de Catherine II qui, jusque peu de moments avant sa mort, avait toujours excité les autres sans jamais agir elle-même. Peut-être aussi, parce que l'Impératrice ayant à ses derniers moments adopté des mesures différentes, l'Empereur voulut affecter de ne rien adopter de

ses projets et de se tenir toujours hors de la ligne qu'elle avait tracée. Un reste de respect pour cet ancien ministre le lui fit conserver à la tête des affaires ; mais certainement si le prince Bedsboroski eût vécu encore un an, il eût été écarté.

Déjà avant la mort de ce ministre, la prise de Malte avait monté la tête de l'Empereur aux idées qu'il a développées depuis. Ce monarque voulut se faire le restaurateur de l'Europe, le redresseur de tous les torts. Il s'est cru en état de tout faire plier devant ses intentions ; il s'est trompé. Il a cru qu'en déclarant qu'il n'avait aucune vue d'intérêt et d'ambition, il porterait les autres à en faire autant ; il s'est trompé encore.

L'Autriche a dissimulé parce qu'elle avait besoin de lui et de son influence pour reconquérir l'opinion et dissiper l'espèce de terreur que les succès militaires de la France en 96 et 97 et les entreprises de son gouvernement en 98 et 99 avaient répandue en Europe. L'Empereur entre donc dans la coalition avec des vues droites, des intentions pures. Il a déclaré qu'il voulait renverser le gouvernement impie de la France, et cela était vrai ; qu'il ne voulait rien pour lui, mais tout pour ceux à qui cela appartenait, cela était vrai encore. Quiconque connaissait les dispositions de ses alliés pouvait prévoir le choc qui a résulté de la dissension de principes et de projets. A mesure que les événements se sont succédé, la politique des autres s'est trahie, et alors, la loyauté de Paul Ier, effarouchée et révoltée, l'a écarté violemment de ceux à qui il s'était uni.

L'Empereur a, dès ce moment, pris la politique en horreur. Tous ses discours ont été remplis de sarcasmes et contre elle et contre ses agents. Il s'indignait qu'on eût pu penser qu'il prêterait le secours de ses armes pour réaliser d'injustes prétentions ou pour effectuer d'honteux dépouillements. Il se replia sur lui-même et répandit à pleine main le mépris sur tout ce qu'il jugeait imbu de principes opposés aux siens.

Si Paul Ier avait mieux connu les hommes et son siècle, il n'aurait pas commis l'étrange faute de les supposer sans passions et sans intérêts autres que ceux de la justice. Il se serait mis entre les puissances, non pas pour faire un bien absolu, mais pour faire tout le bien possible. En agissant comme il l'a fait, il a rendu ses bonnes et généreuses intentions inutiles et même nuisibles. Il a heurté les esprits et donné plus d'activité aux passions qu'il a voulu comprimer ; enfin, en imprimant à la Russie entière toute l'instabilité de son caractère et le flux des passions violentes qui l'agitaient, il lui a fait perdre toute considération et tout crédit politique au dehors.

Eh! qui pourrait en effet compter sur une alliance qu'un caprice peut rompre, et abandonner au hasard de son humeur le succès des entreprises les plus importantes? Aussi a-t-on vu que ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ne se souciaient d'avoir un pareil coopérateur et qu'elles se sont bornées à des démonstrations de respect et d'amitié sans faire aucune démarche réelle pour renouer des plans qui ne pouvaient plus être analogues.

Cependant l'Empereur a continué de traiter avec différentes puissances. Trois traités ont été signés avec la Bavière, la Suède et le Portugal dans le temps où il avait déjà l'idée de retirer ses troupes. Ces traités sont tous des traités de garanties et des engagements de protection mutuelle contre toute atteinte illégitime. Ils portent le cachet de son caractère droit et loyal. Certainement on pourra tirer grand parti des dispositions de l'Empereur contre toute attaque entreprise par une puissance voisine dont les envahisseurs menaceraient sa propre sûreté.

L'Empereur est un mauvais allié pour une grande puissance; il est un protecteur très essentiel pour une petite. C'est un coopérateur fatigant et nuisible peut-être; mais il serait un ennemi très dangereux. Cela se conçoit facilement, parce qu'en agissant de concert avec d'autres, le moindre dissentiment, la plus petite circonstance, peuvent devenir un prétexte de séparation, au lieu qu'agissant seul contre un autre, il faut qu'il aille de l'avant ou qu'il s'avoue battu.

C'est pourquoi autant l'Autriche le craint pour allié, autant elle le redoute comme ennemi. Elle sait trop bien que l'Empereur ne lui passera rien de ce qui pourrait porter une atteinte essentielle à sa sûreté politique, et c'est ce qui me fait croire que tant que ce prince vivra ou régnera, elle renoncera à toute idée d'agrandissement à l'est, à l'ouest ou au nord. Si des querelles de ménage en quelque sorte et si l'aveu de ses projets vers le midi ont pu animer Paul Ier au point où il est contre l'Autriche, que ne devrait-on pas attendre de mesures qui attaqueraient formellement la lettre des engagements qu'il a pris? La manière dont il traite aujourd'hui l'ambassadeur de Vienne est sans exemple dans les annales de la diplomatie et cette âpreté de mesure s'étend même jusqu'à l'Angleterre et prouve qu'aucune consideration ne l'arrête quand il se croit blessé dans ses principes les plus chers. L'Empereur de Russie se trouve aujourd'hui dans un état d'inimitié absolu contre la France dont il regarde le gouvernement comme usurpateur; il n'est en état de guerre effective avec elle que sur un point de la Méditerranée, à Malte; il est dans un état de guerre contre l'Espagne, mais sans hostilités actives; dans un état de

haine contre l'Autriche avec laquelle tout rapprochement sera d'autant plus difficile, qu'on pourrait dire que leur éloignement résulte d'une véritable incompatibilité d'honneur, et que là où il faudrait tout changer, ordinairement on ne change rien.

Il est dans un état de froideur contre l'Angleterre, d'indifférence envers le Danemark. Il aime la Suède et la Bavière ; il protège le roi de Sardaigne parce qu'il est malheureux. Naples est la seule puissance qu'il soutient efficacement, parce que c'est celle dont le ministre affecte la plus grande haine contre l'Autriche ; il est allié de la Porte, parce que cette amie singulière a quelque chose de piquant pour son caractère ; la Prusse est de toutes les puissances celle avec laquelle il a entamé des négociations qui ont le plus de rapport avec la marche ordinaire de la politique, et cela parce qu'elles ont été en quelque sorte l'ouvrage du comte Panine, qui y a porté l'esprit d'ordre et de méthode qui le caractérise et les principes d'union avec la Prusse, principes qui furent aussi ceux de feu son oncle.

D'après cet exposé que je crois fidèle, on voit que les relations de la Russie avec les autres puissances sont celles d'un individu avec d'autres, qu'elles indiquent des affections, des sentiments et non des combinaisons et des calculs ; que l'Empereur a des désirs et non des plans ; qu'il veut fortement les choses, mais qu'il est impossible de compter sur l'exécution de celles de ses volontés qui exigent un accord réfléchi, une marche combinée et une action lointaine.

Malgré tout cela, il est de la plus haute importance pour la Bavière de conserver son amitié et son appui. Elle n'en saurait avoir de plus réel contre les entreprises de l'Autriche ; la seule chose à laquelle il faut faire la plus grande attention, c'est de ne pas exciter Paul Ier plus qu'il ne l'est contre l'Autriche, parce que la guerre une fois déclarée, cette dernière n'aurait plus aucun ménagement à garder envers la Russie, et dès lors en garderait beaucoup moins envers nous, au lieu que la seule crainte de devoir se battre contre un prince fanatique la portera à avoir pour nous d'autant plus d'égards qu'elle verra qu'il prend les intérêts de la Bavière plus à cœur.

Le choix d'un ministre adroit, favorablement connu par son caractère franc dans sa conduite et sa manière de traiter, est un moyen essentiel pour atteindre ce but.

## COUP D'ŒIL SUR LA COUR, L'EMPEREUR ET LES PERSONNAGES LES PLUS INFLUENTS DE LA RUSSIE

Tout ce qui a été dit jusqu'à présent dans ce mémoire prouve qu'en Russie il n'y a qu'un principe moteur, qu'une volonté, qu'un individu; cet individu, c'est l'Empereur. Ce prince est le despote le plus achevé qui ait jamais existé. Ce qu'il sent, ce qu'il veut, est à Pétersbourg, le principe de toute sensation, de toute volonté. Ce prince, né avec beaucoup d'esprit naturel, avec un cœur noble, généreux, affectueux même, mais retenu par trente années de contrainte, obligé de concentrer tous ses sentiments, de dissimuler ses intentions, à peine a-t-il été le maître, que des ressorts comprimés pendant si longtemps se sont détendus avec une force effrayante.

La mort de son père a fait sur lui une impression ineffaçable. Feu l'Impératrice lui inspirait une sorte de terreur. Il était frappé de l'idée qu'il ne parviendrait jamais au trône. Son existence lui paraissait un problème. Plusieurs fois il s'en est expliqué avec ses amis intimes. Il disait un jour à une comtesse de Rosenberg, qu'il a connue dans ses voyages et qu'il aimait beaucoup : « On ne me laissera jamais parvenir au trône, et je n'y compte pas; mais, si le sort m'y porte, ne vous étonnez pas de ce que vous me verrez faire. Vous connaissez mon cœur, mais vous ne connaissez pas ces gens-là (en parlant des Russes) et je sais comme il faut les mener. » Je tiens cette anecdote du comte de Hanghwite, qui la tenait de Mme de Rosenberg elle-même.

A peine monté sur le trône, Paul Ier signala son horreur pour les événements de 62. Il voulut prévenir les funestes effets de la loi de Pierre le Grand sur l'ordre de succession au trône. En abandonnant au libre arbitre du souverain le choix de son successeur, on livrait l'Empire à des factions continuelles, on exposait le souverain à toutes les attaques de l'intrigue et de la séduction, on pouvait profiter d'un moment de faiblesse ou d'erreur, épier ces derniers moments où la nature affaiblie ne laisse plus à la raison aucun empire, où toutes les impressions peuvent être données par des entours souvent perfides et toujours ambitieux, et cela pour enlever à l'héritier légitime de justes droits et livrer l'État à toutes les agitations qui résultent de prétentions opposées. En effet, que l'on jette un coup d'œil sur l'histoire de Russie depuis Pierre le Grand, on y verra un désordre absolu, une irrégularité constante dans le choix des successeurs à la couronne, passer d'abord à la veuve, puis au petit-fils, puis à une parente d'une

autre branche, puis à un enfant de cette même branche, revenir enfin dans la personne d'Élisabeth à la branche de Pierre Ier, pour être après elle un objet de dissensions cruelles entre Pierre II et son épouse. On sait les événements, les révolutions sans nombre qui ont signalé ces différentes époques. Cette loi d'un si grand prince était donc vicieuse en elle-même et pour le moins aussi nuisible à la Russie que l'avait été jadis le système de partage établi par Vladimir, système qui, en divisant et affaiblissant les forces de l'Empire, le livrèrent sans défense au joug des Tartares.

Paul Ier a craint pour lui-même les événements de 62. Il a commencé par créer une véritable loi salique, écarter les femmes de la succession à la couronne et la fixer invariablement sur la tête de l'aîné des mâles de sa maison.

L'Empereur se montra reconnaissant envers ceux qui lui avaient été attachés pendant qu'il était Grand-Duc. Les Kurackine obtinrent les premières places, le comte Rostopsine fut avancé et depuis a porté sa fortune et son crédit au plus haut degré.

Plusieurs actes de sensibilité et de justice signalèrent son avènement. Le roi de Pologne fut invité à venir à Pétersbourg, logé au palais de marbre, et traité avec une considération particulière. A sa mort, l'Empereur commanda lui-même un corps de plus de quinze mille hommes qui parada à son convoi. Kosciurko fut tiré de sa prison et comblé de bienfaits qui méritaient plus de reconnaissance. Tel était même le fond de probité de Paul Ier qu'il ne tint pas à lui que la Pologne ne fût rendue à elle-même et qu'il eût peut-être effectué ce plan, s'il l'avait pu faire seul.

Le prince Bedsborosko eut la direction absolue des affaires étrangères et il le combla de biens et d'honneurs.

Bientôt après, les Kurackine, se défiant de l'extrême violence du caractère de l'Empereur, violence qui exista de tout temps, quoique plus ou moins comprimée, tentèrent de former un parti à la tête duquel ils voulaient placer l'Impératrice et se servir de Mlle de Nelidow pour exécuter leur plan et circonvenir l'Empereur, sur l'esprit duquel elle avait le plus grand crédit. Le comte Kutaïçoff, esclave turc, pris à Ocksacow et depuis attaché à ce prince, qui, après l'avoir fait élever, en avait fait son valet de chambre et son confident, dévoila le complot, avertit l'Empereur et fit manquer le coup.

L'histoire du comte Kutaïçoff est généralement connue ; c'est un de ces exemples de fortune excessive qui ne se rencontrent que sous les gouvernements despotiques. Kutaïçoff a l'adresse des gens de sa nation, de la souplesse et la connaissance parfaite du cœur de son

maître. Il n'est ni méchant, ni persécuteur, mais il est dépourvu de toute idée de grandeur et incapable de conceptions dignes du crédit dont il jouit et de la puissance du souverain qu'il sert. Il est très opposé au parti de la coalition, et, comme le comte Rostopsine appuie surtout son crédit sur celui de Kutaïçoff, on peut se faire une idée de la solidité de ce parti et des moyens qu'il a pour circonvenir l'Empereur.

On a cherché le motif du changement rapide qui s'est opéré chez l'Empereur relativement à ses résolutions politiques. Il n'est pas douteux que l'affaire du Piémont, les premiers différents sur l'évacuation de la Suisse, l'opiniâtreté de la Prusse à garder son système de neutralité, n'aient commencé à le dégoûter et que, dès le 15-26 septembre, lorsqu'il publia cette fameuse déclaration aux États de l'Empire, il n'eût déjà le dessein de se retirer de la coalition. Mais il paraît assez naturel de supposer qu'il a existé d'autres causes d'éloignement entre l'Empereur et ses alliés, ou du moins que dans son intérieur des personnes influentes se sont occupées à fomenter la division et à la porter au point où elle est aujourd'hui. Quelques personnes qui connaissent bien le pays ont présumé et croient avoir les plus justes raisons de penser que Kutaïçoff a surtout influé dans cette affaire et qu'en cela il a été excité par Mme Chevalier, actrice du Théâtre-Français, sa maîtresse.

Cette Mme Chevalier est devenue à Pétersbourg un personnage très important. Sa qualité de maîtresse du favori lui attire les respects et les hommages d'une foule d'intrigants et d'ambitieux, parmi lesquels il y a des gens de haute volée qui ne rougissent pas de mendier son crédit et de lui adresser les suppliques les plus honteuses. Aux représentations qu'elle donne pour son bénéfice, le comte Schérémitow, Grand Chambellan, a versé chaque fois trois mille roubles pour sa loge : l'or et les présents pleuvent sur elle, et l'Empereur même lui a fait à diverses reprises de très beaux cadeaux, quoiqu'il soit faux qu'il ait jamais cherché à en jouir, ainsi qu'on l'a répandu. Dans les commencements, l'Impératrice a cherché à l'écarter : mais Kutaïçoff s'étant attaché à elle, elle est aujourd'hui à l'abri de toute persécution, et l'Empereur lui a même accordé à l'Hermitage une loge pour elle seule et l'a dispensée de jouer pour le public.

Mme Chevalier est jolie et agréable chanteuse : elle a été jadis à Lyon et en dernier lieu à Hambourg, d'où elle est venue à Pétersbourg. Son mari est un très mauvais sujet, qui jadis était l'intime de Collot d'Herbois et l'assista lors des mémorables fusillades de Lyon. Cet homme exécrable, qui n'a d'autre esprit que celui de faire du mal,

a acquis sur sa femme un ascendant qui fait qu'elle peut devenir dans ses mains un instrument très dangereux. M. de Haughwitz, qui le connaît très bien, m'a donné de son histoire ces détails dont il garantit l'exactitude ; il m'a dit que lors du dernier voyage de feu le roi de Prusse à Pyremont, il avait été nommé procureur général à la place du prince Kurackine et il fut remplacé par M. de Becklechow, qui, dans le courant de février, a eu sa démission, et M. d'Obolianinow a été son successeur. C'est le quatrième procureur général depuis le règne de Paul Ier. Le procureur général est le ministre de l'intérieur. Chevalier y vint avec sa femme et il fit l'impossible pour que le roi ou M. de Haughwitz s'attachassent à elle. Leurs relations avec les démocrates de France étaient connues : M. de Haugwitz s'en défia et put les écarter.

Ce sont ces mêmes gens qui aujourd'hui à Pétersbourg occupent le canal des grâces et sont dépositaires de tous les secrets de l'État. Chevalier, d'abord pitoyable danseur, est devenu maître de ballets de Sa Majesté Impériale. Il a eu le titre d'assesseur de collège et il a poussé l'impudence jusqu'à manifester l'espoir d'obtenir un jour la croix de Malte. Qui pourrait jurer qu'il ne l'obtienne en effet ? Kutaïçoff l'a bien !

D'après cet exposé, d'après les relations connues de Chevalier, d'après l'influence toute-puissante de sa femme sur Kutaïçoff et celle de ce dernier sur l'Empereur, on peut former bien des conjectures. Kutaïçoff vient tous les soirs chez la Chevalier et il retourne ensuite au palais où il occupe l'appartement qu'occupaient anciennement les favoris de l'Impératrice. Cet appartement est sous celui de l'Empereur et communique avec lui par un escalier dérobé, de sorte que le maître et le favori peuvent se voir à tout instant [1].

Les Kourackine, dont l'un était ministre des Affaires étrangères, l'autre procureur général, furent renvoyés et perdirent leurs emplois. La Nélidow fut exilée et l'Impératrice perdit désormais toute confiance et tout crédit.

Cet événement mit le comble à la faveur de Kutaïçoff qui, depuis ce moment, n'a cessé de jouir de la confiance la plus intime de l'Empereur, qu'il ne quitte jamais et qui l'a fait passer par degrés jusqu'au rang de Grand Écuyer de l'Empire de Russie et l'a décoré des ordres de Malte, de Saint-Alexandre et de Sainte-Anne.

Depuis cette époque, l'Impératrice n'a plus joué qu'un rôle très

[1] Lire sur les intrigues de Mme de Bonneuil, de la Chevalier et de Kutaïçoff, qui ont amené Paul Ier à chasser Louis XVIII de Mitau, l'*Histoire de l'Émigration*, d'Ernest Daudet, volume III, p. 220.

insignifiant. Cette princesse a peu d'esprit, peu de caractère, un penchant décidé pour les petites intrigues et les commérages domestiques. Sa prédilection pour le prince Ferdinand, son frère, l'a rendue tout à fait Autrichienne. Cette disposition est aujourd'hui un titre de plus à la défaveur de son époux. Jusque-là, ce dernier avait été le modèle des maris et des pères. Sa sensibilité exaltée le faisait porter jusqu'à l'affectation les témoignages de sa tendresse conjugale et paternelle. Mais son esprit, une fois aliéné par l'idée des complots dont on lui avait fait entrevoir l'existence, ne paraît plus susceptible d'être regagné.

Ceux qui l'avaient écarté de l'Impératrice ont cherché à lui donner d'autres liens et à l'assujettir par de nouveaux nœuds. L'attachement qu'il portait à Mlle de Nélidow était purement ascétique; c'était l'union des âmes et des pensées. Cette fille est fort laide, mais elle a de l'esprit et des moyens. Kutaïçoff sentit qu'en entraînant l'Empereur dans des relations plus substantielles, il l'éloignerait davantage de l'Impératrice dont il redoutait encore l'influence. Il jeta les yeux sur la princesse La Pokine, fille du prince La Pokine qui venait de remplacer le procureur général Kurakine. Cette jeune personne, dame d'honneur de l'Impératrice, a une figure assez agréable, de beaux yeux noirs et la fraîcheur de son âge. On lui accorde peu d'esprit, mais elle annonce beaucoup de tempérament. Elle résista longtemps aux poursuites de l'Empereur. Ses hommages la flattaient, mais son amour-propre n'était point assez fort pour la porter à répondre à l'amour dont l'Empereur l'entretenait sans cesse. Elle gagnait cependant chaque jour dans l'esprit de l'Empereur; et Kutaïçoff ayant éprouvé un moment de disgrâce, elle parvint à le faire rappeler et à dissiper le nuage qui s'était élevé contre lui. Kutaïçoff, dès ce moment, travailla sans relâche à la livrer entièrement à l'Empereur. Il gagna le père et ce fut le plus facile. Ce dernier, bas courtisan, comme le sont presque tous les Russes, employa tout son crédit, toute son influence auprès de sa fille pour la prostituer à son maître. Cependant elle résista longtemps. Elle battait en retraite et avait déjà beaucoup accordé sans s'être livrée tout entière. Enfin ce dernier point fut aussi obtenu et pendant le séjour de Pavlovsk, l'été dernier, elle fut déclarée maîtresse de l'Empereur. Celui-ci lui donna le grand cordon de Malte et le premier rang après les princesses du sang. Il la comblait de biens; cependant elle ne put sauver son père de la disgrâce qui l'atteignit[1]. L'Empereur, toujours excessif dans ses

[1] Il avait été nommé procureur général à la place du prince Kurakine et

amours, comme dans ses haines, fatigua bientôt la princesse de La Pokine. Celle-ci, à son tour, affectait des craintes, ou les éprouvait, sur l'instabilité des sentiments de l'Empereur, des doutes sur sa fidélité ; elle répandait souvent des larmes, lui disait que si il l'abandonnait, elle en mourrait de chagrin et le conjurait au moins de fixer son sort en la mariant convenablement. L'Empereur jeta pour cet effet les yeux sur un jeune prince Gagarin, fils du ministre du commerce. Il le créa son adjudant général et lui permit de voir la princesse La Pokine quand il ne serait pas chez elle. La princesse ne tarda pas à trouver l'adjudant aussi aimable que l'Empereur. Elle se refroidit insensiblement pour lui. Il s'en aperçut, et, combattu dès lors entre ce qu'il devait à la fierté de son caractère et la crainte de blesser celle qu'il aimait, il fut constamment dans un état de crise qui rendit son approche et son commerce très difficiles et n'a pas peu influé sur ses résolutions dans les affaires générales. Cet état a duré depuis le mois de décembre jusqu'à présent. Une fois, il se brouilla avec la princesse, il ne voulait plus la voir. L'Impératrice saisit ce moment pour essayer de ranimer son crédit et proposa le rappel de Mlle Nélidow. Elle fit à l'Empereur les protestations de l'attachement le plus désintéressé, lui dit qu'elle sentait qu'elle n'était plus faite pour le fixer, mais le conjura de faire au moins tomber son choix sur des personnes dignes de lui et proposa son ancienne amie Nélidow. Elle revint, en effet; mais elle déclara elle-même qu'elle ne voulait plus paraître à la Cour et elle n'y parut point. Cependant tout se raccommoda entre l'Empereur et la princesse La Pokine. Il consentit à fixer le mariage avec le prince Gagarin et il eut lieu effectivement le 8 février. (J'ai su tous ces détails par Mme Chevalier, maîtresse de Kutaïçoff.)

Les choses en étaient à ce point quand j'ai quitté Pétersbourg. J'ignore où elles en sont actuellement[1]; mais le pli de l'Empereur paraît pris désormais. Dégoûté de l'Impératrice, amoureux par tempérament et par imagination, il lui faudra toujours des maîtresses et des favoris. Ces espèces d'êtres peuvent seuls approcher et dominer un homme qui veut être tyran pour tout le monde et qui n'est esclave que de ses seuls caprices.

il fut remplacé par M. de Becklechew qui, dans le courant de février, a eu sa démission, et M. d'Obolianinow a été son successeur. C'est le quatrième procureur général depuis le règne de Paul Ier. Le procureur général est le ministre de l'Intérieur.

[1] Des nouvelles plus récentes m'ont appris que l'Empereur s'est retiré cet été à Pavlovsk, où il vit entièrement séparé de la Cour et des ministres étrangers. La princesse Gagarin et son mari s'y trouvent ; et leur mariage n'a apporté aucun changement dans les relations de l'Empereur avec elle.

Il est tellement imbu de l'idée de son autorité que tout ce qui peut à ses yeux en retracer l'exercice ne saurait être porté trop loin. Aussi multiplie-t-il les cérémonies, les solennités où il paraît en public revêtu de tout l'éclat de la majesté impériale, la couronne sur la tête et entouré d'une cour magnifique et servilement respectueuse.

A chaque instant, on renouvelle les ordonnances pour que, lorsque l'Empereur ou quelqu'un de la famille impériale paraît dans Pétersbourg on leur rende les honneurs qui leur sont dus. Quand il passe dans les rues de cette capitale, tout s'arrête, tout est immobile, excepté ceux qui se précipitent de voiture, quelque temps qu'il fasse, pour le saluer quand il paraît. Des officiers de police l'accompagnent toujours et partout pour faire arrêter ceux qui ne sont pas assez prompts ou qui négligent de rendre les marques de respect ordonnées. Le rang, le sexe, l'âge n'apportent aucune exception à cette règle.

La moindre chose peut lui paraître une atteinte portée à sa dignité ou une conjuration contre sa personne. Un jour il n'entendit point un factionnaire crier aux armes quand il parut; il crut que cela cachait quelque complot et en fit des reproches sanglants au Grand-Duc dont le régiment était de garde. Celui-ci, depuis ce temps, plaça aux postes où l'Empereur passait le plus souvent et sous ses fenêtres des hommes à voix de stentor et qui jettent des cris épouvantables aux heures marquées pour ces sortes de signaux.

Une autre fois deux officiers manquaient à un corps de garde de Pétersbourg parce qu'ils étaient malades; il soupçonna quelque dessein caché et voulut renvoyer tout le régiment; cela entraîna une explication extrêmement vive entre lui et le grand-duc Alexandre qui, pour cette fois, perdit toute patience et eut la fièvre pendant trois jours de l'agitation que cela lui donna. Pendant que j'étais à Pétersbourg, il a cassé le prince Boris-Gallitzin et chassé le régiment des gardes à cheval parce qu'un soldat avait une culotte plus jaune et un sabre plus recourbé que les autres.

Souvent il arrive comme la foudre, dans un simple traîneau, sans rien qui l'annonce au loin, et les officiers des corps de garde qui n'ont pas eu le bonheur de l'apercevoir et de faire prendre les armes à leurs troupes sont cassés ou punis. Aussi ces malheureux sont-ils à la découverte tout le long du jour pour prévenir toute surprise.

Aux parades, l'Empereur déploie une sévérité extrême. Avant qu'il eût été malade à Gatschina, il y avait parade, quelque temps, quelque froid qu'il fît. Ces parades durent quelquefois deux heures. Il n'est pas rare de le voir frapper des officiers avec la canne, d'en voir dégrader d'autres. Une fois, à Gatschina, il donna au Grand-Duc l'in-

concevable commission d'appliquer vingt-cinq coups de bâton à deux grenadiers dont il était mécontent.

L'Empereur s'occupe beaucoup des détails militaires et de la police. Il se lève tous les matins avant six heures. A six heures, M. de Fahlen, le gouverneur de la ville, vient chez lui. Il lui fait son rapport sur tout ce qui est entré et sorti, sur les personnes que l'Empereur regarde comme suspectes ou qui lui déplaisent et sur leurs relations sociales.

Le comte Rostopsine vient à sept heures et il lui apporte le portefeuille des Affaires étrangères et les expéditions prêtes à être signées. Il prend alors les ordres de l'Empereur relativement aux autres expéditions à faire. A neuf heures, l'Empereur va à la parade et s'occupe des affaires militaires. Ensuite, il se promène presque toujours avec le comte Kutaïçoff, va voir sa maîtresse avant le dîner, se promène de nouveau immédiatement après la table, retourne ensuite chez sa maîtresse, va à six heures chez l'Impératrice, à sept heures au spectacle, soupe à neuf heures et se retire à dix heures.

Il s'occupe beaucoup des détails militaires. Les gazettes de Pétersbourg sont chaque fois remplies d'une liste innombrable d'officiers placés ou déplacés ; on en compte plus de quinze mille dans toute l'armée.

Depuis que tant de raisons de mécontentement ont agité sa raison et altéré ses sentiments, tout lui est devenu suspect. Les rassemblements les plus innocents, les plus naturels, attirent son attention et souvent sa disgrâce. Aussi les Russes se tiennent-ils entièrement isolés et ne vivent plus qu'en famille. L'Empereur, ayant vu un certain nombre de voitures à la porte d'une boutique anglaise très achalandée, ordonna à M. de Fahlen de surveiller les rassemblements qui pouvaient y avoir au détriment de l'État.

Pétersbourg jadis si brillant, si animé, est aujourd'hui morne et plongé dans une profonde stupeur. A chaque instant, on apprend que tel ou tel a été exilé, cassé, renvoyé, emprisonné, et cela pour des causes le plus souvent inconnues. Tout ce qui tient aux gens qui lui déplaisent est successivement écarté. Ainsi la princesse Dolgorovki a été renvoyée à cause de M. de Cobenzl, et aujourd'hui tout ce qui approche cet ambassadeur s'expose à une disgrâce certaine. Le grand-duc Constantin, par ses délations, ses tracasseries continuelles, contribue encore à diviser les esprits. Ce prince méchant, mal disant et mal pensant, est le fléau de sa famille. L'Empereur même, engoué momentanément de lui, l'apprécie aujourd'hui et lui a retiré toute sa confiance.

D'après ce tableau trop fidèle, on concevra combien l'existence dans l'intérieur du palais doit être pénible et douloureuse ; les sœurs, les frères osent à peine se voir et se parler. On hasarde encore moins d'écrire. En effet, il ne s'écrit pas une lettre à Pétersbourg qui ne soit lue et souvent mal interprétée. Les Grandes-Duchesses même ne sont pas à l'abri de cette gênante inquisition. Chargé d'une lettre de Mme la princesse héréditaire de Baden pour sa fille, la grande-duchesse Élisabeth, il m'a fallu prendre les plus grandes précautions pour la lui faire parvenir, et elle n'a jamais osé m'en parler. Cependant l'Empereur a de l'agrément dans l'esprit, le propos saillant, et même un genre de gaieté qui entre hommes se met au-dessus des scrupules. On dit qu'autrefois son intérieur était fort heureux. Il est sûr que ses enfants, les filles surtout, ont eu une éducation très soignée, qui fait également honneur à la surveillance de l'Impératrice.

Aujourd'hui, cette douce intimité n'existe plus et un des motifs pour lesquels la grande-duchesse Constantin a été à Czarskoé-Sélo a été de la séparer de sa sœur, la grande-duchesse Élisabeth. En public, l'Empereur est singulièrement compassé dans sa démarche et dans ses manières. Il s'imagine qu'un Empereur ne doit ni marcher, ni s'asseoir, ni regarder, ni parler comme un autre homme. En public, sa conversation a toujours un certain apprêt ; il est très poli et même confiant jusqu'à la témérité envers des gens qu'il voit pour la première fois. Il a souvent confié à des étrangers, qui n'avaient nul titre pour s'entretenir avec lui d'affaires politiques, les résolutions les plus importantes. Ceci entraîne de très graves inconvénients.

A sa Cour, tout se passe avec une étiquette très rigoureuse. L'ensemble a de la majesté, et c'est ce que l'Empereur recherche surtout. Il faut être très fort sur ses gardes dans les bals et dans les cercles et faire attention de ne pas lui tourner le dos. Un jour, il a chassé deux chambellans du duc de Wurtemberg parce que le prince Ferdinand, qui ne l'avait pas vu rentrer dans l'appartement et qui priait une dame à danser, avait le dos tourné du côté de l'Empereur.

Tant de singularité, de violence, l'exercice abusif d'un pouvoir si arbitraire font nécessairement prévoir et même désirer une révolution. Elle aurait déjà eu lieu, si le grand-duc Alexandre avait un caractère moins doux et moins soumis. Ce prince est généralement aimé. S'il disait un mot, s'il faisait un mouvement, son père serait perdu. Mais sa moralité est la garantie la plus sûre de la durée de l'autorité de l'Empereur. D'ailleurs, il n'a autour de lui aucun homme de tête. Le comte de Tolstoï, son Grand Maréchal, est un imbécile ; et parmi les gens attachés à la fortune de l'Empereur, et qui se sont faits ennemis

du Grand-Duc, il y en a de très adroits, tels que Kutaïçoff et Rostopsine.

Ce dernier a offensé directement le Grand-Duc dans une affaire qui concernait le comte Gallovin, ami intime de Rostopsine. Je ne m'étends point sur ce qui concerne ce ministre, M. de Subrer ayant, dans son mémoire sur la Russie, donné à son égard des détails suffisants et exacts, j'ajouterai seulement que le comte de Rostopsine, de concert avec ses amis Gallovin et Gourief, est un grand antagoniste de la coalition et du système de coopération avec l'Autriche, que dénué de connaissances réelles en politique, il porte dans les affaires l'esprit de sarcasme et de prévention qui le domine, que par là il a plu à l'Empereur, que son idée est que la Russie doit ne se mêler en rien de ce que fait l'Europe et se contenter de se faire respecter de ses voisins. Il oublie les traités qu'il a signés, les engagements qu'il a pris. Ces choses-là ne lui font pas faire la dépense d'une réflexion. Le maintien de son crédit personnel, l'augmentation de sa fortune, voilà ce qui l'occupe. Plus les temps iront, plus il sera difficile de se maintenir auprès d'un volcan comme l'Empereur. Aussi, je suis porté à croire qu'il se ménagera, s'il le peut, une occasion de retraite honorable pour éviter d'être culbuté par un orage inévitable à la longue.

Le comte Panine, au contraire, est un homme systématique, plein d'honneur, de délicatesse et de probité, qui, sous un abord froid, cache l'esprit et le caractère les plus aimables. Il voit avec un profond chagrin la Russie perdre sa considération et son crédit, violer ses engagements, exposer ses alliés les plus fidèles et marcher par secousses au milieu des événements qui exigeraient le plus de suite et de système.

Le comte Panine est partisan de la coalition et aussi du système d'union avec la Prusse. Comme il est très grand travailleur et qu'il a des connaissances réelles, une probité à toute épreuve et une grande considération personnelle, il a une sorte de crédit passif dont les effets peuvent s'étendre sur les objets de détail relatifs à son département. Du reste, il n'approche point l'Empereur et toutes les affaires passent par le comte Rostopsine.

Je ne connais point le nouveau procureur général Obolianinow, qui a succédé à Beklechew; c'est le quatrième depuis le règne actuel. C'est un parvenu qui, dit-on, n'est pas sans mérite.

Je m'en réfère au mémoire de Subrer pour ce qui concerne Wassiliew, le Grand Trésorier de l'Empire, successeur du comte Samoïlow.

Le prince Gagarin, beau-père de la favorite, est ministre du commerce. C'est un homme qui a, dit-on, des vues sages et des connais-

sances réelles. Il vient de faire établir un nouveau tarif pour les douanes et de supprimer le dernier qui était construit en dépit de toute raison et de toute connaissance des vrais intérêts de la Russie.

Il a aussi déterminé l'ouverture du port de Revel pour les importations. Cette mesure a l'avantage de donner de l'activité à une partie de la Livonie qui en manquait, et facilite aussi le concours des vaisseaux étrangers, le port de Revel étant d'un abord beaucoup plus facile que ceux de Pétersbourg et de Riga, les deux seuls qui fussent ouverts aux importations étrangères.

Dans l'intérieur de la Cour même, le grand-maréchal Narischkin n'est pas sans influence. Il a une grande habitude de l'Empereur, la faculté de l'approcher à tout instant, cette souplesse extérieure que donne la bassesse du caractère et n'a rien qui puisse effaroucher ni le maître, ni les favoris.

L'Empereur distingue dans ce moment-ci le vieux comte Stroganow, mais celui-là ne jouera jamais que le rôle de courtisan. Les Kuchelew, les Kuturow ne sont point sans crédit, et il y a encore quelques familles qui, par le nombre des membres qui les composent et la multiplicité de leurs relations, attirent sur elles de nombreuses faveurs.

Parmi les ministres étrangers, aucun ne jouit aujourd'hui d'un crédit marquant. Le duc de Serra Capriola, ministre de Naples, est celui dont les négociations ont été en dernier lieu les plus heureuses. C'est un homme adroit, obligeant, qui connaît parfaitement le terrain et qui est de très bon conseil. Son mariage avec une princesse Wiesewski lui a ménagé, dans le pays, des relations dont il a tiré parti, et sa maison est agréable et le seul point de réunion existant aujourd'hui pour les étrangers.

Le chevalier Withworth, qui a succédé à M. Fitzherbert, successeur de lord Malmesbury, a joui de la plus grande faveur chez l'Empereur. L'expédition de Hollande et la marche des affaires politiques la lui ont fait perdre. C'est un homme de l'extérieur le plus aimable et le plus avantageux, franc et généreux et avec lequel il ne peut être qu'agréable de traiter, quand on a su lui inspirer de la confiance. Ce ministre a quitté la Russie après avoir encouru une disgrâce à peu près semblable à celle du comte Cobenzl. Lui et le capitaine Popham sont partis sans prendre congé, et actuellement il n'y a pas à Pétersbourg un seul agent diplomatique anglais.

L'ambassadeur de Suède baron de Stedingk est un homme excellent et qui jouit d'une réputation parfaite, mais qui n'a point de crédit. Il tient très bonne maison, quoique sa fortune soit dérangée.

Le baron de Blome, ministre de Danemark, avait trouvé moyen d'être assez bien avec l'Empereur dans les derniers temps; mais le dégoût de tout ce qui se passe à Pétersbourg lui a fait prendre le parti de demander sa retraite et elle aura lieu cet été. Son neveu, Othon de Blome, restera comme chargé d'affaires. Le baron de Blome, l'oncle, est un homme très sage et d'un caractère véritablement aimable et précieux. Il a été remplacé par le baron de Ronsenkranz, ministre danois à Berlin, qui n'a accepté le poste de Pétersbourg que temporairement et à des conditions très avantageuses. Le baron de Rosenkranz est un homme aimable, actif et plein de qualités essentielles et estimables. Le baron de Blome quitte pour toujours la carrière. Il a été très longtemps ministre de Danemark à Paris et en a rapporté l'urbanité qui caractérisait cette capitale.

Je ne dis rien du comte Cobenzl dont il a déjà suffisamment été question, ni du chevalier de Hoste, ministre du Portugal, à qui l'Empereur n'a jamais parlé depuis son avènement au trône.

En général, le corps diplomatique est très bien composé; mais la manière inconcevable dont on le traite, la violation continuelle des premiers principes du droit des gens qu'on exerce à son égard, jusqu'à refuser des passeports pour des courriers, interdire la communication avec tel de leurs collègues qui déplaît ou les faire conduire aux frontières de Russie comme des conspirateurs; le peu d'égards qu'on a pour lui à la Cour où, pendant tout cet hiver, on l'a fait venir sans que jamais l'Empereur ait paru au cercle, comme cela a été constamment l'usage; tant de dégoûts, l'impossibilité où il est de communiquer avec les Russes dont toutes les portes sont fermées, finiront par rendre le séjour de Pétersbourg insupportable aux ministres étrangers et entraîneront peut-être même quelque résolution unanime tendant à faire changer ou cesser cet état de choses actuel.

La retraite de l'Empereur à Pavlovsk débarrasse pour cet été le corps diplomatique de la gêne qui, l'an dernier, lui était imposée. Alors il était obligé d'aller à tout instant en gala à de très grandes distances assister à des cérémonies qui se répétaient sans cesse. L'isolement auquel l'Empereur se condamne dans ce moment le met à l'abri de cet embarras, mais il est impossible de calculer combien cela durera. (Ratisbonne, 1er août 1800.)

*(A suivre.)*

# COMPTES RENDUS

**France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale,** par Jean Darcy. *L'affaire de Madagascar*. Librairie académique. Perrin. 1908.

Notre expansion coloniale a toujours excité la jalousie de l'Angleterre, et celle-ci cherche depuis des siècles, soit à nous devancer, soit à nous supplanter dans nos établissements exotiques. M. Darcy, qui suivait d'un œil attentif le développement de la France d'outremer, a rencontré cette ingérence d'une manière si constante, qu'il n'a pas hésité à en faire le pivot de notre histoire coloniale. Sous ce titre : *France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale en Afrique*, il publiait en 1906 un premier volume, relatant la lutte que les Anglais ont menée contre nous sur le continent noir. D'autres volumes devaient paraître retraçant la même compétition en Asie, en Amérique, en Océanie. Hélas ! la plume est tombée des mains de l'historien comme il achevait la première partie de son ouvrage, et « l'Affaire de Madagascar » clôt brusquement une série de travaux aussi intéressants par leur objet que par leur documentation abondante et précise.

La sanglante expédition de Madagascar (1895) est encore dans toutes les mémoires. Certes, M. Darcy n'appartient pas à ces singuliers Français qui disent avec le général Sébastiani que nous possédons des colonies « au grand détriment de notre prospérité agricole, commerciale et industrielle » ; mais il montre qu'une politique énergique et suivie eût épargné la vie des dix mille hommes qui périrent dans l'île malgache. Si les avantages que présente la possession de Madagascar se restreignent aujourd'hui à des intérêts privés, n'oublions pas quelle était l'importance de cette île comme point stratégique, avant qu'on eût percé l'isthme de Suez. Madagascar commandait alors la route des Indes et offrait aux navires, avec les Seychelles, la Réunion, et l'Ile de France, les seuls ports de relâche qu'ils pussent trouver pendant une traversée de six mois. Aussi ces îles excitèrent-elles de tout temps la convoitise des nations européennes. Vers le commencement du dix-huitième siècle, la France s'établit aux Seychelles, à la Réunion et à l'Ile de France ; elle fit même de cette dernière un centre de commerce et de population extrêmement prospère. Survinrent les guerres de la Révolution et de l'Empire qui, en portant ailleurs l'effet de nos armes, laissaient notre domaine colonial à la merci des Anglais. Ceux-ci s'emparèrent bientôt de toutes nos possessions dans la mer des Indes, et le traité de Paris (30 mai 1814) confirma le fait accompli. On nous rétrocéda cependant la Réunion. Quant à Madagascar, aucun article ne mentionnait le sort futur des établissements que nous y entretenions. C'est alors que la politique anglaise entre en scène : pendant quatre-vingts ans nous la verrons discuter âprement nos droits sur le royaume d'Emyrne, et opposer son imperturbable tactique à notre mobile diplomatie qui change d'idée directrice avec chaque nouveau ministre.

On sait que le mode de colonisation de l'Angleterre consiste à jeter en avant une foule d'éclaireurs : pasteurs, commerçants, courtiers, et à ne point paraître officiellement avant que le pays soit anglicisé dans son administration, son négoce, son industrie. Les Anglais maintiennent l'igno-

rance et la barbarie là où ces vices peuvent aider à leur prestige, et luttent contre la colonisation étrangère en dénonçant au monde avec une indignation vertueuse les crimes de lèse-nation et de lèse-liberté dont tous les peuples à l'exception d'eux-mêmes se rendent coupables. Telle fut leur tactique contre nous en Algérie, contre les Allemands dans le Sud-Ouest et l'Est africains. Aujourd'hui encore, ils combattent de la même manière les Belges au Congo. Mensonges, calomnies, alliances et compromissions immorales, tout leur est bon pour se débarrasser d'un rival incommode et l'on peut dire d'eux ce que Montesquieu écrivait jadis des Romains : « Quand quelque prince ou quelque peuple s'était soustrait à l'obéissance de son souverain, ils lui accordaient d'abord le titre d'allié du peuple romain, et par là ils le rendaient sacré et inviolable, de manière qu'il n'y avait pas de roi, quelque grand qu'il fût, qui pût un moment être sûr de ses sujets ni même de sa famille. »

Mais la rivalité franco-anglaise à Madagascar offre cela de particulier que jamais l'Angleterre ne désira l'île pour elle-même. Elle voulait seulement nous en éloigner. Nous allons voir par quels moyens tantôt astucieux tantôt comminatoires, le Foreign-Office, aidé par toute la légion des prédicants, mena la campagne.

L'une des clauses du traité de 1814 obligeait l'Angleterre à nous restituer les comptoirs, pêcheries et établissements que nous possédions au 1er janvier 1792 dans les mers d'Afrique, à l'exception des îles que nous avons mentionnées. Sir Robert Farguha, gouverneur de l'Ile de France, ouvrit les hostilités en déclarant que Madagascar appartenait à l'Angleterre en tant que dépendance de l'Ile de France, à peu près comme on pourrait soutenir que la France appartient à l'Angleterre en tant que dépendance de l'île de Wight ! La prétention ayant été accueillie comme elle le méritait, il assura qu'il ne trouvait nulle part trace de l'occupation de la France en 1792. Puis, il changea de tactique, et fit alliance avec Radama, roi de Tananarive, contre Jean René, roi de l'autre moitié de l'île et ami des Français. Il ne lui fut pas difficile à coup de flatteries, de promesses et de présents, d'insuffler à son nouvel ami des prétentions sur toute l'île, et après l'avoir aidé à battre Jean René, il le reconnut pour roi indépendant de l'île entière. Une alliance perpétuelle était conclue entre Radama et l'Angleterre qui lui assurait de la poudre, des armes et de l'argent (1817).

Le tour était bien joué. Puissance autonome, Madagascar ne pouvait plus appartenir à la France.

Celle-ci pourtant reprit peu à peu ses anciens postes dans l'île malgache, tandis qu'un copieux échange de notes s'engageait entre les cabinets de Londres et de Paris. Mais bientôt les Hovas, encadrés d'officiers anglais, nous reprennent Sainte-Marie, ainsi que la rade de Tintingue, et jusqu'en 1825, toutes nos protestations sont inutiles.

La mort de Radama, survenue à cette époque et le départ de Farguha, semblèrent propices au gouvernement français pour envoyer contre Ranavalo, qui succédait à Radama, trois bâtiments montés par 330 hommes. Tamatave est bombardé et occupé victorieusement par nos soldats, mais après l'échec malheureux de Foulepointe, la fièvre décime nos troupes, et le commandant Gourbeyre, découragé, demande son rappel.

Le gouvernement de Louis-Philippe, peu porté aux expéditions coloniales, arrêta définitivement ce qu'il appelait « le cours des sacrifices ». Les

quinze années qui suivirent marquèrent, avec notre disparition complète de l'île, un redoublement de cruauté de la part de Ranavalo. Elle extermina tous ceux de ses sujets qui jadis nous avaient favorisés, chassa les missionnaires français et protestants, et édicta une loi qui déclarait les étrangers habitants l'île soumis à la juridiction du pays, c'est-à-dire exposés à subir la corvée, l'esclavage et même l'horrible épreuve du poison. Poussés à bout par ces mesures vexatoires, les gouvernements français et anglais s'entendirent pour bombarder Tamatave. Mais l'assaut des troupes combinées ayant été repoussé, l'Angleterre désavoua son commandant, paya 75 000 francs à Ranavalo, et rejeta sur les Français l'odieux de l'agression. Ainsi, les Anglais préparaient habilement les voies à un accommodement (1845). Quelques années plus tard un cadeau de 50 000 francs, glissé par eux dans la main du favori de la Reine, faisait rapporter les mesures vexatoires prises contre leurs nationaux.

C'est alors que deux Français entrent en scène, MM. Laborde et Lambert, auxquels nous devons, sans aucun doute, d'être aujourd'hui à Madagascar. Le premier, qui était parti d'Auch pour chercher fortune aux Mascareignes, fut jeté sur la côte d'Emyrne par un naufrage, réduit en esclavage et présenté à Ranavalo, qui ne tarda pas, semble-t-il, à lui accorder ses faveurs. Toutes les relations se trouvaient alors rompues entre Madagascar et l'Europe. Aussi la reine accepta-t elle volontiers l'offre que lui faisait M. Laborde d'installer dans l'île des fabriques d'armes, de sucre, de rhum, de faïence, ainsi que de tirer parti des richesses de la terre malgache. Bientôt M. Laborde devient l'homme indispensable de Ranavalo, et, en 1855, il s'adjoint le concours d'un autre Français établi à Maurice, M. Lambert. Tous deux s'emploient alors à gagner le prince héritier Rakoto, qui promet de leur concéder le monopole de l'exploitation des mines et des forêts, sous la direction du gouvernement français (1855) ; mais la France, pressentie, craint de susceptibiliser l'Angleterre dont elle a besoin en Crimée, et refuse le présent qu'on lui offre. Plus habile, lord Clarendon qui a eu vent du projet de M. Laborde, met tout en œuvre pour reprendre son influence à la cour d'Emyrne et il envoie à Madagascar le Révérend Ellis, de la London Society, personnage qui devenait, suivant les besoins de la cause, missionnaire, négociant et agent secret. Six mois après son arrivée (1857), MM. Lambert et Laborde étaient expulsés, Rakoto emprisonné, et une terrible persécution s'abattait sur les chrétiens. Sans doute M. Ellis n'avait point prévu les effets de son zèle, puisque lui et les prédicants de la London Society ne furent pas épargnés dans la bagarre ; mais M. Darcy remarque avec justesse que « l'un des premiers, il fit l'application du principe cher à l'Angleterre qui consiste à plonger un peuple dans la barbarie plutôt que de laisser un concurrent bénéficier de sa régénération sociale et économique ». Lambert et Ranavalo, en détruisant les espérances du vieux parti hova, réveillaient les nôtres. Le nouveau roi Rakoto rappela MM. Laborde et Lambert, et les autorisa à créer une grande compagnie qui devait exploiter toutes les richesses de l'île. Le moment était propice pour établir notre protectorat et certes les intrigues que fomentaient les mécontents et derrière eux les membres de la London Society eussent été déjouées à jamais, si notre gouvernement avait soutenu Radama dans la voie des réformes et du progrès. Malheureusement, Napoléon, toujours hypnotisé par son rêve de politique franco-anglaise, se contenta de reconnaître Rakoto pour roi de

Madagascar, « sous réserve des droits de la France », formule ambiguë qui ne donnait au faible monarque aucune garantie de secours et ne nous conférait à nous-mêmes aucun avantage. Ballotté entre le parti de la réforme et celui du statu quo, Rakoto ne sut où donner de la tête et mourut assassiné.

Cette révolte, que les historiens anglais nous présentent comme spontanée, fut en grande partie l'œuvre d'Ellis et des prédicants qui inondaient le pays. Les articles de leurs journaux en font foi, ainsi que l'aveu formel de Rainilaiarivony, chef du complot. Au reste la mort de Radama servait admirablement leurs intérêts, puisqu'elle détruisait toute notre influence. Tandis que nous abandonnions l'île où nous ne devions rentrer qu'en 1882, trois missions protestantes, établies à Madagascar, s'efforçaient moins de convertir les indigènes au christianisme que de les éloigner à jamais de nous. Ces précieux auxiliaires de la politique anglaise, que l'on retrouve partout où colonise la Mère-Patrie, faisaient à Madagascar leur besogne habituelle. Vivant grassement eux-mêmes, ils laissaient leurs néophytes croupir dans l'ignorance et dans le vice et accommodaient tant bien que mal le christianisme avec l'idolâtrie régnante pour s'attirer des adeptes. Rainilaiarivony était le pape de cette nouvelle religion qui ne laissait pas que de préoccuper les chefs de l'Église anglicane, car le primat d'Angleterre fit plusieurs démarches auprès de lord Granville, afin de placer ces singuliers apôtres sous une juridiction régulière. Mais toujours le chef du Foreign-Office s'y refusa ; ce qui prouve amplement les services que la London Society rendait au pouvoir civil, services que M. Lemyre de Vilers qualifie ainsi : « Les prédicants se sont faits les associés et les complices des Hovas... L'évangélisation n'est pour eux qu'un métier... Ils ne se préoccupent en rien de leur véritable tâche et ne songent qu'à se mêler des affaires de l'État. »

Tels sont les ennemis que nous trouvâmes devant nous en 1878, quand la mort de M. Laborde fit surgir l'épineuse question de la succession. Rendu de plus en plus arrogant par les atermoiements de la France, le gouvernement hova déclarait au mépris du traité de 1868, traité qui réglait la situation des Français dans l'île, que la terre à Madagascar était inaliénable. Toute la légion des prédicants appuyait cette prétention inadmissible. Ils allèrent même plus loin. Sous prétexte de prêcher une mission, ils rendirent visiter à certains chefs sakalaves du nord-ouest de l'île, qui jouissaient de notre protection, leur vantèrent la puissance de Ranavalo, en rabaissant la nôtre, et obtinrent que le pavillon français fût remplacé par le pavillon malgache, tandis que les chefs faisaient soumission à Ranavalo III. La mesure était comble. Aussi, M. de Freycinet, malgré son peu de goût pour les expéditions coloniales, se décida-t-il à rompre toutes relations avec les Hovas et à envoyer un croiseur dans la mer des Indes. Nos pavillons furent replacés sans que les Hovas opposassent aucune résistance. Bientôt même, ils manifestèrent le désir de négocier.

Mais le Foreign-Office veillait. En juillet 1882, lord Granville demande à M. de Freycinet des explications sur notre attitude à Madagascar. M. Duclerc, qui a succédé à M. de Freycinet, répond avec beaucoup de fermeté et maintient nos droits. Là-dessus les envoyés de Ranavalo arrivent à Paris et, trouvant M. Duclerc intraitable sur la question du droit de propriété, ils décampent nuitamment pour Londres où ils sont reçus à bras ouverts.

L'honneur de M. Duclerc fut de repousser l'offre de médiation du gouvernement britannique, en soulignant malicieusement l'étrangeté du procédé, et d'exiger purement et simplement l'exécution du traité conclu avec les Malgaches. Le ministère Fallières et celui de J. Ferry (1883) insistèrent successivement dans le même sens. Le 15 février 1883, une escadre forte de sept bâtiments et commandée par l'amiral Pierre partait de Toulon.

Si rapide avait été notre action que Londres ne put protester qu'après coup. Au reste l'amiral Pierre était à peine apparu dans les eaux de Tamatave, que plusieurs incidents surgirent entre les représentants des deux puissances rivales. Loin de respecter le blocus que l'amiral avait établi autour de l'île, le croiseur anglais *Dryad* s'évertuait à multiplier les rapports avec la terre ferme, d'où plaintes de l'amiral au Foreign-Office. Puis vint l'emprisonnement du pasteur Shaw. Ce personnage hybride, qui était en même temps pasteur, pharmacien et cabaretier, fut accusé d'avoir empoisonné des soldats français en mélangeant au vin plusieurs de ses drogues, et retenu prisonnier pendant cinquante-quatre jours, puis relâché faute de preuves. Cet incident, grossi et dénaturé à Londres, y produisit un tapage énorme. Sur ces entrefaites, l'amiral Pierre mourut et fut remplacé par l'amiral Galiber, qui pendant dix-huit mois maintint dans l'île l'état de blocus. Cette longue persévérance porta ses fruits : mais au moment où Ranavalo capitulait, le ministère Ferry cédait la place au ministère Brisson qui, pressé de liquider la situation, ne tira de nos succès aucun avantage sérieux. Le traité conclu alors (nov. 1885) équivalait bien à un protectorat secret ; mais la défense à notre Résident de s'immiscer dans les questions intérieures de l'État, et l'abandon des deux motifs pour lesquels nous avions fait la guerre — droit d'acquérir des territoires et maintient de notre protectorat officiel dans le sud-ouest de l'île — accusaient une reculade dont les Anglais furent les premiers à se réjouir. Malheureusement pour eux, M. Lemyre de Vilers, notre premier résident à Madagascar, comprit qu'il devait garder à tout prix les quelques privilèges que nous conférait le traité et dont le principal était la conduite des affaires étrangères dans l'île. En arrivant à Tananarive, il trouva la situation compliquée par une note que nos plénipotentiaires avaient eu la légèreté de signer et que les Hovas annexaient de ce chef à la lettre du traité. Cette note, qui réduisait encore les quelques satisfactions que nous obtenions des vaincus, ne reçut point la ratification du gouvernement français, mais les Hovas la maintinrent. De son côté M. de Freycinet commit une grave imprudence. En notifiant le traité aux puissances, (27 décembre 1885) il concluait cette phrase équivoque : « Le traité ne change rien aux conventions actuellement existantes entre le gouvernement hova et les autres États. » L'Angleterre saisit au bond l'occasion de prolonger la querelle et pendant dix années encore, nous la verrons lutter pied à pied pour nous retirer le droit des exequatur. La London Society, pendant toute cette campagne se montra l'auxiliaire merveilleuse du cabinet anglais. Les prédicants avaient fini par circonvenir l'homme tout-puissant à Madagascar, Rainilaiarivony, premier ministre du royaume, commandant en chef de l'armée malgache, époux successif des trois dernières reines, et grand-prêtre du néo-christianisme fondé sous les auspices des missionnaires. Cet homme ignorant, fourbe, cruel, mais d'une surprenante habileté, prodiguait à tous les étrangers sauf aux Français les concessions et les privilèges. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les innombrables

entreprises financières, plus ou moins véreuses, qui se formèrent sous l'œil indulgent et même parfois avec la participation des missionnaires. Willoughby, généralissime des troupes malgaches, fut accusé et convaincu d'un détournement de 500 000 francs; puis, sa condamnation purgée, il reprit le plus naturellement du monde le commandement de l'armée. Mais la tentative la plus curieuse contre l'influence française fut celle d'un groupe financier anglais, qui voulut obtenir du gouvernement hova l'emprunt de dix millions que le traité de 1882 les obligeait à nous payer. Il fallut toute la fermeté de M. Lemyre de Vilers pour faire échouer la spéculation dont tous les missionnaires du royaume s'étaient déclarés les champions; et l'Angleterre, furieuse de voir le Comptoir d'Escompte de Paris assumer la créance, nous chercha dès ce moment la querelle des exequatur.

Le traité de 1882 faisait de notre Résident l'intermédiaire obligé entre Madagascar et les nations étrangères, en sorte que les consuls ne pouvaient exercer régulièrement leur charge que munis de l'investiture du résident. Pour bien nous montrer qu'elle ne reconnaissait nullement notre nouvelle situation à Madagascar, l'Angleterre s'empressa d'y envoyer un conseil qui demanda directement l'exequatur à Rainilaiarivony, d'où représentations de M. Lemyre. La London Society, comprenant qu'elle jouait son va-tout et comptant sur les atermoiements habituels de notre politique, s'élança à corps perdu dans la mêlée, répandant par l'organe de ses journaux mille nouvelles attentatoires à notre prestige. Tantôt, c'était une escadre anglaise qui d'un moment à l'autre allait aborder, tantôt la rupture était consommée entre la France et l'Allemagne. Loin de se laisser intimider, M. Lemyre adressa au ministre malgache un ultimatum et Rainilaiarivony ayant laissé passer le délai fixé, toutes relations furent rompues entre la France et la cour d'Emyrne. Atterré, le premier ministre ne songea plus qu'à capituler : le 21 septembre 1887, les deux parties signèrent un accord portant que toutes les affaires politiques entre Madagascar et les nations étrangères seraient réglées par le résident français. En fait, M. Lemyre avait remporté une éclatante victoire dont on ne lui sut pas assez gré au quai d'Orsay, où la formule « affaires politiques » frappa comme restrictive des autres relations. Les fautes successives du capitaine Haggard devaient aplanir les dernières difficultés. Rainilaiarivony ayant envoyé aux consuls étrangers une note où il désavouait l'accord conclu avec nous, le consul anglais s'empressa de communiquer cette note à M. Lemyre pour jouir de son embarras, sur quoi M. Lemyre admonesta sévèrement le ministre hova qui, furieux contre son dénonciateur, brisa résolument avec lui. Notre Résident en profita pour ouvrir les yeux de Rainilaiarivony sur les agissements des Anglais. Maintenant que la Reine possédait l'île tout entière sous le protectorat de la France, les prédicants s'efforçaient de lui créer des embarras dans l'espoir que ses propres difficultés rejailliraient sur nous... Le rappel subit du capitaine Haggard à Londres et le départ de nombreux prédicants put faire croire que l'Angleterre s'avouait vaincue. Il n'en était rien cependant. Les missionnaires restés dans l'île continuaient contre nous une campagne acharnée, et de Londres partait la palinodie habituelle contre la traite des nègres, que soi-disant nous encouragions... M. Lemyre de Vilers retourna habilement l'accusation contre ceux qui la portaient, et prouva, dépêches en main, que le vice-consul

d'Angleterre à Tananarive, M. Pickersgill, avait maintes fois favorisé les marchands d'esclaves, ce qui, on le comprend, mit fin à la discussion.

Le départ de M. Lemyre en juin 1889 devait être fatal à notre influence. Les résidents qui lui succédèrent n'avaient ni sa connaissance des affaires, ni son autorité. De plus, leur situation était compliquée par la présence à Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Sainte-Marie, de gouverneurs civils ressortissant directement des colonies, d'où un manque d'unité complet dans la direction. Il n'y avait pas moins de quatre ministères pour gouverner simultanément — on voudrait dire harmonieusement — nos colonies dans la mer des Indes, et l'on peut penser si leurs agents respectifs contribuaient par de mutuelles défiances et des jalousies à l'anarchie administrative. M. Lemyre avait signalé les dangers de cette situation et préconisé la centralisation des pouvoirs. Son départ fut le signal d'une nouvelle et dernière révolte du parti anglo-malgache. Retombé sous l'influence des Anglais, Rainilaiarivony refusa de reconnaître notre protectorat et trompé par ses conseillers, qui lui représentaient l'Angleterre comme prête à lui porter secours, il se prépara à une lutte acharnée contre nous. M. Hanotaux manda alors M. Lemyre près de lui, et lui donna ordre de partir immédiatement pour Tananarive, muni d'un ultimatum. Il s'agissait d'imposer à la Reine, outre la ratification du traité de 1885, la présence à Madagascar des forces que nous jugerions nécessaires et notre contrôle sur son gouvernement intérieur. L'ultimatum ayant été repoussé le 27 octobre 1894, M. Lemyre amena son pavillon et quitta Tananarive. Surexcités par les appels enflammés de la London Society qui, d'une part, prêchaient la guerre sainte, et de l'autre, introduisaient dans l'île des armes et des munitions, les Hovas se croyaient invincibles. Les consuls anglais entretenaient le premier ministre dans ces illusions. Elles ne furent pas de longue durée. A la fin de mars 1895, nos troupes s'embarquaient pour Madagascar. Nous ne rappellerons ni les fautes ni les malheurs de cette expédition. Nos soldats, jeunes et inexpérimentés, périrent en masse, victimes du climat, et ce ne fut que le 30 septembre que le général Duchesne entra à Tananarive en vainqueur. La Reine accepta les conditions que lui dictait la France. Son premier ministre fut déposé et envoyé en Algérie où il mourut, maudissant les Anglais et refusant les secours du clergyman qui venait l'assister, sans vouloir comprendre qu'il ne faisait pas partie de la London Society. Madagascar devenait officiellement colonie française.

Les Anglais ne pouvaient plus rien contre le fait accompli. Au reste, par le traité de 1890, « l'un des monuments les plus néfastes de notre histoire coloniale » ils reconnaissaient la validité de notre établissement à Madagascar et se soumettaient à la condition des exequatur. Mais cette reconnaissance tardive compensait mal les immenses avantages que nous leur concédions en Afrique. Lord Salisbury ne put s'empêcher de le faire remarquer avec orgueil à la Chambre des Lords; sur quoi, M. Darcy ajoute finement, — et sa remarque peut servir de moralité à notre étude : « Par ces temps d'entente cordiale, gardons-nous d'oublier la satisfaction narquoise avec laquelle nos voisins ont souvent mis leur signature à côté de celle de nos ministres. »

M.-A. DE PITTEURS HIEGAERTS.

**Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France,** par Louis Davillé, docteur ès lettres, Paris, F. Alcan, 1909, in-8°.

Un brillant élève de l'Université de Nancy vient de publier sur Charles III, duc de Lorraine, un livre très curieux plein de recherches érudites. L'auteur, très au courant de toutes les sources historiques, n'ayant négligé aucune pièce locale pouvant lui fournir quelque information, donne vraiment sur son sujet des documents si nouveaux et si nombreux, qu'il serait difficile d'y rien ajouter.

L'ouvrage se présente sous la forme d'une thèse préconçue et non de l'histoire d'un personnage. Selon M. Louis Davillé, la vie de Charles III s'est dirigée vers un but unique, l'obtention pour lui ou son fils aîné de la couronne de France. Qu'une semblable pensée soit venue à un prince intelligent, remuant, très convaincu de sa valeur et de sa puissance : cela est possible, surtout dans un temps troublé, où bien des droits anciens s'écroulaient et où disparaissaient principes et traditions. Mais le projet fut-il sérieusement conçu, fit-il l'objet d'une prétention nettement posée ? Peut-on dire qu'en dépit de nombreuses démarches, le duc ait finalement échoué dans son entreprise ? C'est la question même qui est perpétuellement posée dans ces trois cents pages. Même en dehors de Nancy, il est intéressant de voir comment l'auteur y a répondu et quelles objections on pourrait lui faire.

Il est certain que peu de princes étaient aussi bien placés que le duc Charles de Lorraine pour exercer une influence sur les affaires de l'Europe au milieu du seizième siècle. De race royale, assurément très antique, il avait épousé la fille aînée de Henri II, Claude de France ; il était ainsi beau-frère de Philippe II, roi d'Espagne, beau-frère des trois derniers Valois, beau-frère du roi de Navarre, le futur Henri IV. Ses cousins de Guise tenaient en France, depuis Marie Stuart, une place importante ; le duc de Mercœur, un autre Lorrain, était duc de Bretagne, sa sœur Louise de Vaudémont avait épousé Henri III. Il avait avec l'Allemagne et l'Italie des relations et des parentés nombreuses ; et l'influence ne se mesurait pas alors à l'étendue des États et au nombre des soldats. De plus, le duc et la duchesse de Lorraine faisaient à la cour de France de longs séjours ; ils étaient très aimés de Catherine de Médicis ; leur fille aînée Christine ne quittait guère sa grand'mère qui l'avait élevée, qui lui avait constitué près d'elle une sorte de maison. Charles III pouvait marcher de pair avec tous les souverains de l'époque.

Comment M. Davillé présente-t-il la suite de ses arguments ? Il rappelle d'abord la tradition, renouvelée par beaucoup de généalogies, que la maison de Lorraine descendait directement de Charlemagne et que les Capétiens se trouvaient ainsi de quasi usurpateurs. Les livres qui établissent cette filiation sont connus : on les a édités plusieurs fois, et les auteurs faméliques trouvaient là un moyen facile de se faire bien voir des Guises et aussi des princes lorrains régnants.

*Si je voulais chanter ton ayeul Charlemaigne*, disait Ronsard. Après la poésie, la peinture, qui rappelait de si belles origines, était largement encouragée par le duc Charles. Mais tout cela était un peu théorique. La question de succession au trône ne se posa vraiment que lorsqu'il fut prouvé qu'Henri III

n'aurait pas d'enfants. L'ancien roi de Pologne était le fils préféré de Catherine de Médicis; il est certain qu'elle n'encouragea pas les prétentions que pouvait avoir le duc de Lorraine sur son trône. Elle se tourna évidemment vers les princes lorrains, quand il lui sembla nécessaire de défendre la foi catholique, que le roi abandonnait en s'alliant au roi de Navarre; mais ce ne fut que dans la dernière année de sa vie. Eut-elle jamais le projet de préparer pour son petit-fils Henri, marquis de Pont-à-Mousson, la succession de Henri III, dont rien ne faisait prévoir la fin prématurée? Aucun document ne l'indique; et l'on connaît seulement la disgrâce dans laquelle elle tomba après le renvoi des ministres qui avaient sa confiance, en 1588.

M. Davillé voudrait aussi établir l'origine lorraine de la Ligue, qu'il fait remonter à l'assemblée de Nancy en 1584 et surtout à celle de 1588, où fut résolue une attaque simultanée du duc Charles sur le duché de Bouillon et de Henri de Guise à Paris. Mais le Balafré, vainqueur aux Barricades, n'osa pas aller jusqu'au bout; et si le duc de Lorraine ne se réconcilia jamais avec Henri III après l'assassinat de Guise au château de Blois, s'il parla vaguement de son fils comme prétendant à l'assemblée de Chaumont; aux États-généraux de Paris, il ne posa jamais ouvertement sa candidature. Il y en avait beaucoup d'autres : celle de Mayenne, celle du jeune duc de Guise, celle des filles de Philippe II et d'Élisabeth de France, sans parler du roi officiel de la Ligue, le cardinal de Bourbon. Au reste, Charles III comprit bien vite qu'il n'y avait qu'à se réconcilier avec la France; car aussitôt après la conversion de Henri IV, il fit sa paix avec le prince de Bourbon à l'instigation de son gendre le grand-duc de Toscane et de sa fille Christine, pour laquelle Catherine de Médicis avait essayé tant de négociations matrimoniales avant de la caser dans sa propre famille.

La thèse d'une longue et persistante prétention du duc de Lorraine à la couronne de France semble donc assez contestable. En tout cas, elle ne se présenta jamais au grand jour; il n'y eut pas lieu de la combattre. Quelques historiens la soupçonnaient; et l'attitude du prince lorrain la rendit parfois vraisemblable.

Reste un merveilleux exposé des rapports du duc de Lorraine avec la France pendant les guerres de religion et de ses diverses interventions à main armée dans nos guerres civiles. Très catholique, très animé contre les protestants, particulièrement ceux d'Allemagne qui avaient plusieurs fois envahi ses États en venant en France, il avait l'ambition légitime de recueillir pour la Lorraine tous les avantages qui se présenteraient. De là ses démarches, ses intrigues, si l'on veut, sa politique, en un mot, que M. Davillé a très bien mis en relief et appuyé sur des témoignages historiques qu'il était impossible de relever plus exactement.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**Le Principe d'Équilibre et le concert Européen**, par M. Charles Dupuis, professeur à l'École des Sciences politiques, Paris, Perrin, 1909.

M. Charles Dupuis, dont les lecteurs de la Revue ont si souvent apprécié les « Chroniques Internationales » dans les « Annales des Sciences politiques », a étudié dans un livre absolument remarquable, le « Principe d'équilibre » et le « Concert Européen ».

Théoriquement c'est dans l'accord que l'équilibre doit être recherché, et

par des ententes qu'il peut être obtenu. Des faits récents et concrets dans le domaine international, dans le domaine diplomatique et politique, pourraient être cités, qui tendent à confirmer la théorie. Une idée nouvelle aussi se fait lentement jour, c'est l'arbitrage international, dont la grave affaire de Casablanca vient de donner un éclatant exemple. La Conférence de la Haye, les Alliances et les Ententes, les accords et les arbitrages, telles sont, dans leur expression moderne, les phases d'une évolution dont nous n'avons à rechercher ici ni la portée, ni les succès, ni les démentis.

M. Charles Dupuis a étudié la double idée de l'équilibre européen et du concert européen, de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras : *Longum ævi spatium!* Longue période où les conditions de l'action diplomatique et militaire ont revêtu des modalités bien différentes. Je ne vois pas en quoi est comparable l'Europe de Louis XIV et des guerres dynastiques et des guerres de dévolution, avec l'Europe de Napoléon, et la crise de la Révolution, avec l'Europe du Congrès de Vienne, avec l'Europe de M. de Bismarck. S'il fallait absolument opter, je dirais que notre temps, celui des Triples Alliances et des Triples Ententes, offre plutôt quelque rapport avec la période qu'on appelle en histoire diplomatique la période des Congrès : 1815-1840, période de *statu quo*, de paix sinon de repos; lassitude ou effroi de la guerre!

M. A. Tardieu publiait récemment un ouvrage dont nous avons dit, ici, le mérite et la valeur. Les lecteurs de la *Revue* n'ont point oublié « la recherche de l'équilibre » ce complet et poignant exposé de la résistance de la France à des visées qui tendaient sinon à la démembrer de nouveau, du moins à réduire sa situation européenne. L'étude de M. Charles Dupuis a, pour ainsi dire, repris et généralisé la question. Et de ce livre, au fond, la France encore est le sujet, j'allais écrire l'héroïne. C'est la France, ce sont ses légitimes ambitions, ses griefs, ses élans, ses générosités, ses caprices même parfois, ses conquêtes, ses résistances, qui en font l'intérêt.

Au moment où je trace ces lignes, on célèbre à Rome et à Paris, l'anniversaire de Solférino. L'Autriche, qui est aujourd'hui l'alliée de l'Italie, a annexé, cette année même du cinquantenaire de sa défaite, deux provinces.

C'est un appendice, si l'on veut, à un livre sur le principe d'équilibre. On ne peut dire que ce soit la conclusion.

F. DE S.-C.

---

**La Guerre et les Traités**, par M. le lieutenant R. Jacomet; préface de M. Léon Bourgeois, Paris, Ch. Lavauzelle, 1909.

M. le lieutenant Jacomet nous communique une excellente étude que nous avons eu un très grand plaisir à lire et dont nous apprécions la forme et le fond. Ce doit être une thèse, et certainement ce fut une thèse couronnée.

Il s'agit au fond de déterminer quel est l'effet de l'état de guerre sur les traités antérieurs existant entre les belligérans. M. Jacomet cite des décisions fort intéressantes, et en tire des règles auxquelles nous souscrivons volontiers. Comment la pensée ne lui est-elle pas venue d'examiner la question des chemins de fer — par rapport au droit civil privé — et certains points du règlement des dettes de l'État, question qui fait en ce moment même l'objet d'un intéressant débat entre l'Espagne et Cuba?

F. DE SAINT-CHARLES.

**Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther**, par André Meyer, Paris, P. Alcan, 1909, in-8°.

Un jeune normalien, enlevé prématurément à vingt-trois ans, est l'auteur de cette étude remarquable, que publie un de ses professeurs, M. Charles Andler, en y joignant une préface.

Le sujet est bien circonscrit : et la révolution, aussi politique que religieuse, opérée par Luther en Allemagne eut une telle influence sur les destinées de l'Europe, qu'il n'est pas inutile de voir comment elle se propagea au début contre toute raison, les passions et les intérêts y ayant joué un grand rôle.

On a dit souvent que l' « humanisme », si brillamment représenté par Erasme, fut un des grands facteurs de l'établissement de la Réforme et on accuse presque Léon X de l'avoir favorisé. Le tableau, jour par jour, des relations d'Erasme avec Luther pendant vingt ans, démontre que le moine saxon ne trouva dans les lettrés de la Renaissance qu'un bien médiocre appui. A coup sûr, il fut encouragé par Erasme dans sa lutte contre les abus de l'Église et la toute-puissance du monachisme, en ce sens que les attaques du grand publiciste de Rotterdam étaient aussi formelles et plus pertinentes que les siennes. Mais Luther fut un violent et un révolté, tandis que jamais Erasme, tout ami des nouveautés qu'il parût, ne voulut se séparer de l'Église romaine, combattre ses dogmes ou blâmer sa discipline. Il resta en bons termes avec les papes qui se succédèrent de Léon X, avec lequel il correspondait, jusqu'à Paul III qui, à la veille encore de sa mort, lui offrait le cardinalat. Comme tous les modérés, comme tous ceux qui rêvent la conciliation dans les époques de crise, Erasme fut constamment attaqué par les catholiques comme par les protestants. Luther l'avait en exécration et ne lui ménageait pas les injures grossières dont il était coutumier. Il est vrai qu'avec son esprit toujours aiguisé, Erasme lui répondait malicieusement, comme au moment de la lutte fameuse entre les traités *De libero* et *de servo arbitrio*, où Luther venant de rencontrer Catherine de Bora, la comédie finissait selon les règles par un mariage, le religieux épousant une religieuse, avec grande bénédiction du ciel ; car *diebus a decantato hymenaeo forme XIV eniva est nova nupta ;* ce qui adoucissait pour un temps l'humeur du mari : *Nihil est tam ferum quod non cicuret uxor.* Et tout cela se passait en latin très élégant. Au reste, Erasme était un délicat, un timide, un hésitant et un malade, que les énergiques convictions effrayaient.

Toutes les phases de la longue querelle de ces deux grands hommes sont exposées avec beaucoup de mesure par le jeune érudit, et pour mieux les suivre il avait dressé un tableau chronologique et synchronique de leurs relations, qui n'est pas un des chapitres les moins curieux de ce petit livre.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**La Question d'Orient depuis son origine jusqu'à nos jours**, par M. Édouard Driault. Préface de M. G. Monod, de l'Institut. Paris, F. Alcan.

**Le Monde actuel**, par M. Édouard Driault. *Tableau politique et économique ;* Paris, Félix Alcan, 1909.

Il nous souvient, en écrivant ces lignes, de l'admirable étude de M. A. Sorel, notre regretté maître, « La question d'Orient au dix-huitième siècle, et

le partage de la Pologne », ces vues profondes, ce récit complet, ramassé, d'une si belle et si forte ordonnance, d'une si lumineuse clarté où se meuvent les hommes, où les faits s'enchaînent et se classent.

Les deux livres que M. E. Driault présente au public sont d'excellents ouvrages de vulgarisation. Quand nous disons excellents, nous nous rangeons à l'avis de l'Institut qui a accordé à M. Driault de flatteuses récompenses. La préface qu'a donnée M. G. Monod à *la Question d'Orient* n'est pas un moindre titre. Aussi nous n'aurons pas à faire l'analyse, encore moins la critique de ces deux volumes. *La Question d'Orient* s'ouvre avec Alexandre le Grand, et le livre se clôt sur la révolution turque de juillet 1908, et l'annexion par l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine. C'est dire par quel effort M. Driault a tenté de réunir en quelque quatre cents pages une partie considérable de l'histoire du monde. Il y ajoutait l'an dernier un volume sur la Question d'Extrême-Orient. Il se plaît à ces résumés dont nous ne méconnaissons certes pas les qualités sérieuses. M. Driault publiait naguère une *Vue générale de l'Histoire de la Civilisation*, avec 218 gravures, qui a été également récompensée par l'Institut.

Pouvons-nous nous permettre une remarque, une seule ? Le volume *la Question d'Orient* que nous avons sous les yeux est une édition refondue, datée de 1909. A la page 371, commence un paragraphe important, intitulé « Les Européens dans la vallée du Nil ». A la page 373, l'auteur écrit : « la Vallée du Nil est à l'Égypte ». Il a parlé de la victoire du Sirdar Kitchener à Khartoum (1898) ; il cite la convention franco-anglaise du 8 avril 1904. Il n'est fait aucune allusion à la mission Marchand, ni à la crise de Fachoda. A la page 375, nous trouvons seulement : « La France fut, dans cette course fiévreuse au Nil supérieur, la plus redoutable rivale de l'Angleterre. » Est-ce tout à fait suffisant ? Les pages si graves et si poignantes qu'a récemment publiées M. Hanotaux sur la crise de Fachoda ont démontré ce que l'émotion du pays avait ressenti à cette époque. Les faits qui faillirent déchaîner la guerre entre la France et l'Angleterre, à la fin du dix-neuvième siècle, constituent un moment de l'histoire du monde.

*Le Monde actuel* est, comme nous le dit M. Driault, un tableau politique et économique de la condition actuelle du monde. C'est un tableau très intéressant, très animé, suffisamment complet, avec beaucoup de faits, bien groupés, peut-être insuffisamment situés. Pourquoi ne pas donner par exemple la date précise et complète d'une campagne, d'un traité, d'un fait politique — fût-ce un changement de ministère — d'où découlent des conséquences importantes ?

Bien entendu nous aurions des réserves à faire d'un ordre plus scientifique. Assurément, l'auteur n'a point fait une thèse : il a exprimé des vues, proposé des solutions, même multiplié les points d'interrogation : de quoi nous le louerons. Mais rien n'est difficile comme les grandes toiles-peintures à la brosse large, et il ne faut point être trop surpris de l'imperfection de quelques détails :

« Elle (la France) prouve, par le rôle capital de ses idées dans le monde, de quoi seront capables les Latins quand ils seront organisés avec autant de méthode que les Germains. Leurs rôle historique n'est pas fini » (page 264).

Vraiment, j'aime à le croire !

F. DE SAINT-CHARLES.

**Pages d'histoire contemporaine,** par M. Pierre de Coubertin, Paris, 1909, Librairie Plon, in-8°.

Ces « pages » ont paru déjà dans le *Figaro* de 1902 à 1906. C'est dire qu'elles traitent des sujets tout récents sans documentation et selon l'impression du moment. L'auteur ne manque ni de liberté d'esprit, ni d'originalité. Il connaît très bien les questions de politique étrangère et donne des leçons, que malheureusement personne ne veut écouter.

Le monde espagnol lui est aussi familier que le monde américain ; et il fait la part de l'Autriche, aussi bien que de l'Allemagne, en Europe, sans oublier la Russie, l'Italie et l'Angleterre. Naturellement toutes ses observations se réfèrent au rôle que la France pourrait jouer et que la plupart du temps elle laisse prendre à d'autres. Mais la politique ne se fait pas avec des articles de journaux ; et M. de Coubertin n'a pas autre chose à sa disposition dans ce volume.

B. P.

---

**Pérouse et les Baglioni.** Étude historique par le comte Louis de Baglion. Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques). Paris, Émile Paul, 1909, petit in-8°, de x-568 p., avec vingt planches hors texte.

Il est impossible d'analyser un ouvrage aussi touffu, aussi rempli de noms et de faits se rapportant à l'histoire d'Italie pendant quatre siècles. Comme seigneurs et *condottieri* de Pérouse, les Baglioni se succèdent depuis Lodovico, vicaire de l'empereur Barberousse, mêlés à toutes les intrigues, protégeant les arts, laissant partout des marques éclatantes de leur passage. Si le même travail était tenté pour toutes les familles et toutes les petites républiques italiennes, une bibliothèque entière n'y suffirait pas, et on se perdrait dans le détail. Encore, M. le comte de Baglion a-t-il négligé la partie purement généalogique qui trouve place ailleurs. Il est même trop sobre, à notre sens, sur la branche française établie en Anjou au quatorzième siècle et qui prit le nom de Baglion de la Dufferie : il se contente de donner une liste incomplète, mais singulièrement frappante, des Baglioni morts à l'ennemi sous le drapeau de la monarchie.

Une table analytique très détaillée vient heureusement mettre un peu de lumière dans ce long exposé, et une liste de gravures termine cet immense travail qui fait grand honneur à son auteur.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**La Bolivie**, par M. William van Brabant. Paris, J. Lebègue et Cie, 1909, in-8°.

L'Amérique du Sud est encore trop peu connue parmi nous et cependant elle nous captive sous les points de vue les plus divers. Les uns sont attirés par le caractère de ses monuments préhistoriques et par leur rapprochement avec ceux de l'Égypte, de la Grèce ou de l'ancienne Gaule. D'autres se plaisent à la description des sites et des richesses prodigieuses qu'offre le sol. D'autres s'intéressent à l'histoire politique, parfois aussi bouleversée que le sol lui-même. Certains se préoccupent surtout des ressources écono-

miques et de l'avenir qui est réservé à l'esprit d'entreprise industrielle ou commerciale. A tous ces titres, le livre si complet que M. William van Brabant vient de consacrer à la Bolivie paraît à son heure et sera favorablement accueilli du public. Nous ne craignons pas de lui prédire un plein succès. Le résumé rapide que nous allons faire convaincra facilement le lecteur du profit qu'il en retirera et de l'attrait puissant qui satisfera sa curiosité légitime.

Le Centre américain a déjà donné lieu à des recherches fort curieuses sur l'état de la civilisation Inca. La société y était constituée en castes distinctes. Le service militaire était obligatoire. Les descendants des anciens maîtres du pays étaient exclus de la propriété foncière. Ils y suppléaient par les Chinampos, ou jardins flottants, sorte de radeaux de branches, couverts de deux pieds de vase, dont la fertilité était la seule ressource de leurs propriétaires. Les mines appartenaient à l'Inca, souverain pontife et descendant des dieux. On a retrouvé dans le Centre américain les mêmes symboles qu'en Égypte : la croix ansée, la main directrice, le globe ailé, le serpent. Les pyramides formaient la base de tous les édifices. Des masques humains conservaient les corps comme à Mycènes. La Bolivie faisait une fraction importante de l'empire des Incas. Elle participa par conséquent à leur civilisation dont l'essor remonte au règne de Manca-Capac. Dès ces temps reculés et comme le Centre américain, elle connut routes, canaux, forteresses, blocs de pierre énormes à la porte des palais ou du temple du Soleil, et signes symboliques. L'écriture était cependant bien rudimentaire. Pour conserver et fixer la pensée, on se servait de quipos, registres faits de plusieurs cordelettes, dont les couleurs, les entrelacements et les nœuds rendaient le même service que nous rendent les lettres de l'alphabet Pour le calcul, on employait les grains de maïs juxtaposés, comme les Romains primitifs employaient de petits cailloux *(calculi)*. D'après M. William van Brabant, on conjecture sous cette civilisation la trace d'une influence exercée de la part d'Européens primitifs, Mongols néoléthiques. Certains américanistes autorisés vont plus loin et induisent de leurs recherches et de leurs découvertes qu'elle porte en elle le souvenir dégénéré du christianisme.

Conquise au seizième siècle en même temps que le Pérou par les Espagnols, la Bolivie fut annexée sous le nom de Haut-Pérou à la juridiction du vice-royaume du Pérou, puis comprise dans le vice-royaume de Buenos-Ayres. Plusieurs tentatives de rebellion, notamment celles de Murillo et de Belgrado, ne réussirent point, mais préparèrent l'indépendance. Le 9 décembre 1824, un lieutenant de Bolivar, Sucre, remporta sur les Espagnols la victoire d'Ayacucho et délivra le Pérou ; il se rendit à la Paz. La première Assemblée nationale bolivienne se tint à Chuquisaca le 6 août 1825 ; elle proclama l'indépendance et cette ville reçut le nom de Sucre. Nous n'insisterons pas sur les guerres civiles trop fréquentes. En 1879, la Bolivie et le Pérou entrèrent en lutte armée avec le Chili. Victorieux, le Chili s'empara du désert d'Atacama et prit le port d'Antofagasta qui faisait communiquer la Bolivie avec l'Océan Pacifique. La Bolivie ne fut pas non plus heureuse dans sa guerre avec le Brésil, qui lui causa la perte du territoire de l'Acre. Enserré ainsi entre le Pérou, le Brésil, le Paraguay et l'Argentine, ce pays présente toute l'échelle des régions climatologiques, depuis la région des neiges jusqu'à la chaude température des tropiques. Sa popula-

tion n'est pas non plus de même origine. On y compte 500 000 descendants d'Espagnols, 1 000 000 descendants d'Espagnols et d'Indiens, 500 000 descendants d'esclaves Africains. Le reste est formé par de nombreuses tribus indiennes, qui se font souvent la guerre. Les saisons sont inverses des nôtres ; l'été est de novembre à janvier. Les tempêtes électriques y sont terribles, moins terribles cependant que les dépressions géologiques, dont l'une au seizième siècle a amené la disparition de la ville d'Ancoano, moins terribles même que l'éruption de boue qui, il n'y a pas longtemps, a englouti la ville de Iacuru.

La division administrative est calquée sur celle de la France; les départements, provinces, cantons et vice-cantons sont administrés respectivement par des préfets, des sous-préfets et des maires. Le service militaire est obligatoire de 20 à 50 ans. Aux termes de la Constitution de 1880, le pouvoir législatif est exercé par le Congrès national, qui se compose de la Chambre des députés et du Sénat. La Chambre des députés a 72 membres élus directement pour 4 ans. Les sénateurs sont au nombre de 16 et élus de la même façon pour 6 ans. Les députés doivent avoir 25 ans, depuis 5 ans résider en Bolivie, justifier d'un revenu professionnel ou autre de 400 francs. Le revenu doit être double pour les sénateurs, qui doivent aussi être âgés de 35 ans. Les juges sont inamovibles. Le président de la République est nommé par plébiscite direct. On cite parmi les principaux présidents : Sucre, Santa-Cruz, Blanco, Ismaël Montès et Guachalla.

Les gisements miniers sont riches et comprennent argent, quartz aurifères, sulfure de cuivre, étain. Il y a grande abondance de matières premières et cependant l'industrie n'est pas très développée. La principale industrie regnicole est la draperie, qui se fabrique par des procédés primitifs. Les exportations consistent principalement en métaux, bismuth et caoutchouc. Les moyens de communication sont insuffisants. En fin août 1907, il n'y avait encore que 674 kilomètres de chemin de fer en état d'exploitation. Les traités conclus avec le Brésil et le Chili prévoient le payement d'une indemnité de 50 millions de francs qui doit être affectée aux besoins des chemins de fer. Il y aurait aussi urgence d'étendre la navigation fluviale. Les chemins carrossables ont une longueur totale de près de 4 000 kilomètres. Les voies muletières sont nombreuses et très fréquentées; le lama est pour le Bolivien ce que le chameau est pour l'Arabe. Il y a plus de 4 000 kilomètres de lignes télégraphiques, qui devraient être beaucoup plus développées. Mais ce qui manque le plus à la Bolivie, c'est la population. Aussi offre-t-elle de grands avantages à l'immigrant. Le Parlement bolivien cherche aussi, dans la mesure du possible, à exciter l'essor économique. La législation industrielle de la Bolivie est très intéressante à étudier, particulièrement en ce qui concerne les droits de préférence accordés à celui qui découvre des arbres à caoutchouc dans les forêts de l'État.

Les revenus fiscaux de la Bolivie ont subi un recul sérieux depuis 1902, recul que M. William van Brabant attribue au taux énorme du change et à la diminution considérable des recettes douanières par suite de la dépréciation bolivienne sur les marchés étrangers. Grâce au soin apporté à la perception des impôts, le budget de 1907 a pu être porté à 29 400 000 francs, soit près du tiers de plus que les années précédentes.

Si elle continue à marcher en paix avec ses voisins dans un programme

progressif d'entente, si le calme intérieur n'est pas troublé, si son administration politique et financière est dirigée par des hommes fermes, sagaces et consciencieux, la Bolivie, cuve de métal, jardin du caoutchouc et du quinquina, « immense grenier d'abondance », sera, comme l'espère M. William van Brabant, en mesure d'être complètement et sûrement mise en valeur.

André Leroy.

---

**Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan pacifique** *(Commencement du dix-huitième siècle)*, par E.-W. Dahlgren. — *Tome Ier* : **Le commerce de la mer du Sud, jusqu'à la paix d'Utrecht.** — Paris, Honoré Champion, 1909.

Nous assistons depuis plusieurs années au réveil de l'esprit maritime en France.

Ligue maritime française; Association française du droit maritime; Œuvres de mer; Comité central des armateurs, des assureurs, des exportateurs; Évolution de la jeunesse studieuse vers notre marine, la préparation au *Borda* constituant le premier pas de cette jeunesse vers notre marine marchande trop longtemps délaissée; efforts individuels, efforts des groupes, les symptômes les plus rassurants se manifestent pour le relèvement de la marine française.

C'est que, plus encore que pour les Allemands, « notre avenir est sur la mer ». Il y a toujours été, et cette tradition séculaire représente pour la France un des éléments essentiels de son existence.

Nous devons donc un témoignage de légitime gratitude à l'éminent auteur qui vient raviver notre tradition maritime, en apportant à son histoire une contribution précieuse.

Il nous présente un tableau, détaillé et documenté aux meilleures sources, de la réglementation et des fortunes diverses du commerce des Indes. Son premier volume est divisé en quatre livres : I. Les causes du développement du commerce français dans la mer du Sud. Le milieu. Les précurseurs. — II. Le commerce de la mer du Sud et les grandes compagnies de commerce. — III. Le commerce de la mer du Sud et les rapports entre la France et l'Espagne. — IV. Le commerce de la mer du Sud dans ses rapports avec la guerre de la succession d'Espagne.

La paix d'Utrecht porte la date générale du 11 avril 1713. Philippe est reconnu roi d'Espagne et des Indes, et il est entendu que jamais les deux couronnes de France et d'Espagne ne pourront être réunies : voilà pour la politique.

Dans les résultats économiques, « en apparence, l'Espagne avait tiré le gros lot ». Son système colonial est admis : « aucune navigation étrangère sur les côtes d'Amérique, l'accès des Indes interdit à toutes les autres nations, l'or du Nouveau Monde pour l'Espagne seule ». Cet exclusivisme outré portera en lui-même le germe de la ruine à laquelle nous avons assisté. La Hollande obtient la satisfaction de ses désirs principaux : celui d'une barrière et celui du tarif de douane avec la France. L'Angleterre seule gagne indubitablement : elle acquiert des territoires dans l'Amérique du Nord et dans les Indes occidentales; Gibraltar et Port-Mahon lui serviront de points d'appui pour le trafic dans la mer Méditerranée et le Levant.

La France ne gagne rien : pour elle, comme pour les autres nations, mais sans compensation, la règle en matière de commerce et de navigation, soit en Espagne, soit dans l'Amérique espagnole, sera le retour aux usages de Charles II. « La traite négrière seulement, dans les mains des Anglais, allait pouvoir remplacer le commerce français dans la mer du Sud, comme centre du commerce des Indes. »

Dans le tome II de l'ouvrage, M. E.-W. Dahlgren examinera comment fut appliquée la paix d'Utrecht. « Pour peu que les stipulations arrêtées au conseil des puissances eussent été observées, écrit l'auteur dans sa *Conclusion*, nous aurions touché à la fin de l'histoire du commerce français dans la mer du Sud. Tel n'est cependant pas le cas. » Dans une seconde partie de son ouvrage, l'auteur montrera « que ce trafic, loin d'avoir été réprimé, devint, après la paix d'Utrecht, plus animé que jamais. Après une courte expansion, nous le verrons subir une interruption subite, puis reprendre de nouveau, pour enfin languir et dépérir, laissant à peine le souvenir d'une activité qui, une fois, joua un rôle dans la politique universelle. »

Léon Adam.

---

**Le château Saint-Ange**, par E. Rodoconachi. Paris, Librairie Hachette, 1909, in-4°.

M. E. Rodoconachi continue ses études italiennes et ses luxueuses publications très artistiques. Son nouveau volume est consacré à l'histoire du château Saint-Ange. Il suit les destinées de ce beau monument depuis sa construction sous l'empereur Hadrien, qui en avait voulu faire son mausolée et celui de toute sa famille, jusqu'à la prise de possession du château par le gouvernement italien.

L'archéologie marche de pair avec l'histoire, et les reproductions nombreuses qui « illustrent » le texte donnent le très exact tableau des vicissitudes de cet édifice, qui de païen est devenu chrétien, comme la plupart des grandes constructions de Rome, avec un respect pour l'art qui est resté une tradition sacrée chez tous les pontifes qui se sont succédé depuis cinq ou six cents ans. Les sculptures admirables de l'époque des Empereurs se retrouvent au musée du Vatican, quand elles ont disparu de leur place primitive.

Le château Saint-Ange, si bien placé au bord du Tibre et au-dessus de Rome, a été tour à tour monument funèbre, place forte presque imprenable, lieu d'asile, palais pontifical, prison d'État. D'illustres personnages de tout genre y ont été enfermés et quelques-uns exécutés : le sultan Djim, les cardinaux Colonna, Caraffa, Farnèse, Maury, le bandit Fra Diavolo, Cagliostro, Isabella di Luna et Béatrice Cenci.

Rappeler la plupart des événements dont ces épaisses murailles furent témoin était donc un attrayant sujet, que M. Rodoconachi a traité, comme de coutume, avec autant d'érudition que d'agrément.

B. P.

---

**Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe**, traduction française de M. Paul Budry, tomes I et II. Paris, Louis Conard, 2 volumes in-8°, 1909.

On n'a pas oublié le bruit que firent en Allemagne, lorsqu'ils parurent dans l'automne de 1906, les Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe. Il y

eut de l'étonnement et du scandale. La Cour de Berlin s'émut, et l'empereur Guillaume, devant certaines révélations, marqua lui-même avec vivacité son mécontentement de ce que ces « petits papiers » eussent été livrés à la publicité. A présent, le calme s'est fait ; d'armes de polémique, les Mémoires du prince de Hohenlohe sont devenus documents d'histoire, et c'est comme tels qu'ils doivent être appréciés.

Le premier volume de la traduction de M. Paul Budry a pour sous-titre : l'Unité allemande. Sous-titre un peu trompeur qui en dit à la fois trop et pas assez. Ce volume, qui débute par des lettres, des notes, des fragments de journal du prince, est en effet plus intéressant pour la psychologie de l'auteur que pour l'histoire de l'Allemagne. On y voit comment s'écoula sa jeunesse, quelle impression fit sur lui la révolution de 1848, ce qu'il pensait de la situation politique de l'Allemagne, ce qu'il notait au cours de ses voyages ou de ses séjours à Paris, en Russie, à Rome, à Berlin, à Vienne, etc. Çà et là se rencontrent bien quelques remarques judicieuses sur les événements, quelques appréciations piquantes sur certains personnages, mais le livre, un peu décousu, malgré le soin qu'a pris l'éditeur de relier entre eux les documents, ne fournit guère de nouveautés à l'histoire.

La seconde partie de l'ouvrage est plus importante. Le prince est alors membre de la Chambre haute de Bavière, puis ministre de la Maison royale et des Affaires étrangères avec présidence du Conseil, et les pièces nombreuses qui ont trait à l'affaire du Schleswig-Holstein, à la guerre de 1866, à l'attitude de la Bavière entre la Prusse et l'Autriche, aux relations des États du sud de l'Allemagne avec la Prusse de 1867 à 1870, aux menées de Bismarck, au concile du Vatican, sont instructives et souvent curieuses. Le prince abandonna le ministère à la fin de février 1870. Il fut, pendant la guerre, spectateur attentif. Son journal, pour cette époque, a un intérêt tout particulier : il montre à nu les sentiments prussiens de celui qui avait dirigé la politique de la Bavière presque jusqu'à la veille du conflit. Cette docilité du prince de Hohenlohe à suivre les inspirations de Berlin le fit choisir, en 1874, pour être ambassadeur de l'Empire allemand à Paris. Les souvenirs que rapporta de France le prince constituent la partie la plus attrayante, sinon la plus instructive, des chapitres jusqu'ici traduits de ses Mémoires. Ses impressions de Paris en 1874 et 1875, ses croquis de la société mondaine, ses portraits des hommes politiques, les mots qu'il cite de Thiers, de Buffet, de Decazes et de bien d'autres le font apparaître comme un observateur, d'ordinaire peu bienveillant, mais presque toujours avisé. Plus que ses réflexions personnelles, qui manquent en général de portée, et que ses jugements, qu'on ne saurait dire impartiaux, ce sont les anecdotes qu'il réunit, les témoignages qu'il enregistre, les documents qu'il publie, qui donnent du prix à ses Mémoires; ils sont un recueil de textes dont quiconque voudra étudier l'histoire de l'Allemagne pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle ne pourra pas ne point tenir compte, et c'est pourquoi il serait bon que ces gros volumes assez confus, destinés avant tout aux travailleurs, fussent munis de tables qui en rendraient aisé le maniement.

B. de Lacombe.

---

**Les Cahiers de madame de Chateaubriand**, par J. Ladreit de Lacharrière. Paris, Ém. Paul, 1909, in-8°.

Il y a déjà vingt ans que M. Pailhès a essayé de peindre madame de Chateaubriand d'après ses Mémoires et sa Correspondance : mais sa publication était très incomplète. Le travail vient d'être repris avec beaucoup de luxe et de soin par M. L. de Lacharrière, qui l'a fait précéder d'une longue introduction, dans laquelle il donne un fort intéressant tableau du caractère de la vicomtesse et de son attitude vis-à-vis de son mari dans son ménage. Sans intimité à cause de raisons très multiples, Mme de Chateaubriand s'était pourtant identifiée à tel point avec la gloire de son époux, qu'elle partageait toutes ses opinions et toutes ses rancunes. Le « Journal » qu'elle a tenu est, sous ce rapport, une sorte de doublure des *Mémoires d'outre-tombe*, écrite avec plus de franchise et sans ménagements. C'est un dénigrement perpétuel des hommes politiques du moment et surtout du gouvernement des Bourbons. Si les princes furent ingrats, on le leur reproche durement.

Il est certain que les fautes de la Restauration, ses contradictions, ses maladresses ne sont pas difficile à relever. Mais il est sans doute un peu brutal de ne juger le dernier ministère de Charles X qu'en reprochant : « A Corbières, son bonnet rouge à Rennes ; à M. de Bourmont, son arrivée à Gand ; à La Bourdonnaye, son chant napoléonien ; à Martainville, ses horribles pamphlets ; à Polignac, sa superbe bêtise ; et aux auteurs de la *Gazette de France*, leur honteuse vie... »

Presque tout le cahier, qu'il soit *rouge* ou *vert*, est écrit de ce ton. Mais, en faisant la part des inimitiées et des partis pris, on y trouve des renseignements précis sur les événements, des anecdotes intéressantes, l'explication des œuvres de Chateaubriand par les circonstances dans lesquelles elles ont été écrites. Très charitable, occupée presque exclusivement de son infirmerie Marie-Thérèse, Mme de Chateaubriand n'en était pas moins au courant de toutes les nouvelles politiques et mondaines, qu'elle notait chaque jour. M. de Lacharrière à revu patiemment les manuscrits que M. le vicomte de Vesins avait bien voulu lui confier ; il les a de plus annotés avec une parfaite compétence ; et il n'est pas un personnage cité sur lequel il ne nous donne le plus complet éclaircissement. Son livre est ainsi, avec ses sommaires et ses tables, indispensable à quiconque voudra étudier l'histoire du Premier Empire, de la Restauration et du gouvernement de Juillet, d'autant que les indications bibliographiques n'y manquent point.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**Histoire religieuse de la Révolution française**, par M. Pierre de La Gorce, membre de l'Institut, tome Ier. Paris, Librairie Plon, 1909, in-8°.

M. de La Gorce, dont les titres d'historien n'ont pas besoin d'être rappelés, commence la publication d'un exposé de l'œuvre de l'Assemblée constituante de 1789 connue sous le nom de Constitution civile du clergé, autrement dit, du premier essai en France de séparation de l'Église et de l'État. Le tableau est complet et merveilleusement vivant, soit que l'auteur nous présente l'état du clergé catholique et de ses privilèges à la fin de l'ancien régime, soit qu'il étudie les discussions et les projets des parlementaires,

soit qu'il retrace l'attitude du roi et de ses ministres, des évêques ou des simples curés, soit qu'il essaye de déterminer l'effet produit dans la province par des mesures si inconsidérées et si rapidement exécutées. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la passion, l'irréflexion, l'impatience avec laquelle des représentants, qui avaient reçu le mandat de faire quelques timides réformes, s'acharnent dès le premier jour à tout détruire, sans enquête, sans discussion approfondie, sans essai d'entente avec les intéressés qui se composaient alors de la France presque tout entière.

Nous ne saurions dans ce recueil suivre l'auteur sur l'ensemble des questions qu'il a embrassées et traitées avec tant de modération, de richesse d'information, et, pour tout dire, de compétence; mais nous voudrions insister sur un seul point de cette passionnante histoire, les rapports du gouvernement de Louis XVI avec le Saint-Siège à l'occasion de ce brusque changement apporté dans la vie religieuse de la nation la plus anciennement catholique de l'Europe.

Les communications n'étaient pas faciles alors avec Rome : et l'affaire se compliquait de ce que l'Assemblée nationale avait une telle antipathie pour la cour romaine ou un tel mépris des convenances diplomatiques, qu'elle se serait cabrée si elle avait su que le roi négociait avec le souverain pontife, et que toutes les démarches, au lieu d'être officielles, devaient être pour ainsi dire tenues secrètes. Cependant Pie VI, déjà vieux, était animé pour la France et pour son roi d'une bienveillance et d'une patience inlassables. L'ambassadeur de France près le Saint-Siège était un prélat, âgé aussi, qui avait autrefois joué un rôle considérable dans la politique comme dans la littérature, singulièrement mûri par les événements et d'une habileté consommée, le cardinal de Bernis. Et à Paris, le ministre des Affaires étrangères était aussi un diplomate de carrière, M. de Montmorin, assez effacé et toujours indécis, homme de concessions; ce qui ne l'empêcha pas de payer de sa tête l'honnêteté et la décence de sa tenue vis-à-vis de l'étranger au milieu de circonstances difficiles, que personne n'eut été capable de dominer. Il semble que ce soit de la correspondance de Montmorin et celle de Bernis que M. de La Gorce ait tiré les principaux et très curieux détails qu'il nous donne sur l'impression produite à Rome par l'arrivée irrégulière des courriers qui annonçaient chaque fois une nouvelle violation des droits de l'Église.

L'Assemblée nationale ne s'était pas contentée de supprimer tous les revenus ecclésiastiques, de confisquer les biens que depuis des siècles la générosité des fidèles avait donnés au clergé, de détruire toutes les vieilles abbayes qui contenaient tant de richesses, de supprimer tous les chapitres de chanoines qui faisaient l'honneur des cathédrales et la vie de quelques petites villes, de réduire d'un tiers les évêchés de France et d'en modifier arbitrairement les circonscriptions; elle prétendait encore appliquer aux nominations de curés et d'évêques le système électif, qu'elle avait adopté pour les fonctionnaires civils et les magistrats, et forcer le pape à reconnaître ces élections de prélats, de même que les évêques devaient agréer les nominations de curés faites par le peuple. Et de peur que la résistance à ces mesures ne se généralise, elle veut forcer les prêtres de tous rangs à prêter un solennel serment à cette constitution civile, que seule elle avait décrétée.

On comprend la répugnance de Louis XVI à sanctionner une loi semblable, et l'on voit combien il était gêné pour demander au pape son con-

sentement, sinon son approbation, pour des changements dans les bases même de la discipline ecclésiastique, sur lesquels on ne daignait pas même le consulter. Ce sont toutes les phases de cette succession de mesures législatives qui se passèrent en moins d'une année et demie, que M. de La Gorce expose avec une merveilleuse lucidité, en montrant la marche fatale d'événements que rien ne pouvait arrêter : abolition des dîmes, en même temps que des autres privilèges dans la nuit du 4 avril 1789 ; décret sur les biens ecclésiastiques du 2 novembre et organisation de leur vente le 13 avril 1790 ; destruction des ordres monastiques le 13 février ; promulgation de la constitution civile du clergé le 24 août ; sanctions pénales votées le 27 novembre ; loi sur le serment acceptée par le roi le 26 décembre 1790. A mesure de leur vote, Montmorin prévenait Bernis, et le cardinal venait expliquer au pape, tout en les déplorant, les circonstances qui avaient amené ces votes, en demandant au pontife de les considérer avec indulgence pour ne point pousser au schisme une majorité susceptible et infatuée de son pouvoir. Sans se rendre compte des conséquences, Pie VI atermoyait, consultait les cardinaux, hésitant à une rupture et échangeant avec le roi des lettres pour déplorer leur commune infortune ; et l'ambassadeur, comme le ministre, croyaient avoir remporté un succès en obtenant un ajournement.

On en était là à la fin de 1790, la persécution des insermentés commençant à peine et la rupture devenant de jour en jour plus nécessaire ; mais bientôt le rôle de la diplomatie sera terminé, pour ne reprendre qu'avec un autre gouvernement et un autre pape. Un vaste champ reste encore ouvert aux poignantes investigations de l'auteur.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**Une année de politique extérieure**, par René Moulin et Serge de Chessin. Un volume, Paris, Plon, 1909, avec une préface de M. Paul Deschanel, de l'Académie française.

L'année 1908 est une année fertile en événements diplomatiques. On sait en effet qu'en Europe certains problèmes qui se sont trouvés posés à cette époque ont fait craindre aux hommes d'Etat que l'équilibre établi par tant de patientes négociations ne fût tout à coup bouleversé. De même en Asie, on a pu redouter de voir éclater un instant les plus graves conflits. Question marocaine, question d'Orient, question de l'Europe du Nord, questions d'Extrême-Orient méritaient une étude approfondie : il faut savoir gré à M. René Moulin, rédacteur en chef de la *Revue hebdomadaire*, et à M. Serge de Chessin de l'avoir entreprise. L'ouvrage qui vient de paraître est honoré d'un préface de M. Paul Deschanel, ce qui indique à quel point est apprécié par le distingué président de la Commission des Affaires extérieures le talent de nos deux écrivains.

Nulle part plus qu'au Maroc les événements ne présentent autant de complexité, une si étrange mobilité ; mais M. René Moulin, distinguant très habilement les événements restés locaux des événements internationaux, a su nous présenter dans un vaste tableau d'ensemble, avec beaucoup d'exactitude et de méthode, la situation du Maroc en 1908. Il l'avait du reste étudiée sur place dans des voyages qu'il accomplit aux côtés du général Lyautey et qui lui permirent de se documenter avec un soin extrême sur la question marocaine.

L'heureuse issue de la mission de M. Regnault et du général Lyautey à la fin de 1907 devait permettre, par suite de la bienveillance du gouvernement chérifien, une rapide application des accords franco-marocains. Mais elle serait inévitablement retardée par la lutte opiniâtre qui se poursuivait entre Moulaï-Hafid et Abd-el-Aziz, tandis que les tribus se soulevaient dans la Chaouïa et qu'on signalait sur notre frontière la formation de harkas menaçantes. Grâce cependant à l'heureuse initiative du général Lyautey qui créait une série de postes autour de secteurs provisoires dans notre région frontière, qui conduisait les opérations avec décision et rapidité, et se montrait aussi bon manœuvrier qu'administrateur habile, les tribus révoltées étaient enfin soumises, la contrée définitivement pacifiée. « Aussi bien sur la frontière marocaine qu'au Tonkin et à Madagascar, le général Lyautey a témoigné de qualités éminentes d'organisateur et d'administrateur qui ne le cèdent en rien à ses capacités professionnelles. Clarté, justesse et rapidité dans la conception, ténacité et vigueur dans l'action, telles sont les caractéristiques de l'homme à propos duquel on a pu dire très justement, que si l'on veut savoir ce qu'est et ce qu'aurait dû être la pénétration pacifique, c'est dans son commandement qu'il faut en étudier la méthode. » M. René Moulin ne pouvait écrire sur le général Lyautey un éloge plus flatteur et plus mérité.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler — et certains l'ont soutenu — que c'est là, sur notre frontière algéro-marocaine, que notre action aurait dû exclusivement s'exercer, non seulement parce que nous avons des droits incontestables garantis par le traité de 1845, les protocoles de 1901 et 1902, consacrés par l'acte d'Algésiras, mais aussi parce que l'Algérie constitue une base merveilleuse de pénétration.

Dans la Chaouïa, le général d'Amade devait, suivant les instructions du gouvernement, et conformément à la volonté expresse des Chambres, garder une attitude de stricte neutralité entre le Sultan légitime dont l'autorité décroissait chaque jour, mais qui restait fidèle à l'amitié française, et le prétendant qui excitait contre nous le fanatisme marocain et dont entre temps, écrit M. René Moulin, « la seule préoccupation était de ramener ses femmes de Méquinez à Fez et de contracter vingt-deux mariages ». Le général d'Amade parvenait néanmoins, par une série d'attaques rapides, à pacifier la région. Il complétait son œuvre en appliquant les méthodes excellentes du général Lyautey et en organisant un service de renseignements analogue à celui qui fonctionnait dans la région des Beni-Snassen ; il reconstituait ainsi progressivement l'ordre et l'autorité par le renforcement des pouvoirs locaux. A la fin de 1908, on entrevoyait déjà la possibilité de rappeler une partie de nos troupes; et le général d'Amade quelques mois après, en quittant le Maroc, recevait du gouvernement de la République, comme suprême hommage rendu à sa valeur militaire, la médaille des braves.

La défaite d'Abd-el-Aziz, l'accession au trône chérifien de Moulaï-Hafid n'avaient pas eu pour la politique française au Maroc les conséquences fâcheuses que certains avaient pu redouter. Il semble même que les résultats de la mission de M. Regnault, notre ministre à Tanger, envoyé à Fez pour faire confirmer par Moulaï-Hafid les engagements pris par son frère, peuvent être considérés dans leur ensemble comme satisfaisants. Mais tout en nous réjouissant de voir Moulaï-Hafid adopter à notre égard une attitude différente de celle que nous pouvions, à bon droit, appréhender d'un

homme qui s'était fait le champion résolu de la guerre sainte, n'y avait-il pas lieu de craindre que cette évolution rapide n'éveillât à nouveau le fanatisme des tribus xénophobes, toujours prêt à s'alarmer. « Le chérif qui a proclamé la guerre sainte, peut-il, sans devenir suspect à son peuple, sanctionner les traités internationaux et les engagements particuliers qui, six mois auparavant, lui avaient servi pour dénoncer son frère comme traître au Coran et vendu aux chrétiens... De l'inquiétude à la suspicion et de la suspicion à la déchéance il n'y a qu'un pas. Il est aisément franchi au Maroc, où les prétendants sont nombreux, le pouvoir central fragile, les révolutions dynastiques fréquentes. L'exemple d'Abd-el-Aziz est pour Moulai-Hafid une leçon encore trop proche pour que nous puissions espérer qu'il l'ait oubliée. »

« Tant que le Sultan, quel qu'il soit, écrit M. Paul Deschanel, dans sa préface, ne pourra compter que sur l'appui de mehallas indisciplinées, son pouvoir sera à la merci de toutes les surprises. Mais, pour avoir une armée, il faut des finances prospères, il faut que l'ordre et la sécurité, sans lesquels il n'y a point de transactions possibles, règnent dans les ports et les principaux centres de l'Empire. Ici encore paraît le prix de l'amitié française. »

Si notre œuvre lentement s'accomplissait dans la région frontière et sur les côtes, si une partie du Maroc était pacifiée et se civilisait peu à peu, que de difficultés le gouvernement n'avait-il pas rencontrées dans cette tâche ardue, que d'attaques passionnées n'avait-il pas subies? Pour un peu, on aurait fait beau cas de ce Maroc inutile et inserviable qu'on demandait, ou de neutraliser ou d'abandonner définitivement. C'était jadis la même attitude à l'égard de l'Algérie, puis de la Tunisie. « L'histoire a jugé, s'écriait M. Deschanel à la Chambre des députés, le 19 juin 1908! Si cette politique avait prévalu, d'autres seraient à Alger, d'autres à Bizerte; ces rivages en face de nous, cette Méditerranée serait à tout le monde, excepté à la France. Qui oserait dire aujourd'hui que nous avons eu tort et que nos sacrifices aient été stériles? »

C'est aussi contre l'étranger, nous voulons dire contre l'Allemagne, que le gouvernement a dû, à plusieurs reprises, garder une attitude énergique. M. Moulin signale avec raison par quelles habiles négociations M. Pichon a su régler nos différends avec l'Allemagne dans l'affaire des égouts et du port de Larache, dans celle des censaux et des déserteurs de Casablanca, et la France alors groupée autour du gouvernement dans une unité patriotique remarquable, « par son calme, sa dignité, sa fermeté, a témoigné aux yeux de l'Europe d'une tenue morale qui servira d'exemple et de leçon ».

Puis quelques mois après, l'accord franco-allemand, précisant les stipulations d'Algésiras, réglait, pour l'instant du moins, les incidents marocains.

L'Europe a voulu du reste, en 1908, se garantir contre les éventualités de conflits possibles. Dans le Nord, les accords du mois d'avril qui réalisaient au figuré ce qu'on a appelé la « Nord See entente », ont stipulé le maintien du *statu quo* dans la Baltique et la mer du Nord. Mais on sait ce que valent les traités de *statu quo*. « Si vaste que soit la définition du *statu quo*, écrit M. de Chessin, elle laisse toujours un peu de place aux éventualités de demain; les contours du *statu quo* restent toujours flottants en cas de complications. »

C'est par un accord également que le Japon et les États-Unis, à la fin de 1908, décidaient de mettre un terme à cette rivalité née de l'émigration

japonaise, doublée d'une querelle de races, qui pouvait faire redouter à une certaine époque, entre ces deux États, un conflit dans le Pacifique. C'est l'occasion pour M. René Moulin de nous expliquer quelle a été ces mois derniers, et quelle peut être dans l'avenir, la politique du Japon dans le Pacifique où la concurrence américaine semble mettre une borne à son expansion économique.

Le Japon, en 1908, a suivi à l'égard de la Chine une politique égoïste et trop réaliste qui se manifestait en Corée et en Mandchourie par des actes arbitraires. L'incident du *Tatsu-Maru* faillit mettre le feu aux poudres, et si la réorganisation militaire poursuivie en Chine avec vigueur ne permet pas encore au Céleste Empire de pouvoir se mesurer avec son redoutable voisin, elle a exercé du moins envers le Japon des représailles économiques qui n'ont pas été sans provoquer à Tokio de vives inquiétudes. Aussi le Japon a-t-il modifié, à la fin de 1908, sa politique à l'égard de la Chine : il cherche désormais à reconquérir son amitié. Il a compris que c'était là avant tout son intérêt primordial.

Mais les accords, il faut le dire, ne constituent pas une panacée universelle, et dans l'*Année de politique extérieure* la contre-partie existe. Il était réservé à M. de Chessin, qui a écrit de si intéressants articles dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, de nous montrer quelle peut être à certaines heures la faiblesse des meilleurs accords, l'inanité de traités solennellement consentis. Des plus vivants est le récit qu'il nous fait des événement balkaniques, qui se déroulent progressivement, par phases successives, depuis la rupture de l'accord de Mürzsteg, jusqu'à la violation par l'Autriche du traité de Berlin. En annonçant brusquement aux chancelleries, le 27 janvier 1908, dans son discours aux Délégations, la construction prochaine du chemin de fer Uvac-Mitrovitza, qui servirait désormais à relier par un rail unique Berlin, Vienne, Salonique, le comte d'Aehrenthal déchirait l'accord signé avec la Russie en 1897, et lançait l'Autriche dans une politique orientale plus définie. La Russie avait riposté par le contre-projet du Danube-Adriatique, mais elle avait mieux. L'accord anglo-russe, né sur les bords de l'Euphrate, allait s'adapter désormais aux contreforts balkaniques, d'asiatique il devenait macédonien. C'est en Macédoine que se scellait définitivement l'entente anglo-russe, et cela pour enrayer les progrès sans cesse croissants du germanisme. Quelques mois après, à Revel, la politique de la Russie se précisait davantage encore : « l'Autriche cédait le pas à l'Angleterre, un divorce était la condition de ce nouveau mariage, Revel remplaçait Mürzsteg. »

La politique du comte d'Aehrenthal avait subi un échec, lorsque bientôt, à la faveur de la révolution jeune-turque, il reprenait l'avance perdue. Tandis que le roi Ferdinand proclamait à Tirnovo l'indépendance de la Bulgarie, l'Empereur-Roi décrétait à Vienne l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. L'Autriche faisait un pas de géant dans la direction de Salonique !

On sait les colères provoquées chez tous les Slaves — ceux des Balkans et ceux de Russie — par l'acte du comte d'Aehrental. L'équilibre de la Péninsule était bouleversé, il s'agissait de le restaurer tant bien que mal; on se mit à l'œuvre. Tandis que se signait l'accord austro-turc, la Bulgarie réclamait la reconnaissance de son indépendance. La Russie, protectrice naturelle des Slaves, et spécialement de la Bulgarie qu'elle avait créée, mais dont elle avait été séparée par de regrettables malentendus, ressai-

sissait son influence à Sofia, en proposant une combinaison financière qui ferait la base du futur accord avec la Turquie. Par cette politique habile, le gouvernement russe avait su montrer aux Bulgares où étaient leurs véritables amis. La question de Bosnie-Herzégovine, la question serbe elle-même qui paraissait à bien des égards la plus grave de toutes, ont été résolues également, après que la Serbie, cédant aux conseils pressants de la Russie qui fit preuve dans l'intérêt de la paix européenne du plus vif esprit de modération, eût abandonné ses demandes de compensations et se fût décidée à licencier ses réserves.

Après les crises violentes auxquelles nous avons assisté il y a quelques mois, l'ordre semble régner désormais dans la Péninsule. Mais les derniers événements qui servent comme de conclusion aux pages de M. de Chessin ne veulent-ils pas démontrer au contraire que l'équilibre restauré manque de solidité, que le calme n'est qu'apparent, comme celui qui précède les grandes tempêtes, alors que dans cet Orient toujours en feu il reste tant de désirs inassouvis, tant de nobles et légitimes aspirations!

J. Aulneau.

---

**De la Paix de Francfort à la Conférence d'Algésiras**, par André Mévil. Un volume, Paris, Plon, 1909.

**Le Partage de l'Afrique, Fachoda**, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Un volume, Paris, Flammarion, 1909.

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, M. André Mévil a voulu décrire en larges traits la politique de l'Allemagne à l'égard de la France, de la paix de Francfort à la Conférence d'Algésiras, montrer quelle en était l'idée dominante, de quelles combinaisons intéressées elle se servait, de quels calculs mesquins elle était faite. Cet ouvrage offre d'autant plus d'intérêt, que les événements qu'il relate sont proches de nous et revêtirent à certaines époques un degré de gravité exceptionnelle.

La politique allemande contemporaine, issue de la politique bismarckienne, présente depuis la paix de Francfort le même caractère toujours immuable: elle est inspirée des mêmes moyens, elle emploie les mêmes procédés: elle est restée aussi perfide et aussi dangereuse à l'égard de la France. Les tentatives de rapprochement entre ces deux puissances, préparées en France par certains milieux mondains, essayées par les ministres allemands, désirées par quelques hommes d'Etat français, auraient eu pour résultat la consécration du traité de Francfort, l'abandon par la France de toute politique indépendante en Europe, l'hégémonie définitive de l'Allemagne. Elles échouèrent, car la France ne voulut jamais s'y prêter. M. Mévil nous fait le récit très vivant, très attachant de ces négociations qui dominent au fond la politique franco-allemande, et dont l'échec détermina les accès de mauvaise humeur que l'on connaît.

Au lendemain de la conclusion de l'entente franco-russe, conséquence du traité de Berlin et que l'Allemagne avait tant redoutée, cette puissance emploiera la double tactique que voici : persuader à la France de s'absorber encore davantage dans les expéditions coloniales — c'était déjà la politique de Bismarck — afin de détourner son attention des affaires continentales et de provoquer un conflit franco-anglais nécessaire au développement de la politique allemande; faire en sorte que la Russie se désintéresse également des affaires européennes, et pour cela favoriser sa politique extrême-

orientale qui amènerait fatalement un conflit avec le Japon et affaiblirait ses moyens d'action en Europe.

Après 1892, les tentatives de rapprochement franco-allemand se dessinent plus nettement et se traduisent par des pourparlers relatifs à la délimitation de la frontière Cameroun-Congo. On croit à une entente possible dans la question du Congo, lorsque brusquement l'Allemagne rompt tous les pourparlers. « C'est la première manifestation de cette politique faite de promesses, d'amabilités, auxquelles de façon invariable succéderont les réticences, le silence et finalement les brutalités. »

Le raid Jameson avait lieu en décembre 1895. Dès le 1er janvier de l'année suivante, le baron Marschall parlait à notre ambassadeur M. Herbette, de la possibilité d'une entente franco-allemande pour sauvegarder l'indépendance des républiques sud-africaines. M. Hanotaux était ministre des Affaires étrangères. Il s'était montré partisan d'un accord franco-allemand; il était intervenu avec l'Allemagne en Extrême-Orient après le traité de Simonoseki, il venait d'envoyer à Kiel les vaisseaux français. A Berlin on voulait en profiter.

L'Allemagne, en juin 1898, essayait avec la France un nouveau rapprochement au moment des affaires portugaises. M. Delcassé arrivait au pouvoir et ne crut pas devoir donner suite à des propositions qui avaient directement pour but de faire pièce à l'Angleterre. C'eût été d'une imprudence notoire!

On crut un instant à Berlin que ce conflit tant désiré entre l'Angleterre et la France allait éclater au moment où la mission Marchand arrivait à Fachoda. Il n'est pas douteux, écrit M. Mévil, que le but certain de la mission Marchand était de soulever indirectement la question d'Égypte et non pas de chercher uniquement sur le Nil les éléments d'une négociation. En tout cas il était à prévoir que toute action de la France sur le haut Nil se heurterait à une opposition irréductible de l'Angleterre, aussi bien que si elle avait été engagée près du Caire ou d'Alexandrie. Puisque la nation se voulait pas de la guerre, et que la politique suivie précédemment y conduisait directement, M. Delcassé n'avait plus qu'à réparer la faute commise et à résoudre l'incident de Fachoda le mieux qu'il pouvait. Il s'y employa très heureusement. On connaît la Convention de mars 1899. Les espoirs de l'Allemagne étaient déçus.

A la fin de 1899, la guerre anglo-boer fournissait à l'Allemagne un nouveau prétexte pour proposer à la France, avec l'agrément de la Russie, une intervention en faveur des républiques sud-africaines, dirigée naturellement contre l'Angletetre. Mais la France et la Russie devaient alors dans ce cas, sur la demande du Cabinet de Berlin, garantir l'intégrité de leurs territoires européens. C'était pour la France une nouvelle signature mise au bas du traité de Francfort : elle ne pouvait accepter.

Le gouvernement allemand n'avait pu entraîner la France, il lui fallait chercher autre chose pour amener l'affaiblissement de l'alliance franco-russe. M. Mévil décrit maintenant la seconde partie du plan qu'avait conçu l'Allemagne : entraîner la Russie en Extrême-Orient et diminuer du même coup son influence en Europe. Sur les conseils de l'Allemagne, la Russie suivie de la France intervenait au traité de Simonoseki. Le Japon jurait de se venger : l'Allemagne exultait. La France devait à tout prix prévenir une guerre que favorisait l'Allemagne, en offrant à la Russie toutes les

garanties possibles. Or il ne semble pas qu'on ait tout fait en ce sens et je ne suis plus ici de l'avis de M. Mévil. Il est acquis, qu'en 1901, on reçut froidement à Paris le marquis Ito et qu'on n'accepta pas ses propositions qu'il alla porter directement à Londres. De plus, on ne fit presque rien ou trop peu, quelques années plus tard, pour empêcher la guerre russo-japonaise qui devait singulièrement ébranler la puissance militaire de la Russie et paralyser son action politique pendant plusieurs années. La diplomatie française aurait dû s'employer plus énergiquement à détourner de l'Extrême-Orient nos alliés mal conseillés. Ne savait-on pas en Russie que la guerre contre le Japon était engagée par les seuls financiers, était destinée à favoriser l'ambition des Alexeieff et des Bezobrazoff, alors que le général Kouropatkine, au retour de son voyage au Japon, en avait énergiquement détourné le gouvernement du Tsar? Au Japon audacieux et entreprenant il fallait opposer une diplomatie prudente et réfléchie, et la France en ce sens aurait pu faire beaucoup.

Plus la Russie s'engageait dans les complications orientales — et cela depuis 1901 — plus il devenait nécessaire pour la France de chercher en Europe des amitiés qui serviraient d'appui à l'alliance franco-russe, et permettraient à la France de s'opposer plus énergiquement, le cas échéant, aux prétentions de l'Allemagne. La politique de M. Delcassé mérite ici les plus vifs éloges. On sait à la suite de quelle patientes négociations, il conclut avec l'Italie un accord qui mettait un terme à l'ancienne politique de Crispi et nous délivrait de toute crainte de conflit dans la Méditerranée et sur les Alpes.

Cet accord était complété en 1904 par une entente avec l'Angleterre basée sur le règlement des litiges pendants. C'était une très habile politique de nous rapprocher d'une puissance qui depuis quelques années détestait l'Allemagne, et voulait par tous les moyens limiter son ambition en s'opposant à sa politique envahissante. Mais il semble qu'avec l'abandon de Terre-Neuve et de l'Egypte, la France aurait pu obtenir plus que de vagues promesses d'appui occasionnel au Maroc. Avec l'Angleterre il faut traiter en marchand pour gagner son estime. On fut trop généreux.

A Berlin, on avait suivi les négociations d'un œil attentif sans pouvoir admettre un seul instant qu'elles réussiraient. On fut extrêmement irrité de leur succès, et pour masquer cet échec, on fit tâter le terrain à Paris afin de ménager une entrevue entre M. Loubet et Guillaume II, au moment du voyage du Président à Rome. Certains salons à Paris se faisaient les aimables intermédiaires de ce rapprochement. Mais à aucun instant, le Cabinet, désormais averti des intentions de l'Allemagne, n'avait voulu accepter de telles propositions.

L'Allemagne connaissait l'accord franco-anglais : le discours du chancelier du 12 avril 1904, les dépêches échangées entre M. Delcassé et M. Bihourd le prouvent surabondamment. Ce fut plus tard de la mauvaise foi de prétendre qu'on n'en avait pas eu connaissance.

Quoi qu'il en soit le succès remporté par le Ministre des Affaires étrangères qui, quelque mois après, signait encore un accord avec l'Espagne, causait à l'Allemagne de vives inquiétudes. Il lui fallait à tout prix écarter du pouvoir M. Delcassé, qui était décidément, à ses yeux, un adversaire redoutable, et briser l'entente franco-anglaise. La diplomatie allemande va s'y employer de son mieux.

Les intrigues qu'elle fomentait à Paris commencèrent à percer pendant la formation du Cabinet Rouvier. On reprochait à M. Delcassé de vouloir isoler l'Allemagne, de diriger contre elle les ententes méditerranéennes. L'affaire du Maroc va servir de prétexte pour engager la bataille, renverser le ministre et détruire l'entente franco-anglaise. On connaît le voyage de Tanger, contre-coup direct des échecs russes de Mandchourie. Pendant ce temps, la presse allemande menait une violente campagne, déclarant qu'il fallait que les intérêts allemands fussent respectés, qu'on n'avait pas à se préoccuper des accords que nous avions signés. En France, la presse nationaliste conseillait la reculade.

Mais il ne fallait pas se dissimuler que le Ministre avait été imprudent, en paraissant un peu trop négliger l'Allemagne. Le pays ne voulait de guerre à aucun prix, l'armée et la marine étaient en piteux état, il fallait donc négocier. On s'explique ainsi l'attitude de la Chambre et de certains orateurs à l'égard de M. Delcassé, dans la séance du 19 avril 1905. Il est regrettable que M. Mévil n'ait pas fait en cette circonstance la part des choses.

L'offre de démission de M. Delcassé, à la suite de cette première bataille, avait rempli l'Allemagne de joie. Elle ne voulait pas la guerre certes, mais nous étions à la merci du moindre incident. La chose est tellement vraie que l'Angleterre, à la fin de mai, faisait des ouvertures à la France pour la conclusion d'une convention militaire secrète. On ne donna pas suite à ses propositions. L'arrivée à Paris du roi d'Espagne, l'étrange mission du prince Henckel de Donnersmark interrompirent la négociation : à cet égard, certaines pages de l'ouvrage de M. Mévil sont singulièrement instructives. A la suite de la mémorable séance du Conseil des ministres du 6 juin 1905, dont M. Mévil nous fait un récit palpitant, M. Delcassé remettait sa démission au Président de la République. M. Rouvier assumait la lourde tâche de tenir tête aux exigences allemandes qui se faisaient, plus âpres que jamais.

L'Allemagne nous entraînait à une conférence qui nous était imposée, Quelle patience il nous a fallu pour résister à ses prétentions ! Mais aurions-nous réussi sans le concours désintéressé que nous prêtèrent alors et l'Angleterre et la Russie ?

Le temps a fini par arranger bien des choses. Mais à plusieurs reprises, dernièrement lors des incidents de Casablanca, l'Allemagne garda la même attitude que jadis. Elle la continuera selon les événements. Un grand peuple ne modifie pas brusquement la politique qu'il suit de façon méthodique depuis trente ans. C'est à nous de nous montrer à la hauteur de nos adversaires; nous n'y parviendrons qu'en adoptant à notre tour une politique extérieure ferme et résolue, adaptée aux circonstances et vraiment nationale.

L'ouvrage de M. Hanotaux, jusqu'à un certain point, serait peut-être la contre-partie de celui de M. Mévil. L'ancien ministre des Affaires étrangères, réunissant dans son livre récent des Conférences sur « l'Avenir de l'Afrique », quelques articles de la *Revue de Paris*, le texte des traités sur la délimitation des possessions françaises en Afrique, a publié en même temps les articles parus au début de cette année dans la *Revue des Deux Mondes* sur l'incident de Fachoda, et qui constituent tout l'intérêt du volume. C'est dans l'appréciation de cet incident et des négociations qui l'ont pré-

cédé, que M. Mévil et M. Hanotaux diffèrent totalement d'opinion. Déjà, au moment de leur publication, les articles de la *Revue des Deux Mondes* avaient soulevé une certaine émotion; la controverse s'établit, l'affaire ne paraissait pas définitivement jugée. Quoi qu'on ait pu dire à cet égard, il semble en effet que nous soyons encore insuffisamment renseignés pour porter un jugement definitif sur l'incident de Fachoda. Nous n'avons peut-être pas en main toutes les pièces du débat. Mais si nous nous reportons aux pages que publie M. Hanotaux, qui sont comme la justification des négociations qu'il a conduites, des déterminations qu'il a prises avant de quitter le pouvoir, quelques mois avant que l'incident n'éclatât, nous voyons que sa part de responsabilité n'est pas totalement écartée.

La mission Marchand fut décidée, écrit M. Hanotaux, sur l'initiative de M. Léon Bourgeois, président du Conseil, et ministre des Affaires étrangères, au début de l'année 1896 et elle fut constituée par M. Guieysse, ministre des Colonies. Or, M. Hanotaux, devenu ministre des Affaires étrangères, approuva cette expédition dans tous ses détails. Elle avait pour but de préparer les éléments d'une négociation avec l'Angleterre, afin de résoudre toutes les difficultés que nous avions avec cette puissance, au sujet de nos possessions d'Afrique. « La diplomatie française eut pour idée directrice de négocier avant que le choc se produisît, si le choc devait se produire ». Ainsi, M. Hanotaux admettait qu'un choc pouvait se produire à l'occasion de cette expédition. Pouvait-il l'ignorer du reste? Ne dit-il pas lui-même qu'en 1895, sir Edward Grey, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avait déclaré que toute expédition française vers la vallée du Nil serait considérée comme un « acte antiamical »? Or, quand le groupe colonial venait décider qu'il « fallait prendre position sur le Nil, de manière à empêcher un nouvel empiétement des Anglais », ceux-ci reconnaissaient vite que l'expédition avait secrètement comme unique dessein de reprendre par derrière la question d'Égypte. Il était aisé de deviner quelle serait bientôt leur attitude.

De plus, en Angleterre, l'impérialisme était au pouvoir avec les conservateurs, et en Égypte Kitchener triomphait des Derviches. Les Anglais devaient se montrer de plus en plus exigeants au moment où Marchand allait atteindre Fachoda. On pourra dire — et M. Hanotaux l'a pensé — que la chute du Cabinet Méline allait retarder, sinon compromettre la négociation, que celle-ci, au lieu d'être ajournée, aurait dû s'effectuer le plus rapidement possible. En tout cas ce n'était certes pas du côté de l'Allemagne, comme l'a démontré M. Mévil, qu'on pouvait trouver un appui contre les exigences de l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, l'expédition Marchand provoquait un conflit que le pays voulait éviter. Nos dissensions intérieures, les troubles de l'affaire Dreyfus ne permettaient guère d'envisager froidement des difficultés extérieures dont on s'exagérait peut-être la gravité.

L'expédition Marchand, si elle fut imprudemment engagée, et si elle faillit avoir de si graves conséquences, ne fut cependant pas stérile. M. Hanotaux a raison d'écrire que ce grand effort colonial et diplomatique n'a pas été inutile. Il suffit de comparer la situation de la France en Afrique en 1894 et en 1899. La zone commerciale qui nous est reconnue couvre une partie importante du bassin du Nil. Grâce à l'énergie admirable de quelques Français, notre empire africain s'est encore agrandi !

J. AULNEAU.

# TABLE DES MATIÈRES

## DE LA VINGT-TROISIÈME ANNÉE


Bureau de la Société ..... 5
Conseil d'administration ..... 6
Liste des membres ..... 7
Recueils périodiques avec lesquels la *Revue* échange ses publications .. 23
*L'œuvre de la Haye et les deux conférences de la paix en 1899 et 1907*, par M. Léon Adam ..... 25
*L'origine des Nonciatures*, par M. Ch. Samaran ..... 64
*Les papiers de Nesselrode*, par M. Bernard de Lacombe ..... 76
*La politique extérieure du Japon depuis quinze ans*, par M. le vicomte de Guichen ..... 89
*Les préliminaires de la conférence de Londres*, par M. le prince G. Troubetzkoï ..... 108, 271, 459
*La préparation de l'Armada*, par M. l'abbé J. Martin ..... 261
*La duchesse de Dino*, par M. le comte G. Baguenault de Puchesse ..... 183
*La mission d'Alquier à Stockholm*, par M. P. Coquelle ..... 196
*Un essai de pénétration pacifique en Algérie*, par M. J. Ladreit de Lacharrière ..... 240, 439
*Un ambassadeur d'Angleterre sous Élisabeth*, par Mlle Am. de Pitteurs-Hiegaerts ..... 291
Assemblée générale de la Société ..... 321
Rapport de M. le Trésorier ..... 322
Rapport de M. le marquis de Barral, l'un des secrétaires ..... 324
*Un témoin de la Révolution française à l'étranger*, d'après la correspondance inédite du chevalier de Bray ..... 335
*L'œuvre de la Haye et la conférence navale de Londres*, par M. Léon Adam ..... 397
*M. de Bismarck à la diète de Francfort et la politique de la Prusse pendant la guerre de Crimée*, par M. J. Aulneau ..... 403
*Toussaint de Forbin et l'élection de Jean Sobieski*, par M. le comte de Forbin ..... 497
*La France à Mascate*, par M. A. Auzoux ..... 518
*Le comte de Froullay, ambassadeur de France à Venise et la Monaca da Riva*, par M. le comte L. de Laigue ..... 541
*Ententes et accords internationaux*, par M. F. de Saint-Charles ..... 563
*La Russie sous Paul Ier*. Mémoire contemporain du chevalier de Bray. 580
Comptes rendus ..... 139, 306, 469, 610

# TABLE DES AUTEURS


Adam (Léon) ..... 25, 141, 397, 469, 675
Aulneau (J.) ..... 142, 313, 403, 630, 634
Auvray (L.) ..... 307
Auzoux (A.) ..... 518
Baguenault de Puchesse (le comte) .... 160, 183, 319, 484, 494, 617, 678
Barante (le baron de) ..... 148
Barral (le marquis de) ..... 124
Bray (le chevalier de) ..... 335, 580
Coquelle (P.) ..... 196
Dollot (René) ..... 145
Forbin (le comte de) ..... 497
Guichen (le vicomte de) ..... 89
Lacombe (Bernard de) ..... 76, 475, 626
Ladreit de Lacharrière ..... 240, 439
Laigue (le comte L. de) ..... 150, 309, 489, 541
Le Glay (André) ..... 155, 308, 309, 312
Leroy (André) ..... 481, 487, 622
Martin (l'abbé J.) ..... 161
Meb (Octave) ..... 322
Pingaud (Léonce) ..... 477
Pitteurs-Hiegaerts (Amélie de) ..... 291, 610
Pommier (Alex.) ..... 158, 478, 485, 495
Rain (Pierre) ..... 473, 476
Saint-Charles (Fleury de) ..... 139, 315, 563, 620
Samaran (Charles) ..... 64
Troubetzkoï (le prince G.) ..... 108, 271, 359


*Le gérant :* J. BOURDEL.


PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 13108.

JX
3
R48
1909

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY